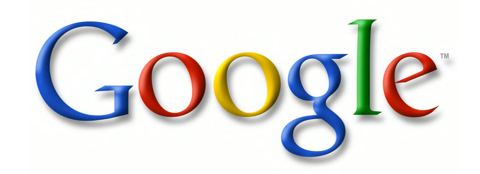





Joseph Smith
British Consul
at Venice.


Joseph Smith
British Consul
at Venice.

HISTOIRE ROMAINE.

TOME SEPTIEME.

HISTOIRE ROMAINE

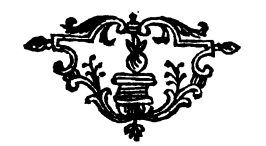
DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME SEPTIEME.



A PARIS,

Chez la Veuve ESTIENNE, Libraire, rue Saint Jaques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu.

MDCCXLII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

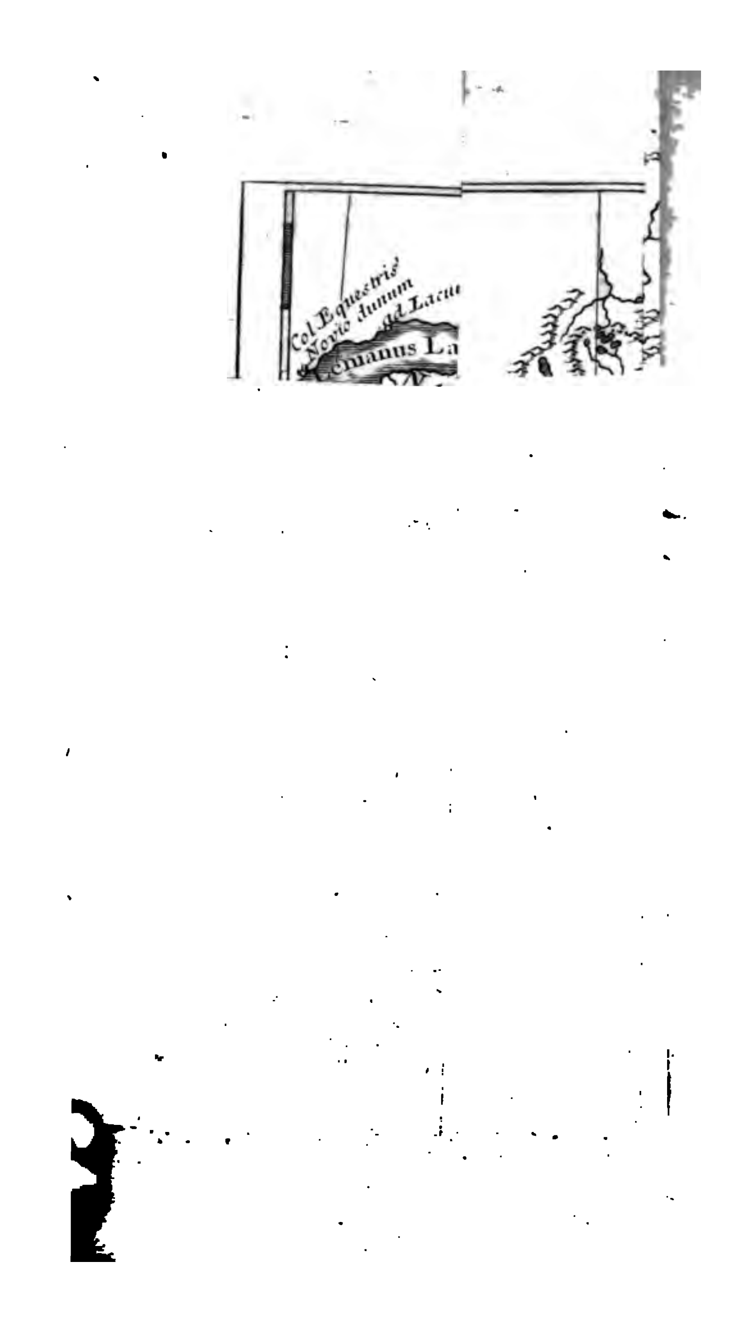
D.

HISTOIRE ROMAINE.

TOME SEPTIEME.



Tome VII.


Col Equestris
Novio dunum



SUITE

DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.



CE LIVRE renferme environ l'eſpace de ſix ans, depuis 555 de Rome juſqu'à 561. Il contient principalement la guerre contre Nabis Tyran de Sparte, le ſoin que prend Quintius de régler les affaires de la Gréce, la guerre contre les Gaulois, les exploits guerriers de Caton en Eſpagne, la diſpute excitée à Rome au ſujet de la Loi Oppia, les préparatifs & les commencemens de la guerre contre Antiochus.

§. I.

Sur le raport que les dix Commiſſaires revenus de Gréce font dans le Sénat

au sujet de Nabis, on laisse Quintius maître de faire ce qu'il jugera à propos. La guerre contre Nabis est résolue dans l'Assemblée des Alliés, convoqués à Corinthe par Quintius. Il s'approche de Sparte pour en former le siége. Prise de Gythium par le frére de Quintius. Entrevûe de Nabis & de Quintius. Celui-ci amène les Alliés à son avis, qui étoit d'accorder la paix à Nabis. Conditions proposées à ce Tyran. L'entrevûe n'aiant point eu d'effet, Quintius presse vivement le siége de Sparte. Nabis se soumet. La paix lui est accordée. Argos recouvre sa liberté. Quintius y préside aux Jeux Néméens. Mécontentement des Alliés au sujet du Traité conclu avec le Tyran. Quintius, pendant l'hiver, régle les affaires de la Gréce. Beau discours de Quintius dans l'Assemblée des Alliés à Corinthe. Les esclaves Romains répandus dans la Gréce, sont rendus à Quintius. Il fait sortir les garnisons Romaines de la Citadelle de Corinthe, de Chalcis, & de Démétriade. Il régle les affaires de Thessalie. Quintius retourne à Rome, & y reçoit l'honneur du Triomphe. AFFAIRES DE LA GAULE.

GAULE. *Heureux ſuccès des deux Conſuls. Le Triomphe eſt accordé à l'un d'eux, & refuſé à l'autre. Nouvelles défaites des Gaulois. Nouvelle guerre contre ces peuples. Le Conſul Minucius délivré d'un extrême danger par la courageuſe hardieſſe des Numides. Acharnement furieux des Liguriens. Victoire & triomphe du Conſul Naſica ſur les Boiens.* AFFAIRES D'ESPAGNE. *Echec que reçoivent les Romains dans l'Eſpagne Citérieure. Départ de Caton pour l'Eſpagne. Deſcription d'Empories. Ruſe de Caton. Il remporte une victoire ſur les Eſpagnols. Il déſarme tous les peuples en deçà de l'Ebre, & fait abbatre toutes les murailles des villes. Eloge de Caton. Il va dans la Turdétanie au ſecours du Préteur. Triomphe de Caton.*

L. VALERIUS FLACCUS. AN. R.
M. PORCIUS CATO. 557.
Av. J.C.
195.

ON PEUT regarder la guerre de Nabis comme une ſuite de celle contre Philippe qui venoit d'être terminée. Je la place ici, pour achever tout de ſuite ce qui regarde Quintius.

Les dix Commiſſaires qui avoient été envoiés dans la Gréce, étant de re- Sur le raport que

An. R. 557. Av. J.C. 195.

les dix Commissaires revenus de Gréce font dans le Sénat au sujet de Nabis, on laisse Quintius maitre de faire ce qu'il jugera à propos.

Liv. XXXIII. 44. 45.

retour à Rome, rendirent compte au Sénat de ce qui concernoit la paix conclue avec Philippe. Après quoi ils avertirent les Sénateurs, „ qu'on étoit à „ la veille d'avoir à soutenir une autre „ guerre non moins importante contre Antiochus Roi de Syrie; & que „ les Etoliens, nation inquiéte, & „ pleine de mauvaise volonté contre „ les Romains, étoient dans la disposition de prendre les armes contre eux, & de se joindre à Antiochus „. Je différe à parler des mouvemens qui amenérent cette guerre, pour réunir ensemble tous les événemens qui la regardent, & les montrer sous un même point de vüe. Ces Commissaires ajoutérent, „ Que la Gréce „ nourrissoit elle-même dans son sein „ un dangereux ennemi dans la personne de Nabis, actuellement Tyran de Sparte, & qui le deviendroit „ bientôt de toute la Gréce s'il le pouvoit; Tyran infame par son avarice „ & par sa cruauté, qui égaloient tout „ ce que l'antiquité avoit vû de plus „ affreux en ce genre „. Après que l'on eut lontems discuté s'il y avoit assez de fondement pour lui déclarer sur le champ la guerre, ou si l'on se con-

contenteroit de laisser à Quintius la liberté de faire, sur cet article, ce qu'il jugeroit le plus convenable à la République; on s'en tint à ce dernier parti, & l'on abandonna le tout à sa prudence.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Tous les Peuples de la Gréce goûtoient dans un tranquille repos les douceurs de la paix & de la liberté, & n'admiroient pas moins dans cet état la tempérance, la justice, & la modération du Vainqueur Romain, qu'ils avoient admiré auparavant son courage & son intrépidité dans la guerre. Les choses étoient dans cette situation, lorsque Quintius reçut de Rome le Décret qui lui permettoit de déclarer la guerre à Nabis. Sur cela, il convoque l'Assemblée des Alliés à Corinthe, & après leur avoir expliqué de quoi il s'agissoit : *Vous voiez*, leur dit-il, *que le sujet de la présente délibération vous regarde uniquement. Il s'agit de décider si Argos, ville également ancienne & illustre, située au milieu de la Gréce, jouïra de la liberté comme les autres villes, ou si nous la laisserons entre les mains du Tyran de Sparte qui s'en est emparé. Cette affaire n'intéresse en rien les Romains, si ce n'est que l'esclavage d'une seule ville ne leur lais-*

La guerre contre Nabis est résolue dans l'Assemblée des Alliés, convoqués à Corinthe par Quintius.

Liv. XXXIV. 22-24.

 seroit

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

seroit pas la gloire pleine & entiére d'avoir délivré toute la Gréce. Délibérez donc sur ce qu'il y a à faire. Vos résolutions décideront de ma conduite.

Les sentimens n'étoient pas douteux. Il n'y eut que les Etoliens, qui ne purent s'empécher de faire éclater leur mécontentement contre les Romains, & qui allérent jusqu'à les accuser de mauvaise foi, parce qu'ils retenoient Chalcis & Démétriade dans le tems même qu'ils se vantoient d'avoir rendu la liberté à toute la Gréce. Ils ne s'emportérent pas moins contre tous les autres Alliés, sur tout contre les Athéniens, à qui ils reprochoient d'être devenus, de zélés défenseurs de la liberté qu'ils avoient été autrefois, de lâches adulateurs de la puissance Romaine. Les Alliés, indignés d'entendre de tels discours, demandoient qu'on les délivrât aussi du brigandage des Etoliens, qui n'étoient Grecs que par le langage, mais qui par les mœurs & par le caractére étoient de vrais barbares. Comme la dispute s'échaufoit, Quintius les réduisit à ne parler que sur l'affaire proposée; & il fut résolu d'un consentement unanime qu'on déclareroit la guerre à Nabis Tyran de Sparte, s'il refu-

refusoit de laisser Argos dans son ancienne liberté; & chacun promit d'envoier de promts secours: ce qui s'exécuta fidélement. An. R. 557. Av. J.C. 195.

Aristéne, Général des Achéens, joignit Quintius près de * Cléones avec dix mille hommes de pié, & mille chevaux. Philippe envoia, de son côté, quinze cens hommes, & les Thessaliens quatre cens chevaux. Le frére de Quintius arriva aussi avec une flote de quarante galéres, à laquelle les Rhodiens & le Roi Euméne joignirent les leurs. Un grand nombre de Lacédémoniens exilés se rendirent au camp des Romains, dans l'espérance de recouvrer leur patrie. Ils avoient à leur tête Agésipolis, à qui le Roiaume de Sparte appartenoit de droit. Encore enfant, il en avoit été chassé par le Tyran Lycurgue après la mort de Cléoméne.

Quintius s'approche de Sparte pour en former le siége. Liv. XXXIV. 26-29.

On avoit songé d'abord à commencer la campagne par le siége d'Argos: mais Quintius jugea plus à propos de marcher droit au Tyran. Celui-ci avoit eu soin de bien fortifier Sparte, en entourant la ville d'un fossé, d'une palissade, & d'un rempart; & il avoit

* *Ville de l'Argolide dans le Péloponnése.*

AN. R. 557. Av. J.C. 195. fait venir de Créte mille soldats d'élite, qu'il joignit aux mille autres qui étoient déja dans ses troupes. Il avoit encore à sa solde trois mille étrangers, & outre cela dix mille hommes du pays, sans compter les Ilotes.

Nabis prit en même tems des mesures pour se précautionner contre les mouvemens intérieurs & domestiques. Aiant fait venir le peuple sans armes à l'Assemblée, & aiant posté à l'entour ses satellites armés, il déclara, „ que la conjoncture présente l'obli„ geant de prendre des précautions „ extraordinaires pour sa propre sû„ reté, il alloit faire arréter & enfer„ mer un certain nombre de citoiens. „ Qu'il aimoit mieux empécher ceux „ qui lui étoient suspects de le trahir, „ que de punir leur trahison. Que dès „ qu'on auroit repoussé les ennemis „ du dehors, de la part desquels il n'y „ avoit pas beaucoup à craindre si le „ dedans étoit tranquille, il relâche„ roit ces prisonniers „. Il en nomma environ quatre-vingts, qui étoient les principaux de la jeunesse, les enferma en lieu sur, & la nuit suivante les fit tous égorger. Il fit aussi mourir dans les villages plusieurs Ilotes, soupçonnés

nés

nés d'avoir voulu passer chez les ennemis. Aiant ainsi jetté la terreur dans les esprits, il songeoit à se défendre courageusement, bien résolu de ne point sortir de la ville dans le mouvement où elle étoit, & de ne point hazarder une bataille contre des troupes beaucoup supérieures en nombre. AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Quintius s'étant avancé jusqu'à l'Eurotas, qui coule presque sous les murs de la ville, & travaillant à y établir son camp, Nabis détacha contre les ennemis ses troupes étrangéres. Comme les Romains ne s'attendoient pas à cette sortie, parce que jusques-là personne ne les avoit inquiétés dans leur marche, ils furent mis d'abord un peu en désordre: mais, soutenus par le secours qui survint dans le moment: ils se rétablirent bientôt, & repousférent l'ennemi jusques dans la ville.

Le lendemain, Quintius aiant conduit ses troupes en ordre de bataille le long de la riviére & de la ville, quand l'arriére-garde fut passée, Nabis la fit attaquer par ses étrangers. Alors les Romains aiant fait volte-face, le choc fut très-rude de part & d'autre: mais enfin les étrangers fu-

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

rent enfoncés, & mis en fuite. Les Achéens, qui connoissoient le pays, les poursuivirent vivement dans la campagne, & en firent un grand carnage. Quintius se campa près d'Amycles, & après avoir ravagé toutes les belles campagnes qui étoient aux environs de la ville, il retourna camper sur les bords de l'Eurotas, & de là fit le dégât dans les vallons situés au pié du mont Taygéte, & dans les terres voisines de la mer.

Prise de Gythium par le frére de Quintius. *Liv.* XXXIV. 29.

Dans le même tems, le frére du Proconsul qui commandoit la flote Romaine, forma le siége de * Gythium, place alors très-forte & très-importante. Les flotes d'Euméne & des Rhodiens survinrent fort à propos: car les assiégés se défendoient avec un grand courage. Le Proconsul amena aussi quatre mille hommes d'élite. Enfin, après une longue & vigoureuse résistance, la ville se rendit.

Entrevûe de Nabis & de Quintius. *Liv. ibid.* 30-32.

La prise de Gythium allarma le Tyran. Il envoia un héraut à Quintius pour lui demander une entrevûe, qui lui fut accordée. „ Outre plusieurs „ autres raisons que Nabis fesoit va„ loir en sa faveur, il insista fortement „ sur

* *Cette ville étoit le port des Lacédémoniens.*

„ ſur l'alliance preſque encore toute AN. R.
„ récente, que les Romains, & Quin- 557.
„ tius lui-même, avoient faite avec Av. J.C. 195.
„ lui dans la guerre contre Philippe :
„ alliance, ſur laquelle il devoit d'au-
„ tant plus compter, que les Romains
„ ſe donnoient pour de fidéles & re-
„ ligieux obſervateurs des Traités,
„ auxquels ils ſe vantoient de ne don-
„ ner jamais atteinte. Que de ſa part,
„ il n'y avoit rien de changé depuis
„ le Traité : qu'il étoit le même qu'il
„ avoit toujours été auparavant, &
„ qu'il n'avoit donné aux Romains au-
„ cun ſujet de plainte & de reproche.
Ce raiſonnement étoit concluant; &, pour dire le vrai, Quintius n'avoit rien de ſolide à y oppoſer. Auſſi, en lui répondant, ne fit-il que ſe répandre en plaintes vagues, & que lui reprocher ſon avarice, ſa cruauté, ſa tyrannie. Mais, lors du Traité, étoit-il moins avare, moins cruel, moins tyran? Il ne fut rien conclu dans cette premiére entrevûe.

Le lendemain, Nabis convint d'abandonner la ville d'Argos, puiſque les Romains l'exigeoient; comme auſſi de leur rendre les priſonniers & les transfuges. Il pria Quintius, s'il avoit

An. R. 557. Av. J.C. 195.

Quintius améne les Alliés à son avis, qui étoit d'accorder la paix à Nabis.

Liv. XXXIV. 33. 34.

quelques autres demandes à lui faire, de les mettre par écrit, afin qu'il en pût délibérer avec ses amis. Quintius en étant convenu, tint Conseil avec les Alliés. „ La plupart étoient d'avis „ de continuer la guerre contre Na„ bis, laquelle ne pouvoit être glo„ rieusement finie qu'en exterminant „ le Tyran, ou du moins la tyrannie: „ qu'autrement on ne pouvoit comp„ ter que la liberté eût été rendue à „ la Gréce. Que les Romains ne pou„ voient point faire d'accord avec Na„ bis, sans le reconnoitre solennelle„ ment, & sans autoriser son usurpa„ tion. „ Quintius inclinoit pour la paix. „ Il craignoit que le siége de „ Sparte ne trainat en longueur. Pen„ dant ce tems-là la guerre d'Antio„ chus pouvoit éclater tout à coup, „ & n'auroit-on pas alors besoin de „ toutes les forces & des Romains & „ des Alliés, pour les opposer à un „ ennemi si puissant. „ Telles étoient les raisons qu'il alléguoit pour déterminer à un accommodement. Peut-être que des vûes particuliéres se joignoient à celles du bien public. Il craignoit qu'un nouveau Consul n'eût pour département la Gréce, & ne vint lui

lui enlever la gloire de terminer par une victoire complette une entreprise qu'il avoit si fort avancée. An. R. 557. Av. J.C. 195.

Voiant que ses raisons fesoient peu d'impression sur l'esprit des Alliés, il feignit de se rendre à leur avis, & par ce détour il les amena tous dans le sien. *A la bonne heure*, dit-il, *assiégeons Sparte, puisque vous le jugez à propos, & n'épargnons rien pour faire réussir notre entreprise. Comme vous savez que souvent les siéges trainent plus en longueur qu'on ne voudroit, arrangeons-nous pour prendre ici nos quartiers d'hiver s'il le faut : ce parti est digne de votre courage. J'ai suffisamment de troupes pour venir à bout du siége : mais, plus le nombre en est grand, plus nous avons besoin de vivres & de convois. L'hiver qui approche ne nous offre qu'une terre toute nue, & nous laisse sans fourages. Vous voiez de quelle étendue est la ville, & combien par conséquent, il nous faut de béliers, de catapultes, & d'autres machines de toutes sortes. Ecrivez chacun à vos villes, afin qu'elles nous fournissent abondamment & promtement tout ce qui nous sera nécessaire. Il est de notre honneur de pousser vivement ce siége, & il nous seroit honteux,*

AN. R. 557. Av. J.C. 195. *teux, après l'avoir commencé, d'être obligé de le quitter.* Chacun alors fesant ses réflexions sur le parti que l'on proposoit, aperçut bien des difficultés qu'il n'avoit pas prévûes, & sentit combien la proposition qu'ils alloient faire à leurs villes y seroit mal reçue, lorsque les particuliers se verroient obligés de contribuer du leur aux frais de la guerre. Ainsi, changeant tout d'un coup de sentiment, ils laissérent au Général Romain la liberté de faire ce qu'il jugeroit le plus utile pour le bien de sa République, & pour celui des Alliés.

Conditions de paix proposées à Nabis. *Liv.* XXXIV. 35.

Alors Quintius aiant tenu un Conseil auquel il n'appella que les premiers Officiers de l'armée, convint avec eux des conditions de paix qu'on pouvoit offrir au Tyran. Les principales étoient : „ Qu'avant dix jours „ Nabis évacueroit Argos aussi bien „ que les autres villes de l'Argolide „ où il avoit des garnisons. Qu'il restitueroit aux villes maritimes toutes les galéres qu'il leur avoit prises, & ne conserveroit pour lui que „ deux félouques à seize rames. Qu'il „ rendroit aux villes alliées du Peuple „ Romain tous leurs prisonniers, leurs „ trans-

„ transfuges, & leurs esclaves. Qu'il „ rendroit aussi aux Lacédémoniens „ bannis leurs femmes & leurs enfans „ qui voudroient les suivre, sans pour- „ tant les y obliger. Qu'il donneroit „ cinq otages au gré du Général Ro- „ main, du nombre desquels seroit „ son fils. Qu'il paieroit actuellement „ cent talens d'argent, (cent mille „ écus) & dans la suite cinquante cha- „ que année pendant le cours de huit „ ans. On accordoit une tréve de six „ *mois, pour envoier de part & d'autre* „ des Ambassadeurs à Rome, & y faire „ ratifier le Traité.

An. R. 557. Av. J.C. 195.

Aucun de ces articles ne plaisoit au Tyran, mais il fut surpris & se trouvoit heureux qu'on n'eût point parlé de faire revenir les Bannis. Ce Traité, quand on en sut le détail dans la ville, excita un soulévement général. Ceux qui avoient épousé les femmes des bannis, les esclaves mis en liberté par le Tyran, les soldats même, s'en plaignoient tous hautement. Ainsi il ne fut plus mention de paix, & la guerre recommença tout de nouveau.

Quintius alors songea à pousser vivement le siége, & commença par examiner la situation & l'état de la

L'entrevûe n'aiant pas eu

ville,

An. R. 557. Av. J.C. 195. d'effet Quintius pousse vivement le siége de Sparte. Liv. XXXIV. 36-39.

ville. Sparte avoit été lontems sans murailles, & n'avoit point voulu avoir d'autre fortification que le courage de ses citoiens. Ce * n'étoit que depuis que les Tyrans y dominoient, qu'on y avoit bâti des murs, & cela seulement dans les endroits qui étoient ouverts & d'un facile accès: tout le reste n'étoit défendu que par sa situation naturelle, & par des corps de troupes qu'on y plaçoit. Comme l'armée de Quintius étoit fort nombreuse, (elle montoit à plus de cinquante mille hommes, parce qu'il avoit fait venir toutes les troupes de terre & de mer) il résolut de s'étendre tout autour de la ville, & de l'attaquer en même tems de tous côtés, pour y jetter la terreur, & pour mettre les assiégés hors d'état de se reconnoitre. En effet, tout étant attaqué dans le même moment, & le danger étant égal de toutes parts, le Tyran ne savoit quel parti prendre, ni quels ordres

* *Il y avoit un peu plus de cent ans que Sparte avoit commencé à se fortifier de murs, premiérement lorsque Cassandre, l'un des successeurs d'Alexandre, attaqua plusieurs villes dans la Gréce; ensuite lorsqu'elle fut attaquée par Démétrius, puis par Pyrrhus. Enfin Nabis y ajouta de nouvelles fortifications.* Justin. Pausan.

dres donner, ni où il faloit envoier An. R.
du secours; & il étoit tout hors de lui. 557.
Av. J.C.
Les Lacédémoniens soutinrent quel- 195.
que tems l'attaque des assiégeans qui étoient entrés dans la ville, tant que l'on combattit dans des défilés & dans des lieux étroits. Leurs traits cependant & leurs javelots avoient peu d'effet, parce qu'étant fort serrés, ils n'avoient pas les bras libres pour les lancer fortement. Les Romains gagnant *toujours du terrain, se sentirent tout d'un coup accablés* de pierres & de tuiles qu'on jettoit sur eux du haut des toits. Mais aiant mis leurs boucliers sur leurs têtes, ils s'avancérent ainsi en tortue, sans que ni les traits ni les tuiles pussent leur nuire en aucune façon. Quand ils furent arrivés dans des rues plus larges, alors les Lacédémoniens ne pouvant plus soutenir leur effort, ni tenir devant eux, prirent la fuite, & se retirérent dans les lieux les plus élevés & les plus escarpés. Nabis, croiant la ville prise, cherchoit avec grande inquiétude comment & de quel côté il pourroit s'échaper. Pythagore, un des principaux Officiers de son armée, sauva la ville. Il fit mettre le feu aux édifi-

AN. R. 557. Av. J. C. 195.

ces qui étoient proche du mur. Les maisons furent bientôt enflammées; l'incendie gagna en peu de tems, & la fumée seule étoit capable d'arréter les ennemis, en les aveuglant, & les mettant hors d'état d'agir. Les Romains étoient accablés, non seulement d'une grêle de tuiles & de pierres, mais encore de la chute des solives & des poutres brûlantes qui se détachoient de moment à autre. C'est pourquoi ceux qui étoient encore hors de la ville, & qui se préparoient à y entrer, s'éloignérent promtement des murailles; & ceux qui y étoient entrés les premiers, craignant que les flammes qu'ils aperçevoient derriére eux ne leur fermassent toute issue, en sortirent au plus vîte. Quintius, dans ce désordre inopiné, fit sonner la retraite, & après s'être vû presque maître de la place, il fut contraint de remener ses troupes dans le camp.

Les trois jours suivans, il profita de la terreur qu'il avoit jettée dans la ville, tantôt en entreprenant de nouvelles attaques, tantôt en fesant fermer différens endroits, pour ôter aux assiégés toute issue & toute espérance de se sauver. Nabis se voiant sans ressource,

Nabis se

source, députa Pythagore vers Quintius, pour ménager un accommodement. Le Proconsul refusa d'abord de l'écouter, & lui ordonna de sortir du camp. Mais le suppliant s'étant jetté à ses genoux, & remettant le sort de Nabis à la discrétion des Romains, obtint enfin pour son Maître la tréve aux mêmes conditions qui lui avoient auparavant été proscrites. L'argent fut compté sur le champ, & les otages remis entre les mains de Quintius.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Soumet. La paix lui est accordée.

Liv. XXXIV. 40.

Pendant tous ces mouvemens, les Argiens, qui, sur les nouvelles qu'ils recevoient l'une sur l'autre, comptoient déja Lacédémone prise, se rétablirent eux-mêmes en liberté, & chassérent leur garnison. Quintius, après avoir accordé la paix à Nabis, & pris congé d'Euméne, des Rhodiens, & de son frére, qui retournérent à leurs flotes, se rendit à Argos, qu'il trouva dans des transports de joie incroiables. La célébration des Jeux Néméens, qui n'avoit pu se faire au tems marqué à cause du trouble des guerres, avoit été differée jusqu'à l'arrivée du Général Romain & de son armée. Ce fut lui, comme nous l'avons déja raporté, qui en fit les honneurs, & qui

Argos recouvre sa liberté. Quintius y préside aux Jeux Néméens.

Ibid.

AN. R. 557. Av J.C. 195.

qui y distribua les prix : ou plutôt ce fut lui qui fut le spectacle. Les Argiens surtout ne pouvoient lever les yeux de dessus celui qui avoit entrepris cette guerre exprès pour eux, qui les avoit délivrés d'une dure & honteuse servitude, & qui venoit de les faire rentrer dans leur ancienne liberté, dont ils goutoient toute la douceur avec un sentiment d'autant plus vif, qu'ils en avoient été lontems privés.

Mécontentement des Alliés au sujet du Traité conclu avec Nabis. *Ibid.*

Les Achéens voioient avec un sensible plaisir la ville d'Argos réunie à leur Ligue, & rétablie dans tous ses priviléges. Mais un Tyran maintenu au milieu de la Gréce, & la servitude qui s'étoit comme retranchée dans Lacédémone d'où elle étoit toujours en état de se faire craindre, laissoient dans les esprits une inquiétude qui troubloit la joie commune.

Pour les Etoliens, on peut dire que la paix accordée à Nabis étoit leur triomphe. Depuis ce honteux & indigne Traité, car ils l'appelloient ainsi, ils décrioient par tout les Romains. Ils fesoient remarquer que dans la guerre contre Philippe on n'avoit mis bas les armes, & cessé de poursuivre à toute outrance ce Prince, qu'après l'avoir obli-

obligé de ſortir de toutes les villes de la Gréce. Qu'ici l'Uſurpateur étoit conſervé dans la poſſeſſion tranquille de Sparte, pendant que le Roi légitime, (*ils entendoient Agéſipolis*) qui avoit ſervi ſous le Proconſul, & tant d'illuſtres citoiens de Sparte, étoient condannés à paſſer le reſte de leur vie dans un triſte exil. En un mot, que le Peuple Romain s'étoit rendu le protecteur & le ſatellite du Tyran. AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Les Etoliens dans ces plaintes, qui n'étoient point ſans fondement, bornoient leurs vûes aux ſeuls avantages de la liberté: mais, dans les grandes affaires, il faut tout enviſager, & ſe contenter de ce que l'on peut exécuter avec ſuccès, ſans vouloir tout embraſſer à la fois. C'étoit la diſpoſition de Quintius, comme lui-même le fera obſerver dans la ſuite.

Quintius, pendant l'hiver, régle les affaires de la Gréce. *Liv.* XXXIV. 48. *Plut. in Quint.* 375.

Quintius retourna d'Argos à Elatie, d'où il étoit parti pour cette guerre contre Sparte. Nous avons raconté d'avance, à la fin du tome précédent, qu'il emploia tout l'hiver à rendre la Juſtice aux peuples, à réconcilier entr'elles les villes, à appaiſer les inimitiés entre les premiers citoiens, & à rétablir par tout le bon ordre; ce qui étoit le véritable fruit de la paix, la plus

An. R. 558. Av. J.C. 194. glorieuse occupation du Vainqueur, & une preuve certaine que la guerre n'avoit été entreprise que par des motifs justes & raisonnables.

Beau discours de Quintius dans l'Assemblée des Alliés à Corinthe. Liv. ibid. 48-50.

Au commencement du printems, Quintius se rendit à Corinthe, où il avoit convoqué une Assemblée générale des Députés de toutes les villes. Là il leur représenta comment Rome s'étoit prêtée avec joie & empressement aux priéres de la Gréce qui avoit imploré son secours, & avoit fait avec elle une alliance, dont il espéroit que l'on n'auroit pas lieu de se repentir. Il parcourut en peu de mots les actions & les entreprises des Généraux Romains qui l'avoient précédé, & raporta les siennes avec une modestie qui en relevoit le mérite. Il fut écouté avec un applaudissement général, excepté lorsqu'il vint à parler de Nabis, où l'Assemblée, par un murmure modeste, fit sentir sa surprise & sa douleur, de ce que le Libérateur de la Gréce avoit laissé dans le sein d'une ville aussi illustre que Sparte un Tyran, non seulement insuportable à sa patrie, mais redoutable à toutes les autres villes.

Quintius, qui n'ignoroit pas la disposition des esprits à son égard sur

ce

ce sujet, crut devoir rendre compte An. R.
de sa conduite en peu de mots. „ Il 558.
„ avoua qu'il n'auroit point falu en- Av. J.C.
„ tendre à aucune condition de paix 194.
„ avec le Tyran, si cela avoit pu se
„ faire sans risquer la perte entiére de
„ Sparte. Mais, qu'y aiant lieu de crain-
„ dre que la ruine de Nabis n'entraî-
„ nât celle d'une ville si considérable,
„ il avoit paru plus sage de laisser le
„ Tyran affoibli & hors d'état de nui-
„ re, que de *hazarder de voir peutêtre*
„ *la ville périr par des remédes trop*
„ violens, & par les efforts mêmes que
„ l'on faisoit pour la sauver.

„ Il ajouta à ce qu'il avoit dit du
„ passé, qu'il se préparoit à partir pour
„ l'Italie, & à y faire retourner toute
„ l'armée. Qu'avant dix jours ils en-
„ tendroient dire qu'on auroit retiré
„ les garnisons de Démétriade & de
„ Chalcis; & qu'il alloit, à leurs yeux,
„ rendre aux Achéens la Citadelle de
„ Corinthe. Qu'on verroit par là les-
„ quels étoient plus dignes de foi des
„ Romains ou des Etoliens; & si ces
„ derniers avoient eu raison de répan-
„ dre par tout, que l'on ne pouvoit
„ plus mal faire que de confier sa liber-
„ té au Peuple Romain, & que l'on n'a-
„ voit

AN. R. 558. Av. J.C. 194.

„ voit fait que changer de joug en „ recevant les Romains pour maîtres „ au lieu des Macédoniens. Mais que „ l'on ſavoit que les Etoliens ne ſe „ piquoient pas de diſcrétion & de ſa- „ geſſe, ni dans leurs diſcours, ni dans „ leurs actions.

„ Que pour ce qui regardoit les „ autres peuples, il leur recomman- „ doit de juger de leurs amis par „ les actions, & non par des paro- „ les; & de bien diſcerner à qui ils „ devoient ſe fier, & contre qui ils „ devoient ſe tenir en garde. Il les „ exhorta à uſer modérément de la „ liberté; en leur repréſentant, Que, „ retenue dans de juſtes bornes, „ elle étoit ſalutaire aux particuliers „ auſſi bien qu'aux villes: que, ſans „ ce tempérament, elle devenoit à „ charge aux autres, & pernicieuſe à „ ceux qui en abuſoient. Que les „ principaux des villes, que les dif- „ férens Ordres qui les compoſent, „ que les villes elles-mêmes en gé- „ néral, s'appliquaſſent avec ſoin à „ garder mutuellement une parfaite „ union. Que tant qu'elles demeu- „ reroient unies, ni Roi ni Tyran ne „ pourroient rien contre elles. Que

„ la

„ la discorde & la sédition ouvroient An. R.
„ la porte à tous les dangers & à tous 558.
„ les maux, parce que le parti qui se Av. J.C.
„ sent le plus foible au dedans, cher- 194.
„ che de l'appui au dehors, & aime
„ mieux appeller l'étranger à son se-
„ cours, que de céder à ses conci-
„ toiens.

„ Il termina son discours en les con-
„ jurant avec bonté & tendresse d'en-
„ tretenir & de conserver par leur sage
„ conduite la liberté dont *ils* étoient
„ *redevables à des armes étrangéres*;
„ & de faire connoitre au Peuple Ro-
„ main, qu'en les rendant libres, il
„ n'avoit pas mal placé sa protection
„ & ses bienfaits.

Ces avis furent reçus comme les avis d'un pére. Tous, en l'entendant parler ainsi, pleuroient de joie, & Quintius lui-même ne put retenir ses larmes. Un doux murmure marquoit les sentimens de toute l'Assemblée. Ils se regardoient les uns les autres, pleins d'admiration de ce qu'ils venoient d'entendre, & s'exhortoient à graver profondément dans leur mémoire & dans leur cœur des conseils qu'ils devoient respecter comme des oracles.

Ensuite, Quintius aiant fait faire silen- Les esclaves

An. R. 558. Av. J.C. 194. silence, leur demanda de s'informer exactement de ce qui pouvoit rester dans la Gréce de citoiens Romains esclaves, & de les lui envoier en Thessalie dans l'espace de deux mois. Il leur représenta qu'il ne seroit pas honnête pour eux-mêmes de laisser en esclavage ceux à qui ils devoient leur liberté. Tous se récriérent avec applaudissement, & rendirent graces en particulier à Quintius de ce qu'il avoit bien voulu les avertir d'un devoir si juste & si indispensable. Le nombre de ces esclaves étoit fort grand. Ils avoient été pris par Annibal dans la guerre Punique, & comme les Romains n'avoient pas voulu les racheter, il les avoit vendus. Il en couta à l'Achaïe seule cent talens, c'est-à-dire cent mille écus, pour rembourser aux maîtres le prix des esclaves, pour chacun desquels on paioit cinq cens deniers, c'est-à-dire deux cens cinquante livres. Le nombre par conséquent montoit ici à douze cens. Qu'on juge par proportion de tout le reste.

Romains, répandus dans la Gréce, sont rendus à Quintius.

Ibid.

Quintius fait sortir les garnisons Romaines.

L'Assemblée n'étoit pas encore finie, qu'on vit la garnison descendre de la Citadelle, puis sortir de la ville. Quintius la suivit de près, & se retira au mi-

An. R. 558. Av. J.C. 194.

milieu des acclamations des peuples, qui l'appelloient leur ſauveur & leur libérateur, & feſoient mille vœux au ciel pour lui.

de la Citadelle de Corinthe, de Chalcis, & de Démétriade. *Ibid.*

Il tira pareillement les garniſons de Chalcis & de Démétriade, & y fut reçu avec les mêmes applaudiſſemens. De là il paſſa en Theſſalie dans le deſſein, non ſeulement de rendre la liberté aux villes de cette contrée, mais d'y rétablir une forme de gouvernement ſupportable, après la confuſion & le déſordre qui y avoient régné juſques-là. Car ce n'étoient pas ſeulement les malheurs des tems, ou la tyrannie des Rois, qui avoient cauſé parmi eux ces troubles, mais encore leur caractére naturellement inquiet & remuant, n'y aiant jamais eu parmi eux, depuis leur origine juſqu'au tems dont nous parlons, & même juſqu'à celui où écrivoit Tite-Live, ni Aſſemblée particuliére dans chaque ville, ni Etats généraux de toute la nation, qui n'euſſent été troublés par le tumulte des partis & des ſéditions. Il ſe régla principalement ſur le revenu des particuliers pour choiſir des Juges, & pour former un Sénat : perſuadé qu'un des moiens les plus efficaces pour rétablir le bon

Il régle les affaires de Theſſalie. *Ibid.*

AN. R. 558. Av. J.C. 194.

ordre parmi ce peuple, étoit de mettre le crédit & la puiſſance entre les mains de ceux qui, par la ſituation de leur fortune, avoient le plus d'intérêt à maintenir la paix & la tranquillité dans la Nation.

Mort de Nabis. *Liv.* XXXV. 35.

Nabis ne profita pas lontems de la paix qui lui avoit été accordée. Quelques années après, aiant rompu le Traité qu'il avoit fait avec les Romains, les Achéens, à qui Flamininus, en partant pour Rome, avoit fort recommandé de veiller ſur ce Tyran, l'attaquérent ſous la conduite du célébre Philopémen, & après l'avoir battu dans un combat, l'obligérent de ſe tenir renfermé dans ſa ville. Quelque tems après, Alexaméne, ſous prétexte de lui amener un ſecours d'Etoliens, le tua par trahiſon. Philopémen étant accouru auſſitôt, obligea Sparte d'entrer dans la Ligue des Achéens. Nous traiterons ces faits dans la ſuite avec un peu plus d'étendue.

Quintius retourne à Rome, & y reçoit l'honneur du

Quintius aiant réglé les affaires de la Theſſalie, paſſa par l'Epire, vint à Orique, s'embarqua pour l'Italie, & arriva à Rome, où toutes ſes troupes ſe rendirent auſſi. Le Sénat lui donna audience hors de la ville, comme c'étoit

c'étoit la coutume ; & après qu'il eut An. R.
rendu un compte exact de tout ce 558.
qu'il avoit fait, les Sénateurs lui dé- Av.J.C. 194.
cernérent, d'un consentement unani- triomphe.
me, l'honneur du triomphe qu'il avoit Liv.
si bien mérité. La cérémonie dura XXXIV.
trois jours, pendant lesquels il fit paf- 52.
ser en revûe devant le peuple les précieuses dépouilles qu'il avoit amassées dans la guerre contre le Roi de Macédoine. Démétrius fils de Philippe, & Arméne fils de Nabis, étoient parmi les otages, & ornoient le triomphe du vainqueur. Mais ce qui en fesoit le plus bel ornement, étoient les citoiens Romains délivrés d'esclavage, qui suivoient le char la tête rase en signe de la liberté qui venoit de leur être rendue. Il fit distribuer à chacun de ses soldats vingt-cinq deniers, (douze livres dix sols:) le double aux Centurions, le triple aux Cavaliers.

J'ai déja averti que je me donnois la liberté de différer ou d'anticiper certains faits sans m'astreindre à raconter année par année ce qui s'est passé, pour ne point trop couper la suite d'une même histoire, & pour en exposer les divers événemens sous un même point de vûe. Les dattes

AN. R. 558. Av. J.C. 194. qui ſont toujours à la marge, facilitent le moien de raprocher les uns des autres, quand on le voudra, les faits qui ont concouru pour le tems. Je reviens donc ſur mes pas.

AN. R. 555. Av. J.C. 197.

C. CORNELIUS CETHEGUS.
Q. MINUCIUS RUFUS.

Heureux ſuccès des deux Conſuls dans la Gaule.

Liv. XXXII. 29-31.

CES DEUX CONSULS avoient eu pour département la Gaule. Après avoir rempli les devoirs ordinaires de religion, ils partirent tous deux pour leur province. Cornelius marcha par le plus droit chemin contre les Inſubriens, qui étoient actuellement ſous les armes avec les Cénomans leurs alliés. Breſſe (*Brixia*) étoit la capitale de ceux-ci, & Milan des Inſubriens. Q. Minucius, prenant ſur la gauche, tourna vers la mer, & s'avançant du côté de Génes, attaqua d'abord les Liguriens. Tout lui réuſſit parfaitement. Déja il avoit réduit ſous la puiſſance Romaine toutes les nations qui ſont en deça du Pô, excepté les Boïens & les Ilvates, dont les premiers étoïent Gaulois, & les autres Liguriens. On feſoit monter à quinze le nombre des bourgades qui s'étoient rendues, & à vingt mille celui de leurs habi-

habitans. De là le Consul mena ses Légions sur les terres des * Boïens. An. R. 555. Av. J.C. 197.

Peu avant son arrivée, les Boïens avoient passé le Pô avec leur armée, & s'étoient joints aux Cénomans & aux Insubriens pour opposer toutes leurs forces réunies aux ennemis, qu'ils croioient aussi devoir se joindre pour les attaquer. Mais, quand ils apprirent que l'un des deux ravageoit leurs terres, ils y retournérent pour les défendre. Cependant les Insubriens & les Cénomans se campérent sur les rives du fleuve Mincio, & le Consul Cornelius environ à cinq mille pas au dessous d'eux. Celui-ci, aiant gagné les Cénomans, les engagea à demeurer dans l'inaction pendant que l'on en seroit aux mains. Le combat se donna. Les Insubriens furent pleinement défaits. On prétend qu'ils laissérent sur la place trente-cinq mille hommes, & qu'il y en eut près de six mille de pris, avec cent trente drapeaux, & plus de deux cens chariots. Les villes des Cénomans, qui s'étoient engagées dans la révolte des Insubriens, se soumirent aux vainqueurs.

* *Leur capitale étoit* Bononia, (*Boulogne.*)

AN. R. 555. Av. J.C. 197.

Les Boïens, qui étoient retournés chez eux, aiant appris la pleine défaite des Insubriens, n'osérent point hazarder un combat contre Minucius, & se répandirent dans les places de leur pays. Sur ces nouvelles, les Ilvates, peuple de Ligurie, se rendirent sans tenter une inutile résistance. Les Consuls informérent le Sénat de ces heureux succès. On ordonna que les temples seroient ouverts pendant quatre jours, & que pendant ce tems-là on rendroit aux dieux des actions de graces pour tous ces avantages, qu'ils regardoient comme un effet sensible de leur protection.

Le Triomphe est accordé à l'un des Consuls, & refusé à l'autre. *Liv.* XXXIII. 22. 23.

Quand les deux Consuls furent de retour à Rome, le Sénat leur donna audience dans le temple de Bellone. Ils demandérent tous deux ensemble que le Sénat leur accordât le triomphe pour les avantages qu'ils avoient remportés sur les ennemis de la République. Pour lors, deux Tribuns du Peuple déclarérent qu'ils ne permettroient pas qu'ils fissent leur demande en commun, n'étant pas raisonnable que la même récompense fût accordée à des services qui ne la méritoient pas également. Quelque bon témoi-

gnage que Cornelius rendit à Minucius, ne craignant point de diminuer sa gloire en la partageant avec son Collégue; il falut, après de longues contestations, faire la demande séparément. Le Triomphe fut accordé à Cornelius, pour avoir vaincu les Insubriens & les Cénomans. Quant à Minucius, il ne put obtenir du Sénat le même honneur. Mais il s'en dédommagea en triomphant de son autorité privée sur le mont Albain, à l'exemple de quelques autres Généraux, qui s'étoient trouvés dans le même cas que lui.

An. R. 555. Av. J.C. 197.

L. Furius Purpureo.
M. Claudius Marcellus.

An. R. 556. Av. J.C. 196.

Nouvelles défaites des Gaulois. *Liv.* XXXIII. 36. & 37.

Il s'en faloit bien que les Gaulois, si l'on en excepte les Cénomans, fussent pleinement soumis, & se regardassent comme entiérement vaincus. Ils donnérent encore de l'exercice aux nouveaux Consuls. Dans un premier combat, Marcellus, attaqué par les Boïens, perdit trois mille hommes. Il répara bientôt cette perte. Aiant passé le Pô, il mena ses troupes dans le territoire de Come, où les Insubriens étoient campés avec les habitans du

AN. R. 556. AV. J.C. 196.

pays, à qui ils avoient fait prendre les armes. Il se donna un combat, dans lequel, si l'on en croit un Historien, (Valerius d'Antium) Marcellus tua aux ennemis plus de quarante mille hommes, leur prit cinq cens drapeaux, quatre cens trente-deux chariots, & un grand nombre de colliers d'or, dont il en offrit un d'une pesanteur extraordinaire à Jupiter Capitolin. Ce jour même le camp des vaincus fut forcé & pillé. Quelques jours après la ville de Come fut prise, & vingt-huit Châteaux se rendirent tout de suite.

Les deux Consuls aiant réuni leurs troupes, passérent dans le pays des Liguriens, où les Boïens les suivirent. Il s'y livra un second combat, où il parut bien, dit Tite-Live, que la colére peut beaucoup pour animer la valeur. Car les Romains, indignés que les Gaulois ne cessassent point de les fatiguer par leurs révoltes, & songeant beaucoup moins à vaincre qu'à se venger, s'abandonnérent de telle sorte à leur ressentiment, qu'à peine laissérent-ils échaper un seul des ennemis, qui pût annoncer la défaite de ses compagnons.

Quand on eut reçu à Rome les lettres

tres des Consuls qui contenoient la nouvelle de ces heureux succès, le Sénat ordonna que pendant trois jours on rendît aux dieux des actions de graces dans tous les temples. Peu de jours après, Marcellus revint à Rome, où le triomphe lui fut décerné sur les Insubriens & sur les habitans de Come. Il laissa à son Collégue l'espérance de triompher des Boïens. AN. R. 556. AV. J. C. 196.

L'année suivante, le Consul Valerius Flaccus remporta aussi une victoire sur les Boïens. *Liv.* XXXIV. 21.

Scipion l'Africain fut Consul pour la seconde fois en l'année 558. Il semble avoir dédaigné de se mesurer avec des ennemis peu dignes de lui. Il laissa à son Collégue Ti. Sempronius la gloire trop aisée de vaincre les Insubriens & les Boïens. Elle lui couta pourtant fort cher. Attaqué d'abord très-vivement dans son camp, il perdit beaucoup de monde pour les repousser : mais enfin il les mit en fuite, & les tailla en piéces. Il demeura sur le champ de bataille onze mille Gaulois, & cinq mille Romains. *Liv.* XXXIV. 46. 47.

La guerre des Gaulois & des Liguriens étoit devenue par raport aux Romains comme une guerre anniversaire: Nouvelle guerre contre les Gaulois.

R. mais elle éclata avec plus de violence, & causa plus de terreur dans l'année
J.C. où nous entrons, qui est la 559. de Rome, qu'elle n'avoit fait auparavant.

IV. Sur la nouvelle que l'on reçut que quinze mille Liguriens étoient entrés sur les terres de Plaisance, & avoient mis tout le pays à feu & à sang, s'étant avancés jusqu'aux murailles mêmes de la Colonie & aux rives du Pô, & qu'à leur exemple les Boïens étoient sur le point de se soulever, le Sénat déclara *qu'il y avoit* TUMULTE. C'étoit une formule qui marquoit l'importance de la guerre, & qui avoit lieu particuliérement dans celle contre les Gaulois, comme je l'ai déja observé ailleurs. Alors toute exemption cessoit, & l'on avoit droit de faire prendre les armes aux citoiens même qui avoient un privilége pour en être exemts dans les guerres ordinaires.

V. L'espérance du butin attiroit tous les jours de nouvelles troupes aux Gaulois, & déja il s'étoit assemblé autour de Pise plus de quarante mille hommes. L'arrivée du Consul Minucius avec son armée sauva la ville. Les ennemis aussitôt allérent camper au dela du fleuve l'Arno. Le Consul les y suivit dès le

lende-

lendemain, & campa à mille pas d'eux. AN. R.
De son poste il défendoit les terres des 559.
Alliés, en tombant sur les troupes que AV. J.C.
les ennemis envoioient pour les rava- 193.
ger : *mais* il évitoit de leur donner bataille comme ils le souhaitoient, ne comptant pas assez sur ses troupes, qui étoient levées nouvellement, & ramassées de différens endroits.

L'autre Consul L. Cornelius Merula, en passant sur les confins de la Ligurie, avoit conduit son armée dans le pays des Boïens, où il fesoit la guerre contre ces peuples tout autrement que son Collégue ne la fesoit contre les Liguriens. C'étoit lui qui présentoit la bataille aux Boïens, & ceux-ci n'osoient l'accepter, aimant mieux voir leurs terres ravagées, que de s'exposer aux risques d'une action générale. Le Consul aiant désolé tout le pays par le fer & par le feu, en sortit, & marcha vers Modéne. Les Boïens le suivirent sans bruit, & pendant la nuit, aiant passé au dela du camp du Consul, ils s'emparérent d'un défilé par où il lui faloit nécessairement passer, & où ils comptoient le surprendre. Mais le Consul aiant découvert leur dessein, & évité les embuches qu'on lui

AN. R. 559. Av.J.C. 193.

lui préparoit, marcha contre eux, & les obligea d'en venir à un combat. Il fut long & sanglant. Enfin les Boïens furent mis en déroute, & taillés en piéces. Quatorze mille demeurérent sur la place : près d'onze cens furent faits prisonniers : on prit deux cens douze drapeaux, & soixante-trois chariots. Les Romains achetérent assez cher cette victoire. Ils perdirent cinq mille hommes, tant de leurs citoiens que des Alliés, parmi lesquels se trouvérent plusieurs Officiers de marque.

Le Consul Minucius délivré d'un extrême danger par la courageuse hardiesse des Numides.

Liv. ibid. 11.

Sur la fin de l'année les troupes de la République se virent deux fois exposées à un grand danger dans la Ligurie. Premiérement les ennemis attaquérent le camp des Romains, & furent sur le point de s'en rendre maîtres. Peu de jours après, le Consul s'étant engagé dans un défilé, les Liguriens s'emparérent de l'issue par où il lui faloit sortir. Minucius voiant le chemin fermé par devant, se mit en devoir de retourner sur ses pas : mais une partie de leurs troupes avoit aussi bouché la gorge par où il étoit entré; ce qui rappella dans l'esprit des troupes le souvenir des embuches de Caudium, & en retraça à leurs yeux l'image. Le Consul

ſul avoit parmi les troupes auxiliaires AN. R.
de ſon armée environ huit cens Nu- 559.
mides. Celui qui les commandoit, AV. J. C.
193.
vint le trouver, & offrit de s'ouvrir un paſſage à travers les ennemis, & de délivrer l'armée, ajoutant qu'il en avoit un moien ſûr. Minucius le combla de louanges, & lui promit de bien récompenſer un ſervice ſi important. Auſſitôt les Numides montent à cheval, & ſe mettent à caracoller juſqu'aux corps-de-garde des Liguriens, ſans cependant faire aucune attaque. Au ſimple coup d'œil, rien n'étoit plus mépriſable que cette Cavalerie. Tant hommes que chevaux, ils étoient petits & maigres. Les Cavaliers étoient ſans ceintures, & n'avoient pour armes que de ſimples javelots. Les chevaux ſans mords, couroient d'une façon difforme, aiant l'encolure roide, la tête baſſe & allongée. Pour augmenter ce mépris, ils ſe laiſſoient tomber à deſſein de deſſus leurs chevaux, ſe donnant en ſpectacle, & s'expoſant à la riſée de l'ennemi. Les Liguriens, qui d'abord ſe tenoient ſur leur garde dans leurs poſtes, prêts à ſe défendre ſi on les eût attaqués, ſe déchargérent la plupart de leurs armes, & ſe mirent à re-

garder,

AN. R. 559. AV. J.C. 193. garder, les bras croisés, un spectacle qui les fesoit rire. Cependant les Numides caracolloient de côté & d'autre, puis s'enfuioient, & revenoient sur leurs pas, s'avançant toujours peu à peu vers la sortie du défilé, comme s'ils étoient emportés malgré eux, & qu'ils n'eussent pu retenir leurs chevaux. Enfin, piquant des deux, ils forcérent les Liguriens de s'ouvrir, & de les laisser passer. D'abord ils mirent le feu aux premiéres maisons qu'ils rencontrérent, & ensuite au premier bourg qui se trouva sur leur route, & à plusieurs autres de même, tuant tous ceux qui leur tomboient sous la main. Les Liguriens, du lieu où ils étoient campés, aperçurent premiérement la fumée de ces incendies; un moment après ils entendirent les cris des malheureux qu'on brûloit & qu'on massacroit dans les bourgs & dans les villages; & enfin les vieillards & les enfans, qui avoient pu échaper à la fureur des Numides, vinrent jetter l'allarme & l'épouvante dans tout le camp. Alors la plupart des Liguriens, sans prendre conseil ni attendre l'ordre de personne, courent chacun de leur côté, pour défendre leurs pro-

proches & leurs biens. En peu d'heures le camp se trouva abandonné; & le Consul, délivré du péril, continua son chemin, & arriva où il avoit dessein de se rendre. AN. R. 559. Av. J.C. 193.

L'année suivante, (560) le même Minucius remporta une victoire assez importante sur les Liguriens. Et leurs terres furent, bientôt après, ravagées par le Consul Quintius: pendant que, d'un autre côté, Domitius son Collégue soumit une partie des Boïens. *Liv.* XXXV. 21. *Ibid.* 40.

Acharnement furieux des Liguriens.

L'acharnement des peuples de Ligurie contre les Romains tenoit quelque chose de la fureur. Ils avoient mis sur pié (an. 561.) une armée, en fesant usage de ce qu'ils appelloient *la Loi Sacrée*, par laquelle les soldats s'engageoient, avec les plus terribles sermens, à ne sortir du combat que vainqueurs. Ils vinrent tout d'un coup pendant la nuit fondre sur le camp du Proconsul Minucius. Ce Général tint ses soldats sous les armes jusqu'au jour, fort attentif à empécher que l'ennemi ne forçât par quelque endroit ses retranchemens, où il se tint renfermé. Dès que le jour parut, il sortit sur eux par deux portes en même tems. Mais il ne repoussa pas les Liguriens *Liv.* XXXVI. 38.

par

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

par ce premier effort, comme il l'avoit espéré. Ils disputérent la victoire pendant plus de deux heures. Enfin, épuisés des fatigues du combat, & d'une longue veille, il ne purent résister plus lontems à des troupes toutes fraîches qui se succédoient continuellement les unes aux autres, & la crainte étoufant en eux le souvenir de leurs sermens, ils tournérent enfin le dos. Il y eut, de leur part, quatre mille hommes de tués; & les Romains n'en perdirent pas trois cens.

Victoire & triomphe du Consul Nasica sur les Boïens.

Environ deux mois après le Consul P. Cornelius Scipion, surnommé Nasica, gagna une grande bataille contre l'armée des Boïens, & demeura maître de leur camp. Ils se soumirent sur le champ. Le Consul les obligea de lui donner des otages, & leur ôta la moitié de leurs terres, afin que le Peuple Romain y envoiât des Colonies, s'il le jugeoit à propos. Il partit aussitôt pour Rome, après avoir congédié son armée, & lui avoir marqué un jour pour se rendre auprès de la Ville, & triompher ensuite avec lui. Car il ne doutoit point qu'on ne lui accordât le Triomphe: ce qui souffrit pourtant plus de difficulté qu'il ne pensoit. Le len-

lendemain donc de son arrivée, il convoqua le Sénat dans le temple de Bellone; & après avoir fait le récit de la victoire qu'il avoit remportée, il demanda qu'on lui permît d'entrer triomphant dans la Ville. P. Sempronius Blesus Tribun du Peuple, „ reconnois- AN. R. 561. Av. J.C. 191.
„ sant qu'il étoit fort digne de cet
„ honneur, dit qu'il n'étoit pas d'a-
„ vis qu'on le lui accordât sur le champ.
„ Qu'il s'étoit un peu trop hâté de con-
„ gédier son armée, & de revenir lui-
„ même à Rome. Qu'ils auroient pu
„ rendre de grands services à la Répu-
„ blique, en passant dans la Ligurie;
„ & qu'il seroit fort à propos d'y ren-
„ voier le Consul & ses légions, afin
„ qu'ils achevassent de domter les Li-
„ guriens. Que ce seroit le tems alors
„ de lui accorder le Triomphe.

Le Consul répondit „ que le sort
„ ne lui avoit pas donné la Ligurie
„ pour province, mais le pays des
„ Boïens. Qu'il avoit vaincu ces peu-
„ ples en bataille rangée, avoit pris
„ leur camp, & forcé deux jours après
„ toute la nation à se rendre. Que c'é-
„ toit d'eux qu'il demandoit à triom-
„ pher, & non des Liguriens. Qu'au
„ reste on ne devoit pas s'étonner que

„ l'ar-

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

„ l'armée victorieuse ne trouvant plus „ d'ennemis dans la province, fût re-„ venue à Rome pour y honorer le „ triomphe de son Général. Que de „ la renvoier, comme le Tribun le „ proposoit, ce seroit pour elle une „ honte & une flétrissure qu'elle n'a-„ voit point certainement méritée, „ non plus que lui. Que pour ce qui „ le regardoit personnellement, il se „ trouvoit trop honoré pour toute sa „ vie du glorieux témoignage que le „ Sénat lui avoit rendu en le choisis-„ sant comme le plus homme de bien „ de la République, pour recevoir la „ Mére des dieux. Que ce seul titre, „ quand on n'y ajouteroit pas celui de „ Consul & de Triomphateur, suffi-„ roit pour rendre son nom célébre „ dans tous les siécles „. Des remontrances si raisonnables, non seulement mirent tous les Sénateurs dans ses intérêts, mais engagérent même le Tribun à se désister de son opposition. Ainsi il triompha des Boïens d'une maniére plus honorable encore pour lui, que s'il n'y avoit trouvé aucune difficulté.

Affaires d'Espagne.

APRES avoir parcouru les affaires de la Gaule & de la Ligurie, je passe main-

maintenant à celles de l'Espagne. On ne peut pas dire qu'elle ait été absolument sans guerre pendant les quatre années que Philippe occupa principalement les armes Romaines, puisque Cn. Cornelius qui y avoit été envoié en 552, remporta dans l'année 556 dont nous allons parler le petit Triomphe pour les heureux succès qu'il avoit eus en Espagne. Mais ces guerres avoient été peu considérables, comme on le peut conjecturer par le silence de Tite-Live.

AN. R. 556. Av. J.C. 196.

Liv. XXXI. 50.

Peu de tems après que le Traité de paix avec Philippe avoit été conclu, la joie que causoit cet heureux événement fut un peu troublée par les tristes nouvelles que l'on reçut d'Espagne. Elle formoit deux provinces: l'Espagne Citérieure, qui étoit en deça de l'Ebre; & l'Espagne Ultérieure, qui étoit au dela. On apprit „ que le Préteur C. Sempronius Tuditanus avoit „ été défait dans la province Citérieure; que son armée avoit été battue „ & mise en fuite; & que dans cette „ action il avoit été tué plusieurs personnes de marque. Que Tuditanus „ lui-même aiant été enlevé de dessus le champ de bataille dangereuse-

Echec reçu dans l'Espagne Citérieure.

Liv. XXXIII. 25.

„ ment

AN. R. 556. Av. J.C. 196. ,, ment blessé, étoit mort peu de jours ,, après.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

L. VALERIUS FLACCUS.

M. PORCIUS CATO.

Caton eut pour département l'Espagne Citérieure. Avant qu'il partit pour s'y rendre, il s'éleva à Rome une célébre contestation au sujet de la Loi Oppia, à laquelle il eut grande part. J'en parlerai dans la suite, après que j'aurai raporté ses expéditions guerriéres.

Départ de Caton pour l'Espagne. *Liv.* XXXIV. 8.

Après que cette dispute eut été terminée, Caton partit avec vingt-cinq galéres, dont les Alliés en avoient fourni cinq, & se rendit au * port de la Lune, où il avoit ordonné à son armée de se rendre. Aiant fait ramasser le long de la côte tous les bâtimens qui s'y trouvérent de quelque espéce qu'ils fussent, il y embarqua ses soldats, & leur commanda de le suivre au port de Pyrénée, d'où son dessein étoit d'aller aux ennemis avec toute sa flote. Il arriva à ** Empories, où il mit tous ses soldats à terre, excepté ceux qui devoient servir sur mer.

Il

* *Au golfe de Spécia sur la côte de Génes.*

** *Ampourias, ville d'Espagne en Catalogne.*

Il y avoit à Empories deux villes séparées par un mur, dont l'une étoit occupée par des Grecs originaires de Phocée, comme les Marseillois, & l'autre étoit habitée par des Espagnols. Il est étonnant que des étrangers, exposés d'un côté aux incursions maritimes, & de l'autre aux attaques des Espagnols nation féroce & belliqueuse, aient pu se maintenir si lontems le long de cette côte, & conserver leur liberté. On ne peut attribuer cet effet merveilleux qu'à la vigilance & à la discipline, que rien n'entretient davantage parmi les foibles, que la crainte qu'ils ont d'être surpris par des voisins plus puissans qu'eux. La partie du mur qui donnoit sur la campagne étoit très-bien fortifiée, n'aiant qu'une seule porte, dont la garde étoit confiée à quelqu'un des Magistrats, qui ne l'abandonnoit jamais. Pendant la nuit, il y avoit toujours un tiers des citoiens postés sur les murailles pour les garder. Et ils s'acquittoient de ce devoir, dans lequel ils se succédoient les uns aux autres, non par forme & pour obéir à la Loi, mais avec autant de soin, de vigilance, & d'exactitude, que si les ennemis eussent été à leurs portes.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Description d'Empories.

Ibid. 9.

Ils

An. R. 557. Av. J.C. 195.
Ils ne recevoient aucun Espagnol dans leur ville, & ne s'en éloignoient eux-mêmes que rarement, & avec précaution : mais ils avoient pleine liberté de sortir du côté de la mer. A l'égard de la porte qui donnoit sur la ville des Espagnols, ils ne sortoient jamais par là qu'en grand nombre ; & c'étoit ordinairement ce tiers des habitans qui avoient gardé les murs pendant la nuit. Voici les raisons qui les engageoient à sortir. Les Espagnols, peu faits à la navigation, étoient ravis de commercer avec cette nation, en achetant d'elle les marchandises étrangéres qu'elle apportoit dans ses vaisseaux ; & en lui vendant à son tour ce que les récoltes leur fournissoient au dela de leur nécessaire. Ce besoin mutuel qu'ils avoient les uns des autres ouvroit aux Grecs l'entrée de la ville Espagnole. Ce qui contribuoit encore à leur sureté, c'étoit la protection des Romains, dont ils cultivoient l'amitié avec autant de zéle & de fidélité que les Marseillois, quoiqu'ils ne fussent pas si puissans qu'eux. Et c'est par cette raison qu'ils reçurent alors le Consul & son armée avec beaucoup d'empressement & de joie.

M. Hel-

M. Helvius, qui avoit défait les Celtibériens dans l'Espagne Ultérieure, & pris la ville * d'Illiturgis, étant retourné à Rome, reçut l'honneur du petit Triomphe; & Q. Minucius, qui avoit commandé dans l'Espagne Citérieure, fut honoré du grand Triomphe. AN. R. 557. Av. J. C. 195. *Liv.* XXXIV. 10.

Pendant que le Consul étoit campé assez près d'Empories, des Ambassadeurs du Prince des Illergétes vinrent le trouver, accompagnés de son fils, ,, pour lui demander du secours ,, contre les rebelles, sans quoi ils n'é- ,, toient pas en état de leur résister. ,, Ils lui représentérent que cinq mille ,, hommes suffiroient pour défendre ,, son pays, & que l'ennemi ne les ,, verroit pas plutôt paroitre, qu'il se ,, retireroit. Caton répondit qu'il étoit ,, touché du péril & des inquiétudes ,, de ce Prince: mais, qu'aiant dans ,, son voisinage un si grand nombre ,, d'ennemis, avec lesquels il étoit tous ,, les jours à la veille d'en venir aux ,, mains, il ne pouvoit, sans s'exposer ,, à un danger manifeste, affoiblir son ,, armée en la partageant,,. Les Députés aiant entendu ce discours, se pro- Ruse de Caton. *Liv.* XXXIV. 11. 13. *Frontin.* IV. 7.

* *Ville d'Espagne dans l'Andalousie.*

AN. R. 557. Av. J.C. 195. proſternérent aux piés du Conſul, „ le conjurant de ne pas abandonner „ leur pays dans le triſte état où il „ ſe trouvoit réduit. Car que deviendroient-ils, s'ils étoient rejettés par „ les Romains? Qu'ils n'avoient point „ d'autres Alliés qu'eux, point d'autre „ reſſource dans tout l'univers. Qu'ils „ auroient pu ſe mettre à couvert du „ malheur qui alloit les accabler, s'ils „ avoient voulu manquer de fidélité, „ & ſe ſoulever avec les autres. Mais „ qu'ils avoient mépriſé toutes les menaces de leurs voiſins, dans l'eſpérance que les Romains ſeroient aſſez „ puiſſans pour les défendre. Que ſi, „ contre leur attente, ils ſe voioient „ abandonnés, & que le Conſul fût „ inexorable à leurs priéres, ils prenoient les dieux & les hommes à „ témoin que c'étoit malgré eux qu'ils „ entreroient dans la révolte des autres „ peuples d'Eſpagne, & que ſi c'étoit „ une néceſſité pour eux de périr, du „ moins ils ne périroient pas ſeuls.

Caton les renvoia ce jour-là ſans aucune réponſe. Il ſe trouva agité toute la nuit de deux penſées également inquiétantes. Il auroit bien voulu ne pas abandonner ſes Alliés, & en même

me tems il auroit souhaité ne point partager ses troupes. Il voioit de part & d'autre de grands inconvéniens. Enfin il prit son parti. Il répondit le lendemain aux Députés, que, quoiqu'il craignît de s'affoiblir en prétant aux autres une partie de ses troupes, cependant il avoit plus d'égard au péril qui les menaçoit, qu'à la situation où il se trouvoit lui-même. Il fait avertir le tiers des soldats de chaque Cohorte de faire cuire des vivres, & de les porter dans les vaisseaux; & les Capitaines des vaisseaux de se tenir prêts à partir trois jours après. Aiant donné ces ordres, il renvoia deux des Ambassadeurs pour en avertir le Roi des Illergétes, & retint auprès de lui le fils de ce Prince, en le comblant d'amitié & de présens. Il ne laissa point partir les Ambassadeurs, qu'ils n'eussent vû les soldats embarqués.

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

Tout cela n'étoit qu'une feinte & une ruse. Caton, ne pouvant fournir actuellement aux Alliés le renfort de troupes qu'ils demandoient, avoit imaginé ce moien de leur en donner au moins l'espérance. Il [a] savoit que souvent, sur tout dans la guerre, l'appa-

 rence

a Sociis spem pro re ostentandam censet.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

rence produit le même effet que la réalité même, & que la ſeule idée d'un ſecours, que l'on n'a point encore, mais ſur lequel on croit devoir compter ſûrement, ſuffit pour inſpirer des ſentimens de confiance & de hardieſſe. En effet, cette nouvelle annoncée dans le pays comme indubitable, perſuada, non ſeulement aux Illergétes, mais encore aux ennemis, que le ſecours des Romains étoit près d'arriver; & les rebelles ſe retirérent ſur le champ.

Victoire remportée par Caton ſur les Eſpagnols près de la ville d'Empories. *Liv.* XXXIV. 13-16.

Comme la ſaiſon permettoit de ſe mettre en campagne & d'agir, Caton alla camper à mille pas d'Empories; & de là, en laiſſant toujours une partie de ſes ſoldats dans ſon camp pour le garder, il envoioit le reſte piller les terres des ennemis, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ils firent ſi bonne guerre, que les Eſpagnols n'oſoient plus ſortir de leurs forteresſes. Quand il ſe fut ſuffiſamment aſſuré de la diſpoſition de ſes ſoldats, & de celle des ennemis, il aſſembla ſes troupes, & leur dit: „Que juſques-là elles s'étoient

„ con-

Sæpe vana pro veris, maximè in bello, valuiſſe; & credentem ſe aliquid auxilii habere, perinde atque haberet, ipsâ fiduciâ, & ſperando atque audendo ſervatum. *Liv.*

„ contentées de piller les ennemis, AN. R.
„ qu'il s'agissoit maintenant de les 557.
„ combattre, & de s'enrichir, non plus Av. J. C.
„ des fruits de leurs campagnes, mais 195.
„ des dépouilles de leurs villes. Qu'il
„ étoit honteux aux Romains qu'on
„ leur disputât la possession d'un pays
„ dont ils s'étoient vû tout récemment
„ les maîtres. Qu'il faloit le recouvrer
„ les armes à la main, & forcer ces
„ peuples, qui savoient mieux se soule-
„ ver avec témérité, que soutenir la
„ guerre avec constance, à reprendre
„ le joug qu'ils avoient secoué „. Les voiant tous pleins d'ardeur, il leur déclara que dès la nuit suivante il les conduiroit au camp des ennemis. En attendant, il leur ordonna de prendre de la nourriture & du repos.

Après avoir consulté les Auspices, il partit au milieu de la nuit pour s'emparer du poste qu'il avoit en vûe avant que les ennemis s'en aperçussent, & fit passer ses troupes au dela & derriére le camp des ennemis. Son dessein étoit, comme il le déclara à ses soldats, de les mettre dans la nécessité de vaincre, ne leur laissant d'autre ressource que leur courage. Quand le jour parut, après avoir mis ses troupes en ba-

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

bataille, il envoia trois Cohortes jusqu'au pié des retranchemens de l'ennemi. Ces Barbares, étonnés de voir l'armée Romaine à leur dos, courent aux armes. Les trois Cohortes se retirérent promtement, comme elles en avoient reçu l'ordre, pour engager les Espagnols, par cette fuite simulée, à sortir de leurs retranchemens. Et cela arriva en effet. Pendant qu'ils s'agitent & se donnent beaucoup de mouvement pour se mettre en bataille, Caton, qui avoit eu le tems de ranger les siens dans le meilleur ordre, fond sur eux avant qu'ils aient pu prendre leurs postes. Il fit d'abord avancer contr'eux la Cavalerie des deux ailes. Mais celle de la droite aiant été sur le champ repoussée, & s'enfuiant, commençoit à jetter le désordre dans l'Infanterie même. Alors le Consul ordonna à deux Cohortes choisies de passer derriére l'aile droite des ennemis, & de se montrer à leur dos avant que l'Infanterie en vînt aux mains de part & d'autre. Ce mouvement jetta d'abord la terreur parmi les Espagnols, qui se voioient en même tems attaqués de front & par derriére: mais ils firent une vigoureuse

résis-

résistance. Après avoir épuisé leurs traits & leurs javelots, ils en vinrent aux mains, & le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Caton s'apercevant que les siens commençoient à se lasser, fit avancer quelques Cohortes de réserve pour les soutenir & les ranimer. Comme c'étoient des soldats encore tout frais, & qui attendoient le signal avec impatience, ils avoient un grand avantage sur des troupes épuisées de fatigues par un combat qui avoit déja duré lontems. Ainsi, rangés en pointe, ils enfoncent les Espagnols, les font plier, & enfin les mettent entiérement en déroute; en sorte que s'étant dispersés dans la campagne, ils tâchoient de regagner leur camp.

An. R. 557. Av. J.C. 195.

Caton les voiant dans un tel désordre, donne ordre à la seconde Légion qu'il avoit laissée au corps de réserve, de marcher de pié ferme au camp des ennemis pour y donner l'assaut. Les vainqueurs en avoient déja commencé l'attaque. Le Consul, qui étoit attentif à tout, voiant moins d'ennemis à la porte qui étoit à sa gauche, y court à la tête des Princes & des Hastaires de la seconde Légion. Ceux qui dé-

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

fendoient cette porte ne purent résister à la vigueur avec laquelle elle fut attaquée; & les autres, voiant que les Romains étoient entrés dans leurs lignes, & qu'ils alloient être maîtres de leur camp, commencérent à jetter par terre leurs drapeaux & leurs armes, & coururent aux portes opposées pour se sauver. Mais, comme elles étoient trop étroites pour recevoir la foule de ceux qui s'y jettoient, les soldats de la seconde Légion tombent sur eux, & en font un grand carnage, tandis que les autres pillent le camp. Tite-Live dit qu'un Historien (c'est Valére d'Antium) assuroit qu'il étoit resté ce jour-là quarante mille Espagnols sur la place. Mais le même Tite-Live, en plus d'un endroit, accuse cet écrivain d'être sujet à exagérer, & même à mentir: & [a] Caton, qui certainement n'étoit point soupçonné d'affoiblir ses avantages, s'étoit contenté de dire qu'il y avoit eu beaucoup d'ennemis de tués, sans en marquer le nombre.

Les peuples, après cette victoire, vinrent de plusieurs côtés reconnoitre la puissance des Romains; & lorsque Caton arriva à Tarragone, toute la

a Cato ipse, haud sanè detrectator laudum suarum, &c.

partie de l'Espagne située en deça de l'Ebre, & appellée pour cette raison Citérieure, paroissoit entiérement domtée.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Les corps l'étoient, mais non les cœurs, ce qui parut par les révoltes réitérées de certains Peuples, lesquels, après s'être soumis, reprenoient les armes dès que le Consul étoit éloigné. Caton, craignant que les autres n'en fissent autant, prit le parti de desarmer tous les Espagnols qui habitoient en deça de l'Ebre. Ces nations féroces, pour qui ce n'étoit pas vivre, que de vivre sans manier les armes, furent si sensibles à cet affront, que plusieurs se donnérent volontairement la mort. Le Consul, averti de cette résolution desespérée, fit appeller les Sénateurs de toutes les villes, & les aiant assemblés, *Il est plus de votre intérêt que du nôtre*, leur dit-il, *que vous demeuriez paisibles & soumis, puisque toutes vos révoltes ont toujours causé plus de malheurs à vos peuples, que de peine à nos armées. Le seul moien que je trouve d'arréter vos soulévemens, c'est de vous mettre dans l'impossibilité de vous soulever. Mon dessein est d'emploier la voie la plus douce pour vous réduire à cette*

Caton désarme tous les peuples en deça de l'Ebre, & fait abbattre toutes les murailles des villes.

Liv. XXXIV. 17. 18.

App. de bel. Hisp. 277.

AN. R. 557. Av. J.C. 195. *heureuse nécessité. C'est à vous de m'aider en cela de vos conseils. Je suis disposé à suivre celui que vous me donnerez, préférablement à tout autre.* Voiant qu'ils demeuroient dans le silence : *Je vous donne*, dit-il, *quelques jours, pour faire là-dessus vos réflexions.* Comme à une seconde assemblée ils ne lui donnoient pas plus de réponse, il prit son parti par lui-même ; &, les retenant, selon toute apparence, auprès de lui, il envoia dans toutes les villes du pays des courriers, qui devoient, dans un même jour & à une même heure, remettre entre les mains des anciens des lettres de la part du Consul. Elles portoient ordre de détruire dans le jour même toutes leurs fortifications, avec menace de réduire en captivité ceux qui n'obéiroient pas sur le champ. Dans l'incertitude où chaque ville étoit si de pareils ordres avoient été signifiés aux autres, ou s'ils n'étoient que pour elle seule, & dans l'impossibilité où elles se trouvoient toutes de prendre conseil, & de concerter ensemble ; elles se déterminérent à obéir, & l'ordre fut exécuté en un même jour par la plupart des Peuples. Dès que Caton en eût été informé, il partit pour soumettre

mettre ce qui restoit de rebelles, & il en vint facilement à bout. An. R. 557. Av. J.C. 195.

Dans la disposition à la révolte où étoient presque tous les peuples, parce qu'après avoir goûté la douceur de la liberté, tout joug leur étoit devenu insuportable, Caton se crut obligé, pour le bien même de la province, de leur ôter toute ressource & tout moien de résistance. On reconnut en effet, que pour peu que l'on eût tardé, le soulévement seroit devenu général; & l'on vit, dans cette occasion, de quel prix est l'habileté d'un Général. Le [a] Consul, en qui les lumiéres de l'esprit égaloient la fermeté du courage, voioit & examinoit tout par ses yeux, & donnoit une attention entiére aux entreprises importantes, sans négliger les moindres affaires. Il ne se contentoit pas de prévoir ce qu'il convenoit de faire, & de donner ensuite ses ordres aux Officiers subalternes: il exécutoit la plus grande partie de ses projets par lui-même. Il n'y avoit personne dans toute l'armée de qui il exigeât plus de

Eloge de Caton.

a In Consule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per se adiret atque ageret: nec cogitaret modò imperaretque quæ in rem essent, sed pleraque ipse per se transigeret; nec in quem-

AN. R. 557. Av. J.C. 195. peine & de fatigue qu'il ne s'en imposoit à lui-même, prenant toujours pour son partage ce qu'il y avoit de plus pénible. Il se piquoit de ne le point céder au moindre des soldats pour la frugalité, le travail, les veilles. Enfin il n'avoit rien dans l'armée qui lui fût particulier & le distinguât des autres, que l'honneur du commandement.

Caton va dans la Turdétanie au secours du Préteur.

Liv. XXXIV. 19. 20.

Le Préteur P. Manlius, qui avoit été donné à Caton pour second & pour aide, fesoit la guerre contre les Turdétans, qui, soutenus de dix mille Celtibériens, lui donnoient bien des affaires. Il en écrivit au Consul, & lui demanda du secours. Caton y marcha aussitôt. Ne pouvant attirer les ennemis au combat, il s'avança dans un pays qui n'avoit point encore ressenti les malheurs de la guerre, & y mit tout à feu & à sang. Après quelques autres expéditions, aiant laissé au Préteur la plus grande partie de son armée, il ne retint avec lui que sept Co-

quam omnium gravius severiusque, quàm in semetipsum, imperium exerceret; parsimonia, & vigiliis, & labore, cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu suo præcipui, præter honorem atque imperium, haberet.

Cohortes, avec lesquelles il retourna du côté de l'Ebre, où il soumit de nouveau quelques peuples qui s'étoient soulevés en son absence. AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Caton étant retourné à Rome y reçut l'honneur du Triomphe. C'étoit l'année de Rome 558. Triomphe de Caton. *Liv.* XXXIV. 46.

Il y eut encore les années suivantes quelques mouvemens dans l'Espagne, mais il ne s'y passa rien de considérable.

§. II.

Contestations dans Rome au sujet de la Loi Oppia. Discours du Consul Caton en faveur de cette Loi. Discours du Tribun Valére contre la Loi. Elle est abrogée. Printems sacré. Places distinguées pour les Sénateurs dans les Jeux. Rumeur qu'excite la distinction des places accordées aux Sénateurs dans les spectacles. Réglement contre l'usure. Ambassade des Rhodiens vers Antiochus Roi de Syrie. Réponse des Commissaires de Rome aux Ambassadeurs d'Antiochus. Ambassade des Romains vers ce Prince. Retour des dix Commissaires à Rome. Ils marquent qu'il faut se préparer à la guerre contre Antiochus. Annibal devient suspect aux

aux Romains. Ambassadeurs envoiés de Rome à Carthage. Annibal sort de Carthage, & se sauve. Il va trouver Antiochus à Ephése. Discours d'un Philosophe en présence d'Annibal. Conférence entre Quintius & les Ambassadeurs d'Antiochus, qui fut sans effet. Antiochus prend des mesures avec Annibal pour faire utilement la guerre aux Romains. Contestation entre Masinissa & les Carthaginois laissée indécise par les Députés de Rome. Clôture du lustre. Forte brigue pour le Consulat. Le crédit de Quintius l'emporte sur celui de Scipion l'Africain.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

L. VALERIUS FLACCUS.
M. PORCIUS CATO.

J'AI DIFERE' jusqu'ici à parler de la célébre contestation qui s'éleva sous le Consulat de Caton au sujet des bijoux & de la parure des Dames Romaines, à laquelle ce Consul eut une grande part.

Contestation à Rome au sujet de la Loi Oppia.

Dans l'intervalle entre deux guerres importantes, dont l'une (contre Philippe) étoit à peine terminée, & l'autre (contre Antiochus) étoit sur le point d'éclater, survint à Rome une querelle sur un objet peu considérable en

en soi, mais qui ne laissa pas d'échauffer beaucoup les esprits. M. Fundanius & L. Valerius Tribuns du Peuple proposérent la cassation de la Loi Oppia. Elle avoit été établie sous le Consulat de Q. Fabius, & de Ti. Sempronius, dans le plus grand feu de la guerre d'Annibal, & peu après la bataille de Cannes si funeste à la République. Cette Loi défendoit aux Dames de Rome „ d'emploier plus d'une „ demi-once d'or à leur usage; de „ porter des habits de diverses cou„ leurs, & de se faire voiturer à Rome, „ ou à mille pas à la ronde, dans un „ char attelé de chevaux, si ce n'é„ toit à l'occasion des sacrifices publics. Deux autres Tribuns du Peuple, de la famille des Junius Brutus, prenoient la défense de la Loi, & déclaroient qu'ils ne souffriroient pas qu'elle fût abrogée.

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

Liv. XXXIV. 1.

Il est bon, pour l'honneur des Dames par raport à la question dont il s'agit ici, de se souvenir que dès les premiers tems elles avoient un grand zêle pour le bien public, & peu d'attachement à leurs bijoux, puisqu'elles portérent tout leur or & tous leurs ornemens au Trésor pour servir à l'ac-

Livius V. 25.

com-

AN. R. 557. Av. J. C. 195.
complissement d'un Vœu fait par Camille à l'occasion de la prise de Veïes. Le Sénat ne laissa point une si pieuse & si généreuse libéralité sans récompense, & accorda aux Dames de se faire conduire aux sacrifices dans un char distingué & plus honorable, *pilento* ; & en toute occasion, jour de fête ou non fête, dans un char plus commun, *carpento*. Il est étonnant que dans les discours qui vont suivre, on n'ait point rappellé le souvenir de ce fait qui y a tant de raport.

Il y a beaucoup d'apparence que la Loi Oppia, dont Tite-Live n'a point raporté l'établissement dans son lieu, étoit demeurée sans exécution quant au premier article, qui regarde l'or; puisque quelques années après la bataille de Cannes, dans un tems où la République manquant absolument de fonds, fit porter au Trésor public tout l'or & l'argent des citoiens, elle laissa aux Dames une once d'or pour emploier à leur parure. Elles n'étoient donc pas alors réduites à l'unique demi-once que la Loi Oppia leur permettoit. Après ces observations, je reviens au récit du fait.

Liv. XXXVI. 36.

Plusieurs des Principaux de la ville se

ſe joignirent aux Tribuns dans cette dispute, les uns en faveur de la Loi, les autres contre. Le Capitole étoit rempli d'une foule de gens du Peuple, partagés de ſentimens auſſi bien que les riches. Les Dames, perſuadées qu'elles ne devoient point s'aſtreindre aux régles ordinaires de la bienſéance dans une affaire où elles étoient ſi perſonnellement & ſi vivement intéreſſées, ſe répandoient dans les rues, & aſſiégeoient tous les paſſages qui conduiſoient à la place publique, priant tous ceux qui deſcendoient pour s'y rendre, de vouloir bien, dans un tems où la République rentroit dans ſon premier état, & où la fortune des particuliers augmentoit de jour en jour, permettre aux Dames de reprendre auſſi leurs anciens ornemens. Elles allérent juſqu'à s'adreſſer aux Conſuls, aux Préteurs, & aux autres Magiſtrats, pour les conjurer de leur être favorables.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

M. Porcius Caton l'un des Conſuls, inexorable & ſourd à toutes leurs priéres, parla ainſi en faveur de la Loi, dont on propoſoit la caſſation. *Si chacun de nous, Meſſieurs, avoit ſû conſerver ſon autorité dans ſa maiſon, & ſe faire*

Diſcours du Conſul Caton en faveur de la Loi Oppia.

AN. R. 557. Av. J.C. 195. Liv. XXXIV. 2-4.

faire rendre par sa femme le respect qui lui est dû, nous serions moins embarrassés aujourdhui à les contenir toutes dans le devoir. Mais, parce que nous nous sommes laissé donner la loi chez nous, ce sexe impérieux veut nous l'imposer jusques dans la place publique, & après nous avoir vaincu chacun en particulier, elles espérent nous domter tous ensemble & de compagnie. Ignorons-nous qu'il n'y a rien de plus dangereux, que de permettre aux Dames de tenir des Assemblées particuliéres, & de former entr'elles des brigues & des cabales? Qu'est donc devenue cette ancienne modestie & retenue qui régnoit parmi le sexe? Pour moi, je vous avoue que ce n'a pas été sans rougir que j'ai passé à travers cette foule de femmes pour arriver dans la place publique. Si je n'avois pas été retenu par le respect que j'ai pour chacune en particulier plus que pour toutes en général, & que je n'eusse pas voulu leur épargner la honte de se voir apostrophées par un Consul, je leur aurois assurément adressé la parole. N'avez vous point de honte, mes Dames, leur aurois-je dit, de courir ainsi de rue en rue, d'assiéger les chemins & les passages, d'adresser vos priéres & de faire la cour à des hommes

mes

mes qui ne sont point vos maris? Cette AN. R.
grace même dont il s'agit, ne pouviez- 557.
vous pas la demander à vos maris dans AV. J.C. 195.
le secret de vos maisons? Etes-vous donc plus libérales de caresses en public qu'en particulier, & envers des étrangers qu'à l'égard de ceux à qui seuls vous devez & votre amour, & les marques qui le témoignent. Mais, pour mieux dire, vous seriez-vous seulement informées chez vous de ce qui se passe ici, & quelles sont les loix que l'on casse ou que l'on établit, si vous vous étiez renfermées dans les bornes que la pudeur prescrit à vôtre sexe? Nos ancêtres n'ont pas permis aux femmes de traiter aucune affaire même particuliére sans être autorisées, & les ont toujours tenues sous le pouvoir de leurs péres, de leurs fréres, ou de leurs maris. Et bientôt, si les dieux n'y mettent ordre, nous les admettrons au gouvernement de l'Etat!

Ne croiez pas, Messieurs, que leur unique but soit de recouvrer les avantages que la Loi Oppia leur a retranchés. Elles aspirent à une liberté, ou, pour parler plus juste, à une licence sans bornes. Vous savez par combien de loix, comme par autant de freins, nos ancêtres les ont soumises à leurs maris; & combien

nous

AN. R. 557. AV. J. C. 195.

nous avons de peine encore, malgré tous ces liens, à les retenir dans le devoir & dans l'obéissance. Si elles viennent à bout de rompre ces liens les uns après les autres, il ne vous sera plus possible de les supporter. Dès qu'elles vous seront devenues égales, elles se croiront en droit de vous dominer.

Mais, dira t-on, tout ce qu'elles demandent, c'est que l'on ne leur impose point une nouvelle servitude: ce n'est point à la justice qu'elles prétendent se soustraire, mais à un esclavage qu'on leur impose injustement. Non, Messieurs: elles *ne bornent point là leurs prétentions. En vous forçant d'abroger une Loi, dont vous avez reconnu l'utilité par l'expérience de tant d'années, elles veulent donner atteinte à toutes les autres. Il* [a] *n'y en a point qui soit également commode pour tous; & tout ce que l'on se propose quand on en établit quelqu'une; c'est qu'elle soit utile au plus grand nombre des citoiens, & à la République en général. Si ceux à qui une Loi déplaira, ont la liberté de la faire abolir, à quoi servira que le Peuple fasse des réglemens pour être*

a Nulla lex satis commoda omnibus est: id modò quæritur, si majori parti, & in summam prodest.

être cassés par ceux contre qui ils auront été faits ? AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Mais, après tout, quel est donc l'important objet qui allarme si fort aujourd'hui les Dames, & qui les fait courir dans les places tout éperdues, & se méler presque dans les Assemblées du Peuple Romain ? Viennent elles demander qu'on rachette leurs péres, leurs maris, leurs enfans, ou leurs fréres, devenus prisonniers d'Annibal ? Graces aux dieux, la République est à couvert de ces calamités, & nous espérons qu'elle le sera toujours. Mais cependant, quand le cas est arrivé, vous avez été sourds à de pareilles priéres, quelque légitimes qu'elles fussent. Si ce n'est pas la tendresse pour leurs proches, c'est peut-être un motif de religion qui les assemble, pour aller recevoir la mére des dieux, tout fraîchement arrivée de Pessinonte en Phrygie ? Car enfin je souhaiterois qu'elles pussent donner quelque raison spécieuse de leur soulévement. Ecoutons-les parler elles mêmes, Messieurs. Nous demandons, disent-elles, qu'il nous soit libre de paroitre à vos yeux tout éclatantes d'or & de pourpre ; de passer par la ville, jours de féte & autres, portées sur nos chars, comme triomphantes, & foulant aux piés la Loi

AN. R. 557. Av. J. C. 195.

qui gênoit notre orgueil; enfin qu'on ne mette plus de bornes à nos dépenses, ni à notre luxe. Voila, à proprement parler, à quoi tendent leurs requêtes.

Je [a] *me suis souvent plaint devant vous, Messieurs, du luxe des femmes, & de celui des hommes, autant des Magistrats que des particuliers. Vous m'avez souvent entendu dire que la République étoit attaquée de deux maladies contraires, l'avarice & le luxe, deux fléaux qui ont renversé les plus grands Empires. L'Etat devient plus florissant de jour en jour; il fait continuellement de nouveaux progrès: il a déja étendu sa domination dans la Gréce & dans l'Asie, contrées opulentes, & remplies de tous les attraits qui peuvent réveiller les passions: nous avons déja porté nos mains jusques sur les trésors des Rois. Mais c'est précisément cette opulence qui m'allarme, & me fait trem-*

a Sæpe me querentem de feminarum, sæpe de virorum, nec de privatorum modò, sed etiam magistratuum sumptibus audistis; diversisque duobus vitiis, avaritia & luxuria, civitatem laborare: quæ pestes omnia magna imperia everterunt. Hæc ego, quo melior lætiorque in dies fortuna reipublicæ est, imperiumque crescit, & jam in Græciam Asiamque transcendimus, omnibus libidinum illecebris repletas, & regias etiam attrectamus gazas, eo plus horreo, ne illæ magis res nos ceperint, quàm nos illas.

trembler pour la République. Je crains AN. R.
que les dépouilles des vaincus ne nous 557.
soient funestes, & que de ravisseurs de AV. J. C.
tant de richesses, nous n'en devenions les 195.
esclaves. Croiez-moi, Messieurs : Marcellus, en apportant dans cette ville les précieuses statues de Syracuse, y a introduit de dangereux ennemis. Je n'entends plus que gens qui admirent les ornemens de Corinthe & d'Athénes, & qui se moquent des statues de terre de nos dieux, placées sur le frontispice des temples de Rome. Pour moi, je préfére ces dieux, tels qu'ils sont, à ceux des nations étrangéres : car ils nous ont été jusqu'ici favorables, & j'espére qu'ils le seront toujours, tant que nous les laisserons dans leurs places, & que nous ne penserons point à leur en substituer d'autres.

Du tems de nos péres, le Roi Pyrrhus chargea Cinéas son Ambassadeur à Rome d'offrir des présens, non seulement aux hommes, mais aux Dames aussi, pour les engager dans ses intérêts. La Loi Oppia n'étoit point encore établie contre le luxe & la cupidité des femmes. Cependant aucune d'elles n'accepta les dons qu'on leur présentoit. Quelle raisont peut-on apporter d'un si généreux refus ? La même qu'avoient eu nos ancêtres de ne point faire

de

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

de loi sur cette matiére. C'est qu'il n'y avoit point de luxe que l'on fût obligé de réprimer. Comme les maladies doivent être connues, avant qu'on cherche les remédes qui y conviennent ; de même les passions naissent avant les Loix qui sont faites pour les domter. Dans un tems où les Dames rejettoient la pourpre & l'or qu'on leur offroit, il n'étoit pas besoin de Loix pour en arréter l'abus. Les choses sont bien changées. Si aujourdhui Cinéas revenoit avec ses présens, il trouveroit les femmes dans les places toutes prêtes à les recevoir.

Pour moi, il y a des passions dont je ne comprens pas bien quelle peut être la cause. Car, comme je ne trouverois pas étrange qu'une Dame se fit une espéce de honte, & ressentît quelque indignation, si elle voioit qu'on lui défendît ce que l'on permettroit aux autres ; aussi je ne voi pas ce qui peut faire de la peine à aucune en particulier dans une Loi qui ne met nulle différence entr'elles à l'égard de la parure & de l'ajustement. C'est une honte vicieuse & blâmable, que de rougir d'une sage économie, ou même de la pauvreté. Mais la Loi vous met à couvert de cette honte, en prenant sur elle, par l'égalité qu'elle met entre les riches & les pauvres, la privation des ornemens &

du

du faste que l'on voit qui vous manquent. An. R. 557. Av. J.C. 195.

C'est précisément cette égalité que je ne puis souffrir, dit une Dame riche. Pourquoi ne suis-je pas distinguée des autres par l'or & la pourpre, que je suis en état de faire briller dans mon habillement ? Pourquoi la pauvreté des autres est-elle cachée à l'ombre de cette Loi, ensorte que l'on peut attribuer à sa défense, & non au défaut de moiens, la simplicité dans laquelle elles paroissent. Voulez-vous, Messieurs, exciter entre vos femmes une émulation de luxe, qui porte les riches à se donner des joiaux & des ornemens, où les autres ne puissent atteindre ; & les pauvres à faire des efforts au dessus de leur fortune, pour éviter le mépris que leur attireroit une différence si marquée ? Certes, dès qu'une fois elles auront commencé à regarder comme honteux ce qui ne l'est pas, le vice, qui seul doit les faire rougir, cessera de leur donner de la confusion. Celle qui aura assez d'argent par elle-même, se parera à ses dépens : celle qui n'en aura pas, en demandera à son mari. Malheureux ce mari, soit qu'il accorde à sa femme ce qu'elle lui demandera, soit qu'il le lui refuse ; lorsqu'il la verra

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

recevoir d'un autre, ce qu'il n'aura pas voulu lui donner lui même? Ne les voit-on pas déja adresser publiquement & sans scrupule leurs priéres à des hommes qui ne sont point leurs époux; & solliciter vivement des suffrages favorables, qu'elles obtiennent même de quelques-uns, pendant qu'elles-mêmes sont inexorables sur ce qui regarde leurs maris, leurs enfans, & la fortune de leur famille? Faites y bien réflexion. Sitôt que la Loi ne mettra plus de bornes aux dépenses de vos femmes, il ne vous sera pas possible d'y en mettre jamais vous-mêmes. Et ne vous imaginez pas, Romains, que les choses demeureront sur le même pié où elles étoient avant l'établissement de la Loi. Qu'un [a] *criminel ne soit point accusé, ou qu'il soit renvoié absous, la différence est grande, & le mal est bien plus considérable dans le second cas. On peut dire aussi que le luxe, si l'on ne lui avoit livré aucune attaque, seroit bien plus tolérable & moins violent qu'il ne le sera desormais, semblable en quelque sorte à une bête féroce que les*

a Et hominem improbum non accusari tutius est, quàm absolvi: & luxuria non mota tolerabilior esset, quàm erit nunc, ipsis vinculis, sicut fera bestia, irritata, deinde emissa.

les chaînes n'ont fait qu'irriter, & qui AN. R.
étant lâchée, n'en devient que plus fu- 557.
rieuse. Mon sentiment est, Messieurs, Av. J.C. 195.
que vous laissiez subsister la Loi Oppia, sans lui donner aucune atteinte. Quelque parti que vous preniez, je souhaite que les dieux le fassent tourner au bien & à la gloire de la République.

Alors les Tribuns qui avoient déclaré qu'ils s'opposeroient à l'entreprise de leurs Collégues, aiant appuié le discours de Caton de quelques raisons à peu près semblables; L. Valérius répondit à leurs objections par ce discours. *S'il ne s'étoit présenté que des particuliers, soit pour attaquer soit pour défendre la proposition que nous fesons au peuple, content des raisons que l'on auroit apportées de part & d'autre, je me serois tû moi-même, & aurois tranquillement attendu vos suffrages. Mais, la voiant attaquée par un Consul, homme d'ailleurs infiniment respectable par lui-même, & qui, pour nous combattre, a non seulement emploié son autorité, qui seule auroit été déja d'un assez grand poids, mais encore un discours travaillé & assez long, je me trouve obligé de lui répondre.*

Discours du Tribun Valerius contre la Loi Oppia. *Liv.* XXXIV. 5-7.

Après tout, sa véhémence s'est exercée

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

*beaucoup plus à censurer la conduite des Dames, qu'à réfuter notre proposition. Il s'est servi des termes odieux d'intrigue, de cabale, de soulévement, en parlant de la sollicitation & des priéres que les Dames emploient pour vous engager à abolir aujourdhui que nous sommes en pleine paix, & que la République est heureuse & florissante, une Loi qu'on a établie contr'elles dans les conjonctures les plus tristes d'une guerre dangereuse & sanglante. L'exagération est forte & outrée: mais [a] nous connoissons tous Caton pour un Orateur, non seulement plein de force, mais quelquefois même dur & outré dans ses expressions, quoique dans le fond il ait l'esprit & le cœur doux & humain. Car enfin qu'est-ce que les Dames ont fait d'étonnant & d'extraordinaire, lorsque dans une cause qui les regarde, elles ont paru en public pour solliciter leurs Juges? Est-ce donc aujourdhui pour la premiére fois qu'on les y a vû paroitre en grand nombre? Je ne veux emploier contre vous, Caton, que vos Livres des * ORIGINES. Vous nous y appre-*

a Et M. Catonem oratorem non solùm gravem, sed interdum etiam trucem esse scimus omnes, cùm ingenio sit mitis.

* *C'est une histoire composée par Caton, dont les premiers livres*

apprenez vous-même qu'elles l'ont fait plusieurs fois, & toujours pour le bien de la République. Je n'en cite point les exemples : ils sont connus de tout le monde, & vous n'en pouvez disconvenir. Mais dans tous ces cas, me direz-vous, leurs motifs étoient différens. Je le sai bien ; mais il me suffit de montrer que la démarche, dont on leur fait un crime, n'est point une chose nouvelle. Et qu'ont-elles fait après tout ? Il [a] faut certainement que nous soyons bien délicats & bien dédaigneux, si nous nous trouvons offensés des priéres des Dames les plus distinguées de la ville, pendant que les Maîtres écoutent patiemment celles de leurs esclaves.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

Je viens maintenant au fait dont il s'agit, & sur lequel le Consul à prétendu, premiérement qu'on ne devoit abolir aucune loi ; & en second lieu, que la Loi Oppia, établie contre le luxe des femmes, étoit celle de toutes à laquelle on devoit le moins donner d'atteinte.

Pour raisonner juste ici, il faut distinguer

traitoient de l'origine & de la fondation de chaque ville d'Italie.

a Superbas medius fidius aures habemus, si, cùm domini servorum non fastidiant preces, nos rogari ab honestis feminis indignamur.

An. R. tinguer deux sortes de Loix. Il y en a
557. qui ont été établies, non pour un tems,
Av. J.C. mais pour toujours, & pour une utilité
195. perpétuelle & générale. Celles-là ne doivent jamais être abrogées, à moins que l'expérience n'ait fait connoitre qu'elles étoient défectueuses, ou que quelque changement arrivé dans l'Etat ne les ait rendu inutiles. Il y en a d'autres, auxquelles on n'a eu recours que dans de certaines conjonctures, & dans des besoins particuliers: ces derniéres sont, pour ainsi dire, mortelles & passagéres, & doivent cesser dès que les raisons qui les ont exigées, ne subsistent plus. Souvent la guerre abolit les Loix qui avoient été faites pendant la paix, & la paix annulle celles à qui la guerre avoit donné naissance: comme on gouverne différemment un vaisseau dans le calme, & dans la tempête.

La datte de la Loi Oppia est trop récente pour n'être pas connue de tout le monde, & l'on sait qu'elle n'a que vingt ans d'antiquité. Si, avant cette Loi, les Dames ont vécu un si grand nombre d'années sans s'être attiré aucun reproche; doit-on appréhender qu'après qu'elle sera abrogée, elles ne se jettent dans la licence & le déréglement? Je conviens que

si

si cette Loi avoit été instituée pour réprimer le luxe des Dames, on pourroit craindre qu'après qu'elle sera cassée, elles ne s'y livrassent avec moins de retenue encore qu'auparavant. Mais les circonstances mêmes dans lesquelles on la porta, font connoitre évidemment ce qui y donna lieu. Annibal étoit dans le cœur de l'Italie. Vainqueur à Cannes, il avoit déja réduit sous sa puissance Tarente, Arpi, & Capoue. Il menaçoit Rome de l'assiéger avec son armée victorieuse. Nos Alliés nous avoient abandonnés. Nous n'avions ni soldats pour recruter nos armées, ni matelots pour équiper notre flote, ni argent pour paier la solde à nos troupes. En un mot tout nous manquoit. Tous les citoiens portoient dans le Trésor public leur or & leur argent. Celui des veuves & des pupilles étoit de même emploié aux nécessités de l'Etat. Peut-on s'imaginer que dans des conjonctures si tristes, les Dames se plongeassent dans un luxe qu'on fût obligé de réformer par une Loi? Qui ne voit pas que ce fut la disette & la misére publique, qui, obligeant tous les particuliers à consacrer leurs biens aux besoins pressans de l'Etat, établit cette Loi, pour n'être observée qu'autant de tems que le

AN. R. 557.
AV. J.C. 195.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

demanderoient les raiſons qui l'avoient fait établir ?

Quoi ! toutes les Compagnies, tous les ordres, tous les particuliers même, ſe reſſentiront des proſpérités de l'Empire ; & nos femmes ſeront les ſeules qui ne goûteront point le fruit de la paix & de la tranquillité publique ? Nous porterons la pourpre dans les Magiſtratures & dans les Sacerdoces : nos enfans en feront leur ornement : nous en permettrons l'uſage aux Magiſtrats des Colonies & des villes municipales, & à beaucoup d'autres Officiers d'un rang encore plus bas : les Dames Romaines ſeront les ſeules à qui la pourpre ſera interdite? Nous pourrons nous en faire des ameublemens, & nos femmes ne pourront pas en avoir un mantelet ?

Encore, par raport à la pourpre qui s'altére & ſe conſume par l'uſage, je conçoi un prétexte, injuſte ſans doute, mais néanmoins ſpécieux, dont vous pouvez couvrir la dureté de votre refus. Mais ce prétexte même vous manque à l'égard de l'or, ſur lequel, à la façon près, il n'y a rien à perdre ? Bien loin que l'uſage de ce précieux métal permis aux Dames ſoit ruineux, c'eſt une reſſource pour les beſoins des familles & même

de

de l'Etat, comme vous l'avez déja éprouvé en un grand nombre d'occasions. An. R. 557. Av. J.C. 195.

Caton disoit qu'aucune Dame en particulier n'avoit lieu d'être jalouse, tant que les autres n'étoient pas vétues plus superbement qu'elle. J'en conviens: mais toutes ensemble sont pénétrées d'indignation & couvertes de honte, quand elles voient les femmes des Latins parées de ces ornemens qu'on leur refuse : quand elles les voient toutes brillantes de pourpre & d'or, portées pompeusement par la ville sur leurs chars, tandis qu'elles les suivent à pié, comme si c'étoit dans les villes du Latium, & non pas à Rome, que résidât la supériorité de la puissance & de l'Empire. Si une distinction si humiliante est capable de mortifier les hommes, quelle impression croiez-vous qu'elle doive faire sur des femmes, qui ont moins de force d'esprit, & qui sont extrêmement sensibles aux plus légers sujets de chagrin ?

Elles ne peuvent exercer les Magistratures, ni les Sacerdoces: l'avantage de vaincre, de triompher, & d'étaler aux yeux des citoiens les dépouilles des ennemis, n'est point pour leur sexe. La propreté, la parure, les ajustemens sont leur partage : voila ce qui fait leur joie, &

AN. R. 557. AV. J.C. 195.

leur gloire: ce sont là leurs richesses, leur trésor, & si j'ose le dire, leur petit régne domestique. Pourquoi leur envier cette foible satisfaction?

Mais, après tout, que craignez-vous de leur part? Quand la Loi Oppia sera abolie, ne serez vous pas toujours les maîtres de leur retrancher ce que vous jugerez à propos? Dépendront-elles moins de vous en qualité de femmes, de filles, & de sœurs? Tant que leurs proches vivent, elles sont toujours dans la sujettion; & elles détestent elles-mêmes la liberté que leur procure la mort de leurs maris & de leurs péres. Elles aiment beaucoup mieux que leurs ornemens dépendent de vous, que de la Loi. Et de votre côté, vous devez les traiter comme des compagnes, & non comme des esclaves; & souhaiter qu'elles vous regardent comme des péres ou des époux affectionnés, plutôt que comme des maîtres impérieux.

Je n'ai point oublié les noms odieux de sédition & de révolte dont a usé le Consul, en parlant du concours des Dames dans la ville. Ne voudroit-il point nous faire craindre, que, comme fit autrefois le Peuple irrité, elles n'aillent aujourdhui se saisir du Mont Sacré

ou

ou du Mont Aventin? Les femmes sont nées pour la soumission, & elles ne cherchent point à secouer le joug. C'est pour vous une raison de travailler à l'adoucir, & de les traiter avec d'autant plus de modération, qu'elles sont moins en état de résister à votre puissance. AN. R. 557. Av. J. C. 195.

Après que l'on eut ainsi parlé ce jour-là pour & contre la Loi, on vit le lendemain une foule de Dames encore plus grande se répandre dans le public. Toutes ensemble elles allérent assiéger les maisons des Tribuns qui s'opposoient au changement qu'elles souhaitoient si fort, & ne leur donnérent point de repos, qu'ils n'eussent promis de se désister; & dès lors la Loi Oppia fut abrogée sans aucune difficulté par le suffrage de toutes les Tribus: ce qui arriva, comme nous l'avons déja dit, vingt ans après qu'elle eut été établie. La Loi Oppia est abrogée. *Liv.* XXXIV. 8.

Caton, dès que cette affaire fut conclue, partit pour l'Espagne, & y fit la guerre avec les succès que nous avons raportés ci-devant.

Je devrois passer maintenant à la guerre des Romains contre Antiochus, laquelle sera desormáis notre grand objet, & qui mérite certainement

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

toute notre attention. Mais auparavant je raporterai quelques faits détachés du reste de l'Histoire, & que j'ai réservés jusqu'ici, pour ne point interrompre le fil de la narration.

Printems sacrés.
Liv. XXXIV. 44.

On avoit acquitté sous les Consuls M. Porcius & L. Valerius, l'an de Rome 557, le vœu du Printems sacré, comme nous l'avons raporté. Il se trouva quelque défaut dans la maniére dont les choses s'étoient passées. On le recommença l'année suivante, 558. On entendoit par *le Printems sacré*, tous les bestiaux nés cette année pendant les deux mois de Mars & d'Avril.

Places distinguées pour les Sénateurs dans les Jeux.
Ibid.

Les Censeurs Sex. Ælius Pætus & C. Cornelius Cethegus nomment pour Prince du Sénat le Consul P. Scipion, qui avoit déja obtenu cet honneur sous les Censeurs précédens. Ces Censeurs se firent aussi un grand mérite auprès du Sénat par l'ordre qu'ils donnérent aux Ediles Curules d'assigner aux Sénateurs des places distinguées dans les spectacles, auxquels ils avoient assisté jusques-là confondus avec le Peuple.

Discours auxquels

Ce fut dans les Jeux Romains célébrés l'an de Rome 558, que le Sénat assista pour la premiére fois à ces spectacles

tacles séparé d'avec le Peuple. Cette distinction, comme tous les autres nouveautés, donna lieu à bien des discours, & fut approuvée ou blâmée à Rome selon les différens intérêts que chacun y prenoit. Les uns disoient, „ Qu'enfin l'on avoit accordé à l'Ordre „ de la République le plus auguste un „ privilége qui lui étoit dû depuis lon- „ tems. „ Les autres au contraire publioient, „ que l'on fesoit honneur au „ Sénat aux dépens du Peuple. Que „ toutes ces différences que l'on met- „ toit entre les Ordres de la Républi- „ que, étoient autant d'atteintes que „ l'on donnoit à l'union & à la liberté. „ Que pendant cinq cens cinquante- „ huit ans tous les citoiens avoient „ assisté aux spectacles confondus les „ uns avec les autres. Quelle nouvel- „ le raison pouvoient avoir, ou les „ Sénateurs d'éviter la compagnie des „ simples citoiens, ou les riches de „ ne vouloir plus s'asseoir à côté des „ pauvres ? Que c'étoit un nouveau „ genre de fierté & d'orgueil dont on „ ne trouvoit point d'exemple dans „ aucune autre République. „ Enfin l'on ajoute que Scipion l'Africain lui-même se repentit d'avoir appuié ce chan-

AN. R. 558. Av. J.C. 194.

donne lieu la distinction de places accordées aux Sénateurs dans les spectacles.

Liv. XXXIV. 54.

AN. R. 558. Av. J.C. 194.

changement de l'autorité du Consulat. Tant [a] il est vrai que dans un Etat tous les changemens sont odieux, & que l'on aime mieux s'en tenir aux anciens usages, à moins que l'on n'en ait évidemment reconnu l'abus! [b] Cicéron remarque aussi que non seulement les citoiens de Rome les plus sages & les mieux intentionnés désapprouvérent cette démarche de Scipion, mais que lui-même se la reprocha souvent; & il y a grande apparence qu'elle contribua beaucoup à aliéner de lui les esprits, & à changer en une espéce d'aversion & de haine cette faveur du Peuple qui jusques-là s'étoit déclarée à son égard d'une maniére si flateuse & si brillante.

Réglement contre l'usure. *Liv.* XXXV. 7.

Un désordre devenu fort criant, attira dans le même tems l'attention du public. L'usure avoit multiplié à l'infini les dettes des citoiens. On avoit fait des * Loix en différens tems, pour

a Adeo nihil motum ex antiquo, probabile est: veteribus, nisi quæ usus evidenter arguit, stari malunt. *Liv.*

b Ille, ut dicitur, non solùm à sapientissimis hominibus qui tum erant, verùm etiam à se ipso accusatus est, quòd cùm Consul esset cum Ti. Longo, passus esset tum primùm à populari consessu senatoria subsellia separari. *Fragm. orat. pro. C. Cornel.*

* *Ces Loix sont raportées ailleurs.*

en arrêter l'excès. Mais l'avarice avoit AN. R. 559.
trouvé le secret de les éluder, en forçant ceux qui avoient besoin d'argent Av. J.C. 193.
de passer les obligations des sommes qu'on leur prétoit sous le nom des Alliés, qui n'étoient pas soumis aux Loix de Rome. L'usure, devenue libre par cette fraude, accabloit impunément les débiteurs. Après qu'on eut examiné quels remédes on pouvoit apporter à ce mal, enfin l'on crut qu'il faloit ordonner aux Alliés de venir déclarer les sommes qu'ils auroient prétées depuis un certain jour qui fut fixé, avec permission aux débiteurs de faire juger selon le Droit Romain, ou selon le Droit Latin à leur choix, les contestations qu'ils auroient avec leurs créanciers. Les Loix Romaines étoient plus rigoureuses, que celles des Latins, contre l'usure. Mais, ces déclarations aiant fait connoitre à quel excès la fraude avoit porté les dettes des citoiens, M. Sempronius, l'un des Tribuns du Peuple, proposa & fit recevoir une Loi qui ordonnoit aux Alliés de se conformer, en matiére de prêts faits à des Romains, à la Jurisprudence qui se pratiquoit à Rome.

Tacite

AN. R. 559. Av. J.C. 193. Tacite a eu raiſon de dire que, [a] malgré les ſévéres Réglemens que l'on oppoſoit de tems en tems à l'uſure, l'avarice, merveilleuſement féconde en reſſources, trouvoit toujours de nouveaux moiens de ſe ſouſtraire à la rigueur des Loix. En effet, l'année qui ſuivit le Réglement dont nous venons de parler, il y eut pluſieurs uſuriers condannés à de très-groſſes amendes.

Liv. XXXV. 41.

Hiſt. Rom. Tome III.

Nous avons remarqué ſous le Conſulat de C. Marcius & de Cn. Manlius II, l'an de R. 398, que l'intérêt de l'argent prété fut fixé à un pour cent par an, *unciarium fœnus*: dix ans après à la moitié, *ſemunciarium fœnus*. Cela paroit difficile à croire: cependant tel eſt le ſens de ces expreſſions Latines ſelon les plus habiles Interprétes.

LA GUERRE de Macédoine avoit fini fort à propos pour les Romains, qui ſans cela auroient eu ſur les bras en même tems deux puiſſans ennemis, Philippe & Antiochus. Car il étoit évident que bientôt Rome ſeroit obligée d'entrer en guerre avec le Roi de Syrie;

[a] Multis plebiſcitis obviam itum fraudibus: quæ totiens repreſſæ, miras per artes rurſum oriebantur. *Tacit. Annal.* VI. 16.

Syrie, qui avançoit tous les jours ses conquêtes de plus en plus dans l'Asie, & se préparoit à passer en Europe, résolut de secourir Philippe qui se défendoit encore, & de l'empécher d'être écrasé par les Romains.

C. CORNELIUS.
Q. MINUCIUS.

AN. R. 555. Av. J.C. 197.

Ambassade des Rhodiens vers Antiochus Roi de Syrie. *Liv.* XXXIII. 20.

Les Rhodiens, dans cette occasion, donnérent une preuve éclatante de leur fidélité au Peuple Romain, & de leur zéle pour le bien général de la Gréce. Car, sans être effraiés de la guerre formidable qu'une démarche si hardie pouvoit leur attirer, ils envoiérent des Ambassadeurs à Antiochus jusqu'à Néphélide, promontoire de la Cilicie, pour lui déclarer que s'il passoit plus avant, ils marcheroient à sa rencontre avec leur flote; non qu'ils eussent aucun sujet de haine contre lui, mais pour empécher qu'il ne se joignit à Philippe, & qu'il ne troublat les Romains dans le dessein qu'ils avoient de mettre la Gréce en liberté. Quoique la commission dont étoient chargés ces Ambassadeurs fût de nature à fort irriter un Monarque aussi puissant qu'étoit Antiochus, il retint cepen-

AN.R. 553. Av.J.C. 197.

pendant les mouvemens de sa colére, & leur répondit : „ Qu'il envoieroit „ ses Ambassadeurs à Rhodes, avec „ ordre de renouveller les alliances „ que lui & ses ancêtres avoient fai- „ tes avec cette République, & de „ l'assurer que ni elle ni ses Alliés n'a- „ voient rien à appréhender d'un „ Prince, qui n'avoit aucun dessein „ de leur nuire; &, qu'à l'égard des „ Romains, ce qui prouvoit qu'il n'a- „ voit point envie de rompre avec „ eux, c'étoit l'Ambassade qu'il leur „ avoit envoiée tout récemment, & „ les réponses gracieuses & honora- „ bles que le Sénat lui avoit faites „. Car, en effet, les Ambassadeurs dont il parloit étoient depuis peu arrivés de Rome, où ils avoient reçu l'accueil le plus favorable, & avoient été comblés à leur départ de toutes les marques possibles d'amitié & de bienveillance. En quoi les Romains, selon les régles ordinaires de la Politique, s'étoient accommodés à l'état présent de leurs affaires : car ils étoient encore incertains du succès qu'auroit la guerre de Macédoine.

L. FURIUS PURPUREO.
M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. R. 556. Av. J.C. 196.

Réponse des Commissaires de Rome aux Ambassadeurs d'Antiochus. Liv. XXXIII. 34. 35.

Quand cette guerre fut terminée, les Romains prirent un autre ton. Dans l'audience que Quintius & les dix Commissaires du Sénat donnérent aux divers Ambassadeurs des Rois & des Républiques, ceux du Roi Antiochus furent introduits les premiers. Et sur ce qu'ils ne donnérent, comme ils avoient fait à Rome, que des paroles en l'air sans aucune réalité, on leur déclara, non plus en termes ambigus comme auparavant lorsque Philippe étoit encore à craindre, mais de la maniére la plus claire & la plus positive, „ qu'il eût à abandonner la possession des villes de Gréce & d'Asie „ qui avoient été soumises à Philippe „ ou à Ptolémée, & qu'il laissât en „ repos toutes celles qui étoient libres. Que surtout il ne passât point „ en Europe ni lui, ni ses armées. " L'Assemblée aiant été congédiée, trois de ces Commissaires partirent pour se rendre auprès d'Antiochus.

Ambassade des Romains

Ce Prince avoit toujours continué ses projets. Les trois Commissaires & un Député envoié de Rome le trouvérent

AN. R. 556. Av. J.C. 196. vérent à Lyſimachie, ville principale de la * Querſonnéſe de Thrace, occupé à la rebâtir.

versAntiochus. *Liv.* XXXIII. 39. 40. *Polyb.* XVII. 769.770. *App. de bell. Syr. p.* 86-89. Ils étoient accompagnés de quelques Députés des villes Grecques d'Aſie. Dans les premiers entretiens qu'eut le Roi avec les Romains, tout ſe paſſa en civilités, & en témoignages d'amitié réciproque. Mais quand on commença à traiter d'affaires, les choſes changérent bien de face. L. Cornélius, qui portoit la parole, demanda, „ Qu'antiochus rendît à „ Ptolémée toutes les villes de l'Aſie „ qu'il avoit uſurpées ſur lui: qu'il „ évacuât toutes celles qui avoient „ appartenu à Philippe, & dont il „ s'étoit ſaiſi par ſurpriſe pendant que „ le Roi de Macédoine étoit occupé „ contre les Romains, n'étant pas juſte „ qu'il recueillit les fruits d'une guer„ re qui avoit couté à ceux-ci tant de „ peines & de dangers: qu'il laiſſât „ en paix les villes Grecques de l'A„ ſie qui jouiſſoient de leur liberté. Il „ ajouta que les Romains étoient fort „ ſurpris qu'Antiochus eût paſſé en „ Europe avec deux armées nom„ breuſes de terre & de mer, & qu'il

* *Preſqu'île de la Romanie dans la Turquie en Europe.*

„ rétablît la ville de Lysimachie : en- AN. R. 556.
„ treprises, qui ne pouvoient avoir Av. J. C.
„ d'autre but que de les attaquer. 196.

Antiochus répondit à tout cela article par article. „ Premiérement, que „ Ptolémée alloit devenir son gendre, „ & qu'il auroit satisfaction quand le „ mariage, qui étoit déja arrêté, s'accompliroit. Que pour les villes Grecques qui demandoient à conserver „ leur liberté, c'étoit de lui qu'elles la „ devoient tenir, & non des Romains. „ A l'égard de Lysimachie, il dit qu'il „ la rebâtissoit pour servir de résidence „ à son fils Séleucus : que la Thrace, „ & la Quersonnése qui en fesoit partie, étoient à lui ; qu'elles avoient „ été conquises sur Lysimaque par „ Séleucus Nicator un de ses ancêtres, & qu'il y venoit comme dans „ son héritage. Pour l'Asie, & les villes qu'il avoit prises sur Philippe, „ qu'il ne savoit pas sur quel titre les „ Romains prétendoient lui en disputer la possession. Qu'il les prioit de „ ne se pas plus méler des affaires de „ l'Asie, que lui se méloit de celles de „ l'Italie.

Les Romains aiant demandé qu'on fît entrer les Députés de Smyrne & de

AN. R. 556. Av. J.C. 196.

de Lampsaque, on le leur permit. Ils tinrent des discours, dont la liberté échaufa tellement Antiochus, qu'il s'emporta violemment, & s'écria qu'il ne s'en raportoit point sur ces affaires à l'arbitrage des Romains, mais qu'il acceptoit les Rhodiens pour Juges. L'Assemblée se sépara en désordre: aucun des partis n'eut satisfaction, & tout prit le train d'une rupture ouverte.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

L. VALERIUS FLACCUS.
M. PORCIUS.

Retour des dix Commissaires à Rome. Ils marquent qu'il faut se préparer à la guerre contre Antiochus.

Liv. XXXIII. 44.

Quand les dix Commissaires, envoiés pour régler les affaires de Philippe & de la Gréce, furent de retour à Rome, & qu'ils eurent rendu compte de leur commission, ils avertirent le Sénat „ qu'il faloit s'attendre & se pré„ parer à une nouvelle guerre, plus dan„ gereuse encore que celle qui venoit „ d'être terminée. Qu'Antiochus étoit „ entré en Europe avec une forte ar„ mée de terre & de mer. Que sur „ un faux bruit de la mort de Pto„ lémée, il s'étoit mis en chemin pour „ aller s'emparer de l'Egypte, sans quoi „ la Gréce seroit déja le théatre de la „ guerre. Que les Etoliens, peuple na-

„ turel-

„ turellement inquiet & remuant, & „ mal intentionné contre Rome, ne de- „ meureroient pas lontems en repos.

AN. R. 557. Av J.C. 195.

Une autre affaire non moins sérieuse occupa les Romains, & leur donna de justes craintes: elle regardoit Annibal. Il avoit été tranquille six ans à Carthage depuis la paix conclue avec les Romains, & y avoit rempli les premiéres places. Pendant ce tems, il avoit entrepris & étoit venu à bout de réformer la Justice & les Finances. La paix & les affaires civiles étoient devenues pour lui un nouveau théatre, où il avoit fait paroitre d'aussi grandes qualités, que celles qui nous l'ont fait admirer jusqu'ici dans la guerre; se montrant ainsi un de ces génies supérieurs, nés pour exceller en tout. On peut voir le détail de ces faits dans le premier Tome de l'Histoire Ancienne.

Annibal devient suspect aux Romains.

Liv. XXXIII. 45.

La double réforme introduite dans le gouvernement fit beaucoup crier contre Annibal. Ses ennemis ne cessoient d'écrire à Rome aux premiers de la ville & à leurs amis, „ qu'il avoit de se- „ crettes intelligences avec Antiochus „ Roi de Syrie, qu'il en recevoit sou- „ vent des courriers, & que ce Prince

„ lui

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

„ lui avoit envoié ſous main des per„ ſonnes affidées pour prendre avec „ lui de juſtes meſures ſur la guerre „ qu'il méditoit. Que [a] c'étoit un ca„ ractére féroce & indomtable, com„ me ces animaux qu'il n'eſt pas poſ„ ſible d'apprivoiſer. Qu'il ſe plaignoit „ que Carthage s'amolliſſoit dans l'oi„ ſiveté, & s'endormoit, pour ainſi „ dire, dans l'inaction. Qu'il n'y avoit „ que le bruit des armes qui pût la „ réveiller de ſon aſſoupiſſement, & lui „ rendre ſon ancienne vigueur „. Ces diſcours étoient écoutés à Rome; & ce qui s'étoit paſſé dans la guerre précédente, dont il avoit été preſque ſeul l'auteur & le promoteur, y donnoit une grande vraiſemblance.

Députés envoiés à Carthage pour demander qu'on leur li-

Scipion s'oppoſa toujours fortement aux violentes réſolutions que l'on vouloit prendre ſur ce ſujet, en repréſentant qu'il n'étoit point de la dignité du Peuple Romain de préter ſon nom à la haine & aux accuſations des ennemis d'Annibal, d'appuier de ſon autorité

a Ut feras quaſdam nunquam miteſcere, ſic immitem, implacabilem ejus viri animum eſſe. Marceſſere otio ſituque civitatem, queri eum, & inertiâ ſopiri, [*ce mot a été ſubſtitué à* operis, *qui ne feſoit aucun ſens.*] nec, ſine armorum ſonitu, excitari poſſe. *Liv.*

autorité leurs injuſtes paſſions, & de s'acharner à le pourſuivre juſques dans le ſein de ſa patrie, comme ſi ç'eût été trop peu pour les Romains de l'avoir vaincu dans la guerre les armes à la main. Malgré des remontrances ſi ſages & ſi pleines d'humanité, le Sénat nomma trois Députés, & il les chargea de porter leurs plaintes à Carthage, & de demander qu'on leur livrât Annibal. Quand ils y furent arrivés, quoiqu'ils couvriſſent leur voiage d'un autre prétexte, Annibal ſentit bien que c'étoit à lui ſeul que l'on en vouloit. Il avoit coutume de dire que les Romains avoient donné la paix aux Carthaginois pour lui faire à lui ſeul une guerre qui ne finiroit qu'avec ſa vie. Il ſe réſolut donc de céder au tems; & après avoir pris toutes les meſures néceſſaires pour ſa retraite, il parut une grande partie du jour dans la place publique pour ne donner aucun ſoupçon. Sur le ſoir, il ſortit de la ville avec deux domeſtiques qui ne ſavoient rien de ſon deſſein, arriva au bord de la mer, & ſe ſauva dans un vaiſſeau qu'il avoit fait préparer ſecrettement, déplorant

AN. R. 557. Av. J.C. 195. vre Annibal. *Liv.* XXXIII. 47.

Annibal ſort de Carthage, & ſe ſauve. *Ibid.* 47.

AN. R. 557. Av. J.C. 195.

[a] le ſort de ſa patrie, encore plus que le ſien.

Les Ambaſſadeurs Romains étant introduits dans le Sénat de Carthage, repréſentérent „ qu'on étoit bien in- „ formé à Rome, que c'étoit ſur tout „ à la ſollicitation d'Annibal que Phi- „ lippe avoit fait la guerre au Peuple „ Romain. Qu'actuellement le même „ Annibal ne ceſſoit d'envoier à An- „ tiochus tantôt des lettres, & tantôt „ des courriers dans la même vûe, & „ qu'il ne ſe tiendroit jamais en repos, „ qu'il n'eût allumé le feu de la guer- „ re dans tout l'Univers. Ils ajouté- „ rent, que ſi les Carthaginois vou- „ loient perſuader au Peuple Romain, „ que le Conſeil public n'avoit aucune „ part à toutes ces intrigues, ils ne „ devoient pas les laiſſer impunies „. Les Carthaginois répondirent, ſans balancer, qu'ils étoient diſpoſés à faire tout ce que les Romains trouveroient juſte & raiſonnable.

Annibal va trouver Antiochus à Ephéſe.

Mais Annibal n'étoit plus en leur pouvoir. Il aborda à Tyr, métropole & fondatrice de Carthage, où il fut reçu comme dans une autre patrie.

Après

a Sæpius patriæ, quàm ſuos eventus miſeratus. *Liv. Gronove a ſubſtitué* ſuos *à* ſuorum.

Après s'y être arrété quelques jours, il partit pour Antioche, d'où le Roi venoit de sortir: il alla le trouver à Ephése. L'arrivée d'un Capitaine de ce mérite & de cette réputation lui fit grand plaisir, & ne contribua pas peu à le déterminer à la guerre contre les Romains: car jusques-là il avoit toujours paru incertain & flotant sur le parti qu'il devoit prendre. AN. R. 557. Av.J.C. 195. *Liv.* XXXIII. 48.

C'est dans cette ville qu'un Philosophe, qui passoit pour le plus beau discoureur de l'Asie, il s'appelloit Phormion, eut l'imprudence de parler fort lontems en présence d'Annibal sur les devoirs d'un Général d'armée, & sur les régles de l'art militaire. Tout l'auditoire fut charmé de son éloquence. Comme on pressa le Carthaginois de dire ce qu'il en pensoit, choqué de la présomption d'un Philosophe qui avoit prétendu donner des leçons sur la guerre à Annibal: *J'ai* a *bien vû*, dit-il, *des radoteurs en ma vie, mais je n'en ai jamais vû qui égalât ce fade & importun babillard.* Discours d'un Philosophe en présence d'Annibal. *Cic. de Orat.* II. 75.

a Respondisse fertur: multos se deliros senes sæpe vidisse; sed qui magis, quàm Phormio, deliraret, vidisse neminem.

An. R. 559.
Av. J.C. 193.

L. CORNELIUS.
Q. MINUCIUS.

Conférence entre Quintius, & les Ambassadeurs d'Antiochus, qui fut sans effet.

Liv. XXXIV. 57.

Du côté d'Antiochus & des Romains, tout se préparoit à une guerre prochaine. Il étoit venu à Rome des Ambassadeurs de tous les peuples de la Gréce, d'une grande partie de l'Asie Mineure, & de plusieurs Rois. Ils eurent une promte & favorable audience du Sénat: mais, comme l'affaire d'Antiochus étoit d'une longue discussion, elle fut renvoiée à Quintius, & aux dix Commissaires, dont quelques-uns avoient déja conféré avec le Roi dans l'Asie, ou dans la ville de Lysimachie.

La dispute fut vive de part & d'autre. Les Ambassadeurs du Roi, sur les propositions que leur fit Quintius, marquérent ,, qu'ils étoient étrangement ,, surpris, que, leur Maître les aiant ,, envoiés simplement pour faire allian- ,, ce & amitié avec les Romains, ceux- ,, ci s'ingérassent de lui donner la loi, ,, & de lui prescrire quelles villes il pou- ,, voit garder, & quelles villes il de- ,, voit abandonner. Qu'ils pouvoient ,, en user ainsi avec Philippe, à qui ils ,, accordoient la paix après l'avoir vain-

,, cu,

„ cu, & non avec Antiochus qui n'a- AN. R. 559.
„ voit jamais été en guerre avec eux. AV. J. C. 193.

Quintius, loin de rien rabattre de ses premiéres propositions, s'expliqua encore plus précisément, & dit : „ Qu'il
„ avoit deux partis à leur proposer,
„ sans l'un desquels ils pouvoient dé-
„ clarer au Roi qu'il ne devoit point
„ compter sur l'amitié des Romains.
„ Le premier, c'est que, s'il ne veut
„ pas que nous nous mêlions de ce qui
„ regarde l'Asie, il faut que, de son
„ côté, il renonce absolument à l'Eu-
„ rope. Le second, que s'il refuse de
„ se renfermer dans les bornes de
„ l'Asie, & qu'il veuille étendre sa do-
„ mination jusques dans l'Europe, il
„ ne doit pas trouver étrange que les
„ Romains se croient aussi en droit de
„ conserver les amis qu'ils avoient dé-
„ ja dans l'Asie, & même de s'y en
„ faire de nouveaux.

Hégésianax, qui portoit la parole pour le Roi, répondit „ qu'il y avoit
„ une énorme différence entre ôter à
„ Antiochus les villes de Thrace & de
„ Quersonnése que ses ancêtres avoient
„ possédées à titre de conquête, &
„ fermer aux Romains l'entrée de
„ l'Asie, où ils n'avoient jamais possé-

AN. R. 559. Av. J.C. 193.

„ dé un pouce de terre. Que le Roi „ leur Maître vouloit faire avec les „ Romains une amitié qui lui fit hon- „ neur, & non un Traité qui le cou- „ vrît de confusion.

Quintius, de concert avec ses Collégues, après beaucoup de discours & de répliques, donna sa derniére réponse en déclarant aux Ambassadeurs du Roi, „ que les Romains persistoient „ dans la résolution qu'ils avoient pri- „ se de mettre en liberté les villes „ Grecques de l'Asie, comme ils „ avoient fait celles de l'Europe: qu'ils „ vissent si cette condition convenoit „ à Antiochus. „ Ils répondirent, „ qu'ils n'avoient ni la volonté ni le „ pouvoir d'accepter aucune condi- „ tion, qui tendît à priver Antiochus „ d'une partie de ses Etats „. La Conférence finit, sans que l'on y eût rien conclu.

Dès le lendemain, Quintius introduisit dans le Sénat tous les Ambassadeurs de la Gréce & de l'Asie, & après leur avoir exposé ce qui avoit été dit & agité de part & d'autre dans la Conférence, il les chargea de faire savoir chacun à ceux qui les avoient envoiés, „ que le Peuple Romain étoit déter-

„ miné

„ miné à défendre leur liberté contre An. R.
„ Antiochus avec le même zêle & 559.
„ le même courage qu'il avoit témoi- Av. J.C.
„ gné contre Philippe, & qu'il espé- 193.
„ roit le faire avec le même succès. „
Les Ambassadeurs d'Antiochus conjurérent le Sénat „ de ne rien précipi-
„ ter dans une affaire de cette impor-
„ tance; de laisser au Roi le tems de
„ faire ses réflexions, & d'en faire eux-
„ mêmes de leur côté, avant que de
„ prendre une résolution qui alloit
„ troubler le repos de l'Univers „. Il ne fut encore rien décidé, & l'on députa vers le Roi les mêmes Ambassadeurs qui avoient déja conféré avec lui à Lysimachie, savoir Sulpicius, Villius, Elius.

Antiochus prend des mesures avec Annibal pour faire utilement la guerre aux Romains. *Liv.* XXXIV. 60.

A peine furent-ils partis, que des Ambassadeurs Carthaginois arrivérent à Rome, & donnérent avis au Sénat, qu'Antiochus, excité par Annibal, se préparoit certainement à faire la guerre. Cette nouvelle donna de l'inquiétude aux Romains, & leur fit craindre que les Carthaginois aussi, entrainés par l'exemple de leur premier citoien, ne reprissent les armes. Annibal, comme on l'a déja dit, s'étoit retiré auprès d'Antiochus. Ce Prince le reçut avec

AN. R. 559. Av. J. C. 193.

beaucoup de bienveillance & de distinction, lui témoigna toute l'estime & lui fit tous les honneurs possibles, comme à un Capitaine d'un rare mérite, qui pouvoit par ses conseils, & par la réputation seule de son nom, lui être d'un grand secours dans le dessein qu'il projettoit. L'avis d'Annibal dès lors, & il persista toujours dans le même sentiment, fut „ qu'il faloit porter la „ guerre dans l'Italie. Que par ce „ moien le pays ennemi leur fourni- „ roit des troupes & des vivres. Que „ si ce pays demeuroit tranquille, & „ que l'on laissât aux Romains la li- „ berté de faire la guerre au dehors, „ il n'y avoit point de Peuple ni de „ Roi qui fût capable de leur résister: „ En un mot, que Rome ne pouvoit „ être vaincue que dans Rome même„. Il ne demandoit que cent galéres, dix mille hommes de pié, & mille chevaux. Il assuroit „ qu'avec cette flote il iroit „ d'abord en Afrique, où il espéroit „ engager les Carthaginois à se joindre „ à lui; & que, s'il n'y réussissoit pas, „ il iroit droit en Italie, où il trouve- „ roit le moien de susciter bien des „ affaires aux Romains. Qu'il faloit „ que le Roi passât en Europe avec

„ le

„ le reste de ses troupes, & qu'il An. R.
„ s'arrétât dans quelque endroit de la 559.
„ Gréce, sans se transporter encore Av. J.C.
„ dans l'Italie, mais se tenant toujours 193.
„ prêt à y passer, & donnant ainsi aux
„ Romains des allarmes continuelles„.
Le Roi d'abord goûta extrêmement ce projet; & c'étoit, sans contestation, le meilleur parti que l'on pût prendre.

Annibal tâche inutilement de soulever ses compatriotes contre les Romains. *Liv.* XXXIV. 61.

Annibal crut devoir prévenir & préparer les amis qu'il avoit à Carthage, pour les mieux faire entrer dans ses desseins. Outre que des lettres sont peu sûres, elles ne peuvent s'expliquer suffisamment, ni entrer dans un assez grand détail: Il envoie donc un homme de confiance, & lui donne ses instructions. Il s'appelloit Ariston, & étoit de Tyr. A peine est-il arrivé à Carthage, qu'on se doute du sujet qui l'y améne. On l'épie, on le fait suivre, enfin l'on prend des mesures pour l'arréter. Mais il les prévient, & se sauve de nuit, après avoir fait afficher au dessus de la chaire même où le Magistrat venoit tous les jours s'asseoir un placard, où étoient écrites en gros caractéres ces paroles : LES ORDRES DONT ON A CHARGÉ ARISTON NE S'ADRESSENT A AUCUN CITOIEN EN PARTICU-

AN. F. 559. AV. J. C. 193.

LIBR, MAIS A TOUS LES SENATEURS EN GENERAL. Le Sénat jugea à propos d'envoier des Ambassadeurs à Rome, pour informer les Consuls & le Sénat de ce qui s'étoit passé à cette occasion; & en même tems pour se plaindre des injures que la République de Carthage recevoit de Masinissa.

Contestation entre Masinissa & les Carthaginois laissée indécise.

Liv. XXXIV. 62.

Ce Prince avoit aussi envoié ses Ambassadeurs à Rome. Ainsi le Sénat, après avoir entendu les raisons des parties, nomma des Députés, à la tête desquels étoit Scipion l'Africain, pour aller terminer l'affaire sur les lieux mêmes. Il s'agissoit d'un pays nommé Empories, qui est situé autour de la petite Syrte. Cette contrée étoit extrêmement fertile. La seule ville de Leptis paioit aux Carthaginois un talent de tribut par jour (mille écus.) Les Députés revinrent sans avoir rien décidé, regardant sans doute cette neutralité comme plus convenable à la situation présente des affaires, qu'un jugement qui n'auroit pas manqué de mécontenter les uns ou les autres. Pourquoi donc le Sénat s'étoit-il rendu arbitre du différent, & pourquoi avoit-il pris la qualité de Juge? Une telle politique ne lui fait pas d'honneur. Cette respectable Compagnie commençoit à

An. R. 559. Av. J.C. 193.

tenir peu sincérement aux régles d'une exacte justice, quand l'intérêt de l'Etat s'y opposoit; & elle s'accoutumoit à n'être plus aussi scrupuleuse sur ce point, qu'elle avoit été dans les commencemens.

Lustre fermé. *Liv.* XXXV. 9.

C. Cornélius Céthégus, l'un des deux Censeurs, ferme le Lustre. Le nombre des citoiens se trouva monter à cent, ou plus probablement, deux cens quarante-trois mille sept cens quatre citoiens.

Forte brigue pour le Consulat. Le crédit de Quintius l'emporte sur celui de Scipion l'Africain. *Liv.* XXXV. 10.

Cette même année les mouvemens entre les Candidats pour parvenir au Consulat furent plus vifs & plus animés que jamais. Les personnages les plus distingués & les plus puissans dans les deux ordres se mirent sur les rangs. Mais ceux qui attiroient le plus les yeux & l'attention des citoiens, étoient L. Quintius Flamininus qui avoit commandé la flote dans la Gréce, & P. Cornelius Scipion Nasica fils de ce Cnéus qui avoit fait de si grandes actions en Espagne. Ils étoient tous deux de race Patricienne. Ce qui partageoit le plus entr'eux les suffrages, c'étoit le crédit & la faveur de leurs * fréres, (*fratres*) les deux

 plus

* *Scipion n'étoit que cousin germain du Candidat de ce nom. Les cousins germains étoient appellés en Latin* fratres patrueles, *& les fréres propres,* fratres germani.

AN. R. 559. AV. J.C. 193.

plus grands Généraux de leur tems. Scipion l'Africain avoit acquis une gloire plus brillante, mais par cette raison même il étoit plus exposé à l'envie : la réputation de Quintius étoit plus récente, il avoit triomphé cette même année. A [a] quoi l'on peut ajouter que le premier avoit toujours été sous les yeux des citoiens depuis dix ans, assiduité qui affoiblit ordinairement la considération que l'on a pour les grands hommes, comme Cicéron le fait remarquer en plaidant pour Muréna. D'ailleurs, depuis qu'il avoit vaincu Annibal, le Peuple lui avoit déféré un second Consulat, & la Censure. Une derniére raison, que Tite-Live ne touche pas néanmoins, pouvoit avoir beaucoup aliéné de lui les Plébeïens, c'étoit le nouvel usage introduit sous son second Consulat, & autorisé par lui, de donner aux Sénateurs des places distinguées dans les spectacles. La faveur, le crédit de Quintius avoit encore toute la force de la nouveauté : le tems n'en avoit

a Ista nostra assiduitas, Servi, nescis quantum interdum afferat hominibus fastidii, quantum satietatis... Utrique nostrum desiderium nihil obfuisset. *Pro Mur.* 21.

avoit point flétri, pour ainsi dire, la fleur & l'éclat. Depuis son triomphe il n'avoit rien demandé, ni reçu aucune récompense. Il fesoit remarquer au Peuple qu'il sollicitoit, non pour un cousin, mais pour un frére, qui avoit été son Lieutenant & son second dans la guerre qu'il avoit si glorieusement terminée, & qui avoit agi contre les ennemis de la République par mer, pendant que lui-même les pressoit de son côté par terre. Voila les raisons qui donnérent à un indigne sujet, comme il paroitra par la suite, la préférence sur un compétiteur, qui étoit présenté par Scipion l'Africain son cousin germain, par toute la famille des Scipions, dans une Assemblée tenue par un Consul de la maison Cornelia, dont la famille des Scipions étoit une branche; qui d'ailleurs avoit pour lui le préjugé glorieux de tout le Sénat, qui en le chargeant de recevoir la mére des dieux dans la ville, l'avoit déclaré le plus homme de bien qu'il y eût dans la République. Scipion l'Africain ne put pas même obtenir la place de Consul Plébeïen pour C. Lélius, qu'il appuïoit aussi de sa recommandation. On donna à Quintius pour Collégue Cn. Domitius Ahenobarbus.

AN. R. 559. Av. J.C. 193.

§. III.

AN. R. 559. Av. J.C. 193.

§. III.

Les Etoliens envoient des Ambassadeurs à Nabis, à Philippe, & à Antiochus, pour les engager à prendre les armes contre les Romains. Nabis commence la guerre. Ambassadeurs Romains vers Antiochus. Conversation entre Scipion & Annibal. Entrevûe de Villius avec le Roi, puis avec son Ministre. Antiochus tient un grand Conseil sur la guerre des Romains. Annibal entre en éclaircissement avec Antiochus, & en est favorablement écouté. Retour des Ambassadeurs à Rome. Députés envoiés dans la Gréce. Expédition de Philopémen contre Nabis. Thoas Député par les Etoliens vers Antiochus, le presse de passer dans la Gréce. Quintius détrompe les Magnétes: ils demeurent attachés plus que jamais aux Romains. Assemblée générale des Etoliens, où, malgré les remontrances de Quintius, on appelle Antiochus pour venir délivrer la Gréce. Entreprise perfide des Etoliens contre trois villes. Meurtre du Tyran Nabis. Antiochus songe à passer dans la Gréce. Thoas lui inspire de la jalousie contre Anni-

Annibal. Antiochus passe en Europe. Discours du Prince dans l'Assemblée des Etoliens. Il est déclaré Généralissime. Il fait une tentative inutile sur Chalcis. Assemblée des Achéens. Discours de l'Ambassadeur d'Antiochus. Discours de l'Ambassadeur des Etoliens. Réponse de Quintius. Les Achéens se déclarent contre Antiochus. Ce Prince se rend maître de Chalcis, & de toute l'Eubée. AN. R. 559. Av. J. C. 193.

ROME n'avoit point alors de plus grands ennemis que les Etoliens. Thoas, actuellement leur souverain Magistrat, ne cessoit de les animer, en leur représentant avec chaleur & emportement le mépris où ils étoient chez les Romains depuis la victoire remportée sur Philippe, à laquelle pourtant les Etoliens avoient eu la plus grande part. Ses remontrances eurent l'effet qu'il en avoit espéré. Dans une Assemblée générale qui se tint à Naupacte, on députa Damocrite vers Nabis, Nicandre à Philippe, & Dicéarque frére de Thoas à Antiochus, avec des instructions particuliéres pour chacun de ces Princes,

Les Etoliens envoient des Ambassadeurs à Nabis, à Philippe & à Antiochus, pour les engager à prendre les armes contre les Romains. *Liv.* XXXV. 12.

mais

AN. R. 559. Av.J.C. 193. mais tendantes toutes à un même but, c'eſt-à-dire à les engager également, quoique par différens motifs, à ſe déclarer contre les Romains.

Le premier repréſenta au Tyran de Sparte, „ que les Romains avoient entiérement énervé ſa puiſſance en lui „ ôtant les villes maritimes, puiſque „ c'étoit de là qu'il tiroit ſes galéres, „ ſes troupes, ſes matelots. Qu'enfermé preſque dans ſes murs, il avoit „ la douleur de voir les Achéens dominer dans le Péloponnéſe. Qu'il „ n'auroit jamais une occaſion pareille à celle qui ſe préſentoit actuellement de recouvrer ſon ancien pouvoir. Que les Romains n'avoient „ point d'armée dans la Gréce; qu'il „ pouvoit s'emparer facilement de Gythium qui étoit fort à ſa bienſéance; „ & que la priſe d'une ville comme „ celle-là ne paroitroit pas aux Romains un ſujet qui méritât de faire „ paſſer de nouveau les Légions dans „ la Gréce.

Nicandre avoit des motifs encore plus forts pour animer Philippe, qui avoit été dégradé d'un rang beaucoup plus élevé, & à qui l'on avoit ôté beaucoup plus de choſes qu'au-

qu'au-Tyran. „ Il fesoit valoir outre AN. R.
„ cela l'ancienne réputation des Rois 559.
„ de Macédoine, & l'univers conquis Av. J.C.
„ par leurs armes. Il ajoutoit que le 193.
„ parti qu'il lui proposoit n'avoit au-
„ cun risque pour lui. Qu'il ne lui de-
„ mandoit point de se déclarer avant
„ qu'Antiochus fut passé en Gréce avec
„ son armée. Et si vous seul ajoutoit-
„ il, sans être secouru par Antiochus,
„ avez soutenu si lontems avec vos
„ seules forces la guerre contre les
„ Romains & les Etoliens unis ensem-
„ ble, comment les Romains vous ré-
„ sisteroient-ils maintenant que vous
„ aurez pour Alliés Antiochus & les
„ Etoliens? Il n'oublioit pas la circons-
„ tance d'Annibal, ennemi né des Ro-
„ mains, & qui leur avoit tué plus de
„ Généraux & de soldats qu'il ne leur
„ en restoit.

Dicéarque prit Antiochus par d'au-
tres endroits. „ Avant tout il lui fit
„ sentir, que dans la guerre contre
„ Philippe les Romains avoient profi-
„ té de la défaite de ce Prince, mais
„ que l'honneur de la victoire avoit
„ été tout entier pour les Etoliens.
„ Qu'eux seuls leur avoient ouvert
„ l'entrée dans la Gréce, & qu'ils les
„ avoient

AN. R. 559. Av. J.C. 193.

„ avoient mis en état de vaincre l'en-
„ nemi en leur prêtant leurs forces.
„ Il fesoit un long dénombrement des
„ troupes d'Infanterie & de Cavalerie
„ qu'ils lui fourniroient, aussi bien que
„ des places fortes & des ports de mer
„ dont ils étoient maîtres. A l'égard
„ de Philippe & de Nabis qui n'étoient
„ pas là pour le démentir, il avançoit
„ aussi hardiment que s'il en eût été
„ chargé de leur part, qu'ils étoient ré-
„ solus de se joindre à lui, & de saisir
„ la premiére occasion qui se présente-
„ roit de recouvrer ce qu'ils avoient
„ perdu dans la guerre précédente.

Voila quels mouvemens se donnoient les Etoliens, pour susciter à Rome des ennemis de tous côtés. Les deux Rois néanmoins ne s'ébranlérent point alors, & celui-même qui prit dans la suite leur parti, ne s'y déterminoit que lentement.

Nabis commence la guerre.

Liv. XXXV. 13.

Pour Nabis, il envoia sur le champ dans toutes les places maritimes, pour les porter à la révolte. Il gagna par présens plusieurs des Principaux, & se défit sous main de ceux qu'il trouvoit attachés opiniatrement au parti des Romains. Quintius, en partant de Gréce, avoit chargé les Achéens de veiller

veiller à la défense des villes maritimes. An. R. 559. Av. J. C. 193.
Ils députérent aussitôt au Tyran, pour le faire souvenir du Traité qu'il avoit fait avec les Romains, & pour l'exhorter à ne pas rompre une paix qu'il avoit desirée & demandée avec tant d'ardeur. Ils envoiérent en même tems du secours à Gythium que le Tyran avoit déja assiégé, & des Ambassadeurs à Rome pour y donner avis de tout ce qui se passoit.

Ambassadeurs Romains vers Antiochus. *Liv. ibid.*

Antiochus ne se déclaroit pas encore, mais il prenoit des mesures secrettes pour le grand dessein qu'il rouloit dans son esprit. J'ai dit auparavant que les Romains avoient envoié Sulpicius, Elius, & Villius en qualité d'Ambassadeurs vers ce Prince. Ils avoient eu ordre de passer d'abord chez Euméne. Ils se rendirent donc à Pergame, la capitale de son Roiaume. Ils le trouvérent dans un grand desir que l'on déclarât la guerre à Antiochus, parce que comptant sa défaite assurée, il espéroit en tirer de grands avantages.

Sulpicius étant demeuré malade à Pergame, Villius, qui avoit appris qu'Antiochus étoit occupé à la guerre de Pisidie, se rendit à Ephése, où il trou-

An. R. 559. Av. J.C. 193. trouva Annibal. Il eut plusieurs entretiens avec lui, dans lesquels il tâcha, mais inutilement, de lui persuader qu'il n'avoit rien à craindre de la part des Romains. Mais il réussit mieux, supposé qu'il en ait eu le dessein, à le rendre suspect au Roi. En fesant au Carthaginois de fréquentes visites, en lui témoignant beaucoup d'amitié, il fit naître dans l'esprit d'Antiochus de la défiance contre lui, comme nous aurons bientôt occasion de le voir.

Conversation entre Scipion & Annibal.

Liv. XXXV. 14.

Tite-Live cite des Historiens qui ont écrit, que Scipion l'Africain étoit de cette Ambassade, & que ce fut lui qui eut avec Annibal les conversations dont je viens de parler. Il en raporte même une, d'après eux, avec un assez grand détail, & marque que *Scipion aiant demandé à Annibal, qui il jugeoit qu'on dût regarder comme le plus grand des Généraux*, le Carthaginois lui répondit *que c'étoit Alexandre le Grand; parce qu'avec un petit nombre de Macédoniens il avoit défait des armées innombrables, & avoit conduit ses troupes victorieuses jusqu'au bout de l'univers avec plus de facilité, que s'il n'avoit voiagé simplement que pour son plaisir. Qui mettez-vous après Alexandre,*

xandre, continua Scipion ? *Pyrrhus*, dit Annibal. *C'eſt lui qui le premier a enſeigné l'art de bien camper, de bien prendre ſes poſtes, de placer ſes corps de troupes à portée de ſe ſoutenir mutuellement. D'ailleurs jamais homme n'eut tant de dextérité que ce Prince pour ſe concilier les eſprits ; & il poſſéda ce talent dans un degré ſi parfait, que tout étranger qu'il étoit, les nations d'Italie préférérent ſon empire à celui des Romains, qui depuis ſi lontems tenoient le premier rang dans le pays. Enfin*, reprit Scipion, *je voudrois ſavoir à qui vous donnez la troiſiéme place. Je la prens pour moi-même ſans balancer*, reprit Annibal. *Vous*, répliqua Scipion en ſouriant ! *& que diriez-vous donc, ſi vous m'aviez vaincu ? En ce cas*, reprit Annibal, *je me mettrois hardiment au deſſus d'Alexandre & de Pyrrhus, & de tout ce que nous connoiſſons de grands Capitaines.* Scipion [a] fut frapé de cette réponſe adroite, aſſaiſonnée d'une louange fine à laquelle il ne s'attendoit pas. Car il ſembloit qu'Annibal le préféroit à tous les

AN. R. 559.
AV. J. C. 193.

a Et perplexum Punico aſtu reſponſum, & improviſum aſſentationis genus Scipionem moviſſe, quòd è grege ſe imperatorum velut inæſtimabilem ſecreviſſet.

An. R. 559. Av. J.C. 193. les autres, en le mettant à part comme un Général avec qui nul autre ne devoit entrer en comparaison. Tite-Live ne donne pas cette conversation pour certaine; & il y a des raisons de la suspecter.

Entrevûe de Villius avec le Roi, puis avec son Ministre.

Liv. XXXV. 15-17.

Villius s'étant avancé d'Ephése à Apamée, Antiochus s'y rendit après avoir terminé la guerre contre les Pisidiens. Leur entrevûe se passa en contestations à peu près semblables à celle qu'avoient eu à Rome les Ambassadeurs du Roi avec Quintius. Elle fut troublée par la nouvelle que reçut alors ce Prince de la mort de son fils aîné, qui fut regretté généralement. Villius, pour ne point se rendre importun dans un tems de deuil & de tristesse, étoit retourné à Pergame, où il trouva Sulpicius parfaitement rétabli. Le Roi les manda peu après. Ils eurent un entretien avec son Ministre, qui se termina à des plaintes réciproques de part & d'autre: après quoi ils retournérent à Rome, sans avoir rien conclu.

Antiochus tient un grand Conseil

Dès qu'ils furent partis, Antiochus tint un grand Conseil sur les affaires présentes, où chacun à l'envi s'emporta contre les Romains, sachant que c'étoit

c'étoit un moien sûr de faire sa cour au Prince. „ Les uns relevoient la „ fierté de leurs demandes, & trou- „ voient étrange qu'ils entreprissent „ d'imposer des Loix au plus grand „ Roi de l'Asie, comme s'ils avoient „ affaire à un Nabis vaincu: encore „ avoient-ils traité celui-ci avec plus „ de ménagement, l'aiant laissé Maî- „ tre & Souverain dans Lacédémone „ sa patrie, pendant qu'il leur parois- „ soit indigne que Smyrne & Lamp- „ saque obéïssent à Antiochus. D'au- „ tres avouoient que ces villes étoient, „ pour un si grand Monarque, un „ objet peu important, & méritoient „ à peine qu'il prît les armes pour les „ conserver: mais que l'injustice cou- „ vroit toujours dans les commence- „ mens ses prétentions ambitieuses „ sous des demandes simples & modes- „ tes, qu'elle portoit bientôt aux plus „ crians excès „. Alexandre d'Acarnanie, à qui l'espérance d'une meilleure fortune avoit fait quitter la Cour de Philippe depuis les disgraces de ce Prince, pour passer dans celle d'Antiochus, sur l'esprit duquel il avoit pris un entier ascendant, étoit de ce Conseil. Comme s'il s'y étoit agi de délibérer,

AN. R. 559. Av. J.C. 193.

sur la guerre des Romains. *Liv.* XXXV. 17. 18.

AN. R. libérer, non pas s'il faloit faire la guer-
559. re ou non, mais où & comment il la
Av. J. C. faloit faire, " il montroit au Roi une
193. „ victoire assurée s'il passoit en Euro-
„ pe, & s'il alloit s'établir dans quel-
„ que partie de la Gréce. Il disoit
„ d'un ton affirmatif que les Etoliens,
„ qui en occupoient le centre, se dé-
„ clareroient les premiers contre les
„ Romains. Qu'aux deux extrémités,
„ Nabis d'un côté, pour recouvrer ce
„ qu'il avoit perdu, souléveroit con-
„ tr'eux tout le Péloponnése; & que de
„ l'autre Philippe, encore plus mé-
„ content, & semblable à ces animaux
„ que les chaînes dont on les tient liés
„ rendent plus furieux, ne man-
„ queroit pas, au premier signal de
„ guerre, de prendre aussi les armes.
„ Qu'il n'y avoit point de tems à per-
„ dre, & que le point décisif étoit de
„ s'emparer des postes favorables, &
„ de s'assurer des Alliés. Il ajoutoit
„ qu'il faloit envoier sans délai Anni-
„ bal à Carthage, pour donner de
„ l'inquiétude & de l'occupation aux
„ Romains.

Annibal entre en éclaircisse- Annibal, que ses entretiens avec Villius avoient rendu suspect au Roi, ne fut point appellé à ce Conseil. Il s'étoit

s'étoit déja aperçu en plusieurs autres occasions que le Roi étoit refroidi à son égard, & ne lui marquoit plus la même confiance. Il eut une explication avec lui, dans laquelle il lui ouvrit son cœur. Rapellant les premiéres années de son enfance où il avoit juré sur les autels d'être l'ennemi éternel des Romains: *C'est ce serment*, dit-il, *c'est cette haine, qui m'a mis les armes à la main pendant trente-six ans, qui m'a fait chasser de ma patrie pendant la paix, & qui m'a obligé de venir chercher un azyle dans vos Etats. Si vous frustrez mes espérances, guidé par cette même haine qui ne mourra qu'avec moi, j'irai par tout où je saurai qu'il y a des forces & des armes susciter des ennemis aux Romains. C'est pourquoi je conseille à ceux de vos Amis qui vous font leur cour à mes dépens, de chercher quelque autre matiére à leurs calomnies. Je hai les Romains, & suis haï d'eux. J'en prens à témoin les manes de mon pére Amilcar & les dieux. Tant que vous songerez à leur faire la guerre, vous pouvez mettre Annibal au nombre & à la tête de vos amis. Si quelque raison vous fait pancher vers la paix, prenez d'autres conseils que les* miens.

An. R. 559. Av. J.C. 193.

Annibal a un éclaircissement avec Antiochus, & en est favorablement écouté. *Liv.* XXXV. 19.

miens. Antiochus, touché de ce discours, parut rendre à Annibal toute son amitié & toute sa confiance.

AN. R. 560.
Av. J.C. 192.

L. QUINTIUS.
CN. DOMITIUS.

Retour des Ambassadeurs à Rome.
Liv. XXXV. 22.

Les Ambassadeurs qu'on avoit envoiés vers les Rois étant de retour à Rome, on comprit bien par le raport qu'ils firent de leur commission, qu'il faloit s'attendre à la guerre contre Antiochus; mais on ne jugea pas qu'il y eût encore assez de sujet d'armer contre lui. Il n'en fut pas ainsi de Nabis Tyran de Sparte, qui avoit rompu ouvertement le Traité, & qui attaquoit actuellement toutes les villes maritimes de la Laconie. On envoia en Gréce le Préteur Atilius avec une flote pour prendre la défense des Alliés.

Ibid.

Comme Antiochus ne s'étoit point encore déclaré, les deux Consuls eurent ordre de partir pour leur province, & se rendirent dans le pays des Boïens, qu'ils ravagérent chacun de leur côté. Les Préteurs eurent aussi d'heureux succès dans l'Espagne.

Députés envoiés dans la *Gréce.*

Les guerres qui occupoient alors les armes de la République donnoient moins

moins d'inquiétude aux Sénateurs, que celle qu'on voioit se préparer de la part d'Antiochus. Sur les divers bruits qui couroient de ses desseins, ils prirent différentes précautions pour mettre la République en sûreté dans tous les endroits par où il pourroit l'attaquer. Ils jugérent aussi à propos d'envoier en Gréce quatre Députés, pour observer sur les lieux mêmes l'état des choses, veiller à l'intérêt des Alliés, & les conserver toujours dans l'amitié & l'attachement pour les Romains. T. Quintius étoit de ce nombre, & à la tête des autres.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Liv. XXXV. 23.

Expédition de Philopémen contre Nabis.

Liv. XXXV. 25-30.

Plut. in Philop. 363. 364.

Tome VIII.

Nabis cependant attaquoit Gythium avec toutes ses forces; & irrité contre les Achéens de ce qu'ils avoient envoié du secours aux assiégés, il ravageoit leurs campagnes pour s'en venger. Ils avoient alors pour Général le célébre Philopémen, dont il est parlé avec plus d'étendue dans l'Histoire Ancienne. Ils l'envoiérent contre Nabis, qu'il attaqua d'abord avec sa flote: mais comme il n'avoit point d'expérience dans la marine, il fut vaincu. Il eut bientôt sa revanche sur terre, & remporta une victoire sur Nabis, qui ne l'empécha pas néanmoins de

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

ſe rendre maître de Gythium. Philopémen, dans la vûe de forcer Nabis à quitter ſon entrepriſe ſur Gythium, qu'il ne ſavoit pas que le Tyran avoit déja priſe, s'approcha de Sparte même, comme pour en former le ſiége. Nabis accourut ſur le champ au ſecours de ſa patrie. Il ſe donna un ſecond combat bien plus ſanglant que le premier. Il y eut un ſi grand nombre de Lacédémoniens ou tués, ou faits priſonniers, qu'à peine reſta-t-il au Tyran la quatriéme partie de ſon armée. Il s'étoit retiré pendant le combat dans la ville. Philopémen voiant qu'il s'y tenoit renfermé, & ne ſe croiant pas en état de l'aſſiéger dans les formes, paſſa les trente jours ſuivans à ravager les campagnes de la Laconie. L'aiant ainſi réduit à la derniére extrémité, il ſe retira chez lui comblé de gloire, & comme en triomphe.

Thoas, député par les Etoliens vers Antiochus, le preſſe de paſſer dans la Gréce.

Pendant cette expédition des Achéens contre Nabis, les Etoliens avoient envoié une Ambaſſade à Antiochus, pour l'exhorter à paſſer en Gréce. Thoas, le Chef de cette Ambaſſade, lui repréſenta „ que les Romains aiant retiré leur armée de Gréce, l'avoient „ laiſ-

„ laissée sans défense : que l'occasion AN. R. 560.
„ ne pouvoit être plus favorable pour Av. J.C. 192.
„ s'en saisir : qu'il trouveroit tout dis-
„ posé à le recevoir, & qu'il n'auroit
„ qu'à se montrer pour se rendre le
„ maître du pays „. Ce portrait flaté qu'on lui fit de l'état des affaires de la Gréce, le frapa extrêmement, & ne lui laissa presque plus aucun doute sur le parti qu'il avoit à prendre.

Quintius détrompe les Magnétes : ils demeurent attachés plus que jamais aux Romains.

Quintius, en parcourant la Gréce avec les autres Députés, avoit trouvé tous les peuples fort bien disposés, excepté les Magnétes, que l'on avoit aliénés des Romains en répandant le bruit qu'ils étoient déterminés à livrer à Philippe la ville de Démétriade qui appartenoit aux Magnétes. Quintius eut besoin de toute son éloquence & de toute son adresse pour les détromper des fausses préventions qu'on leur avoit données ; & il en vint heureusement à bout. Euryloque, auteur de tous ces bruits séditieux, ne se croiant plus en sûreté dans le pays, se réfugia chez les Etoliens.

Liv. XXXV. 31. 32.

Assemblée générale des Etoliens,

Thoas, qui tenoit le premier rang dans l'Etolie, & qui avoit été envoié vers Antiochus, étoit revenu, & en avoit amené avec lui Ménippe, que le

AN. R. 560. Av. J. C. 192.

Où, malgré les remontrances de Quintius, on appelle Antiochus pour venir délivrer la Gréce.

Liv. XXXV. 33.

Roi envoioit aux Etoliens en qualité d'Ambassadeur. Avant que l'Assemblée générale fût convoquée, ces deux hommes avoient travaillé de concert à préparer & à prévenir les esprits, en exagérant avec emphase les armées de terre & de mer qu'avoit le Roi, ses nombreuses troupes d'Infanterie & de Cavalerie, les éléphans qu'il avoit fait venir des Indes, sur tout (motif puissant pour la multitude) l'or immense que le Roi apporteroit, suffisant pour acheter les Romains mêmes.

Quintius étoit informé réguliérement de tout ce qui se disoit & se passoit en Etolie. Quoique tout lui parût desespéré de ce côté-là, cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, & pour mettre encore plus les Etoliens dans leur tort, il jugea à propos d'envoier dans l'Assemblée quelques Députés des Alliés, pour faire ressouvenir les Etoliens de leur alliance avec les Romains, & pour être en état de répondre librement à ce que pourroit avancer l'Ambassadeur d'Antiochus. Il chargea de cette commission les Athéniens, que la dignité de leur ville, & leur ancienne liaison avec les Etoliens, y rendoient plus propres que tous les autres.

Thoas

Thoas ouvrit l'Assemblée, en annonçant qu'il étoit venu un Ambassadeur de la part du Roi Antiochus. On le fit entrer. Il commença par dire, „ qu'il auroit été à souhaiter pour les „ peuples de la Gréce & de l'Asie, „ qu'Antiochus fût intervenu plutôt „ dans leurs affaires, & pendant que „ celles de Philippe se soutenoient „ encore : que par ce moien chacun „ auroit conservé ses droits, & que „ tout ne seroit pas tombé sous le pou- „ voir des Romains. Mais à présent „ encore, dit-il, si vous mettez à exé- „ cution les desseins que vous avez „ formés, Antiochus pourra, avec l'ai- „ de des dieux & votre secours, ré- „ tablir dans leur ancienne splendeur „ les affaires de la Gréce, en quelque „ mauvais état qu'elles soient.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Les Athéniens, à qui l'on donna ensuite audience, sans dire un mot du Roi, se contentérent de rappel- „ ler aux Etoliens le souvenir de leur „ alliance avec les Romains, & des „ services que Quintius avoit rendus à „ toute la Gréce, les [a] conjurant de

 „ ne

a Ne temerè eam (Græciam) celeritate nimia consiliorum everterent. Consilia calida & audacia primâ specie læta, tractatu dura, eventu tristia esse.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

„ ne rien précipiter dans une affaire „ aussi importante que celle dont il „ s'agissoit actuellement. Que les ré- „ solutions hardies, prises avec cha- „ leur & vivacité, pouvoient avoir d'a- „ bord un premier coup d'œil flateur: „ qu'on en sentoit ensuite les difficultés „ dans l'exécution, & que rarement „ elles avoient un heureux succès. Que „ les Ambassadeurs Romains, & parmi „ eux Quintius, n'étoient pas éloi- „ gnés. Que pendant que tout étoit „ encore indécis, il paroitroit plus „ sage de prendre la voie d'une confé- „ rence paisible avec d'anciens Alliés „ pour se faire rendre ce qu'ils croi- „ oient leur être dû, que d'engager „ précipitamment l'Europe & l'Asie „ dans une guerre, dont les suites ne „ pourroient être que funestes.

La multitude, toujours avide de nouveauté, étoit entiérement pour Antiochus, & ne vouloit pas même qu'on admît les Romains dans l'Assemblée. Les anciens & les plus sages eurent besoin de tout leur crédit pour obtenir qu'on les y invitât. Quintius s'y rendit, moins dans l'espérance de faire aucune impression sur des esprits si fort prévenus, que pour convaincre

tous

tous les peuples que les Etoliens ſeuls étoient les auteurs de la guerre qui alloit s'allumer, & que les Romains ne s'y engageoient que malgré eux, & forcés par la néceſſité. „ Il com- AN. R. 560. Av. J.C. 192.
„ mença par rappeller le ſouvenir des
„ tems où les Etoliens étoient entrés
„ en alliance avec les Romains ; par-
„ courut légérement les différentes
„ occaſions où ils avoient manqué à
„ leurs engagemens ; &, après avoir
„ dit peu de choſes ſur ce qui feſoit
„ actuellement l'objet ou le prétexte
„ des conteſtations, il ſe réduiſit à
„ marquer, que s'ils croioient avoir
„ quelque juſte ſujet de plaintes, il
„ paroiſſoit bien plus raiſonnable pour
„ eux de faire leurs remontrances au
„ Sénat, qui ſeroit toujours prêt à les
„ écouter, que de ſuſciter de gaieté
„ de cœur entre les Romains & An-
„ tiochus une guerre, qui alloit trou-
„ bler tout l'univers, & qui cauſeroit
„ infailliblement la ruine de ceux qui
„ en auroient été les promoteurs.

L'événement juſtifia ſes repréſentations, mais elles furent vaines alors. Thoas, & ceux de ſa faction, furent écoutés favorablement, & obtinrent que ſans délai, & en préſence même des

AN. R. 560. Av. J.C. 191. des Romains, on feroit un Décret par lequel on appelleroit Antiochus pour venir délivrer la Gréce, & pour se rendre l'arbitre des différens entre les Etoliens & les Romains. Quintius aiant demandé qu'on lui donnât copie de ce Décret, Damocrite, qui étoit alors en charge, s'oublia jusqu'au point de répondre insolemment à un homme d'un caractére si respectable, *qu'il avoit bien d'autres affaires pour le présent, & que dans peu il iroit lui-même en personne lui porter ce Décret en Italie en campant sur les bords du Tibre.* Tant un esprit de vertige & d'emportement avoit alors saisi toute la nation, & même les premiers Magistrats des Etoliens! Quintius, & les autres Ambassadeurs, retournérent à Corinthe.

Entreprise perfide des Etoliens contre trois villes. *Liv.* XXXV. 34. & 37.

Les Etoliens, en attendant qu'Antiochus arrivât, & aussi pour ne pas paroitre compter uniquement sur son secours, prenoient de leur côté toutes les mesures possibles pour changer la situation présente de la Gréce. Tout le monde convenoit que dans chaque République les principaux, & ceux d'entr'eux sur tout qui étoient les plus gens de bien, étoient attachés aux Romains, & se tenoient heureux de leur

être

Il étoit embarrassé à prendre son parti par raport à Annibal. Après l'éclaircissement dont nous avons parlé, qui avoit ce semble dissipé tous ses soupçons, il avoit paru déterminé à lui donner le commandement d'une partie de sa flote pour passer en Afrique, & y ramasser des troupes. Mais quels ravages ne fait point la flaterie dans la Cour & dans l'esprit des Princes! L'Etolien Thoas emploia ce moien pour écarter Annibal, dont le crédit auprès du Roi lui fesoit ombrage. Premiérement il fit beaucoup valoir la puissance des Etoliens qui s'étoient rendus maître de Démétriade : & après avoir ébloui & trompé un nombre de Grecs par les hyperboles outrées dont il avoit usé en parlant des forces d'Antiochus, il emploia les mêmes artifices & les mêmes mensonges pour enfler les espérances & le courage du Roi. Il lui fesoit entendre qu'il étoit appellé dans la Gréce par les vœux de tous les Peuples, & que dès qu'ils apercevroient sa flote en mer, ils courroient tous avec empressement pour le recevoir.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Thoas lui inspire de la jalousie contre Annibal.

Liv. XXXV. 42. & 43.

Ensuite il entreprit de détourner ce Prince du dessein qu'il avoit d'envoier

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Annibal en Afrique, en lui représentant ,, qu'il n'étoit pas de sa prudence ,, de diviser sa flote, & encore moins ,, d'en donner le commandement à ,, Annibal. Que c'étoit un exilé & un ,, Carthaginois, à qui sa fortune ou ,, son génie pouvoient suggérer dans ,, un même jour mille projets différens. ,, Que d'ailleurs, cette réputation même qu'il avoit acquise dans la guerre, ,, & qui fesoit comme son apanage, ,, étoit trop éclatante pour un simple ,, Lieutenant. Que le Roi devoit paroitre seul Chef, seul Général, & ,, attirer seul les yeux & l'attention de ,, l'armée : au lieu que si Annibal étoit ,, emploié, cet étranger seul auroit la ,, gloire de tous les heureux succès. ,,
Il [a] n'y a point, dit Tite-Live, d'esprits plus susceptibles de jalousie, que ceux qui n'ont point une grandeur d'ame égale à leur naissance & à leur rang : parce qu'alors tout mérite leur devient odieux comme un bien étranger auquel ils n'ont point de part. C'est ce qui parut bien clairement dans l'occasion



a Nulla ingenia tam prona ad invidiam sunt, quàm eorum qui genus ac fortunam suam animis non æquant : quia virtutem & (*ou plutot*) bonum alienum oderunt.

casion présente. On avoit su prendre ce Prince par son foible. Un sentiment de jalousie, qui est la marque & le défaut des petits esprits, étoufa en lui toute autre pensée & toute autre réflexion. Il ne fit plus aucun cas ni aucun usage d'Annibal. Le succès vengea bien celui-ci, & montra quel malheur c'est pour un Prince d'ouvrir son cœur aux basses suggestions de l'envie, & ses oreilles aux discours empoisonnés des flateurs.

AN. R. 560. AV. J.C. 192.

Antiochus enfin s'embarqua avec quarante vaisseaux pontés, soixante qui ne l'étoient pas, & deux cens barques chargées de toutes sortes de provisions & de machines de guerre. Il arriva d'abord à Démétriade, où il débarqua dix mille hommes de pié, cinq cens chevaux, & six éléphans. Ces forces auroient à peine suffi, quand il ne se seroit agi que de s'emparer d'un pays sans défense, loin qu'elles pussent soutenir le choc de la puissance Romaine. Dès que les Etoliens eurent appris l'arrivée d'Antiochus, ils assemblérent la Nation, & firent un Décret par lequel ils l'invitoient à se rendre à leur Assemblée. Le Roi l'aiant reçu, vint à Lamia, où elle se tenoit. Il y fut reçu par une mul-

Antiochus passe en Europe. *Liv.* XXXV. 43.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

multitude infinie de peuple qui remplissoit l'air de cris, battoit des mains, & se livroit à tous les transports par lesquels on a coutume de témoigner une joie extraordinaire.

Discours de ce Prince dans l'Assemblée des Etoliens. *Liv.* XXXV. 44.

Introduit dans l'assemblée avec assez de peine, tant la foule étoit grande, „ il commença par s'excuser de ce qu'il „ venoit avec beaucoup moins de trou„ pes qu'on ne l'avoit espéré, fesant „ entendre que cet empressement étoit „ une preuve de son zèle pour leurs „ intérêts, puisqu'au premier signal „ qu'ils lui en avoient donné, il étoit „ parti malgré la mauvaise saison, & „ sans attendre que tout fût prêt : „ mais que bientôt leur attente seroit „ remplie. Que dès que le tems seroit „ propre à la navigation, ils verroient „ toute la Gréce couverte d'armes, „ d'hommes, de chevaux ; & toutes „ les côtes de la mer bordées de ga„ léres. Qu'il n'épargneroit ni dépense, „ ni peine, ni danger, pour délivrer „ réellement la Gréce, & pour y pro„ curer le premier rang aux Etoliens. „ Qu'avec ses nombreuses armées, il „ arriveroit aussi d'Asie des convois de „ toutes sortes : qu'ils eussent soin seu„ lement de fournir pour le présent à

„ son

„ son armée tout ce qui lui seroit né- „ cessaire„. Ce [a] discours étoit plus propre à éblouir par une grandeur fastueuse, qu'à persuader par un air de *vérité*. Après avoir ainsi parlé, le Roi se retira. AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Un tel début ne dut pas plaire beaucoup; & en effet les plus sensés virent bien qu'Antiochus, au lieu d'un secours effectif & présent comme il l'avoit promis, ne leur donnoit presque que des paroles fort incertaines & des espérances éloignées & encore plus douteuses. Il y eut donc partage de sentimens. Phénéas, actuellement Préteur, vouloit qu'on prît seulement Antiochus pour médiateur & pour arbitre entre eux & les Romains, & non pour Chef de la guerre: mais Thoas emporta les suffrages, & le fit nommer Généralissime. On lui donna trente des principaux de la Nation, pour délibérer avec eux quand il le jugeroit à propos. Il y est déclaré Généralissime. *Ibid.* 45.

Le premier sujet de délibération entre le Roi & les Etoliens, fut de savoir par quelle expédition il faloit commencer. On jugea à propos de faire Il fait une tentative inutile sur Chalcis.

a Plus in oratione dignitatis, quàm fidei, erat. *Tacit. Annal.* l. 11.

AN. R. 560. Av. J. C. 192. *Liv.* XXXV. 46. 47.

faire une nouvelle tentative sur Chalcis; & l'on comptoit que pour réduire cette place, il n'étoit pas besoin de faire de grands préparatifs ni de grands efforts, & qu'il suffisoit de se hâter. On s'y rendit donc sans perdre de tems, mais sans beaucoup de troupes. Le Roi ignoroit-il que [a] dans la guerre les premiers succès décident de la réputation pour la suite? Quand on fut près de la ville, il laissa les principaux des Etoliens s'aboucher avec les Magistrats de Chalcis qui en étoient sortis à leur arrivée.

„ Les Etoliens les exhortérent vivement à faire alliance & amitié avec Antiochus, mais sans renoncer à celle des Romains. Ils dirent que ce Prince étoit passé dans la Gréce, non pour y porter la guerre, mais pour la délivrer réellement & de fait, & non en simples paroles comme avoient fait les Romains. Qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus utile pour les peuples de la Gréce, que d'être amis en même tems des deux puissances, parce que l'une les défendroit toujours contre l'autre, & „ que

a Ut initia belli provenissent, famam in cetera fore. *Tacit. Hist.* II. 20.

„ que par là elles ſe tiendroient mu- AN. R. 560.
„ tuellement en reſpect. Qu'ils viſſent, Av. J.C. 191.
„ s'ils ne prenoient pas ce parti, à
„ quoi ils s'expoſoient, le ſecours des
„ Romains étant éloigné, & le Roi
„ préſent & à leurs portes.

Miction, l'un des principaux de Chalcis, répondit : „ Qu'il ne pouvoit
„ deviner pour la délivrance de qui
„ Antiochus avoit quitté ſon Roiaume,
„ & étoit paſſé en Gréce. Qu'il n'y ſa-
„ voit aucune ville qui eût reçu garni-
„ ſon Romaine, ou qui paiât quelque
„ tribut à Rome, ou qui ſe plaignît d'ê-
„ tre opprimée. Que pour les Chalci-
„ diens, ils n'avoient beſoin ni de li-
„ bérateur, puiſqu'ils étoient libres ;
„ ni de défenſeur, puiſqu'ils vivoient
„ en paix ſous la protection des Ro-
„ mains. Qu'ils ne rejettoient pas l'a-
„ mitié du Roi ni des Etoliens : mais
„ que ce Prince & eux ne pouvoient
„ leur donner un témoignage plus
„ certain de leur amitié, que de ſortir
„ de leur Ile, & de ſe retirer. Qu'ils
„ étoient bien déterminés, non ſeule-
„ ment à ne les pas recevoir dans leur
„ ville, mais à ne faire avec eux au-
„ cune alliance que de concert avec
„ les Romains.

Quand

AN. R. 560. Av.J.C. 192. Quand on eut rapporté cette réponse au Roi qui étoit resté sur le rivage près de ses vaisseaux, il prit le parti de s'en retourner pour le présent à Démétriade, n'aiant pas amené avec lui des troupes assez considérables pour attaquer la ville par la force. Une premiére démarche si peu sage, & si mal concertée, ne lui fit pas d'honneur, & ne fut pas d'un bon augure pour l'avenir.

Assemblée des Achéens. *Liv.* XXXV. 48. On se tourna d'un autre côté, & l'on essaia de gagner quelques peuples de la Gréce, & sur tout les Achéens. Ceux-ci donnérent audience aux Ambassadeurs d'Antiochus & des Etoliens à Ege où se tenoit leur Assemblée, en présence de Quintius Ambassadeur des Romains.

Discours de l'Ambassadeur d'Antiochus. *Ibid.* L'Ambassadeur d'Antiochus parla le premier. C'étoit [a] un homme vain, comme le sont d'ordinaire ceux qui vivent à la Cour des Princes, & qui subsistent par leurs bienfaits; qui se croioit un beau parleur, & qui prenoit un ton emphatique & imposant. Il dit, „ Qu'une Cavalerie innombra„ ble passoit l'Hellespont pour venir „ en

a Is, ut plerique quos opes regiæ alunt, vaniloquus, maria terrasque inani sonitu verborum compleverat. *Liv.*

„ en Europe, composée partie de cui- AN. R. 560.
„ rassiers, partie d'archers, qui de des- Av. J.C.
„ sus leurs chevaux, dans la fuite mê- 192.
„ me, lançoient à coup sur leurs fléches
„ en se retournant. A cette Cavalerie,
„ capable d'écraser seule toutes les for-
„ ces de l'Europe réunies ensemble, il
„ ajoutoit une Infanterie encore plus
„ nombreuse & plus formidable : les
„ Dahes, les Médes, les Elyméens,
„ les Caduſiens, noms inconnus &
„ effraians. Il soutenoit qu'il n'y avoit
„ point de ports dans la Gréce qui
„ pussent contenir sa flote, dont la
„ droite étoit composée des Tyriens
„ & des Sidoniens, la gauche des Ara-
„ diens & des Sidétes de Pamphylie,
„ nations les plus habiles incontesta-
„ blement & les plus expérimentées
„ dans la marine. Qu'il étoit inutile
„ de faire un dénombrement des som-
„ mes immenses que le Roi étoit en
„ état de fournir pour cette guerre,
„ tout le monde sachant que les
„ Roiaumes d'Asie avoient toujours
„ abondé en or. Qu'il faloit juger de
„ la même sorte des autres préparatifs
„ de guerre. Qu'ainsi les Romains
„ n'auroient point ici affaire à un Phi-
„ lippe, ou à un Annibal, celui-ci
„ sim-

An. R. 560. Av. J.C. 192.

„ simple citoien de Carthage, l'autre „ renfermé dans les bornes étroites de „ son Roiaume de Macédoine ; mais „ au puissant Monarque de toute l'A- „ sie, & d'une partie de l'Europe. Que „ cependant, quoiqu'il vint des extré- „ mités de l'orient pour délivrer la „ Gréce, il n'exigeoit rien des Achéens „ qui fût contraire à la fidélité qu'ils „ croioient devoir aux Romains leurs „ premiers amis & alliés. Qu'il ne de- „ mandoit point qu'ils joignissent leurs „ armes aux siennes contr'eux, mais „ seulement qu'ils demeurassent neu- „ tres, sans se déclarer ni pour les uns, „ ni pour les autres.

Discours de l'Ambassadeur des Etoliens. *Ibid.*

Archidamus, Ambassadeur des Etoliens, parla en conformité, ajoutant „ que le parti le plus sûr & le plus sa- „ ge pour les Achéens, étoit de de- „ meurer simples spectateurs de la „ guerre, & d'en attendre en paix l'é- „ vénement sans y prendre de part, & „ sans courir aucun risque „. Puis s'échaufant peu à peu, il se répandit en reproches & en injures contre les Romains en général, & personnellement contre Quintius „. Il les traitoit d'in- „ grats, qui avoient oublié qu'ils de- „ voient au courage des Etoliens, non „ seu-

„ ſeulement la victoire remportée ſur AN. R.
„ Philippe, mais encore le ſalut de 560.
„ leur armée & de leur Général. Car Av. J.C. 192.
„ enfin quelle fonction de Capitaine
„ Quintius avoit-il fait dans la batail-
„ le ? Qu'il ne l'avoit vû occupé dans
„ cette action qu'à conſulter les auſpi-
„ ces, qu'à immoler des victimes, qu'à
„ faire des vœux, comme s'il eût été
„ là en qualité d'Augure & de Prê-
„ tre ; pendant que lui il expoſoit ſa
„ perſonne & ſa vie aux traits des
„ ennemis pour le défendre & le con-
„ ſerver.

A cela Quintius répondit : „ Qu'on Réponſe de Quintius.
„ voioit bien à qui Archidamus avoit
„ cherché à plaire par ſon diſcours.
„ Que convaincu de la parfaite con- *Liv.* XXXV. 49.
„ noiſſance qu'avoient les Achéens du
„ caractére des peuples d'Etolie, qui
„ feſoient conſiſter toute leur bravou-
„ re en paroles & non en actions, il
„ s'étoit peu mis en peine de ménager
„ leur eſtime, mais n'avoit ſongé qu'à
„ ſe faire valoir auprès des Ambaſſa-
„ deurs du Roi, & par leur moien
„ auprès du Roi même. Que ſi
„ l'on avoit pu ignorer juſqu'ici ce
„ qui avoit formé l'alliance d'An-
„ tiochus & des Etoliens, le diſcours
„ de

AN. R. 560. Av. J. C. 192.

„ de leurs Ambaſſadeurs le feſoit connoitre ſenſiblement. Que de part & d'autre ce n'avoient été que menſonges & vanteries. Que feſant montre & parade de forces qu'ils n'avoient point, ils ſe ſéduiſoient & s'enfloient mutuellement par de fauſſes promeſſes & de vaines eſpérances : les Etoliens, d'un côté, avançant hardiment, comme vous venez de l'entendre, que ce ſont eux qui ſeuls ont vaincu Philippe & ont ſauvé les Romains, & qu'ils attireroient à leur parti toutes les villes de la Gréce ; & le Roi, d'un autre côté, aſſurant qu'il alloit mettre en marche des troupes innombrables d'Infanterie & de Cavalerie, & couvrir la mer de ſes flotes. *Ceci,* dit Quintius, *me rappelle un repas que m'a donné à Chalcis un ami, fort honnête homme, & fort entendu à traiter ſes hôtes. Surpris de la quantité & de la variété des mets qui nous furent ſervis, nous lui demandâmes comment, au mois de Juin, il avoit pu amaſſer tant de gibier. Cet homme qui n'étoit pas glorieux & vain comme ces gens-ci, ſe mettant à rire, nous avoua de bonne foi que tout ce gibier prétendu n'étoit que du porc aſſaiſonné diverſement, & mis à différentes ſauces. Il en eſt de même des*

des troupes du Roi qu'on nous a tant fait valoir, & dont on a cherché à enfler le nombre par de grands noms. Dahes, Mèdes, Caduſiens, Elyméens, tout cela n'eſt qu'un même peuple, c'eſt-à-dire des Syriens; & encore un peuple d'eſclaves, plutôt que de ſoldats, tant ils ont l'ame baſſe & ſervile. Que ne puis-je, Achéens, vous repréſenter tous les mouvemens & toutes les courſes de ce grand Roi, qui tantôt ſe rend à l'Aſſemblée des Etoliens pour y mendier un ſecours de vivres & d'argent, & tantôt ſe préſente en vain aux portes de Chalcis, d'où il eſt obligé de ſe retirer honteuſement, après avoir conſidéré le port d'Aulide & l'Euripe pour tout fruit de cette rare expédition. Antiochus a compté mal à propos ſur les vaines promeſſes des Etoliens; & ceux-ci, à leur tour, ſe ſont laiſſé éblouir par les forfanteries d'Antiochus & de ſes Miniſtres. C'eſt ce qui doit vous apprendre, Achéens, à ne vous laiſſer pas ſurprendre à leurs artifices, & à vous fier pleinement à la bonne foi des Romains, dont vous avez fait épreuve tant de fois. Je m'étonne qu'on oſe vous dire que le parti le plus ſûr pour vous, eſt de vous conſerver neutres. Ce moien eſt ſûr, mais pour devenir la proie du vainqueur.

AN. R. 560.
AV. J.C. 192.

AN. R. 560. Av. J.C. 192.

Les Achéens se déclarent contre Antiochus.

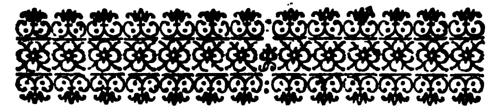
La délibération de l'Assemblée des Achéens ne fut ni longue, ni douteuse. Le résultat fut qu'on déclareroit la guerre à Antiochus & aux Etoliens. Ils firent partir sur le champ, suivant le conseil de Quintius, cinq cens hommes de troupes auxiliaires pour Chalcis, & autant pour le Pirée.

Liv. XXXV. 50.

Antiochus se rend maître de Chalcis, & de toute l'Eubée.

Liv. XXXV. 51.

Antiochus apprit par son Ambassadeur le mauvais succès qu'il avoit eu dans l'Assemblée des Achéns. Pour s'en dédommager, il fit un nouvel effort contre Chalcis, & s'en approcha avec un bien plus grand nombre de troupes que la premiére fois. La faction contraire aux Romains l'emporta, & la ville lui ouvrit ses portes. Les autres villes de l'Ile en firent bientôt autant, & il se rendit maître de toute l'Eubée. (Ile *de Négrepont.*) Il compta pour beaucoup d'avoir commencé la premiére campagne par la conquête & la réduction d'une Ile si considérable. Mais qu'est-ce qu'une conquête, où l'on ne rencontre point d'ennemis à combattre ?



LIVRE VINGT-TROISIEME.



CE LIVRE renferme l'espace de trois années, 561, 562, 563. Il contient la guerre des Romains contre Antiochus, terminée par la conquête de l'Asie Mineure, qui mérita à L. Scipion le surnom d'*Asiatique*.

§. I.

Préparatifs du côté de la religion pour la guerre contre Antiochus. Préparatifs du côté des soins humains, Départ du Consul Acilius pour la Grèce. Réponse du Sénat aux Ambassadeurs de Philippe, de Ptolémée, de Masinissa, & des Carthaginois, qui venoient offrir des secours aux Romains. Antiochus tient un Conseil de guerre à Démétriade. Beau discours d'Annibal, qui n'est suivi en rien. Antiochus prend quelques

 villes

villes de Thessalie. Il épouse une jeune fille de Chalcis, & passe tout l'hiver en festins. Le Consul Acilius arrive dans la Gréce. Beaucoup de villes se rendent à lui. Antiochus, destitué de tout secours, se retire dans le défilé des Thermopyles. Victoire considérable remportée par le Consul Acilius sur le Roi Antiochus au pas des Thermopyles. Caton eut grande part à cette victoire. Antiochus se retire à Chalcis, & de là à Ephése. Caton porte à Rome la nouvelle de la victoire. Acilius tâche en vain de gagner par la douceur les Etoliens. Il assiége Héraclée, & la force après plus d'un mois de résistance. Philippe assiége la ville de Lamia. Elle se rend. La prise d'Héraclée détermine les Etoliens à demander la paix. Les dures conditions que leur impose le Consul, les rebutent. Acilius forme le siége de Naupacte. Quintius sauve cette ville, qui étoit sur le point d'être forcée. Ambassadeurs de Philippe à Rome. Annibal tire Antiochus de la sécurité où il étoit à Ephése. Victoire navale remportée par Livius Amiral de la flote Romaine sur celle d'Antiochus près du port de Coryca, au dessus

de

de Cyssonte. L. Cornelius Scipion & C. Lélius sont nommés Consuls.

P. CORNELIUS SCIPIO NASICA. MANIUS ACILIUS GLABRIO. AN. R. 561. Av. J.C. 191.

DES QUE les Consuls eurent pris possession de leur charge, le Sénat leur ordonna d'immoler des victimes de la grande espéce dans les principaux temples, & de prier les dieux d'accorder au Sénat & au Peuple Romain leur protection dans la nouvelle guerre qu'ils étoient sur le point d'entreprendre. Les Aruspices assurérent que les entrailles de ces victimes n'annonçoient que d'heureux présages, que cette guerre se termineroit par la victoire, & étendroit les bornes de l'Empire plus loin qu'elles n'avoient encore été portées. En conséquence la guerre fut ordonnée contre Antiochus par le Sénat & par le Peuple. Les Consuls aiant tiré au sort leurs départemens, la Gréce échut à Acilius, l'Italie à Cornelius; & parmi les Préteurs, l'Espagne Ultérieure échut à L. Emilius Paulus, dont nous parlerons dans la suite avec plus d'étendue. Il y commanda en qualité de Proconsul: c'est pourquoi Plutarque observe qu'il avoit douze

Préparatifs pour la guerre contre Antiochus du côté de la religion.

Liv. XXXVI. 1.

Plut. in Paul. Æmil.

An. R. 561. Av. J.C. 191. *Liv. ibid.*

Licteurs. On ordonna des Priéres publiques pendant deux jours. On s'engagea, par des vœux ſolemnels, de célébrer les Grands Jeux en l'honneur de Jupiter pendant dix jours ſi le ſuccès de la guerre étoit favorable, & d'offrir des préſens dans tous les temples des dieux. Quelle honte un paganiſme ſi religieux, quoiqu'aveugle, ne feroit-il point à des Généraux Chrétiens, s'ils rougiſſoient de la piété & de la religion!

Préparatifs du côté des ſoins humains. *Ibid.* 2.

On n'omit rien non plus du côté des ſoins humains. Le Préteur C. Livius, à qui le commandement de la flote étoit échu, eut ordre de paſſer au plutôt dans la Gréce avec trente vaiſſeaux qu'il tiendroit prêts, & d'y joindre ceux qu'il recevroit d'Atilius. On envoia ſix Députés en Afrique, trois à Carthage, & trois dans la Numidie, pour y amaſſer des blés qui ſeroient portés en Gréce, & dont le Peuple Romain devoit paier le prix. On avoit pris les mêmes précautions dans la Sicile & dans la Sardaigne. On étoit tellement occupé des ſoins & des préparatifs de cette guerre, que le Conſul P. Cornélius défendit par un Décret à tous les Sénateurs,

&

& aux Magiſtrats du ſecond * ordre, de s'éloigner de Rome de plus d'une journée. Il défendit auſſi qu'il ſe trouvât en même tems plus de quatre Sénateurs abſens de la ville. Le Conſul Acilius, pour ne manquer en rien aux cérémonies preſcrites s'adreſſa aux Féciaux, par ordre du Sénat, pour ſavoir s'il faloit déclarer la guerre en parlant à Antiochus en perſonne, ou s'il ſuffiſoit de s'adreſſer à quelqu'une de ſes places; & s'il la faloit déclarer ſéparément aux Etoliens. La réponſe fut, ſur le premier point, que la choſe étoit indifférente; ſur le ſecond, que les Etoliens avoient eux-mêmes fait la déclaration de la guerre par les actes d'hoſtilité qu'ils avoient exercés.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Départ du Conſul Acilius.

Le Conſul Acilius, après avoir ainſi pourvû à tout, & avoir marqué le rendez-vous de ſes troupes à Brunduſe pour le quinze de Mai, partit lui-même de Rome quelques jours auparavant.

Réponſes du Sénat aux Am-

Dans le même tems, les Ambaſſadeurs de Philippe Roi de Macédoine, &

* *Les Magiſtrats du premier ordre étoient les Cenſeurs, les Conſuls, les Préteurs : ceux du ſecond, les Ediles, les Queſteurs, les Tribuns.*

An. R. 561. Av. J.C. 191. & ceux de Ptolémée Roi d'Egypte, arrivérent à Rome, où ils venoient offrir aux Romains des troupes, de l'argent, & des vivres pour la guerre qu'ils alloient commencer. Ceux de Ptolémée apportoient d'avance mille livres pesant d'or, qui équivalent à quinze cens soixante-deux marcs quatre onces de notre poids, & vingt mille livres pesant d'argent, c'est-à-dire trois mille douze cens cinquante marcs. On remercia ces deux Princes de leur générosité & de leur attention, mais on n'accepta point leurs présens. Et sur ce qu'ils offroient l'un & l'autre de venir dans l'Etolie avec toutes leurs forces, & d'y faire la guerre pour la République, le Sénat en marqua à Ptolémée sa reconnoissance, mais le dispensa de ce soin. Pour Philippe, on répondit à ses Ambassadeurs que le Sénat & le Peuple Romain lui seroient obligés s'il vouloit bien seconder le Consul Acilius.

Ambassadeurs de Philippe, de Ptolémée, de Masinissa, & des Carthaginois, qui venoient offrir des secours aux Romains.

Liv. XXXVI. 4.

Il vint aussi des Ambassadeurs des Carthaginois & du Roi Masinissa. Les premiers promirent que leur République feroit porter à l'armée du Consul cinq cens mille boisseaux d'orge, & un nombre de boisseaux de blé encore

core plus grand vraisemblablement, mais qui manque dans le texte de Tite-Live. Ils vouloient aussi envoier à Rome la moitié de ce grain. Ils prioient le Sénat de vouloir bien accepter ces provisions à titre de présent. Ils ajoutoient que Carthage équiperoit une flote, & la garniroit de troupes soudoiées à ses dépens, & paieroit comptant au Peuple Romain toutes les sommes qu'elle devoit acquitter en différens termes, & pendant plusieurs années. Les Ambassadeurs de Masinissa déclaroient que leur Maître feroit voiturer dans l'armée de Gréce cinq cens mille boisseaux de froment, & trois cens mille d'orge; & à Rome trois cens mille boisseaux de froment, & deux cens cinquante mille d'orge; & qu'il enverroit au Consul Acilius cinq cens Cavaliers, & vingt éléphans. A l'égard des grains, on répondit aux uns & aux autres, que les Romains ne les accepteroient qu'à condition d'en paier le prix. On remercia les Carthaginois de leur flote, sans rien accepter que les vaisseaux qu'ils pouvoient devoir en vertu du Traité; & l'on leur déclara qu'on ne recevroit les sommes dont ils étoient

AN. R. 561.
Av. J.C. 191.

 rede-

An. R. 561. Av. J.C. 191.

redevables qu'à l'échéance de chaque paiement.

Antiochus tient un Conseil de guerre à Démétriade. *Liv.* XXXVI. 6.

Antiochus cependant, après avoir sollicité plusieurs villes ou par ses Envoiés, ou par lui-même, à entrer dans son Alliance, se rendit à Démétriade, où il avoit convoqué une grande Assemblée, pour y délibérer sur les opérations de la campagne que l'on étoit près de commencer. Annibal, qui depuis lontems n'avoit point été admis au Conseil, fut appellé à celui-ci. Le premier point que l'on mit en délibération, regardoit les Thessaliens. Il s'agissoit de savoir quelle voie l'on devoit prendre pour les soumettre, la douceur ou la force. Comme les sentimens étoient fort partagés, Annibal, que l'on pria de dire son avis, fit un discours par lequel il ramena le Roi, & tous ceux qui assistoient à ce Conseil, de cet article particulier qui seul les occupoit, au plan général de la guerre.

Beau discours d'Annibal, qui n'est suivi en rien.

Si, depuis que nous sommes passés dans la Gréce, dit-il, *on m'avoit consulté quand il a été question de l'Eubée, des Achéens, & de la Béotie, je vous aurois donné le même conseil à l'égard de ces peuples, que je vous donne au-*

jourd'hui

jourdhui à l'égard des Thessaliens. Ce AN. R. 561.
conseil est que préalablement à tout il Av. J. C. 191.
faut travailler à attirer dans notre parti Liv. XXXVI. 1.
Philippe & les Macédoniens de quelque maniére que ce soit. Car, pour ce qui regarde ces autres peuples, foibles comme ils sont par eux-mêmes, qui doute, quand ils se seroient donnés à nous, qu'ils ne se rejoignent aux Romains dès qu'ils verront leur armée dans la Gréce? Combien donc est-il plus avantageux pour nous d'engager dans notre alliance Philippe, qui s'étant une fois déclaré, ne pourra plus reculer.

D'ailleurs, si Philippe se joint à nous, les Romains seront-ils en état de nous résister, tandis que nous leur opposerons les mêmes forces qui leur ont donné la victoire sur ce Prince, j'entens les Etoliens & les Athamanes, au courage desquels tout le monde sait qu'ils ont été redevables de tous leurs heureux succès contre Philippe. Ce Prince soutenoit alors seul tout le poids de la guerre: au lieu qu'aujourdhui, les deux plus grands Rois de l'Univers, avec toutes les forces de l'Asie & de l'Europe, combattront contre un seul peuple, qui du tems de nos péres étoit à peine en état de tenir tête au seul Roi d'Epire: & vous

AN. R. 561. AV. J.C. 191.

savez ce que c'étoit que la puissance de Pyrrhus comparée à la vôtre. Car je ne parle point des divers succès de la guerre que je leur ai faite : ils ne vous sont pas inconnus.

Mais, me dira-t-on, y a-t-il quelque apparence que Philippe veuille entrer dans notre ligue ? Deux choses me le font espérer. Premiérement, l'union de nos intérêts qui sont les mêmes de part & d'autre, & réellement inséparables, ce qui est le plus ferme lien des Traités & des alliances : en second lieu, vos discours, Messieurs les Etoliens. Car vous n'ignorez pas que Thoas votre Ambassadeur, qui est ici présent, a toujours avancé comme un fait certain à quiconque a voulu l'entendre, que Philippe frémissoit de courroux, de ce que les Romains, sous l'apparence d'une fausse paix, lui avoient imposé le joug d'une véritable servitude.

Que si, pour des raisons qui nous sont inconnues, ses dispositions sont changées, & que nous ne puissions pas lui persuader de se joindre à nous, prenons au moins des précautions pour l'empêcher de s'unir avec nos ennemis. Vôtre fils Séleucus, dit Annibal en s'adressant au Roi, *est à * Lysimachie : ordon-*

* *Ville de la Querssonnése de Thrace.*

nez lui de traverser la Thrace, & AN. R 561.
d'aller avec les troupes qu'il a ravager AV. J. C
les confins de la Macédoine. La nécessité 191.
de défendre son pays ne permettra pas à Philippe de marcher au secours des Romains.

Voila, Grand Roi, ce que je pense à l'égard de Philippe. Pour ce qui concerne le plan général de la guerre, vous savez quels ont toujours été mes sentimens. Si j'avois été cru d'abord, les Romains n'apprendroient pas aujourdhui de loin la prise de Chalcis & du Fort de l'Euripe, mais ils verroient la Toscane & la Ligurie en feu; &, ce qui est plus terrible pour eux que toute autre chose, ils verroient Annibal dans le cœur de l'Italie. Je suis donc encore d'avis que vous fassiez venir toutes vos troupes tant de terre que de mer; & que votre flote soit suivie d'un grand nombres de barques chargées de vivres. Car, quoique nous soyons ici en petit nombre par raport à la guerre que nous entreprenons, nous sommes encore trop pour le peu de provisions que le pays peut fournir. Quand vous aurez réuni toutes vos forces, vous enverrez une partie de votre flote à Corcyre, (Corfou) *afin que de là elle empêche les Romains de*

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

de passer librement la mer. Vous en ferez passer une autre sur les côtes de l'Italie qui regardent la Sardaigne & l'Afrique. Vous vous avancerez vous-même jusques sur la côte maritime d'Illyrie près de l'Epire, d'où vous serez à portée soit de défendre la Gréce, soit même de passer en Italie, si le besoin de vos affaires le demande. Voila ce que je pense. Je puis n'être pas fort habile pour toute autre guerre : mais j'ai dû certainement apprendre par mes bons & mauvais succès comment il faut la faire aux Romains. Je ne puis que vous donner mes conseils, & vous offrir mes services. Qu'il plaise aux dieux de faire réussir le parti que vous prendrez, quel qu'il soit.

On ne put pas s'empécher dans le moment d'approuver l'avis d'Annibal ; & c'étoit en effet l'unique qu'on pût donner à Antiochus dans l'état où étoient les choses. Il ne le suivit pourtant en rien, si ce n'est qu'il fit partir Polyxénidas pour aller en Asie, & en amener sa flote & ses troupes. Quant à tout le reste du plan d'Annibal, les courtisans & les flateurs du Roi l'en détournérent encore, comme ils l'avoient déja fait auparavant

en

en lui repréſentant „ que la victoire ne „ pouvoit lui manquer : que, s'il ſui- „ voit le plan d'Annibal, ce Capitaine „ en auroit tout l'honneur, parce que „ c'étoit lui qui l'avoit formé. Qu'il fa- „ loit que le Roi eût toute la gloire des „ ſuccès, & pour cela qu'il ſe fit lui- „ même un autre plan, ſans s'arréter à „ celui du Carthaginois. Quel avis, de rejetter un bon plan, parce qu'il vient d'un autre ! C'eſt le travers d'eſprit que l'on reprochoit à Néron, qui, [a] pour ne paroitre point avoir beſoin de conſeil, ſuivoit toujours le parti contraire à celui qu'on propoſoit, au riſque de prendre le pire. Voila comment deviennent inutiles les meilleurs avis, & comment auſſi ſe détruiſent les plus puiſſans Empires. Dieu n'a beſoin pour cela que de laiſſer dominer un méchant conſeil dans les délibérations des Princes.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Le Roi, aiant joint les troupes des Alliés aux ſiennes, ſe rendit maître de Phéres, & de quelques autres villes de Theſſalie. Il fut obligé de lever le ſiége de devant Lariſſe, Bébius Préteur des Romains y aiant envoié promtement

Antiochus Prend quelques villes de Theſſalie. Liv. XXXVI. 8-10.

a Ne alienæ ſententiæ indigens videretur, in diverſa ac deteriora tranſibat. Tacit. Annal. XV. 10.

An. R. 561. Av. J.C. 191.

tement du secours. Antiochus se retira à Démétriade.

Antiochus épouse une fille de Chalcis, & passe tout l'hiver en festins. *Liv.* XXXVI. 11.

De là il passa à Chalcis, où il devint éperdument amoureux de la fille de son hôte. Quoique ce Prince eût près de cinquante ans, la passion qu'il eut pour cette jeune fille qui n'en avoit pas vingt fut si forte, qu'il résolut de l'épouser. D'abord il fit parler, puis parla lui-même au pére du dessein qu'il avoit de devenir son gendre. Ce particulier avoit de la peine à contracter une alliance qui étoit si fort au dessus de sa condition. Mais il se rendit enfin aux instances réitérées de ce Prince. Alors Antiochus fit la cérémonie de ses noces avec le même appareil & la même profusion, que s'il eût joui d'une paix entiére. Oubliant les deux grandes entreprises qu'il avoit formées, la guerre contre les Romains & la délivrance de la Gréce, il emploia tout le reste de l'hiver en divertissemens & en fêtes à l'occasion de ses noces. Ce goût pour les plaisirs passa aisément du Roi à tous les Officiers & à toute l'armée, & fit par tout négliger la discipline militaire. Il ne revint de l'assoupissement où cette mollesse l'avoit jetté,

que quand il apprit que le Conſul Acilius marchoit à grandes journées contre lui dans la Theſſalie. An. R. 561. Av. J. C. 191.

Le Conſul avoit paſſé la mer avec vingt mille homme de pié, deux mille chevaux, & quinze éléphans. Il chargea des Tribuns Légionaires dont il connoiſſoit la capacité de conduire l'Infanterie à Lariſſe, pendant que lui-même il alla avec ſa Cavalerie joindre Philippe qui étoit déja en action, & après avoir forcé divers pôſtes de Theſſalie de concert avec le Préteur Romain Bébius, aſſiégeoit actuellement Limnée. A ſon arrivée la ville ſe rendit. Le Conſul alla enſuite à Lariſſe, pour y délibérer ſur les opérations de la campagne. Pendant le ſéjour qu'il y fit, Philippe ſoumit toute l'Athamanie.

Le Conſul Acilius arrive dans la Gréce.

Liv. XXXVI. 14.

Acilius reſta pendant quelques jours à Lariſſe, principalement pour remettre ſa Cavalerie des fatigues de la navigation, & de la longue marche qu'elle avoit faite en ſortant des vaiſſeaux. Quand il vit que ce peu de repos avoit rendu à ſon armée toute ſa vigueur & tout ſon courage, il ſe mit en marche. A meſure qu'il avança, Pharſale, Scotuſſe, Phéres, & pluſieurs autres villes de

Beaucoup de villes ſe rendent à lui.

Liv. ibid.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

de Theſſalie, ſe rendirent à lui avec les garniſons qu'Antiochus y avoit laiſſées.

Antiochus, deſtitué de tout ſecours, ſe retire dans le défilé des Thermopyles. *Liv.* XXXVI. 15.

Pendant ces expéditions, Antiochus étoit à Chalcis. Là, s'apercevant que de tous les avantages qu'il avoit eſpéré tirer des Grecs, il ne lui reſtoit que le ſouvenir des plaiſirs qu'il avoit goutés dans cette ville pendant tout un hiver, & les noces qu'il y avoit contractées avec ſi peu de décence; il commença à ſe plaindre, d'un côté des vaines promeſſes des Etoliens, & de l'impudente mauvaiſe foi de Thoas; & de l'autre à admirer Annibal, non ſeulement comme un grand Général, mais comme un homme d'une prudence conſommée, & qui prévoioit ſûrement tout ce qui devoit arriver. En effet il voioit clairement de ſes yeux l'accompliſſement de tout ce qu'Annibal lui avoit dit, en l'avertiſſant qu'il ne devoit compter ni ſur les promeſſes des Etoliens, ni ſur la fidélité des peuples qui en l'abſence des Romains ſe rendroient à lui. Cependant, pour ne pas ruiner entiérement par une indolence volontaire un projet où il s'étoit engagé témérairement, il envoia avertir les Etoliens ſes Alliés de faire prendre

dre les armes à toute la Jeunesse de leur pays. Il conduisit au rendez-vous dix mille hommes de pié, & cinq cens chevaux. Il y trouva les Etoliens en moindre nombre que jamais. Quand il s'en plaignit aux principaux du pays qui n'étoient venus qu'avec une poignée de leurs cliens, ils répondirent qu'ils avoient fait tous leurs efforts pour amener avec eux le plus de monde qu'ils pourroient: mais qu'ils n'avoient rien gagné ni par leur autorité, ni par leurs promesses, sur l'esprit d'une Jeunesse qui avoit opiniâtrement refusé de s'enrôler. AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Alors, destitué & du secours de ses sujets qui ne se hâtoient point de sortir de l'Asie, & de celui qu'il avoit cru trouver en Gréce sur la parole de ses Alliés, il se retira dans le défilé des Thermopyles. C'est une chaîne de montagnes qui partage la Gréce par le milieu, comme l'Apennin fait l'Italie d'Occident en Orient. A l'extrémité de ces montagnes vers l'Orient est le mont Oeta, dont le sommet le plus élevé étoit appellé Callidrome; au bas duquel, dans la vallée qui aboutit au golfe Maliac, est un chemin qui n'a pas plus de soixante pas de large. C'est

An. R. 561. Av. J.C. 191. la ſeule route par où une armée puiſſe paſſer, ſuppoſé qu'elle ne trouve aucun obſtacle. C'eſt la raiſon pour laquelle ces défilés ſont appellés *Pyles*, c'eſt-à-dire Portes; & par d'autres *Thermopyles*, à cauſe des bains chauds qui s'y trouvent. Ce lieu eſt célébre par le courage avec lequel les Lacédémoniens le défendirent, ou plutôt s'y firent tuer en combattant généreuſement contre les Perſes.

Victoire conſidérable remportée par le Conſul Acilius ſur le Roi Antiochus près du pas des Thermopyles.

Liv. XXXVI. 16-21. *Plut. in Cat.* 343. 344. *Appian. in Syr.* 96-98.

Antiochus ſe campa au même lieu, mais non pas avec la même intrépidité & la même réſolution. Il fortifia encore le défilé par divers ouvrages, & en ferma l'entrée d'un double foſſé, d'une double paliſſade, & même, en quelques endroits, d'un mur, que la quantité de pierres qu'il trouvoit ſous ſa main lui donna la facilité d'élever. Antiochus croioit d'abord s'être bien mis en ſûreté en ſe ſaiſiſſant du pas des Thermopyles, & l'aiant fortifié comme il avoit fait. Comptant donc que les Romains ne pourroient jamais l'y forcer, il envoia quatre mille Etoliens, (c'étoit tout ce que l'Etolie lui avoit fourni de troupes) moitié pour garder Héraclée ſituée tout près de l'entrée du défilé, moitié à Hypate qui n'en étoit

étoit pas fort éloignée. Ces quatre mille hommes, peu après, s'étant réunis tous ensemble, s'enfermérent dans Héraclée. Mais le Roi ne vit pas plutôt les Romains s'approcher, que la fraieur le saisit. Il savoit que les Perses avoient trouvé dans ces montagnes mêmes des sentiers qui les avoient conduits au dessus des têtes des Lacédémoniens, & que tout récemment Philippe avoit aussi été envelopé par les Romains dans de semblables défilés auprès du fleuve Aoüs. Il envoia donc un courier aux quatre mille Etoliens, leur donner ordre de s'emparer des sommets des montagnes, pour empécher les Romains d'y trouver aucun passage. Deux mille seulement obéirent, & s'emparérent des hauteurs, se partageant en trois corps. Le Consul, avant le combat, crut devoir exhorter ses troupes. Les Officiers & les soldats de son armée étoient presque les mêmes qui avoient combattu contre Philippe. Il les anima en peu de mots par le souvenir de la célébre victoire qu'ils avoient remportée sur ce Roi, tout autrement guerrier & excercé dans les combats qu'Antiochus, qui, nouvel époux amolli par les délices & par les

An. R. 561. Av. J.C. 191.

festins,

An. R. 561. Av. J.C. 191.

festins, s'imaginoit que l'on fesoit la guerre comme on célébre des noces. Il leur ordonna ensuite de prendre de la nourriture & du repos.

Caton eut grande part à cette victoire.

Acilius avoit pris une précaution, qui fut la principale cause de sa victoire. Sachant que les Etoliens avoient gagné le haut des montagnes, il détacha M. Porcius Caton & L. Valerius Flaccus, * Lieutenans Consulaires, avec chacun deux mille hommes d'élite, pour aller attaquer les Etoliens, & les chasser de leur poste. Le lendemain, dès que le jour parut, il donna le signal, & rangea ses troupes en bataille, donnant fort peu de front à son avant-garde, selon la nature du lieu. Antiochus en fit autant dès qu'il vit paroitre les enseignes des Romains. D'abord ses soldats, placés devant & autour des ouvrages, soutenoient facilement l'ennemi, qui fesoit toutes sortes d'efforts pour les enfoncer de quelque côté, d'autant plus qu'ils étoient secondés fort à propos par ceux qui d'en haut fesoient pleuvoir sur les Romains avec leurs frondes une grêle de pierres & de bales de plomb, & lan-

* *Plutarque, Appien, & Cicéron, disent que Caton servoit alors comme simple Tribun Légionaire.*

lançoient ſur eux en même tems des flêches & des javelots. Mais enſuite ſe voiant preſſés d'un grand nombre de Romains qui s'avançoient toujours, & auxquels ils ne pouvoient plus réſiſter, ils rentrérent en dedans de leurs retranchemens; & ſoutenus de leur rempart qu'ils avoient alors devant eux, ils en formoient un ſecond avec leurs lances qu'ils préſentoient à l'ennemi. Pluſieurs Romains, pour s'être avancés avec trop de témérité, furent percés, & demeurérent ſur la place. Le Conſul, ou ſe ſeroit vû obligé d'abandonner l'entrepriſe, ou auroit perdu beaucoup de monde, ſi Caton, après avoir chaſſé les Etoliens de la cime appellée Callidrome, & en avoir tué la plus grande partie qu'il avoit trouvé endormis, ne ſe fût montré avec ſa troupe ſur la partie de la colline qui commandoit le camp des ennemis. Il avoit eſſuié des peines & des dangers inexprimables pour arriver au ſommet de cette montagne, paſſant au travers de rochers impraticables, & dans des routes bordées d'affreux précipices. Flaccus n'eut pas le même ſuccès, & quelques efforts qu'il eût faits, il ne put jamais arriver à un poſte gardé par un autre corps d'Etoliens.

AN. R. 561.
AV. J.C. 191.

Les

AN. R. 561. Av.J.C. 191.

Les ſoldats d'Antiochus, n'apercevant encore que de loin les gens que Caton amenoit avec lui, s'imaginérent que c'étoient les Etoliens, qui, aiant vû les deux partis aux mains, venoient au ſecours de leurs Alliés. Mais, quand ils reconnurent de près les drapeaux & les armes des Romains, ils furent tous ſaiſis de fraieur, & la plupart jettérent leurs armes, & s'enfuirent. Antiochus, bleſſé à la bouche d'un coup de pierre qui lui fracaſſa les dents, fut obligé par la douleur à tourner bride. Après ſa retraite, aucune partie de ſon armée n'oſa attendre les Romains. Ce ne fut plus qu'une déroute : mais la fuite devenoit extrêmement difficile aux vaincus, parce que d'un côté ce n'étoient que marais profonds, & de l'autre que roches eſcarpées, qui empéchoient qu'on ne pût s'écarter preſque ni à droite ni à gauche. Les Romains, qui s'étoient mis en devoir de les pourſuivre, ſe trouvérent auſſi fort embarraſſés, d'abord par les foſſés & les paliſſades, puis par la difficulté du vallon étroit qu'il leur faloit traverſer, mais ſur tout par les éléphans qu'Antiochus avoit placés à ſon arriére-garde, & qui arrétoient tout court les gens de pié,

&

& encore davantage les chevaux plus effraiés à la vûe de ces masses énormes, que par tout le fracas de la bataille même. Ils perdirent aussi du tems à piller le camp des vaincus. Cependant ils poussérent ce jour-là jusqu'à * Scarphie; & aiant tué ou pris un grand nombre non seulement d'hommes & de chevaux, mais même d'éléphans, ils revinrent dans leur camp. AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Au sortir de cette action, le Consul tint lontems embrassé Caton encore tout échaufé & hors d'haleine, & en présence de l'armée s'écria, dans les transports de sa joie, que ni lui, ni le Peuple Romain, ne pourroient jamais récompenser dignement ses services. Caton, qui combattoit ici comme Lieutenant, ou plus vraisemblablement comme simple Tribun Légionaire, avoit été Consul, & à la tête des armées en Espagne, où il s'étoit fort distingué, comme nous l'avons raconté ci-devant: mais il ne croioit pas se dégrader en acceptant un emploi subalterne pour le service de l'Etat; & cela étoit ordinaire chez les Romains.

* *Ville de Locride dans le voisinage des Thermopyles.*

AN. R. 561. AV. J.C. 191.

Antiochus se retire à Chalcis, & de là à Ephése.

Le Consul avoit fait partir vers la fin de la nuit sa Cavalerie pour aller après l'ennemi. Il se mit lui-même en marche avec les Légions dès que le jour parut. Antiochus, qui avoit beaucoup d'avance sur lui, n'aiant point cessé de fuir avec précipitation qu'il ne fût arrivé à * Elatie, ramassa dans cette ville les débris de la bataille & de la fuite, d'où il se retira à Chalcis, ne ramenant avec lui de toute son armée que cinq cens hommes tout au plus. Il n'y attendit pas le Consul, mais en étant parti promtement, il mouilla l'ancre au port de ** Téne, & passa à Ephése.

L'Eubée se rend au Vainqueur.

Dès qu'Acilius parut devant Chalcis, les portes lui en furent ouvertes. Toutes les autres villes de l'Eubée se rendirent sans attendre qu'on les sommât, & le Consul aiant en très-peu de jours reconquis toute l'Ile sans user de violence à l'égard de qui que ce fût, ramena son armée aux Thermopyles, beaucoup [a] plus estimable par la modération qu'il fit paroitre après la victoire, que par la victoire même.

Caton porte à

De là il envoia Caton porter lui-même

* *Ville considérable de la Phocide.*

** *Petite Ile parmi les Cyclades.*

a Multo modestiâ post victoriam, quàm ipsâ victoriâ laudabilior. *Liv.*

même à Rome la nouvelle de cette victoire, marquant dans ses dépêches en termes énergiques la part considérable qu'il y avoit eue. Il est beau, pour un Général, de rendre ainsi justice au mérite d'autrui, & de ne point donner d'accès dans son cœur à la jalousie. L'arrivée de Caton à Rome remplit la ville d'une joie d'autant plus vive, que l'on avoit plus appréhendé les suites d'une guerre contre un Roi si puissant & d'une si grande réputation. On ordonna des priéres publiques & des sacrifices en action de graces pendant trois jours.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Rome la nouvelle de la victoire.

Dans le tems même que se donnoit la bataille, dix galéres d'un côté, & trois d'un autre, qui venoient au secours du Roi, & étoient arrivées en Gréce, aiant appris sa défaite, s'en retournérent à Ephése. D'autres vaisseaux, chargés de convois considérables pour Antiochus, avoient déja passé le détroit qui est près de l'Ile Andros. Atilius, qui commandoit la flote Romaine, les aiant attaqués, en coula une partie à fond, & prit tout le reste, à l'exception de ceux qui étoient à l'arriére-garde, qui rebroussérent chemin, & s'en retournérent en Asie.

AN. R. 561. Av. J. C. 195.

Acilius tâche en vain de gagner par douceur les Etoliens.

Liv. XXXVI. 22.

Quoique les Etoliens, par leurs procédés violens & pleins d'insolence, se fussent rendu indignes de tout ménagement, Acilius tâcha néanmoins de les rappeller à leur devoir par la douceur. Avant que de former le siége d'Héraclée, il fit représenter à ceux qui s'y étoient renfermés, „ que l'expé-„ rience au moins devoit leur appren-„ dre le peu de fonds qu'ils pouvoient „ faire sur Antiochus: qu'il étoit en-„ core tems d'avoir recours à la clé-„ mence du Peuple Romain. Qu'ils „ n'étoient pas les seuls peuples de la „ Gréce qui eussent manqué de fidélité „ à des Alliés dont ils avoient reçu „ tant de bienfaits: mais qu'au moins „ les autres avoient condanné leur „ aveuglement & leur ingratitude aus-„ sitôt après la défaite & la fuite du „ Roi, dont les sollicitations & les „ promesses les avoient séduits. Qu'en-„ core que les Etoliens fussent les plus „ coupables, puisqu'ils n'avoient pas „ suivi ce Prince, mais l'avoient attiré „ dans la Gréce, & qu'ils n'avoient pas „ seulement pris part à la guerre com-„ me Alliés d'Antiochus, mais en „ devoient être regardés comme les „ chefs & les auteurs: cependant, s'ils

„ pou-

„ pouvoient se résoudre à se repentir An. R. 561. Av. J.C. 191.
„ en livrant aux Romains Héraclée,
„ ils ne devoient pas desespérer de
„ leur grace & de leur salut.

Ces remontrances furent inutiles, & le Consul voiant qu'il en faloit venir à la force, forma le siége de cette ville avec toutes ses troupes. Héraclée étoit une place très-forte, d'une grande étendue, & en état de faire une longue & vigoureuse défense. Le Consul, aiant mis en usage les balistes, les catapultes, & toutes les autres machines de guerre dont il avoit amassé un grand nombre, fit attaquer la ville en même tems par quatre endroits. Les assiégés se défendoient avec un courage, ou, pour mieux dire, avec une fureur qui ne se peut exprimer. Ils rétablissoient sur le champ les pans de murs qui avoient été abbattus : ils fesoient de fréquentes sorties avec une violence qu'il étoit difficile de soutenir, parce qu'ils se battoient en desespérés. Ils bruloient en un moment la plus grande partie des machines que l'on emploioit contr'eux. L'attaque fut continuée ainsi pendant vingt-quatre jours de suite, sans interruption ni jour, ni nuit.

Il assiége Héraclée, & la force après plus d'un mois de résistance. *Ibid.* 22-24.

AN. R. 561. Av. J. C. 191.

Il est aisé de juger que les forces de la garnison, qui n'étoit pas fort nombreuse en comparaison des Romains, devoient être épuisées par un travail si violent & si continu. Le Consul forma un nouveau plan. Il fesoit cesser l'attaque sur le minuit, & ne la fesoit recommencer que le lendemain matin vers les neuf heures. Les Etoliens, ne doutant point que cela ne vint de lassitude, & que les assiégeans ne fussent autant accablés des fatigues qu'eux-mêmes, profitoient du repos qu'on leur laissoit, & se retiroient en même tems que les Romains. Cette pratique dura quelque tems. Mais le Consul, aiant fait retirer ses troupes à l'ordinaire sur le minuit, trois heures après fit attaquer la ville par trois endroits seulement, plaçant à un quatriéme côté un corps de troupes, qui avoit ordre de demeurer tranquille jusqu'au moment où l'on leur donneroit le signal pour agir. A cette attaque, ceux des Etoliens qui dormoient eurent bien de la peine à se réveiller; & ceux qui veilloient coururent de tous côtés où le bruit les appelloit. Au point du jour, sur le signal du Consul, on donna l'assaut à l'endroit de la ville qui jusqu'a-

qu'alors n'avoit point été attaqué, & que les assiégés, par cette raison, avoient dégarni. La place fut emportée dans le moment, & les Etoliens se réfugiérent précipitamment dans la Citadelle. La ville fut livrée au pillage, moins par esprit de haine & de vengeance, que pour dédommager le soldat, à qui jusques-là l'on n'avoit point permis de piller aucune des villes que l'on avoit prises. La Citadelle, qui manquoit de vivres, ne put pas tenir lontems, & à la premiére attaque la garnison se rendit. Entre les prisonniers étoit Damocrite l'un des principaux de la nation, qui, au commencement de la guerre, avoit répondu à Quintius, *Qu'il lui porteroit en personne dans l'Italie le Décret par lequel les Etoliens venoient d'appeller Antiochus.* Les Romains, qui se souvenoient de cette réponse insolente, en ressentirent davantage la joie de leur victoire.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Dans le même tems que le Consul avoit commencé le siége d'Héraclée, le Roi Philippe, de concert avec lui, avoit entrepris celui de Lamia, qui n'étoit éloignée d'Héraclée que de sept milles, c'est-à-dire un peu plus de deux lieues. Ce voisinage de deux vil-

Philippe assiége la ville de Lamia. Le Consul lui ordonne d'en le-

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

ver le siége.

Liv. XXXVI. 25.

les assiégées, l'une par les Romains, l'autre par les Macédoniens, forma une vive émulation entre les deux peuples, chacun s'efforçant de soutenir l'honneur de sa nation. Philippe trouva beaucoup plus de difficultés devant Lamia, qu'il ne s'y étoit attendu. Les Macédoniens poussoient une mine avec des peines infinies dans un terrain rude & pierreux, où ils rencontroient des roches si dures, que leurs outils s'émoussoient sans les pouvoir entamer. Le Roi, voiant que cet ouvrage avançoit si peu, tâcha d'engager les habitans, par les conférences qu'il eut avec les principaux, à lui remettre la ville entre les mains. Il étoit persuadé que si Héraclée étoit prise la premiére, ils aimeroient mieux se rendre aux Romains qu'à lui; & que le Consul voudroit se faire honneur de la conquête de cette place, & un mérite auprès des habitans d'en avoir fait lever le siége aux Macédoniens. Il avoit raisonné juste: car, aussitôt que le Consul fut maître d'Héraclée, il envoia dire à Philippe de lever le siége, prétendant „qu'il étoit juste que „les Romains, qui avoient eu la peine „de combattre contre les Etoliens, „re-

„ recueilliſſent les fruits de la victoire. AN. R.
Il falut obéir. Un Prince peut-il n'ê- 561.
tre pas infiniment ſenſible à un tel Av. J. C.
affront? La ville ſe rendit quelque tems 191.
après aux Romains.

Quelques jours avant la priſe d'Héraclée, les Etoliens aſſemblés à Hypate, envoiérent à Antiochus des Ambaſſadeurs, du nombre deſquels étoient Nicandre & Thoas. Ils avoient ordre de prier ce Prince, Premiérement de revenir lui-même en Gréce avec une nouvelle flote & une nouvelle armée: ſecondement, ſi quelque raiſon l'en empéchoit, de leur envoier des troupes & de l'argent. Ils lui repréſentérent, „ qu'il étoit de ſon honneur & „ de ſa bonne foi de ne point abandonner ſes Alliés dans leur beſoin: „ que d'ailleurs ſa ſûreté & celle de ſes „ Etats demandoit qu'il occupât les Romains dans la Gréce de telle façon, „ qu'ils n'euſſent ni le tems ni la liberté „ de détruire entiérement les Etoliens, „ pour paſſer enſuite dans l'Aſie avec „ toutes leurs forces „. Ces raiſons, qui étoient ſans réplique, firent impreſſion ſur l'eſprit du Roi. Ainſi il donna ſur le champ aux Ambaſſadeurs l'argent dont ils avoient beſoin pour

Les Etoliens preſſent Antiochus de recommencer la guerre.

Liv. XXXVI. 26.

An. R. 561. Av. J.C. 191. soutenir la guerre, & leur promit de leur envoier incessamment les troupes de terre & de mer qu'ils demandoient. Il retint auprès de lui Thoas, qui y resta volontiers, pour solliciter en personne les secours qu'il fesoit espérer.

La prise d'Héraclée détermine les Etoliens à demander la paix. Mais les dures conditions que leur impose le Consul, les rebutent. Liv. XXXVI. 27-29.

Mais la perte d'Héraclée acheva d'abbattre le courage & de ruiner les espérances des Etoliens; & peu de jours après le départ des Ambassadeurs dont nous venons de parler, renonçant absolument à la guerre, ils en envoiérent d'autres au Consul pour lui demander la paix. Ils commençoient à le haranguer, lorsque ce Général les arréta tout court, leur dit qu'il avoit autre chose à faire que de les entendre, & leur accordant une tréve de dix jours les renvoia à Hypate avec L. Valerius Flaccus, à qui il leur ordonna d'exposer leurs raisons comme ils auroient fait à lui-même. Lorsqu'ils y furent arrivés, les principaux de la Nation tinrent conseil chez Flaccus, pour examiner avec lui de quelle maniére ils devoient traiter avec le Consul. Ils paroissoient disposés à lui rappeller dans la mémoire les alliances qu'ils avoient contractées avec le Peuple Romain, & les services qu'ils avoient rendus

rendus à la République. „ Flaccus leur AN. R.
„ conſeilla de ne point faire mention 561.
„ de Traités qu'eux-mêmes avoient Av. J.C.
„ rompus. Il ajouta, que leur ſalut 191.
„ dépendant, non de la bonté de leur
„ cauſe, mais de la clémence du Peu-
„ ple Romain, le meilleur parti qu'ils
„ euſſent à prendre, c'étoit d'avouer
„ leur faute, & d'en demander par-
„ don. Que s'ils agiſſoient en ſup-
„ plians, il leur ſerviroit de médiateur
„ auprès du Conſul, & dans le Sénat
„ à Rome, où il ſeroit néceſſaire qu'ils
„ envoiaſſent auſſi des Ambaſſadeurs.
„ Suivant l'avis de Flaccus, ils con-
„ clurent tous que l'unique moien de
„ ſe ſauver étoit de s'abandonner à
„ la bonne foi des Romains. Ils ſe
„ flatoient que cette confiance les
„ piqueroit d'honneur, & leur ôte-
„ roit la volonté de maltraiter des
„ ſupplians; & ils ſe réſervoient au
„ fond du cœur le deſſein & l'eſpé-
„ rance de profiter des occaſions fa-
„ vorables que la fortune pourroit leur
„ préſenter.

Quand ils furent devant le Conſul, Phénéas, Chef de l'Ambaſſade, fit une harangue longue & pathétique, dans l'eſpérance d'adoucir la colére du

AN. R. 560. Av. J. C. 191. Vainqueur, & finit en disant *que les Etoliens* ABANDONNOIENT LEURS PERSONNES ET TOUT CE QUI LEUR APPARTENOIT A LA BONNE FOI DES ROMAINS. Les Etoliens ne comprenoient pas toute la force que les Romains attribuoient à cette expression, S'ABANDONNER A LA BONNE FOI DE QUELQU'UN. Ils répétoient vraisemblablement ce que Valerius leur avoit dicté : en quoi il y auroit, de la part de celui-ci, une fraude tout-à-fait condannable. Cette expression signifioit, dans le sens des Romains, s'abandonner à la bonne foi de celui à qui l'on parle, sans réserve, sans exception, & si absolument, qu'il peût après cela, sans aucune autre formalité, disposer de nos biens, de nos personnes, & de notre vie même. En un mot c'étoit se rendre à discrétion. Quand Phénéas eut prononcé ces paroles : *Pensez-y mûrement*, dit le Consul aux Etoliens, *& voiez si votre résolution est bien prise de vous soumettre en cette façon.* Phénéas lui montra le Décret, où ces termes étoient écrits mot pour mot, tels qu'il les avoit prononcés.

Puisque cela est ainsi, reprit le Consul,

ful, je vous somme de me livrer sans AN. R. 561.
délai votre citoien Dicéarque, & Mé- Av. J.C.
nétas d'Epire, (cet homme, étant en- 191.
tré dans Naupacte avec des troupes, en avoit soulevé les habitans) *& Amynandre avec les principaux des Athamanes, par le conseil desquels vous vous êtes révoltés contre nous.* Phénéas attendit à peine que le Consul eût achevé de parler. Alors prenant la parole avec vivacité : *Nous nous sommes livrés à vous,* dit-il, *comme amis, non comme esclaves; & je suis persuadé que c'est faute de faire réflexion aux usages des Grecs, que vous exigez de nous des choses qui y sont absolument contraires. Je me mets peu en peine,* répliqua le Consul, *qu'il semble aux Etoliens que j'agisse contre les usages des Grecs : il me suffit que, conformément aux usages des Romains, j'use de mon autorité sur des peuples qui viennent de s'y soumettre par leur propre Décret, & que j'avois déja soumis par les armes. C'est pourquoi, si vous n'obéissez dans le moment, je vais vous faire mettre en prison.* Et sur le champ il fit apporter des chaînes, & les fit entourer de ses Licteurs.

A ces menaces, toute la fierté de

Phé-

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Phénéas & des autres Etoliens tomba, & ils commencérent à sentir leur état. Phénéas dit, *que lui & les autres Etoliens voioient bien qu'il faloit obéir aux ordres du Consul : mais qu'il étoit nécessaire d'assembler la Nation pour en faire un Décret. Qu'il demandoit pour cet effet une tréve de dix jours.* Le Consul la leur accorda, à la priére de Flaccus ; & les Députés retournérent à Hypate. Là, Phénéas aiant exposé à ceux qui formoient le Conseil les demandes du Consul, & le péril auquel lui & ses collégues s'étoient vû exposés, ces Conseillers ne purent s'empécher de gémir sur la triste situation des Etoliens : mais ils n'en conclurent pas moins pour l'obéïssance, & sur le champ firent convoquer toute la Nation.

Quand tout le peuple assemblé sut de quoi il s'agissoit, il fut tellement aigri de la hauteur & de la dureté du Consul, que, s'ils eussent été en paix, la colére qui les transportoit eût été capable de leur faire prendre les armes. A l'indignation que causoit la rigueur de ces ordres, se joignoit la difficulté de les exécuter. Comment pouvoient-ils livrer aux Romains sur tout la

la perſonne du Roi Amynandre? Les esprits étoient dans cette diſpoſition, lorſque Nicandre, revenu de ſon Ambaſſade de Syrie, flata la multitude d'une vaine eſpérance, en lui feſant entendre qu'Antiochus ſe préparoit à recommencer la guerre tant par mer que par terre avec plus de vivacité que jamais; & les ſommes dont ce Prince l'avoit chargé ſembloient en être de bons garans. Ainſi la négociation commencée n'eut point de ſuite. AN. R. 561. Av.J.C. 191.

On ne peut nier que l'inſolence & la perfidie des Etoliens, & leur haine acharnée contre Rome, ne méritaſſent les plus durs traitemens. Mais la conduite du Conſul, pleine d'une fierté inſultante, & fondée ſur un prétendu conſentement & ſur des paroles dont les Etoliens n'entendoient point la force, eſt bien étrange, & paroit extrêmement éloignée du caractére Romain.

Acilius forme le ſiége de Naupacte. *Liv.* XXXVI. 30.

Acilius, apprenant que l'Aſſemblée d'Hypate refuſoit la paix, & que les Etoliens s'étoient réunis à Naupacte, pour ſoutenir dans cette place tout l'effort de la guerre, ſe détermina à les y ſuivre. Après avoir eſſuié des fatigues incroiables dans les défilés des mon-

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

montagnes qu'il lui falut traverser, où un petit nombre de troupes auroit pu l'arréter tout court, il arriva enfin devant la ville, & en forma le siége, qui ne couta pas moins de peine, de travaux, & d'ouvrages, que celui d'Héraclée.

Liv. XXXVI. 32.33.

Dans le même tems Philippe, par la permission du Consul, fesoit la guerre de son côté, & la fesoit avec avantage. Il se rendit maître de Démétriade, de la Dolopie, de l'Apérantie, & de quelques villes de la Perrhébie.

Quintius va à Naupacte qui étoit sur le point d'être forcée, & sauve la ville.

Liv. XXXVI. 34. 35.

Quintius, qui s'étoit trouvé à l'Assemblée des Achéens, & les avoit engagés à rendre aux Romains Zacynthe, passa ensuite à Naupacte, qui se trouvoit réduite à la derniére extrémité. Il y avoit deux mois que les Romains la battoient avec beaucoup de vigueur; & s'ils l'eussent prise de force, sa ruine auroit infailliblement entrainé celle de l'Etolie entiére. Quintius avoit toutes sortes de raisons d'être mécontent des Etoliens, qui seuls avoient voulu lui ôter le titre glorieux de Libérateur de la Gréce, & qui avoient méprisé ses conseils, lorsque prévoiant tout ce qui venoit de leur arriver, il avoit tâché de les détourner d'une

d'une entreprise si insensée. Cependant AN. R. persuadé qu'il étoit de son honneur de 561. ne laisser périr aucune des nations d'un Av. J. C. pays qu'il avoit remis en liberté, il 191. commença à se promener autour des murailles, pour se faire remarquer aux Etoliens. Le bruit se répandit aussitôt dans la ville que Quintius paroissoit. Dans le moment même on accourut de toutes parts sur les murs. Ces infortunés citoiens, tendant les mains vers Quintius, & l'appellant par son nom, se mirent tous à pleurer, & à implorer son secours avec de grands cris. Quintius, touché de leur état, jusqu'à verser des larmes, leur fit signe de la main qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les tirer du péril qui les menaçoit.

Il alla ensuite trouver le Consul, & entra en conversation avec lui. *Manius*, lui dit-il, *est-ce que vous ne voiez pas les suites de tout ceci? ou les prévoiant, croiez-vous qu'elles soient indifférentes pour le bien de la République?* Le Consul, surpris de cette question dont il ne comprenoit pas le sens, le pria de s'expliquer plus clairement. *Quoi*, reprit Quintius, *vous ne vous appercevez pas qu'après avoir vaincu Antiochus, vous perdez le tems à assiéger*

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

ger deux villes, sur le point de voir expirer celui de votre Consulat: au lieu que Philippe, qui ne s'est point trouvé à la bataille, a déja conquis non seulement des villes, mais encore des provinces, telles que sont l'Athamanie, la Perrhébie, l'Apérantie, & la Dolopie. Et cependant il nous importe bien moins d'affoiblir les Etoliens, que d'empêcher les accroissemens extraordinaires de Philippe.

Le Consul convenoit de la solidité de ces réflexions. Mais il avoit honte de lever le siége d'une ville qu'il battoit depuis deux mois. Il laissa Quintius maître de faire tout ce qu'il voudroit. Celui-ci s'étant approché des murs une seconde fois, les cris recommencérent, & on le supplia de nouveau avec instance d'avoir pitié de la Nation. Il demanda qu'on lui envoiât quelques Députés. Phénéas & les principaux sortirent, & vinrent se jetter à ses piés. Les voiant en cet état: *Votre malheur*, leur dit-il, *étoufe en moi tout sentiment de colére & de vengeance. Vous voiez l'accomplissement de tout ce que je vous avois prédit; & vous n'avez pas la consolation de pouvoir dire que vous ne méritiez pas ce*

que

que vous souffrez. Mais, destiné, comme je le suis, à défendre & à conserver la Gréce, l'ingratitude n'arrétera point mon inclination à faire du bien. Députez au Consul, pour obtenir de lui une tréve, qui vous donne le tems d'envoier des Ambassadeurs à Rome pour faire vos soumissions au Sénat. Je vous servirai d'intercesseur & d'avocat auprès du Consul. Ils suivirent en tout le conseil de Quintius. Le Consul leur accorda une tréve, leva le siége, & fit passer son armée dans la Phocide.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Quelle différence entre la conduite d'Acilius & celle de Quintius ! Ce contraste frapant entre deux Généraux par raport au même Peuple, fait sentir combien la bonté, la douceur, la clémence, à l'égard même de ceux qui s'en sont rendu les plus indignes, sont utiles dans la conduite des grandes affaires.

Ambassadeurs de Philippe à Rome.

Liv. XXXVI. 35.

Le Roi Philippe envoia des Ambassadeurs à Rome, pour féliciter les Romains sur l'heureux succès de cette campagne, & pour offrir des présens & des sacrifices aux dieux dans le Capitole. Ils y furent reçus avec de grandes marques de considération, & l'on remit entre leurs mains Démétrius fils de

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

de Philippe, qui étoit retenu à Rome en qualité d'otage. Ainsi finit en Gréce la guerre qu'y fit contre le Roi de Syrie le Consul Manius Acilius.

Victoire remportée sur les Boïens par Scipion Collégue d'Acilius.

Nous avons parlé ailleurs de la victoire de Scipion Nasica Collégue d'Acilius, remportée sur les Boïens, & du triomphe de ce Consul.

Liv. XXXVI. 38. 40.

Annibal tire Antiochus de la sécurité où il étoit à Ephése.

Liv. XXXVI. 41.

ANTIOCHUS, depuis sa défaite, demeuroit tranquille à Ephése, s'assurant, sur la parole de ses courtisans & de ses flateurs, qu'il n'avoit rien à craindre de la part des Romains, & qu'ils ne songeoient point du tout à passer en Asie. C'est ainsi que la Providence divine abandonne à leur propre indolence les Princes qu'elle a résolu d'humilier & d'abattre. Annibal, qui pour lors avoit assez de crédit auprès de lui, fut seul capable de le tirer de cet assoupissement léthargique. Il lui déclara nettement „ qu'il avoit „ grand tort de se flater de vaines es„ pérances comme il fesoit, & de se „ laisser endormir par des discours de„ stitués de toute raison & de toute „ vraisemblance. Qu'il savoit par des „ voies sûres que Rome avoit fait „ partir depuis peu de ses ports une „ nouvelle flote, & un nouveau Gé-

„ néral.

„ néral. Qu'il leur en couteroit moins „ pour passer de Gréce en Asie, que „ d'Italie en Gréce. Qu'il devoit s'at- „ tendre qu'au premier jour il auroit „ à combattre par terre & par mer „ contre les Romains dans l'Asie & „ pour l'Asie, & qu'il faloit se résou- „ dre ou à renoncer à l'Empire, ou à „ le défendre les armes à la main con- „ tre des ennemis qui n'aspiroient à „ rien moins qu'à se rendre maîtres „ de l'Univers „. Le Roi comprit alors tout le danger où il étoit. Il envoia des ordres, pour faire hâter la marche des troupes d'Orient qui n'étoient pas encore arrivées. Il fit équiper sa flote, s'y embarqua, & alla dans la Quersonnése. Il y fortifia Lysimachie, Sestus, Abyde, & les autres places des environs, pour empécher les Romains de passer en Asie par l'Hellespont.

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

Victoire navale remportée par Livius Amiral de la flote Romaine sur celle d'An-

C. Livius, Commandant de la flote Romaine, étoit parti de Rome avec cinquante gros vaisseaux. Quand il fut arrivé à Corfou, il apprit que le Consul & Antiochus étoient campés autour des Thermopyles (car la bataille alors n'étoit pas encore donnée): Il se hâta donc de venir au Pirée, où étoit la flote Romaine commandée par

An. R. 561. Av. J.C. 191.

tiochus près du port de Coryce, au dessus de Cyssonte.

Liv. XXXVI. 42-45.

par Atilius. Elle consistoit en vingt-cinq gros bâtimens, auxquels ajoutant les six que les Carthaginois avoient fournis aux Romains, la flote de Livius se trouva composée de quatre vingts-un gros vaisseaux de guerre, sans compter un très-grand nombre de moindres bâtimens. Il partit sans perdre de tems, & arriva à Délos, où les vents contraires le retinrent quelques jours.

Pendant cet intervalle, Antiochus avoit été chassé de la Gréce par le Consul, & il étoit actuellement dans l'Hellespont, lorsque la flote Romaine étoit à la rade de Délos. Polyxénidas, Amiral de la flote de ce Prince, lui en aiant donné avis, aussitôt Antiochus revint à Ephése, & sans différer tint Conseil pour délibérer s'il étoit à propos de tenter la fortune d'un combat naval. Polyxénidas opina „ qu'il „ faloit attaquer les ennemis avant que „ la flote d'Euméne & les galéres des „ Rhodiens les eussent joints. Que par „ ce moien ils seroient à peu près „ égaux aux Romains par le nombre, „ mais beaucoup supérieurs par la vi- „ tesse des vaisseaux, & la varieté des „ secours. Que les bâtimens des Ro- „ mains

„ mains, par la façon groſſiére dont „ ils étoient conſtruits, avoient peine „ à ſe remuer, outre que venant de ſi „ loin dans un pays ennemi, ils étoient „ chargés de proviſions; au lieu que „ ceux du Roi ne portoient que des ſol- „ dats & des armes. Que d'ailleurs ils „ tireroient un grand avantage de la „ connoiſſance des mers, des terres, „ & des vents, dont l'ignorance ſeule „ étoit capable de jetter beaucoup de „ déſordre parmi les ennemis „. Polyxénidas, en donnant ce conſeil, fit d'autant plus d'impreſſion ſur les eſprits, que c'étoit à lui à l'exécuter.

An. R. 561. Av. J.C. 191.

Ils emploiérent deux jours en préparatifs, & dès le troiſiéme Polyxénidas partit avec cent vaiſſeaux, dont il y en avoit ſoixante & dix de couverts, le reſte ſans ponts; & vint à * Phocée. Comme le Roi ne devoit pas ſe trouver à cette action, quand il eut appris que la flote ennemie approchoit, il ſe retira à Magnéſie près de Sipyle, pour mettre ſes troupes de terre en état d'agir. La flote s'avança juſqu'à Cyſſonte, qui eſt un port des Erythréens, comme dans un poſte où elle attendroit

* *Ville de l'Aſie Mineure* (Natolie.)

AN. R. 561. AV. J.C. 191.

droit l'ennemi avec plus d'avantage.

Quand les vents du Nord, qui avoient retenu les Romains à Délos pendant plusieurs jours, furent tombés, ils continuérent leur route, & arrivérent devant Phocée, qui se soumit sur le champ. Euméne, avec vingt-quatre vaisseaux pontés, & un peu plus de bâtimens découverts, vint y joindre la flote des Romains, qui se préparoit à donner combat aux ennemis. De là étant partis avec cent cinq navires couverts, & environ cinquante sans ponts, ils furent d'abord repoussés du côté de la terre par les Aquilons qui leur donnoient en flanc, de sorte que pour éviter de s'y aller briser, ils furent obligés de se mettre à la queue les uns des autres, & de se ranger sur une longue file. Quand la violence de ces vents se fut un peu appaisée, ils firent effort pour gagner le port de Coryce au dessus de Cyssonte.

Polyxénidas, qui ne cherchoit que l'occasion de combattre, apprit avec joie que les Romains venoient au devant de lui. Ainsi il mit sa flote en bataille, étendit l'aile gauche vers la pleine mer, ordonna à ses Lieutenans de

ranger

ranger la droite vers la terre ; & en cet état il s'avançoit de front contre les ennemis. Le Romain s'étant aperçu de sa manœuvre, fit plier les voiles, abaisser les mats, & en même tems qu'il mettoit ses vaisseaux en état de combattre, il attendoit ceux qui venoient après lui. Il en avoit déja rangé environ trente de front, dont il composa son aile droite; &, pour donner moien à la gauche de se former, haussant les petites voiles, il s'avança dans la pleine mer, ordonnant à ceux qui le suivoient de tourner leurs proues contre l'aile droite des ennemis rangée le long du rivage. Euméne étoit à l'arriére-garde. Mais, dès qu'il jugea par le bruit qu'il entendoit, que les deux flotes étoient près de se heurter, il poussa ses vaisseaux avec le plus de vitesse qu'il put.

AN. R. 561. AV. J.C. 191.

Lorsqu'ils furent tous à portée de se voir, trois vaisseaux se détachérent de la flote du Roi, & vinrent à la rencontre de deux bâtimens Carthaginois qui précédoient celle des Romains. Comme la partie n'étoit pas égale, deux des bâtimens d'Antiochus entourérent un des deux Carthaginois ; & d'abord ils lui brisérent toutes ses rames,

AN. R. 561. Av. J.C. 191.

discontinua de fuir, que quand il se vit dans le port d'Ephése. Les Romains restérent ce jour-là à Cyssonte, d'où la flote d'Antiochus étoit sortie pour aller à leur rencontre ; & dès le lendemain ils se remirent en mer pour aller chercher les ennemis. Au milieu de leur course ils rencontrérent vingt-cinq galéres des Rhodiens, commandées par Pausistrate.

Avec ce renfort, ils poussérent jusqu'à Ephése & se rangérent en bataille à l'embouchure même du port. Mais, comme l'ennemi ne fesoit aucun mouvement, contens de l'aveu qu'il fesoit de sa foiblesse, ils se retirérent. Euméne & les Rhodiens retournérent chez eux. Pour ce qui est de Livius, il prit la route de Chios, où il débarqua le lendemain. Il y resta quelques jours, pour laisser reposer sa chiourme, puis se rendit à Phocée. Y aiant laissé quatre galéres à cinq rangs de rames pour la garde de la ville, il mena la flote à Canes. Là, comme l'hiver étoit proche, il mit ses vaisseaux à sec, & les entoura d'un fossé & d'une palissade.

L. Corn. Scipion & C. Lélius sont

Sur la fin de l'année on tint à Rome l'Assemblée dans laquelle furent créés Consuls L. Cornelius Scipion & C. Lélius,

Lélius, dans l'espérance qu'ils termineroient la guerre de Syrie, qui étoit alors le grand objet de l'attention des Romains.

AN. R. 557. Av. J.C. 195. nommés Consuls Liv. XXXVI. 45.

§. II.

Les Ambassadeurs Etoliens sont renvoiés sans avoir obtenu la paix. Scipion l'Africain fait donner à son frére la Gréce pour département. Le Sénat laisse au Consul la liberté de passer en Asie, s'il le juge à propos. Cornélius part de Rome. Le Sénat fait construire une nouvelle flote. Inquiétude des Etoliens. Retour de leurs Ambassadeurs. Le nouveau Consul arrive en Gréce. Après bien des refus, enfin il accorde aux Etoliens une tréve de six mois pour envoier des Ambassadeurs à Rome. Le Consul prend le chemin de l'Asie, après avoir pressenti les dispositions de Philippe. Ce Prince le reçoit lui & son armée avec une magnificence Roiale. Grands préparatifs d'Antiochus, sur tout pour équiper une nouvelle flote. Livius se met en mer, passe dans l'Hellespont, & se rend maître de Seste. Polyxénidas, aiant trompé Pausistrate, défait entiérement la flote Rhodienne. Livius aban-

abandonne le siége d'Abyde. Les Rhodiens équipent une nouvelle flote. Les deux flotes unies s'approchent d'Ephése, & ne peuvent attirer les ennemis au combat. Emilius Regillus prend le commandement de la flote à la place de Livius. Séleucus assiége Pergame. Eumène, & bientôt après lui, les Romains & les Rhodiens viennent au secours de cette ville. Antiochus envoie proposer la paix au Préteur Emilius, mais inutilement. Les Achéens, commandés par Diophane, font lever le siége de Pergame. La flote d'Antiochus, commandée en partie par Annibal, est défaite par les Rhodiens. Antiochus tâche d'engager Prusias dans son parti. Les lettres des Scipions le déterminent à se tourner du côté des Romains. Combat naval entre le Préteur Emilius & Polyxénidas près de Myonnése, où les Syriens sont vaincus.

AN. R. 562. AV. J.C. 190.

L. CORNELIUS SCIPIO.
C. LÆLIUS.

Les Ambassadeurs Eto- LES NOUVEAUX Consuls étant entrés en charge, le premier soin du Sénat, après avoir satisfait aux devoirs de

de la religion, fut d'examiner l'affaire des Etoliens. Leurs Ambassadeurs demandoient avec instance qu'on la terminât avant que le tems de la tréve qu'on leur avoit accordée fût expiré : en quoi ils étoient appuiés du crédit de Quintius qui étoit alors revenu de la Gréce à Rome. Comme ils comptoient beaucoup plus sur la clémence du Sénat, que sur la bonté de leur cause, ils prirent le parti de demander grace pour leurs fautes récentes en considération de leurs services passés. Au reste, tant qu'ils restérent dans la salle d'audience, ils eurent beaucoup à souffrir des questions pressantes que leur fesoient les Sénateurs à l'envi les uns des autres pour leur arracher l'aveu de leur inconstance & de leur infidélité, plutôt que pour entendre leurs excuses & leurs apologies. Quand ils en furent sortis, les sentimens se trouvérent fort partagés sur la maniére dont on devoit les traiter. Le souvenir de leur conduite injurieuse & violente avoit presque éteint dans les cœurs tout sentiment de compassion. On les regardoit, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des animaux féroces & intraitables. Enfin, après

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

liens sont renvoiés sans avoir obtenu la paix. *Liv.* XXXVII. I.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

que l'affaire eut été débattue pendant plusieurs jours avec beaucoup de chaleur, le résultat de la délibération fut que, sans leur accorder la paix ni la leur refuser, on leur donnoit l'option, ou de s'abandonner à la discrétion du Sénat, ou de paier au Peuple Romain mille talens, & de s'engager à n'avoir point d'autres amis ni d'autres ennemis que les siens. Ils firent de grandes instances pour apprendre sur quels articles le Sénat souhaitoit qu'ils s'en raportassent à sa discrétion. On ne leur donna point de réponse positive. Ainsi ils furent congédiés sans avoir obtenu la paix qu'ils étoient venus demander, & eurent ordre de sortir dès ce jour-là de la ville, & dans l'espace de quinze jours de l'Italie.

Trois millions.

Scipion l'Africain fait fait donner à son frére la province de Gréce. *Liv. ibid.*

Alors on commença à délibérer sur les provinces qui devoient être assignées aux Consuls. Tous deux desiroient la Gréce ; & le Sénat leur aiant ordonné de tirer au sort, ou de convenir entr'eux, Lélius, qui avoit un grand crédit dans cette Compagnie, dit qu'il étoit plus honnête de laisser ce choix à la prudence des Sénateurs, que d'en remettre la décision au caprice du sort. L. Scipion répondit qu'il feroit là dessus

sus ses réflexions; & aiant conféré avec son frére, qui lui dit qu'il pouvoit s'en raporter hardiment au Sénat, il déclara qu'il acceptoit le parti proposé par Lélius. Le cas étoit nouveau, ou du moins le tems en avoit fait entiérement oublier les exemples; & les Sénateurs s'attendoient à une longue contestation, lorsque Scipion l'Africain se levant, dit ,, que, s'ils accor- ,, doient le département de la Gréce à ,, son frére, il iroit servir sous lui en ,, qualité de Lieutenant. ,, Cette déclaration fut reçue avec l'applaudissement de toute l'Assemblée, & termina dans le moment la dispute. La Gréce fut décernée à Scipion, & l'Italie à Lélius, d'un consentement presque général. On étoit ravi d'éprouver si les conseils d'Annibal vaincu seroient plus salutaires à Antiochus, que ceux de Scipion son vainqueur au Consul & à ses Légions. Les Préteurs ensuite tirérent au sort leurs départemens, & le commandement de la flote échut à L. Emilius Regillus.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

On laissa à Cornelius, qui devoit commander en Gréce, la liberté de passer de là dans l'Asie, s'il jugeoit que le bien de la République le demandât.

Le Sénat laisse au Consul la liberté de

AN. R. 562. Av. J.C. 190. On donna au Préteur Régillus vingt vaisseaux de guerre avec tout leur équipage; auxquels il eut ordre de joindre mille matelots, & deux mille hommes de pié qu'il léveroit lui-même, & avec ces forces de passer en Asie, où C. Livius lui remettroit le commandement de la flote.

passer en Asie s'il le juge à propos.

Liv. XXXVII. 2.

Le Consul Cornelius, après avoir terminé les affaires qui le retenoient à Rome, & avoir fait tous les préparatifs nécéssaires, sortit de la ville en habit de guerre selon l'usage, emmenant avec lui, outre huit mille hommes qu'il avoit levés par ordre du Sénat, environ cinq mille volontaires, qui aiant fini leur tems de service sous Scipion l'Africain, prirent alors avec joie un nouvel engagement sous les enseignes de son frére.

Cornelius part de Rome.

Ibid. 4.

Le Sénat donna à L. Aurunculeïus la commission de faire construire trente galéres à cinq rangs, & vingt à trois, parce que le bruit s'étoit répandu qu'Antiochus, après la bataille navale qu'il avoit perdue, équipoit une flote beaucoup plus considérable que la premiére.

Le Sénat fait construire une nouvelle flote.

Au commencement de cette année arrivérent à Rome quarante trois Etoliens

liens des principaux de la Nation, du nombre desquels étoient Damocrite & son frére, conduits par deux Cohortes, que Manius Acilius avoit détachées exprès, & en arrivant ils furent jettés en prison. C'étoient des prisonniers de guerre. AN. R. 562. Av. J. C. 190.

Cependant les Etoliens attendoient avec grande inquiétude le retour de leurs Ambassadeurs. La réponse qu'ils raportérent, & qui ôtoit toute espérance de paix, jetta la nation Etolienne dans la derniére consternation. Justement effraiés du péril qui les menaçoit de la part des Romains, ils s'emparérent du mont Corax, pour fermer le passage à leur armée. Car ils ne doutoient point que dès le commencement du printems ils ne vinssent tout de nouveau assiéger Naupacte. Mais Acilius les surprit par un projet auquel ils ne s'attendoient point, & alla attaquer * Lamia, qui apparemment s'étoit révoltée. Elle fit d'abord une défense fort vigoureuse, mais enfin elle fut obligée de se rendre. De là il alla attaquer ** Amphisse, dont les habi-

Inquiétude des Etoliens.

Retour de leurs Ambassadeurs.

Liv. XXXVII. 3. 4.

* *Ville de Thessalie dans la Phtiotide.*

** *Ville de la Locride.*

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Le nouveau Consul arrive en Gréce. Après bien des refus, enfin il accorde aux Etoliens une tréve de six mois, pour envoier des Ambassadeurs à Rome. *Liv.* XXXVII. c. 7.

habitans montrérent beaucoup de courage.

On avoit déja fait bréche en plusieurs endroits, quand Acilius apprit que son successeur avoit débarqué à * Apollonie, & qu'il traversoit l'Epire & la Thessalie pour le venir joindre. Il amenoit avec lui treize mille hommes de pié, & cinq cens chevaux. Quand il fut arrivé au golfe ** Maliac, il envoia sommer ceux d'Hypate de lui livrer leur ville. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient rien faire que par un Décret de l'Assemblée générale des Etoliens. Alors, pour ne pas s'arréter au siége d'Hypate avant qu'Amphisse fût rendue, il tourna du côté de cette derniére ville, aiant fait partir devant lui Scipion l'Africain son frére. A leur approche, les habitans s'étoient retirés dans la Citadelle, qu'ils regardoient comme imprenable.

Le Consul s'étoit campé à six milles de là, lorsque les Ambassadeurs des Athéniens, après s'être adressés à son frére, le vinrent trouver pour implorer sa clémence en faveur des Etoliens.

* *Ville maritime de la Macédoine.*

** Malia, *qui donne le nom au Golfe Maliac, étoit dans la Phtiotide qui fait partie de la Thessalie.*

liens. L'Africain leur avoit fait une réponse assez favorable. Cet homme d'un génie supérieur, qui toujours visoit au grand, ne cherchant qu'un prétexte honnête d'abandonner la guerre d'Etolie, afin de tourner toutes les forces de la République contre Antiochus & l'Asie, avoit ordonné aux Athéniens, non seulement de tâcher de fléchir les Romains, mais d'amener les Etoliens eux-mêmes à préférer la paix à la guerre. Et sur le champ les Etoliens avoient envoié d'Hypate une Ambassade nombreuse pour demander la paix. L'Africain, par son discours, augmenta l'espérance qu'ils avoient de l'obtenir. Il leur dit, „ Que lorsqu'il avoit commandé, pre„ miérement en Espagne, & ensuite „ en Afrique, de plusieurs nations „ qu'il avoit soumises au Peuple Ro„ main, il n'y en avoit aucune, à qui „ il n'eût donné des preuves de clé„ mence & de bonté, plus encore „ que de bravoure & d'habileté dans le „ métier des armes. „ L'affaire paroissoit en bon train: mais les Ambassadeurs des Etoliens s'étant présentés au Consul, il leur fit, sans doute conformément à ses ordres, cette même réponse

AN. R. 562.
AV. J.C. 190.

AN. R. 562. AV. J. C. 190.

ponse que le Sénat leur avoit faite à Rome, & qui les avoit mis en fuite. Les Etoliens, frapés d'une rigueur à laquelle l'intercession des Athéniens, & l'accueil favorable de l'Africain ne les avoient point préparés, répondirent qu'ils alloient rendre compte de leur commission à ceux qui les avoient envoiés.

Quand ils furent de retour à Hypate, les Chefs de la Nation se trouvérent fort embarrassés. Car ils n'étoient pas en état de fournir les mille talens qu'on exigeoit, & ils craignoient, s'ils se rendoient à discrétion, que les Romains ne se crûssent en droit de les maltraiter dans leurs personnes. Ils renvoiérent donc les mêmes Ambassadeurs au Consul & à son frére l'Africain, pour les prier, s'ils avoient sincérement dessein de leur donner la paix, & non de les tromper par de vaines espérances, ou de leur remettre une partie de la somme qu'ils demandoient, ou de leur permettre, en se rendant, d'ajouter une exception qui mît leurs personnes à couvert. Le Consul fut inexorable. Ils étoient réduits au désespoir. Echédéme, le plus considérable des Ambassadeurs Athéniens,

niens, ne perdit pas toute espérance comme eux. Il leur conseilla de demander une tréve de six mois pour envoier de nouveaux Ambassadeurs à Rome, en leur fesant entendre que le bénéfice du tems pouvoit apporter de grands changemens dans les affaires. La tréve leur fut accordée. Peut-être qu'Echédéme leur avoit donné ce conseil de concert avec le Consul & son frére l'Africain, à qui il importoit infiniment de n'être point retenus en Gréce par la guerre d'Etolie. Aussitôt le siége d'Amphisse fut levé, & Acilius aiant remis son armée au Consul, reprit le chemin de Rome.

AN. R. 562. AV. J. C. 190.

Il ne restoit plus d'obstacle aux desseins & aux desirs du Consul. Il songea aussitôt à se rendre en Thessalie, pour traverser ensuite la Macédoine & la Thrace, & passer de là en Asie. Mais son frére lui fit faire une réflexion : *J'approuve fort, lui dit-il, la route que vous voulez prendre : mais toute votre sûreté dépend des dispositions du Roi Philippe. Car, s'il nous demeure fidéle, il nous ouvrira lui-même les chemins, & fournira à notre armée les vivres & toutes les autres provisions dont elle a besoin pour une si longue marche. Mais, s'il*

Le Consul prend le chemin de l'Asie, après avoir pressenti les dispositions de Philippe.

Liv. XXXVII. 7.

An. R. 562. Av. J. C. 190. *s'il venoit à nous abandonner, vous seriez exposé à de grands dangers en passant par la Thrace. C'est pourquoi je vous conseille, avant que de vous engager, de sonder l'esprit de ce Prince. Le moien le plus sûr de s'assurer de ses véritables sentimens, c'est de lui envoier un courier qui le surprenne sans qu'il s'y attende.*

On chargea de cette commission Ti. Sempronius Gracchus, jeune Romain plein d'ardeur & de vivacité. Il partit d'Amphisse, & avec les chevaux qu'il trouva disposés sur sa route, il fit une si prodigieuse diligence, qu'il arriva à Pella le troisiéme jour. Le Roi étoit à table, & même en pointe de vin, quand Gracchus lui fut présenté. Ce fut déja, pour le courier, une marque, qu'il n'avoit point en tête de desseins qui dussent donner de l'inquiétude aux Romains. Ce Prince le reçut fort gracieusement; &, dès le lendemain, il lui montra les convois qu'il tenoit tout prêts pour l'armée Romaine, & lui donna toutes les assurances possibles, que les ponts étoient dressés sur les riviéres, & les chemins rendus faciles & praticables. Le courier s'en retourna avec la même diligence

gence qu'il étoit venu, porter cette heureuse nouvelle au Consul, qu'il rencontra à * Thaumaces. AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Auffitôt l'armée, remplie de confiance & de joie, entra dans la Macédoine, où tout étoit prêt pour la bien recevoir. Philippe en effet la reçut avec toutes les marques de bonne volonté que l'on pouvoit attendre de l'Allié le plus fidéle & le plus zélé. Il lui fournit avec une générosité véritablement Roiale tous les rafraîchissemens & les secours néceffaires. Dans [a] les repas qu'il donna au Consul, à son frére, & aux principaux Officiers Romains, il montra un air aisé & gracieux, & une politesse, qui n'étoient pas sans mérite auprès de Scipion l'Africain. Car ce grand homme, qui excelloit en tout, n'étoit point ennemi d'une certaine élégance de mœurs, & d'une noble générosité, pourvû qu'elle ne dégénérât point en luxe.

Philippe le reçoit lui & son armée avec une magnificence Royale. *Liv. ibid.*

L'éloge que donne ici Tite-Live à Scipion l'Africain, en est un grand aussi pour Philippe. Il recevoit chez lui

* *Ville de Thessalie.*

a Multa in eo & dexteritas, & humanitas visa, quæ commendabilia apud Africanum erant; virum, sicut ad cetera egregium, ita à comitate, quæ sine luxuria esset, non alienum. *Liv.*

AN. R. 562. Av. J.C. 190. lui ce qu'il y avoit pour lors de plus illuftre dans le monde: un Conful du Peuple Romain, Général en même tems de fes armées; &, ce qui étoit encore plus grand, Scipion l'Africain frére du Conful. La profufion eft ordinaire, & paroit pardonnable dans ces occafions. Il n'y en eut point dans la réception que Philippe fit à fes hôtes. Il les traita en grand Roi, & avec une magnificence qui convenoit à leur dignité & à la fienne, mais qui n'avoit rien d'exceffif ni d'outré, ni qui reffentît le fafte & l'oftentation; & qui étoit infiniment relevée par des maniéres prévenantes, & par une attention à placer avec goût & à propos tout ce qui pouvoit faire plaifir à fes hôtes. *Multa in eo dexteritas & humanitas vifa.* Ces qualités perfonnelles lui firent plus d'honneur dans l'efprit de Scipion, & le lui rendirent plus eftimable, que n'auroient pu faire les profufions les plus fomptueufes. Ce bon goût de part & d'autre, rare dans les Princes & dans les grands Seigneurs, eft pour eux un beau modéle. Mais il faut avoir bien du courage & de la force d'efprit, un fentiment de la vraie grandeur bien épuré,

épuré, & un mérite bien supérieur en tout, pour ne se point laisser entraîner par le torrent de l'exemple, & pour se mettre au dessus d'une mode devenue universelle. Un Roi pourtant devroit sentir que c'est à lui à donner la Loi, & non à la recevoir; & Pline a raison de dire [a] que la conduite des Princes devient infailliblement la régle des sujets, qui, pour faire le bien, n'ont pas besoin d'Edits & de Réglemens, mais de bons exemples.

AN. R. 562. AV. J.C. 190.

Le Consul & son frére, en reconnoissance de la maniére noble & généreuse dont Philippe avoit reçu l'armée, lui remirent au nom du Peuple Romain, selon le pouvoir qu'ils en avoient reçu, le reste de la somme qu'il devoit lui paier.

Philippe parut se faire un devoir & un plaisir d'accompagner l'armée Romaine, & de lui fournir tout ce qui lui étoit nécessaire, non seulement dans la Macédoine, mais jusques dans la Thrace. L'expérience qu'il avoit faite de la supériorité des forces de Rome aux siennes, & l'impuissance où

a Vita Principis censura est, eaque perpetua. Ad hanc dirigimur, ad hanc convertimur, nec tam imperio nobis opus est, quàm exemplo. *Plin. in Panegyr. Traj.*

An. R. 562. Av. J. C. 190.

où il ſe voioit de ſecouer le joug de l'obéïſſance & de la ſoumiſſion toujours dure à un Roi, l'obligeoient de ménager un Peuple de qui deſormais ſon ſort dépendoit; & il y avoit de la ſageſſe à lui de faire de bonne grace ce qu'il étoit en quelque ſorte contraint de faire. Car, pour le fond, il étoit difficile qu'il ne conſervât pas contre les Romains un vif reſſentiment de l'état où ils l'avoient réduit. Les Rois ne s'accoutument point à dépendre des autres, & à leur être ſoumis.

Grands préparatifs d'Antiochus, ſur tout pour équiper une nombreuſe flote.

Liv. XXXVII. 8.

Antiochus, depuis la bataille navale qu'il avoit perdue près de Coryce, aiant eu tout l'hiver pour ſe préparer à ſoutenir l'effort des Romains tant ſur terre que ſur mer, s'étoit ſur tout appliqué à équiper une nouvelle flote, de peur de perdre entiérement la poſſeſſion de la mer. Il avoit beſoin d'un nombre extraordinaire de vaiſſeaux pour être en état de tenir tête aux ennemis. C'eſt pourquoi il avoit envoié Annibal en Syrie, pour en faire venir les vaiſſeaux des Phéniciens; & avoit ordonné à Polyxénidas de radouber les anciens qu'il avoit déja, & d'en faire conſtruire de nouveaux, perſuadé que le ſouvenir de ſa défaite

le

le rendroit plus ſoigneux & plus attentif à bien s'acquiter de cette commiſſion. Pour lui, il paſſa l'hiver dans la Phrygie, envoiant ſes ordres de toutes parts pour raſſembler toutes ſes forces. Il avoit laiſſé ſon fils Séleucus dans l'Eolide, avec une armée, pour contenir les villes maritimes dans le devoir. Car elles étoient ſollicitées, & par Euméne qui régnoit à Pergame, & par les Romains qui tenoient Phocée & Erythrée.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Les Rhodiens, pour réparer la faute qu'ils avoient faite la campagne précédente en arrivant trop tard, envoiérent dès l'équinoxe du printems le même Pauſiſtrate au ſecours des Romains, à la tête d'une flote compoſée de trente-ſix bâtimens. Déja Livius, qui avoit hiverné à Canes comme nous l'avons dit, en étoit parti avec trente vaiſſeaux, & les ſept galéres à quatre rangs qu'Euméne lui avoit amenées, & s'avancoit vers l'Helleſpont, pour favoriſer le paſſage des troupes du Conſul en Aſie. Aiant laiſſé devant Abyde dix vaiſſeaux, il alla avec le reſte de la flote aſſiéger Seſte qui eſt vis-à-vis dans l'Europe. Les ſoldats, les armes à la main, attaquoient

Livius ſe met en mer, paſſe dans l'Helleſpont, & ſe rend maître de Seſte.

Liv. XXXVII. 9.

AN. R. 562. Av.J.C. 190. quoient déja les murailles, lorſque les Prêtres de Cybéle la mére des dieux, revétus de leurs habits ſacerdotaux, s'agitant comme des furieux ſelon leur coutume, ſe préſentérent aux portes, criant qu'ils étoient les Miniſtres de Cybéle, & qu'ils venoient par ordre de cette déeſſe prier les Romains d'épargner une ville qui étoit ſous ſa protection. On ſuſpendit l'attaque, & un moment après le Sénat, à la tête de tous les Magiſtrats, vint rendre la ville à Livius. La flote paſſa de là à Abyde. Livius d'abord fit ſonder l'eſprit des habitans, tâchant de les engager à ſe rendre de bonne grace: mais les voiant déterminés à ſe défendre, il réſolut d'emploier la force.

Polyxénidas, aiant trompé Pauſiſtrate, défait entiérement la flote Rhodienne. *Liv.* XXXVII. 10. 11.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans l'Helleſpont, Polyxénidas Amiral de la flote Roiale, qui étoit un exilé de Rhodes, apprit que celle de ſes compatriotes étoit partie de l'Ile, & que Pauſiſtrate qui la commandoit, en haranguant le peuple, avoit parlé de lui avec beaucoup de hauteur & de mépris. Piqué de cette injure, & animé du deſir de la vengeance, il réſolut de faire repentir Pauſiſtrate de ſes bravades. Il lui envoia un homme

qui

qui étoit connu de l'un & de l'autre, An. R. 561.
avec ordre de lui dire que Polyxéni- Av. J.C.
das étoit en état de lui rendre, s'il y 190.
consentoit, un grand service à lui &
aux Rhodiens, & que Pausistrate, à
son tour, pourroit rétablir Polyxénidas dans sa patrie. Il promettoit de
ne faire aucun des préparatifs nécessaires, & de livrer à Pausistrate la flote du Roi toute entiére, ou au moins
la plus grande partie; & pour un service si important il ne demandoit d'autre récompense, que la permission de
revenir à Rhodes. Pausistrate jugea
l'affaire trop importante pour la rejetter avec mépris, ou la croire avec
légéreté. Les couriers alloient & venoient de l'un à l'autre, sans que Pausistrate se laissât persuader, jusqu'à-ce
que Polyxénidas, en présence de l'entremetteur Rhodien, eût écrit, signé,
& cacheté de son sceau une Lettre
qu'il lui confia, par laquelle il assuroit Pausistrate qu'il exécuteroit ce
qu'il avoit promis. Un engagement si
formel dissipa tous les doutes. La négligence simulée que fit paroitre Polyxénidas dans les préparatifs de sa
flote, acheva de convaincre Pausistrate, & le fit tomber lui-même dans
une

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

une négligence réelle. Polyxénidas sut bien en profiter. Pour dérober sa marche aux ennemis, il mit à la voile après le coucher du soleil avec soixante & dix gros batimens, & secondé d'un vent favorable, arriva au port de Pygéle vers la fin de la nuit. Il s'y tint en repos tout le jour pour la même raison, & s'approcha pendant la nuit des côtes de Panorme. La flote Rhodienne étoit dans le port de cette ville. Il y entra avec le jour, & l'attaqua dans un tems où Pausistrate ne s'attendoit à rien moins. Celui-ci, qui étoit un vieux guerrier fort expérimenté, ne prit point l'allarme, rangea ses vaisseaux en ordre de bataille le mieux qu'il put dans un trouble si subit, combattit avec un courage extraordinaire, & fut tué dans l'action. Sa flote fut entiérement défaite. Il y eut vingt-neuf vaisseaux coulés à fond., ou brulés : il ne s'en sauva que sept, qui s'ouvrirent courageusement un chemin à travers les ennemis, & allérent joindre la flote Romaine dans l'Hellespont.

Dans le même tems Séleucus reprit Phocée, par la trahison de ceux qui étoient chargés de garder les portes, & qui les lui ouvrirent.

Les

Les habitans d'Abyde, après avoir soutenu le siége pendant plusieurs jours, traitérent avec les Romains de la reddition de la place. Le seul article qui les arrêta regardoit les soldats de la garnison, que Livius vouloit bien laisser sortir, mais sans leurs armes, au lieu qu'ils prétendoient les conserver. L'affaire alloit être terminée, lorsque la nouvelle de la défaite des Rhodiens arracha à Livius la victoire d'entre les mains. Ce Général craignant que Polyxénidas, enflé de ce succès, n'allât surprendre & attaquer la flote qu'il avoit laissée à Canes, & qui y étoit à sec, abandonna le siége, pour aller la joindre & la mettre en mer.

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

Livius abandonne le siége d'Abyde. *Liv.* XXXVII. 12.

La défaite de la flote des Rhodiens leur causa une grande douleur, & les jetta dans une grande allarme. Car, outre leurs vaisseaux & leurs soldats, ils avoient perdu l'élite & la fleur de la Jeunesse Rhodienne, la plupart des Nobles aiant suivi Pausistrate, qui étoit fort aimé & considéré des siens à cause de son rare mérite. Mais bientôt, fesant réflexion qu'ils avoient été vaincus par la fraude & non par la valeur des ennemis, ils revinrent de leur abbattement. L'indignation & le

Les Rhodiens équipent une nouvelle flote. *Liv.* XXXVII 12.

An. R. 562. Av. J.C. 190.

desir de se venger d'un compatriote qui les avoit attirés dans ce piége, se joignant à l'espérance qui renaissoit dans leur cœur, ils équipérent sur le champ dix galéres, & quelques jours après dix autres. Ils en donnérent le commandement à Eudamus, persuadés que s'il n'avoit pas les autres qualités d'un Général au même degré que Pausistrate, au moins seroit-il plus circonspect, précisément par la raison qu'il avoit moins de feu & moins de brillant.

Les deux flotes s'approchent d'Ephése, & ne peuvent attirer les ennemis au combat.

Ibid. 13.

Quand il eut joint sa flote à celle de Livius, ils allérent de conserve à Ephése, pour donner bataille aux ennemis, ou pour leur arracher l'aveu de leur lâcheté s'ils refusoient de combattre, ce qui feroit un bon effet sur l'esprit des Alliés. Livius Amiral de la flote rangea ses vaisseaux de front vis-à-vis l'embouchure du port. Mais voiant que personne ne se présentoit, ni n'acceptoit le défi, il laissa une partie de sa flote à l'anchre près de l'entrée du port, pendant que l'autre débarqua les soldats pour aller piller les campagnes voisines de la côte. Ils emmenoient déja un grand butin & s'approchoient des murailles de la ville, lorsqu'Andronic qui étoit en garnison

nison à Ephése, fit une sortie sur eux, & après leur avoir enlevé la plus grande partie de leur butin, les força de rentrer dans leurs vaisseaux, & de regagner la mer. Les deux flotes s'en retournérent à * Samos, d'où elles étoient venues.

An. R. 562. Av. J.C. 190.

L. Emilius Régillus étant arrivé à Samos, prit le commandement de la flote des mains de Livius. Celui-ci, quelque tems après, se rendit en Gréce pour conférer avec les Scipions qui étoient alors aux environs de la Thessalie, & de là repasser en Italie.

Emilius Régillus prend le commandement de la flote à la place de Livius.

Séleucus, fils d'Antiochus, pour profiter de l'absence d'Euméne Roi de Pergame, qui avoit quitté ses Etats, & avoit joint ses troupes à celles des Romains, forma le dessein d'aller attaquer Pergame, la Capitale de tout le Roiaume. Attale, frére du Roi, se posta d'abord devant les murailles avec un corps de Cavalerie & de soldats armés à la légére, & par de fréquentes escarmouches il harceloit les ennemis, plutôt qu'il ne les combattoit. Mais l'expérience de quelques jours lui aiant fait connoitre qu'il n'étoit en aucune façon capable de leur tenir tête, il se ren-

Séleucus assiége Pergame. *Liv.* XXXVII. 18.

* *Ile de l'Archipel.*

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

renferma dans la ville, & auſſitôt Séleucus en forma le ſiége. A peu près dans le même tems, Antiochus étant parti d'Apamée, campa premiérement à Sardes, puis aſſez près de Séleucus, à la ſource du fleuve Caïcus, avec une grande armée, compoſée d'un amas de pluſieurs nations.

Euméne, & bientôt après les Romains & les Rhodiens viennent à ſon ſecours.

Quand la nouvelle du ſiége de Pergame eut été portée à Samos, Euméne partit le premier pour aller défendre ſon pays, & vint avec ſa flote à Elée. Y aiant trouvé des troupes de Cavalerie & d'Infanterie prêtes à le ſuivre, il s'avança avec cette eſcorte au ſecours de Pergame, & y arriva avant que les ennemis ſe fuſſent aperçus de ſa marche, & qu'ils euſſent fait aucun mouvement pour l'arréter. Auſſitôt les eſcarmouches recommencérent, ſans qu'Euméne oſât hazarder un combat général. Mais, peu de jours après, la flote Romaine & celle des Rhodiens vinrent de Samos à * Elée pour tirer ce Prince de danger.

Antiochus envoie propo-

En effet, dès qu'Antiochus ſut qu'ils avoient débarqué leurs troupes à Elée, & qu'un ſi grand nombre de vaiſſeaux s'étoit

* *Elée étoit l'arſenal de marine des Rois de Pergame, à cinq lieues de cette ville.*

s'étoit rassemblé dans ce seul port, ap- AN. R. 562. Av. J.C. 190.
prenant d'ailleurs que le Consul étoit
déja arrivé dans la Macédoine, &
qu'il se disposoit à passer l'Hellespont, il crut ne devoir pas attendre à demander la paix qu'il se vit pressé par terre & par mer. Il alla donc se camper sur une éminence vis-à-vis d'Elée. Il y laissa toute son Infanterie, & étant descendu avec sa Cavalerie, qui se montoit à six mille hommes, dans une plaine située au dessous des murailles mêmes d'Elée, il envoia un Trompette à Emilius, avec ordre de lui dire que le Roi étoit venu pour lui faire des propositions de paix.

Antiochus fait offrir la paix au Préteur Emilius, mais inutilement. *Liv.* XXXVII. 19.

Emilius, avant que de lui répondre, fit venir Euméne de Pergame, & tint avec lui un conseil, où il admit aussi les Rhodiens. Ceux-ci n'étoient pas opposés à la paix. Mais Euméne soutint que dans les conjonctures présentes ils ne traiteroient ni avec honneur, ni avec autorité. *Pouvons-nous honnêtement*, dit-il, *enfermés comme nous sommes dans une ville où l'on nous tient assiégés, recevoir les conditions qui nous seront imposées? D'ailleurs, quelle force aura un Traité que nous aurons négocié en l'absence du Con-*

AN. R. 562. Av. J. C. 190. *ful, & fans l'autorité du Sénat, & du Peuple Romain* ? Il ajouta plufieurs autres raifons, & conclut à ne point entrer en conférence au fujet de la paix. On s'en tint au fentiment d'Euméne, & l'on répondit à Antiochus, qu'avant l'arrivée du Conful on ne pouvoit écouter aucune propofition.

Ce Prince voiant qu'il n'y avoit point de paix à efpérer, ravagea tout le pays autour d'Elée & de Pergame; puis, y laiffant fon fils Séleucus, exerça les mêmes hoftilités, en chemin fefant, fur les terres * d'Adramytte, & paffa enfuite dans les plaines de Thébes, cette ville dont Homére a rendu le nom célébre par la mention qu'il en a faite dans fon Iliade. Comme ces plaines étoient très-fertiles & très-riches, les foldats d'Antiochus y firent un plus grand butin qu'en aucun autre canton. Emilius & Euméne, aiant fait le tour de la côte, avec leurs vaiffeaux, vinrent au fecours de la ville d'Adramytte.

Les Achéens commandés par Dio- En ce même tems, mille hommes de pié & cent Cavaliers, partis de l'Achaïe fous la conduite de Diophane, vinrent aborder à Elée, où ils furent

* *Ville de Myfie.*

rent reçus, au sortir de leurs vaisseaux, par des Officiers que leur envoia Attale, qui les introduisirent dans Pergame pendant la nuit. C'étoient tous soldats vétérans, & accoutumés à faire la guerre. Celui qui les commandoit avoit appris son métier en servant sous Philopémen, le plus grand Capitaine qu'il y eût alors dans la Gréce. Cet Officier ne demanda que deux jours, tant pour faire reposer ses hommes & ses chevaux, que pour examiner les troupes des ennemis, & étudier toutes leurs démarches.

An: R 562. Av. J.C 190.

Diophane, font lever le siége de Pergame.

Liv. XXXVII. 20. 21.

Depuis que la crainte avoit obligé Attale & les siens de se renfermer dans leur ville, le mépris que les Syriens conçurent pour les assiégés les jetta dans la sécurité & la négligence. La plupart ne se mettoient pas en peine de tenir leurs chevaux sellés & bridés. Il n'en restoit qu'un petit nombre sous les armes : tout le reste étoit dispersé dans la campagne, où les uns passoient le tems à se divertir, pendant que les autres cherchoient le frais & l'ombre pour boire & manger, ou pour dormir plus à leur aise. Diophane aiant observé du haut des murailles l'état où étoient les ennemis, ordonna aux siens

An. R. 562. Av. J.C. 190.

de prendre leurs armes, & de se tenir à la porte de la ville prêts à exécuter les ordres qu'il leur donneroit. Pendant ce tems, il alla trouver Attale, & lui dit qu'il avoit dessein de faire une sortie sur les ennemis. Attale eut assez de peine à y consentir, voiant qu'il alloit avec mille hommes de pié contre quatre mille, & avec cent chevaux contre trois cens. Diophane sortit, & se posta assez près des assiégeans, en attendant l'occasion de fondre sur eux avec avantage. Ceux qui étoient dans la ville regardoient l'entreprise de Diophane comme une folie, & non comme un effet de courage & de hardiesse; & les ennemis eux-mêmes, aiant jetté les yeux sur sa troupe avec assez d'indifférence, & voiant qu'elle ne se donnoit aucun mouvement, ne rabbattirent rien de leur indolence accoutumée, se mocquant même de cette poignée d'hommes qu'ils voioient paroitre. Diophane tint ses gens tranquilles pendant quelque tems, comme s'ils n'étoient sortis de la ville que par curiosité, & pour examiner ce qui se passoit hors des murailles. Mais quand il s'aperçut que les ennemis ne gardoient point leurs rangs, il partit comme

me un éclair à la tête de sa Cavalerie, AN. R.
après avoir ordonné aux gens de pié 562.
de le suivre promtement en jettant Av. J.C.
tous ensemble de grands cris, & alla 190.
fondre avec une impétuosité extraordinaire sur le corps-de-garde des ennemis, qui ne s'attendoient à rien moins. Une attaque si brusque, accompagnée de tant de cris menaçans, effraia non seulement les hommes, mais encore les chevaux, qui rompant leurs licous, augmentérent encore par leur fuite le desordre & la confusion des assiégéans. Il ne leur étoit pas même aisé de seller, de brider, & de monter ceux que la peur n'avoit pas emportés, les Cavaliers Achéens causant parmi eux un tumulte qu'on n'eût jamais attendu d'un si petit nombre. L'Infanterie s'étant jettée à son tour sur les ennemis épars de côté & d'autre, & à moitié endormis, en fit un grand carnage, & mit en déroute ceux qui purent échaper à leurs coups. Diophane les aiant poursuivis tant qu'il le put sans s'exposer, rentra triomphant dans la ville, après avoir signalé la valeur de la nation Achéenne, & mérité l'estime de tous les habitans de Pergame, qui, tant hommes

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

que femmes, avoient vû son action de leurs murailles.

Cet événement fait bien sentir & toucher au doit la différence qu'il y a entre des Officiers braves, expérimentés, vigilans, occupés de leur devoir, tels qu'étoit Diophane digne Eléve de Philopémen; & des guerriers qui n'en ont que le nom, amollis par les délices, ne songeant qu'à faire bonne chére & à se divertir, incapables de soutenir les moindres fatigues, peu touchés des sentimens d'honneur, & encore moins du bien du service.

Le lendemain de cette premiére sortie, après que les deux partis furent demeurés en présence presque tout le jour sans agir, les Syriens s'étant retirés un peu avant le coucher du soleil, Diophane tomba encore brusquement sur eux comme il avoit fait la veille, les mit tous en fuite, & maltraita fort l'arriére-garde, sans qu'aucun se retournât pour faire tête aux ennemis. Cette audace des Achéens força enfin Séleucus de renoncer au siége de Pergame, & d'abandonner le pays.

Antiochus aiant appris que les Romains étoient arrivés avec Euméne

pour

pour secourir Adramytte, s'éloigna de cette ville, mais ravagea tout le pays d'alentour. Après avoir pris quelques places peu importantes, il se retira à Sardes.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

La flote Romaine retourna à Elée, d'où elle étoit partie. Alors Euméne fut renvoié chez lui, & chargé de préparer tous les secours & toutes les commodités néceſſaires pour traverser l'Hellespont. Les Rhodiens allérent se mettre à la rade auprès de Rhodes, pour empécher le passage de la flotte ennemie qu'on disoit être partie de Syrie. Une seconde escadre, envoiée de Rhodes contre la même flote, & commandée par Pamphilidas, se joignit à la premiére qui avoit pour Amiral Eudamus. Ces deux Escadres jointes ensemble formoient une flote de trente-six galéres, trente-deux à quatre rangs, & quatre à trois. Dans celle d'Antiochus il y avoit trente-sept gros bâtimens, dont trois étoient à sept rangs, quatre à six, & de plus dix trirémes, ou vaisseaux à trois rangs. Les deux flotes se rencontrérent sur les côtes de Pamphylie. Dès que les Rhodiens eurent doublé le promontoire qui s'avance de Sida dans la mer, ils aperçurent

La flote d'Antiochus, commandée par Annibal, est défaite par les Rhodiens.

Liv. XXXVII. 22-24.
Appian. in Syr. 104.

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

les ennemis, & furent aperçus d'eux. Annibal commandoit l'aile gauche de la flote Roiale du côté de la haute mer : Apollonius, l'un des principaux Officiers d'Antiochus, commandoit la droite. Le combat se donna. Les Rhodiens qui étoient seuls dans cette action, en eurent tout l'honneur. Par la bonté de leurs galéres, & l'adresse de leurs matelots, ils battirent les ennemis. Ils vinrent même à bout de pousser Annibal dans le port de Megiste voisin de la ville de Patare, & l'y bloquérent si bien, qu'il lui fut impossible d'agir, & de rendre aucun service au Roi.

Antiochus reçut la nouvelle de cette défaite à peu près en même tems qu'il eut avis que le Consul Romain s'avançoit à grandes journées dans la Macédoine, & qu'il se préparoit à passer en Asie par l'Hellespont. Il vit bien alors que le danger étoit sérieux, & se hâta de prendre toutes les mesures possibles pour le prévenir.

Antiochus tâche d'engager Prusias dans

Il envoia des Ambassadeurs à Prusias Roi de Bithynie, pour lui apprendre que les Romains se disposoient à entrer en Asie. Ils étoient chargés de lui faire sentir les suites de cette entreprise,

prise, & de lui représenter vivement, „ Qu'ils n'avoient point d'autre dessein que d'abolir par tout la Roiauté „ pour dominer seuls dans l'Univers. „ Qu'après avoir vaincu & subjugué „ Nabis & Philippe, c'étoit maintenant à lui (Antiochus) qu'ils en vouloient. Que s'il avoit le malheur de „ succomber, l'incendie gagnant de „ proche en proche passeroit bientôt „ en Bithynie. Que pour Euméne, il „ n'y avoit rien à attendre de lui, puisqu'il s'étoit jetté lui-même dans les „ fers, & s'étoit soumis volontairement à la servitude.

AN. R. 562. Av. J.C. 190. son parti. *Liv.* XXXVII. 25.

Ces motifs avoient fait impression sur l'esprit de Prusias : mais les Lettres qu'il reçut en même tems du Consul Scipion & de son Frére, contribuérent beaucoup à dissiper tous ses soupçons & toutes ses craintes „. Ce dernier lui représentoit „ la coutume perpétuelle du Peuple Romain de combler „ d'honneurs & de bienfaits les Rois „ qui recherchoient son alliance : & il „ en citoit des exemples auxquels lui-même il avoit eu grande part. Il lui „ marquoit qu'en Espagne, plusieurs, „ de petits Princes qu'ils étoient auparavant, étoient devenus de grands „ Rois

Les Lettres de Scipion le déterminent à se tourner du côté des Romains.

An. R. 562. Av. J.C. 190.

„ Rois depuis qu'ils s'étoient mis ſous „ la protection des Romains. Qu'il ne „ s'étoit pas contenté de rendre à Ma- „ ſiniſſa le Roiaume de ſes péres, mais „ qu'il y avoit encore ajouté les Etats „ de Syphax, par qui il avoit été dé- „ pouillé des ſiens; enſorte qu'il étoit „ non ſeulement le plus riche & le „ plus puiſſant des Rois de l'Afrique, „ mais qu'il n'y en avoit point dans „ le reſte de l'Univers à qui on ne pût „ le comparer pour la grandeur, les „ forces, & la majeſté. Que Philippe „ & Nabis, après avoir été vaincus „ dans la guerre par Quintius, avoient „ été laiſſés ſur le Trône. Que l'an- „ née précédente on avoit remis à Phi- „ lippe le tribut qu'il s'étoit engagé „ de paier, & qu'on lui avoit renvoié „ ſon fils qui étoit retenu à Rome en „ otage, & que ce Prince lui-même „ avoit conquis pluſieurs villes hors de „ la Macédoine, ſans que les Géné- „ raux Romains s'y fuſſent oppoſés. „ Que Nabis ſeroit encore ſur le trô- „ ne, ſi ſa propre fureur, & la perfi- „ die des Etoliens, ne le lui avoient „ fait perdre avec la vie.

L'arrivée de Livius, qui avoit aupa- ravant commandé la flote, & que le

Peu-

Peuple Romain avoit envoié vers Prusias en qualité d'Ambassadeur acheva de fixer son esprit. Il lui fit sentir de quel côté on devoit raisonnablement présumer que tourneroit la victoire, & combien il étoit plus sûr pour lui de se fier à l'amitié des Romains, qu'à celle d'Antiochus.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Antiochus, frustré de l'espérance qu'il avoit eue d'attirer Prusias dans son parti, ne songea plus qu'à s'opposer au passage des Romains dans l'Asie, pour empêcher qu'elle ne devînt le théatre de la guerre. Il crut que le meilleur moien d'y réussir étoit de recouvrer l'empire de la mer, qu'il avoit presque perdu par la perte des deux batailles dont j'ai parlé. Qu'alors il seroit en état d'emploier ses flotes où il lui plairoit, & qu'il seroit impossible aux ennemis de traverser le détroit de l'Hellespont, & de transporter leur armée en Asie, quand ses flotes n'auroient autre chose à faire qu'à l'empêcher. Il résolut donc de hazarder encore une bataille, & pour cela il se rendit de Sardes à Ephése où étoit sa flote. Il en fit la revûe, la mit dans le meilleur état qu'il put, l'équipa abondamment de tout ce qui étoit nécessaire

Combat naval entre le Préteur Emilius & Polyxénidas près de Myonnése, où les Syriens sont battus. *Liv.* XXXVII. 29. 30.

pour

An. R. 562. Av. J. C. 190. pour une nouvelle action, & l'envoia encore une fois sous le commandement de Polyxénidas chercher les ennemis, & les combattre. Ce qui le détermina principalement à ce parti, est qu'il avoit appris qu'une grande partie de la flote des Rhodiens étoit demeurée près de Patare pour l'assiéger, & que le Roi Euméne étoit allé au devant du Consul dans la Quersonnése avec tous ses vaisseaux.

Polyxénidas trouva Emilius & la flote Romaine près de Myonnése ville maritime d'Ionie. Les Romains avoient quatre-vingts galéres, en comptant les vingt-deux des Rhodiens. La flote d'Antiochus étoit composée de quatre-vints-neuf bâtiment, dont il y en avoit trois à six rangs, & deux à sept. Les Romains l'emportoient sur les Syriens par la force de leurs vaisseaux, & par la valeur de leurs soldats; les Rhodiens par la vitesse de leurs galéres, l'expérience de leurs pilotes, & la dextérité de leurs rameurs. Mais ce qui causa le plus de fraieur aux ennemis, ce furent les feux que leur présentoient les vaisseaux des Rhodiens: invention dès auparavant pratiquée avec succès par ceux-ci, & qui leur procura encore

en cette occasion la victoire. Car les galéres du Roi n'osant présenter leurs proues à celles des ennemis qui étoient armées de feux, se détournoient pour les éviter, & par là recevoient dans le flanc les coups d'éperon qu'elles n'étoient pas en état de rendre; & si quelqu'une s'offroit par cette partie, elle étoit remplie de ses flammes, qu'elle redoutoit beaucoup plus que les armes des ennemis. Mais la valeur des soldats contribua plus que tout le reste à la victoire des Romains. Car le Préteur aiant enfoncé le corps de bataille des Syriens, alla fondre par derriére, en fesant un circuit, sur ceux qui étoient attachés aux Rhodiens; & en un moment, les galéres d'Antiochus, investies & au centre & à l'aile gauche, furent prises ou coulées à fond. Ceux qui étoient à l'aile droite se soutenoient encore, plus effraiés du malheur de leurs compagnons, que d'aucune perte qu'ils eussent faite eux-mêmes. Mais quand ils virent que la plus grande partie de la flote étoit envelopée, & que la galére Amirale de Polyxénidas prenoit le large en laissant les autres dans le péril, ils levérent aussitôt leurs petites voiles, & s'en-

An. R. 562. Av. J.C. 190.

AN. R. 562. Av. J.C. 190. s'enfuirent à Ephéſe où le vent les portoit. Polyxénidas perdit dans cette journée quarante-deux bâtimens, dont les Romains en prirent treize, & brûlérent ou ſubmergérent les autres. Du côté des Romains, il y en eut deux de briſés, & quelques autres un peu maltraités. Une ſeule galére Rhodienne fut priſe. Telle fut l'iſſue du combat qui ſe donna à Myonnéſe.

§. III.

Antiochus, troublé par la perte du combat naval, abandonne aux Romains le paſſage de l'Helleſpont. Réflexion ſur l'imprudence & l'aveuglement d'Antiochus. Il ramaſſe le plus de troupes qu'il peut. Emilius envoie des galéres pour le paſſage du Conſul. Il aſſiége Phocée, qui ſe rend. Le Conſul paſſe l'Helleſpont, & entre en Aſie. Antiochus envoie propoſer la paix aux Romains. L'Ambaſſadeur d'Antiochus tâche de gagner Scipion l'Africain par des offres conſidérables. Belle réponſe de Scipion. Antiochus ſe prépare à la guerre. Il renvoie à Scipion ſon fils. Le Conſul va chercher le Roi pour le combattre. Les armées ſe rangent en bataille de part & d'au-

*d'autre. Chariots armés de faulx. Le combat se donne près de Magnésie. L'armée du Roi est vaincue, & taillée en piéces. Les villes de l'Asie Mineure se rendent aux Romains. Antiochus demande la paix. Discours de ses Ambassadeurs. Réponse de Scipion l'Africain. Conditions de paix imposées au Roi. Euméne part pour Rome avec les Ambassadeurs. Cotta rend compte au Sénat & au Peuple Romain de la victoire remportée sur Antiochus. Audience donnée à Euméne, puis aux Rhodiens. Audience donnée aux Ambassadeurs d'Antiochus. Le Traité de paix est ratifié. Dix Commissaires nommés pour régler les affaires d'Asie. Conditions principales du Traité. Triomphe naval de Régillus. L. Scipion, de retour à Rome, prend le surnom d'*ASIATIQUE*, & reçoit l'honneur du Triomphe. La conquête d'Asie introduit le luxe dans Rome. Réflexions sur la conduite des Romains à l'égard des Républiques Grecques, & des Rois tant de l'Europe que de l'Asie; & en même tems sur les raports que tous ces événemens ont à l'établissement de l'Eglise Chrétienne.*

An. R. 562. Av. J.C. 190.

péte deux fois, *Que* [a] *Dieu ôta l'esprit au Roi, & lui renversa le raisonnement; punition*, dit-il, *qui arrive toujours, quand les hommes sont près de tomber dans quelque grand malheur. Il lui ôta*, c'est-à-dire qu'il lui refusa le bon sens, la prudence, le jugement: il écarta de son esprit toute pensée salutaire: il le rendit distrait, & même opposé à tous les bons conseils qu'on pouvoit lui donner.

C'est ce que David demandoit à Dieu à l'égard d'Achitophel Ministre d'Absalom: [b] *Seigneur, renversez, je vous prie, les conseils d'Achitophel.* Le terme original est bien plus énergique: INFATUA. Quelque sages que soient ses avis, faites-les paroitre fous & insensés à Absalom. Et c'est ce qui arriva. *Ce fut par l'ordre du Seigneur que le conseil d'Achitophel, qui étoit le plus utile, fut ainsi détruit:* AFIN QUE LE SEIGNEUR FÎT TOMBER ABSALOM DANS LE MALHEUR dont il étoit digne.

a Θεοῦ βλάπτοντος ἤδη τοὺς λογισμοὺς ὅπερ ἅπασι, προσιόντων ἀτυχημάτων, ἐπιγίγνεται, ἡ μὴν οὔτε τὸν διάπλουν ἐφύλαξεν ὑπὸ θεοβλαβείας. *App.*

b Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel... Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, UT INDUCERET DOMINUS SUPER ABSALOM MALUM. II. *Reg.* XV. 31. & XVII. 14.

Il n'est point de siécles où il n'arrive de pareils événemens, marqués si visiblement au doit de Dieu, que les hommes les plus grossiers & les moins religieux ne peuvent s'empécher d'y reconnoitre la Providence. An. R. 562. Av. J.C. 190.

Après le combat naval, Antiochus se retira à Sardes, d'où il envoia des Ambassadeurs en Cappadoce au Roi Ariarathe pour lui demander du secours, & dans tous les autres endroits d'où il espéra en pouvoir tirer, n'étant plus occupé que du dessein de combattre les Romains par terre. Antiochus ramasse le plus de troupes qu'il peut. *Liv.* XXXVII. 31.

Le Préteur Emilius fit voile vers Chios, (ou *Scio*) & après avoir radoubé ceux de ses navires qui avoient été maltraités, il envoia L. Emilius Scaurus dans l'Hellespont avec trente galéres, pour passer l'armée du Consul en Asie. Il laissa aux Rhodiens la liberté de s'en retourner dans leur Ile, après avoir partagé avec eux le butin qu'on avoit fait sur les ennemis par mer & par terre. Mais, avant que d'user du congé que leur donnoit le Préteur, ils voulurent encore rendre service aux Romains, en aidant au Consul à passer ses troupes en Asie, & ce ne fut qu'après ce nouveau témoigna- Emilius envoie des galéres pour le passage du Consul.

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

moignage de leur zêle qu'ils s'en retournérent enfin à Rhodes.

Il assiége Phocée, qui se rend. *Ibid.* 31. 32.

Cependant Emilius avoit formé le siége de Phocée. La ville, après s'être lontems défendue, ouvrit enfin ses portes aux Romains, à condition qu'on ne traiteroit point les habitans comme ennemis. Mais la colére & l'avarice des soldats l'emportérent sur l'autorité du Préteur, & malgré sa défense la ville fut pillée.

Le Consul passe l'Hellespont, & entre en Asie. *Liv.* XXXVII. 33.

Enfin le Consul arriva à Lysimachie, qu'il trouva abandonnée par les ennemis, & remplie de toutes sortes de provisions. Il y séjourna pendant quelques jours, pour attendre l'arrivée des bagages, & des malades qu'ils avoient été obligés de laisser en divers châteaux de la Thrace. Lorsque tout fut rassemblé, ils se remirent en chemin, & arrivérent aux bords de l'Hellespont; & aidés d'Euméne qui avoit fait tous les préparatifs nécessaires, ils passérent de l'autre côté sans tumulte & sans confusion, comme s'il se fût agi d'entrer dans un pays ami, & sans trouver aucune résistance. Ce fut un grand sujet de joie & de confiance pour les Romains, de trouver ainsi libre le passage de l'Asie, où ils s'étoient

toient attendu qu'ils auroient beaucoup de difficultés & de périls à essuier. AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Ils restérent pendant quelque tems sur les bords de l'Hellespont, parce que c'étoient les jours où les Saliens promenoient dans Rome les boucliers sacrés, jours où il n'étoit pas permis de se mettre en chemin. Cette raison, qui regardoit encore Scipion l'Africain d'une maniére plus particuliére, parce que lui-même étoit du nombre des Saliens, l'avoit empéché de suivre l'armée; & l'on ne vouloit pas partir qu'il n'eût rejoint.

Antiochus envoie proposer la paix aux Romains. *Liv.* XXXVII. 34. 35. *Polyb. in excerpt. Legat. cap.* XXIII. *Appian. in S. r. p.* 105-110.

Quand Antiochus sut que les Romains étoient passés, il commença à se croire perdu. Il souhaitoit alors de se délivrer d'une guerre où il s'étoit engagé mal-à-propos, & sans en avoir examiné mûrement toutes les suites. Il songea donc à envoier une Ambassade aux Romains, pour leur proposer des conditions de paix. Tout ce que ce Prince avoit entendu dire du caractére de Scipion l'Africain, de sa grandeur d'ame, de sa générosité, de sa clémence à l'égard des vaincus tant en Espagne qu'en Afrique, lui fesoit espérer que ce grand homme, rassasié de gloire, ne se montreroit pas diffi-

AN. R. 562. Av.J.C. 190.

cile pour un accommodement; d'autant plus qu'il avoit un présent à lui faire, auquel il ne pouvoit point n'être pas infiniment sensible. C'étoit son propre fils encore tout jeune, qui avoit été pris au commencement de la guerre, & remis entre les mains d'Antiochus. On ne sait point précisément ni le tems ni l'occasion où cela étoit arrivé. Ce qui est certain, c'est que si ce Prince avoit été en paix avec le Peuple Romain, & que les Scipions eussent été unis avec lui par les liens particuliers de l'amitié & de l'hospitalité, le jeune Scipion n'auroit pu être traité à sa Cour avec plus de politesse, de bienveillance, & de distinction.

Discours de l'Ambassadeur. Il n'obtient rien.

Ce fut pendant ce séjour des troupes qu'Héraclide de Byzance Ambassadeur d'Antiochus arriva dans le camp des Romains. Aiant appris que Scipion l'Africain étoit absent, il ne voulut point se présenter au Consul. Dès que celui qu'il attendoit fut arrivé, il demanda audience, qui lui fut accordée sur le champ. Etant admis dans le Conseil, il commença par dire, „ Que ce qui avoit rendu inutiles les „ autres négociations de paix entre

„ son

„ ſon Maître & les Romains, étoit ce AN. R.
„ qui lui feſoit eſpérer un heureux ſuc- 562.
„ cès de celle-ci; parce que toutes les Av.J.C.
„ difficultés qui les avoient pour lors 190.
„ arrétés, étoient maintenant levées.
„ Que le Roi, pour ne point laiſſer
„ lieu de ſe plaindre qu'il voulût retenir
„ quelque choſe en Europe, avoit aban-
„ donné Lyſimachie. Qu'à l'égard de
„ Smyrne, de Lampſaque, & d'Alexan-
„ drie en Troade, il étoit pret de re-
„ mettre ces villes aux Romains, &
„ toute autre qu'ils lui demanderoient,
„ comme alliée avec leur République.
„ Qu'il conſentoit de paier au Peuple
„ Romain la moitié des frais de la
„ guerre. Il finit, en les exhortant
„ à ſe ſouvenir de l'inconſtance des
„ choſes humaines, & à ne pas trop
„ compter ſur leur proſpérité préſen-
„ te. Qu'il devoit bien leur ſuffire de
„ donner pour bornes à leur Empire
„ l'Europe, qui étoit d'une étendue
„ immenſe. Que s'ils vouloient abſo-
„ lument y ajouter encore quelque
„ partie de l'Aſie, le Roi auroit aſſez
„ de modération pour y conſentir,
„ pourvû que les limites en fuſſent
„ marqués & fixés bien clairement.
L'Ambaſſadeur s'imaginoit que des

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

propoſitions, ſelon lui ſi avantageuſes & ſi raiſonnables, ne pourroient être refuſées : mais les Romains n'en jugeoient pas ainſi. „ Au regard des „ frais de la guerre, comme c'étoit le „ Roi qui l'avoit ſuſcitée mal-à-pro- „ pos, ils trouvoient qu'il étoit juſte „ de les lui faire paier en entier. Ils „ ne ſe contentoient pas non plus qu'il „ fît ſortir ſes garniſons de l'Ionie & „ de l'Eolie. Ils prétendoient rendre „ la liberté à toute l'Aſie, comme ils „ l'avoient rendue à toute la Gréce : „ ce qui ne pouvoit ſe faire, ſi le Roi „ n'abandonnoit toute l'Aſie en deça „ du mont Taurus.

L'Ambaſſadeur d'Antiochus tâche de gagner Scipion l'Africain par des offres conſidérables.

Liv. ibid. 36.

Héraclide, fort mécontent de cette audience publique, & ne pouvant conſentir à des conditions qui paſſoient de beaucoup ſes pouvoirs, eſſaia, ſelon les ordres qu'il en avoit reçus, de gagner en particulier Scipion l'Africain. Il lui déclara avant tout que le Roi lui rendroit ſon fils ſans rançon. Puis, connoiſſant peu la grandeur d'ame de Scipion, & le caractére des Romains, il l'aſſura que s'il pouvoit faire obtenir la paix à Antiochus, ce Prince lui donneroit telle ſomme qu'il voudroit, & partageroit

avec

avec lui l'autorité dans le gouvernement de ses Etats, ne se réservant que le nom de Roi ; ou, si nous nous en tenons à Polybe qui s'exprime plus modestement, qu'il partageroit avec lui les revenus de son Roiaume. AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Scipion répondit en ces termes : *Je ne m'étonne pas que vous connoissiez peu Scipion & les Romains en général, puisque vous ne connoissez pas même l'état où se trouve le Prince qui vous a envoié vers nous. Si vous prétendiez que l'incertitude du succès nous portât à vous accorder plus facilement la paix, il faloit que votre Maître se maintint dans la possession de Lysimachie, pour nous empêcher de passer dans la Quersonése, ou qu'il vint à notre rencontre dans l'Hellespont, pour nous disputer le passage en Asie. Mais, dès qu'il nous l'a abandonné, c'est avoir reçu le frein & le joug.* [a] *Entre les offres qu'il me fait, celle de me rendre mon fils ne peut pas ne me point toucher sensiblement. A l'égard des autres, je prie les dieux que l'état de ma fortune puisse s'en passer : au moins mon cœur ne les regardera-t-il jamais comme nécessaires, & j'es-*

Belle réponse de Scipion.

a Ego ex munificentia regia maximum donum filium habebo : aliis, deos precor, ne unquam fortuna egeat mea ; animus certè non egebit. *Liv.*

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

j'espére qu'elles ne seront point capables de me tenter. Si Antiochus, pour une grace particuliére, n'exige de moi qu'une reconnoissance de particulier, je lui ferai connoitre que je ne suis point ingrat : mais, comme homme public, qu'il n'attende rien de moi, comme je ne dois rien recevoir de lui. Tout ce que je puis faire maintenant, c'est de lui donner, en bon & fidéle ami, un conseil salutaire. Allez donc lui dire de ma part, que, s'il m'en croit, il mettra bas les armes, & ne refusera aucune des conditions de paix qu'on lui propose.

Antiochus se prépare à la guerre.

Antiochus ne put goûter de telles propositions, & il crut ne courir aucun risque en hazardant une bataille, puisqu'il ne feroit pas possible, après qu'il l'auroit perdue, qu'on lui imposât des conditions plus dures. Ainsi, renonçant à l'idée d'un accommodement, il ne songea plus qu'à se préparer à la guerre.

Les Romains s'arrétent à Ilion, & y offrent des sacrifices.

Le Consul ne voiant plus rien qui dût l'arrêter, se mit en marche, & arriva à Ilion. Les Romains regardoient cette ville comme le berceau de leur origine, & comme leur patrie primitive, d'où Enée étoit parti pour aller s'établir en Italie. Le Consul of-

frit

frit des sacrifices à Minerve, qui présidoit à la Citadelle. La joie fut égale de part & d'autre, presque comme entre des péres & des enfans qui se revoient après une longue séparation. Les habitans de cette ville, voiant leurs petits-fils, vainqueurs de l'Occident & de l'Afrique, revendiquer l'Asie, comme un Royaume qui avoit appartenu à leurs aïeuls, s'imaginoient voir Ilion sortir de ses cendres, & renaître plus illustre que jamais. Les Romains, de leur côté, sentoient une joie infinie de se voir dans la demeure ancienne de leurs péres qui avoit donné la naissance à Rome, & d'y contempler les temples & les statues des divinités qui leur étoient communes avec cette ville.

AN. R. 562. Av. J.C. 190. *Justin.* XXXI. 8. *Liv.* XXXVII. 37.

Etant partis de là, ils arrivérent en six jours de marche à la source du fleuve Caïcus. Le Roi étoit campé dans le voisinage de Thyatires. Il y apprit que P. Scipion s'étoit fait porter malade à Elée : il lui renvoia son fils. La vûe d'un objet si cher fit impression sur le corps aussi bien que sur l'esprit, en rendant à ce pére affligé & malade la joie & la santé. Après avoir tenu lontems son fils embrassé, & satisfait aux premiers transports

Antiochus renvoie à Scipion son fils. *Liv. ibid.*

 de

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

de la tendresse paternelle, *Allez*, dit-il aux Ambassadeurs, *allez assurer le Roi que je suis extrêmement sensible à sa généreuse attention : & dites-lui, que je ne puis, pour le présent, lui donner d'autre marque de ma reconnoissance qu'en lui conseillant de ne point songer à combattre, avant qu'il me sache arrivé au camp.* Peut-être Scipion espéroit-il qu'un délai de quelques jours donneroit lieu au Roi de faire de plus sérieuses réflexions qu'il n'avoit fait jusques-là, & de songer à conclure une solide paix. Car de quel secours sa présence pouvoit-elle être au Roi dans un combat ?

Quoique la supériorité des troupes d'Antiochus, beaucoup plus nombreuses que celles des Romains, fût pour lui un motif puissant de hazarder sans délai la bataille ; cependant l'autorité d'un homme comme Scipion, sur qui il avoit toujours compté en cas de quelque fâcheux accident, l'emporta dans son esprit. Il passa la riviére de Phrygie, (l'Hyllus, selon Strabon) alla se poster près de Magnésie au pié du mont Sipyle, & y fortifia son camp de maniére qu'il le mit hors d'insulte.

Le

Le Consul l'y suivit de près. Les armées furent plusieurs jours en présence, sans qu'Antiochus fit sortir la sienne du camp. Il avoit soixante-dix mille hommes de pié, douze mille chevaux, & cinquante-quatre éléphans. Les Romains n'avoient en tout que trente mille hommes, & seize éléphans. Le Consul voiant que le Roi ne fesoit point de mouvement, assembla son Conseil pour délibérer sur le parti qu'il faloit prendre, en cas qu'il refusât toujours d'en venir aux mains. Il représenta „ que l'hiver étant pro„ che, il faudroit, malgré la rigueur „ de la saison, tenir les soldats sous „ des tentes ; ou, si l'on prenoit des „ quartiers d'hiver, différer à l'année „ suivante la décision de la guerre. „ Jamais les Romains ne marquérent de mépris pour un ennemi comme dans cette occasion. Tous s'écriérent qu'il faloit sur le champ marcher contre l'ennemi, & profiter de l'ardeur des soldats, qui étoient tout prêts à forcer les palissades & à franchir les fossés, pour aller l'attaquer jusques dans son camp, s'il n'en sortoit point. Peutêtre que le Consul souhaitoit prévenir l'arrivée de son frére, dont la présence

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Le Consul va chercher Antiochus: pour le combattre.

Liv. XXXVII. 37.

AN. R. 562. AV. J.C. 190.

ceux des Indes, & ne pouvoient soutenir leur choc.

L'armée du Roi étoit plus variée par la diversité des nations, & par la différence des armes. Seize mille hommes de pié, armés à la Macédonienne, fesoient le corps de bataille. Cette Phalange étoit divisée en dix petits corps, dont chacun présentoit un front de cinquante hommes sur trente-deux de profondeur; & dans chacun des intervalles qui les séparoient on avoit placé deux éléphans. Elle fesoit la principale force de l'armée. La vûe seule des éléphans inspiroit de la terreur. Ils étoient fort grands, & de plus rehaussés encore par leurs ornemens de tête & leurs aigrettes, où brilloient l'or, l'argent, la pourpre, l'ivoire: vaines parures, qui invitent l'ennemi par l'espérance du butin, & ne défendent point une armée. Ces éléphans portoient sur leur dos des tours, montées par quatre hommes qui combattoient, sans compter le conducteur. Au côté droit de cette Phalange étoit rangée de suite & sur une même ligne une partie de la Cavalerie: savoir quinze cens Gaulois d'Asie, (appellés *Gallo-Græci* par les Ro-

Romains, & *Galates* par les Grecs) An. R.
trois mille Cuirassiers armés de toutes 562.
piéces; (*cataphracti*) mille autres Ca- Av. J.C. 190.
valiers, qui étoient l'élite des Médes & des autres peuples voisins. On plaça de suite, à quelque distance d'eux, une troupe de seize éléphans pour les soutenir. Du même côté, en prolongeant toujours la même aile, étoit placé le Régiment du Roi, composé des Argyraspides, ainsi appellés parce qu'ils avoient des boucliers d'argent. Après eux, douze cens Archers à cheval des Dahes, auxquels on en avoit joint deux mille cinq cens autres des Mysiens. Puis trois mille armés à la légére, partie Crétois, partie Tralliens. Toute cette aile étoit fermée par quatre mille tant Frondeurs qu'Archers, moitié Cyrtéens, & moitié Elyméens. L'aile gauche étoit disposée & garnie à peu près comme la droite, si ce n'est que devant une partie de la Cavalerie on avoit placé les chariots armés de faulx, & les chameaux appellés Dromadaires, montés par des Archers Arabes, qui avoient des épées minces, & longues de six piés, pour pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces animaux. Le Roi commandoit la droite; Séleucus son

An. R. 562. Av. J.C. 190.

son fils, & Antipater son neveu, la gauche : & trois Lieutenans Généraux le corps de bataille.

Un brouillard, qui s'étoit levé le matin, couvrit les deux armées d'épaisses ténébres : puis un vent de midi amena une humidité, qui se répandit sur toute la plaine. Ces deux inconvéniens ne nuisirent pas beaucoup aux Romains, mais furent très-incommodes & très-contraires aux troupes du Roi. Car les premiers n'occupant qu'une mèdiocre étendue de pays, ne laissoient pas de se voir les uns les autres; & leurs armes, la plupart solides & pesantes, ne furent nullement endommagées par l'humidité. Mais les différentes parties de l'armée d'Antiochus étoient si éloignées les unes des autres, que bien loin que les deux extrémités se pussent entrevoir, ceux du centre ne pouvoient pas même distinguer ce qui se passoit aux deux ailes : & l'humidité amollit tellement les cordes de leurs arcs & de leurs frondes, & les courroies de leurs javelots, qu'il ne leur fut pas possible d'en faire usage.

Chariots armés de faulx.

D'ailleurs les chars armés de faulx, par le moien desquels Antiochus avoit espéré de jetter la terreur & le désordre

dre parmi les troupes ennemies, commencérent la déroute des siennes. Voici quelle étoit la forme de ces chars. Du milieu du timon sortoient dix pointes de fer longues d'une coudée, (d'un pié & demi,) destinées à enfoncer tout ce qui se présenteroit de front. A chaque côté du joug ou du siége il y avoit deux faulx : l'une de niveau avec le joug même, & l'autre tournée vers la terre ; la premiére pour trancher obliquement, l'autre pour couper de haut en bas ceux qui seroient tombés ou qui voudroient se glisser par dessous. Enfin à chaque roue deux autres faulx étoient attachées à l'essieu, dans la même situation, & pour le même effet. Antiochus concevant que s'il plaçoit ces chars à l'arriére-garde, ou au centre, ceux qui devoient les conduire seroient obligés de les faire passer à travers ses troupes, il les avoit mis au premier rang, comme on l'a déja dit.

AN. R. 562. AV. J. C. 190. *Liv.* XXXVII. 41.

Euméne, qui connoissoit ce genre de combat, & qui savoit combien ce secours étoit équivoque, si l'on prenoit soin d'effraier les chevaux qui conduisoient les chars, plutôt que de les attaquer de près, ordonna aux Archers de

AN. R. 562. Av. J.C. 190. de Créte, aux Frondeurs, & à ceux des Cavaliers qui étoient armés de javelots, de ne pas aller contre ces chars tous ensemble, mais partagés par petits pelotons, & de les accabler de tous côtés d'une grêle de traits, en jettant tous en même tems de grands cris.

Le combat se donne. L'armée du Roi est vaincue, & taillée en piéces. *Liv.* XXXVII. 41-44. Ses ordres furent exécutés, & eurent tout le succès qu'il en attendoit. Dès qu'on eut lâché ces chars, & ce fut là comme le prélude du combat, les chevaux qui les trainoient, effraiés des cris horribles qu'on jettoit de toutes parts, & accablés de pierres, de traits, de javelots, prennent le mors aux dents, ne gardent plus d'ordre, sont emportés de côté & d'autre dans l'espace qui étoit vuide entre les deux armées sans que le frein puisse les arréter, & se tournent contre leurs propres troupes, aussi bien que les chameaux. Ce vain épouvantail ainsi dissipé, on en vint aux mains.

Mais cette premiére terreur causa bientôt la perte de toute l'armée du Roi. Car les troupes qui étoient près de ces chariots, effraiées du desordre & de la consternation des chevaux, prirent elles-mêmes la fuite, & laissérent tout à découvert & sans défense jus-

jusqu'aux Cuirassiers. Ceux-ci, atta- AN. R. 562.
qués par la Cavalerie Romaine, n'en Av. J.C. 190.
purent soutenir le choc, & se débandérent dans le moment, plusieurs demeurant sur la place, parce que la pesanteur de leurs armes ne leur permit pas de se sauver par la fuite. Toute l'aile gauche fut mise en déroute, & porta le désordre & l'allarme jusques dans le corps de bataille formé par la Phalange.

Alors les Légions Romaines l'attaquérent avec avantage, les Phalangites ne pouvant faire usage de leurs longues piques, parce que les fuiards se replioient sur eux, & les empéchoient d'agir, pendant que les Romains lançoient de tous côtés contr'eux leurs javelines. Les éléphans rangés dans les intervalles de la Phalange, ne lui furent d'aucun secours. Les soldats Romains, accoutumés dans les guerres d'Afrique à combattre contre ces bêtes, avoient appris comment il en faloit éviter l'impétuosité, ou en les perçant de leurs javelines par les flancs, ou, s'ils en pouvoient approcher, en leur coupant les jarrets avec leur épée. Les premiers rangs de la Phalange furent donc mis en désordre; & déja l'on com-

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

commençoit à mettre en piéces l'arriére-garde que l'on avoit envelopée, lorſque l'on apprit que l'aile gauche des Romains étoit en grand danger.

Le Conſul, perſuadé que ſa gauche ſeroit aſſez défendue par les bords eſcarpés du fleuve, ne l'avoit appuiée d'aucun ſecours, ſinon de quatre compagnies de Cavalerie, qui même s'étoient éloignées du fleuve pour ſe joindre au reſte de l'armée. Antiochus, de la droite où il commandoit, aperçut ce vuide, & vint attaquer par là les ennemis avec ſes troupes auxiliaires & ſa Cavalerie peſamment armée; & non ſeulement il preſſoit les Romains de front, mais paſſant à côté de la riviére, il commençoit à les battre en flanc. La Cavalerie Romaine aiant été miſe en déſordre, & pris la fuite, l'Infanterie la ſuivit bientôt, & elles ne s'arrétérent point qu'elles ne fuſſent arrivées à la vûe de leur camp.

M. Emilius Tribun des ſoldats étoit demeuré pour la garde du camp. Lorſqu'il vit les Romains y venir en fuiant, il ſortit avec toutes ſes troupes au devant d'eux, leur reprochant leur lâcheté & leur fuite honteuſe. Il fit plus, & ordonna aux ſiens de tuer impitoiable-

blement les premiers des fuiards qu'ils rencontreroient, & qui refuseroient de tourner visage. Cet ordre donné à propos, & exécuté ponctuellement, eut tout son effet. Une plus grande crainte en surmonta une moindre. Les fuiards s'arrétent d'abord, puis ils retournent au combat. Emilius, avec son corps de troupes qui étoit de deux mille hommes tous braves & aguerris, s'oppose au Roi qui poursuivoit vivement les fuiards. Attale, frére d'Euméne, sur l'avis qu'il reçut de la déroute de l'aile gauche, aiant quitté la droite, y accourut, & arriva à propos avec deux cens chevaux. Antiochus voiant que ceux qu'il poursuivoit auparavant revenoient à la charge, & que les troupes qui arrivoient les unes du camp, & les autres de la bataille, alloient le presser de tous côtés, tourna le dos à son tour, & se retira avec précipitation.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Ainsi les Romains, vainqueurs à l'aile droite & à la gauche, passant sur les corps morts qu'ils avoient accumulés, sur tout au centre, où ils avoient trouvé plus de résistance à cause de la bravoure des troupes, & où la fuite avoit été plus embarrassée à cause de la pe-

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

fanteur des armes, coururent vers le camp des vaincus pour le piller. Les Cavaliers d'Euméne les premiers, & enſuite tous ceux du Conſul, ſe mirent à pourſuivre les ennemis dans la plaine, tuant tous ceux qui tomboient ſous leurs mains. Mais ce qu'il y eut de plus pernicieux pour les fuiards, ce fut la rencontre des chariots, des éléphans, & des chameaux. Car étant épars de tous côtés, & ſe renverſant les uns ſur les autres par l'empreſſement qu'ils avoient d'échaper au vainqueur, ils étoient écraſés ſous les piés de ces animaux. Il en fut tué dans le camp encore plus que dans la bataille. Car ce fut là que la fuite emporta le plus grand nombre des vaincus, & qu'ils combattirent avec le plus d'opiniâtreté devant le retranchement, dans l'eſpérance d'être ſoutenus de ceux qu'on avoit laiſſés dans le camp pour le garder. Auſſi les Romains, qui s'étoient attendus à l'emporter du premier aſſaut, irrités d'avoir été arrêtés ſi lontems aux portes, répandirent beaucoup plus de ſang qu'ils n'auroient fait, quand une fois ils y furent entrés.

Antiochus perdit dans cette journée cin-

cinquante mille hommes de pié, & quatre mille chevaux. Le nombre des prisonniers ne se monta qu'à quatorze cens hommes. On prit aussi quinze éléphans avec leurs conducteurs. Il y eut plusieurs blessés du côté des Romains: mais ils ne laissérent sur la place que trois cens hommes de pié, & vingt-quatre Cavaliers. Euméne ne perdit pas plus de vingt-cinq des siens. Le lendemain, ils dépouillérent les morts, & rassemblérent leurs prisonniers.

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

On remarqua qu'une des causes de la perte de cette bataille, fut la maniére dont le Roi avoit rangé sa Phalange. Elle fesoit la principale force de son armée, & jusques-là elle avoit passé pour invincible. C'étoient tous vieux soldats, aguerris, robustes, pleins de vigueur & de courage. Il faloit donc, pour les mettre en état de lui rendre plus de service, leur donner moins de profondeur, & plus de front: au lieu que les aiant rangés sur trente-deux de profondeur, il en rendoit la moitié inutile, & plaçoit sur le reste du front des troupes de nouvelle levée, sans courage & sans expérience, sur lesquelles il ne devoit point compter.

Antio-

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

Antiochus, en cela, n'avoit pourtant fait que suivre la méthode observée par Philippe & par Alexandre, qui rangeoient ainsi la Phalange. Mais, dans la suite, les habiles Généraux la réduisirent à seize, & même jusqu'à huit de profondeur, selon l'exigence des différens cas & des différens besoins.

Les villes de l'Asie Mineure se rendent aux Romains.

Liv. XXXVII. 45.

Le fruit de la victoire remportée à Magnésie près de Sipyle, fut la reddition de toutes les villes de l'Asie Mineure, qui vinrent ou sur le champ, ou peu après, se soumettre aux Romains. Annibal & Scipion ne se trouvérent ni l'un ni l'autre à cette bataille. Le premier étoit bloqué par les Rhodiens dans la Pamphylie, & l'autre étoit resté malade à Elée.

Antiochus aiant pris la fuite avec quelques-uns des siens, arriva vers le minuit à Sardes avec un petit nombre de troupes qu'il avoit ramassées en chemin. Là, apprenant que son fils Séleucus, & quelques-uns des Grands de sa Cour s'étoient retirés à Apamée, il partit vers la fin de la nuit pour s'y rendre avec sa femme & sa fille. Bientôt après, ils passérent en diligence le mont Taurus, pour gagner la Syrie.

Le

Le Consul étoit déja à Sardes, où P. Scipion son frére vint le trouver, s'étant mis en chemin dès que sa santé le lui avoit permis. Ce fut là qu'un Trompette d'Antiochus vint prier Scipion l'Africain d'obtenir du Consul son frére que ce Prince pût lui envoier des Ambassadeurs, ce qui lui fut accordé. Quelques jours après le Roi envoia Zeuxis qui avoit été Gouverneur de Lydie, & Antipater son neveu. Ils s'adressérent d'abord à Euméne, qu'ils croioient le plus opposé de tous à la paix à cause des anciens démélés qu'il avoit eus avec Antiochus. Mais l'aiant trouvé plus traitable que ni eux ni le Roi ne l'avoient espéré, ils allérent trouver P. Scipion, qui les présenta au Consul. Ce Général assembla tout son Conseil pour leur donner audience, & lorsqu'on les y eut introduits : *Romains*, dit Zeuxis, *sans chercher à nous excuser, nous vous demandons simplement ce que nous devons faire pour expier l'imprudence où est tombé Antiochus, & pour vous engager à l'oublier, & à lui donner la paix. Vous avez toujours pardonné avec générosité & grandeur d'ame aux Rois & aux peuples que vous avez vaincus. Combien devez-vous être maintenant*

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Antiochus demande la paix par ses Ambassadeurs. *Liv. ibid.*

Discours des Ambassadeurs.

AN. R. 562. Av. J.C. 190. *tenant plus portés à le faire après une victoire qui vous rend les maîtres de l'Univers ? [a] Mettant bas toute animosité contre les mortels, vous ne devez plus songer desormais, à l'exemple des dieux, qu'à pardonner & à faire du bien au genre humain.*

Réponse de P. Scipion. Conditions de paix imposées au Roi. *Liv. ibid.* Avant que les Ambadeurs arrivassent, la réponse des Romains étoit toute prête. P. Scipion, qui fut chargé de la faire, leur parla en cette sorte. *De [b] toutes les choses qui sont de nature à être soumises au pouvoir des dieux, nous n'en possédons que ce qu'il leur a plu de nous donner. A l'égard de notre courage, qui ne dépend que de nous, il a toujours été le même en quelque situation que nous nous soyons trouvés. Comme la mauvaise fortune n'a jamais pu l'abbatre, la prospérité n'est pas capable de l'enfler. Pour prouver ce que je dis, sans parler de tant d'autres peuples ou Rois, je vous apporterois l'exemple de votre Annibal, si je n'avois le vôtre même à vous proposer*

a Positis jam adversùs omnes mortales certaminibus, haud secus, quàm deos, consulere & parcere vos generi humano oportet. *Liv.*

b Romani, ex iis quæ in deûm immortalium potestate erant, ea habemus, quæ dii dederunt. Animos, qui nostræ mentis sunt, eosdem in omni fortuna gessimus, gerimusque: neque eos secundæ res extulerunt, nec adversæ minuerunt. *Liv.*

*poser. Quand nous eûmes passé l'Hellespont, avant que d'avoir vû votre camp & votre armée, lorsque l'événement de la guerre étoit encore incertain, vous vintes pour traiter avec nous de paix. Or les mêmes conditions que nous vous proposâmes alors que les choses étoient égales de part & d'autre, nous vous les proposons encore aujourdhui que vous êtes vaincus, & nous vainqueurs. Vous abandonnerez tout ce que vous avez en Europe, & tout ce que vous possédez dans l'Asie en deça du mont Taurus. Vous nous donnerez pour les frais de la guerre quinze mille talens * Euboïques, cinq cens comptant, & deux mille cinq cens quand le Sénat & le Peuple Romain auront ratifié la paix. Vous paierez les douze mille autres en douze paiemens égaux d'année en année. Il est juste que vous rendiez aussi à Euméne ** quatre cens talens, & le reste du blé qui étoit dû à son pére. Quand ces conditions auront été acceptées de votre part, afin que nous puissions compter sur leur exécution, vous nous donnerez vingt ôtages à notre choix. Mais le Peuple Romain ne sera jamais assuré d'être en*

AN. R. 562.
AV. J.C. 190.

* *Les quinze mille talens Attiques seroient quarante-cinq millions: ceux d'Eubée valoient un peu moins.*

** *Quatre cens mille écus.*

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

en paix avec un Prince qui garderoit Annibal à sa Cour. Avant tout, nous demandons que vous nous le livriez, aussi-bien que Thoas l'Etolien, qui a le plus contribué à allumer cette guerre. Le Roi, pour avoir trop attendu, fera la paix dans un tems où sa fortune est devenue plus chancelante. S'il différe encore, qu'il [a] *sache qu'il est plus difficile de faire descendre la majesté des Rois du faîte au milieu, que de la précipiter du milieu jusqu'en bas.*

Le discours de Scipion commence par une maxime, grande en apparence, mais qui ne l'est réellement que par l'orgueil. Cette distinction entre les biens extérieurs, soumis à la Providence divine, & les biens de l'ame, dépendans uniquement de la volonté humaine, est l'opinion constante & presque universelle du Paganisme. Cicéron s'en explique bien plus fortement encore par la bouche de Cotta, qui étoit comme lui, de la secte des Académiciens. „Tous [b] les hommes, dit-il, „ sont persuadés qu'ils tiennent des „ dieux

De nat. deor. II. 86. 87.

a Sciat regum majestatem difficiliùs à summo fastigio ad medium detrahi, quàm à mediis ad ima præcipitari. *Liv.*

b Hoc quidem omnes mortales sic habent, externas commoditates... à diis se habere: virtutem autem nemo unquam ac-

„ dieux tous les biens fortuits & ex- AN. R.
„ térieurs, & toutes les commodités de 561.
„ la vie, mais non pas la vertu. Y a- Av. J.C.
„ t-il jamais eu quelqu'un qui ait re- 190.
„ mercié les dieux de ce qu'il étoit
„ homme de bien? Non certes: mais
„ bien, de ce qu'il avoit des richesses
„ & des honneurs, & de ce qu'il jouis-
„ soit d'une bonne santé. On appelle
„ Jupiter très-bon & très-puissant,
„ non parce qu'il nous rend justes,
„ sages, tempérans: mais parce qu'il
„ nous procure les biens, l'opulence,
„ la santé „. C'est ce que pensoit Ho- *Epist.* 18.
race aussi, & ce qu'il exprime en peu *lib.* 1.
de mots par ces deux vers:

> Sed satis est orare Jovem, quæ donat & aufert.
> Det vitam, det opes: æquum mi animum ipse parabo.

Voila les sentimens que tirent les hommes du fond de leur nature corrompue, qui ne peut souffrir la juste dépendance où est la créature à l'égard de Dieu en tout généralement & sans exception.

 Les

ceptam deo retulit... Num quis quòd bonus vir esset, gratias diis egit unquam? At, quòd dives, quòd honoratus, quòd incolumis. Jovemque optimum, maximum, ob eas res appellant, non quòd nos justos, temperantes, sapientes efficiat, sed quòd salvos, incolumes, opulentos, copiosos.

AN. R. 562. Av. J. C. 190.

Eumène part pour Rome avec les Ambassadeurs d'Antiochus.

Liv. XXXVII 45.

Les Ambassadeurs d'Antiochus avoient ordre d'accepter toutes les conditions qu'il plairoit aux Romains de leur prescrire. Ainsi il ne fut plus question pour le Roi que d'envoier des Ambassadeurs à Rome. Le Consul distribua ses troupes dans les villes de Magnésie sur le Méandre, de Tralles, & d'Ephése, pour y passer l'hiver. Quelques jours après on lui amena dans cette derniére les otages qu'il avoit demandés au Roi. Euméne partit pour Rome en même tems que les Ambassadeurs de ce Prince, & ils y furent suivis par tous ceux des différens peuples de l'Asie.

Dès qu'Annibal & Thoas eurent appris qu'on négocioit un Traité, jugeant bien qu'ils seroient sacrifiés, ils pourvurent l'un & l'autre à leur sûreté, avant qu'il fût conclu.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

M. FULVIUS NOBILIOR.
CN. MANLIUS VULSO.

JE PASSE quelques faits de l'année précédente, auxquels je reviendrai.

Sous ces nouveaux Consuls arrivérent à Rome M. Aurelius Cotta Lieutenant de L. Scipion avec les Ambassadeurs d'Antiochus, le Roi Euméne,

méne, & les Ambassadeurs des Romains. An. R. 563. Av. J.C. 189.

Cotta rend compte au Sénat & au Peuple de la victoire remportée sur Antiochus. *Liv.* XXXVII. 52.

Cotta exposa, premiérement dans le Sénat, puis dans l'Assemblée du Peuple, tout ce qui s'étoit passé en Asie. On ordonna trois jours de Processions & d'actions de graces publiques pour de si heureux succès, & l'on immola quarante grandes victimes.

Audience donnée à Euméne, puis aux Rhodiens. XXXVII. 52-54. *Polyb.*

Alors on donna audience à Euméne avant tous les autres. ,, Il commença ,, par remercier en peu de mots le Sé- ,, nat de la protection éclatante qu'il ,, lui avoit accordée en le délivrant lui ,, & son frére du siége mis devant Per- ,, game la capitale de ses Etats, & ,, en mettant son Roiaume en sûreté ,, contre les entreprises injustes d'An- ,, tiochus. Puis il félicita les Romains ,, sur l'heureux succès de leurs armes ,, par terre & par mer, & sur la glo- ,, rieuse victoire qu'ils venoient de ,, remporter, par laquelle ils avoient ,, chassé Antiochus de l'Europe & de ,, toute la partie de l'Asie située en deça ,, du mont Taurus. Il ajouta, que pour ,, ce qui regardoit sa personne & les ,, services qu'il avoit tâché de rendre ,, à la République, il aimoit mieux que ,, le Sénat en fût informé par le raport

An. R. 563. Av. J.C. 189.

„ des Généraux Romains, que par sa „ propre bouche.

Une retenue si modeste fut généralement approuvée : mais on le pria de vouloir bien marquer expressément en quoi le Sénat & le Peuple Romain pouvoient lui faire plaisir, & ce qu'il attendoit d'eux, l'assurant qu'il pouvoit compter sur leur bonne volonté. Il répondit „ que si le choix d'une „ récompense lui étoit proposé par „ d'autres, & qu'on lui permît de con- „ sulter le Sénat, il prendroit la liberté „ de demander conseil à une Com- „ pagnie si respectable sur la réponse „ qu'il devroit rendre, pour ne point „ s'exposer à faire des demandes peu „ modestes & peu mesurées; mais que, „ comme c'étoit du Sénat même qu'il „ attendoit tout ce qu'il pouvoit espé- „ rer, il croioit devoir s'en raporter „ uniquement à sa générosité „. On le pressa de nouveau de vouloir bien s'expliquer clairement & sans ambiguité. Dans ce combat mutuel d'honnêteté & de déférence, Euméne ne pouvant gagner sur lui de céder, sortit de l'Assemblée. Le Sénat persista toujours dans son sentiment; & sa raison étoit que le Roi seul connoissoit ce

ce qui pouvoit lui convenir, & ce qui étoit à sa bienséance. On le fit donc rentrer, & on l'obligea de s'expliquer.

AN. R. 563. AV. J. C. 189.

Euméne fit alors un très-beau discours, dont le but étoit de demander au Peuple Romain pour récompense de ses services une grande partie de l'Asie Mineure, qui avoit été enlevée à Antiochus. Mais, comme il savoit que les Rhodiens devoient s'opposer à sa demande sous des prétextes fort spécieux, il réfuta par avance tout ce qu'ils devoient dire de contraire à ses intérêts. En effet les Rhodiens aiant été admis à l'audience, après avoir parlé modestement de leurs services, représentérent vivement qu'il étoit de l'honneur du Peuple Romain de rendre la liberté à toutes les villes de l'Asie, comme il l'avoit rendue à celles de la Gréce.

Ces deux discours, dont Tite-Live a pris le fond & un grand nombre de traits dans Polybe, sont fort éloquens : mais comme ils regardent plus les intérêts des peuples de l'Asie que ceux des Romains, & que je les ai raportés assez au long dans l'Histoire Ancienne, j'ai cru devoir les omettre ici.

Tome VIII.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

Audience donnée aux Ambassadeurs d'Antiochus.

Le Traité de paix est ratifié.

On fit entrer les Ambassadeurs d'Antiochus après ceux des Rhodiens. Ils se bornérent à demander qu'il plût au Sénat de ratifier la paix que L. Scipion leur avoit accordée. Il le fit, & quelques jours après elle fut aussi ratifiée dans l'Assemblée du Peuple. Le Traité de paix fut conclu solennellement dans le Capitole entre le Sénat & le Peuple Romain d'une part, & Antipater Chef de l'Ambassade & neveu d'Antiochus de l'autre.

Liv. XXXVII. 55.

Dix Commissaires nommés pour régler les affaires d'Asie.

Articles principaux du Réglement.

Ibid. 56.

On donna ensuite audience aux autres Députés de l'Asie, auxquels on répondit en général, que les Sénateurs, selon l'usage ancien, enveroient dix Commissaires en Asie, pour y faire des réglemens qui conviendroient, dont telle seroit à peu près la substance : qu'Euméne seroit mis en possession de tous les pays qui avoient été soumis à Antiochus en deça du mont Taurus, excepté la Lycie & la Carie : ces pays renfermoient la Lycaonie entiére, les deux Phrygies, la Mysie, les villes de la Lydie & de l'Ionie, excepté celles qui étoient libres le jour qu'on avoit combattu contre Antiochus : Que toutes les villes de l'Asie, qui avoient paié tribut à Attale

tale Roi de Pergame, le paieroient aussi à Euméne son fils. Que celles qui avoient été tributaires d'Antiochus, seroient libres & exemtes de toute imposition. Que, pour ce qui regardoit les Rhodiens, on leur accordoit la Lycie, & cette partie de la Carie qui est dans le voisinage de leur Ile au dela du Méandre, avec les villes, les bourgs, les châteaux & les terres qui s'étendent vers la Pisidie, à l'exception des places qui avoient été libres la veille de la bataille que l'on avoit gagnée sur Antiochus. Euméne & les Rhodiens parurent très-contens de ce réglement, qui leur étoit effectivement très-avantageux.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

La guerre contre Antiochus donna lieu à trois triomphes dans Rome. Le premier fut celui de Man'. Acilius, qui triompha d'Antiochus & des Etoliens. Le second fut accordé à L. Emilius Régillus, qui avoit battu sur mer Polyxénidas Amiral de la flote d'Antiochus.

Triomphes de M'. Acilius & de L. Æmilius Regillus.

Liv. XXXVII. 46. & 59.

Quelque tems après, L. Scipion arriva à Rome, & pour s'égaler à son frére par un surnom glorieux, il se fit appeller *L'Asiatique*. Il exposa au Sénat & au Peuple les avantages qu'il avoit

L. Scipion, de retour à Rome, prend le surnom.

AN. R. 563. Av. J.C. 189. d'*Asiatique*, & triomphe. *Liv. ibid.* 59.

avoit remportés en Asie. Les Romains rendirent aux dieux des actions de graces solennelles pour une victoire si considérable, & accordérent à leur Général l'honneur du Triomphe qu'il avoit si justement mérité. Ce Triomphe, par le spectacle extérieur, surpassa celui de Scipion l'Africain: mais, du côté du péril & de la difficulté de la guerre, & de l'importance des actions, il lui étoit autant inférieur, que L. Scipion l'étoit à son frére, ou Antiochus à Annibal. Il fit passer sous les yeux du peuple deux cens trente-quatre drapeaux, les images de cent trente-quatre villes, douze cens vingt dents d'éléphant, deux cens vingt-quatre couronnes d'or, une quantité considérable d'or & d'argent ou en lingots, ou monnoiés, ou travaillés en vases de toute espéce. De plus, il fit conduire devant son char, trente-deux, soit Généraux d'armées, ou Gouverneurs de provinces, ou Seigneurs de la Cour d'Antiochus. Il fit distribuer à chaque soldat vingt-cinq deniers, (douze livres dix sols) le double aux Centurions, le triple aux Cavaliers. Après son Triomphe, il fit donner aux troupes le double de la

paie

paie & de la nourriture ordinaire, comme il avoit déja fait en Asie aussitôt après la défaite d'Antiochus. Il y avoit près d'un an qu'il étoit sorti du Consulat, lorsqu'il remporta le Triomphe. AN. R. 563. Av. J. C. 189.

Ainsi fut terminée la guerre contre Antiochus, qui ne fut pas de longue durée, couta peu de sang aux Romains, & contribua pourtant beaucoup à l'aggrandissement de leur Empire. Mais en même tems cette victoire contribua aussi d'une autre maniére au dépérissement & à la ruine de ce même Empire, en introduisant à Rome, par les richesses qu'elle y fit entrer, le goût du luxe, de la mollesse, & des délices. Car c'est à cette victoire remportée sur Antiochus, & à cette conquête de l'Asie, que Pline attache l'époque de la corruption des mœurs dans la République Romaine, & du funeste changement qui y arriva. L'Asie [a] vaincue par les armes de Rome, vainquit Rome à son tour par ses vices. Les richesses étrangéres y étouférent l'amour de la pauvreté & la simplicité ancienne, qui en avoient fait l'honneur & la force.

La conquête d'Asie introduit le luxe dans Rome.

Plin. XIII. 3.

a Armis vicit, vitiis victus est. *Senec. de Alex.*

An. R. 563. Av J.C. 189. Le [a] luxe, qui entra comme en triomphe à Rome avec les superbes dépouilles de l'Asie, traînant à sa suite tous les désordres & tous les crimes, y fit plus de ravage que n'auroient pu faire les armées les plus nombreuses, & vengea ainsi l'Univers vaincu.

REFLEXIONS *sur la conduite des Romains à l'égard des Républiques Grecques, & des Rois tant de l'Europe que de l'Asie, & en même tems sur les raports que tous ces événemens ont à l'établissement de l'Eglise Chrétienne.*

On commence à démêler dans les faits que j'ai raportés jusqu'ici un des principaux caractéres des Romains, qui décidera bientôt du sort de tous les Etats de la Gréce, & qui causera dans l'Univers un changement presque général : je veux dire l'esprit de domination. Ce caractére ne se montre pas d'abord en entier, & dans toute son étendue : il ne se dévelope que

a Prima peregrinos obscœna pecunia mores
Intulit, & turpi fregerunt secula luxu
Divitiæ molles...
Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
Paupertas Romana perit...
Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem. *Juvenal. Satyr. 6.*

peu à peu, & comme par degrés : & ce n'eſt que par des accroiſſemens inſenſibles, mais cependant aſſez rapides, qu'il eſt enfin porté à ſon comble.

Il faut l'avouer. Ce peuple, dans de certaines occaſions, fait paroitre une modération & un deſintéreſſement, qui, à n'en conſidérer que les dehors, ſont au deſſus de ce que l'on lit dans l'Hiſtoire, & auxquels on ne peut juſtement refuſer ſon admiration. Fut-il jamais une journée plus belle & plus glorieuſe que celle où le Peuple Romain, après avoir eſſuié une longue & périlleuſe guerre, avoir paſſé les mers, & s'être conſumé en frais, fait déclarer par la voix d'un héraut dans une Aſſemblée générale, qu'il rend la liberté à toutes les Républiques & à toutes les villes de la Gréce, & ne veut d'autre fruit de ſa victoire que le doux plaiſir de faire du bien à des peuples, que le ſeul ſouvenir de leur ancienne réputation pouvoit lui rendre chers? On ne peut lire le récit de ce qui ſe paſſa dans cette célébre journée, ſans en être attendri preſque juſqu'aux larmes, & ſans entrer dans une eſpéce d'enthouſiaſme d'eſtime & d'admiration pour un peuple ſi généreux.

Si

Si cette délivrance des villes Grecques avoit été pleinement gratuite, qu'elle n'eût eu d'autre principe qu'une inclination bienfesante, & que la conduite des Romains n'eût jamais démenti des sentimens si louables, rien certainement ne seroit plus grand, ni plus glorieux. Mais, pour peu qu'on perce ces dehors éclatans, on entrevoit aisément que cette prétendue modération des Romains avoit ses racines dans une profonde politique, sage à la vérité & prudente selon les maximes des ambitieux, mais bien éloignée de ce noble desintéressement que les Historiens ont fait tant valoir dans l'occasion dont il s'agit. On peut dire que les Grecs alors se livrérent à une joie bien peu fondée, croiant être libres en effet, parce que les Romains les déclaroient tels.

Deux puissances, dans le tems dont nous parlons, partageoient la Gréce, les Républiques Grecques, & la Macédoine, & elles étoient toujours en guerre : les unes pour conserver les débris de leur ancienne liberté, l'autre pour achever de les soumettre, & de se les asservir. Les Romains, parfaitement instruits de cette situation de la Gréce, sentoient bien qu'ils n'avoient rien à crain-

craindre de ces petites Républiques, affoiblies par le tems, par leurs divisions inteſtines, par des jalouſies réciproques, & par les guerres qu'elles avoient eu à ſoutenir au dehors. Mais la Macédoine, qui avoit des troupes aguerries, qui ne perdoit point de vûe la gloire de ſes anciens Rois, qui avoit porté autrefois ſes conquêtes juſqu'au bout du monde, qui conſervoit toujours un vif deſir, quoique chimérique, de la Monarchie univerſelle, & qui avoit une alliance comme naturelle avec les Rois d'Egypte & de Syrie ſortis de la même origine, & réunis par les intérêts communs de la Roiauté: La Macédoine, dis-je, donnoit de juſtes allarmes à Rome, qui, depuis la défaite de Carthage, ne pouvoit plus trouver d'obſtacles à ſes deſſeins ambitieux que dans ces puiſſans Roiaumes qui partageoient entr'eux le reſte de l'Univers, & en particulier dans celui de Macédoine plus voiſin de l'Italie que tous les autres.

Rome ſongea donc à mettre un contrepoids à la puiſſance Macédonienne, & à enlever à Philippe le ſecours qu'il ſe flatoit de tirer de la Gréce. Ce ſecours auroit peut-être été capable en effet

effet de le rendre invincible aux Romains, si toute la Gréce s'étoit réunie avec la Macédoine contre l'ennemi commun. Pour empécher ce concert funeste à leurs vûes, les Romains se déclarent hautement pour ces Républiques, font gloire de les prendre sous leur protection, sans autre dessein, ce semble, que de les défendre contre leurs oppresseurs. Et afin de se les attacher par un lien plus ferme, ils affectent de leur montrer pour récompense de la fidélité qu'elles leur garderont la liberté, dont toutes ces Républiques étoient jalouses au dela de tout ce que l'on peut dire, & que les Rois de Macédoine leur avoient toujours disputée.

L'appas étoit habilement préparé, & il fut avidement saisi par les Grecs, dont le plus grand nombre ne portoit pas ses vûes plus loin. Mais les plus sensés & les plus clairvoians découvrirent le péril caché sous cette amorce, & ils avertirent de tems en tems les peuples dans les Assemblées publiques de se défier de ce nuage qui se formoit en Occident, & qui bientôt, changé en un terrible orage, les submergeroit tous.

Rien ne fut plus doux ni plus équitable d'abord, que la conduite des Romains. Ils traitoient avec bonté les villes & les Peuples qui s'étoient mis sous leur protection : ils leur donnoient du secours contre leurs ennemis : ils s'appliquoient à pacifier leurs différens, & à faire cesser les troubles qui s'excitoient entr'eux, & n'exigeoient rien de leurs Alliés pour tous ces services. Par là leur autorité s'établissoit de jour en jour, & préparoit les Peuples à une entiére soumission.

En effet, sous prétexte de leur offrir leurs bons offices, d'entrer dans leurs intérêts, de les réconcilier ensemble, ils se rendirent les arbitres souverains de ceux à qui ils avoient rendu la liberté, & qu'ils regardoient en quelque sorte comme leurs affranchis. Ils envoioient chez eux des Commissaires pour entendre leurs plaintes, pour examiner les raisons de part & d'autre, & pour terminer leurs querelles. Par raport aux articles où ils ne pouvoient pas les accorder sur le lieu, ils les invitoient à envoier à Rome leurs Députés. Ensuite ils y citérent de plein droit ceux qui refusoient de s'accommoder, les obligeoient d'y plaider leurs cau-

ses

ſes devant le Sénat, & même d'y comparoitre en perſonnes. D'arbitres & de médiateurs devenus juges, ils prirent bientôt le ton de maîtres, regardérent leurs Arrêts comme des déciſions irrévocables, trouvérent fort mauvais que l'on ne s'y ſoumît pas d'abord, & traitérent de rebellion une ſeconde réſiſtance.

Ainſi le Sénat de Rome s'érigea en Tribunal ſuprême de l'Univers, jugeant en dernier reſſort tous les Peuples & tous les Rois. A la fin de chaque guerre il décidoit des peines & des récompenſes que chacun avoit méritées. Il ôtoit au Peuple vaincu une partie de ſes terres, pour en gratifier les Alliés de la République : en quoi il trouvoit un double avantage. Il attachoit à Rome des Rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à eſpérer; & en affoibliſſoit d'autres dont Rome n'avoit rien à eſpérer, & tout à craindre.

Nous verrons un des premiers Magiſtrats de la République des Achéens » ſe plaindre fortement dans une Aſ» ſemblée publique de cette injuſte » uſurpation d'une autorité ſouveraine: » demander de quel droit les Romains » pre-

„ prenoient un si fier ascendant sur „ eux? Si leur République n'étoit pas „ aussi libre & aussi indépendante que „ celle de Rome? Sur quel titre cel- „ le-ci prétendoit assujettir les Achéens „ à lui rendre compte de leur con- „ duite? Si elle trouveroit bon que les „ Achéens à leur tour s'ingérassent „ d'entrer dans l'examen de ses affai- „ res? Et si, de part & d'autre, les cho- „ ses ne devoient pas être égales? „ Toutes ces réflexions étoient de bon sens, fondées en raison, sans réplique; & les Romains n'avoient rien à y opposer que la Loi du plus fort.

Rome en usa de même, & garda la même politique, à l'égard des Rois. Elle s'attacha d'abord ceux qui étoient les plus foibles, & qui pouvoient moins lui résister. Elle leur donna le titre d'Alliés, qui les rendoit en quelque sorte sacrés & inviolables, & qui étoit à leur égard comme une sauve-garde contre d'autres Rois plus puissans. Elle s'appliqua à augmenter leurs revenus, & à étendre leur domaine, pour faire voir ce que l'on pouvoit attendre de sa protection. C'est ce qui porta le Roiaume de Pergame à un si haut point de grandeur.

Dans la ſuite les Romains, ſous divers prétextes, attaquérent ces grands Potentats, qui étoient les maîtres de l'Europe & de l'Aſie. Et avec quelle hauteur ne les traitérent-ils pas, même avant la victoire? Un puiſſant Roi enfermé dans un cercle étroit par un ſimple particulier de Rome, & obligé de donner ſa réponſe avant que d'en ſortir: quelle fierté! Mais, après les avoir vaincus, comment en uſent-ils à leur égard? Ils leur ordonnent de leur donner leurs enfans & les héritiers de leur Couronne pour otages & pour garants de leur bonne conduite; leur font mettre bas les armes, leur défendent de faire ni guerre ni alliance que ſous leur bon plaiſir, les reléguent au delà des monts, & ne leur laiſſent, à proprement parler, qu'un vain titre & un phantôme de Roiauté, dépouillée de ſes droits & de ſes avantages.

On ne peut pas douter que la Providence n'eût deſtiné les Romains à devenir les maîtres du monde, puiſque leur future grandeur avoit été prédite dans les Ecritures. Mais ces divins Oracles leur étoient inconnus; & d'ailleurs la prédiction de leurs conquêtes ne juſtifioit point leur ambition,

dont

dont Dieu se servoit pour l'exécution des desseins qu'il avoit formés de toute éternité. Quoiqu'il soit difficile d'assurer, & encore plus de prouver, qu'ils aient formé d'abord le plan de tout soumettre, on ne peut cependant disconvenir, en examinant avec attention toutes leurs démarches, qu'ils agissoient comme s'ils eussent eu ce pressentiment, & qu'une espéce d'instinct les eût portés à s'y conformer en tout.

Quoi qu'il en soit, nous voions par l'événement où s'est terminée cette rare modération des Romains que leurs Panégyristes ont si fort vantée. Ennemis de la liberté de tous les peuples, pleins de mépris pour les Rois & pour la Roiauté, regardant tout l'Univers comme leur proie, ils ont embrassé par une ambition insatiable la conquête du monde entier : ils ont enlevé sans distinction toutes les provinces & tous les Roiaumes, & ont renfermé sous leur domination tous les peuples : en un mot, ils n'ont mis de bornes à leurs vastes projets que celles que les déserts & les mers les ont forcés d'y mettre. C'est ce que la suite nous fera connoitre clairement.

Jus.

Jusqu'ici nous avons vû les beaux siécles de la République. L'ambition, qui a toujours été l'ame de toutes les entreprises des Romains, a été accompagnée de tant de belles actions, de rares qualités, d'éclatantes vertus, qu'elle a pu, relevée sur tout par tant d'heureux succès, ne paroitre pas fort choquante, & même être regardée comme la marque de grands & nobles sentimens, qui s'élévent au dessus des ames vulgaires, & qui seuls peuvent contribuer à la gloire & à l'accroissement d'un Etat: du moins c'est l'idée qu'en avoient les Payens. Cette ambition ne sera pas toujours si modeste & si retenue. Elle se produira bientôt sans voile & sans déguisement; & dans les derniers tems de la République elle se portera à des excès, qui en causeront la ruine, & changeront la forme du gouvernement.

J'AI DIT que la Providence destinoit les Romains à devenir les maîtres de l'univers. Cette vérité, qui est fondée sur la révélation, & par conséquent incontestable, devient de plus en plus sensible; & pour peu que l'on soit attentif à la suite & à l'ordre des événemens que l'histoire nous présente, on recon-

reconnoit que tout se raporte & conduit au grand & éternel dessein de Dieu sur l'établissement de son Eglise. A mesure que les tems de l'Incarnation approchent, les conquêtes des Romains deviennent plus rapides, & tiennent plus visiblement du prodige. Ils se hâtent de préparer l'Empire où le régne divin du Fils de Dieu devoit s'établir. Ils rendent la prédication de l'Evangile plus facile & plus promte, en réunissant toutes les nations si différentes de mœurs, de coutumes, de langues, d'intérêts, sous un même gouvernement, qui aura mêmes loix, même police, même commerce, même morale, & où régnera la Jurisprudence la plus raisonnable que l'on ait encore vûe dans le paganisme, ennemie de la polygamie, des mariages incestueux, des divorces arbitraires & licentieux, tous desordres si communs & si autorisés en Syrie, en Egypte, en Orient. Il semble que le troisiéme Empire formé par Alexandre, & divisé en quatre principales Monarchies, sent que la fin de sa durée est proche, & se presse de céder la place au quatriéme Empire prédit par le Prophéte Da-
niel,

niel, & qui doit engloutir tous les autres Empires & Etats de l'Univers, pour se les incorporer, & pour les soumettre ensuite à JESUS-CHRIST, le Roi des Rois, & le Roi de tous les siécles.

PETIT TRAITÉ SUR *les Triomphes.*

COMME il est parlé très-souvent de Triomphe dans l'Histoire Romaine, j'ai cru qu'il étoit à propos de ramasser dans un même endroit ce qu'il y a de plus essentiel à savoir sur cette matiére, & de plus propre à en donner aux Lecteurs une juste & suffisante idée.

L'honneur du Triomphe étoit chez les Romains la récompense du mérite guerrier la plus éclatante & la plus glorieuse, comme la description de ce qui s'y passoit le fera bientôt connoitre. Aussi étoit-ce là l'objet le plus vif de l'ambition des Généraux, & en même tems un motif puissant de se signaler dans le commandement des armées par des actions de valeur & de prudence, & de remporter sur les ennemis des victoires qui pussent les rendre dignes de cet honneur.

Romulus, fondateur de Rome, Prince

Prince [a] né pour les grandes actions,& qui avoit le talent de les faire valoir, fut le premier, qui, après avoir vaincu quelques Peuples voisins, rentra dans la ville en triomphe avec son armée victorieuse, au milieu des cris de joie & des applaudissemens de tout le Peuple.

Il y avoit différentes sortes de Triomphes. Le grand, appellé proprement *Triumphus* : le petit, nommé *Ovatio*. On croit que ce dernier étoit ainsi appellé,parce qu'on y immoloit une brebis, au lieu que dans le grand triomphe c'étoit un taureau. L'Ovation s'accordoit, ou quand la victoire n'étoit pas fort considérable, ou quand elle avoit été remportée dans un département étranger, ou par un Général qui avoit commandé sans être revétu des charges de Préteur ou de Consul, ou enfin quand les ennemis étoient d'une condition méprisable, tels que les esclaves révoltés.

La différence qu'il y avoit entre le grand triomphe & le petit, c'est que dans celui-ci le Triomphateur n'étoit point monté sur un char, mais entroit dans la ville à pié sans être revétu de

a Ipse cùm factis vir magnificus,tum factorum ostentator haud minor. *Liv.* I. 10.

l'habit triomphal, aiant une couronne, non de laurier, mais de myrte; non au son des trompettes, mais seulement des flutes. En un mot ce triomphe étoit beaucoup moins solennel que le grand. Le [a] Consul Postumius Tubertus fut le premier qui remporta cette sorte de triomphe, l'an de Rome 251.

Le grand Triomphe n'étoit accordé que pour des victoires considérables, & il faloit, selon une Loi raportée par Valére Maxime, qu'il y eût eu au moins cinq mille hommes des ennemis tués dans un même combat, & un nombre beaucoup moindre de citoiens. Ce qui avoit donné lieu à cette Loi, étoit l'ambition outrée de quelques Généraux, lesquels, pour des expéditions & pour des combats de peu d'importance, demandoient qu'il leur fût permis d'entrer en triomphe dans Rome. Et afin que cette loi ne fût point rendue inutile par la fraude & le mensonge, on en porta une seconde, qui obligeoit les Généraux de jurer entre les

a Triumphans de Sabinis Postumius Tubertus, qui primus omnium ovans ingressus urbem est, quoniam rem leviter sine cruore gesserat, myrto Veneris Victricis coronatus incessit... Hæc postea ovantium fuit corona. *Plin.* XV. 29.

les mains du Questeur de la ville, que le nombre des ennemis & des citoiens tués dans le combat, qu'ils avoient indiqué dans les lettres écrites au Sénat, étoit conforme à la vérité, & qu'ils n'avoient ni augmenté l'un, ni diminué l'autre.

On n'accordoit l'honneur du Triomphe que pour avoir étendu & augmenté les limites de l'Etat, & non pour avoir simplement recouvré par la force des armes ce qui lui appartenoit auparavant. C'est pour cette raison qu'on refusa le Triomphe à Q. Fulvius, qui avoit repris Capoue; & à L. Opimius, qui avoit obligé les Frégellans de rentrer sous l'obéissance du Peuple Romain.

Quelque heureux succès qu'eût remporté un Général dans une guerre civile, le Sénat n'ordonnoit point des Actions de graces aux dieux, comme c'étoit la coutume dans les autres guerres, & n'accordoit point le Triomphe pour une victoire, qui pouvoit être utile à la République, mais qui étoit toujours regardée comme lugubre & funeste, aiant été achetée par le sang des citoiens, & méritant plutôt des

larmes & des gémissemens, que des marques de joie.

Le Triomphe, dans la rigueur, ne devoit être accordé qu'à celui qui avoit commandé en Chef, *cum imperio*, & sous les auspices duquel se fesoit la guerre. Ainsi le Préteur ne pouvoit aspirer à cet avantage, quand le Consul, à qui il étoit subordonné, & qui avoit seul la plénitude de pouvoir, s'étoit trouvé présent à l'action. C'est sur ce principe que dans la * dispute qui s'éleva entre le Consul Lutatius & Valérius Falto Préteur, Atilius Calatinus, qui avoit été nommé pour arbitre, donna gain de cause à Lutatius. Cependant comme la maladie avoit empéché le Consul d'agir, & que l'honneur de la victoire appartenoit tout entier au Préteur, on lui accorda aussi le Triomphe.

Val. Max. II. 2.

D'abord c'étoit le Sénat seul qui accordoit le Triomphe. Denys d'Halicarnasse marque que P. Servilius Priscus fut le premier qui triompha par l'autorité du Peuple, & malgré le Sénat. Il étoit Consul l'an de Rome 259. Tite-Live, qui ne parle point de ce Triom-

Dionys. Halic.

* *Ce fait est raporté dans le Tome* IV.

Triomphe, recule de plus de quarante-cinq ans l'époque de cette nouveauté. Ce fut, selon lui, l'an 306 de Rome que les Consuls L. Valérius & M. Horatius, aiant vaincu les Volsques & les Latins, & ne pouvant engager le Sénat, à qui ils étoient odieux, à leur rendre justice, introduisirent l'exemple de recourir au Peuple en pareille matiére, & triomphérent en vertu d'un ordre du Peuple. Le Sénateur C. Claudius, dans le discours qu'il fit pour s'opppser à cette innovation, dit en termes exprès, [a] que jamais jusques là on ne s'étoit adressé au Peuple pour obtenir le Triomphe, & qu'on avoit toujours laissé au Sénat le pouvoir d'accorder cet honneur à ceux qu'il en jugeoit dignes.

Liv. III. 63.

Lorsque les Généraux ne pouvoient obtenir le Triomphe ni du Sénat ni du Peuple, & qu'ils croioient néanmoins l'avoir mérité, ils se dédommageoient en triomphant de leur autorité privée sur le mont Albain, éloigné

a Nunquam antè de triumpho per populum actum. Semper æstimationem arbitriumque ejus honoris penes Senatum fuisse... Tum primùm, sine auctoritate Senatûs, populi jussu triumphatum est. *Liv.*

de Rome de douze milles, c'est-à-dire d'environ quatre lieues. Papirius Maso, l'an de Rome 521, fut le premier qui introduisit cet usage. Marcellus, après la prise de Syracuse, n'aiant pu obtenir du Sénat que l'Ovation, fit la cérémonie du grand Triomphe sur le mont Albain.

L'un & l'autre Triomphe s'accordoit pour les victoires navales aussi bien que pour celles remportées sur terre. Le Consul Duilius fut le premier qui remporta le Triomphe naval.

Le Général qui aspiroit au Triomphe, devoit, pour l'obtenir, rendre compte auparavant au Sénat de ses exploits, & de la victoire qu'il avoit remportée. Le Sénat, pour cet effet, s'assembloit dans le temple de Bellone hors de la ville. Si l'année de son Consulat ou de la Préture étoit expirée, & qu'il n'eût par conséquent que la qualité de Proconsul ou de Propréteur; comme ces titres s'anéantissoient par l'entrée dans la ville, & que cependant le Triomphateur devoit être revétu du droit de commandement, *esse cum imperio*, il faloit qu'un Tribun proposât au Peuple de dispenser le Général de la Loi commune, & de lui accorder le pouvoir du comman-

dement pour le jour où il devoit entrer en Triomphe dans la ville.

Quand tous les préparatifs du Triomphe étoient achevés ; & que le jour pris étoit venu, on partoit du champ de Mars, & l'on se mettoit en marche. On entroit ordinairement dans la ville par la porte Capéne. Cette pompe étoit magnifique. J'en donnerai bientôt une description étendue & détaillée : ici je ne songe qu'à en tracer une légére image. La pompe commençoit par un grand nombre de chariots chargés de différentes dépouilles, & de toutes les richesses conquises sur l'ennemi. Le Triomphateur étoit monté sur un char attelé de quatre chevaux. Immédiatement avant lui marchoient à pié les Officiers, les Généraux, souvent même des Princes & des Rois qu'on avoit fait prisonniers. Les enfans du Vainqueur, s'il en avoit, partageoient avec lui l'honneur du Triomphe, ou assis à ses côtés, ou montés à cheval, & le suivant de près avec les principaux Officiers de l'armée, & toutes les troupes victorieuses, qui étoient en possession de chanter des chansons tantôt à la louange de leur Général, & tantôt même con-

tre lui. Le concours du peuple étoit infini. La pompe traversoit la place publique, & les plus grandes rues de Rome. [a] Quand elle approchoit du Capitole, on conduisoit les prisonniers dans la prison, où souvent le jour même on ôtoit la vie aux Chefs des ennemis. Après que le Triomphateur avoit satisfait aux devoirs de la religion dans le Capitole, il donnoit différentes marques d'honneur à ceux qui s'étoient distingués par leur courage dans le combat, & fesoit distribuer certaines sommes d'argent à tous les soldats de l'armée. La cérémonie finissoit par un repas qu'il donnoit aux principaux des Sénateurs, & aux premiers Officiers de l'armée : après quoi il étoit reconduit en grand cortége dans son logis au bruit des tambours, des trompettes, & de toutes sortes d'instrumens.

Plutarque, dans la vie de Paul Emile, a décrit fort au long, & d'un stile également vif & éclatant, la marche & l'ordonnance du Triomphe qu'il obtint après avoir vaincu & pris

a Cùm de foro in Capitolium currum flectere incipiunt, illos (duces hostium) duci in carcerem jubent; idemque dies & victoribus imperii, & victis vitæ finem facit. *Cic. Verr. ult. n.* 77.

Perſée dernier Roi de Macédoine. Ce Triomphe fut l'un des plus magnifiques que l'on ait jamais vûs à Rome. J'en copierai ici la deſcription preſque entiére; elle donnera une juſte idée de cette glorieuſe cérémonie.

Triomphe de Paul Emile, tiré de Plutarque.

VOICI quelle fut l'ordonnance de ce Triomphe. Dans tous les Cirques, dans toutes les places, & dans toutes les rues par où devoit paſſer la pompe, on dreſſa des échafauts. Tous les citoiens, vétus de robes blanches, s'empreſſérent pour y prendre place. Tous les temples furent ouverts, on orna les ſtatues des dieux de couronnes & de guirlandes, & l'encens fumoit ſur leurs autels. Quantité de Licteurs, & d'autres Officiers publics, marchoient de côté & d'autre une verge à la main, pour écarter la foule, & tenir les rues libres.

La marche fut partagée de maniére qu'elle dura trois jours entiers. Le premier jour ſuffit à peine à faire paſſer en revûe ſous les yeux du peuple les ſtatues & les tableaux que l'on avoit chargés ſur deux cens cinquante

chariots : ſpectacle ſi plein de charmes, que les yeux ne pouvoient s'en raſſaſier.

Le ſecond jour on vit paſſer les plus magnifiques & les plus belles armes des Macédoniens, dont l'airain & l'acier nouvellement fourbis jettoient un éclat, qui ébloüiſſoit la vûe. Elles étoient portées ſur un nombre infini de chariots, & on les avoit diſpoſées avec un tel ſoin, qu'étant arrangées avec beaucoup d'ordre & de ſymétrie, il ſembloit pourtant qu'on les avoit jettées là au hazard; & cette confuſion apparente, mais étudiée & pleine d'art, feſoit une illuſion agréable aux ſens, & cauſoit un ſenſible plaiſir. On voioit des caſques avec des bouclìers, des cuiraſſes avec des botines, des pavois de Créte avec ceux de Thrace, des carquois pêle-mêle avec des mors & des brides. D'un côté des épées nues, & de l'autre les longues ſariſſes débordant à droit & à gauche, préſentoient en différent ſens leurs pointes aigues & menaçantes. Tous ces divers monceaux étoient liés ſans être ni trop ſerrés ni trop lâches, de maniére que le mouvement du chariot feſant heurter

&

& froiſſer enſemble dans le tranſport tant de différentes piéces, elles rendoient un ſon guerrier & terrible : & ces armes, quoique vaincues & captives, inſpiroient, même aux vainqueurs, une ſorte d'horreur & de ſaiſiſſement.

Après tous ces chariots pleins d'armes, marchoient trois mille hommes portant l'argent monnoié dans ſept cens cinquante vaſes contenant chacun le poids de trois * talens, & ſoutenus par quatre hommes. Ces trois mille hommes étoient ſuivis d'un grand nombre d'autres, qui portoient les urnes & les cuvettes d'argent, les gobelets faits en guiſe de cornes, les coupes & les flacons, le tout artiſtement arrangé, & chaque piéce remarquable en ſoi par la grandeur, par le poids, & par les ornemens en relief dont elle étoit chargée.

Le troiſiéme jour les Trompettes commencérent dès le matin à marcher

* *M. Dacier évalue ainſi dans ſa traduction des vies de Plutarque les ſommes ſoit d'argent ſoit d'or ici mentionnées.*

Dans chaque vaſe il y avoit trois talens d'argent, qui valent dix-huit mille drachmes, c'eſt-à-dire neuf mille livres de notre monnoie. Dans ces 750. vaſes, il y avoit donc ſix millions ſept cens cinquante mille livres.

à la tête de tout le cortége, jouant non les airs ordinaires aux jours de fêtes solennelles, mais ceux dont on se sert pour animer le courage des soldats lorsqu'on les méne au combat. Ils étoient suivis de six-vingts taureaux gras, dont les cornes étoient dorées, & ornées de bandelettes & de guirlandes, conduits par des jeunes gens ceints de tabliers bordés de pourpre, qui devoient les immoler. Des enfans marchoient après eux, portant les vases d'or & d'argent nécessaires pour le sacrifice.

On * voioit ensuite passer la monnoie

** Les soixante-dix-sept vases contenoient chacun trois talens d'or, & comme dans ces tems l'or étoit estimé seulement dix fois plus que l'argent, les trois talens d'or en valoient trente d'argent. Ainsi dans chaque vase il y avoit quatre-vingts dix mille livres ; & par conséquent dans les 77, il y avoit en tout six millions neuf cens trente mille livres. A ce compte, tout l'or & l'argent monnoié montoit à treize millions six cens quatre-vingts mille livres. Valerius Antias, cité par Tite-Live,* XLV. 40. *fait monter cette somme à quinze millions ; Velleius Paterculus* I. 9. *à vingt-six millions deux cens cinquante mille livres ; Pline* XXXIII. *à vingt-six millions sept cens cinquante mille livres. Il faloit que les sommes apportées de Macédoine par Paul Emile fussent bien considérables, puisque, selon Cicéron,* Off. II. 76. *elles suffirent pour abolir les tributs que paioit le Peuple Romain.*

noie d'or, portée dans soixante-dix-sept vases, dont chacun contenoit trois talens, & étoit soutenu par quatre hommes.

Ces vases étoient suivis de ceux qui portoient la coupe sacrée d'or massif, que Paul Emile avoit fait faire du poids de dix * talens, & qu'il enrichit de pierres précieuses. Après cette coupe marchoient ceux qui portoient les coupes appellées *les Antigonides*, *les Seleucides*, (du nom d'Antigonus & de Séleucus, anciens Rois de Macédoine qui s'en étoient servis) *& les Thericlées*, (du nom de Thériclès, excellent ouvrier qui en avoit imaginé & mis à la mode le dessein:) & ceux qui portoient la vaisselle d'or du buffet de Persée.

Immédiatement après l'on voioit le char de ce Prince avec ses armes, & sur ses armes son bandeau Roial. A quelque petite distance suivoient ses enfans avec leurs Gouverneurs, leurs Précepteurs, & tous les Officiers de leur

* *C'est-à-dire du poids de six cens livres: car le talent pesoit soixante livres. Ainsi à cette coupe il y avoit de l'or pour cent mille écus. Voila une coupe bien magnifique. Mais que n'y ajoutoient point encore les pierres précieuses dont elle étoit enrichie?*

leur maiſon, qui fondant tous en larmes tendoient leurs mains au peuple, & enſeignoient à leurs illuſtres mais infortunés éléves à implorer humblement la miſéricorde des Vainqueurs. Ces enfans étoient au nombre de trois, deux Princes & une Princeſſe, dont la condition ſembloit d'autant plus digne de pitié, qu'ils ſentoient moins, dans le bas âge où ils étoient, tout le poids de leur miſére. Un ſpectacle ſi triſte, & capable d'attendrir les cœurs les plus durs, tira des larmes des yeux de preſque tous les aſſiſtans, & les rendit diſtraits & indifférens ſur le ſort du Roi.

Il marchoit après ſes enfans & toute leur ſuite, envelopé d'un manteau noir, tout troublé & interdit, comme un homme à qui la grandeur de ſes maux a ôté tout ſentiment, & aliéné l'eſprit. La Reine ſa femme l'accompagnoit, ſelon Zonare. Il étoit ſuivi d'une troupe de ſes amis & de ſes courtiſans, qui marchant la tête baiſſée, & les regards toujours attachés ſur lui, feſoient aſſez connoitre aux Spectateurs que peu touchés de leur propre fortune, ils ne ſentoient que les malheurs de leur Roi.

Après

Après cette foule d'Officiers & de domestiques de Persée, on voioit passer quatre cens couronnes d'or, que les villes avoient envoiées à Paul Emile par des Ambassadeurs, comme le prix de sa victoire.

Enfin Paul Emile paroissoit, monté sur un char superbe & magnifiquement orné. Quand il n'y auroit eu que sa personne, il auroit été très-digne d'attirer tous les regards sans toute cette majesté & cette pompe qui l'environnoient. Mais sa bonne mine étoit encore rehaussée par la robe de pourpre brochée d'or; & il portoit à la main droite une branche de laurier. Entre les autres personnages illustres qui étoient à sa suite, on remarquoit ses deux fils Q. Maximus & P. Scipion. Toute son armée suivoit son char par compagnies rangées en bon ordre, portant aussi des branches de laurier, & chantant tantôt des chansons pleines de brocards contre leur Général, licence usitée & permise dans cette occasion, & tantôt des chants de triomphe remplis de louanges sur ses grands & glorieux exploits.

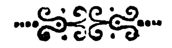
Il faut avouer qu'il n'y avoit rien de plus flateur pour des Commandans qui

qui avoient remporté d'illustres victoires sur les ennemis de l'Etat, que de rentrer dans Rome avec un si majestueux appareil, au milieu des acclamations & des applaudissemens d'un peuple innombrable, & suivis de toutes leurs troupes victorieuses. Aussi cette pompe parut-elle aux Empereurs trop brillante pour des particuliers. Agrippa, sans doute de concert avec Auguste, donna l'exemple de refuser le Triomphe qui lui avoit été décerné. Cet exemple devint une loi; &, depuis ce tems, les Empereurs se réservérent à eux seuls la gloire du Triomphe, se contentant de donner aux particuliers les ornemens de Triomphateurs.

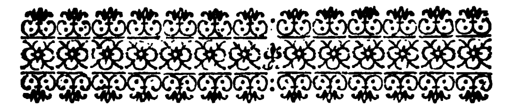
Mais si, par la pompe du Triomphe, le mérite guerrier étoit dignement & glorieusement récompensé, combien croit-on qu'un tel spectacle inspiroit d'orgueil & de fierté aux citoiens Romains, lesquels, accoutumés dès leur enfance à voir traînés ignominieusement devant le char d'un vainqueur superbe des Généraux d'armées, des Princes, des Rois, se regardoient comme les maîtres & les arbitres souverains du sort de ce qu'il y a de plus grand & de plus respecté parmi les hom-

hommes? Paroissoit-il quelque trace d'humanité dans une cérémonie, où des Rois & des Reines, chargés de chaînes comme des criminels, étoient donnés en spectacle au public? N'étoit-ce pas marquer avec affectation un mépris injurieux pour la majesté du Trône, & faire insulte à tous les Rois de la terre, que d'humilier de la sorte des Princes, dont tous le crime souvent étoit d'avoir été vaincus? Le [a] malheur des Rois n'a-t-il pas coutume au contraire d'exciter la compassion? & leur nom, toûjours respectable & sacré, ne devoit-il pas les mettre à l'abri d'un traitement si indigne? Je ne sai pas comment Rome pouvoit justifier un acte d'inhumanité si contraire à tous les sentimens de bonté & de clémence, qu'elle se piquoit de montrer en toute autre occasion.

a Hoc jam ferè sic fieri solere accepimus, ut regum afflictæ fortunæ multorum opes alliciant ad misericordiam... quòd regale iis nomen magnum & sanctum esse videatur. *Cic. pro leg. Man.* 24.



LIVRE



LIVRE VINGT-QUATRIEME.



E Livre renferme l'espace d'onze ans, 563-573. Il contient principalement la fin de la guerre des Etoliens, les victoires de Manlius sur les Gaulois d'Asie, l'accusation de Scipion l'Africain & sa retraite à Literne, le fanatisme des Bacchanales découvert & puni, les mécontentemens de Philippe Roi de Macédoine contre les Romains, la censure de Caton, & la mort funeste de Démétrius fils de Philippe.

§. I.

Manius Acilius triomphe des Etoliens. Défaite des Romains en Espagne sous Paul Emile. Jeunesse de Paul Emile. Famille du même Général. Les Ambassadeurs Etoliens sont chassés de Rome & de l'Italie, sans avoir obtenu la paix. Mort du Préteur Bébius. Paul Emile gagne une grande bataille sur les

Lusitaniens en Espagne. Vive dispute au sujet de la Censure. Amynandre est rétabli dans son Roiaume par les Etoliens. La nouvelle de l'arrivée prochaine du Consul jette les Etoliens dans un grand trouble. Le Consul Fulvius arrive dans la Gréce. Il forme le siége d'Ambracie, qui se défend vigoureusement. Les Etoliens demandent & obtiennent enfin la paix. Ambracie se rend. Les Ambassadeurs des Etoliens partent pour Rome. Le Traité de paix y est enfin ratifié. Le Consul Manlius entreprend la guerre contre les Gallo-Grecs. Origine de ce peuple. Manlius marche contre les Gallo-Grecs. Il arrive sur leurs terres, & exhorte ses soldats à bien faire leur devoir. Deux des trois corps des Gaulois se retirent sur le mont Olympe. Ils y sont attaqués par les Romains, & vaincus. Le Consul s'approche d'Ancyre, pour attaquer le troisiéme corps des Gaulois. Action extraordinaire d'une prisonniére Gauloise. Seconde victoire remportée sur les Gaulois. Manlius retourne à Ephése. Censure exercée avec beaucoup de douceur. Le Consul Fulvius prend d'assaut Samé, & réduit toute l'Ile de Céphallénie. Nouveaux Consuls. Eclypse de soleil. Ambassade des peuples de l'Asie vers

Manlius. Autres Ambassades d'Antiochus, des Gaulois, & d'Ariarathe. Conditions du Traité conclu entre le Peuple Romain & Antiochus. Réflexions sur Antiochus. Mort funeste de ce Prince. Décrets & Ordonnances au sujet des Rois & des Villes de l'Asie. Manlius repasse en Europe, & conduit son armée dans la Gréce.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

L. CORNELIUS SCIPIO.
C. LÆLIUS.

POUR NE POINT interrompre la suite de ce qui regarde la guerre contre Antiochus, j'ai omis quelques faits, auxquels je reviens maintenant.

Manius Acilius triomphe des Etoliens. *Liv.* XXXVII. 46.

Pendant que les choses dont j'ai parlé dans le Livre précédent se passoient en Asie, les deux Proconsuls Q. Minucius & Manius Acilius revinrent à Rome à peu près dans le même tems; tous deux dans l'espérance de triompher, le premier des Liguriens, & l'autre des Etoliens, qu'ils avoient vaincus. Minucius fut refusé. Acilius, comme je l'ai déja raporté, triompha d'Antiochus & des Etoliens avec beaucoup de pompe & de magnificence.

Défaite des Romains en Es-

La joie que causa ce spectacle fut bientôt troublée par la fâcheuse nouvelle que l'on reçut d'Espagne. Le Pro-

consul L. Emilius aiant été défait par les Lusitaniens, avoit laissé six mille hommes sur la place, & ramené les autres tout tremblans dans leur camp, qu'ils avoient eu beaucoup de peine à défendre, & où même ils n'osérent rester, mais se retirérent, marchant à grandes journées, en pays ami. C'est ce même Paul Emile, qui se rendit depuis très-célébre, & qui vainquit Persée Roi de Macédoine. Une défaite ne doit pas décrier un Capitaine, à qui elle peut devenir fort utile en l'engageant à faire des généreux efforts pour la réparer, comme nous verrons bientôt que Paul Emile le fit l'année suivante. Comme il jouera un grand rôle dans la République, j'insérerai ici quelques traits de sa vie que Plutarque nous a conservés.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

pagne sous Paul Emile.

Ibid.

L. Emilius Paulus son pére, qui commandoit & fut tué à la bataille de Cannes, eut une fille nommée Emilie, qui fut mariée au grand Scipion, & un fils appellé comme lui Paul Emile: c'est celui dont il s'agit ici. Il commença à entrer dans le monde dans un tems, où florissoient un très-grand nombre de personnages illustres par leurs vertus & par leurs exploits; & il s'y distingua d'une maniére particuliére, quoique

Jeunesse de Paul Emile.

Plut. in Æmil. Paul.

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

par une voie différente de celle que prenoient alors les jeunes gens pour s'illuſtrer. Car il ne s'exerça point à l'éloquence du Barreau, & il renonça auſſi aux brigues, aux ſollicitations, aux careſſes, & à d'autres pareilles voies dont la plupart ſe ſervoient pour gagner la faveur du Peuple en s'inſinuant dans ſes bonnes graces par un empreſſement marqué à lui plaire. Il ne ſongea à s'en faire connoitre & eſtimer que par la valeur, par la juſtice, & par un ferme attachement à ſes devoirs, en quoi il ſurpaſſa tous les jeunes gens de ſon âge.

La premiére charge conſidérable qu'il demanda, fut l'Edilité ; & il fut préféré à douze concurrens, tous d'une ſi grande naiſſance & d'un ſi grand mérite, qu'il n'y en eut pas un qui dans la ſuite ne parvint au Conſulat.

Aiant été aſſocié au Collége des Augures, qui étoient un certain nombre de Prêtres, auxquels les Romains commettoient le ſoin & l'intendance des divinations qui ſe tiroient des oiſeaux & de tous les ſignes & prodiges céleſtes, il donna une application extraordinaire à l'étude des rits anciens & des cérémonies de la religion. Comme il avoit grand ſoin de n'y rien innover, il étoit auſſi très attentif à en faire garder

exactement les plus légéres observances, persuadé que dans le gouvernement des affaires publiques, dont le ministére des Augures fesoit une partie considérable, quand on se relâche sur les petites choses, cette négligence entraîne peu à peu le violement des régles les plus importantes, & ouvre la porte à une pernicieuse licence. AN. R. 562. Av. J.C. 190.

Il ne fut ni moins exact ni moins sévére à rétablir & à faire observer tous les anciens réglemens de la discipline militaire. Jamais, pendant qu'il commanda les armées, on ne le vit ni flater ni caresser ses soldats, pour gagner leur amitié par de foibles & lâches complaisances, comme fesoient plusieurs Généraux. Il expliquoit à ses troupes jusqu'aux moindres devoirs de leur profession, se montrant terrible & inexorable à ceux qui désobéissoient, & tenant pour maxime que vaincre ses ennemis, n'est presque que la suite & l'accessoire du soin que l'on a pris de bien dresser & discipliner ses citoiens.

Famille du même Général. *Ibid.*

Il avoit épousé en premiéres noces Papiria, fille de Papirius Maso, qui avoit été Consul. Après avoir vécu lontems avec elle, & en avoir eu deux fils, il la répudia, sans que l'on puisse assi-

AN. R. 562. Av. J.C. 190.

assigner au juste le motif qui le détermina à ce divorce. Mais, ajoute ici Plutarque, en fait de séparation de mariage, il me semble qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un Romain, qui venoit de répudier sa femme, dit à ses amis qui lui en fesoient des reproches & qui lui demandoient, *Votre femme n'est-elle pas sage? n'est-elle pas belle? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans?* Pour toute réponse à ces questions il leur montra son soulier, & les questionnant à son tour, *Ce soulier*, leur dit-il, *n'est-il pas beau? n'est-il pas bien fait? Mais aucun de vous ne sait où il me blesse.*

Le divorce étoit permis à Rome par la Loi des douze Tables: cependant on y en avoit point vû d'exemple avant l'an 520. JESUS CHRIST, en condannant absolument le divorce, a rappellé le mariage à son institution primitive, & l'a rétabli dans sa premiére pureté.

A la place de Papiria, Paul Emile en épousa une autre dont il eut deux enfans mâles, qu'il garda dans sa maison: & les deux autres qu'il avoit de sa premiére femme, il les fit passer par adoption dans les premiéres & les plus

plus illustres maisons de Rome. Son aîné fut adopté par le fils de Fabius Maximus cinq fois Consul & Dictateur; & le second, par le fils de Scipion l'Africain, qui se trouva ainsi son pére adoptif & son cousin en même tems. C'est ce second fils de Paul Emile qui est si connu dans l'Histoire sous le nom de second Africain. Des deux filles de Paul Emile, l'une fut mariée au fils de Caton le Censeur, & l'autre à Tubéron, personnage très vénérable par sa vertu, & celui de tous les Romains qui se maintint dans sa pauvreté avec le plus de magnanimité & de constance, comme nous le verrons dans la suite.

AN. R. 562. AV. J.C. 190.

Cette distinction des enfans de Paul Emile sera nécessaire pour l'intelligence de plusieurs faits que nous raporterons dans leur tems.

Tite-Live, après avoir marqué en peu de mots la défaite de ce Général, dit que l'on repeupla les Colonies de Plaisance & de Crémone, en y envoyant six mille hommes; & que l'on en établit deux nouvelles dans le pays qui avoit été conquis sur les Boïens.

Liv. XXXVII. 46.

Dans l'Assemblée qui se tint pour créer des Consuls, M. Fulvius Nobilior fut nommé seul, parce qu'aucun

An. R. 562. Av. J.C. 190.

des autres Candidats n'avoit le nombre compétant de suffrages, c'est-à-dire plus de la moitié des Centuries. Le lendemain Fulvius se donna pour Collégue Cn. Manlius Vulso.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

M. FULVIUS NOBILIOR.
CN. MANLIUS VULSO.

Les Ambassadeurs des Etoliens font chassés de Rome & de l'Italie, sans avoir obtenu la paix. *Liv.* XXXVII 49.

Les Ambassadeurs des Etoliens aiant été introduits dans le Sénat, auroient dû être engagés par le souvenir de leur conduite passée, & par l'état malheureux où ils se trouvoient actuellement, à avouer leur faute ou leur imprudence, & à en demander humblement le pardon. Mais, suivant leur caractére arrogant & intraitable, ils se mirent à vanter les service qu'ils prétendoient avoir rendus au Peuple Romain; & lui reprochant presque que c'étoit à leur valeur qu'il étoit redevable de la victoire qu'il avoit remportée sur Philippe, ils choquérent les oreilles de tous leurs auditeurs par un discours si insolent; & en rappellant des faits anciens & oubliés, ils firent si bien qu'ils réveillérent dans l'esprit des Sénateurs la mémoire d'un plus grand nombre de traits désavantageux à leur Nation, qu'ils ne pouvoient en citer de favorables. Ainsi, au

au lieu d'exciter les ſentimens de compaſſion qui pouvoient les ſauver, ils ne firent qu'allumer le courroux & la haine qui causérent leur perte. Un Sénateur leur aiant demandé s'ils s'abandonnoient abſolument à la bonne foi du Peuple Romain; & un autre, s'ils étoient réſolus à n'avoir plus d'autres alliés & d'autres ennemis que ceux de Rome, ils ne répondirent rien de ſatisfeſant à ces queſtions, ce qui fit qu'on leur ordonna de ſortir de la ſalle. Alors tous les Sénateurs s'écriérent d'une commune voix, „ Que les Etoliens étoient encore attachés à Antiochus plus que jamais. (Le Roi Antiochus n'avoit pas encore été vaincu par Scipion) „ & que c'étoit là ce „ qui entretenoit en eux l'eſprit de révolte: qu'ainſi il faloit leur faire la „ guerre à toute outrance, juſqu'à ce „ qu'on fût venu à bout de domter „ leur fierté & leur arrogance. " Ce qui mit le comble à l'indignation des Romains, c'eſt qu'on ſut que dans le tems qu'ils demandoient la paix au Sénat, ils feſoient eux-mêmes la guerre aux Dolopes & aux Athamanes, peuples voiſins de l'Epire, & attaquoient par conſéquent Philippe alors ami de Rome.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

An. R. 563. Av. J.C. 189. Rome. Le Sénat rendit donc un Décret qui leur ordonnoit de sortir ce jour-là de la Ville, & dans l'espace de quinze jours de toute l'Italie. A. Térentius Varron eut ordre de les accompagner jusqu'à la mer, & l'on leur déclara avant qu'ils partissent, qu'on traiteroit dans la suite comme ennemis tous les Ambassadeurs qui viendroient de leur part, à moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission du Général Romain qui commanderoit dans la Gréce, & qu'ils ne fussent accompagnés d'un Officier Romain. C'est ainsi qu'ils furent congédiés.

Liv. XXXVII. 50. Alors on traita dans le Sénat des départemens des Généraux. L'Etolie échut par le sort à M. Fulvius, & l'Asie à Cn. Manlius.

Ib. 52-55. C'est pour lors que Cotta apporta à Rome la nouvelle de la victoire remportée sur Antiochus, & que l'on y donna audience aux Ambassadeurs d'Euméne, des Rhodiens, & d'Antiochus.

Mort du Préteur Bébius. *Ibid.* 57. Peu de tems après il y vint des Ambassadeurs de la part des Marseillois, qui apprirent au Sénat que L. Bébius, en partant pour aller en son département d'Espagne, avoit été investi par les Liguriens, qui avoient tué la plus

grande partie de ceux qui l'accompagnoient, & l'avoient blessé lui-même. Que ce Général s'étant fait porter à Marseille sans Licteurs, avec un petit nombre de personnes, y étoit mort au bout de trois jours. P. Junius Brutus, qui commandoit en Toscane, fut envoié en sa place, & chargé du commandement dans l'Espagne Ultérieure.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

On apprit en même tems, que L. Emilius Paulus, qui, l'année précédente, avoit été battu dans cette province, aiant ramassé une armée à la hâte longtems avant que son successeur vînt le relever, avoit donné bataille aux Lusitaniens, leur avoit tué dix-huit mille hommes, fait treize cens prisonniers, & s'étoit emparé de leur camp.

Paul Emile gagne une grande bataille sur les Lusitaniens en Espagne. *Ibid.*

La nomination des Censeurs excita dans Rome une dispute bien vive, parce que plusieurs des plus illustres citoiens demandoient cette charge avec beaucoup de chaleur. M. Porcius Caton étoit de ce nombre. Elle fut donnée à T. Quintius Flamininus & à M. Claudius Marcellus.

Vive dispute au sujet de la Censure. *Liv.* XXXVII. 58.

Pendant qu'on avoit fait la guerre en Asie, l'Etolie n'étoit pas demeurée tranquille. L'Athamanie avoit occasionné de nouveaux troubles. Depuis qu'A-

Amynandre est rétabli dans son Roiau-

An. R. 563. Av. J.C. 189.

qu'Aminandre avoit été chassé de ses Etats, ils avoient été gouvernés par les Lieutenans de Philippe, qui par leur avarice, leur orgueil, leur cruauté, irritérent si fort les peuples, qu'ils résolurent de rappeller leur ancien Maître, dont ils regrettoient la douceur & la modération. Amynandre, soutenu par les Etoliens, rentra dans la possession de son Roiaume. Philippe n'eut pas plutôt appris la révolte des Athamanes, qu'il partit avec six mille hommes & entra dans l'Athamanie. Mais aiant fait de vains efforts pour réduire les peuples, il fut obligé de retourner en Macédoine. Amynandre envoia des Ambassadeurs à Rome au Sénat, & dans l'Asie aux deux Scipions, qui s'étoient arrétés à Ephése pour s'y reposer après la défaite d'Antiochus. Il demandoit la paix, & s'excusoit d'avoir emploié les armes des Etoliens, pour rentrer en possession de ses Etats. Il se plaignoit sur tout des injustices de Philippe.

[Margin: me par les Etoliens. Liv. XXXVIII. 1.]

[Margin: La nouvelle de l'arrivée prochaine du Consul jette les Etoliens]

Les Etoliens aiant soumis les Dolopes & les Amphilochiens, & aiant rétabli Amynandre dans l'Athamanie, commençoient à triompher de joie pour ces heureux succès, lorsqu'ils apprirent que les Romains avoient vaincu Antiochus dans l'Asie. Quelques jours

après les Ambassadeurs qu'ils avoient envoiés à Rome, revinrent sans raporter la paix qu'ils étoient allés demander, & leur apprirent que le Consul Fulvius avoit déja passé la mer avec son armée. Effraiés de ces nouvelles, ils résolurent d'envoier à Rome de nouveaux Ambassadeurs qu'ils choisirent parmi les premiers de leur nation, après avoir engagé les Rhodiens & les Athéniens à y joindre les leurs. Ils espéroient que l'autorité de ces deux Républiques feroit agréer au Sénat les priéres qu'il avoit d'abord rejettées.

AN. R. 563. Av. J.C. 189. dans un grand trouble. *Liv.* XXXVIII. 3.

Fulvius cependant aborda à Apollonie. La premiére chose qu'il fit fut de délibérer avec les principaux des Epirotes par quel côté il entameroit la guerre contre les Etoliens. Ils lui conseillérent de commencer par le siége d'Ambracie, qui pour lors s'étoit donnée aux Etoliens. Cette ville, outre qu'elle étoit défendue d'un côté par la riviére Aréthon, & de l'autre par une montagne fort escarpée, étoit entourée d'un mur très-solide qui avoit trois milles de circuit, c'est-à-dire près d'une lieue. Le Consul emploia tous les moiens que l'art de la guerre fournissoit alors pour les siéges. Il lui impor-

Le Consul Fulvius arrive dans la Gréce. Il forme le siége d'Ambracie, qui se défend vigoureusement. *Liv.* XXXVIII. 4-7.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

toit extrêmement pour sa prore réputation, & pour le succès de toute la campagne, de réussir dans sa premiére entreprise. L'attaque fut des plus vives, & la défense ne le fut pas moins. Un renfort de cinq cens hommes d'élite que les Etoliens trouvérent moien de faire entrer dans la place malgré la vigilance des Romains, augmenta beaucoup le courage & la confiance des assiégés. Ils emploioient tous les jours de nouvelles inventions pour brûler les machines des ennemis. Ils fesoient de fréquentes sorties, où ils avoient presque toujours l'avantage. Leur résistance fut si vigoureuse & si opiniâtre, que le Consul se repentoit presque de s'être engagé dans ce siége, dont le succès commençoit à lui paroitre douteux.

Les Etoliens demandent & obtiennent enfin la paix. Ambracie se rend.

Liv. XXXVIII. 8. 9.

Les Etoliens, de leur côté, n'étoient pas dans une moindre inquiétude. D'une part, Ambracie étoit vivement pressée : de l'autre, leurs côtes maritimes étoient ravagées par la flote Romaine : enfin l'Amphilochie & la Dolopie étoient en proie aux Macédoniens. Il leur étoit absolument impossible de soutenir la guerre en même tems dans trois endroits différens. Les choses étant en cet état, le Préteur assembla les principaux de la nation,

pour ſavoir ce qu'ils lui conſeilloient de faire. „ Tous furent d'avis qu'il faloit demander la paix, & la conclure à des conditions avantageuſes s'il étoit poſſible, ou du moins tolérables, ſi l'on ne pouvoit faire autrement. Qu'ils avoient entrepris la guerre dans l'eſpérance d'être appuiés des forces d'Antiochus. Mais comment la pourroient-ils continuer après que ce Prince avoit été vaincu par mer & par terre, & chaſſé preſque hors des bornes de l'Univers au dela des ſommets du mont Taurus? Que Phénéas & Damotéle, revêtus de pleins pouvoirs, fiſſent, ſuivant leurs lumiéres & leur zéle, tout ce que, dans les conjonctures préſentes, ils jugeroient le plus convenable à la patrie, puiſque la fortune avoit réduit les Etoliens à la néceſſité de recevoir la Loi d'autrui. AN. R. 563. AV. J.C. 189.

Les Ambaſſadeurs étant arrivés avec ces pouvoirs „ priérent le Conſul d'épargner Ambracie, & d'avoir pitié d'une Nation autrefois Alliée, & qui depuis avoit été portée à de folles entrepriſes, ſinon par les injuſtices qu'on lui avoit faites, au moins par les calamités auxquelles on l'avoit

AN. R. 565. AV. J.C. 189.

„ réduite. Que les Romains n'avoient „ pas plus à se plaindre des injures „ qu'ils avoient reçues des Etoliens „ dans la guerre d'Antiochus, qu'à se „ louer des services qu'ils leur avoient „ rendus dans celle de Philippe; & que „ comme dans celle-ci la récompense, „ de la part des Romains, avoit été „ médiocre, dans l'autre ils ne de- „ voient pas pousser la punition à la „ derniére rigueur.

Le Consul leur répliqua, „ Que les „ Etoliens avoient souvent recours aux „ priéres pour obtenir la fin de la guer- „ re, mais toujours avec peu de bonne „ foi & de sincérité. Qu'en demandant „ la paix ils imitassent Antiochus, „ qu'ils avoient entrainé dans la guer- „ re. Que ce Prince n'avoit pas seule- „ ment renoncé à un petit nombre de „ villes que l'on vouloit remettre en li- „ berté, mais à toute la partie de l'A- „ sie située en deça du mont Taurus, „ c'est-à-dire à une étendue de pays „ qui pouvoit former un Roiaume „ opulent & considérable. Que pour „ lui, il n'écouteroit point les Etoliens, „ qu'ils n'eussent mis bas les armes. „ Qu'il faloit commencer par les livrer „ aux Romains avec tous leurs che- „ vaux. Que de plus ils paieroient aux

„ Romains mille talens, (trois mil- AN. R.
„ lions) moitié comptant, & s'enga- 563.
„ geroient par le Traité à n'avoir point Av. J. C.
„ d'autres amis ni d'autres ennemis 189.
„ que ceux de Rome.

Les Ambassadeurs trouvant ces conditions extrêmement dures, & se défiant du caractére inconstant & indomtable de ceux qui les avoient envoiés, s'en retournérent sans faire aucune réponse au Consul, pour consulter de nouveau le Préteur & les Chefs de la Nation. Ils furent fort mal reçus. On leur reprocha qu'aiant eu ordre de raporter la paix à quelque condition que ce fût, ils exposoient l'Etolie à un traitement plus dur par leur lenteur & leur retardement. Ils se remirent donc en chemin pour retourner à Ambracie. Mais ils tombérent dans une embuscade que leur avoient dressé sur la route les Acarnaniens avec qui les Etoliens étoient en guerre, & furent conduits à Thyrium, où l'on les retint prisonniers. Voila ce qui éloigna la conclusion de la paix.

Les Ambassadeurs des Rhodiens & des Athéniens étoient déja dans le camp du Consul, à qui ils étoient venus demander grace pour les Etoliens,

An. R. 563. Av. J.C. 189.

quand Amynandre Roi des Athamanes, après s'être muni d'un sauf-conduit, s'y rendit aussi, afin d'intercéder, moins pour les Etoliens en général, qu'en particulier pour la ville d'Ambracie, où il avoit passé la plus grande partie de son exil. Le Consul aiant appris d'eux l'accident des Ambassadeurs, ordonna qu'on les lui amenât de Thyrium; & quand ils furent arrivés, on recommença à parler de paix. Amynandre sollicitoit vivement les Ambraciens à se rendre, car c'étoit ce qu'il avoit le plus à cœur. Et comme il avoit peine à persuader leurs Magistrats dans les conférences qu'il avoit avec eux au pié des murailles, il entra dans la ville par la permission du Consul, & ajoutant les priéres aux conseils, il les engagea enfin à ouvrir leurs portes aux Romains, après avoir tiré parole du Consul que la garnison Etolienne pourroit sortir, & se retirer en toute liberté.

La reddition d'Ambracie fut un grand acheminement à la paix. C. Valerius fils de Levinus, frére uterin du Consul, qui avoit fait amitié avec les Etoliens, leur fut d'un grand secours en cette occasion pour leur faire obtenir des conditions plus supportables.

„ Fulvius n'exigea d'eux que cinq cens „ talens Euboïques, (un peu moins „ d'un million & demi) dont ils en „ paieroient deux cens comptant, & „ le reste en six paiemens égaux de six „ mois en six mois. Qu'ils rendroient „ aux Romains leurs prisonniers & „ leurs transfuges. Qu'ils ne retien- „ droient dans leur dépendance aucu- „ ne des villes, qui, depuis l'arrivée „ de T. Quintius dans la Gréce, eût „ été prise de force par les Romains, „ ou qui se seroit rendue volontaire- „ ment à eux. Que l'Ile de Céphallé- „ nie ne seroit point comprise dans le „ Traité „. Quoique les Ambassadeurs n'eussent pas lieu de s'attendre à un traitement si doux, ils demandérent cependant & obtinrent la permission d'aller encore consulter la Nation. Les conditions de paix furent acceptées d'un consentement général.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

Les Ambraciens firent présent au Consul d'une Couronne d'or pesant cent cinquante livres (un peu plus de deux cens trente-quatre de nos marcs :) & ce Général fit enlever toutes les statues de marbre & d'airain, & tous les tableaux, qui se trouvoient à Ambracie en plus grand nombre & d'un plus grand prix qu'en aucune

An. R. 563. Av. J.C. 189.

ville du pays, parce que Pyrrhus y avoit eu autrefois son palais. Mais c'est à quoi il borna tout le butin qu'il fit en cette ville. Il auroit mieux fait encore de ne point transporter ces statues & ces tableaux à Rome, où ce goût, dont les suites furent si pernicieuses, commençoit à s'établir; & l'on sait quel ravage il y fit.

Les Ambassadeurs des Etoliens partent pour Rome. Le Traité de paix y est enfin ratifié.

Liv. XXXVIII. 10. 11.

Le Consul étant parti d'Ambracie, entra dans le cœur de l'Etolie. Les Ambassadeurs des Etoliens vinrent l'y trouver. Aiant appris d'eux que les conditions de paix avoient été acceptées dans une Assemblée générale, il leur ordonna d'aller à Rome, leur permit d'emmener avec eux les Députés de Rhodes & d'Athénes, pour être leurs intercesseurs auprès du Sénat; & aiant aussi consenti que son frére C. Valerius les accompagnât, il passa dans la Céphallénie.

Les Etoliens étant arrivés à Rome, y trouvérent les esprits fort prévenus contre eux, par les lettres & les Ambassadeurs que Philippe avoit eu soin d'y envoier. Les plaintes réitérées de ce Prince avoient fermé les oreilles des Sénateurs aux priéres des Etoliens. Cependant le Sénat écouta avec beaucoup d'attention les Ambassadeurs de

Rhodes & d'Athénes. Leon, qui parloit au nom des Athéniens, usa d'une similitude qui les frapa, quoiqu'assez commune. " Après [a] avoir comparé „ l'Etolie à une mer tranquille quand „ les vents ne l'agitent point, il ajouta „ que lorsque ces peuples étoient restés „ dans l'alliance & l'amitié des Ro„ mains, ç'avoit été par une suite de „ la tranquillité qui fesoit leur situa„ tion naturelle. Mais que Thoas & „ Dicéarque, Ménétas & Damocrite, „ en soufflant comme des vents impé„ tueux, les deux premiers du côté „ de l'Asie, & les deux autres du côté „ de l'Europe, avoient excité cette „ tempête, qui les avoit poussés vers „ Antiochus comme contre un écueil „ où ils s'étoient brisés. „ Après bien des difficultés & des traverses, les Etoliens obtinrent enfin que le Traité de paix seroit ratifié, tel, à peu de choses près, qu'il avoit été dicté par

AN. R. 563.
Av. J.C. 189.

a Vulgatâ similitudine, mari tranquillo, quod ventis concitaretur, æquiparando multitudinem Ætolorum, usus, cùm in fide Romanæ societatis mansissent, insita gentis tranquillitate quiesse eos aiebat: postea quàm flare ab Asiâ Thoas & Dicæarchus, ab Europa Menetas & Damocritus, cœpissent, tum illam tempestatem coortam, quæ ad Antiochum eos, sicut ad scopulum, intulisset. *Liv.*

An. R. 563. Av. J.C. 189.

Fulvius. On leur laissa la liberté de donner de l'or au lieu d'argent, s'ils l'aimoient mieux, pourvû que la * différence d'une espéce à l'autre ne fût que de dix à un.

Le Consul Manlius entreprend la guerre contre les Gallo-Grecs. *Liv.* XXXVIII. 12.

PENDANT que le Consul Fulvius fesoit ainsi la guerre & ensuite la paix avec les Etoliens, Manlius son Collégue entreprit aussi de son côté une guerre dans une région de l'Asie assez éloignée, contre les Gaulois établis dans ces contrées, & appellés par les Romains Gallo-Grecs : j'expliquerai bientôt pourquoi on les nommoit ainsi, & où ils étoient situés.

Le Consul étoit venu à Ephése dès le commencement du printems, & avoit pris le commandement des troupes que lui remit L. Scipion. Après en avoir fait la revûe, il assembla les soldats, ,, & aiant loué la valeur avec
,, laquelle ils avoient domté Antio-
,, chus dans un seul combat, il les
,, exhorta à l'emploier encore contre
,, les Gaulois qui avoient donné du
,, secours à ce Prince, & dont le ca-
,, ractére étoit si féroce & si indomta-
,, ble, que c'étoit en vain qu'ils avoient
,, re-

* *La différence de l'or à l'argent étoit auparavant de quinze à un. L'or, en se multipliant, avoit perdu le tiers de sa valeur.*

„ repoussé Antiochus au dela du mont AN. R.
„ Taurus, s'ils laissoient en deça une 563.
„ nation si fiére & si puissante. Il par- Av. J.C.
„ la de lui-même en peu de mots & 189.
„ avec modestie, sans rien dire dont
„ tout le monde ne reconnût la vérité.
Aussi son discours fut généralement applaudi. Les soldats n'appréhendoient pas beaucoup les Gaulois, qui aiant été vaincus lorsqu'ils étoient joints à la nombreuse armée d'Antiochus, seroient encore moins en état de résister seuls aux Romains.

Ce peuple, environ quatre-vingts-dix ans avant le tems où nous sommes, sortant en foule de la Gaule sa patrie, ou parce qu'il s'y trouvoit trop serré, ou attiré par l'espérance du butin, persuadé d'ailleurs qu'il ne trouveroit sur sa route aucune nation qui lui fût égale en valeur, arriva sous la conduite de Brennus jusques dans le pays des Dardaniens. Alors il s'éleva une sédition qui partagea la Nation en deux corps. Les uns restérent avec Brennus leur premier Chef; ce sont ceux dont le désastre devant Delphes est si célébre dans l'Histoire: les autres, au nombre de vingt mille, aiant choisi Léonorius & Lutarius pour les com-

Origine de ce peuple. *Liv.* XXXVIII. 16.

An. R. 563. Av. J. C. 189.

commander, passérent avec eux dans la Thrace. Là, en combattant avec bravoure ceux qui vouloient les arréter, & mettant à contribution ceux qui leur demandoient la paix, ils poussérent jusqu'à Bysance; & pendant un long tems firent paier tribut à toutes les villes de la Propontide, dont ils s'étoient rendu maîtres. Dans la suite, apprenant de près combien les terres de l'Asie étoient fertiles, il leur prit envie d'aller s'y établir. S'étant donc emparés par fraude de Lysimachie, & aiant soumis toute la Quersonnése par la force des armes, ils descendirent jusqu'aux bords de l'Hellespont. Apercevant de là ce riche pays, qui n'étoit séparé d'eux que par un bras de mer fort étroit, ils conçurent un desir encore plus violent d'y passer. Ils envoiérent donc des Ambassadeurs à Antipater Gouverneur de cette côte, pour lui en demander la liberté. Mais comme il les amusoit de promesses sans rien terminer, Lutarius passa le détroit, & entra en Asie, où Léonorius le suivit de près. Réunis ensemble, ils donnérent du secours à Nicoméde Roi de Bithynie, qui par leur moien devint maître de

tout

tout le pays qui porte ce nom, dont Zybéte occupoit une partie. De Bithynie, ils s'avancérent dans l'Asie. De vingt mille hommes qu'ils étoient d'abord, il n'en restoit pas plus de dix mille. Cependant ils imprimérent tant de terreur à tous les peuples qui habitoient en deçà du mont Taurus, qu'il n'y en eut aucun qui ne se soumît à leur paier tribut, les plus éloignés comme les plus voisins, ceux qui n'avoient point encore éprouvé leur valeur comme ceux qu'ils avoient vaincus. Enfin, comme la troupe qui restoit étoit composée originairement de trois peuples joints en un, les Tolistoboïens, les Trocmes, & les Tectosages, ils divisérent aussi l'Asie Mineure en trois parties, dont chacune paicroit tribut à l'une des trois nations. Les Trocmes eurent pour leur part la côte de l'Hellespont; l'Eolide & l'Ionie tombérent aux Tolistoboïens; & le milieu du pays aux Tectosages: ensorte qu'ils avoient rendu tributaire toute cette portion de l'Asie qui est en deça du mont Taurus. Pour eux, ils établirent leur demeure aux environs du fleuve Halys, & c'est là proprement le pays qui s'appelloit

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Gallo-

AN. R. 563. Av.J.C. 189. Gallo-Gréce. Comme la plupart des anciens habitans étoient des Colonies venues de Gréce, ces Gaulois mêlés avec eux furent appellés par cette raison Gallo-Grecs. Par succession de tems ils se multipliérent si fort, & se rendirent si redoutables, qu'à la fin les Rois mêmes de Syrie ne refusérent pas de leur paier tribut. Attale, pére d'Euméne, fut le premier de ceux qui habitoient alors dans l'Asie, qui osa le leur refuser; & leur aiant livré bataille, il remporta sur eux, contre l'attente de tout le monde, une victoire considérable. Mais elle n'abbatit pas tellement leur courage, qu'ils renonçassent à l'empire du pays. Ils conservérent leur domination jusqu'au tems de la guerre d'Antiochus & des Romains. Après même que ce Prince eut été défait & chassé, ils comptoient bien qu'étant aussi éloignés de la mer qu'ils l'étoient, l'armée Romaine n'entreprendroit pas de venir jusqu'à eux.

Manlius marche contre les Gallo Grecs. *Liv.* XXXVIII. 12 15. Ils se trompoient. Le Consul forma le dessein de les aller attaquer. Il étoit fâché de l'absence d'Euméne qui étoit encore à Rome, parce que ce Prince connoissoit parfaitement le pays & l'ennemi, & qu'il étoit de son intérêt qu'on

le

le délivrât de voisins aussi incommodes pour lui que les Gaulois. A son défaut il fit venir son frére Attale de Pergame, & l'aiant exhorté à se joindre à lui contre des ennemis communs, il le renvoia préparer les secours qu'il étoit en état de fournir. AN. R. 563. Av. J. C. 189.

Quelques jours après étant allé d'Ephése à Magnesie, il y rencontra Attale, qui venoit au devant de lui avec mille hommes de pié, & deux cens chevaux. Il avoit ordonné à son frére Athénée de le suivre avec le reste des troupes, & avoit confié la garde de Pergame à des Ministres dont il connoissoit le zêle & la fidélité. Manlius donna à ce jeune Prince les louanges que méritoit son attachement aux intérêts du Peuple Romain, & alla camper avec lui sur les bords du Méandre, en attendant qu'on eût ramassé les barques dont il avoit besoin pour transporter ses troupes à l'autre coté de ce fleuve, qu'elles ne pouvoient passer à gué à cause de sa profondeur. Athénée vint le trouver peu de tems après, lui amenant mille hommes de pié de différentes nations, & trois cens chevaux. Quand le Consul fut arrivé à Antioche située sur le Méandre, Séleucus fils d'An-

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

d'Antiochus vint le trouver dans son camp, fesant apporter le blé que son pére, par le Traité conclu avec Scipion, s'étoit obligé de fournir à l'armée Romaine.

De là Manlius, marchant en avant, soumit de gré ou de force tout ce qu'il rencontra sur sa route. Il trouva en certains endroits quelque résistance: mais étant infiniment supérieur par le nombre & le courage de ses troupes, il les soumit aisément, & les mit tous à contribution. Les sommes qu'il en tira, sans compter le blé qu'il les obligeoit de lui fournir, montérent à deux cens ving-cinq talens d'argent, c'est-à-dire deux cens vingt-cinq mille écus.

Il arrive sur leurs terres, & exhorte ses soldats à bien faire leur devoir.

Liv. XXXVIII. 17. 18.

Après une marche fort longue, *il* arriva enfin sur les terres des Tolistoboïens. La réputation des Gaulois étoit grande dans tout ce pays qu'ils avoient subjugué par les armes, & où tout avoit été obligé de plier sous leurs efforts. Il crut devoir prévenir ses troupes, & détruire ce préjugé, avant que de les mettre en action. *Je ne métonne pas*, leur dit-il, *que les Gaulois aient répandu la terreur de leur nom parmi des peuples aussi mous & efféminés que le sont ceux de l'Asie. Leur haute taille, leur*

leur chevelure blonde & qui descend jus- AN. R.
qu'aux reins, leurs boucliers d'une énor- 563.
me grandeur, leurs longues épées; outre AV. J.C. 189.
cela les chants, les cris, & les hurlemens qu'ils poussent en commençant le combat, le bruit épouvantable qu'ils font avec leurs armes & leurs boucliers: tout cela peut être un épouvantail pour des hommes qui n'y sont point accoutumés, non pour vous, Romains, qui avez tant de fois triomphé de cette nation. D'ailleurs, vous savez par votre expérience, qu'après que les Gaulois ont jetté leur premier feu, une résistance opiniâtre de la part des ennemis émousse la pointe de leur courage, aussi bien que la force de leurs corps; & qu'incapables de soutenir les ardeurs du soleil, les fatigues, la poussiére, la soif, les armes leur tombent des mains, & qu'ils cédent par lassitude & par épuisement. Ne vous imaginez point que ce soient ces anciens Gaulois endurcis à la fatigue & aux dangers; & à qui une certaine férocité naturelle tenoit lieu de courage. L'abondance du pays qu'ils ont envahi, la douce température de l'air qu'ils y respirent, la mollesse & les délices des peuples avec qui ils habitent, les ont entiérement énervés. Car [a] *il en est des*

a Hi jam degeneres sunt; misti, & Gal-

AN. R. 561. AV. J.C. 189.

des hommes, comme des plantes. Celles qui croissent dans leur sol natal conservent toute leur vigueur & toute leur vertu; au lieu que celles que l'on transplante dans un terroir étranger, ne sont pas lontems sans dégénérer. C'est avec justice qu'on appelle ces peuples Gallo-Grecs. Ce ne sont plus que des Phrygiens couverts d'armes Gauloises; & tout ce que je crains, c'est que la défaite d'ennemis si peu dignes de vous ne vous fasse pas beaucoup d'honneur.

Après le discours de Manlius, l'armée témoigna par ses cris l'impatience où elle étoit qu'on la menât contre l'ennemi. Lorsqu'ils eurent passé le fleuve Sangarius, les Prêtres Gaulois de Cybéle vinrent de Pessinonte au devant de lui revétus de leurs habits sacerdotaux, & prononçant avec enthousiasme des vers prophétiques, dont le sens étoit que la déesse accordoit aux Romains une route sure & aisée, la victoire sur leurs ennemis, & l'empire de toute cette région. Le Consul répondit qu'il acceptoit l'augure, & poursuivit son chemin.

En-

lograeci verè, quod appellantur: sicut in frugibus, non tantùm semina ad servandam indolem valent, quantùm terrae proprietas cœlique, sub quo aluntur, mutat. *Liv.*

Enfin, étant arrivé ſur les terres des ennemis, il apprit que les Toliſtoboïens s'étoient réfugiés ſur le mont Olympe, les Tectoſages à quelque diſtance de là ſur une autre montagne; & que les Trocmes, aiant mis leurs femmes & leurs enfans en dépôt dans le camp des derniers, avoient réſolu d'aller ſecourir les Toliſtoboïens. Ce qui les avoit déterminés à prendre ce parti, c'eſt l'eſpérance où ils étoient que les Romains n'iroient pas les chercher ſur des ſommets inacceſſibles; & que s'ils étoient aſſez téméraires pour l'entreprendre, il ne faloit qu'une poignée de monde pour les renverſer & les défaire; & qu'enfin ils ne s'expoſeroient pas à mourir de froid & de miſére au pié de ces montagnes, en s'obſtinant à y reſter. Quoiqu'ils ſe cruſſent déja aſſez défendus par la hauteur des rochers & des montagnes, pour plus de ſûreté ils tirérent encore autour des ſommets où ils s'étoient retranchés un foſſé, qu'ils fortifiérent d'une bonne paliſſade.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Deux des trois corps des Gaulois ſe retirent ſur le mont Olympe Ils y ſont attaqués par les Romains, & vaincus.

Liv. XXXVIII. 19-23.

Le Conſul, qui s'étoit bien attendu qu'il lui faudroit combattre de loin contre la difficulté des lieux, bien plus que contre les armes des ennemis, avoit

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

fait une ample provision de javelots, de fléches, de balles de plomb, & de pierres d'une grosseur à pouvoir être lancées avec la fronde; & en cet état alla camper à cinq milles (une lieue & demie) du mont Olympe. Il arriva bientôt aux ennemis, non sans avoir essuié beaucoup de dangers & de fatigues. Les deux partis engagérent d'abord l'action de loin, les Gaulois aiant l'avantage du lieu, mais les Romains leur étant supérieurs par l'abondance & la variété des traits. On ne se battit pas lontems avec égalité. Car les boucliers des Gaulois, qui étoient longs sans beaucoup de largeur, ne couvroient qu'une partie de leurs vastes corps; & ils n'avoient point d'autres armes que leurs épées, dont ils ne pouvoient faire usage tant qu'on se battoit de loin. Ils n'avoient pas eu soin de faire amas de pierres, qui seules les pouvoient aider dans cette sorte d'attaque; & elles leur manquérent bientôt. Les Romains, au contraire, les blessoient de toutes parts à coups de fléches, de javelots, & de balles de plomb, sans qu'ils pussent les éviter. Lorsque les Gaulois se sentoient blessés, tâchant d'arracher le trait de leur corps, sans

en

en pouvoir venir à bout, ils ne fesoient qu'augmenter la douleur dont ils étoient déchirés, & se rouloient par terre comme des furieux & des desespérés. Ceux qui prenoient le parti de fondre sur les ennemis, n'en étoient que plutôt & plus dangereusement percés; & dès qu'ils étoient à portée, les Vélites, c'est-à-dire les Armés à la légére, les tuoient à coup d'épée. Ces sortes de soldats portoient des bourcliers de trois piés dans leur main gauche, & dans la droite une demi-pique, (*hasta*) dont ils se servoient de loin; &, s'il faloit combattre de pié ferme & main à main, ils passoient leur pique dans la gauche, & prenoient de la droite l'épée Espagnole qui pendoit à leur ceinture. Le peu qu'il restoit de Gaulois, voiant qu'ils ne pouvoient résister aux soldats armés à la légére, & qu'ils alloient avoir les Légions sur les bras, s'enfuirent en désordre dans leur camp.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

La tête des Légions étant arrivée sur les hauteurs, le Consul ordonna aux soldats de faire alte pour reprendre haleine; & leur montrant la colline jonchée des cadavres des Gaulois, *Si des gens armés de fléches & de frondes,*

AN.R. 563. AV.J.C. 189.

leur dit-il, *ont fait un tel carnage, que ne doit-on pas attendre des Légions armées de toutes piéces ? Les Armés à la légére ont repoussé les Gaulois jusques dans leur camp: c'est à vous de les y forcer, & d'achever leur défaite.* Les Gaulois ne soutinrent pas lontems le choc d'une Infanterie si terrible. Voiant que ceux qui gardoient les portes de leur camp avoient tous été taillés en piéces, ils n'attendent pas que les vainqueurs y entrent, mais s'enfuient de toutes parts. Ils se précipitent en aveugles à travers les rochers les plus impraticables. Ils tombent la plupart dans des abymes, & y perdent la vie dans le moment, ou y demeurent estropiés. Rien ne les arréte : l'ennemi est l'unique objet de la fraieur qui les emporte. Le Consul poursuivit les fuiards dans tous les endroits qui étoient pratiquables, & en fit un grand carnage. On ne sut pas précisément le nombre de ceux qui furent tués : celui des prisonniers alloit à quarante mille personnes, en comptant les femmes, les enfans, & autre troupe foible & inutile, que les Gaulois avoient entraînée avec eux.

Le Consul, à son retour, fit mettre en un tas & brûler les armes des Gaulois ;

lois; & aiant ordonné à ceux qui s'é- AN. R. 563. Av. J.C. 189.
toient emparés du butin malgré sa défense de le raporter, il en vendit une partie au profit du Trésor public, & partagea le reste entre les soldats, veillant avec grand soin à faire observer l'égalité. Alors, aiant assemblé l'armée, il donna publiquement à un chacun les éloges & les récompenses dont il étoit digne. Il loua sur tout Attale; en quoi il fut généralement applaudi des Officiers & des soldats, témoins & juges sincéres du mérite des Généraux. En effet ce jeune Prince, aiant fait paroître dans les travaux & dans les périls une activité & une valeur extraordinaire, avoit témoigné, après la victoire, une retenue & une modestie encore plus estimables.

Le Consul s'aproche d'Ancyre, pour attaquer le troisiéme corps des Gaulois. *Liv.* XXXVIII. 24.

Restoit une seconde guerre contre les Tectosages, qui n'avoient point eu de part à la défaite de leurs compatriotes. Le Consul, après avoir laissé prendre quelque repos à ses troupes, partit pour les aller chercher, & le troisiéme jour arriva à Ancyre, ville célébre du pays, dont les ennemis n'étoient éloignés que de dix milles, (environ trois lieues.)

Pendant le séjour qu'il y fit, une de

An. R. 563. Av. J.C. 189.

Action extraordinaire d'une Prisonniére Gauloise.

Liv. ibid.

ses prisonniéres fit une action bien mémorable. Elle s'appelloit Chiomare, & étoit femme d'Ortiagon l'un des Chefs ou Princes Gaulois, également recommandable par sa chasteté & par sa beauté. Elle étoit gardée, entre plusieurs autres qui avoient été prises avec elle à la déroute du mont Olympe, par un Centurion, aussi passionné pour l'argent que pour les femmes. D'abord il tâcha de l'engager à consentir à ses infames desirs: mais, ne pouvant vaincre sa résistance & sa fermeté, il crut pouvoir emploier la violence sur une femme que son malheur avoit réduite à l'esclavage. Ensuite, pour lui faire oublier cet outrage, il lui offrit de la renvoier en liberté, non cependant sans rançon. Il convint avec elle d'une certaine somme ; & pour cacher ce complot aux autres Romains, il lui permit d'envoier à ses parens tel des prisonniers qu'elle voudroit choisir, & marqua près du fleuve le lieu où se feroit l'échange de la Dame & de l'or. Par hazard elle avoit un de ses esclaves parmi les autres prisonniers. Ce fut lui sur qui elle jetta les yeux ; & aussitôt le Centurion le conduisit hors des Corps-de-gardes à la

fa-

faveur des ténébres. Dès la nuit ſuivante, deux parens ou amis de la Princeſſe ſe trouvérent au rendez-vous, où le Centurion amena auſſi ſa priſonniére. Quand ils lui eurent préſenté le talent Attique qu'ils avoient apporté, c'étoit la ſomme dont on étoit convenu, la Dame dit en ſa langue à ceux qui étoient venus pour la recevoir de tirer leurs épées, & de tuer le Centurion qui s'amuſoit à peſer cet or. Alors cette femme, charmée d'avoir lavé par ſon courage l'injure faite à ſa chaſteté, prit la tête de cet Officier qu'elle-même avoit coupée, & la cachant ſous ſa robe, alla retrouver ſon mari Ortiagon qui s'en étoit retourné chez lui après la défaite des ſiens au mont Olympe. Avant que de l'embraſſer, elle jetta à ſes piés la tête du Centurion. Etrangement ſurpris d'un tel ſpectacle, il lui demande de qui étoit cette tête, & ce qui l'avoit portée à faire une action ſi peu ordinaire à ſon ſexe. Le viſage couvert d'une ſubite rougeur, & enflammé en même tems d'une fiére indignation, elle avoua l'outrage qu'elle avoit reçu, & la vengeance qu'elle en avoit tirée. Pendant tout le reſte de ſa vie, elle conſerva toujours le même attachement

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

An. R. 563. Av. J.C. 189. pour la pureté de vie & de mœurs qui fait la principale gloire du sexe, & soutint merveilleusement l'honneur d'une action si mâle & si généreuse. Plutarque raconte le même fait dans le Traité des vertus & des belles actions des Dames, & c'est lui qui nous a appris le nom de celle-ci, bien digne d'être transmis à la postérité.

Seconde victoire remportée sur les Gaulois. *Liv.* XXXVIII. 25-27.

Les Tectosages aiant appris l'arrivée du Consul, lui envoiérent des Députés pour lui demander une entrevûe, & pour traiter de paix : mais leur véritable dessein étoit de le surprendre dans des embuches qu'ils lui avoient préparées, & où réellement il courut un grand risque. L'armée des Gaulois étoit composée de soixante & quatorze mille hommes. Celle des Romains, beaucoup inférieure pour le nombre, l'emportoit infiniment pour le courage, auquel la perfidie des ennemis avoit ajouté une nouvelle pointe & une nouvelle force. Aussi, déja vaincus & abbattus par la défaite de leurs compatriotes, ils ne soutinrent pas le premier choc des Romains, & prirent la fuite. Les vainqueurs les poursuivirent vivement, sans avoir pu cependant en tuer plus de huit mille, tous les autres aiant

aiant passé le fleuve Halys avant qu'on pût les joindre. La plupart des vainqueurs passérent cette nuit-là dans le camp des Gaulois. Le Consul ramena les autres dans le sien. Le lendemain il fit la revûe des prisonniers & du butin, qui se trouva immense, comme aiant été accumulé par la plus avide de toutes les nations, qui depuis un grand nombre d'années avoit soumis par les armes & pillé ces riches contrées qui sont en deça du mont Taurus. AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Les Gaulois s'étant rassemblés de tous les lieux où la fuite les avoit dispersés, la plupart blessés, sans armes & sans équipages, envoiérent des Ambassadeurs au Consul pour lui demander la paix. Manlius leur ordonna de le venir trouver à Ephése. Car comme on étoit au milieu de l'autonne, il s'éloigna le plus promtement qu'il put de ces cantons, où la proximité du mont Taurus commençoit à faire sentir la rigueur du froid, & ramena son armée hiverner le long des côtes maritimes. Manlius retourne à Ephése. *Ibid.* 27.

PENDANT que ces choses se passoient dans l'Asie, tout étoit tranquille dans les autres Provinces. A Rome les Censeurs T. Quintius Flamininus & M. Claudius Marcellus firent la revûe Censure exercée avec beaucoup de douceur.

 des

An. R. 563. Av. J.C. 189. *Liv.* XXXVII. 28.

des Sénateurs, & remplirent les places qui vaquoient. Ils donnérent pour la troisiéme fois à P. Scipion l'Africain le nom & la qualité de *Prince du Sénat.* Ils n'en exclurent que quatre, dont aucun n'avoit exercé de Charge Curule. Ils usérent de la même indulgence dans la revûe des Chevaliers. Par le dénombrement qu'ils firent, le nombre des citoiens montoit à deux cens cinquante-huit mille trois cens.

Le Consul Fulvius prend d'assaut Samé, & réduit toute l'Ile de Céphallénie. *Liv.* XXXVIII. 28, 29.

Toutes les villes de l'Ile Céphallénie s'étoient remises au pouvoir du Consul Fulvius. Une seule refusa de se soumettre : c'étoit Samé. Il fut obligé d'en former le siége. Elle se défendit avec beaucoup de vigueur, fesant de fréquentes sorties sur les assiégeans, où elle avoit presque toujours l'avantage, leur tuoit beaucoup de monde, & mettoit le feu à tous leurs ouvrages. Le Consul ne put venir à bout de réprimer leur audace que par le secours d'une centaine de frondeurs qu'il fit venir de quelques villes des

Achéens habiles frondeurs.

Achéens. On les appliquoit dès l'enfance à cet exercice, en les accoutumant à tirer de loin dans un rond de médiocre grandeur. Ils s'y rendoient si habiles, qu'ils étoient sûrs de fraper

les

les ennemis, non ſeulement à la tête, mais à telle partie du viſage qu'il leur plaiſoit. Ils ſe ſervoient de frondes différentes de celles des Baléares, & les ſurpaſſoient beaucoup en adreſſe. Ils firent beaucoup ſoufrir les Saméens. Ceux-ci ſoutinrent le ſiége pendant quatre mois entiers. Enfin ils furent obligés de ſe rendre à diſcrétion. La ville fut livrée au pillage, & les habitans vendus comme eſclaves.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

Il s'éleva, en ce même tems, une violente querelle entre les Achéens & les Lacédémoniens, & qui eut de triſtes ſuites pour ceux-ci. Les deux partis envoiérent leurs Députés à Rome. Cette affaire, qui regarde proprement les Grecs, eſt traitée au long dans le Tome VIII. de l'Hiſtoire Ancienne.

M. VALERIUS MESSALA.
C. LIVIUS SALINATOR.

AN. R. 564. AV. J.C. 188.

Les nouveaux Conſuls aiant tiré au ſort les provinces, la Ligurie échut à Meſſala, & la Gaule à Salinator. On continua aux deux Conſuls de l'année précédente le commandement dans l'Etolie & l'Aſie ſous la qualité de Proconſuls.

Nouveaux Conſuls. *Liv.* XXXVIII. 35. 36.

On ordonna des priéres publiques pen-

Eclipſe de ſoleil.

An. R. 564. Av. J.C. 188. pendant trois jours pour une Eclipse de soleil, qui fut prise pour un prodige: tant l'Astronomie étoit alors peu connue des Romains.

Ambassades des peuples de l'Asie vers Manlius. *Liv.* XXXVIII. 37. Pendant l'hiver où ces choses se passérent à Rome, les Ambassadeurs de tous les peuples qui habitent en deça du mont Taurus se rendoient auprès de Manlius, pour le féliciter, & se feliciter eux-mêmes de la victoire qu'il venoit de remporter. En effet, si la défaite d'Antiochus avoit plus d'éclat, & étoit plus glorieuse pour les Romains que celle des Gaulois; d'un autre côté la derniére avoit causé plus de joie à leurs Alliés que la premiére. Car l'autorité absolue des Rois, qui les tenoit dans une sorte de servitude, leur paroissoit plus supportable, que la férocité de ces barbares, qui toujours prêts à fondre comme un orage impétueux tantôt sur une contrée, tantôt sur une autre, les tenoient dans des inquiétudes & des allarmes perpétuelles. Ainsi, comme la défaite d'Antiochus leur avoit procuré la liberté, celle des Gaulois leur avoit rendu la paix. Ces peuples ne venoient donc pas simplement par civilité féliciter les Romains de ces glorieux avantages, mais

mais il leur apportoient par reconnoissance des couronnes d'or, chacun suivant leur pouvoir. AN. R. 564. Av. J.C. 188.

Ce Général reçut encore des Ambassadeurs de la part d'Antiochus, & de celle des Gaulois même, qui lui envoioient demander les conditions auxquelles le Peuple Romain vouloit leur donner la paix. Ariarathe, Roi de Cappadoce, lui envoia aussi les siens, pour lui faire des excuses, & lui offrir de satisfaire en argent pour la faute qu'il avoit commise contre les Romains en donnant du secours à Antiochus contre eux. Ce Prince fut taxé à deux cens talens d'argent (deux cens mille ecus.) Pour les Gaulois, Manlius leur répondit, qu'ils seroient instruits de leur sort quand le Roi Euméne seroit de retour en Asie. Il fit aux Ambassadeurs des peuples alliés des réponses très-obligeantes, & les renvoia beaucoup plus joieux encore qu'ils n'étoient venus. Il ordonna à ceux d'Antiochus de faire porter dans la Pamphylie, où il devoit se rendre avec son armée, de l'argent & du blé, conformément au Traité fait entre L. Scipion & leur Maître. Et en effet, au commencement de printems,

Autres Ambassades: d'Antiochus, des Gaulois, & d'Ariarathe.

An. R. 564. Av. J.C. 188. tems, aiant fait la revûe de ses troupes, il vint en huit jours à Apamée, où il séjourna trois jours: puis, en trois autres jours de marche il arriva dans la Pamphylie. Là il distribua à son armée le blé qu'il avoit ordonné qu'on y voiturât, & fit porter à Apamée les deux mille cinq cens talens qu'il avoit reçus (sept millions cinq cens mille livres.)

Conditions du Traité conclu entre le Peuple Romain & Antiochus.

Liv. XXXVIII. 38. *Polyb. Excerpt. Legat.* XXXV.

Quand Manlius eut appris qu'Euméne & les dix Commissaires étoient arrivés de Rome à Ephése, il remena son armée à Apamée; où il ordonna aux Ambassadeurs d'Antiochus de le venir joindre. Ce fut là que de l'avis des dix Commissaires du Sénat, il mit la derniére main au Traité commencé avec Antiochus, & le conclut aux conditions suivantes. *Le Roi ne donnera passage sur ses terres, ni sur celles de ses vassaux, à aucune nation qui soit en guerre avec le Peuple Romain, ou avec les Alliés des Romains, & il ne donnera à leurs ennemis aucun secours de vivres ou d'argent, ni aucun autre support de quelque façon que ce soit. Les Romains & leurs Alliés en useront de même à l'égard d'Antiochus. Le Roi ne fera point la guerre aux habitans*

bitans des Iles, & ne passera point en Europe. Il abandonnera toutes les villes, les campagnes, les bourgs, & les châteaux qui sont en deça du mont Taurus jusqu'à la riviére * *d'Halys; & depuis la vallée du Taurus, jusqu'aux sommets qui regardent la Lycaonie. Rien ne sera emporté des villes, bourgs, campagnes cédées aux Romains, sinon les armes que les soldats portent avec eux; & si l'on a enlevé quelque autre chose, il faudra remettre le tout en état. Le Roi ne recevra dans les pays de son obéissance ni les soldats, ni les autres sujets du Roi Euméne. Si quelques citoiens des villes & pays qu'il abandonne sont ou à sa Cour, ou dans quelque autre partie de son Roiaume, ils auront soin de revenir à Apamée avant un certain jour qui sera fixé. Ceux des sujets d'Antiochus qui se trouvent parmi les Romains ou leurs Alliés, auront la liberté d'y rester, ou de retourner dans leur patrie, à leur choix. Le Roi rendra aux Romains & à leurs Alliés les esclaves, les prisonniers, & les transfuges qu'il aura à eux. Il livrera Annibal fils*

AN. R. 564. AV. J. C. 188.

* *Polybe & Tite-Live mettent le* Tanaïs *au lieu d'*Halys. *C'est visiblement une faute de Copiste. Le Tanaïs est bien éloigné du pays dont il s'agit ici.*

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

fils d'Amilcar, Mnasiloque d'Acarnanie, Thoas d'Etolie . . . s'ils sont dans ses Etats & en son pouvoir. Il livrera tous les éléphans qu'il a, & ne leur en substituera point d'autres. Il livrera tous ses vaisseaux de guerre avec tous leurs agrès, & ne conservera que dix petits bâtimens sans pont, dont aucun n'aura plus de trente rames. Le Roi ne navigera point au delà des Promontoires de Calycadne ou de Sarpedon, si ce n'est pour transporter plus loin l'argent, le tribut, ou les otages qu'il devra fournir, ou les Ambassadeurs qu'il aura envoiés. Il ne levera point de soldats parmi les Nations qui seront soumises au Peuple Romain, & ne recevra point ceux qui se présenteront volontairement pour servir dans ses armées. Les Rhodiens & leurs Alliés conserveront les maisons & autres édifices qu'ils ont dans les Etats d'Antiochus sur le même pié qu'ils les possédoient avant la guerre. Ils auront la liberté de poursuivre le paiement des sommes qui se trouveront leur être dûes, comme de rechercher & de reconnoitre les effets dont ils auront été dépouillés, & d'en demander la restitution. Si quelqu'une des villes qu'Antiochus doit rendre se trouve entre les mains de gens

à qui

à qui il les ait données, il aura soin AN. R. 564.
d'en faire sortir les garnisons, & de Av. J.C.
remettre ces places à ceux à qui elles 188.
doivent appartenir. Il paiera au Peuple Romain en douze ans, & en douze paiemens égaux, douze mille talens * *Attiques d'argent de bon aloi,* (trente-six millions) *dont chacun pesera quatre-vingts livres au poids des Romains; & cinq cens quarante mille boisseaux de froment: & au Roi Euméne, dans l'espace de cinq ans, trois cens cinquante talens,* (un million cinquante mille livres) *& cent vingt-sept autres* (trois cens quatre-vingts-un mille livres) *pour le blé qu'il lui doit, suivant l'estimation que le Roi Antiochus lui-même en a faite. Il donnera aux Romains vingt otages, qu'il changera tous les trois ans, & qui ne pourront être au dessous de dix-huit ans, ni au dessus de quarante-cinq. Si quelques Alliés du Peuple Romain déclarent les premiers la guerre à Antiochus, il aura la liberté de se défendre, & de repousser la force par la force, à condition cependant de n'augmenter ses Etats d'aucune ville*

* *Dans le Traité de L. Scipion, c'étoient des talens Euboïques, dont la valeur étoit un peu moindre que de ceux-ci.*

AN. R. 564. Av. J.C. 188. *ville, ni par droit de conquête, ni par alliance. S'il naît des démêlés entre les Alliés des Romains & Antiochus, ils les termineront à l'amiable, ou, s'ils l'aiment mieux, par la voie des armes. Si l'on trouve à propos de retrancher ou d'ajouter quelque chose aux conditions de ce Traité, il sera libre de le faire, pourvû que ce soit du consentement des deux parties.*

Le Consul ratifia ce Traité par serment au nom des Romains; & il envoia Q. Minucius Thermus & L. Manlius à Antiochus, pour lui faire ratifier pareillement ce même Traité. En même tems Fabius, Commandant de la flote, partit par ordre du Consul, & étant entré dans le port de Patares, il y mit en piéces ou brûla cinquante vaisseaux de guerre qui appartenoient au Roi.

Réflexion sur Antiochus. Un Prince aussi orgueilleux qu'Antiochus, qui avoit vû jusques-là toutes ses entreprises suivies d'un succès éclatant, & à qui ses conquêtes avoient fait prendre le surnom fastueux de GRAND, dut être bien mortifié, quand il vit sa prétendue Grandeur humiliée, anéantie, & couverte d'opprobre par un Traité tel que celui dont nous venons de

de raporter les conditions. Peut-on croire qu'un tel événement ait été l'effet du hazard? Quinze ou vingt ans auparavant, ce Prince, après la mort de Ptolémée Philopator son allié & son ami, avoit fait une Ligue avec Philippe Roi de Macédoine pour dépouiller de tous ses Etats le fils du Roi d'Egypte, encore enfant, & âgé à peine de cinq ans. On seroit tenté, dit Polybe, en voiant un violement si ouvert des loix de la société les plus sacrées, suivi, du moins pour Antiochus, d'une longue & brillante prospérité, d'accuser la Providence comme indifférente & insensible aux crimes les plus crians & les plus horribles.* Mais elle se justifia pleinement en punissant ces deux Rois comme ils le méritoient, & elle en fit un exemple qui devoit servir dans les siécles suivans à contenir dans le devoir ceux qui voudroient les imiter. Car, pendant qu'ils ne songeoient qu'à déchirer par morceaux le Roiaume d'un enfant foible & abandonné, elle suscita contre eux les Romains, qui renversérent de fond en comble les Roiaumes de Philippe & d'Antiochus, & qui firent sentir à leurs enfans & à leurs

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

suc-

AN. R. 564. Av. J. C. 188.

successeurs des maux aussi grands que ceux dont ces deux Princes avoient voulu accabler le jeune Pupille.

Mort funeste d'Antiochus.

Diod. in Excerpt. p. 298. Justinus XXXII. 2. Hieron. in Dan. cap. XI.

Voila ce qu'un Payen nous fait remarquer. Mais la Providence ne se contenta pas à l'égard d'Antiochus des châtimens marqués par Polybe. Elle voulut le punir dans sa personne. Ce Prince, après sa défaite, étoit retourné à Antioche, la capitale & la forteresse de son Roiaume. Bientôt après, fort embarrassé à trouver l'argent qu'il faloit paier aux Romains, il alla en Orient dans la Province d'Elymaïde, entra de nuit dans le temple de Jupiter Belus, & en enleva toutes les richesses qui y étoient gardées religieusement depuis un fort long-tems. Le Peuple, irrité de ce sacrilége, se souleva contre lui, & l'assomma avec toute sa suite. Le Prophéte Daniel, qui a prédit dans un détail étonnant toutes les entreprises d'Antiochus, comme on le peut voir dans le Tome VIII. de l'Histoire Ancienne, marque ainsi sa mort. *Il reviendra dans les fortifications, ou dans les terres de son Empire. Il y trouvera un piége, il tombera enfin, & il disparoitra pour jamais.* Cela arriva l'année

Dan. XI. 19.

née même que son Traité avec les Romains fut entiérement conclu. An. R. 564. Av. J.C. 188.

Le Proconsul Manlius aiant reçu les éléphans qu'Antiochus lui devoit remettre, & en aiant fait présent à Euméne, s'appliqua à connoitre l'état des villes dans lesquelles les derniers troubles avoient apporté beaucoup de changement. Le Roi Ariarathe fut déchargé d'une partie de la somme à laquelle il avoit été taxé, & reçu dans l'amitié du Peuple Romain, en faveur du mariage qu'Euméne venoit de contracter avec sa fille. A l'égard des villes, lorsque chacune eut exposé ses raisons, les dix Commissaires de Rome les traitérent différemment. Celles qui avoient paié tribut à Antiochus, & qui s'étoient déclarées pour les Romains, furent mises en liberté, & exemtées de toute imposition. Celles qui avoient suivi le parti d'Antiochus, ou paié tribut au Roi Attale, furent toutes soumises à la domination d'Euméne. Ils gratifiérent plusieurs villes en particulier. Ils confirmérent aux Rhodiens la donation qui leur avoit été faite par le premier Décret, de la Lycie & de la Carie jusqu'au fleuve Méandre. Ils ajoutérent

Décrets & Ordonnances au sujet des Rois & des villes de l'Asie.

Liv. XXXVIII. 39.

au

An. R. 564. Av. J.C. 188.

au Roiaume d'Euméne la Querſonnéſe en Europe, & Lyſimachie avec toutes ſes dépendances, telles que les avoit poſſédé Antiochus : Et en Aſie, les deux Phrygies, l'une près de l'Helleſpont, & l'autre qu'on appelle la grande Phrygie. Ils lui reſtituérent la Myſie, que le Roi Pruſias lui avoit enlevée. Enfin ils lui firent encore préſent de la Lycaonie, de la Myliade, & de la Lydie; & nommément des villes de Tralles, d'Ephéſe, & de Telmiſſe. La Pamphylie, dont une partie étoit en deça & l'autre au dela du Mont Taurus, avoit occaſionné entre Euméne & les Ambaſſadeurs d'Antiochus une diſpute, dont la déciſion fut entiérement renvoiée au Sénat.

Manlius repaſſe en Europe, & conduit ſon armée dans la Gréce.

Liv. XXXVIII. 40. 41.

Manlius, après avoir conclu les Traités & fait les Ordonnances dont nous venons de parler, partit avec toute ſon armée pour ſe rendre dans le voiſinage de l'Helleſpont, & y aiant appellé les Princes Gallo-Grecs, il leur marqua les conditions ſuivant leſquelles il leur ordonnoit de garder la paix avec Euméne, & leur déclara expreſſément qu'ils euſſent à ſe tenir renfermés dans leur pays, ſans plus courir en armes ſur les terres de leurs voiſins.

En-

Ensuite, aiant ramassé tous les vaisseaux de la côte, il y joignit la flote qu'Athénée frére d'Euméne lui avoit amenée d'Elée, & repassa en Europe avec toutes ses troupes. Puis conduisant à petites journées par la Querson-nése son armée chargée d'un butin immense de toute espéce, il séjourna quelque tems à Lysimachie, pour y faire reposer ses bêtes de charge, & entrer ensuite dans la Thrace, dont le chemin étoit extrémement difficile, & fort redouté des soldats. Ce n'étoit point sans raison. Pendant toute cette marche, qui fut fort longue, ils eurent beaucoup à souffrir de la part des Thraces, qui ne cessérent de les attaquer dans des défilés & dans des passages dangereux, & leur enlevérent même une partie de leur butin. Il y eut particuliérement deux combats, dont le succès fut desavantageux aux Romains, & dans l'un desquels fut tué Q. Minucius Thermus, personnage Consulaire, & l'un des dix Commissaires envoiés en Asie par le Sénat. On soupçonna le Roi Philippe d'avoir ameuté sourdement les Thraces pour attaquer les Romains. Enfin le Consul, après avoir surmonté une infinité d'obstacles,

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

ftacles, fortit de la Trace, & mena fon armée par la Macédoine dans la Theffalie. De là étant venu par l'Epire à Apollonie, il y paffa l'hiver, la mer ne lui paroiffant pas affez fûre pour s'embarquer.

§. II.

Deux Romains livrés aux Carthaginois. La Ligurie donnée pour département aux deux Confuls. Fulvius accufé par les Ambraciens à la follicitation du Conful Emilius. Arrêt du Sénat en faveur des Ambraciens. Départ des Confuls. Manlius demande le Triomphe, qui lui eft contefté par les Commiffaires du Sénat. Difcours des Commiffaires contre Manlius. Réponfe de Manlius. Le Triomphe eft décerné à Manlius. Scipion l'Africain eft appellé en Jugement. Griefs des Tribuns contre Scipion l'Africain. Scipion, au lieu de leur répondre, entraîne avec lui au Capitole toute l'Affemblée, pour remercier les dieux de fes victoires. Il fe retire à Literne. Ti. Sempronius Gracchus, ennemi de Scipion, fe déclare pour lui contre fes Collégues. Réflexions de Tite-Live fur P. Scipion. Variations des Hiftoriens fur ce

qui

qui regarde Scipion. Fille de Scipion mariée à Gracchus. Loi proposée sur les sommes d'argent reçues d'Antiochus. L. Scipion condanné de Péculat. On veut le mener en prison. Discours de Scipion Nasica en sa faveur. Gracchus empêche que L. Scipion soit mené en prison. La vente & la modicité de biens de L. Scipion le justifient.

M. EMILIUS LEPIDUS.
C. FLAMINIUS.

AN. R. 565.
Av. J.C. 187.

Deux Romains livrés aux Carthaginois.

SUR la fin de l'année précédente L. Minucius Myrtilus & L. Manlius, accusés d'avoir porté la main sur des Ambassadeurs Carthaginois, leur furent livrés par ordre de M. Claudius Préteur de la ville, & conduits à Carthage.

Liv. XXXVIII. 42.

La Ligurie donnée pour département aux deux Consuls.

Sur le bruit qui se répandit qu'il se fesoit de grands préparatifs de guerre dans la Ligurie, le Sénat la destina pour département aux deux Consuls. Lépidus, mécontent de cette destination, se plaignit amérement „ de ce „ qu'on renfermoit les deux Consuls „ dans les vallées de la Ligurie, pen- „ dant que depuis deux ans M. Ful- „ vius & Cn. Manlius régnoient, l'un „ dans l'Europe & l'autre dans l'Asie,

AN. R. 565. Av. J.C. 187. „ en la place de Philippe & d'Antiochus, portant par tout la terreur des „ armes Romaines, & vendant au „ poids de l'or la paix à des peuples, „ à qui l'on n'avoit point déclaré la „ guerre „. Le Sénat ne changea rien dans son Décret : il ordonna seulement que Manlius & Fulvius quitteroient leurs provinces, & raméneroient leurs Légions à Rome.

Fulvius accusé par les Ambraciens à la sollicitation du Consul Emilius. *Liv.* XXXVIII. 43.

M. Fulvius & M. Emilius étoient ennemis depuis lontems. Le Consul suscita à Fulvius pour accusateurs les Députés d'Ambracie, & après leur avoir fait leur leçon, il les introduisit dans le Sénat. Ils accusérent Fulvius „ de leur avoir déclaré la guerre „ dans le tems qu'ils étoient en paix, „ quoiqu'ils eussent exécuté ponctuel- „ lement tout ce que les Consuls pré- „ cédens leur avoient ordonné, & „ qu'ils lui offrissent à lui-même une „ soumission & une obéissance égales. „ Qu'il les avoit assiégés, & qu'après „ que la ville s'étoit rendue, il leur „ avoit fait souffrir tous les outrages „ & tous les maux les plus cruels qu'il „ est possible d'imaginer dans la guerre. „ Que non content d'avoir saccagé, „ brûlé, & abbattu les maisons, con- „ fisqué

„ fisqué les biens des citoiens, & inon- AN. R.
„ dé la ville de leur sang, il avoit ré- 565.
„ duit les femmes & les enfans à la ser- Av. J. C.
„ vitude; &, ce qui leur étoit encore 187.
„ plus sensible que tout le reste, en-
„ levé tous les ornemens de leurs tem-
„ ples, n'épargnant ni les statues des
„ dieux, ni les dieux eux-mêmes: en-
„ sorte que les malheureux Ambra-
„ ciens ne savoient plus à qui adresser
„ leurs priéres & rendre leurs hom-
„ mages, si ce n'étoit aux murailles,
„ qu'il avoit laissé nues & défigurées „.
Le Consul, après avoir entendu ces invectives, fit aux Députés plusieurs questions, dont il avoit concerté les réponses avec eux, & par là leur donna lieu d'en dire beaucoup davantage, comme si c'eût été malgré eux.

Les Sénateurs paroissant touchés de ces plaintes, le Consul C. Flaminius se crut obligé de prendre la défense de Fulvius en son absence. „ Il fit des re-
„ proches au Sénat de ce qu'il souffroit
„ qu'on exposât encore comme autre-
„ fois des Généraux Romains à des ac-
„ cusations frivoles & sans fondement.
„ Il dit qu'il étoit fort étonné qu'on
„ fit un crime à Fulvius d'actions,
„ qui devoient lui procurer l'honneur



„ Etoliens : qu'il n'y avoit au
„ férence entre l'une & l'autr
„ plusieurs autres raisons qu'
„ loir, il déclara qu'il ne s
„ pas que l'on décidât rien su
„ des Ambraciens, ou des au
„ liens, en l'absence de Fulvi

Arrêt du Sénat en faveur des Ambraciens. *Ibid.* 44.

L'opposition de Flaminius doit tout : mais, malheure pour la cause de Fulvius, i malade. Emilius profita de dent, & remit l'affaire sur le ta
„ Sénat donna un Arrêt, qui r
„ aux Ambraciens les biens
„ plaignoient qu'on leur avo
„ leur rendoit leur liberté
„ Loix, & leur permettoit d'éta
„ entrées & des péages par to

„ voulurent qu'on attendît le retour „ de Fulvius pour traiter de cette „ affaire, & en laissérent la décision au „ Collége des Pontifes „. Emilius ne se contenta pas d'un jugement si défavorable à son ennemi : mais un jour qu'il se trouva peu de Sénateurs à l'Assemblée, il fit ajouter dans l'Arrêt, *Qu'Ambracie n'avoit point été prise par la force des armes.* De telles surprises, qu'on appelle ordinairement des coups fourés, marquent-elles beaucoup de bonne foi, & sont-elles bien dignes de la gravité d'un Consul Romain ? AN. R. 565. Av. J.C. 187.

On célébra alors les Féries Latines, & les Consuls s'étant acquittés de tous les devoirs de la religion, partirent pour leurs départemens. Départ des Consuls.

Immédiatement après le Proconsul Cn. Manlius arriva à Rome, & le Préteur Ser. Sulpicius assembla le Sénat dans le temple de Bellone pour lui donner audience. Là, après avoir raconté tout ce qu'il avoit fait en Asie pour l'avantage & la gloire du Peuple Romain, il demanda, premiérement que l'on rendît aux dieux immortels les actions de graces qui leur étoient dûes, & secondement qu'on lui accordât à lui-même l'honneur du Triomphe. Manlius demande le Triomphe, qui lui est contesté par les commissaires du Sénat. *Liv.* XXXVIII. 45.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Mais la plupart des dix Commissaires du Sénat qui s'étoient trouvés avec lui dans ces provinces éloignées s'y opposérent, & plus que tous les autres, L. Furius Purpureo & L. Emilius * Paulus.

Discours des Commissaires contre Manlius.

Ibid. 45. 46.

Ils disoient „ qu'on les avoit envoiés „ en Asie pour y conclure & terminer „ de concert avec Manlius le Traité „ de paix que L. Scipion avoit commencé entre le Peuple Romain & „ Antiochus. Mais que Manlius avoit „ fait tous ses efforts pour empécher „ la conclusion de la paix, jusqu'à vouloir porter ses armes au dela du mont „ Taurus: dessein, dont les dix Commissaires avoient eu bien de la peine „ à le détourner en lui représentant les „ malheurs dont la Sibylle menaçoit „ les Romains, s'ils osoient jamais passer ces bornes fatales.

„ Que trouvant des obstacles insurmontables à cette entreprise, il avoit „ tourné ses vûes & ses pas d'un autre „ côté, & avoit déclaré la guerre aux „ Gallo-Grecs, sans étre autorisé „ par le Sénat, ni par le peuple, & „ sans pouvoir citer l'exemple d'un seul „ Général qui eût eu l'audace de former de pareils projets de son chef.

* *Ce Paulus ci n'est pas le célébre Paul Emile vainqueur de Persée.*

„ Que la coutume du Peuple Romain, AN. R. 565.
„ avant que de commencer les premié- Av. J. C. 187.
„ res hostilités, étoit d'envoier des Am-
„ bassadeurs pour demander répara-
„ tion à ceux de qui on avoit lieu de
„ se plaindre. Qu'il n'avoit observé
„ aucune des formalités ordinaires,
„ qui pût le mettre en droit de dire
„ qu'il avoit fait la guerre au nom du
„ Peuple Romain, & non pas exercé
„ un brigandage particulier.

„ Mais, puisqu'il étoit déterminé à
„ cette entreprise, pourquoi ne pas
„ marcher directement contre ces pré-
„ tendus ennemis? Pourquoi se dé-
„ tourner à droite & à gauche, & fu-
„ reter tous les coins & recoins de la
„ Pisidie, de la Lycaonie, de la Phry-
„ gie, pour rançonner avidement
„ tous les Seigneurs ou Tyrans des
„ châteaux situés dans ces contrées?
„ Qu'avoit-il à démêler avec ces peu-
„ ples, qui ne nous avoient jamais fait
„ aucun mal, & dont nous n'avions
„ aucun sujet de nous plaindre?

„ Ils ajoutoient qu'à l'égard des en-
„ nemis dont Manlius prétendoit que
„ la défaite méritoit le Triomphe, les
„ avantages qu'il avoit remportés sur
„ eux ne devoient pas assurément lui

An. R. 565. Av. J.C. 187.

„ faire beaucoup d'honneur. Qu'outre „ que ces Gaulois, amollis par les dé- „ lices de l'Asie, n'étoient plus les mê- „ mes pour le courage que ceux contre „ qui les Romains avoient combattu „ tant de fois dans l'Italie, la chute „ récente d'Annibal, de Philippe, & „ d'Antiochus les avoit rendu telle- „ ment interdits, que les Romains n'a- „ voient eu besoin que des fléches & „ des frondes de leurs troupes légéres „ pour abbattre ces masses énormes, „ & que dans toute cette guerre ils „ n'avoient point rougi leurs épées au „ sang des Gaulois.

„ Qu'au reste, Manlius avoit grand „ de raison de demander que l'on ren- „ dît des actions de graces publiques „ aux dieux immortels. Qu'en effet „ sans une protection particuliére des „ dieux, l'armée Romaine étant cam- „ pée dans une vallée profonde, & „ aiant les ennemis au dessus de sa tête, „ les Gaulois, sans se servir de leurs ar- „ mes, pouvoient l'accabler & la dé- „ faire entiérement, en roulant sur elle „ les grosses pierres que la montagne „ leur fournissoit en abondance. Que „ dans la suite, comme si les dieux „ avoient voulu faire sentir aux Ro- mains,

„ mains ce qui leur ſeroit arrivé dans AN. R. 565. Av. J.C. 187.
„ la Gallo-Gréce s'ils avoient eu affai-
„ re à des ennemis qui méritaſſent ce
„ nom, leurs troupes avoient été dé-
„ faites, miſes en fuite, & dépouillées
„ de leurs bagages par quelques bri-
„ gands de Thrace qui les attendoient
„ au paſſage. Que c'étoient là les ex-
„ ploits pour leſquels Manlius deman-
„ doit le Triomphe.

Les Commiſſaires finirent par où ils avoient commencé, „ en inſiſtant for-
„ tement ſur les précautions priſes de
„ tout tems pour déclarer la guerre,
„ & demandant aux Sénateurs s'ils
„ vouloient violer des régles ſi ſages,
„ abolir des formalités qui apparte-
„ noient à la religion, ôter au Sénat
„ & au Peuple le privilége dont ces
„ deux Ordres avoient toujours joui
„ d'ordonner de la guerre ou de la
„ paix, & abandonner au caprice & à
„ l'ambition des Généraux le pouvoir
„ d'attaquer les Peuples qu'il leur
„ plairoit ?

Quand ils eurent ceſſé de parler, Manlius leur répondit de la ſorte. *Juſqu'ici, Meſſieurs, on a quelquefois vû les Tribuns du Peuple s'oppoſer aux Triomphes qui vous ont été demandés par* Réponſe de Manlius. Ibid. 47-49.

AN. R. 565. AV. J.C 187.

vos Généraux. C'est ce qui m'oblige à rendre graces à ceux d'aujourdhui, de ce que par considération ou pour ma personne, ou pour mes actions, non seulement ils ont consenti tacitement à mon Triomphe, mais encore ont paru dans la disposition de le proposer eux-mêmes s'il en étoit besoin. J'ai la douleur de trouver mes adversaires parmi ces Commissaires que nos ancêtres donnoient à leurs Généraux pour honorer leur victoire, & en régler les dépendances avec prudence & avec justice.

Leur accusation a deux chefs, Messieurs, comme vous avez pu le remarquer. Ils prétendent que je n'ai point eu droit de faire la guerre aux Gaulois, & que je l'ai faite avec témérité & imprudence.

LES GAULOIS, disent-ils, n'exerçoient contre nous aucun acte d'hostilité : vous les avez trouvé paisibles & tranquilles, & n'avez pas laissé de les attaquer. Plût aux dieux que le Roi Euméne fût ici présent, avec les Magistrats de toutes les villes de l'Asie ! Vous entendriez leurs plaintes, & je serois dispensé d'accuser les Gallo-Grecs. Envoiez des Ambassadeurs dans toutes les parties de l'Asie, pour examiner la vérité sur les lieux : & vous apprendrez d'eux que la servitude dont vous avez délivré cette

contrée

contrée en obligeant Antiochus de se retirer au dela du mont Taurus, n'étoit pas plus dure que celle dont elle a été tirée par la réduction des Gaulois. Tous ces peuples vous feront connoitre combien de fois cette nation féroce a ravagé leurs campagnes, combien de fois elle leur a enlevé tout ce qu'ils avoient de plus précieux & de plus nécessaire, combien elle a fait sur eux de prisonniers, sans leur laisser la liberté de les racheter, enfin combien de fois elle a immolé leurs enfans à ses dieux aussi barbares qu'elle. Quoi! Si Antiochus n'avoit pas retiré ses garnisons des Citadelles où elles demeuroient fort tranquilles, vous ne croiriez pas avoir rendu la liberté à l'Asie: & vous vous imaginez qu'Euméne jouiroit paisiblement des dons que vous lui avez faits, & les autres villes de la liberté qu'elles ont reçue de vous, pendant que les Gaulois auroient une pleine licence de porter par tout où ils voudroient la terreur & la désolation? AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Mais pourquoi raisonner plus lontems sur une fausse supposition, comme si je n'avois pas trouvé les Gaulois actuellement en guerre avec nous, & que je les eusse forcés de nous la faire? Je vous prends à témoin; L. Scipion, vous à qui j'ai suc-

AN. R. 565. AV. J.C. 187. cédé *dans le commandement des troupes; & vous, P. Scipion, qui étiez respecté par l'armée & par votre frére comme son Collégue, & non comme son simple Lieutenant : dites-nous si vous ne savez pas que les Légions des Gaulois ont servi dans l'armée d'Antiochus ? & si vous ne les avez pas vû combattre aux deux ailes, où ils fesoient toute la force de son armée ? Les Romains vous avoient chargé de faire la guerre non seulement à Antiochus, mais à tous ceux qui se seroient joints à lui contre nous. Les Gaulois étoient incontestablement de ce nombre, aussi bien que quelques petits Rois & Tyrans du pays. J'ai donc eu droit de les traiter en ennemis. Cependant j'ai usé à leur égard de toute la modération possible. J'ai donné la paix à ces derniers, en les forçant de faire une satisfaction convenable à la dignité de votre Empire qu'ils avoient blessée. D'un autre côté, j'ai fait tous mes efforts pour amener les Gaulois à la raison, si leur férocité naturelle avoit pu s'adoucir ; & ce n'a été qu'après plusieurs tentatives, que les trouvant toujours intraitables, j'ai crû qu'il étoit de notre honneur d'emploier la force pour les réduire.*

APRÈS AVOIR *justifié les motifs*

qui m'ont déterminé à entreprendre la guerre, il faut maintenant parler de la manière dont je l'ai faite. Et dans cette seconde partie, je serois bien assuré de gagner ma cause quand même je la plaiderois devant le Sénat de Carthage, lequel, si ce que l'on dit est vrai, punit du dernier supplice ses Généraux quand ils ont formé des entreprises téméraires, quelque heureux qu'en ait été l'événement. Mais quelle confiance ne dois-je point concevoir, aiant affaire à une République qui n'a jamais fait un crime aux Commandans des entreprises auxquelles les dieux ont donné une heureuse issue, parce qu'elle la regarde comme l'effet des priéres & des vœux qui ont précédé ces entreprises ; & qui en décernant, ou des actions de graces aux dieux, ou des triomphes aux Généraux, emploie toujours ces termes remarquables, [a] POUR AVOIR BIEN ET HEUREUSEMENT SERVI LA REPUBLIQUE? *Quand donc, de peur de provoquer l'envie, je m'abstiendrois d'attribuer à mon courage & à ma bonne conduite les succès que j'ai eus, si je me contentois de demander qu'après que j'ai vaincu une si puissante nation sans avoir fait aucune perte,*

AN. R. 565. AV. J.C. 187.

a Quòd bene ac feliciter Rempublicam administravit.

An. R. 565. Av. J. C. 187. *perte, on rendit aux dieux immortels, pour le bonheur dont ils ont voulu que fussent accompagnées vos armes sous mon commandement, les actions de graces qui leur sont dûes, & qu'on m'accordât à moi-même la permission de rentrer triomphant dans le Capitole, d'où je suis parti après avoir fait les vœux accoutumés pour la prospérité de la République, refuseriez-vous cet honneur aux dieux, aussi bien qu'à moi?*

On m'objecte que je n'ai pas choisi un lieu favorable pour donner bataille. Cela dépendoit-il de moi? Les ennemis étant les maîtres de la montagne, & ne voulant pas en descendre, il faloit bien que j'allasse les y attaquer, si je voulois vaincre. On pourroit faire le même reproche à nos meilleurs Généraux, qui, sur tout dans les derniéres guerres, n'ont pas toujours choisi un poste favorable pour attaquer l'ennemi, parce que la chose n'étoit point en leur pouvoir. Je ne comprends pas encore quelle est l'idée qu'ils veulent vous donner, & qu'ils se forgent à eux-mêmes, de l'ennemi. S'il a si fort dégénéré qu'ils le disent, & s'il est amolli par les délices de l'Asie, quel danger y avoit-il de l'aller chercher sur la montagne? Et s'il a conservé le courage & la force de ses ancêtres, pour-

quoi

quoi refusent-ils le Triomphe à ceux qui ont vaincu un ennemi si redoutable ? L'envie [a] *est aveugle, Messieurs. Elle ne s'attache qu'à décrier la vertu, pour lui faire perdre les honneurs & les récompenses qu'elle mérite.*

AN. R. 565.
AV. J.C. 187.

Le même esprit d'envie & de jalousie paroit encore dans ce qu'ils m'objectent touchant la Thrace. Ils insistent beaucoup sur l'enlevement d'une partie de nos bagages par ces brigands, & sur la perte de quelques soldats ; & ils se donnent bien de garde d'ajouter que le jour même que cet inconvénient arriva, nos troupes défirent un grand nombre de ces voleurs ; & que les jours suivans ils en tuérent ou en prirent encore davantage. Mais que gagnent-ils par ce silence affecté ? Toute l'armée est prête à rendre témoignage de ces deux combats, qui seuls pourroient mériter l'honneur du Triomphe.

Je vous prie de me pardonner, Messieurs, si la nécessité d'une juste défense, & non le desir de me faire valoir, m'a engagé dans un si long discours.

L'accusation l'auroit emporté ce jour-

Le Triomphe

a Cœca invidia est, Patres Conscripti, nec quidquam aliud scit, quàm detrectare virtutes, corrumpere honores ac præmia earum. *Liv.*

An. R. 565. Av. J. C. 187. est décerné à Manlius *Rid.* 50.

jour-là sur l'Apologie, si la dispute n'avoit consumé le jour entier sans être décidée. Car les Sénateurs se retirérent dans le sentiment de refuser le Triomphe à Manlius. Mais le lendemain les parens & les amis de ce Général firent tant qu'ils engagérent dans leurs intérêts les plus anciens de l'ordre, dont l'autorité fit pancher la balance en faveur de Manlius. Ils représentérent qu'il n'y avoit point d'exemple qu'un Général, après avoir vaincu les ennemis, laissé sa province en paix, & ramené ses troupes victorieuses à Rome, eût été privé de l'honneur du Triomphe, & fût rentré dans la ville comme un simple particulier sans aucune distinction. Enfin la maligne jalousie de ses ennemis céda à des remontrances si sages: ils eurent honte de faire un affront si injurieux à un homme de mérite, & tous les Sénateurs lui décernérent le Triomphe d'un consentement presque unanime. Il y avoit pourtant quelque chose à dire sur la conduite de ce Général, lequel, comme nous le verrons plus bas, avoit laissé affoiblir la discipline, & corrompre les mœurs de ses troupes. Et il est étonnant que ses ennemis n'aient

n'aient point emploié contre lui ce moien.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Une accusation beaucoup plus intéreſſante, & qui attaquoit un perſonnage bien plus illuſtre & plus conſidérable, fit oublier le démêlé dont on vient de parler. Deux Tribuns du Peuple, nommés l'un & l'autre Q. Pétilius, appellérent en jugement P. Scipion l'Africain.

Scipion l'Africain eſt appellé en Jugement. *Liv.* xxxviii. 50.

On doit trouver cet événement bien étrange en le comparant avec les ſentimens de reconnoiſſance, de reſpect, d'admiration, dont tous les Romains avoient été autrefois prévenus avec tant de juſtice & d'unanimité en faveur de Scipion. Ils avoient voulu lui ériger des ſtatues dans la place publique, dans la Tribune aux harangues, dans le Sénat, dans le temple même & dans la chapelle du grand Jupiter, & leur zêle pour ſa gloire avoit été ſi loin, qu'ils l'avoient égalé en quelque ſorte aux dieux, en ordonnant que ſa ſtatue, revétue des ornemens du Triomphe, ſeroit placée ſur des couſſins comme celles des dieux dans la cérémonie appellée *Lectiſternium*. Ils avoient même ſongé à le créer Conſul & Dictateur perpétuel. Mais [a] Sci-

Liv. xxxviii. 56. *Val. Max.* IV. 1.

a Quorum ſibi nullum neque plebiſcito.

An. R. 565. Av.J.C. 187.

Scipion, moins empressé à recevoir des honneurs qu'à les mériter, ne souffrit point qu'on lui en décernât qui fussent au dessus de la condition d'un citoien, & par cette modération qui l'empécha de se livrer à des transports si excessifs, il montra autant de sagesse que de grandeur d'ame.

En effet, ce premier feu s'étant amorti insensiblement comme c'est l'ordinaire, quelques années après le crédit de Scipion commença à déchoir. Le Peuple le voiant toujours sous ses yeux, diminua peu à peu de son admiration. Le consentement & l'approbation qu'il avoit donnée pendant son Consulat à la nouveauté introduite pour les places des Sénateurs dans les Jeux, fut mal reçue du Public; & il fit une épreuve de ce déchet de son autorité lorsqu'il échoua *vis-à-vis* de Quintius par raport au Consulat qu'il demandoit pour Nasica son cousin.

C'est

dari, neque Senatusconsulto decerni patiendo, pene tantum in recusandis honoribus se gessit, quantum gesserat in emerendis. *Val. Max.*

Hæc... ingentem magnitudinem animi moderandis ad civilem habitum honoribus [significabant.] *Liv.*

C'est ainsi que s'étoit préparé peu à peu l'événement dont nous allons rendre compte. Ses envieux voiant son crédit affoibli, crurent pouvoir l'attaquer. Leur accusation rouloit sur un crime prétendu de péculat dans la guerre d'Antiochus. Ils soutenoient qu'il avoit reçu de ce Prince de grandes sommes d'argent pour lui accorder la paix. An. R. 565. Av. J.C. 187.

Chacun jugea de cette démarche suivant son caractére ou son inclination. Les uns s'élevoient non seulement contre l'audace des accusateurs, mais encore contre la lâcheté des Romains en général, qui ne s'opposoient pas à une entreprise si indigne. *Les deux plus grandes villes de l'Univers*, disoient-ils, *ont témoigné dans le même tems une ingratitude extrême à l'égard de leurs premiers citoiens, mais Rome d'une maniére plus criante & moins excusable. Car enfin Carthage vaincue a exilé Annibal vaincu & l'auteur de tous ses maux : mais Rome victorieuse maltraite Scipion, à qui elle est redevable de sa victoire.* Quelques-uns, au contraire, soutenoient *qu'aucun citoien ne devoit être tellement élevé au dessus des autres, qu'il ne fût permis de lui demander*

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

mander raison de sa conduite. Que le moien de conserver la liberté dans une République, c'étoit de réduire les plus puissans à la nécessité de paroitre en jugement & de se défendre, quand on le jugeroit à propos. A quel particulier pourroit-on confier la moindre partie du gouvernement, bien loin de le mettre à la tête de la République, s'il n'étoit pas obligé de rendre compte de ses actions? Quelle sûreté y auroit-il à confier à qui que ce puisse être les plus petits intérêts, & à plus forte raison ceux de toute la République, si l'administrateur n'étoit pas tenu de rendre compte de sa gestion? Qu'il n'étoit point injuste d'emploier la force contre quiconque ne pouvoit souffrir l'égalité. Tels furent les entretiens du Peuple en attendant le jour de la citation.

Jamais aucun citoien, sans excepter Scipion lui-même pendant qu'il étoit Consul ou Censeur, ne vint dans la Place publique escorté d'une plus grande multitude de citoiens de tous les ordres qu'il y parut ce jour-là comme accusé.

Griefs des Tribuns contre

Les Tribuns du Peuple, pour préparer les esprits à l'accusation présente, firent revivre les vieilles calomnies que

que l'on avoit débitées contre lui à An. R.
l'occasion du luxe & de la mollesse 565.
prétendue de son séjour à Syracuse & Av. J.C. 187.
des mouvemens excités à Locres par P. Sci-
raport à Pléminius. Mais quand ils pion.
vinrent au crime de péculat dont ils *Liv.* xxxviii.
le chargeoient alors, ils ne purent 51.
l'appuier que sur des soupçons & des conjectures, sans produire aucune preuve solide. „ Ils disoient qu'An-
„ tiochus lui avoit renvoié son fils
„ sans rançon, & qu'il avoit eu pour
„ lui les mêmes déférences, que s'il
„ eût été le seul arbitre dans Rome
„ de la guerre & de la paix. Que
„ dans la province il avoit agi avec
„ le Consul en Dictateur, & non en
„ simple Lieutenant. Qu'il ne l'y avoit
„ accompagné que pour apprendre à
„ la Gréce, à l'Asie, & à tous les Rois
„ & tous les peuples de l'Orient, ce
„ qu'il avoit persuadé depuis lontems
„ à l'Espagne, à la Gaule, à la Sicile,
„ & à l'Afrique, qu'un seul homme
„ étoit l'appui & la colonne de l'Em-
„ pire Romain; que Rome, cette mai-
„ tresse de l'Univers, ne devoit sa sû-
„ reté qu'à l'ombre du nom de Sci-
„ pion; que le moindre signe de sa vo-
„ lonté avoit toute l'autorité des Ar-

„ rêts

An. R. 563. Av. J.C. 189. Rome. Le Sénat rendit donc un Décret qui leur ordonnoit de sortir ce jour-là de la Ville, & dans l'espace de quinze jours de toute l'Italie. A. Térentius Varron eut ordre de les accompagner jusqu'à la mer, & l'on leur déclara avant qu'ils partissent, qu'on traiteroit dans la suite comme ennemis tous les Ambassadeurs qui viendroient de leur part, à moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission du Général Romain qui commanderoit dans la Gréce, & qu'ils ne fussent accompagnés d'un Officier Romain. C'est ainsi qu'ils furent congédiés.

Liv. XXXVII. 50. Alors on traita dans le Sénat des départemens des Généraux. L'Etolie échut par le sort à M. Fulvius, & l'Asie à Cn. Manlius.

Ib. 52-55. C'est pour lors que Cotta apporta à Rome la nouvelle de la victoire remportée sur Antiochus, & que l'on y donna audience aux Ambassadeurs d'Euméne, des Rhodiens, & d'Antiochus.

Mort du Préteur Bébius. Ibid. 57. Peu de tems après il y vint des Ambassadeurs de la part des Marseillois, qui apprirent au Sénat que L. Bébius, en partant pour aller en son département d'Espagne, avoit été investi par les Lig[illegible] qui avoient tué la plus

grande partie de ceux qui l'accompagnoient, & l'avoient blessé lui-même. Que ce Général s'étant fait porter à Marseille sans Licteurs, avec un petit nombre de personnes, y étoit mort au bout de trois jours. P. Junius Brutus, qui commandoit en Toscane, fut envoié en sa place, & chargé du commandement dans l'Espagne Ultérieure.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

On apprit en même tems, que L. Emilius Paulus, qui, l'année précédente, avoit été battu dans cette province, aiant ramassé une armée à la hâte long-tems avant que son successeur vînt le relever, avoit donné bataille aux Lusitaniens, leur avoit tué dix-huit mille hommes, fait treize cens prisonniers, & s'étoit emparé de leur camp.

Paul Emile gagne une grande bataille sur les Lusitaniens en Espagne. *Ibid.*

La nomination des Censeurs excita dans Rome une dispute bien vive, parce que plusieurs des plus illustres citoiens demandoient cette charge avec beaucoup de chaleur. M. Porcius Caton étoit de ce nombre. Elle fut donnée à T. Quintius Flamininus & à M. Claudius Marcellus.

Vive dispute au sujet de la Censure. Liv. XXXIX. [illegible]

Pendant qu'on avoit fait la [illegible] en Asie, l'Etolie n'étoit pas [illegible] tranquille. L'Athamanie [illegible] sionné de nouveaux [illegible]

[illegible]

An. R. 563. Av. J.C. 189. Rome. Le Sénat rendit donc un Décret qui leur ordonnoit de sortir ce jour-là de la Ville, & dans l'espace de quinze jours de toute l'Italie. A. Térentius Varron eut ordre de les accompagner jusqu'à la mer, & l'on leur déclara avant qu'ils partissent, qu'on traiteroit dans la suite comme ennemis tous les Ambassadeurs qui viendroient de leur part, à moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission du Général Romain qui commanderoit dans la Gréce, & qu'ils ne fussent accompagnés d'un Officier Romain. C'est ainsi qu'ils furent congédiés.

Liv. XXXVII. 50. Alors on traita dans le Sénat des départemens des Généraux. L'Etolie échut par le sort à M. Fulvius, & l'Asie à Cn. Manlius.

Ib. 52-55. C'est pour lors que Cotta apporta à Rome la nouvelle de la victoire remportée sur Antiochus, & que l'on y donna audience aux Ambassadeurs d'Euméne, des Rhodiens, & d'Antiochus.

Mort du Préteur Bébius. Ibid. 57. Peu de tems après il y vint des Ambassadeurs de la part des Marseillois, qui apprirent au Sénat que L. Bébius, en partant pour aller en son département d'Espagne, avoit été investi par les Liguriens, qui avoient tué la plus

grande partie de ceux qui l'accompagnoient, & l'avoient bleſſé lui-même. Que ce Général s'étant fait porter à Marſeille ſans Licteurs, avec un petit nombre de perſonnes, y étoit mort au bout de trois jours. P. Junius Brutus, qui commandoit en Toſcane, fut envoié en ſa place, & chargé du commandement dans l'Eſpagne Ultérieure. AN. R. 563. Av. J.C. 189.

On apprit en même tems, que L. Emilius Paulus, qui, l'année précédente, avoit été battu dans cette province, aiant ramaſſé une armée à la hâte lontems avant que ſon ſucceſſeur vînt le relever, avoit donné bataille aux Luſitaniens, leur avoit tué dix-huit mille hommes, fait treize cens priſonniers, & s'étoit emparé de leur camp. Paul Emile gagne une grande bataille ſur les Luſitaniens en Eſpagne. *Ibid.*

La nomination des Cenſeurs excita dans Rome une diſpute bien vive, parce que pluſieurs des plus illuſtres citoiens demandoient cette charge avec beaucoup de chaleur. M. Porcius Caton étoit de ce nombre. Elle fut donnée à T. Quintius Flamininus & à M. Claudius Marcellus. Vive diſpute au ſujet de la Cenſure. *Liv.* XXXVII. 58.

Pendant qu'on avoit fait la guerre en Aſie, l'Etolie n'étoit pas demeurée tranquille. L'Athamanie avoit occaſionné de nouveaux troubles. Depuis Amynandre eſt rétabli dans ſon Roiau-

AN. R. 563. Av. J.C. 189. me par les Etoliens. *Liv.* XXXVIII. I.

qu'Aminandre avoit été chassé de ses Etats, ils avoient été gouvernés par les Lieutenans de Philippe, qui par leur avarice, leur orgueil, leur cruauté, irritérent si fort les peuples, qu'ils résolurent de rappeller leur ancien Maître, dont ils regrettoient la douceur & la modération. Amynandre, soutenu par les Etoliens, rentra dans la possession de son Roiaume. Philippe n'eut pas plutôt appris la révolte des Athamanes, qu'il partit avec six mille hommes & entra dans l'Athamanie. Mais aiant fait de vains efforts pour réduire les peuples, il fut obligé de retourner en Macédoine. Amynandre envoia des Ambassadeurs à Rome au Sénat, & dans l'Asie aux deux Scipions, qui s'étoient arrétés à Ephése pour s'y reposer après la défaite d'Antiochus. Il demandoit la paix, & s'excusoit d'avoir emploié les armes des Etoliens, pour rentrer en possession de ses Etats. Il se plaignoit sur tout des injustices de Philippe.

La nouvelle de l'arrivée prochaine du Consul jette les Etoliens

Les Etoliens aiant soumis les Dolopes & les Amphilochiens, & aiant rétabli Amynandre dans l'Athamanie, commençoient à triompher de joie pour ces heureux succès, lorsqu'ils apprirent que les Romains avoient vaincu Antiochus dans l'Asie. Quelques jours

après les Ambassadeurs qu'ils avoient envoiés à Rome, revinrent sans raporter la paix qu'ils étoient allés demander, & leur apprirent que le Consul Fulvius avoit déja passé la mer avec son armée. Effraiés de ces nouvelles, ils résolurent d'envoier à Rome de nouveaux Ambassadeurs qu'ils choisirent parmi les premiers de leur nation, après avoir engagé les Rhodiens & les Athéniens à y joindre les leurs. Ils espéroient que l'autorité de ces deux Républiques feroit agréer au Sénat les priéres qu'il avoit d'abord rejettées.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

dans un grand trouble.

Liv. XXXVIII. 3.

Fulvius cependant aborda à Apollonie. La premiére chose qu'il fit fut de délibérer avec les principaux des Epirotes par quel côté il entameroit la guerre contre les Etoliens. Ils lui conseillérent de commencer par le siége d'Ambracie, qui pour lors s'étoit donnée aux Etoliens. Cette ville, outre qu'elle étoit défendue d'un côté par la riviére Aréthon, & de l'autre par une montagne fort escarpée, étoit entourée d'un mur très-solide qui avoit trois milles de circuit, c'est-à-dire près d'une lieue. Le Consul emploia tous les moiens que l'art de la guerre fournissoit alors pour les siéges. Il lui impor-

Le Consul Fulvius arrive dans la Gréce.

Il forme le siége d'Ambracie, qui se défend vigoureusement.

Liv. XXXVIII. 4-7.

An. R. 563. Av. J.C. 189. toit extrêmement pour sa prore réputation, & pour le succès de toute la campagne, de réussir dans sa premiére entreprise. L'attaque fut des plus vives, & la défense ne le fut pas moins. Un renfort de cinq cens hommes d'élite que les Etoliens trouvérent moien de faire entrer dans la place malgré la vigilance des Romains, augmenta beaucoup le courage & la confiance des assiégés. Ils emploioient tous les jours de nouvelles inventions pour brûler les machines des ennemis. Ils fesoient de fréquentes sorties, où ils avoient presque toujours l'avantage. Leur résistance fut si vigoureuse & si opiniâtre, que le Consul se repentoit presque de s'être engagé dans ce siége, dont le succès commençoit à lui paroitre douteux.

Les Etoliens demandent & obtiennent enfin la paix. Ambracie se rend. *Liv.* XXXVIII. 8. 9.

Les Etoliens, de leur côté, n'étoient pas dans une moindre inquiétude. D'une part, Ambracie étoit vivement pressée: de l'autre, leurs côtes maritimes étoient ravagées par la flote Romaine: enfin l'Amphilochie & la Dolopie étoient en proie aux Macédoniens. Il leur étoit absolument impossible de soutenir la guerre en même tems dans trois endroits differens. Les choses étant en cet état, le Préteur assembla les principaux de la nation,

pour savoir ce qu'ils lui conseilloient de faire. „ Tous furent d'avis qu'il faloit demander la paix, & la conclure à des conditions avantageuses s'il étoit possible, ou du moins tolérables, si l'on ne pouvoit faire autrement. Qu'ils avoient entrepris la guerre dans l'espérance d'être apuiés des forces d'Antiochus. Mais comment la pourroient-ils continuer après que ce Prince avoit été vaincu par mer & par terre, & chassé presque hors des bornes de l'Univers au dela des sommets du mont Taurus? Que Phénéas & Damotéle, revétus de pleins pouvoirs, fissent, suivant leurs lumiéres & leur zéle, tout ce que, dans les conjonctures présentes, ils jugeroient le plus convenable à la patrie, puisque la fortune avoit réduit les Etoliens à la nécessité de recevoir la Loi d'autrui. AN. R. 563. AV. J.C. 189.

Les Ambassadeurs étant arrivés avec ces pouvoirs „ priérent le Consul d'épargner Ambracie, & d'avoir pitié d'une Nation autrefois Alliée, & qui depuis avoit été portée à de folles entreprises, sinon par les injustices qu'on lui avoit faites, au moins par les calamités auxquelles on l'avoit

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

„ réduite. Que les Romains n'avoient „ pas plus à se plaindre des injures „ qu'ils avoient reçues des Etoliens „ dans la guerre d'Antiochus, qu'à se „ louer des services qu'ils leur avoient „ rendus dans celle de Philippe; & que „ comme dans celle-ci la récompense, „ de la part des Romains, avoit été „ médiocre, dans l'autre ils ne de„ voient pas pousser la punition à la „ derniére rigueur.

Le Consul leur répliqua, „ Que les „ Etoliens avoient souvent recours aux „ priéres pour obtenir la fin de la guer„ re, mais toujours avec peu de bonne „ foi & de sincérité. Qu'en demandant „ la paix ils imitassent Antiochus, „ qu'ils avoient entrainé dans la guer„ re. Que ce Prince n'avoit pas seule„ ment renoncé à un petit nombre de „ villes que l'on vouloit remettre en li„ berté, mais à toute la partie de l'A„ sie située en deça du mont Taurus, „ c'est-à-dire à une étendue de pays „ qui pouvoit former un Roiaume „ opulent & considérable. Que pour „ lui, il n'écouteroit point les Etoliens, „ qu'ils n'eussent mis bas les armes. „ Qu'il faloit commencer par les livrer „ aux Romains avec tous leurs che„ vaux. Que de plus ils paieroient aux

„ Romains mille talens, (trois mil- AN. R. 563.
„ lions) moitié comptant, & s'enga- Av. J.C. 189.
„ geroient par le Traité à n'avoir point
„ d'autres amis ni d'autres ennemis
„ que ceux de Rome.

Les Ambassadeurs trouvant ces conditions extrêmement dures, & se défiant du caractére inconstant & indomtable de ceux qui les avoient envoiés, s'en retournérent sans faire aucune réponse au Consul, pour consulter de nouveau le Préteur & les Chefs de la Nation. Ils furent fort mal reçus. On leur reprocha qu'aiant eu ordre de raporter la paix à quelque condition que ce fût, ils exposoient l'Etolie à un traitement plus dur par leur lenteur & leur retardement. Ils se remirent donc en chemin pour retourner à Ambracie. Mais ils tombérent dans une embuscade que leur avoient dressé sur la route les Acarnaniens avec qui les Etoliens étoient en guerre, & furent conduits à Thyrium, où l'on les retint prisonniers. Voila ce qui éloigna la conclusion de la paix.

Les Ambassadeurs des Rhodiens & des Athéniens étoient déja dans le camp du Consul, à qui ils étoient venus demander grace pour les Etoliens,

An. R. 563. Av. J.C. 189. quand Amynandre Roi des Athamanes, après s'être muni d'un sauf-conduit, s'y rendit aussi, afin d'intercéder, moins pour les Etoliens en général, qu'en particulier pour la ville d'Ambracie, où il avoit passé la plus grande partie de son exil. Le Consul aiant appris d'eux l'accident des Ambassadeurs, ordonna qu'on les lui amenât de Thyrium; & quand ils furent arrivés, on recommença à parler de paix. Amynandre sollicitoit vivement les Ambraciens à se rendre, car c'étoit ce qu'il avoit le plus à cœur. Et comme il avoit peine à persuader leurs Magistrats dans les conférences qu'il avoit avec eux au pié des murailles, il entra dans la ville par la permission du Consul, & ajoutant les priéres aux conseils, il les engagea enfin à ouvrir leurs portes aux Romains, après avoir tiré parole du Consul que la garnison Etolienne pourroit sortir, & se retirer en toute liberté.

La reddition d'Ambracie fut un grand acheminement à la paix. C. Valerius fils de Levinus, frére uterin du Consul, qui avoit fait amitié avec les Etoliens, leur fut d'un grand secours en cette occasion pour leur faire obtenir des conditions plus supportables.

„ Fulvius n'exigea d'eux que cinq cens AN. R. 563. AV. J.C. 189.
„ talens Euboïques, (un peu moins
„ d'un million & demi) dont ils en
„ paieroient deux cens comptant, &
„ le reste en six paiemens égaux de six
„ mois en six mois. Qu'ils rendroient
„ aux Romains leurs prisonniers &
„ leurs transfuges. Qu'ils ne retien-
„ droient dans leur dépendance aucu-
„ ne des villes, qui, depuis l'arrivée
„ de T. Quintius dans la Gréce, eût
„ été prise de force par les Romains,
„ ou qui se seroit rendue volontaire-
„ ment à eux. Que l'Ile de Céphallé-
„ nie ne seroit point comprise dans le
„ Traité „. Quoique les Ambassadeurs n'eussent pas lieu de s'attendre à un traitement si doux, ils demandérent cependant & obtinrent la permission d'aller encore consulter la Nation. Les conditions de paix furent acceptées d'un consentement général.

Les Ambraciens firent présent au Consul d'une Couronne d'or pesant cent cinquante livres (un peu plus de deux cens trente-quatre de nos marcs :) & ce Général fit enlever toutes les statues de marbre & d'airain, & tous les tableaux, qui se trouvoient à Ambracie en plus grand nombre & d'un plus grand prix qu'en aucune

An. R. 563. Av. J. C. 189.

Fulvius. On leur laissa la liberté de donner de l'or au lieu d'argent, s'ils l'aimoient mieux, pourvû que la * différence d'une espéce à l'autre ne fût que de dix à un.

Le Consul Manlius entreprend la guerre contre les Gallo-Grecs. *Liv.* XXXVIII. 12.

PENDANT que le Consul Fulvius fesoit ainsi la guerre & ensuite la paix avec les Etoliens, Manlius son Collégue entreprit aussi de son côté une guerre dans une région de l'Asie assez éloignée, contre les Gaulois établis dans ces contrées, & appellés par les Romains Gallo-Grecs : j'expliquerai bientôt pourquoi on les nommoit ainsi, & où ils étoient situés.

Le Consul étoit venu à Ephése dès le commencement du printems, & avoit pris le commandement des troupes que lui remit L. Scipion. Après en avoir fait la revûe, il assembla les soldats, ,, & aiant loué la valeur avec ,, laquelle ils avoient domté Antio- ,, chus dans un seul combat, il les ,, exhorta à l'emploier encore contre ,, les Gaulois qui avoient donné du ,, secours à ce Prince, & dont le ca- ,, ractére étoit si féroce & si indomta- ,, ble, que c'étoit en vain qu'ils avoient ,, re-

* *La différence de l'or à l'argent étoit auparavant de quinze à un. L'or, en se multipliant, avoit perdu le tiers de sa valeur.*

„ repoussé Antiochus au dela du mont An. R.
„ Taurus, s'ils laissoient en deça une 563.
„ nation si fiére & si puissante. Il par- Av. J.C.
„ la de lui-même en peu de mots & 189.
„ avec modestie, sans rien dire dont
„ tout le monde ne reconnût la vérité.
Aussi son discours fut généralement applaudi. Les soldats n'appréhendoient pas beaucoup les Gaulois, qui aiant été vaincus lorsqu'ils étoient joints à la nombreuse armée d'Antiochus, seroient encore moins en état de résister seuls aux Romains.

Ce peuple, environ quatre-vingts-dix ans avant le tems où nous sommes, sortant en foule de la Gaule sa patrie, ou parce qu'il s'y trouvoit trop serré, ou attiré par l'espérance du butin, persuadé d'ailleurs qu'il ne trouveroit sur sa route aucune nation qui lui fût égale en valeur, arriva sous la conduite de Brennus jusques dans le pays des Dardaniens. Alors il s'éleva une sédition qui partagea la Nation en deux corps. Les uns restérent avec Brennus leur premier Chef; ce sont ceux dont le désastre devant Delphes est si célébre dans l'Histoire: les autres, au nombre de vingt mille, aiant choisi Léonorius & Lutarius pour les com-

Origine de ce peuple. *Liv.* XXXVIII. 16.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

commander, passérent avec eux dans la Thrace. Là, en combattant avec bravoure ceux qui vouloient les arréter, & mettant à contribution ceux qui leur demandoient la paix, ils poussérent jusqu'à Bysance; & pendant un long tems firent paier tribut à toutes les villes de la Propontide, dont ils s'étoient rendu maîtres. Dans la suite, apprenant de près combien les terres de l'Asie étoient fertiles, il leur prit envie d'aller s'y établir. S'étant donc emparés par fraude de Lysimachie, & aiant soumis toute la Quersonnése par la force des armes, ils descendirent jusqu'aux bords de l'Hellespont. Apercevant de là ce riche pays, qui n'étoit séparé d'eux que par un bras de mer fort étroit, ils conçurent un desir encore plus violent d'y passer. Ils envoiérent donc des Ambassadeurs à Antipater Gouverneur de cette côte, pour lui en demander la liberté. Mais comme il les amusoit de promesses sans rien terminer, Lutarius passa le détroit, & entra en Asie, où Léonorius le suivit de près. Réunis ensemble, ils donnérent du secours à Nicoméde Roi de Bithynie, qui par leur moien devint maître de

tout

tout le pays qui porte ce nom, dont An. R.
Zybéte occupoit une partie. De Bi- 563.
thynie, ils s'avancérent dans l'Asie. Av. J.C. 189.
De vingt mille hommes qu'ils étoient d'abord, il n'en restoit pas plus de dix mille. Cependant ils imprimérent tant de terreur à tous les peuples qui habitoient en deça du mont Taurus, qu'il n'y en eut aucun qui ne se soumît à leur paier tribut, les plus éloignés comme les plus voisins, ceux qui n'avoient point encore éprouvé leur valeur comme ceux qu'ils avoient vaincus. Enfin, comme la troupe qui restoit étoit composée originairement de trois peuples joints en un, les Tolistoboïens, les Trocmes, & les Tectosages, ils divisérent aussi l'Asie Mineure en trois parties, dont chacune paieroit tribut à l'une des trois nations. Les Trocmes eurent pour leur part la côte de l'Hellespont ; l'Eolide & l'Ionie tombérent aux Tolistoboïens ; & le milieu du pays aux Tectosages : ensorte qu'ils avoient rendu tributaire toute cette portion de l'Asie qui est en deça du mont Taurus. Pour eux, ils établirent leur demeure aux environs du fleuve Halys ; & c'est là proprement le pays qui s'appelloit
Gallo-

AN. R. 563. Av.J.C. 189. Gallo-Gréce. Comme la plupart des anciens habitans étoient des Colonies venues de Gréce, ces Gaulois mélés avec eux furent appellés par cette raison Gallo-Grecs. Par succession de tems ils se multipliérent si fort, & se rendirent si redoutables, qu'à la fin les Rois mêmes de Syrie ne refusérent pas de leur paier tribut. Attale, pére d'Euméne, fut le premier de ceux qui habitoient alors dans l'Asie, qui osa le leur refuser; & leur aiant livré bataille, il remporta sur eux, contre l'attente de tout le monde, une victoire considérable. Mais elle n'abbatit pas tellement leur courage, qu'ils renonçassent à l'empire du pays. Ils conservérent leur domination jusqu'au tems de la guerre d'Antiochus & des Romains. Après même que ce Prince eut été défait & chassé, ils comptoient bien qu'étant aussi éloignés de la mer qu'ils l'étoient, l'armée Romaine n'entreprendroit pas de venir jusqu'à eux.

Manlius marche contre les Gallo Grecs *Liv.* XXXVIII. 12 15. Ils se trompoient. Le Consul forma le dessein de les aller attaquer. Il étoit fâché de l'absence d'Euméne qui étoit encore à Rome, parce que ce Prince connoissoit parfaitement le pays & l'ennemi, & qu'il étoit de son intérêt qu'on

le

le délivrât de voisins aussi incommodes pour lui que les Gaulois. A son défaut il fit venir son frére Attale de Pergame, & l'aiant exhorté à se joindre à lui contre des ennemis communs, il le renvoia préparer les secours qu'il étoit en état de fournir.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Quelques jours après étant allé d'Ephése à Magnesie, il y rencontra Attale, qui venoit au devant de lui avec mille hommes de pié, & deux cens chevaux. Il avoit ordonné à son frére Athénée de le suivre avec le reste des troupes, & avoit confié la garde de Pergame à des Ministres dont il connoissoit le zêle & la fidélité. Manlius donna à ce jeune Prince les louanges que méritoit son attachement aux intérêts du Peuple Romain, & alla camper avec lui sur les bords du Méandre, en attendant qu'on eût ramassé les barques dont il avoit besoin pour transporter ses troupes à l'autre coté de ce fleuve, qu'elles ne pouvoient passer à gué à cause de sa profondeur. Athénée vint le trouver peu de tems après, lui amenant mille hommes de pié de différentes nations, & trois cens chevaux. Quand le Consul fut arrivé à Antioche située sur le Méandre, Séleucus fils d'An-

AN. R. 561. AV. J.C. 189.

des hommes, comme des plantes. Celles qui croissent dans leur sol natal conservent toute leur vigueur & toute leur vertu; au lieu que celles que l'on transplante dans un terroir étranger, ne sont pas lontems sans dégénérer. C'est avec justice qu'on appelle ces peuples Gallo-Grecs. Ce ne sont plus que des Phrygiens couverts d'armes Gauloises; & tout ce que je crains, c'est que la défaite d'ennemis si peu dignes de vous ne vous fasse pas beaucoup d'honneur.

Après le discours de Manlius, l'armée témoigna par ses cris l'impatience où elle étoit qu'on la menât contre l'ennemi. Lorsqu'ils eurent passé le fleuve Sangarius, les Prêtres Gaulois de Cybéle vinrent de Pessinonte au devant de lui revétus de leurs habits sacerdotaux, & prononçant avec enthousiasme des vers prophétiques, dont le sens étoit que la déesse accordoit aux Romains une route sure & aisée, la victoire sur leurs ennemis, & l'empire de toute cette région. Le Consul répondit qu'il acceptoit l'augure, & poursuivit son chemin.

En-

logræci verè, quod appellantur: sicut in frugibus, non tantùm semina ad servandam indolem valent, quantùm terræ proprietas cœlique, sub quo aluntur, mutat. *Liv.*

Enfin, étant arrivé ſur les terres des ennemis, il apprit que les Toliſtoboïens s'étoient réfugiés ſur le mont Olympe, les Tectoſages à quelque diſtance de là ſur une autre montagne; & que les Trocmes, aiant mis leurs femmes & leurs enfans en dépôt dans le camp des derniers, avoient réſolu d'aller ſecourir les Toliſtoboïens. Ce qui les avoit déterminés à prendre ce parti, c'eſt l'eſpérance où ils étoient que les Romains n'iroient pas les chercher ſur des ſommets inacceſſibles; & que s'ils étoient aſſez téméraires pour l'entreprendre, il ne faloit qu'une poignée de monde pour les renverſer & les défaire; & qu'enfin ils ne s'expoſeroient pas à mourir de froid & de miſére au pié de ces montagnes, en s'obſtinant à y reſter. Quoiqu'ils ſe cruſſent déja aſſez défendus par la hauteur des rochers & des montagnes, pour plus de ſûreté ils tirérent encore autour des ſommets où ils s'étoient retranchés un foſſé, qu'ils fortifiérent d'une bonne paliſſade.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Deux des trois corps des Gaulois ſe retirent ſur le mont Olympe Ils y ſont attaqués par les Romains, & vaincus.

Liv. XXXVIII. 19-23.

Le Conſul, qui s'étoit bien attendu qu'il lui faudroit combattre de loin contre la difficulté des lieux, bien plus que contre les armes des ennemis, avoit

AN. R. 563. Av. J.C. 189. fait une ample provision de javelots, de fléches, de balles de plomb, & de pierres d'une grosseur à pouvoir être lancées avec la fronde; & en cet état alla camper à cinq milles (une lieue & demie) du mont Olympe. Il arriva bientôt aux ennemis, non sans avoir essuié beaucoup de dangers & de fatigues. Les deux partis engagérent d'abord l'action de loin, les Gaulois aiant l'avantage du lieu, mais les Romains leur étant supérieurs par l'abondance & la variété des traits. On ne se battit pas lontems avec égalité. Car les boucliers des Gaulois, qui étoient longs sans beaucoup de largeur, ne couvroient qu'une partie de leurs vastes corps; & ils n'avoient point d'autres armes que leurs épées, dont ils ne pouvoient faire usage tant qu'on se battoit de loin. Ils n'avoient pas eu soin de faire amas de pierres, qui seules les pouvoient aider dans cette sorte d'attaque; & elles leur manquérent bientôt. Les Romains, au contraire, les blessoient de toutes parts à coups de fléches, de javelots, & de balles de plomb, sans qu'ils pussent les éviter. Lorsque les Gaulois se sentoient blessés, tâchant d'arracher le trait de leur corps, sans

en

en pouvoir venir à bout, ils ne fesoient qu'augmenter la douleur dont ils étoient déchirés, & se rouloient par terre comme des furieux & des desespérés. Ceux qui prenoient le parti de fondre sur les ennemis, n'en étoient que plutôt & plus dangereusement percés; & dès qu'ils étoient à portée, les Vélites, c'est-à-dire les Armés à la légére, les tuoient à coup d'épée. Ces sortes de soldats portoient des boucliers de trois piés dans leur main gauche, & dans la droite une demi-pique, (*hasta*) dont ils se servoient de loin; &, s'il faloit combattre de pié ferme & main à main, ils passoient leur pique dans la gauche, & prenoient de la droite l'épée Espagnole qui pendoit à leur ceinture. Le peu qu'il restoit de Gaulois, voiant qu'ils ne pouvoient résister aux soldats armés à la légére, & qu'ils alloient avoir les Légions sur les bras, s'enfuirent en désordre dans leur camp.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

La tête des Légions étant arrivée sur les hauteurs, le Consul ordonna aux soldats de faire alte pour reprendre haleine; & leur montrant la colline jonchée des cadavres des Gaulois, *Si des gens armés de fléches & de frondes,*

 leur

AN.R. 563. AV.J.C. 189.

leur dit-il, *ont fait un tel carnage, que ne doit-on pas attendre des Légions armées de toutes piéces ? Les Armés à la légére ont repoussé les Gaulois jusques dans leur camp: c'est à vous de les y forcer, & d'achever leur défaite.* Les Gaulois ne soutinrent pas lontems le choc d'une Infanterie si terrible. Voiant que ceux qui gardoient les portes de leur camp avoient tous été taillés en piéces, ils n'attendent pas que les vainqueurs y entrent, mais s'enfuient de toutes parts. Ils se précipitent en aveugles à travers les rochers les plus impraticables. Ils tombent la plupart dans des abymes, & y perdent la vie dans le moment, ou y demeurent estropiés. Rien ne les arréte : l'ennemi est l'unique objet de la fraieur qui les emporte. Le Consul poursuivit les fuiards dans tous les endroits qui étoient pratiquables, & en fit un grand carnage. On ne sut pas précisément le nombre de ceux qui furent tués : celui des prisonniers alloit à quarante mille personnes, en comptant les femmes, les enfans, & autre troupe foible & inutile, que les Gaulois avoient entraînée avec eux.

Le Consul, à son retour, fit mettre en un tas & brûler les armes des Gaulois ;

lois; & aiant ordonné à ceux qui s'é- AN. R. 563.
toient emparés du butin malgré ſa dé- Av. J.C.
fenſe de le raporter, il en vendit une 189.
partie au profit du Tréſor public, & partagea le reſte entre les ſoldats, veillant avec grand ſoin à faire obſerver l'égalité. Alors, aiant aſſemblé l'armée, il donna publiquement à un chacun les éloges & les récompenſes dont il étoit digne. Il loua ſur tout Attale; en quoi il fut généralement applaudi des Officiers & des ſoldats, témoins & juges ſincéres du mérite des Généraux. En effet ce jeune Prince, aiant fait paroitre dans les travaux & dans les périls une activité & une valeur extraordinaire, avoit témoigné, après la victoire, une retenue & une modeſtie encore plus eſtimables.

Le Conſul s'approche d'Ancyre, pour attaquer le troiſiéme corps des Gaulois.

Reſtoit une ſeconde guerre contre les Tectoſages, qui n'avoient point eu de part à la défaite de leurs compatriotes. Le Conſul, après avoir laiſſé prendre quelque repos à ſes troupes, partit pour les aller chercher, & le troiſiéme jour arriva à Ancyre, ville célébre du pays, dont les ennemis n'étoient éloignés que de dix milles, (environ trois lieues.)

Liv. XXXVIII. 24.

Pendant le ſéjour qu'il y fit, une de

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Action extraordinaire d'une Prisonniére Gauloise.

Liv. ibid.

ses prisonniéres fit une action bien mémorable. Elle s'appelloit Chiomare, & étoit femme d'Ortiagon l'un des Chefs ou Princes Gaulois, également recommandable par sa chasteté & par sa beauté. Elle étoit gardée, entre plusieurs autres qui avoient été prises avec elle à la déroute du mont Olympe, par un Centurion, aussi passionné pour l'argent que pour les femmes. D'abord il tâcha de l'engager à consentir à ses infames desirs: mais, ne pouvant vaincre sa résistance & sa fermeté, il crut pouvoir emploier la violence sur une femme que son malheur avoit réduite à l'esclavage. Ensuite, pour lui faire oublier cet outrage, il lui offrit de la renvoier en liberté, non cependant sans rançon. Il convint avec elle d'une certaine somme; & pour cacher ce complot aux autres Romains, il lui permit d'envoier à ses parens tel des prisonniers qu'elle voudroit choisir, & marqua près du fleuve le lieu où se feroit l'échange de la Dame & de l'or. Par hazard elle avoit un de ses esclaves parmi les autres prisonniers. Ce fut lui sur qui elle jetta les yeux; & aussitôt le Centurion le conduisit hors des Corps-de-gardes à la fa-

faveur des ténébres. Dès la nuit ſuivante, deux parens ou amis de la Princeſſe ſe trouvérent au rendez-vous, où le Centurion amena auſſi ſa priſonniére. Quand ils lui eurent préſenté le talent Attique qu'ils avoient apporté, c'étoit la ſomme dont on étoit convenu, la Dame dit en ſa langue à ceux qui étoient venus pour la recevoir de tirer leurs épées, & de tuer le Centurion qui s'amuſoit à peſer cet or. Alors cette femme, charmée d'avoir lavé par ſon courage l'injure faite à ſa chaſteté, prit la tête de cet Officier qu'elle-même avoit coupée, & la cachant ſous ſa robe, alla retrouver ſon mari Ortiagon qui s'en étoit retourné chez lui après la défaite des ſiens au mont Olympe. Avant que de l'embraſſer, elle jetta à ſes piés la tête du Centurion. Etrangement ſurpris d'un tel ſpectacle, il lui demande de qui étoit cette tête, & ce qui l'avoit portée à faire une action ſi peu ordinaire à ſon ſexe. Le viſage couvert d'une ſubite rougeur, & enflammé en même tems d'une fiére indignation, elle avoua l'outrage qu'elle avoit reçu, & la vengeance qu'elle en avoit tirée. Pendant tout le reſte de ſa vie, elle conſerva toujours le même attachement

AN. R. 563. AV. J. C. 189.

An. R. 563. Av. J.C. 189.

pour la pureté de vie & de mœurs qui fait la principale gloire du sexe, & soutint merveilleusement l'honneur d'une action si mâle & si généreuse. Plutarque raconte le même fait dans le Traité des vertus & des belles actions des Dames, & c'est lui qui nous a appris le nom de celle-ci, bien digne d'être transmis à la postérité.

Seconde victoire remportée sur les Gaulois.

Liv. XXXVIII. 25-27.

Les Tectosages aiant appris l'arrivée du Consul, lui envoiérent des Députés pour lui demander une entrevûe, & pour traiter de paix : mais leur véritable dessein étoit de le surprendre dans des embuches qu'ils lui avoient préparées, & où réellement il courut un grand risque. L'armée des Gaulois étoit composée de soixante & quatorze mille hommes. Celle des Romains, beaucoup inférieure pour le nombre, l'emportoit infiniment pour le courage, auquel la perfidie des ennemis avoit ajouté une nouvelle pointe & une nouvelle force. Aussi, déja vaincus & abbattus par la défaite de leurs compatriotes, ils ne soutinrent pas le premier choc des Romains, & prirent la fuite. Les vainqueurs les poursuivirent vivement, sans avoir pu cependant en tuer plus de huit mille, tous les autres aiant

aiant paſſé le fleuve Halys avant qu'on pût les joindre. La plupart des vainqueurs paſſérent cette nuit-là dans le camp des Gaulois. Le Conſul ramena les autres dans le ſien. Le lendemain il fit la revûe des priſonniers & du butin, qui ſe trouva immenſe, comme aiant été accumulé par la plus avide de toutes les nations, qui depuis un grand nombre d'années avoit ſoumis par les armes & pillé ces riches contrées qui ſont en deça du mont Taurus.

AN. R. 563. Av. J.C. 189.

Les Gaulois s'étant raſſemblés de tous les lieux où la fuite les avoit diſperſés, la plupart bleſſés, ſans armes & ſans équipages, envoiérent des Ambaſſadeurs au Conſul pour lui demander la paix. Manlius leur ordonna de le venir trouver à Ephéſe. Car comme on étoit au milieu de l'autonne, il s'éloigna le plus promtement qu'il put de ces cantons, où la proximité du mont Taurus commençoit à faire ſentir la rigueur du froid, & ramena ſon armée hiverner le long des côtes maritimes.

Manlius retourne à Ephéſe. *Ibid.* 27.

PENDANT que ces choſes ſe paſſoient dans l'Aſie, tout étoit tranquille dans les autres Provinces. A Rome les Cenſeurs T. Quintius Flamininus & M. Claudius Marcellus firent la revûe des

Cenſure exercée avec beaucoup de douceur.

An. R. 563. Av. J.C. 189. Liv. XXXVII. 28. des Sénateurs, & remplirent les places qui vaquoient. Ils donnérent pour la troisiéme fois à P. Scipion l'Africain le nom & la qualité de *Prince du Sénat.* Ils n'en exclurent que quatre, dont aucun n'avoit exercé de Charge Curule. Ils usérent de la même indulgence dans la revûe des Chevaliers. Par le dénombrement qu'ils firent, le nombre des citoiens montoit à deux cens cinquante-huit mille trois cens.

Le Consul Fulvius prend d'assaut Samé, & réduit toute l'Ile de Céphallénie. Liv. XXXVIII. 28. 29. Toutes les villes de l'Ile Céphallénie s'étoient remises au pouvoir du Consul Fulvius. Une seule refusa de se soumettre : c'étoit Samé. Il fut obligé d'en former le siége. Elle se défendit avec beaucoup de vigueur, fesant de fréquentes sorties sur les assiégeans, où elle avoit presque toujours l'avantage, leur tuoit beaucoup de monde, & mettoit le feu à tous leurs ouvrages. Le Consul ne put venir à bout de réprimer leur audace que par le secours d'une centaine de frondeurs qu'il fit venir de quelques villes des Achéens. On les appliquoit dès l'enfance à cet exercice, en les accoutumant à tirer de loin dans un rond de médiocre grandeur. Ils s'y rendoient si habiles, qu'ils étoient sûrs de fraper

Achéens habiles frondeurs.

les

les ennemis, non ſeulement à la tête, mais à telle partie du viſage qu'il leur plaiſoit. Ils ſe ſervoient de frondes différentes de celles des Baléares, & les ſurpaſſoient beaucoup en adreſſe. Ils firent beaucoup ſoufrir les Saméens. Ceux-ci ſoutinrent le ſiége pendant quatre mois entiers. Enfin ils furent obligés de ſe rendre à diſcrétion. La ville fut livrée au pillage, & les habitans vendus comme eſclaves.

AN. R. 563. AV. J.C. 189.

Il s'éleva, en ce même tems, une violente querelle entre les Achéens & les Lacédémoniens, & qui eut de triſtes ſuites pour ceux-ci. Les deux partis envoiérent leurs Députés à Rome. Cette affaire, qui regarde proprement les Grecs, eſt traitée au long dans le Tome VIII. de l'Hiſtoire Ancienne.

M. VALERIUS MESSALA.
C. LIVIUS SALINATOR.

AN. R. 564. AV. J.C. 188.

Les nouveaux Conſuls aiant tiré au ſort les provinces, la Ligurie échut à Meſſala, & la Gaule à Salinator. On continua aux deux Conſuls de l'année précédente le commandement dans l'Etolie & l'Aſie ſous la qualité de Proconſuls.

Nouveaux Conſuls.

Liv. XXXVIII. 35. 36.

On ordonna des priéres publiques pen-

Eclipſe de ſoleil.

AN. R. 564. Av. J.C. 188. pendant trois jours pour une Eclipſe de ſoleil, qui fut priſe pour un prodige: tant l'Aſtronomie étoit alors peu connue des Romains.

Ambaſſades des peuples de l'Aſie vers Manlius. *Liv.* XXXVIII. 37. Pendant l'hiver où ces choſes ſe paſſérent à Rome, les Ambaſſadeurs de tous les peuples qui habitent en deçà du mont Taurus ſe rendoient auprès de Manlius, pour le féliciter, & ſe feliciter eux-mêmes de la victoire qu'il venoit de remporter. En effet, ſi la défaite d'Antiochus avoit plus d'éclat, & étoit plus glorieuſe pour les Romains que celle des Gaulois; d'un autre côté la derniére avoit cauſé plus de joie à leurs Alliés que la premiére. Car l'autorité abſolue des Rois, qui les tenoit dans une ſorte de ſervitude, leur paroiſſoit plus ſupportable, que la férocité de ces barbares, qui toujours prêts à fondre comme un orage impétueux tantôt ſur une contrée, tantôt ſur une autre, les tenoient dans des inquiétudes & des allarmes perpétuelles. Ainſi, comme la défaite d'Antiochus leur avoit procuré la liberté, celle des Gaulois leur avoit rendu la paix. Ces peuples ne venoient donc pas ſimplement par civilité féliciter les Romains de ces glorieux avantages, mais

mais il leur apportoient par reconnoissance des couronnes d'or, chacun suivant leur pouvoir. An. R. 564. Av. J.C. 188.

Ce Général reçut encore des Ambassadeurs de la part d'Antiochus, & de celle des Gaulois même, qui lui envoioient demander les conditions auxquelles le Peuple Romain vouloit leur donner la paix. Ariarathe, Roi de Cappadoce, lui envoia aussi les siens, pour lui faire des excuses, & lui offrir de satisfaire en argent pour la faute qu'il avoit commise contre les Romains en donnant du secours à Antiochus contre eux. Ce Prince fut taxé à deux cens talens d'argent (deux cens mille ecus.) Pour les Gaulois, Manlius leur répondit, qu'ils seroient instruits de leur sort quand le Roi Euméne seroit de retour en Asie. Il fit aux Ambassadeurs des peuples alliés des réponses très-obligeantes, & les renvoia beaucoup plus joieux encore qu'ils n'étoient venus. Il ordonna à ceux d'Antiochus de faire porter dans la Pamphylie, où il devoit se rendre avec son armée, de l'argent & du blé, conformément au Traité fait entre L. Scipion & leur Maître. Et en effet, au commencement de printems,

Autres Ambassades: d'Antiochus, des Gaulois, & d'Ariarathe.

An. R. 564. Av. J.C. 188. tems, aiant fait la revûe de ses troupes, il vint en huit jours à Apamée, où il séjourna trois jours: puis, en trois autres jours de marche il arriva dans la Pamphylie. Là il distribua à son armée le blé qu'il avoit ordonné qu'on y voiturât, & fit porter à Apamée les deux mille cinq cens talens qu'il avoit reçus (sept millions cinq cens mille livres.)

Conditions du Traité conclu entre le Peuple Romain & Antiochus. Liv. XXXVIII. 38. Polyb. Excerpt. Legat. XXXV.

Quand Manlius eut appris qu'Euméne & les dix Commissaires étoient arrivés de Rome à Ephése, il remena son armée à Apamée; où il ordonna aux Ambassadeurs d'Antiochus de le venir joindre. Ce fut là que de l'avis des dix Commissaires du Sénat, il mit la derniére main au Traité commencé avec Antiochus, & le conclut aux conditions suivantes. *Le Roi ne donnera passage sur ses terres, ni sur celles de ses vassaux, à aucune nation qui soit en guerre avec le Peuple Romain, ou avec les Alliés des Romains, & il ne donnera à leurs ennemis aucun secours de vivres ou d'argent, ni aucun autre support de quelque façon que ce soit. Les Romains & leurs Alliés en useront de même à l'égard d'Antiochus. Le Roi ne fera point la guerre aux habitans*

*bitans des Iles, & ne passera point en Europe. Il abandonnera toutes les villes, les campagnes, les bourgs, & les châteaux qui sont en deça du mont Taurus jusqu'à la riviére * d'Halys; & depuis la vallée du Taurus, jusqu'aux sommets qui regardent la Lycaonie. Rien ne sera emporté des villes, bourgs, campagnes cédées aux Romains, sinon les armes que les soldats portent avec eux; & si l'on a enlevé quelque autre chose, il faudra remettre le tout en état. Le Roi ne recevra dans les pays de son obéissance ni les soldats, ni les autres sujets du Roi Euméne. Si quelques citoiens des villes & pays qu'il abandonne sont ou à sa Cour, ou dans quelque autre partie de son Roiaume, ils auront soin de revenir à Apamée avant un certain jour qui sera fixé. Ceux des sujets d'Antiochus qui se trouvent parmi les Romains ou leurs Alliés, auront la liberté d'y rester, ou de retourner dans leur patrie, à leur choix. Le Roi rendra aux Romains & à leurs Alliés les esclaves, les prisonniers, & les transfuges qu'il aura à eux. Il livrera Annibal fils*

AN. R. 564. AV. J. C. 188.

* *Polybe & Tite-Live mettent le* Tanaïs *au lieu d'*Halys. *C'est visiblement une faute de Copiste. Le Tanaïs est bien éloigné du pays dont il s'agit ici.*

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

fils d'Amilcar, Mnasiloque d'Acarnanie, Thoas d'Etolie . . . s'ils sont dans ses Etats & en son pouvoir. Il livrera tous les éléphans qu'il a, & ne leur en substituera point d'autres. Il livrera tous ses vaisseaux de guerre avec tous leurs agrès, & ne conservera que dix petits bâtimens sans pont, dont aucun n'aura plus de trente rames. Le Roi ne navigera point au dela des Promontoires de Calycadne ou de Sarpedon, si ce n'est pour transporter plus loin l'argent, le tribut, ou les otages qu'il devra fournir, ou les Ambassadeurs qu'il aura envoiés. Il ne levera point de soldats parmi les Nations qui seront soumises au Peuple Romain, & ne recevra point ceux qui se présenteront volontairement pour servir dans ses armées. Les Rhodiens & leurs Alliés conserveront les maisons & autres édifices qu'ils ont dans les Etats d'Antiochus sur le même pié qu'ils les possédoient avant la guerre. Ils auront la liberté de poursuivre le paiement des sommes qui se trouveront leur être dûes, comme de rechercher & de reconnoitre les effets dont ils auront été dépouillés, & d'en demander la restitution. Si quelqu'une des villes qu'Antiochus doit rendre se trouve entre les mains de gens à qui

*à qui il les ait données, il aura soin d'en faire sortir les garnisons, & de remettre ces places à ceux à qui elles doivent appartenir. Il paiera au Peuple Romain en douze ans, & en douze paiemens égaux, douze mille talens** * *Attiques d'argent de bon aloi,* (trente-six millions) *dont chacun pesera quatre-vingts livres au poids des Romains; & cinq cens quarante mille boisseaux de froment: & au Roi Euméne, dans l'espace de cinq ans, trois cens cinquante talens,* (un million cinquante mille livres) *& cent vingt-sept autres* (trois cens quatre-vingts-un mille livres) *pour le blé qu'il lui doit, suivant l'estimation que le Roi Antiochus lui-même en a faite. Il donnera aux Romains vingt otages, qu'il changera tous les trois ans, & qui ne pourront être au dessous de dix-huit ans, ni au dessus de quarante-cinq. Si quelques Alliés du Peuple Romain déclarent les premiers la guerre à Antiochus, il aura la liberté de se défendre, & de repousser la force par la force, à condition cependant de n'augmenter ses Etats d'aucune ville*

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

* *Dans le Traité de L. Scipion, c'étoient des talens Euboïques, dont la valeur étoit un peu moindre que de ceux-ci.*

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

ville, ni par droit de conquête, ni par alliance. S'il naît des démêlés entre les Alliés des Romains & Antiochus, ils les termineront à l'amiable, ou, s'ils l'aiment mieux, par la voie des armes. Si l'on trouve à propos de retrancher ou d'ajouter quelque chose aux conditions de ce Traité, il sera libre de le faire, pourvû que ce soit du consentement des deux parties.

Le Consul ratifia ce Traité par serment au nom des Romains; & il envoia Q. Minucius Thermus & L. Manlius à Antiochus, pour lui faire ratifier pareillement ce même Traité. En même tems Fabius, Commandant de la flote, partit par ordre du Consul, & étant entré dans le port de Patares, il y mit en piéces ou brûla cinquante vaisseaux de guerre qui appartenoient au Roi.

Réflexion sur Antiochus.

Un Prince aussi orgueilleux qu'Antiochus, qui avoit vû jusques-là toutes ses entreprises suivies d'un succès éclatant, & à qui ses conquêtes avoient fait prendre le surnom fastueux de GRAND, dut être bien mortifié, quand il vit sa prétendue Grandeur humiliée, anéantie, & couverte d'opprobre par un Traité tel que celui dont nous venons

de

de raporter les conditions. Peut-on croire qu'un tel événement ait été l'effet du hazard? Quinze ou vingt ans auparavant, ce Prince, après la mort de Ptolémée Philopator son allié & son ami, avoit fait une Ligue avec Philippe Roi de Macédoine pour dépouiller de tous ses Etats le fils du Roi d'Egypte, encore enfant, & âgé à peine de cinq ans. On seroit tenté, dit Polybe, en voiant un violement si ouvert des loix de la société les plus sacrées, suivi, du moins pour Antiochus, d'une longue & brillante prospérité, d'accuser la Providence comme indifférente & insensible aux crimes les plus crians & les plus horribles.* Mais elle se justifia pleinement en punissant ces deux Rois comme ils le méritoient, & elle en fit un exemple qui devoit servir dans les siécles suivans à contenir dans le devoir ceux qui voudroient les imiter. Car, pendant qu'ils ne songeoient qu'à déchirer par morceaux le Roiaume d'un enfant foible & abandonné, elle suscita contre eux les Romains, qui renversérent de fond en comble les Roiaumes de Philippe & d'Antiochus, & qui firent sentir à leurs enfans & à leurs suc-

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

successeurs des maux aussi grands que ceux dont ces deux Princes avoient voulu accabler le jeune Pupille.

Mort funeste d'Antiochus.

Voila ce qu'un Payen nous fait remarquer. Mais la Providence ne se contenta pas à l'égard d'Antiochus des châtimens marqués par Polybe. Elle voulut le punir dans sa personne. Ce Prince, après sa défaite, étoit retourné à Antioche, la capitale & la forteresse de son Roiaume. Bientôt après, fort embarrassé à trouver l'argent qu'il faloit paier aux Romains, il alla en Orient dans la Province d'Elymaïde, entra de nuit dans le temple de Jupiter Belus, & en enleva toutes les richesses qui y étoient gardées religieusement depuis un fort long-tems. Le Peuple, irrité de ce sacrilége, se souleva contre lui, & l'assomma avec toute sa suite. Le Prophéte Daniel, qui a prédit dans un détail étonnant toutes les entreprises d'Antiochus, comme on le peut voir dans le Tome VIII. de l'Histoire Ancienne, marque ainsi sa mort. *Il reviendra dans les fortifications*, ou *dans les terres de son Empire. Il y trouvera un piége, il tombera enfin, & il disparoitra pour jamais.* Cela arriva l'année

Diod. in Excerpt. p. 298.
Justinus XXXII. 2.
Hieron. in Dan. cap. XI.
Dan. XI. 19.

née même que ſon Traité avec les Romains fut entiérement conclu.

AN. R. 564. Av. J. C. 188.

Le Proconſul Manlius aiant reçu les éléphans qu'Antiochus lui devoit remettre, & en aiant fait préſent à Euméne, s'appliqua à connoitre l'état des villes dans leſquelles les derniers troubles avoient apporté beaucoup de changement. Le Roi Ariarathe fut déchargé d'une partie de la ſomme à laquelle il avoit été taxé, & reçu dans l'amitié du Peuple Romain, en faveur du mariage qu'Euméne venoit de contracter avec ſa fille. A l'égard des villes, lorſque chacune eut expoſé ſes raiſons, les dix Commiſſaires de Rome les traitérent différemment. Celles qui avoient paié tribut à Antiochus, & qui s'étoient déclarées pour les Romains, furent miſes en liberté, & exemtées de toute impoſition. Celles qui avoient ſuivi le parti d'Antiochus, ou paié tribut au Roi Attale, furent toutes ſoumiſes à la domination d'Euméne. Ils gratifiérent pluſieurs villes en particulier. Ils confirmérent aux Rhodiens la donation qui leur avoit été faite par le premier Décret, de la Lycie & de la Carie juſqu'au fleuve Méandre. Ils ajoutérent

Décrets & Ordonnances au ſujet des Rois & des villes de l'Aſie.

Liv. XXXVIII. 39.

au

An. R. 564. Av. J.C. 188.

au Roiaume d'Euméne la Querfonnéfe en Europe, & Lyfimachie avec toutes fes dépendances, telles que les avoit poffédé Antiochus: Et en Afie, les deux Phrygies, l'une près de l'Hellefpont, & l'autre qu'on appelle la grande Phrygie. Ils lui reftituérent la Myfie, que le Roi Prufias lui avoit enlevée. Enfin ils lui firent encore préfent de la Lycaonie, de la Myliade, & de la Lydie; & nommément des villes de Tralles, d'Ephéfe, & de Telmiffe. La Pamphylie, dont une partie étoit en deça & l'autre au dela du Mont Taurus, avoit occafionné entre Euméne & les Ambaffadeurs d'Antiochus une difpute, dont la décifion fut entiérement renvoiée au Sénat.

Manlius repaffe en Europe, & conduit fon armée dans la Gréce.

Liv. XXXVIII. 40. 41.

Manlius, après avoir conclu les Traités & fait les Ordonnances dont nous venons de parler, partit avec toute fon armée pour fe rendre dans le voifinage de l'Hellefpont, & y aiant appellé les Princes Gallo-Grecs, il leur marqua les conditions fuivant lefquelles il leur ordonnoit de garder la paix avec Euméne, & leur déclara expreffément qu'ils euffent à fe tenir renfermés dans leur pays, fans plus courir en armes fur les terres de leurs voifins.

En-

Ensuite, aiant ramassé tous les vaisseaux de la côte, il y joignit la flote qu'Athénée frére d'Euméne lui avoit amenée d'Elée, & repassa en Europe avec toutes ses troupes. Puis conduisant à petites journées par la Quersonnése son armée chargée d'un butin immense de toute espéce, il séjourna quelque tems à Lysimachie, pour y faire reposer ses bêtes de charge, & entrer ensuite dans la Thrace, dont le chemin étoit extrémement difficile, & fort redouté des soldats. Ce n'étoit point sans raison. Pendant toute cette marche, qui fut fort longue, ils eurent beaucoup à souffrir de la part des Thraces, qui ne cessérent de les attaquer dans des défilés & dans des passages dangereux, & leur enlevérent même une partie de leur butin. Il y eut particuliérement deux combats, dont le succès fut desavantageux aux Romains, & dans l'un desquels fut tué Q. Minucius Thermus, personnage Consulaire, & l'un des dix Commissaires envoiés en Asie par le Sénat. On soupçonna le Roi Philippe d'avoir ameuté sourdement les Thraces pour attaquer les Romains. Enfin le Consul, après avoir surmonté une infinité d'obstacles,

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

AN. R. 564. Av. J.C. 188.

ſtacles, ſortit de la Trace, & mena ſon armée par la Macédoine dans la Theſſalie. De là étant venu par l'Epire à Apollonie, il y paſſa l'hiver, la mer ne lui paroiſſant pas aſſez ſûre pour s'embarquer.

§. II.

Deux Romains livrés aux Carthaginois. La Ligurie donnée pour département aux deux Conſuls. Fulvius accuſé par les Ambraciens à la ſollicitation du Conſul Emilius. Arrêt du Sénat en faveur des Ambraciens. Départ des Conſuls. Manlius demande le Triomphe, qui lui eſt conteſté par les Commiſſaires du Sénat. Diſcours des Commiſſaires contre Manlius. Réponſe de Manlius. Le Triomphe eſt décerné à Manlius. Scipion l'Africain eſt appellé en Jugement. Griefs des Tribuns contre Scipion l'Africain. Scipion, au lieu de leur répondre, entraîne avec lui au Capitole toute l'Aſſemblée, pour remercier les dieux de ſes victoires. Il ſe retire à Literne. Ti. Sempronius Gracchus, ennemi de Scipion, ſe déclare pour lui contre ſes Collégues. Réflexions de Tite-Live ſur P. Scipion. Variations des Hiſtoriens ſur ce

qui

qui regarde Scipion. Fille de Scipion mariée à Gracchus. Loi proposée sur les sommes d'argent reçues d'Antiochus. L. Scipion condanné de Péculat. On veut le mener en prison. Discours de Scipion Nasica en sa faveur. Gracchus empêche que L. Scipion soit mené en prison. La vente & la modicité de biens de L. Scipion le justifient.

M. Emilius Lepidus.
C. Flaminius.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Sur la fin de l'année précédente L. Minucius Myrtilus & L. Manlius, accusés d'avoir porté la main sur des Ambassadeurs Carthaginois, leur furent livrés par ordre de M. Claudius Préteur de la ville, & conduits à Carthage.

Deux Romains livrés aux Carthaginois.

Sur le bruit qui se répandit qu'il se fesoit de grands préparatifs de guerre dans la Ligurie, le Sénat la destina pour département aux deux Consuls. Lépidus, mécontent de cette destination, se plaignit amérement ,, de ce ,, qu'on renfermoit les deux Consuls ,, dans les vallées de la Ligurie, pen- ,, dant que depuis deux ans M. Ful- ,, vius & Cn. Manlius régnoient, l'un ,, dans l'Europe & l'autre dans l'Asie,

Liv. XXXVIII. 42.

La Ligurie donnée pour département aux deux Consuls.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

„ en la place de Philippe & d'Antiochus, portant par tout la terreur des „ armes Romaines, & vendant au „ poids de l'or la paix à des peuples, „ à qui l'on n'avoit point déclaré la „ guerre „. Le Sénat ne changea rien dans son Décret: il ordonna seulement que Manlius & Fulvius quitteroient leurs provinces, & raméneroient leurs Légions à Rome.

Fulvius accusé par les Ambraciens à la sollicitation du Consul Emilius. *Liv.* XXXVIII. 43.

M. Fulvius & M. Emilius étoient ennemis depuis lontems. Le Consul suscita à Fulvius pour accusateurs les Députés d'Ambracie, & après leur avoir fait leur leçon, il les introduisit dans le Sénat. Ils accusérent Fulvius „ de leur avoir déclaré la guerre „ dans le tems qu'ils étoient en paix, „ quoiqu'ils eussent exécuté ponctuellement tout ce que les Consuls précédens leur avoient ordonné, & „ qu'ils lui offrissent à lui-même une „ soumission & une obéissance égales. „ Qu'il les avoit assiégés, & qu'après „ que la ville s'étoit rendue, il leur „ avoit fait souffrir tous les outrages „ & tous les maux les plus cruels qu'il „ est possible d'imaginer dans la guerre. „ Que non content d'avoir saccagé, „ brûlé, & abbattu les maisons, con-

„ fisqué

„ fisqué les biens des citoiens, & inon- AN. R.
„ dé la ville de leur sang, il avoit ré- 565.
„ duit les femmes & les enfans à la ser- Av. J.C.
„ vitude; &, ce qui leur étoit encore 187.
„ plus sensible que tout le reste, en-
„ levé tous les ornemens de leurs tem-
„ ples, n'épargnant ni les statues des
„ dieux, ni les dieux eux-mêmes : en-
„ sorte que les malheureux Ambra-
„ ciens ne savoient plus à qui adresser
„ leurs priéres & rendre leurs hom-
„ mages, si ce n'étoit aux murailles,
„ qu'il avoit laissé nues & défigurées „.
Le Consul, après avoir entendu ces invectives, fit aux Députés plusieurs questions, dont il avoit concerté les réponses avec eux, & par là leur donna lieu d'en dire beaucoup davantage, comme si c'eût été malgré eux.

Les Sénateurs paroissant touchés de ces plaintes, le Consul C. Flaminius se crut obligé de prendre la défense de Fulvius en son absence. „ Il fit des re-
„ proches au Sénat de ce qu'il souffroit
„ qu'on exposât encore comme autre-
„ fois des Généraux Romains à des ac-
„ cusations frivoles & sans fondement.
„ Il dit qu'il étoit fort étonné qu'on
„ fît un crime à Fulvius d'actions,
„ qui devoient lui procurer l'honneur

 „ du

AN. R. 565. Av. J C. 187.

„ du Triomphe. Qu'Ambracie avoit „ éprouvé les malheurs ordinaires aux „ villes prises de force. Que les Ambraciens affectoient en vain de séparer leur cause d'avec celle des „ Etoliens : qu'il n'y avoit aucune différence entre l'une & l'autre. Après „ plusieurs autres raisons qu'il fit valoir, il déclara qu'il ne souffriroit „ pas que l'on décidât rien sur l'affaire „ des Ambraciens, ou des autres Etoliens, en l'absence de Fulvius.

Arrêt du Sénat en faveur des Ambraciens. *Ibid.* 44.

L'opposition de Flaminius suspendoit tout : mais, malheureusement pour la cause de Fulvius, il tomba malade. Emilius profita de cet accident, & remit l'affaire sur le tapis. „ Le „ Sénat donna un Arrêt, qui restituoit „ aux Ambraciens les biens qu'ils se „ plaignoient qu'on leur avoit ôtés, „ leur rendoit leur liberté & leurs „ Loix, & leur permettoit d'établir des „ entrées & des péages par tout où ils „ voudroient, tant par mer que par „ terre, à condition cependant que les „ Romains & leurs Alliés du nom Latin en seroient exemts. A l'égard des „ statues de leurs dieux, & des autres „ ornemens qu'ils se plaignoient qu'on „ avoit enlevés de leurs temples, ils

„ vou-

„ voulurent qu'on attendît le retour „ de Fulvius pour traiter de cette „ affaire, & en laissérent la décision au „ Collége des Pontifes „. Emilius ne se contenta pas d'un jugement si défavorable à son ennemi : mais un jour qu'il se trouva peu de Sénateurs à l'Assemblée, il fit ajouter dans l'Arrêt, *Qu'Ambracie n'avoit point été prise par la force des armes.* De telles surprises, qu'on appelle ordinairement des coups fourés, marquent-elles beaucoup de bonne foi, & sont-elles bien dignes de la gravité d'un Consul Romain ?

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

On célébra alors les Féries Latines, & les Consuls s'étant acquittés de tous les devoirs de la religion, partirent pour leurs départemens.

Départ des Consuls.

Immédiatement après le Proconsul Cn. Manlius arriva à Rome, & le Préteur Ser. Sulpicius assembla le Sénat dans le temple de Bellone pour lui donner audience. Là, après avoir raconté tout ce qu'il avoit fait en Asie pour l'avantage & la gloire du Peuple Romain, il demanda, premiérement que l'on rendît aux dieux immortels les actions de graces qui leur étoient dûes, & secondement qu'on lui accordât à lui-même l'honneur du Triomphe.

Manlius demande le Triomphe, qui lui est contesté par les commissaires du Sénat.

Liv. XXXVIII. 45.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Mais la plupart des dix Commissaires du Sénat qui s'étoient trouvés avec lui dans ces provinces éloignées s'y opposérent, & plus que tous les autres, L. Furius Purpureo & L. Emilius * Paulus.

Discours des Commissaires contre Manlius.

Ibid. 45. 46.

Ils disoient ,, qu'on les avoit envoiés ,, en Asie pour y conclure & terminer ,, de concert avec Manlius le Traité ,, de paix que L. Scipion avoit commencé entre le Peuple Romain & ,, Antiochus. Mais que Manlius avoit ,, fait tous ses efforts pour empécher ,, la conclusion de la paix, jusqu'à vouloir porter ses armes au dela du mont ,, Taurus: dessein, dont les dix Commissaires avoient eu bien de la peine ,, à le détourner en lui représentant les ,, malheurs dont la Sibylle menaçoit ,, les Romains, s'ils osoient jamais passer ces bornes fatales.

,, Que trouvant des obstacles insurmontables à cette entreprise, il avoit ,, tourné ses vûes & ses pas d'un autre ,, côté, & avoit déclaré la guerre aux ,, Gallo-Grecs, sans étre autorisé ,, par le Senat, ni par le peuple, & ,, sans pouvoir citer l'exemple d'un seul ,, Général qui eût eu l'audace de former de pareils projets de son chef.

* Ce Paulus ci n'est pas le célébre Paul Emile vainqueur de Persée.

„ Que la coutume du Peuple Romain, „ avant que de commencer les premié- „ res hostilités, étoit d'envoier des Am- „ bassadeurs pour demander répara- „ tion à ceux de qui on avoit lieu de „ se plaindre. Qu'il n'avoit observé „ aucune des formalités ordinaires, „ qui pût le mettre en droit de dire „ qu'il avoit fait la guerre au nom du „ Peuple Romain, & non pas exercé „ un brigandage particulier.

„ Mais, puisqu'il étoit déterminé à „ cette entreprise, pourquoi ne pas „ marcher directement contre ces pré- „ tendus ennemis? Pourquoi se dé- „ tourner à droite & à gauche, & fu- „ reter tous les coins & recoins de la „ Pisidie, de la Lycaonie, de la Phry- „ gie, pour rançonner avidement „ tous les Seigneurs ou Tyrans des „ châteaux situés dans ces contrées? „ Qu'avoit-il à démêler avec ces peu- „ ples, qui ne nous avoient jamais fait „ aucun mal, & dont nous n'avions „ aucun sujet de nous plaindre?

„ Ils ajoutoient qu'à l'égard des en- „ nemis dont Manlius prétendoit que „ la défaite méritoit le Triomphe, les „ avantages qu'il avoit remportés sur „ eux ne devoient pas assurément lui

 „ faire

An. R. 565. Av. J.C. 187.

„ rêts du Sénat & des Ordonnances „ du Peuple „. Enfin, ne pouvant venir à bout de le faire paroitre criminel, ils tâchoient de le rendre odieux.

Scipion, au lieu de leur répondre, entraine avec lui au Capitole toute l'Assemblée, pour remercier les dieux de ses victoires. *Liv. ibid.*

Quand [a] on eut ordonné à Scipion de répondre, sans dire un seul mot des crimes qu'on lui objectoit, il parla de ses exploits avec tant d'élévation & de noblesse, que tous ses auditeurs avouérent que personne n'avoit jamais été loué ni avec plus de magnificence, ni avec plus de vérité. Car il régnoit dans son discours ce même esprit & ce même courage qui avoit animé toutes ses actions; & les oreilles les plus délicates ne pouvoient être choquées d'une liberté dont il n'usoit que pour se défendre, & non pour se glorifier. Les discours aiant duré jusqu'à la nuit, on remit l'affaire à un autre jour.

Quand il fut arrivé, les Tribuns du Peuple montérent dès le matin dans la Tribune aux Harangues. L'accusé étant

a Jussus dicere causam, sine ulla criminum mentione, orationem adeo magnificam de rebus ab se gestis exorsus est, ut satis constaret, neminem unquam neque meliùs, neque veriùs laudatum esse. Dicebantur enim ab eodem animo ingenioque, à quo gesta erant; & aurium fastidium aberat, quia pro periculo, non in gloriam, dicebantur. *Liv.*

„ mains ce qui leur ſeroit arrivé dans AN. R. 565. Av. J.C. 187.
„ la Gallô-Gréce s'ils avoient eu affai-
„ re à des ennemis qui méritaſſent ce
„ nom, leurs troupes avoient été dé-
„ faites, miſes en fuite, & dépouillées
„ de leurs bagages par quelques bri-
„ gands de Thrace qui les attendoient
„ au paſſage. Que c'étoient là les ex-
„ ploits pour leſquels Manlius deman-
„ doit le Triomphe.

Les Commiſſaires finirent par où ils avoient commencé, „ en inſiſtant for-
„ tement ſur les précautions priſes de
„ tout tems pour déclarer la guerre,
„ & demandant aux Sénateurs s'ils
„ vouloient violer des régles ſi ſages,
„ abolir des formalités qui apparte-
„ noient à la religion, ôter au Sénat
„ & au Peuple le privilége dont ces
„ deux Ordres avoient toujours joui
„ d'ordonner de la guerre ou de la
„ paix, & abandonner au caprice & à
„ l'ambition des Généraux le pouvoir
„ d'attaquer les Peuples qu'il leur
„ plairoit ?

Réponſe de Manlius. Ibid. 47-49.

Quand ils eurent ceſſé de parler, Manlius leur répondit de la ſorte. *Juſqu'ici, Meſſieurs, on a quelquefois vû les Tribuns du Peuple s'oppoſer aux Triomphes qui vous ont été demandés par*

An. R 565. Av. J.C. 187.

avec cette confiance, s'il est vrai que depuis l'âge de dix sept ans jusqu'à la vieillesse où je suis parvenu, vous avez toujours prévenu mon âge par vos honneurs, & moi vos honneurs par mes services.

Après avoir tenu ce discours, il sortit de la Place, & marcha au Capitole. Dans le moment toute l'Assemblée l'y suivit, jusqu'aux Greffiers & aux Huissiers des Tribuns, qui restérent seuls avec leurs esclaves & le Crieur qu'ils avoient amené pour citer l'accusé devant eux. Scipion alla du Capitole dans tous les temples de la ville, toujours accompagné du Peuple Romain. A [a] juger sainement de la véritable grandeur, ce jour fit plus d'honneur à Scipion par l'estime & la vénération du Public, que celui où il rentra triomphant dans la ville après avoir défait Syphax & les Carthaginois.

P. Scipion se retire à Literne. *Ibid.* 52.

Ce fut là le dernier de ses beaux jours. Car prévoiant les démélés qu'il lui faudroit avoir avec les Tribuns du Peuple, il profita du délai du Jugement pour se retirer à Literne, bien reso-

a Celebratior is propè dies favore hominum, & æstimatione veræ magnitudinis ejus fuit, quàm quo triumphans de Syphace rege & Carthaginiensibus urbem est invectus. *Liv.*

résolu de ne plus comparoitre pour se défendre. Il [a] avoit l'ame trop fiére & de trop grands sentimens, & d'ailleurs il avoit passé sa vie dans une trop grande élévation, pour s'abaisser à la qualité de suppliant, & apprendre à faire l'humble personnage d'Accusé. AN. R. 565. Av. J. C. 187.

Quand le jour où devoit se continuer l'affaire fut venu, & qu'on eut cité l'Accusé, L. Scipion son frére dit que la maladie l'avoit empéché de comparoitre. Mais les Tribuns ne reçurent pas cette excuse. Ils prétendoient qu'il s'étoit absenté pour ne pas répondre par un effet du même orgueil qui l'avoit porté à quitter le Jugement, les Tribuns, & l'Assemblée pour entraîner avec lui comme en triomphe dans le Capitole ses Juges mêmes, & pour leur ôter le droit & la liberté de porter leurs suffrages. Puis s'adressant à la multitude: *Vous avez reçu*, continuoient-ils, *la juste récompense de votre facilité à souffrir une entreprise si téméraire. Vous nous avez abandonnés pour le suivre ; &* voila

a Major animus & natura erat, ac majori fortunæ assuetus, quàm ut reus esse sciret, & summittere se in humilitatem causam dicentium. *Liv.*

AN. R. 565. Av. J.C. 187. *voila qu'il vous abandonne aujourdhui vous-mêmes. Nous nous laissons tellement affoiblir tous les jours, que celui vers qui, il y a dix-sept ans, vous envoiâtes en Sicile des Tribuns du Peuple accompagnés d'un Edile, pour le saisir au corps & le ramener à Rome, quoiqu'il fût actuellement à la tête de l'armée & de la flote; aujourdhui, qu'il n'est qu'un simple particulier, nous n'osons l'envoier prendre à sa maison de campagne, pour l'obliger à subir le Jugement qu'on doit rendre ici contre lui.* L. Scipion aiant imploré le secours des autres Tribuns, ils rendirent un Décret, par lequel acceptant l'excuse de maladie qu'on alléguoit, ils déclaroient que leur intention étoit que l'on donnât du tems à l'Accusé, & que le Jugement fût différé.

Ti. Sempronius Gracchus, ennemi de Scipion, se déclare pour lui contre ses Collégues.

Tibérius Sempronius Gracchus, ennemi particulier de Scipion, étoit du nombre des Tribuns du Peuple. Ce Magistrat aiant défendu que l'on mît son nom au Décret de ses Collégues, on s'attendoit qu'il alloit se déclarer contre Scipion de la maniére la plus dure. Voici comme il parla. *Puisque L. Scipion apporte la maladie de son Frére pour excuse de son absence, cela doit*

Liv. XXXVIII 53.

nous

qui m'ont déterminé à entreprendre la guerre, il faut maintenant parler de la maniére dont je l'ai faite. Et dans cette seconde partie, je serois bien assuré de gagner ma cause quand même je la plaiderois devant le Sénat de Carthage, lequel, si ce que l'on dit est vrai, punit du dernier supplice ses Généraux quand ils ont formé des entreprises téméraires, quelque heureux qu'en ait été l'événement. Mais quelle confiance ne dois-je point concevoir, aiant affaire à une République qui n'a jamais fait un crime aux Commandans des entreprises auxquelles les dieux ont donné une heureuse issue, parce qu'elle la regarde comme l'effet des priéres & des vœux qui ont précédé ces entreprises; & qui en décernant, ou des actions de graces aux dieux, ou des triomphes aux Généraux, emploie toujours ces termes remarquables, [a] POUR AVOIR BIEN ET HEUREUSEMENT SERVI LA REPUBLIQUE? *Quand donc, de peur de provoquer l'envie, je m'abstiendrois d'attribuer à mon courage & à ma bonne conduite les succès que j'ai eus, si je me contentois de demander qu'après que j'ai vaincu une si puissante nation sans avoir fait aucune perte,*

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

a Quòd bene ac feliciter Rempublicam administravit.

AN. R. 565. AV. J.C. 187. *voir triompher de lui ?* [a] *Quoi ! Jamais la vertu des grands hommes ne trouvera-t-elle ni dans son propre mérite, ni dans les honneurs où vous l'élevez, un asyle & comme un sanctuaire, où leur vieillesse, si elle ne reçoit pas les respects & les hommages qui lui sont dûs, soit du moins à couvert de l'outrage & de l'injustice ?*

Le Décret de Gracchus, & le discours qu'il y ajouta, firent impression sur toute l'Assemblée, & sur les Accusateurs mêmes. Ils dirent qu'ils feroient leurs réflexions sur cette affaire, & verroient ce qui conviendroit à leur devoir & à leur autorité. Dès que le Peuple se fut retiré, les Sénateurs s'assemblérent, & toute la Compagnie, surtout les Anciens & les Consulaires, rendirent à Gracchus de grandes actions de graces, de ce qu'il avoit fait céder ses ressentimens particuliers à l'honneur de la République. Les Pétilius, au contraire, furent accablés de reproches, [b] d'avoir voulu accabler la

a Nullis-ne meritis suis, nullis vestris honoribus unquam in arcem tutam, & velut sanctam, clari viri pervenient ; ubi, si non venerabilis, inviolata saltem senectus eorum considat ? *Liv.*

b Quòd splendere aliena invidia voluissent, & spolia ex Afri-

quoi refusent-ils le Triomphe à ceux qui ont vaincu un ennemi si redoutable ? L'envie [a] *est aveugle, Messieurs. Elle ne s'attache qu'à décrier la vertu, pour lui faire perdre les honneurs & les récompenses qu'elle mérite.* AN. R. 565. AV. J.C. 187.

Le même esprit d'envie & de jalousie paroit encore dans ce qu'ils m'objectent touchant la Thrace. Ils insistent beaucoup sur l'enlevement d'une partie de nos bagages par ces brigands, & sur la perte de quelques soldats ; & ils se donnent bien de garde d'ajouter que le jour même que cet inconvénient arriva, nos troupes défirent un grand nombre de ces voleurs, & que les jours suivans ils en tuérent ou en prirent encore davantage. Mais que gagnent-ils par ce silence affecté ? Toute l'armée est prête à rendre témoignage de ces deux combats, qui seuls pourroient mériter l'honneur du Triomphe.

Je vous prie de me pardonner, Messieurs, si la nécessité d'une juste défense, & non le desir de me faire valoir, m'a engagé dans un si long discours.

L'accusation l'auroit emporté ce jour- Le Triomphe

a Cœca invidia est, Patres Conscripti, nec quidquam aliud scit, quàm detrectare virtutes, corrumpere honores ac præmia earum. *Liv.*

An. R. 565. Av. J.C. 187. sa grandeur & de sa gloire, c'est la seconde guerre Punique heureusement terminée; guerre la plus grande, & la plus dangereuse que les Romains aient eue sur les bras.

Scipion passa le peu de tems qu'il vécut encore dans une retraite obscure, si on la compare à l'éclat de ses exploits guerriers : mais non moins estimable ni moins glorieuse pour lui, si l'on considére la constance & l'égalité d'ame avec laquelle il soutint cette disgrace. Souvent de pareils renversemens de fortune deviennent, même pour les plus grands hommes, une occasion de tristesse, d'abbattement, d'ennui. Le tumulte & l'agitation où ils ont toujours vécu, leur rend le repos & la solitude insupportables. Scipion soutint la sienne avec le même courage qui l'avoit rendu invincible aux *fatigues* & aux dangers. Il se réduisit à la vie des anciens Romains, c'est-à-dire à une vie simple & laborieuse, se fesant, à leur exemple, un honneur & un plaisir de cultiver la terre de ses mains victorieuses. Sénéque, dans une lettre qu'il datte du lieu même où Scipion s'étoit retiré, s'écrie à la vûe du tombeau qui renfermoit ses cendres, qu'il ne

ne doute point que l'ame de ce grand homme ne soit retournée au ciel sa véritable patrie, non parce qu'il a commandé de grandes armées, car on en peut dire autant de Cambyse ce Roi insensé & furieux, mais à cause de la modération & de la patience qu'il témoigna en quittant Rome. „ J'ai [a] un „ grand plaisir, dit-il, lorsque je com- „ pare les mœurs de Scipion avec les „ nôtres. Ce grand homme, la terreur „ de Carthage & l'appui de Rome, après „ avoir cultivé son champ de ses pro- „ pres mains, venoit prendre le bain „ dans cet obscur réduit, (*balneolum an-* „ *gustum, tenebricosum ex consuetudine* „ *antiqua*) habitoit sous ce petit toit, „ se contentoit d'une sale pavée si grossiérement ! A qui maintenant une „ telle médiocrité suffiroit-elle ?

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Je ne doute point qu'un petit nombre de bons amis ne le visitassent dans sa

a Magna me voluptas subit contemplantem mores Scipionis ac nostros. In hoc angulo ille Carthaginis horror, cui Roma debet quòd tantum semel capta est, abluebat corpus laboribus rusticis fessum : exercebat enim opere se, terramque (ut mos fuit priscis) ipse subigebat. Sub hoc ille tecto tam sordido stetit : hoc illum tam vile pavimentum sustinuit ! At nunc quis est qui sic lavari sustineat ?

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

sa retraite, & ne lui tinssent lieu de Rome entiére. Mais l'histoire n'en fait point mention, & il ne faut pas lui appliquer ce qui est dit de l'intime liaison du second Scipion l'Africain avec Lélius, & des divertissemens rustiques qu'ils prenoient ensemble. Il est aisé, si l'on n'y fait une attention particuliére, de confondre les deux Scipions & les deux Lélius, à cause de l'extrême ressemblance qui se trouve entr'eux en plusieurs choses. Je suis bien persuadé que le célébre Poéte Ennius, pour [a] qui notre Scipion, dont il avoit célébré les victoires, avoit une amitié particuliére, n'aura pas manqué de rendre à cet illustre Exilé pendant sa retraite tous les devoirs d'un bon ami. Il n'est pas étonnant que Scipion ait donné à ce Poéte de grandes marques d'estime & de considération. Il étoit bien persuadé que tant que Rome subsisteroit, & que l'Afrique seroit soumise à l'Italie, la mémoire de ses grandes actions ne pourroit être abolie : mais [b] il crut aussi

a Carus fuit Africano superiori noster Ennius. Itaque etiam in sepulcro Scipionum putatur is esse constitutus. *Cic. pro Arch. n.* 22.

b Non incendia Carthaginis impiæ,
Ejus, qui domita nomen ab Africa

que les écrits d'Ennius étoient fort capables d'en illustrer l'éclat, & d'en perpétuer le souvenir.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Variations des Historiens sur ce qui regarde P. Scipion. *Liv.* XXXVIII. 6.

Tite-Live dit que les Historiens varioient beaucoup sur plusieurs circonstances du Jugement & de la mort de Scipion l'Africain. Je raporterai seulement deux exemples de ces variations.

Les uns disent que ce fut à Rome, d'autres à Literne, qu'il finit ses jours & qu'il fut enterré. On montroit dans l'un & l'autre lieu & son tombeau, & sa statue. Tite-Live atteste qu'il avoit vû à Literne son tombeau & sa statue qui avoit été posée dessus, mais qu'une tempête avoit renversée. Nous venons de voir que Sénéque croioit aussi que le tombeau de Scipion étoit à Literne. D'un autre côté il y avoit encore à Rome du tems de Tite-Live hors de la porte Capéne, à l'endroit où étoit la sépulture des Scipions, trois statues, dont on disoit que l'une étoit de P. Scipion, l'autre de L. Scipion, & la troisiéme du Poéte Ennius. Il paroit assez vraisemblable que le second Scipion

 l'A-

Lucratus rediit, clariùs indicant
Laudes, quàm Calabræ Pierides.
Horat. Od. 8. Lib. IV.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

l'Africain avoit fait ériger ces statues.

Fille de P. Scipion mariée à Gracchus.

Scipion avoit deux filles. Il maria lui-même l'ainée à P. Cornelius Nasica. On convient que la plus jeune fut mariée à Ti. Sempronius Gracchus: mais on n'est pas assuré si ce ne fut qu'après la mort de Scipion l'Africain que Gracchus la fiança & l'épousa; ou si cette alliance fut contractée entre les deux familles de la maniére qui suit, & qui semble supposer que P. Scipion n'avoit point été appellé en Justice. On racontoit que, comme on conduisoit L. Scipion en prison, Gracchus jura qu'il étoit encore ennemi des Scipions, & qu'il n'avoit nulle envie de regagner leurs bonnes graces: mais qu'il ne souffriroit pas qu'on jettât L. Scipion dans la même prison, ou Publius son frére avoit fait enfermer les Rois & les Généraux des ennemis. On ajoutoit que les Sénateurs soupant par hazard ce jour-là dans le Capitole, se levérent tous de concert, & demandérent à Scipion l'Africain sa fille en mariage pour Ti. Gracchus, & le pressérent de la lui promettre au milieu de ce festin solennel. Que Scipion s'étant rendu à leurs instances, dit à Emilie sa femme, quand il fut de retour dans sa maison, qu'il

qu'il avoit promis en mariage leur cadette. Que cette Dame, fâchée qu'il ne lui en eût pas demandé son avis, ajouta que quand ce seroit Tiberius Gracchus qu'il auroit choisi pour gendre, il n'auroit pas dû en faire un secret à une mére. Qu'alors Scipion, voiant que sa femme pensoit comme lui de Gracchus, & charmé de trouver en elle un tel raport de sentimens avec ce qu'il venoit de faire, lui répondit que c'étoit à Gracchus lui-même qu'il l'avoit accordée. C'étoit la célébre Cornélie mére des Gracques, dont il sera beaucoup parlé dans la suite.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Au reste je croi que par raport à l'accusation de P. Scipion, on doit s'en tenir à ce qui a été dit auparavant, & qui est tiré mot à mot de Tite-Live.

Loi proposée pour informer sur les sommes d'argent reçues d'Antiochus.

L'exil volontaire, ou, comme le dit Tite-Live, la mort de Scipion l'Africain releva le courage de ses ennemis, dont le plus considérable fut M. Porcius Caton, [a] qui, du vivant même de ce grand homme, par un acharnement qui ne lui fait pas d'honneur, n'avoit point cessé de le harceller; & de

 tâcher

a Qui vivo quoque eo allatrare ejus magnitudinem solitus erat, *Liv.* Comment rendre en notre langue la force de ce mot, ALLATRARE?

An R. 565. Av. J. C. 187. Liv. XXXVIII. 54. Plut. in Cat.

tâcher de rendre odieuses une puissance & une gloire si justement méritées. L'inimitié de Caton, fondée sur une différence de caractéres assez marquée, avoit éclaté dès le tems qu'il fut Questeur sous Scipion à la guerre d'Afrique. C'étoit, [a] chez les Romains, une coutume & comme une Loi, que les Questeurs respectassent les Commandans sous qui ils servoient comme leur propre pére. Caton n'en usa pas de la sorte. Choqué de la maniére noble & grande dont vivoit ce Général, il le quitta dès la Sicile, retourna à Rome, & cria sans cesse dans le Sénat avec Fabius que Scipion fesoit des dépenses immenses & inutiles. Cette inimitié fut portée aux derniers excès dans le tems dont nous parlons. On croit que ce fut à la sollicitation de Caton que les Pétilius entreprirent de l'accuser pendant sa vie, & qu'ils renouvellérent l'affaire après sa mort, en proposant au Peuple d'ordonner par une Loi que l'on fit les informations nécessaires pour savoir ce qu'étoit devenu l'argent qui avoit été tiré d'Antiochus & de ses sujets,

a Sic à majoribus nostris accepimus, prætorem quæstori suo parentis loco esse oportere. *Divin. in Verr.* 61.

jets, & qui n'avoit point été porté dans le Trésor public. L. Furius Purpureo, homme Consulaire, l'un des dix Commissaires que l'on avoit envoiés en Asie, vouloit que l'on comprît dans cette information les autres Rois & peuples de ces contrées, afin d'avoir lieu de mettre en cause Cn. Manlius son ennemi. L. Scipion, qui étoit intéressé plus que tout autre dans l'information que l'on demandoit avec tant de chaleur, ne paroissant sensible qu'à l'honneur de son Frére, „ se plaignit qu'on eût pro-
„ posé cette Loi précisément après la
„ mort de ce grand homme. Qu'on
„ ne s'étoit pas contenté de le priver
„ de l'Oraison funébre dont sa mort
„ auroit dû être honorée: qu'on atta-
„ quoit encore sa vie par des accusa-
„ tions calomnieuses. Que les Cartha-
„ ginois, satisfaits par l'exil d'Annibal,
„ ne poussoient pas plus loin leur res-
„ sentiment: mais que le Peuple Ro-
„ main portoit sa haine contre Scipion
„ jusqu'à déchirer sa réputation après
„ sa mort, & à vouloir immoler son
„ Frére à l'envie de ses ennemis. " Caton parla pour appuier la Loi proposée par les Tribuns. Le discours qu'il prononça sur ce sujet, subsistoit encore

An. R. 565.
Av. J.C. 187.

du

AN. R. 565. Av. J.C. 187. du tems de Tite-Live. L'autorité d'un homme si accrédité obligea les Mummius Tribuns du Peuple à se désister de l'opposition qu'ils avoient formée: après quoi toutes les Tribus donnérent leurs suffrages conformément à l'intention des Pétilius; & la Loi passa.

L. Scipion condanné de péculat. Le Sénat nomma Q. Térentius Culléon alors Préteur, pour connoitre de cette affaire, ordonner les informations, & juger en conséquence. Aussitôt L. Scipion fut accusé devant lui, avec ses deux Lieutenans Aulus & Lucius Hostilius, portant le surnom de Caton, & son Questeur C. Furius Aculeon: &, pour insinuer que toute sa Cohorte avoit part au Péculat, on y joignit deux Greffiers & un Huissier, qui avoient exercé leur office sous ses ordres. Mais Lucius Hostilius, & les bas Officiers, furent renvoiés absous, avant que Scipion fût jugé. L. Scipion, son Lieutenant A. Hostilius, & son Questeur C. Furius furent condannés, sous prétexte qu'Antiochus, pour obtenir des conditions de paix plus favorables, avoit donné à L. Scipion, quatre * cens quatre-vingts livres

* *L'or forme la somme de deux cens quarante mille livres Tournois. L'argent trois cens mille livres.*

livres pesant d'or, & six mille livres pe- sant d'argent de plus qu'il n'en avoit remis dans le Trésor; & à A. Hosti- lius, * quatre-vingts livres d'or, & quatre cens trois d'argent; enfin au Questeur Furius cent ** trente livres d'or, & deux cens d'argent.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Préteur Q. Térentius aiant terminé ce fameux procès, Hostilius & Furius fournirent des cautions pour les sommes auxquelles ils avoient été condannés. Pour L. Scipion, comme il protestoit qu'il avoit fait porter dans le Trésor public tout l'or & l'argent qu'il avoit reçu sans en rien retenir pour lui, on se mit en devoir de le conduire en prison. Alors P. Scipion Nasica implora le secours des Tribuns contre cette violence, & prononça un discours dans lequel il fit un éloge vrai en même tems & magnifique, non seulement de la maison Cornélia en général, mais en particulier de la branche dont il sortoit.

On veut le mener en prison. Discours de Scipion Nasica en sa faveur.

Liv. XXXVIII. 58. 59.

Il dit,,, Que les deux Scipions, sa-,, voir Publius & Lucius son frére qui,, étoit

* *L'or, quarante mille livres.*

L'argent, vingt mille cent-cinquante livres.

** *L'or, soixante & dix mille livres.*

L'argent dix mille livres.

An. R. 565. Av. J. C. 187.

„ étoit menacé de la priſon, & lui qui
„ parloit actuellement, avoient eu
„ pour péres Cnéus & Publius, ces deux
„ illuſtres Généraux qui avoient fait
„ la guerre pendant tant d'années en
„ Eſpagne contre les Généraux & les
„ armées des Carthaginois & des Eſ-
„ pagnols; & qui, après avoir aug-
„ menté la réputation du nom Ro-
„ main, non ſeulement par leurs ver-
„ tus guerriéres, mais encore par les
„ exemples de tempérance, de juſtice,
„ & de bonne foi qu'ils avoient don-
„ nés à ces nations, avoient enfin été
„ tués l'un & l'autre en combattant
„ pour la gloire de cet Empire. Que
„ ç'auroit été beaucoup pour leurs en-
„ fans de ſoutenir la réputation de leurs
„ péres: mais que Scipion l'Africain
„ avoit tellement ſurpaſſé la gloire du
„ ſien, & s'étoit ſi fort élevé au *deſſus*
„ de la condition des autres mortels,
„ que les Romains s'étoient perſuadé
„ qu'il étoit iſſu du ſang des dieux.
„ Qu'à l'égard de L. Scipion dont il
„ s'agiſſoit alors, quand on voudroit
„ oublier tout ce qu'il avoit fait en Eſ-
„ pagne & en Afrique comme Lieute-
„ nant de ſon frére, le Sénat, après
„ qu'il eut été nommé Conſul, avoit
„ conçu

„ conçu une ſi haute idée de ſa capacité, qu'il lui avoit accordé extraordinairement la province d'Aſie, & l'avoit chargé de faire la guerre contre Antiochus; & que ſon frére l'avoit aſſez eſtimé pour aller y ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant, lui qui avoit été deux fois Conſul & Cenſeur, & qui avoit triomphé d'Annibal & des Carthaginois. Que dans cette guerre, comme ſi la fortune eût voulu empécher que la gloire du Lieutenant n'effaçât celle du Conſul, P. Scipion étoit reſté malade à Elée le jour que ſon frére avoit combattu & défait Antiochus auprès de Magnéſie. Que pour trouver dans la paix un ſujet d'accuſer le Vainqueur, on ſuppoſoit qu'il l'avoit vendue. Qu'on ne voioit pas que le même reproche tomboit ſur les dix Commiſſaires, de l'avis deſquels Scipion l'avoit concluë. Que même parmi ces dix Commiſſaires il s'en étoit trouvé qui avoient accuſé Cn. Manlius, non ſeulement ſans obtenir une pleine créance, mais ſans pouvoir apporter le moindre retardement à ſon Triomphe.

AN. R. 565. AV. J.C. 187.

„ Mais on prétend que les condi-

„ tions

An. R. 565. Av. J. C. 187.

„ tions de paix que Scipion a accor-
„ dées à Antiochus rendent ce Général
„ suspect d'avoir favorisé un Prince en-
„ nemi aux dépens de la République.
„ On ose avancer que son Roiaume lui
„ a été laissé en entier, sans qu'il ait
„ rien perdu de ce qu'il avoit avant
„ sa défaite. Enfin, on ne craint point
„ de dire que de tout l'or & l'argent
„ qui a été tiré de ce Prince, il n'en
„ est rien entré dans le Trésor, & que
„ tout a tourné au profit des particu-
„ liers. Quelle calomnie ! Navoit-on
„ pas exposé aux yeux de tous les Ci-
„ toiens, le jour du Triomphe de Sci-
„ pion, une si grande quantité d'or
„ & d'argent, que toutes les dépouil-
„ les de dix autres Triomphes, tels
„ qu'on voudroit les choisir, jointes
„ ensemble, ne pourroient l'égaler?
„ Qu'étoit-il besoin de parler des *bor-*
„ *nes* qu'on avoit mises aux Etats du
„ Vaincu devant tout un Peuple qui
„ savoit qu'avant la bataille Antiochus
„ étoit maître de toute l'Asie, & des
„ contrées de l'Europe qui en sont voi-
„ sines? Que personne n'ignoroit que
„ cet espace qui s'étend depuis le mont
„ Taurus jusqu'à la mer Egée, com-
„ posoit une grande portion de l'Uni-

„ vers,

„ vers, & contenoit un grand nombre AN. R.
„ non ſeulement de villes, mais de 565.
„ provinces & de nations. Que toute Av. J.C. 187.
„ cette région qui avoit plus de tren-
„ te journées de chemin dans ſa lon-
„ gueur, & plus de dix dans ſa lar-
„ geur entre les deux mers, avoit été
„ ôtée à Antiochus, & qu'on l'avoit
„ relégué à l'extrémité du monde.
„ Dans la ſuppoſition que la paix, com-
„ me il eſt vrai, ne lui ait point été
„ vendue, pouvoit-on lui retrancher
„ une plus grande partie de ſes Etats?
„ Qu'après avoir vaincu Philippe &
„ Nabis, on avoit laiſſé au premier
„ la Macédoine, & à l'autre Lacédé-
„ mone. Et qu'on n'en avoit point fait
„ un crime à Quintius; ſans doute par-
„ ce qu'il n'avoit pas eu un frére com-
„ me Scipion l'Africain, dont la gloire
„ lui attirât l'envie, au lieu de le met-
„ tre à l'abri de la calomnie. Que
„ quand on vendroit tous les biens de
„ L. Scipion, en y comprenant un grand
„ nombre de ſucceſſions qui lui étoient
„ échues, à peine en retireroit-on la
„ ſomme qu'il étoit déclaré convaincu
„ d'avoir divertie à ſon profit. Com-
„ ment pouvoit-on donc ſe perſuader
„ qu'il eût reçu tant d'or d'Antiochus?

„ Que

AN. R. 565. AV. J.C. 187.

sa grandeur & de sa gloire, c'est la seconde guerre Punique heureusement terminée; guerre la plus grande, & la plus dangereuse que les Romains aient eue sur les bras.

Scipion passa le peu de tems qu'il vécut encore dans une retraite obscure, si on la compare à l'éclat de ses exploits guerriers : mais non moins estimable ni moins glorieuse pour lui, si l'on considére la constance & l'égalité d'ame avec laquelle il soutint cette disgrace. Souvent de pareils renversemens de fortune deviennent, même pour les plus grands hommes, une occasion de tristesse, d'abbattement, d'ennui. Le tumulte & l'agitation où ils ont toujours vécu, leur rend le repos & la solitude insupportables. Scipion soutint la sienne avec le même courage qui l'avoit rendu invincible aux fatigues & aux dangers. Il se réduisit à la vie des anciens Romains, c'est-à-dire à une vie simple & laborieuse, se fesant, à leur exemple, un honneur & un plaisir de cultiver la terre de ses mains victorieuses. Sénéque, dans une lettre qu'il datte du lieu même où Scipion s'étoit retiré, s'écrie à la vûe du tombeau qui renfermoit ses cendres, qu'il

ne

ne doute point que l'ame de ce grand homme ne soit retournée au ciel sa véritable patrie, non parce qu'il a commandé de grandes armées, car on en peut dire autant de Cambyse ce Roi insensé & furieux, mais à cause de la modération & de la patience qu'il témoigna en quittant Rome. „ J'ai [a] un „ grand plaisir, dit-il, lorsque je compare les mœurs de Scipion avec les „ nôtres. Ce grand homme, la terreur „ de Carthage & l'appui de Rome, après „ avoir cultivé son champ de ses propres mains, venoit prendre le bain „ dans cet obscur réduit, (*balneolum angustum, tenebricosum ex consuetudine antiqua*) habitoit sous ce petit toit, „ se contentoit d'une sale pavée si grossiérement ! A qui maintenant une „ telle médiocrité suffiroit-elle ?

AN. R. 565. Av. J. C. 187.

Je ne doute point qu'un petit nombre de bons amis ne le visitassent dans

a Magna me voluptas subit contemplantem moresScipionis ac nostros. In hoc angulo ille Carthaginis horror, cui Roma debet quòd tantum semel capta est, abluebat corpus laboribus rusticis fessum: exercebat enim opere se, terramque (ut mos fuit priscis) ipse subigebat. Sub hoc ille tecto tam sordido stetit: hoc illum tam vile pavimentum sustinuit! At nunc quis est qui sic lavari sustineat?

[illegible] [illegible], & ne lui marque aucun lieu de Rome certain. Mais l'Histoire n'en dit point mention. Il ne faut pas s'imaginer ce qui est dit de l'intime liaison du jeune Scipion l'Africain avec Lelius, & des divertissemens rustiques qu'ils prenoient ensemble. Il est aisé, & l'on s'y fait une attention particuliere, de confondre les deux Scipions & les deux Lelius, à cause de l'extrême ressemblance qui se trouve entre eux en plusieurs choses. Je suis bien persuadé que le célebre Poëte Ennius, pour [a] qui notre Scipion, dont il avoit celebré les victoires, avoit une amitié particuliere, n'aura pas manqué de rendre à cet illustre Exilé pendant sa retraite tous les devoirs d'un bon ami. Il n'est pas étonnant que Scipion ait donné à ce Poëte de grandes marques d'estime & de considération. Il étoit bien persuadé que tant que Rome subsisteroit, & que l'Afrique seroit soumise à l'Italie, la memoire de ses grandes actions ne pourroit être abolie : mais [b] il crut aussi

a Carus fuit Africano superiori noster Ennius. Itaque etiam in sepulcro Scipionum putatur is esse constitutus. *Cic. pro Arch. n.* 22.

b Non incendia Carthaginis impiæ,
Ejus, qui domita nomen ab Africa

que les écrits d'Ennius étoient fort capables d'en illuftrer l'éclat, & d'en perpétuer le fouvenir.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Tite-Live dit que les Hiftoriens varioient beaucoup fur plufieurs circonftances du Jugement & de la mort de Scipion l'Africain. Je raporterai feulement deux exemples de ces variations;

Variations des Hiftoriens fur ce qui regarde P. Scipion.

Les uns difent que ce fut à Rome, d'autres à Literne, qu'il finit fes jours & qu'il fut enterré. On montroit dans l'un & l'autre lieu & fon tombeau, & fa ftatue. Tite-Live attefte qu'il avoit vû à Literne fon tombeau & fa ftatue qui avoit été pofée deffus, mais qu'une tempête avoit renverfée. Nous venons de voir que Sénéque croioit auffi que le tombeau de Scipion étoit à Literne. D'un autre côté il y avoit encore à Rome du tems de Tite-Live hors de la porte Capéne, à l'endroit où étoit la fépulture des Scipions, trois ftatues, dont on difoit que l'une étoit de P. Scipion, l'autre de L. Scipion, & la troifiéme du Poéte Ennius. Il paroit affez vraifemblable que le fecond Scipion

Liv. XXXVIII. 6.

Lucratus rediit, clariùs indicant
Laudes, quàm Calabræ Pierides.
Horat. Od. 8. *Lib.* IV.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

l'Africain avoit fait ériger ces statues.

Scipion avoit deux filles. Il maria lui-même l'ainée à P. Cornelius Nasica. On convient que la plus jeune fut mariée à Ti. Sempronius Gracchus : mais on n'est pas assuré si ce ne fut qu'après la mort de Scipion l'Africain que Gracchus la fiança & l'épousa ; ou si cette alliance fut contractée entre les deux familles de la maniére qui suit, & qui semble supposer que P. Scipion n'avoit point été appellé en Justice. On racontoit que, comme on conduisoit L. Scipion en prison, Gracchus jura qu'il étoit encore ennemi des Scipions, & qu'il n'avoit nulle envie de regagner leurs bonnes graces : mais qu'il ne souffriroit pas qu'on jettât L. Scipion dans la même prison, ou Publius son frére avoit fait enfermer les Rois & les Généraux des ennemis. On ajoutoit que les Sénateurs soupant par hazard ce jour-là dans le Capitole, se levérent tous de concert, & demandérent à Scipion l'Africain sa fille en mariage pour Ti. Gracchus, & le pressérent de la lui promettre au milieu de ce festin solennel. Que Scipion s'étant rendu à leurs instances, dit à Emilie sa femme, quand il fut de retour dans sa maison,

Fille de P. Scipion mariée à Gracchus.

qu'i

qu'il avoit promis en mariage leur cadette. Que cette Dame, fâchée qu'il ne lui en eût pas demandé son avis, ajouta que quand ce seroit Tiberius Gracchus qu'il auroit choisi pour gendre, il n'auroit pas dû en faire un secret à une mére. Qu'alors Scipion, voiant que sa femme pensoit comme lui de Gracchus, & charmé de trouver en elle un tel raport de sentimens avec ce qu'il venoit de faire, lui répondit que c'étoit à Gracchus lui-même qu'il l'avoit accordée. C'étoit là célébre Cornélie mére des Gracques, dont il sera beaucoup parlé dans la suite.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Au reste je croi que par raport à l'accusation de P. Scipion, on doit s'en tenir à ce qui a été dit auparavant, & qui est tiré mot à mot de Tite-Live.

L'exil volontaire, ou, comme le dit Tite-Live, la mort de Scipion l'Africain releva le courage de ses ennemis, dont le plus considérable fut M. Porcius Caton, [a] qui, du vivant même de ce grand homme, par un acharnement qui ne lui fait pas d'honneur, n'avoit point cessé de le harceller, & de tâcher

Loi proposée pour informer sur les sommes d'argent reçues d'Antiochus.

a Qui vivo quoque eo allatrare ejus magnitudinem solitus erat, *Liv.* *Comment rendre en notre langue la force de ce mot*, ALLATRARE?

An. R. 565. Av. J.C. 187.

„ Que dans une telle maison, que le
„ luxe n'avoit point épuisée, on de-
„ vroit trouver une augmentation con-
„ sidérable de richesses, si l'accusation
„ formée contre Scipion avoit quelque
„ fondement. Que les ennemis de ce
„ Général, ne pouvant trouver la som-
„ me, à laquelle ils l'avoient fait con-
„ danner, par la vente de ses biens,
„ alloient assouvir leur envie & leur
„ haine sur sa personne, en chargeant
„ de chaînes un homme si illustre, en
„ le jettant dans un cachot, où il se-
„ roit confondu avec les voleurs de
„ nuit & les assassins, & où il expire-
„ roit misérablement, pour être ensui-
„ te jetté hors des portes de la prison.
„ Qu'un traitement si indigne couvri-
„ roit la ville de Rome de honte, en-
„ core plus que la maison Cornélia.

Tiber. Gracchus s'oppose à ce que L. Scipion soit mené en prison. *Liv.* XXXVIII. 60.

Le Préteur Térentius se contenta d'opposer à Nasica la Loi Pétilia, l'Arrêt du Sénat, & le Jugement rendu contre Scipion, dont il fit la lecture; ajoutant que, s'il ne fesoit porter au Trésor la somme à laquelle il avoit été condanné, il ne pouvoit se dispenser de le faire mettre en prison. Les Tribuns du Peuple s'étant retirés pour délibérer, un moment après Fannius re-
vint,

vint, & déclara pour lui & pour ses Collégues, excepté Gracchus, que les Tribuns ne s'opposoient point à l'exécution du jugement. AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Alors Ti. Gracchus dit, „ Qu'il „ n'empéchoit pas que l'on ne prît sur „ les biens de Scipion les sommes qu'il „ étoit condanné de remettre dans le „ Trésor: mais qu'il ne souffriroit ja- „ mais qu'on mît en prison avec les „ ennemis du Peuple Romain un Gé- „ néral qui avoit vaincu le Roi le plus „ opulent de la terre; qui avoit recu- „ lé les bornes de l'empire jusqu'aux „ extrémités de l'Univers; qui avoit „ attaché aux intérêts de la Républi- „ que Euméne, les Rhodiens, & tant „ d'autres Villes & Etats de l'Asie par „ les bienfaits dont il les avoit comblés „ au nom du Peuple Romain; enfin qui „ avoit fait enfermer dans les prisons „ plusieurs Généraux des ennemis; & „ qu'il ordonnoit qu'on le laissât al- „ ler en liberté. „ Le Décret de Gracchus fut reçu avec tant d'applaudissement, & la liberté de Scipion causa tant de joie à tout le Peuple, qu'on eût dit que c'étoit ailleurs qu'à Rome qu'il avoit été condanné.

Le Préteur ordonna ensuite aux Ques- La vente & la modici-

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Questeurs de confisquer & de faire vendre les biens de L. Scipion. Non seulement on n'y trouva aucun indice qui fit juger qu'il avoit reçu de l'argent d'Antiochus, mais la vente ne produisit pas même les cinq cens quarante mille livres qu'on lui demandoit. Ses parens, ses amis, ses cliens, se cotisérent, & lui offrirent une somme si considérable, que, s'il l'eût acceptée, il eût été beaucoup plus riche qu'il ne l'étoit avant sa condanation. Il les remercia tous de leur générosité, & ne voulut rien prendre: il souffrit seulement que ses plus proches parens lui rachetassent ses meubles les plus nécessaires pour vivre avec décence; & la haine publique, dont les Scipions avoient été les victimes, retomba toute entiére sur le Préteur, sur les Juges, & sur les Accusateurs.

té des biens de L. Scipion le justifient. *Liv. ibid.*

En considérant les accusatoins formées contre ces deux grands hommes, on peut bien s'écrier avec Cicéron: „ Oh [a] que les citoiens les plus zélés „ pour l'honneur de la République, „ & qui lui ont rendu les services les „ plus importans, sont souvent à plaindre,

a Miseros interdum cives, optimè de republica meritos! in quibus homines non mo-

„ dre, puisque non seulement on ou- AN. R. 565.
„ blie leurs plus belles actions, mais Av. J. C.
„ qu'on va jusqu'à leur imputer les plus 187.
„ grands crimes !

§. III.

Description du pays des Liguriens ennemis perpétuels des Romains. Les Liguriens domtés par les deux Consuls. Justice rendue aux Gaulois Cénomans. Réglement par raport aux Alliés Latins. M. Fulvius demande le Triomphe, & l'obtient malgré l'opposition d'un Tribun du Peuple. Etrange & abominable fanatisme des Bacchanales découvert à Rome, & puni. Q. Marcius est surpris, battu, & mis en fuite par les Liguriens. Succès plus heureux en Espagne. Combat d'Athlétes. Origine de la guerre contre Persée. Griefs de Philippe contre les Romains. Il se met en état de recommencer la guerre. Sur les plaintes de divers peuples contre Philippe, Rome envoie trois Commissaires sur les lieux, qui, après avoir écouté les parties, prononcent. Heureux succès en Espagne, & en Ligurie. Retour des Commissaires

do res præclarissimas obliviscuntur, sed etiam nefarias suspicantur. *Pro Mil.* 63.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

missaires de Grèce à Rome. Le Senat y envoie une nouvelle Commission. Philippe fait égorger les premiers de Maronée. Il envoie Démétrius son jeune fils à Rome.

Description du pays des Liguriens, ennemis perpétuels des Romains. *Liv.* XXXIX. 1.

PENDANT que se passoit une partie des choses dont on vient de parler, les deux Consuls fesoient la guerre dans la Ligurie. Cette nation sembloit être destinée à exercer les armes des Romains, & à entretenir la discipline militaire dans leurs armées pendant les intervalles où ils n'avoient point de guerres importantes à soutenir. Il n'y avoit point de Province qui fût plus propre à tenir le soldat en haleine. Car l'Asie, par la beauté & les charmes de ses villes, par l'affluence de toutes les délices que lui fournissoient à l'envi la terre & la mer, par la molesse des ennemis qu'elle leur opposoit, & par l'opulence de ses Rois, renvoioit les armées Romaines plus riches, mais ne les rendoit pas plus belliqueuses. C'est ce que l'on éprouva sur tout sous le commandement de Cn. Manlius, qui, pour avoir abandonné dans ce pays-là ses soldats à une trop grande licence, reçut une perte très-

con-

considérable dans la Thrace, où il trouva des chemins plus difficiles, & des ennemis plus aguerris. Dans la Ligurie, au contraire, tout contribuoit à tenir les troupes allertes & attentives à leur devoir : un pays rude, & plein de montagnes ; des routes escarpées, étroites, toujours remplies d'embuscades ; des ennemis agiles & promts qui leur tomboient sur les bras quand ils s'y attendoient le moins ; des Châteaux fortifiés par la nature & par l'art, qu'ils étoient obligés d'attaquer en s'exposant à des travaux & à des dangers continuels ; enfin un pays pauvre & stérile, où le soldat étoit obligé de vivre sobrement, sans espoir d'en tirer un butin considérable qui le dédommageât de ses fatigues. An. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Consul C. Flaminius battit plusieurs fois sur leurs terres les Liguriens Friniates, les força de se soumettre à la puissance des Romains, & leur ôta leurs armes. Mais, comme ils en avoient caché la meilleure partie, ils les reprirent bientôt, abandonnérent leurs bourgs, se dispersérent dans des routes inaccessibles & sur des rochers escarpés ; & ne s'y croiant pas encore assez en sûreté, ils passérent au dela

Les Liguriens domtés par les deux Consuls. *Liv.* XXXIX. 2.

AN. R. 565. AV. J.C. 187. du mont Apennin. Le Général les y poursuivit, & après qu'ils se furent défendus quelque tems sur les hauteurs où ils s'étoient retirés, il les força à se rendre. Pour lors il fit une recherche plus exacte de leurs armes, & les leur ôta toutes. Ensuite il porta les siennes contre les Liguriens Apuans, qui avoient fait si souvent des courses sur les territoires de Pise & de Boulogne, qu'il n'avoit pas été possible aux habitans de les ensemencer. Aiant domté aussi ce peuple, il assura la paix & la tranquillité de tous ceux du voisinage, qui le comblérent de louanges & d'actions de graces. Ces sortes d'expéditions, très-pénibles & dégoûtantes par elles-mêmes, mais en même tems très-utiles, rendent un Général qui y donne tous ses soins, sans se laisser rebuter, d'autant plus estimable, qu'elles n'ont rien d'éclatant au dehors, & rien qui flate l'ambition. Il se croit dignement récompensé par le plaisir de faire du bien aux hommes, & de leur procurer du repos. Nous voions de notre tems quelque chose de pareil.

Flaminius * ne pouvant plus exercer les

* *Il ne faut pas confondre le grand chemin dont*

les ſoldats à la guerre dans un pays où il n'avoit point laiſſé d'ennemis, les occupa à conduire un chemin depuis Boulogne juſqu'à Arezzo. Coutume admirable des Romains, qui regardant l'oiſiveté & l'inaction comme une ſource funeſte de molleſſe, de relâchement, de déſordres, tenoient leurs ſoldats toujours en action, toujours occupés ou aux travaux de la guerre, ou à des ouvrages publics! C'eſt ce qui conſervoit dans leurs troupes une diſcipline ſi exacte & ſi ſévére, & qui les rendoit en même tems infatigables & invincibles.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Conſul M. Emilius attaqua d'autres Liguriens avec la même vivacité & le même ſuccès. Il leur ôta à tous leurs armes, & les fit deſcendre des montagnes dans les plaines. Aiant pacifié la Ligurie, il mena ſes troupes ſur les terres des Gaulois, & conduiſit un grand chemin depuis Plaiſance juſqu'à Rimini, & le joignit à la voie Flaminienne.

Furius Préteur de Gaule, cherchant dans

Juſtice rendue aux

il eſt queſtion ici, avec celui qui porte le nom de Voie Flaminia, *& qui fut fait ſous l'autorité du pére de ce Conſul dont nous parlons maintenant, c'eſt-à-dire de Flaminius tué à la bataille de Traſiméne.*

An R. 565. Av. J.C. 187.

Gaulois Cénomans.

Liv. XXXIX. 3.

dans la paix un prétexte de faire la guerre aux Cénomans, dont il n'avoit aucun lieu d'être mécontent, les avoit attaqués, & leur avoit ôté leurs armes. Ces peuples étant venus à Rome se plaindre de cette injustice, furent renvoiés par devant le Consul Emilius, & aiant plaidé leur cause devant ce Général que le Sénat en avoit rendu l'arbitre, furent déclarés innocens, & Furius eut ordre de sortir de la province.

Réglement par raport aux Alliés Latins.

Le Sénat donna ensuite audience aux Députés des Alliés, qui, de toutes les parties du Latium, étoient venus faire leurs représentations sur ce qu'une grande partie de leurs citoiens s'établissoient à Rome, & se fesoient comprendre dans le dénombrement avec ceux de la ville. Le Préteur Q. Terentius Culleo fut chargé d'en faire la recherche, & de renvoier dans leur pays tous ceux que les Députés prouveroient y avoir été enregistrés, eux ou leurs péres, pendant la Censure de C. Claudius & de M. Livius, ou celle de leurs successeurs. Cette perquisition renvoia dans le Latium douze mille Latins, & déchargea Rome de la multitude d'étrangers qui commençoit à lui être à charge.

Avant

Avant que les Consuls revinssent à Rome, le Proconsul M. Fulvius y arriva de l'Etolie. Après qu'il eut exposé au Sénat dans le temple d'Apollon ce qu'il avoit fait dans l'Etolie & la Céphallénie, il pria les Sénateurs, selon la formule accoutumée, d'ordonner, que, pour les heureux succès de ses armes, on rendît aux dieux les actions de graces convenables, & qu'on lui accordât à lui-même d'entrer en Triomphe dans la ville. Le Tribun du Peuple M. Aburius déclara qu'il s'opposoit à tout ce qui pourroit être décidé là-dessus avant l'arrivée du Consul Emilius. Il ajouta, „ que ce Magistrat avoit des raisons à alléguer „ contre la demande de Fulvius, & „ qu'en partant pour sa province il „ l'avoit chargé d'empécher qu'on ne „ prît aucun parti sur cette affaire „ jusqu'à son retour. Que ce délai ne „ portoit aucun préjudice à Fulvius, „ & que le Sénat seroit toujours le „ maître, en présence même du Consul, d'ordonner ce qu'il jugeroit à „ propos.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

M. Fulvius demande le Triomphe, & l'obtient malgré l'opposition d'un Tribun du Peuple.

Liv. XXXIX. 4.

M. Fulvius répliqua, „ que quand „ le Public ne seroit pas informé de „ l'inimitié que lui portoit Emilius, de

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

Questeurs de confisquer & de faire vendre les biens de L. Scipion. Non seulement on n'y trouva aucun indice qui fit juger qu'il avoit reçu de l'argent d'Antiochus, mais la vente ne produisit pas même les cinq cens quarante mille livres qu'on lui demandoit. Ses parens, ses amis, ses cliens, se cotisérent, & lui offrirent une somme si considérable, que, s'il l'eût acceptée, il eût été beaucoup plus riche qu'il ne l'étoit avant sa condanation. Il les remercia tous de leur générosité, & ne voulut rien prendre: il souffrit seulement que ses plus proches parens lui rachetassent ses meubles les plus nécessaires pour vivre avec décence; & la haine publique, dont les Scipions avoient été les victimes, retomba toute entiére sur le Préteur, sur les Juges, & sur les Accusateurs.

té des biens de L. Scipion le justifient.

Liv. ibid.

En considérant les accusatoins formées contre ces deux grands hommes, on peut bien s'écrier avec Cicéron: „ Oh [a] que les citoiens les plus zélés „ pour l'honneur de la République, „ & qui lui ont rendu les services les „ plus importans, sont souvent à plaindre,

a Miseros interdum cives, optimè de republica meritos! in quibus homines non mo-

„ dre, puisque non seulement on ou- AN. R. 565.
„ blie leurs plus belles actions, mais Av. J. C.
„ qu'on va jusqu'à leur imputer les plus 187.
„ grands crimes !

§. III.

Description du pays des Liguriens ennemis perpétuels des Romains. Les Liguriens domtés par les deux Consuls. Justice rendue aux Gaulois Cénomans. Réglement par raport aux Alliés Latins. M. Fulvius demande le Triomphe, & l'obtient malgré l'opposition d'un Tribun du Peuple. Etrange & abominable fanatisme des Bacchanales découvert à Rome, & puni. Q. Marcius est surpris, battu, & mis en fuite par les Liguriens. Succès plus heureux en Espagne. Combat d'Athlétes. Origine de la guerre contre Persée. Griefs de Philippe contre les Romains. Il se met en état de recommencer la guerre. Sur les plaintes de divers peuples contre Philippe, Rome envoie trois Commissaires sur les lieux, qui, après avoir écouté les parties, prononcent. Heureux succès en Espagne, & en Ligurie. Retour des Commissaires

do res præclarissimas oblivifcuntur, sed etiam nefarias suspicantur. *Pro Mil.* 63.

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

missaires de Gréce à Rome. Le Sénat y envoie une nouvelle Commission. Philippe fait égorger les premiers de Maronée. Il envoie Démétrius son jeune fils à Rome.

Descrip-tion du pays des Ligu-riens, ennemis perpé-tuels des Ro-mains. *Liv.* XXXIX. 1.

PENDANT que se passoit une partie des choses dont on vient de parler, les deux Consuls fesoient la guerre dans la Ligurie. Cette nation sembloit être destinée à exercer les armes des Romains, & à entretenir la discipline militaire dans leurs armées pendant les intervalles où ils n'avoient point de guerres importantes à soutenir. Il n'y avoit point de Province qui fût plus propre à tenir le soldat en haleine. Car l'Asie, par la beauté & les charmes de ses villes, par l'affluence de toutes les délices que lui fournissoient à l'envi la terre & la mer, par la mollesse des ennemis qu'elle leur opposoit, & par l'opulence de ses Rois, renvoioit les armées Romaines plus riches, mais ne les rendoit pas plus belliqueuses. C'est ce que l'on éprouva sur tout sous le commandement de Cn. Manlius, qui, pour avoir abandonné dans ce pays-là ses soldats à une trop grande licence, reçut une perte très-

con-

considérable dans la Thrace, où il trouva des chemins plus difficiles, & des ennemis plus aguerris. Dans la Ligurie, au contraire, tout contribuoit à tenir les troupes allertes & attentives à leur devoir : un pays rude, & plein de montagnes ; des routes escarpées, étroites, toujours remplies d'embuscades ; des ennemis agiles & promts qui leur tomboient sur les bras quand ils s'y attendoient le moins ; des Châteaux fortifiés par la nature & par l'art, qu'ils étoient obligés d'attaquer en s'exposant à des travaux & à des dangers continuels ; enfin un pays pauvre & stérile, où le soldat étoit obligé de vivre sobrement, sans espoir d'en tirer un butin considérable qui le dédommageât de ses fatigues.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Consul C. Flaminius battit plusieurs fois sur leurs terres les Liguriens Friniates, les força de se soumettre à la puissance des Romains, & leur ôta leurs armes. Mais, comme ils en avoient caché la meilleure partie, ils les reprirent bientôt, abandonnérent leurs bourgs, se dispersérent dans des routes inaccessibles & sur des rochers escarpés ; & ne s'y croiant pas encore assez en sûreté, ils passérent au delà

Les Liguriens domtés par les deux Consuls. *Liv.* XXXIX. 2.

An. R. [illegible] au mont Apennin. Le General les y poursuivit, & après qu'ils se furent defendus quelque tems sur les hauteurs où ils s'étoient retirés, il les força à se rendre. Pour lors il fit une recherche plus exacte de leurs armes, & les leur ôta toutes. Ensuite il porta ses armes contre les Liguriens Apuans, qui avoient fait si souvent des courses sur les territoires de Pise & de Boulogne, qu'il n'avoit pas été possible aux habitans de les ensemencer. Ainsi domté aussi ce peuple, il assura la paix & la tranquillité de tous ceux du voisinage, qui le comblerent de louanges & d'actions de graces. Ces sortes d'expéditions, tres-penibles & degoutantes par elles-mêmes, mais en même tems tres-utiles, rendent un Général qui y donne tous ses soins, sans se laisser rebuter, d'autant plus *estimable*, qu'elles n'ont rien d'éclatant au dehors, & rien qui flate l'ambition. Il se croit dignement récompensé par le plaisir de faire du bien aux hommes, & de leur procurer du repos. Nous voions de notre tems quelque chose de pareil.

Flaminius * ne pouvant plus exercer les

* *Il ne faut pas confondre le grand chemin dont*

les ſoldats à la guerre dans un pays où il n'avoit point laiſſé d'ennemis, les occupa à conduire un chemin depuis Boulogne juſqu'à Arezzo. Coutume admirable des Romains, qui regardant l'oiſiveté & l'inaction comme une ſource funeſte de molleſſe, de relâchement, de déſordres, tenoient leurs ſoldats toujours en action, toujours occupés ou aux travaux de la guerre, ou à des ouvrages publics! C'eſt ce qui conſervoit dans leurs troupes une diſcipline ſi exacte & ſi ſévére, & qui les rendoit en même tems infatigables & invincibles. An. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Conſul M. Emilius attaqua d'autres Liguriens avec la même vivacité & le même ſuccès. Il leur ôta à tous leurs armes, & les fit deſcendre des montagnes dans les plaines. Aiant pacifié la Ligurie, il mena ſes troupes ſur les terres des Gaulois, & conduiſit un grand chemin depuis Plaiſance juſqu'à Rimini, & le joignit à la voie Flaminienne.

Furius Préteur de Gaule, cherchant dans Juſtice rendue aux

il eſt queſtion ici, avec celui qui porte le nom de Voie Flaminia, *& qui fut fait ſous l'autorité du pére de ce Conſul dont nous parlons maintenant, c'eſt-à-dire de Flaminius tué à la bataille de Traſiméne.*

An. R. 565. Av. J.C. 187.

„ l'animosité & de la hauteur presque „ tyrannique avec laquelle ce Consul „ poussoit les mauvais procédés contre „ lui jusqu'à l'excès ; il seroit indigne „ que son absence fît différer les hom- „ mages que l'on devoit aux dieux, & „ la récompense qu'il avoit lui-même „ méritée ; & que l'on arrêtât aux por- „ tes de Rome un Général qui avoit „ avantageusement combattu pour la „ gloire de la République, l'armée „ victorieuse, les prisonniers qu'elle „ amenoit avec elle, & les dépouilles „ dont elle étoit chargée, jusqu'à ce „ qu'il plût au Consul, qui s'arrêtoit „ exprès en chemin, de revenir dans „ la ville. Mais quelle justice pouvoit- „ il attendre d'un Magistrat qui s'é- „ toit laissé dominer par la passion „ & par la haine, jusqu'au point de „ faire rendre furtivement par un pe- „ tit nombre de Sénateurs un Arrêt „ qui déclaroit qu'Ambracie n'avoit „ point été prise de force ; pendant „ qu'il étoit constant qu'il avoit falu „ emploier les mantelets, les tours, & „ les béliers pour en abbattre les mu- „ railles ; qu'on avoit été obligé de „ faire de nouvelles batteries en la pla- „ ce de celles que les Assiégés avoient

brulées

„ brulées & détruites ; qu'on avoit An. R.
„ combattu pendant quinze jours au- 565.
„ tour des murs sur terre & sous ter- Av. J. C.
„ re ; que les soldats, déja maîtres des 187.
„ murailles, avoient eu encore à com-
„ battre depuis le matin jusqu'à la nuit ?
„ enfin que dans le siége il avoit péri
„ plus de trois mille des ennemis. Qu'il
„ avoit porté l'aigreur jusqu'à l'accu-
„ ser devant les Pontifes d'avoir pillé
„ les ornemens des temples dans une
„ ville prise de force : comme s'il avoit
„ été permis d'enlever les dépouilles
„ de Syracuse & des autres villes pour
„ en orner celle de Rome, & qu'Am-
„ bracie fût une ville privilégiée, &
„ la seule dont on ne pût rien em-
„ porter sans commettre un sacrilége.
„ Qu'il supplioit les Sénateurs & le
„ Tribun lui-même de ne le pas ex-
„ poser aux outrages que lui prépa-
„ roit un ennemi plein de hauteur &
„ d'orgueil.

Aussitôt les Sénateurs commencérent, les uns à prier le Tribun de se désister de son opposition, les autres à lui en faire des reproches. Mais ce qui servit le plus à Fulvius, ce fut le discours de Ti. Gracchus l'un des Collégues d'Aburius. Il dit, „ qu'il

An. R. 567. Av. J.C. 187.

„ étoit odieux d'uſer du pouvoir de ſa „ charge pour nuire à ſes propres en- „ nemis: mais que rien n'étoit plus „ honteux ni plus indigne d'un Tribun „ du Peuple que d'emploier l'autorité „ que lui donnoient les Loix ſacrées „ pour ſervir la paſſion d'autrui. Que „ c'étoit par les ſentimens de ſon cœur „ qu'on devoit aimer ou haïr, & par „ les lumiéres de ſon eſprit qu'il faloit „ approuver ou blâmer, & non ſur le „ caprice des autres, en le ſuivant, „ comme ſa régle, & s'y livrant aveu- „ glément ſans faire uſage de ſa raiſon. „ Que le Tribun avoit tort d'appuïer „ la haine injuſte du Conſul, de ſe „ ſouvenir des ordres particuliers qu'il „ lui avoit donnés, & d'oublier que le „ Peuple Romain lui avoit confié la „ puiſſance Tribunitienne pour ſecou- „ rir les citoiens dans le beſoin, & les „ maintenir dans la poſſeſſion de leur „ liberté, & non pour favoriſer la ty- „ rannie des Conſuls. Qu'il ne feſoit „ pas même réflexion que la poſtérité „ apprendroit à ſa confuſion, que de „ deux Tribuns du Peuple de la mê-

a Suo quemque judicio & homines odiſſe aut diligere, & res probare aut improbare debere, non pendere ex alterius vultu ac nutu, nec alieni momentis animi circumagi. *Liv.*

„ me année, l'un avoit ſacrifié ſes inimitiés particuliéres au bien général de la République, & que l'autre avoit vengé celles d'autrui ſans autre motif que d'obéir baſſement à celui qui le lui avoit commandé.

An. R. 565. Av. J.C. 187.

Le Tribun ſe rendit à ces remontrances; & lorſqu'il fut ſorti de l'Aſſemblée, on décerna le Triomphe à M. Fulvius. Celui-ci aiant appris qu'Emilius, à qui le Tribun avoit mandé qu'il s'étoit déſiſté, après être parti pour venir en perſonne s'oppoſer à cette cérémonie, étoit reſté malade en chemin, avança le jour de ſon Triomphe pour prévenir le retour du Conſul, & les nouvelles conteſtations qu'il auroit eu à eſſuier de la part d'un ennemi ſi acharné contre lui. Outre les ſommes fort conſidérables en or & en argent; outre les armes, les machines de guerre, & autres dépouilles des ennemis; outre vingt-ſept Officiers conſidérables faits priſonniers de guerre, qui décoroient la pompe de ce Triomphe: on y fit porter deux cens quatre-vingts-cinq ſtatues de cuivre, & deux cens trente de marbre, funeſte aliment du goût pour ces ouvrages de l'art, qui commençoit à pré-

AN. R. 565. Av J.C. 187.

valoir dans Rome, & qui y fit bientôt après de ſi grands ravages. Le Triomphateur fit diſtribuer à chacun des ſoldats vingt-cinq deniers, (douze livres dix ſols) le double aux Centurions, le triple aux Cavaliers.

Triomphe de Cn. Manlius.

Sur la fin de l'année Cn. Manlius Vulſo triompha des Gaulois qui habitoient l'Aſie. Ce qui lui avoit fait différer ſon Triomphe, c'étoit la crainte qu'il avoit eu d'être appellé en Jugement en vertu de la Loi Pétilia pendant la Préture de Q. Terentius Culleon, & d'être la victime de l'envie ſous laquelle L. Scipion avoit ſuccombé. Il ſavoit que les Juges feroient encore plus inéxorables à ſon égard qu'ils ne l'avoient été dans l'affaire de ſon prédéceſſeur, parce qu'il avoit laiſſé vivre les ſoldats dans une licence générale qui avoit abſolument ruiné la diſcipline militaire, que Scipion leur avoit fait obſerver avec beaucoup de ſévérité. Et ce n'étoit pas ſeulement le récit des excès auxquels ils s'étoient portés dans la province, & loin des yeux des citoiens, qui les rendoit odieux; mais encore plus ceux auxquels ils s'abandonnoient tous les jours à la vûe du Peuple Romain.

Car

Car [a] ce fut Manlius, & ceux qui avoient servi sous lui, qui introduisirent à Rome le luxe & les délices de l'Asie. Ce furent eux qui y apportérent des lits garnis d'airain, des tapis précieux, des rideaux de lit & de litiéres, & d'autres ouvrages travaillés avec art; &, ce qui étoit regardé alors comme le comble du luxe, des tables soutenues sur un seul pié, & des buffets. Ce furent eux qui ajoutérent au plaisir de la bonne chére celui de la musique, aiant à leurs gages des Joueuses de harpes & d'autres instrumens, des Farceurs, des Comédiens, & pareilles gens dont le métier est de divertir les convives pendant qu'ils sont à table. On commença aussi dans ce tems-là à préparer les mets avec plus de soin & de délicatesse. Et en conséquence, un Cuisinier, qui ancienne-

AN. R. 565. Av. J.C. 187.

S 6 ment

a Luxuriæ peregrinæ origo ab exercitu Asiatico invecta in urbem est... Tum psaltriæ sambucistriæque, & convivalia ludionum oblectamenta addita epulis. Epulæ quoque ipsæ & cura & sumptu majore apparari *cœptæ*. Tum coquus, vilissimum antiquis mancipium, & æstimatione & usu in pretio esse; & quod ministerium fuerat, ars haberi cœpta. Vix tamen illa, quæ tum conspiciebantur, semina erant futuræ luxuriæ. *Liv.*

An. R. 565. Av J.C. 187.

valoir dans Rome, & qui y fit bientôt après de si grands ravages. Le Triomphateur fit distribuer à chacun des soldats vingt-cinq deniers, (douze livres dix sols) le double aux Centurions, le triple aux Cavaliers.

Triomphe de Cn. Manlius.

Sur la fin de l'année Cn. Manlius Vulso triompha des Gaulois qui habitoient l'Asie. Ce qui lui avoit fait différer son Triomphe, c'étoit la crainte qu'il avoit eu d'être appellé en Jugement en vertu de la Loi Pétilia pendant la Préture de Q. Terentius Culleon, & d'être la victime de l'envie sous laquelle L. Scipion avoit succombé. Il savoit que les Juges seroient encore plus inéxorables à son égard qu'ils ne l'avoient été dans l'affaire de son prédécesseur, parce qu'il avoit laissé vivre les soldats dans une licence générale qui avoit absolument *ruiné* la discipline militaire, que Scipion leur avoit fait observer avec beaucoup de sévérité. Et ce n'étoit pas seulement le récit des excès auxquels ils s'étoient portés dans la province, & loin des yeux des citoiens, qui les rendoit odieux; mais encore plus ceux auxquels ils s'abandonnoient tous les jours à la vûe du Peuple Romain.

Car

mieux dire, de folles & criminelles An. R.
superstitions. Il n'étoit pas de ceux 566.
qui, pour subsister, font profession Av. J. C.
publique de quelque culte religieux, 186.
& enseignent ouvertement au Peuple Rome, & puni.
des rits & des cérémonies qui n'ont *Liv.* XXXIX.
rien de contraire aux intérêts & aux 8-19.
Loix de la société. Ses mystéres étoient inconnus, & se célébroient dans le secret. Il n'y initia d'abord qu'un petit nombre de personnes : mais bientôt il y admit indifféremment tous ceux qui se présentérent de l'un & de l'autre sexe. Et pour y attirer un plus grand monde, il les assaisonna des plaisirs du vin & de la bonne chére. Les ténébres de la nuit donnant lieu à une licence effrénée, il s'y commettoit toutes sortes de crimes & d'abominations. Un libertinage si affreux n'étoit pas le seul vice de ces assemblées nocturnes. Il sortoit de la même source une foule d'autres crimes, tels que sont les faux témoignages, les suppositions de testamens & autres actes pareils, les dénonciations des innocens, les empoisonnemens, & enfin les meurtres exécutés si secrettement, que l'on ne trouvoit pas même les corps des malheureux pour leur donner la sépulture.

Ces

AN. R. 566. Av.-J.C. 186.

Ces abominations paſſérent de la Toſcane à Rome comme une maladie qui ſe communique de proche en proche. La grandeur de la ville les tint quelque tems cachés, comme il arrive d'ordinaire. Mais enfin le Conſul Poſtumius en eut connoiſſance de la maniére qui ſuit. P.Ebutius fils d'un Chevalier Romain, aiant perdu ſon pére, & ſa mére (elle ſe nommoit Duronia) s'étant remariée, étoit tombé entre les mains & ſous la tutelle de Sempronius ſon beau-pére. Celui-ci, qui avoit adminiſtré les biens de ſon pupille de façon à n'en pouvoir rendre compte, ſongea à ſe défaire de ce jeune homme. Le moien qui lui parut le plus propre pour le conduire à ſon but, fut de faire initier Ebutius dans cette ſecte de Bacchanales. Sa femme, à qui il avoit fait part de ſon deſſein, le propoſa au jeune homme, & lui dit que pendant qu'il avoit été malade, elle avoit promis aux dieux qu'elle l'initieroit parmi les Bacchantes auſſitôt qu'il auroit recouvré ſa ſanté. Il conſentit volontiers à accomplir un vœu auquel il ſe croioit redevable de la vie, & s'y diſpoſa par certains préparatifs preſcrits, dont un des principaux

mieux dire, de folles & criminelles An. R.
ſuperſtitions. Il n'étoit pas de ceux 566.
qui, pour ſubſiſter, font profeſſion Av.J.C.
publique de quelque culte religieux, 186.
& enſeignent ouvertement au Peuple Rome,
des rits & des cérémonies qui n'ont & puni.
rien de contraire aux intérêts & aux Liv. XXXIX. 8-19.
Loix de la ſociété. Ses myſtéres étoient inconnus, & ſe célébroient dans le ſecret. Il n'y initia d'abord qu'un petit nombre de perſonnes : mais bientôt il y admit indifféremment tous ceux qui ſe préſentérent de l'un & de l'autre ſexe. Et pour y attirer un plus grand monde, il les aſſaiſonna des plaiſirs du vin & de la bonne chére. Les ténébres de la nuit donnant lieu à une licence effrénée, il s'y commettoit toutes ſortes de crimes & d'abominations. Un libertinage ſi affreux n'étoit pas le ſeul vice de ces aſſemblées nocturnes. Il ſortoit de la même ſource une foule d'autres crimes, tels que ſont les faux témoignages, les ſuppoſitions de teſtamens & autres actes pareils, les dénonciations des innocens, les empoiſonnemens, & enfin les meurtres exécutés ſi ſecrettement, que l'on ne trouvoit pas même les corps des malheureux pour leur *donner la ſépulture.*

Ces

AN. R. 566. Av.-J.C. 186. Ces abominations passérent de la Toscane à Rome comme une maladie qui se communique de proche en proche. La grandeur de la ville les tint quelque tems cachés, comme il arrive d'ordinaire. Mais enfin le Consul Postumius en eut connoissance de la maniére qui suit. P.Ebutius fils d'un Chevalier Romain, aiant perdu son pére, & sa mére (elle se nommoit Duronia) s'étant remariée, étoit tombé entre les mains & sous la tutelle de Sempronius son beau-pére. Celui-ci, qui avoit administré les biens de son pupille de façon à n'en pouvoir rendre compte, songea à se défaire de ce jeune homme. Le moien qui lui parut le plus propre pour le conduire à son but, fut de faire initier Ebutius dans cette secte de Bacchanales. Sa femme, à qui il avoit fait part de son dessein, le proposa au jeune homme, & lui dit que pendant qu'il avoit été malade, elle avoit promis aux dieux qu'elle l'initieroit parmi les Bacchantes aussitôt qu'il auroit recouvré sa santé. Il consentit volontiers à accomplir un vœu auquel il se croioit redevable de la vie, & s'y disposa par certains préparatifs prescrits, dont un des princi-

paux

nes. Ce Magiftrat, après l'avoir entendu le congédia, avec ordre de revenir trois jours après. Il emploia ce tems à faire les informations néceffaires. Il commença par Ebutia tante du jeune homme, qu'il fit prier de vouloir bien fe rendre chez Sulpicia fa belle-mére, Dame d'une grande confidération. Aux premiéres queftions qu'il lui fit, elle fe mit à pleurer, plaignant le malheur de fon neveu, qui, dépouillé de fon bien par ceux-là même qui auroient dû le protéger, étoit alors dans fa maifon, aiant été chaffé de celle de fa mére, par la feule raifon qu'il avoit trop de pudeur & de modeftie pour vouloir participer à des myftéres qu'on difoit être remplis d'horreurs & d'obfcénités. AN. R. 566. AV. J.C. 186.

Enfin il fit venir Hifpala, laquelle pouvoit mieux que toute autre le mettre au fait de toutes ces noires intrigues. Dès qu'elle aperçut le Conful, elle tomba en foibleffe, & eut bien de la peine à revenir de fa fraieur. Poftumius l'aiant raffurée, la conduifit dans l'endroit le plus fecret de la maifon, & là, en préfence de Sulpicia, il lui dit „ qu'elle n'avoit rien à craindre „ fi elle pouvoit fe réfoudre à dire la

„ vérité.

An. R. 566. Av. J. C. 186.

ne s'étoit jamais trouvée depuis qu'elle étoit libre : mais qu'elle en avoit assez vû pour assurer qu'il n'y avoit sorte d'infamies à laquelle on ne se livrât dans ces assemblées nocturnes. Elle ne le quitta point qu'il ne lui eût juré qu'il renonçoit absolument à des mystéres si détestables.

Après cet entretien, il vint chez sa mére ; & cette Dame lui aiant dit ce qu'il devoit faire ce jour-là & les suivans pour se préparer à la cérémonie dont elle lui avoit parlé, il lui déclara en présence de son beau-pére, qu'il ne vouloit point se faire initier. Aussitôt Duronia indignée s'écria que c'étoient là les conseils que lui donnoit Hispala : qu'enchanté par les attraits empoisonnés de cette Circé, il ne respectoit ni son beau-pére, ni sa mére, ni les dieux. La dispute s'étant échaufée peu à peu, Sempronius & Duronia le mirent hors de la maison. Le jeune homme se retira du même pas chez Ebutia sa tante paternelle, & lui dit la raison qu'avoit eu sa mére de le chasser de chez elle. Dès le lendemain, par le conseil de cette Dame, il alla trouver le Consul Postumius, à qui il exposa en secret tout ce qu'il savoit de ces mystéres nocturnes.

nes.

rassurée par les discours pleins de bonté de Sulpicia, elle commença par déclarer qu'elle craignoit beaucoup les dieux dont elle alloit révéler les mystéres cachés, & encore plus les hommes qui, instruits de ce qu'elle auroit dit contr'eux, la déchireroient & la mettroient en piéces. Le Consul lui aiant promis toute sa protection, elle lui découvrit tout, en reprenant les choses dès la premiére origine. Elle dit „ que d'abord ces mystéres avoient été „ célébrés par des femmes, sans qu'on „ y admit aucun homme. Qu'il y avoit „ eu trois jours dans l'année destinés à „ l'initiation de celles qui se présen„ toient pour être admises dans l'As„ sociation. Que les Dames parve„ noient à la Prétrise chacune à leur „ tour. Mais que Paculla Minia de „ Capoue aiant été élevée à cette di„ gnité, avoit introduit dans ces céré„ monies des changemens & des nou„ veautés qu'elle prétendoit lui avoir „ été inspirés par les dieux. Que c'é„ toit elle qui y avoit admis les pre„ miers hommes, savoir ses deux „ fils Minius & Hérennius. Qu'elle „ avoit voulu que ces sacrifices se cé„ lébrassent la nuit, & non le jour;

AN. R. 566. Av. J. C. 186.

„ &

AN. R. 566. Av. J.C. 186.

„ & qu'au lieu des trois jours consacrés chaque année aux Initiations, „ elle en avoit établi cinq par mois. „ Que depuis que les hommes y avoient „ été admis, & que les ténébres de „ la nuit avoient permis une licence „ que la lumiére du jour en avoit bannie auparavant, il n'y avoit sortes de „ crimes, d'infamies, & d'abominations, auxquelles on ne se fût abandonné sans scrupule. Que ceux qui „ refusoient d'y prendre part, étoient „ égorgés inhumainement comme des „ victimes pour appaiser la colére des „ dieux „. Après avoir raporté d'autres cérémonies moins criminelles, elle ajouta, „ Que la troupe des Initiés „ étoit deja si nombreuse, qu'elle composoit à Rome un second Peuple, „ dont plusieurs personnes illustres de „ l'un & de l'autre sexe fesoient partie.

Elle finit en se prosternant aux piés du Consul, & le conjurant de vouloir par pitié la faire transporter loin de l'Italie dans quelque lieu où elle fût en sureté contre la vengeance de ceux dont elle venoit de lui découvrir les forfaits. Postumius l'assura qu'elle n'avoit rien à craindre, & qu'il pourvoiroit à sa sureté sans la faire sortir de Rome.

Rome. En attendant, Sulpicia la logea tout au haut de sa maison dans un appartement séparé. Pour Ebutius, il eut ordre d'aller loger chez un des cliens du Consul. Postumius s'étant ainsi assuré des deux dénonciateurs, informa le Sénat de tout ce qu'il avoit appris.

AN. R. 566. Av. J.C. 186.

Quand il eut fait son raport, les Sénateurs furent frapés d'une double crainte. Ils appréhendérent pour la République les suites d'un si pernicieux complot, & chacun en particulier craignit que quelqu'un qui lui appartînt ne s'y trouvât engagé. Il fut ordonné que le Consul seroit remercié des soins qu'il avoit pris de découvrir le tout sans tumulte & sans bruit. Par le même Décret les Sénateurs le chargérent lui & son Collégue d'informer extraordinairement contre les ministres de ces cérémonies nocturnes, & contre leurs complices & adhérans, prenant grand soin de mettre à couvert de leur cruauté Ebutius & Hispala, & promettant des récompenses a quiconque se joindroit à eux pour les aider à approfondir ce mystére d'iniquité. Ils ordonnérent qu'on arrêtât, non seulement à Rome, mais encore dans tous les

AN. R. 566. Av. J.C. 186.

les autres bourgs & dans toutes les villes circonvoisines, les Prêtres ou Prêtresses qui présidoient à ces sacrifices, & qu'on les mît au pouvoir des Consuls : qu'on défendît à Rome par un Edit, qui seroit aussi envoié dans toute l'Italie, à tous ceux ou celles qui s'étoient fait initier parmi les Bacchantes, de s'assembler pour raison de ces sortes de sacrifices, ou pour autre cérémonie qui y eût raport. Sur tout l'Arrêt portoit qu'on décrétât tous ceux qui auroient conspiré contre l'honneur ou contre la vie de quelque personne que ce pût être.

Les Consuls commandérent aux Ediles Curules de rechercher tous les Prêtres de ces sacrifices, de les faire arréter, & de les tenir renfermés, afin qu'on pût les interroger en tems & lieu; & aux Ediles du Peuple, de veiller à ce qu'il ne se fit aucun sacrifice secret. On chargea les *Triumvirs Capitaux* (Officiers de Justice emploiés dans les affaires criminelles) de disposer des sentinelles dans les différens quartiers de la Ville, & d'empécher les assemblées nocturnes. Et afin de prévenir les incendies, on donna la commission à un double Collége de cinq Officiers de

de police, les uns en deça, les autres An. R.
au dela du Tibre, de veiller de con- 566.
cert avec les Triumvirs & ſous leurs Av. J.C.
ordres à la conſervation des édifices 186.
chacun dans leur quartier.

Dès que ces arrangemens eurent été pris, les Conſuls convoquérent l'Aſſemblée du Peuple. Poſtumius porta la parole, & commença par la priére ſolennelle que les Magiſtrats prononçoient avant que de haranguer la multitude. Cette coutume eſt remarquable, & montre que les Romains imploroient le ſecours de la Divinité dans toutes les occaſions importantes. Le Conſul ajouta, ,, que jamais cette prié- ,, re n'avoit été plus néceſſaire que dans ,, l'affaire dont il avoit à leur parler, ,, laquelle concernoit également & le ,, culte des dieux, & le ſalut de la Ré- ,, publique. Qu'il s'étoit établi depuis ,, quelques années non ſeulement dans ,, les provinces, mais dans Rome mê- ,, me, une nouvelle religion ſous le ,, nom de *Bacchanales*, & qu'il s'y te- ,, noit des aſſemblées nocturnes où les ,, hommes ſe trouvoient pêle-mêle ,, avec les femmes, & où il ſe com- ,, mettoit toute ſorte de crimes & d'in- ,, famies. Que tout ce qu'il y avoit eu ,, de-

[illegible] les autres bourgs & dans toutes les villes circonvoisines, les Prêtres ou Prêtresses qui présidoient à ces sacrifices, & qu'on les mît au pouvoir des Consuls: qu'on défendît à Rome par un Edit, qui seroit aussi envoié dans toute l'Italie, à tous ceux ou celles qui s'étoient fait initier parmi les Bacchantes, de s'assembler pour raison de ces sortes de sacrifices, ou pour autre cérémonie qui y eût raport. Sur tout l'Arrêt portoit qu'on décrétât tous ceux qui auroient conspiré contre l'honneur ou contre la vie de quelque personne que ce put être.

Les Consuls commandérent aux Ediles Curules de rechercher tous les Prêtres de ces sacrifices, de les faire arrêter, & de les tenir renfermés, afin qu'on put les interroger en tems & lieu; & aux Ediles du Peuple, de veiller à ce qu'il ne se fit aucun sacrifice secret. On chargea les *Triumvirs Capitaux* (Officiers de Justice emploiés dans les affaires criminelles) de disposer des sentinelles dans les differens quartiers de la Ville, & d'empécher les assemblées nocturnes. Et afin de prévenir les incendies, on donna la commission à un double Collége de cinq Officiers de

„ attentâts du milieu des ténébres pour AN. R.
„ les exposer au grand jour, non dans 566.
„ le dessein qu'ils demeurassent impu- Av. J. C. 186.
„ nis, mais afin qu'on vengeât, par la
„ punition exemplaire des coupables,
„ leur majesté offensée. Que pendant
„ que les Magistrats s'occuperoient à
„ arrêter ce mal par leurs soins & leur
„ vigilance, eux, de leur côté, s'ac-
„ quittassent exactement des ordres
„ qu'on leur donneroit en particulier
„ par raport à la même fin.

Ensuite les Consuls firent faire lecture de l'Arrêt du Sénat, & proposérent une récompense à quiconque améneroit devant eux, ou leur dénonceroit quelqu'un des complices. „ Ils
„ déclarérent en même tems, que si
„ quelqu'un de ceux qui auroient été
„ dénoncés prenoit la fuite, ils lui mar-
„ queroient, pour se représenter, un
„ certain tems, passé lequel il seroit
„ condanné par contumace. Que si on
„ leur nommoit quelqu'un qui fût ac-
„ tuellement hors de l'Italie, ils lui
„ accorderoient un plus long terme
„ pour venir comparoir & se défendre.
„ Ils défendirent de plus par un Edit
„ à toute personne, de quelque con-
„ dition qu'elle fût, de rien vendre ou

An. R. 566. Av. J.C. 186.

„ depuis quelques années de libertinage, de fraudes, de violences, d'impiétés, étoit sorti de cette infame société. Que le nombre des Initiés dans ce culte impie croissoit de jour en jour, & pouvoit devenir formidable à l'Etat même, si l'on n'en arrêtoit le progrès. Que plusieurs s'étoient laissés surprendre à l'erreur par foiblesse & par ignorance, parce que rien n'est plus capable de séduire qu'une superstition criminelle qui se couvre du manteau respectable de la religion. Qu'il se pouvoit faire que quelques-uns de leurs proches ou de leurs amis se fussent engagés par libertinage dans cette infame société: mais, qu'en ce cas, ils ne devoient plus les reconnoître pour parens ni pour amis. Que le scrupule ne devoit point ici les allarmer, ni leur faire craindre de blesser la religion en approuvant & secondant la sévérité du Sénat & des Consuls contre des infamies dont on tachoit de cacher l'horreur sous le voile de la piété envers les dieux. Que les dieux eux-mêmes, ne pouvant souffrir que l'on commit sous leur nom tant de crimes & de sacrileges, avoient tiré ces

atten-

„ attentâts du milieu des ténébres pour AN. R. 566. Av. J. C. 186.
„ les expoſer au grand jour, non dans
„ le deſſein qu'ils demeuraſſent impu-
„ nis, mais afin qu'on vengeât, par la
„ punition exemplaire des coupables,
„ leur majeſté offenſée. Que pendant
„ que les Magiſtrats s'occuperoient à
„ arrêter ce mal par leurs ſoins & leur
„ vigilance, eux, de leur côté, s'ac-
„ quittaſſent exactement des ordres
„ qu'on leur donneroit en particulier
„ par raport à la même fin.

Enſuite les Conſuls firent faire lecture de l'Arrêt du Sénat, & propoſérent une récompenſe à quiconque améneroit devant eux, ou leur dénonceroit quelqu'un des complices. „ Ils
„ déclarérent en même tems, que ſi
„ quelqu'un de ceux qui auroient été
„ dénoncés prenoit la fuite, ils lui mar-
„ queroient, pour ſe repréſenter, un
„ certain tems, paſſé lequel il ſeroit
„ condanné par contumace. Que ſi on
„ leur nommoit quelqu'un qui fût ac-
„ tuellement hors de l'Italie, ils lui
„ accorderoient un plus long terme
„ pour venir comparoir & ſe défendre.
„ Ils défendirent de plus par un Edit
„ à toute perſonne, de quelque con-
„ dition qu'elle fût, de rien vendre ou

AN. R. 566. AV. J.C. 186.

testamens ou présenté en Justice d'autres Actes faux & supposés. Le plus grand nombre fut de ceux qui se trouvérent mériter la mort. Les femmes que les Consuls avoient condannées, étoient remises entre les mains de leurs parens ou de leurs Tuteurs, afin qu'ils les fissent exécuter. S'il ne se trouvoit personne à qui ils pussent s'en raporter de leur supplice, ils les fesoient mourir publiquement.

Le Sénat rendit ensuite un * Arrêt qui ordonnoit de détruire & d'abolir, premiérement à Rome, puis dans tout le reste de l'Italie, ces lieux abominables où se célébroient les Bacchanales. Que, si quelqu'un se croioit obligé en conscience de faire quelque acte pareil de religion, & ne pouvoit s'en dispenser sans crime, il en donnât sa déclaration au Préteur de la Ville, qui en feroit son raport au Sénat. Que, si l'Assemblée composée au moins de cent Sénateurs le lui permettoit, il pourroit offrir son sacrifice, à condition néanmoins qu'il n'y appelleroit que cinq personnes au plus, qu'il n'y au-

* *Cet Arrêt s'est conservé, & des Savans l'ont donné & commenté tel qu'il a été trouvé sur une planche de cuivre qui a survécu à tant de siécles.*

les voisines, étoient regardés comme AN. R.
les Chefs de cette cabale impie, les 566.
souverains Pontifes & les Fondateurs AV. J. C.
de ces sacrifices, enfin les auteurs de 186.
tous les crimes & de tous les desordres qui s'y commettoient. On prit des mesures si justes, qu'ils furent bientôt arrétés. Dès qu'ils parurent devant les Consuls, ils avouérent leur crime, & n'apportérent aucun délai au Jugement.

Comme plusieurs de ceux qui avoient été dénoncés ne se trouvoient pas à Rome pour comparoitre devant les Consuls & se défendre, ces Magistrats, dans la vûe de terminer cette affaire le plus promtement qu'il seroit possible, se transportérent dans les villes voisines pour y continuer les informations, & ils y prononcérent leurs Jugemens. Ceux qui ne furent convaincus que de s'être fait initier, & d'avoir prononcé la formule de serment que le Prêtre leur avoit dictée, mais qui n'avoient commis aucun des excès auxquels ils s'étoient obligés par leur serment, restoient prisonniers. Mais on punissoit de mort les corrupteurs, les meurtriers, les faux témoins, les faussaires, ceux qui avoient contrefait des

AN. R. 566. Av. J.C. 186.

tres de l'Arrêt du Sénat furent confirmées par une Ordonnance du Peuple. Les Consuls eurent ordre aussi de récompenser les autres Dénonciateurs comme ils le jugeroient à propos.

L'événement que nous venons de raporter, marque de quels excès l'homme est capable, quand il est abandonné à lui-même & à sa propre corruption. S'engager par serment, c'est-à-dire par ce que la religion a de plus sacré, à commettre les crimes les plus abominables : quel aveuglement ! quelle horreur !

Q. Marcius est surpris, battu, & mis en fuite par les Liguriens. *Liv.* XXXIX. 20.

LES DEUX CONSULS eurent pour département la même province, savoir la Ligurie. L'affaire des Bacchanales étant terminée, ils songérent à s'y rendre. Marcius partit le premier, & arriva chez les Liguriens Apuans. Là, pendant qu'il les poursuit jusques dans le fond de leurs forêts, asyle ordinaire de ces peuples contre les armées Romaines, il tomba dans des embuches qu'on lui avoit préparées, où il perdit quatre mille hommes, plusieurs drapeaux, & grand nombre d'armes.

Succès plus heureux en Espagne.

On apprit à Rome presque en même tems, que C. Atinius, qui deux ans auparavant étoit allé en Espagne

en

auroit point de bourſe commune, & qu'aucun n'y prendroit la qualité de Prêtre ou de Maître des ſacrifices. An. R. 566. Av. J.C. 186.

On jugea à propos d'envoier Minius Cerrinius Campanien, l'un des quatre principaux chefs de l'Aſſociation, dans les priſons d'Ardée, avec ordre aux Magiſtrats de cette ville de le faire ſoigneuſement garder, pour lui ôter tous les moiens, non ſeulement de s'enfuir, mais encore de ſe donner la mort.

Poſtumius étant retourné à Rome après avoir achevé ſes informations, & aiant propoſé au Sénat de pourvoir à la récompenſe de P. Ebutius & d'Hiſpala, il fut ordonné par un Arrêt aux Queſteurs de la Ville de leur compter à chacun cent mille As, c'eſt-à-dire cinq mille livres. On leur accordoit à l'un & à l'autre des priviléges ſinguliers. Entr'autres choſes, on permettoit à Hiſpala, qui étoit une affranchie comme nous l'avons dit, d'épouſer un mari de condition libre, ſans que celui qui l'auroit épouſée fût cenſé s'être méſallié. On chargeoit les Conſuls & les Préteurs préſens & à venir de la protéger, & de la mettre à l'abri de toute inſulte. Toutes ces diſpoſitions & au-

AN. R. 566. Av. J.C. 186.

M. Fulvius, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans la guerre d'Etolie, donna des Jeux à Rome, où l'on vit pour la premiére fois des combats d'Athlétes, & des chasses de lions & de penthéres.

Combats d'Athlétes.

Ibid. 22.

AN. R. 567. Av. J.C. 185.

AP. CLAUDIUS PULCHER.
M. SEMPRONIUS TUDITANUS.

Origine de la guerre contre Persée.

Liv. XXXIX. 23.

LA GUERRE que les Romains soutinrent quelque tems après contre Persée & les Macédoniens, eut, *selon* Tite-Live, une autre origine que celle que lui donnoient communément les Historiens Romains avant lui. Et ce ne fut pas Persée qui en conçut le dessein, mais son pére Philippe, qui l'auroit commencé lui-même, si la mort ne l'eût prévenu.

Griefs de Philippe contre les Romains.

De toutes les Loix que ce Prince avoit été obligé de recevoir comme vaincu, celle qui lui fesoit le plus de peine, c'est que le Sénat lui avoit ôté le droit de punir ceux des Macédoniens qui avoient quitté son parti pendant la guerre, quoique Quintius, en remettant à un autre tems la décision de cet article, lui eût fait espérer qu'il auroit là dessus satisfaction. Il avoit encore d'autres sujets de plaintes.

tes, tels que celui-ci. Après la défaite d'Antiochus aux Thermopyles, le Consul Acilius & Philippe s'étoient séparés, pour aller en même tems assiéger, l'un Héraclée, & l'autre Lamie. Or Acilius, après avoir réduit Héraclée, avoit défendu à Philippe de continuer le siége de Lamie, qui se rendit ensuite aux Romains. Il est vrai que le Consul, pour le consoler & l'adoucir, lui laissa remporter quelques avantages. Mais un Roi ne digére & n'oublie pas facilement des maniéres si hautes & si dures, qui sembloient le réduire à une sorte d'esclavage. An. R. 567. Av. J.C. 185.

Ces ménagemens du Consul sembloient avoir un peu calmé l'indignation que Philippe avoit conçue contre la hauteur des Romains : mais il ne cessa point de travailler pendant la paix à mettre sur pié de nouvelles forces pour être en état de faire la guerre, dès qu'il s'en présenteroit une occasion favorable. Non seulement il augmenta les impôts qui étoient déja établis sur les biens de la campagne, & sur les marchandises qui entroient dans les ports de ses villes maritimes, mais encore il remit en valeur les anciennes mines qui avoient été aban-

Philippe se met en état de recommencer la guerre.

Liv. XXXIX. 24.

An. R. [illegible] Av. J.C. [illegible] Combats d'Athletes.

M. Fulvius, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans la guerre d'Etolie, donna des Jeux à Rome, où l'on vit pour la premiere fois des combats d'Athletes, & des chasses de lions & de pantheres.

An. R. [illegible] Av. J.C. [illegible]

AP. CLAUDIUS PULCHER.
M. SEMPRONIUS TUDITANUS.

Origine de la guerre contre Persée. Liv. XXXIX. 23.

LA GUERRE que les Romains soutinrent quelque tems après contre Persée & les Macédoniens, eut, selon Tite-Live, une autre origine que celle que lui donnoient communément les Historiens Romains avant lui. Et ce ne fut pas Persée qui en conçut le dessein, mais son pere Philippe, qui l'auroit commencé lui-même, si la mort ne l'eût prévenu.

Griefs de Philippe contre les Romains.

De toutes les Loix que ce Prince avoit été obligé de recevoir comme vaincu, celle qui lui faisoit le plus de peine, c'est que le Senat lui avoit ôté le droit de punir ceux des Macédoniens qui avoient quitté son parti pendant la guerre, quoique Quintius, en remettant à un autre tems la decision de cet article, lui eût fait espérer qu'il auroit là dessus satisfaction. Il avoit encore d'autres sujets de plaintes,

& avec leur permiſſion. Le Sénat ne croiant pas devoir rien décider en l'abſence du Roi, envoia trois Commiſſaires pour terminer ces conteſtations ſur les lieux. An. R. 567. Av. J.C. 185. prononcent. Liv. XXXIX. 24-28.

Quand ils furent arrivés à Tempé de Theſſalie, on y convoqua une Aſſemblée, où comparurent, d'un côté les Ambaſſadeurs des Theſſaliens, des Perrhébes, des Athamanes, & de l'autre le Roi Philippe en perſonne, démarche fort mortifiante déja en ſoi-même pour un Prince auſſi puiſſant que lui. Les Ambaſſadeurs expoſérent les divers ſujets de plaintes qu'ils avoient contre Philippe plus ou moins fortement, chacun ſelon ſon caractére & ſon génie. „ Les a uns, conju„ rant le Roi de Macédoine de ne „ point s'offenſer de plaintes qui ne „ partoient que de l'amour que les „ hommes ont naturellement pour la „ liberté, le ſupplioient de vouloir „ bien quitter la rigueur inſupporta„ ble de Maître, pour prendre à leur „ égard

a Petentes ut ignoſceret pro libertate loquentibus; & ut, depoſita domini acerbitate, aſſueſceret ſocium atque amicum ſeſe præſtare: & imitaretur populum Romanum, qui caritate, quàm metu, adjungere ſibi ſocios mallet. *Liv.*

An. R. 567. Av. J. C. 185.

„ égard la bienveillance d'ami & d'allié ; & d'imiter la conduite du Peuple Romain, qui aimoit mieux s'atacher les peuples par l'amitié que par la crainte. Les autres, & surtout les Thessaliens, moins retenus & moins mesurés, lui reprochoient en face ses injustices, ses violences, ses usurpations. Que par là il avoit jetté une si grande terreur dans l'esprit de tous les Thessaliens, qu'il n'y en avoit aucun qui osât ouvrir la bouche ni dans sa ville, ni dans l'Assemblée générale de la Nation, les Romains qui pouvoient les maintenir en liberté étant éloignés, au lieu qu'ils avoient à leurs côtés un Maître impérieux, qui ne leur permettoit pas de jouïr des bienfaits du Peuple Romain. Or qu'y avoit-il dans les hommes de libre, si la voix ne l'étoit point ? Qu'actuellement s'ils osoient gémir plutôt que parler, c'étoit à la présence & à la protection des Commissaires de Rome qu'ils en étoient redevables. Que si les Romains ne trouvoient quelque moien de faire cesser l'asservissement des Nations voisines de la Macédoine, & de réprimer l'audace de Philippe, c'étoit bien en vain qu'ils auroient

„ vaincu Philippe, & rendu la liberté „ aux Grecs. [a] Que ce Prince, comme un cheval fougueux, ne pouvoit être retenu que par un mords „ dur & ferré „. Philippe, afin de paroitre accusateur plutôt qu'accusé, fit de son côté quelques plaintes sur des places qu'il prétendoit qu'on avoit usurpées sur lui. Puis, après avoir répondu à sa façon aux reproches & aux demandes de ces différens peuples, il ajouta, „ Que [b] les Thessaliens se livrant avec avidité à la douceur d'une „ liberté entiére & sans bornes, dont „ ils avoient souffert impatiemment „ la soif pendant un fort long tems, „ abusoient insolemment & sans garder aucune mesure de la bonté & de „ l'indulgence du Peuple Romain. „ Qu'en cela ils ressembloient à des „ esclaves, qui, dans les premiers momens d'une liberté obtenue contre „ leur espérance, commenceroient à

An. R. 567. Av. J.C. 185.

a Ut equum sternacem non parentem, frenis asperioribus castigandum esse.

b Insolenter & immodicè abuti Thessalos indulgentia populi Romani, velut ex diuturna siti nimis avidè meram haurientes libertatem. Ita, servorum modo, præter spem repente manumissorum, licentiam vocis & linguæ experiri, & jactare sese insectatione & conviciis dominorum. *Liv.*

„ égard la bienveillance d'ami & d'al„ lié : & éloigner la confiance du Peu„ ple Romain, qui aimoit mieux s'at„ tacher les peuples par l'amitié que „ par la crainte. Les autres, & sur„ tout les Thessaliens, moins retenus „ & moins maîtres, lui reprochoient „ en face ses injustices, ses violences, „ ses usurpations. Que par là il avoit „ jetté une si grande terreur dans l'es„ prit de tous les Thessaliens, qu'il n'y „ en avoit aucun qui osât ouvrir la „ bouche ni dans sa ville, ni dans l'As„ semblée générale de la Nation, les „ Romains qui pouvoient les mainte„ nir en liberté étant éloignés, au lieu „ qu'ils avoient à leurs côtés un Maî„ tre imperieux, qui ne leur permet„ toit pas de jouir des bienfaits du Peu„ ple Romain. Or qu'y avoit-il dans „ les hommes de libre, si la voix ne „ l'étoit point ? Qu'actuellement s'ils „ osoient gémir plutôt que parler, c'é„ toit à la présence & à la protection „ des Commissaires de Rome qu'ils en „ étoient redevables. Que si les Ro„ mains ne trouvoient quelque moien „ de faire cesser l'asservissement des „ Nations voisines de la Macédoine, „ & de réprimer l'audace de Philippe, „ c'étoit bien en vain qu'ils auroient

„ vaincu Philippe, & rendu la liberté „ aux Grecs. [a] Que ce Prince, com- „ me un cheval fougueux, ne pou- „ voit être retenu que par un mords „ dur & serré „. Philippe, afin de paroitre accusateur plutôt qu'accusé, fit de son côté quelques plaintes sur des places qu'il prétendoit qu'on avoit usurpées sur lui. Puis, après avoir répondu à sa façon aux reproches & aux demandes de ces différens peuples, il ajouta, „ Que [b] les Thessaliens se li- „ vrant avec avidité à la douceur d'une „ liberté entiére & sans bornes, dont „ ils avoient souffert impatiemment „ la soif pendant un fort long tems, „ abusoient insolemment & sans gar- „ der aucune mesure de la bonté & de „ l'indulgence du Peuple Romain. „ Qu'en cela ils ressembloient à des „ esclaves, qui, dans les premiers mo- „ mens d'une liberté obtenue contre „ leur espérance, commenceroient à

An. R. 567. Av. J.C. 185.

a Ut equum sternacem non parentem, frenis asperioribus castigandum esse.

b Insolenter & immodicè abuti Thessalos indulgentia populi Romani, velut ex diuturna siti nimis avidè meram haurientes libertatem. Ita, servorum modo, præter spem repente manumissorum, licentiam vocis & linguæ experiri, & jactare sese insectatione & conviciis dominorum. *Liv.*

An. R. 567. Av. J.C. 185.

„ qu'on lui préféroit en tout Euméne,
„ avec qui il ne daignoit pas même
„ se comparer; & que les Romains,
„ loin d'ajouter quelque chose à son
„ domaine, comme il croioit l'avoir
„ bien mérité, lui enlevoient des vil-
„ les qui lui appartenoient de droit,
„ ou dont eux-mêmes l'avoient gra-
„ tifié. *C'est à vous, Romains*, leur dit-il en finissant, *à voir sur quel pié vous voulez que je sois avec vous. Si vous avez résolu de me traiter en ennemi, & de me pousser à bout comme tel, vous n'avez qu'à continuer comme vous avez commencé. Mais, si vous respectez encore en moi la qualité d'un Roi ami & allié, épargnez-moi, je vous prie, la honte d'un traitement si indigne, que je ne mérite certainement point.*

Ce discours du Roi fit quelque impression sur les Commissaires. Ils ne voulurent donc pas le condanner absolument, mais firent une réponse qui pouvoit lui laisser quelque espérance. Ils déclarérent: „ Que si les villes en
„ question avoient été adjugées à Eu-
„ méne par les dix Commissaires, com-
„ me il le prétendoit, ils ne pouvoient
„ rien changer à ce Décret. Que si
„ Philippe les avoit acquises par droit

„ de

„ Jugement des dix Commissaires , An. R.
„ qui, en lui accordant la Quersonése 567.
„ & la ville de Lysimachie, lui avoient Av. J. C.
„ sans doute accordé Ene & Maro- 185.
„ née, que leur situation devoit faire
„ regarder comme l'accessoire d'un
„ don plus considérable „. Les Maronites, qu'on entendit après, se plaignirent amérement des injustices & des violences que la garnison de Philippe exerçoit dans leur ville.

Ici Philippe ne parla plus comme il avoit fait auparavant, mais adressant son discours personnellement aux Romains, „ il déclara que depuis lon-
„ tems il s'apercevoit qu'ils étoient
„ déterminés à ne lui rendre justice en
„ rien. Il fit un long dénombrement
„ & des torts considérables qu'il pré-
„ tendoit avoir reçus, & des services
„ qu'il avoit rendus aux Romains en
„ différentes occasions, fesant beau-
„ coup valoir l'attachement inviolable
„ qu'il avoit témoigné pour eux, jus-
„ qu'à refuser trois mille talens, (neuf
„ millions) cinquante vaisseaux armés
„ en guerre, & un grand nombre de
„ villes qu'Antiochus lui avoit offertes
„ pour entrer en alliance avec lui. Que
„ cependant il avoit la douleur de voir
„ qu'on

An. R. 567. Av. J. C. 185. sur tout entre les Patriciens, qui sollicitoient au nombre de quatre l'unique place qu'ils pussent avoir, car il y en avoit une réservée aux Plébeïens. De ces quatre, trois avoient déja demandé cette charge inutilement: P. Claudius étoit seul nouveau Candidat. Le Consul Appius Claudius son frére, oubliant en sa faveur sa dignité, parcourut avec lui la place publique sans se faire suivre de ses Licteurs, & comme un simple particulier. Ses adversaires, & la plus grande partie des Sénateurs, lui représentérent qu'il devoit avoir plus d'égard à la qualité de Consul du Peuple Romain, qu'à celle de frére de P. Claudius, & demeurer sur son Tribunal pour être ou l'arbitre ou le spectateur tranquille de la nomination des Consuls. Il n'en continua pas sa sollicitation avec moins de vivacité, & enfin il vint à bout de faire nommer son frére Consul. On lui donna pour Collégue L. Porcius Licinus, de l'ordre des Plébeïens.

An. R. 568. Av. J. C. 184.

P. Claudius Pulcher.
L. Porcius Licinus.

Retour des Com- Les Commissaires, au sortir de Macédoine, s'étoient rendus en Achaïe, d'où

„ de conquête, il étoit juste qu'elles „ lui demeurassent. Que si ni l'un ni „ l'autre n'étoit prouvé, il faloit réserver „ au Sénat la connoissance de cette „ affaire, & cependant retirer les garnisons „ des villes, le droit des parties „ demeurant en son entier de côté & „ d'autre. AN. R. 567. Av. J. C. 185.

Ce réglement, qui par provision ordonnoit à Philippe de retirer des villes les garnisons qu'il y avoit, loin de satisfaire ce Prince, laissa dans le fond de son cœur un mécontentement & une aigreur qui auroient infailliblement éclaté par une guerre ouverte, si une plus longue vie lui en eût laissé le tems.

LES DEUX PRETEURS d'Espagne, qui avoient joint ensemble leurs troupes, reçurent d'abord un léger échec, mais bientôt après remportérent une victoire considérable près du Tage. Les ennemis y perdirent plus de trente mille hommes. On leur prit plus de cent trente drapeaux. La perte des Romains fut très-médiocre. Heureux succès en Espagne. *Liv.* XXXIX. 30. 31.

Les deux Consuls eurent aussi d'heureux succès en Ligurie. Et en Ligurie. *Ibid.* 32.

Il y eut une dispute bien vive au sujet du Consulat pour l'année suivante,

sur

An. R. 568. Av. J.C. 184. ronée. Il ordonna à Onomaste qui commandoit le long de la côte maritime de faire tuer les Chefs de la faction qui lui étoit opposée. Cet Officier se servit du ministére d'un certain Cassandre l'un des partisans du Roi, établi depuis lontems à Maronée, pour exécuter la barbare ordonnance du Prince. Il y fit entrer de nuit un corps de Thraces, qui égorgérent ceux dont on demandoit la mort avec la même inhumanité que si c'eût été dans une ville prise d'assaut. Philippe, ainsi vengé de ceux qui n'étoient pas de sa faction, attendoit tranquillement l'arrivée des Commissaires, persuadé que personne n'auroit la hardiesse de se déclarer son accusateur.

Les Commissaires arrivérent bientôt après, & informés de ce qui s'étoit passé à Maronée, reprochérent vivement à Philippe cette exécution sanglante, aussi injuste à l'égard des Maronites innocens, qu'insultante pour le Peuple Romain, dont la protection avoit attiré une mort si cruelle à ceux à qui le Sénat avoit voulu procurer la liberté. Ce Prince soutint que ni lui, ni les siens n'avoient eu aucune part à ce massacre : qu'il étoit la faute d'une

d'où ils ſortirent fort mécontens des Achéens, qui avoient refuſé de convoquer une Aſſemblée générale pour leur donner audience. A leur retour à Rome, ils rendirent compte au Sénat de leur commiſſion, & en même tems y introduiſirent les Ambaſſadeurs de Philippe & d'Euméne, & ceux des autres Peuples. On ne fit qu'y répéter de part & d'autre les mêmes plaintes & les mêmes réponſes qu'on avoit déja faites dans la Gréce. Les Sénateurs ordonnérent une nouvelle Commiſſion dont Appius Claudius fut le Chef, pour aller dans la Macédoine & dans la Gréce examiner ſi l'on avoit remis les Theſſaliens & les Perrhébiens en poſſeſſion des villes dont Philippe avoit promis de ſe retirer, & pour lui ordonner d'évacuer Ene & Maronée, & en un mot de ſortir de tous les châteaux, terres, & villes qu'il occupoit ſur la côte maritime de la Thrace.

AN. R. 568. Av. J.C. 184.

Retour des Commiſſaires de Gréce à Rome. Le Sénat y envoie une nouvelle Commiſſion. *Liv.* XXXIX. 33.

Quand Philippe eut appris de ſes Ambaſſadeurs qui étoient revenus de Rome, qu'il faloit abſolument qu'il évacuât les villes de la Thrace, irrité jusqu'à la fureur de voir ſa domination reſſerrée de tous les côtés, il déchargea ſa colére ſur les habitans de Maronée.

Philippe fait égorger les premiers de Maronée. *Liv.* XXXIX. 34.

AN. R. 568. Av. J.C. 184.

ronée. Il ordonna à Onomaste qui commandoit le long de la côte maritime de faire tuer les Chefs de la faction qui lui étoit opposée. Cet Officier se servit du ministére d'un certain Cassandre l'un des partisans du Roi, établi depuis lontems à Maronée, pour exécuter la barbare ordonnance du Prince. Il y fit entrer de nuit un corps de Thraces, qui égorgérent ceux dont on demandoit la mort avec la même inhumanité que si c'eût été dans une ville prise d'assaut. Philippe, ainsi vengé de ceux qui n'étoient pas de sa faction, attendoit tranquillement l'arrivée des Commissaires, persuadé que personne n'auroit la hardiesse de se déclarer son accusateur.

Les Commissaires arrivérent bientôt après, & informés de ce qui s'étoit passé à Maronée, reprochérent vivement à Philippe cette exécution sanglante, aussi injuste à l'égard des Maronites innocens, qu'insultante pour le Peuple Romain, dont la protection avoit attiré une mort si cruelle à ceux à qui le Sénat avoit voulu procurer la liberté. Ce Prince soutint que ni lui, ni les siens n'avoient eu aucune part à ce massacre : qu'il étoit la suite

d'une

d'une émeute qui s'étoit excitée entre les partisans d'Euméne & les siens. Il porta la confiance jusqu'à proposer aux Commissaires d'interroger les Maronites. Mais qui auroit osé accuser ce Prince, après le terrible exemple de vengeance que le Roi venoit de donner? *Il est inutile*, lui dit Appius le Chef de la Commission, *que vous vous excusiez. Je sai ce qui s'est passé, & qui en est l'auteur.* Ce mot jetta Philippe dans de grandes inquiétudes. On ne poussa pas cependant la chose plus loin dans cette premiére entrevûe. AN. R. 568. Av. J.C. 184.

Mais le lendemain Appius lui commanda d'envoier sans délai Onomaste & Cassandre à Rome, pour être interrogés par le Sénat sur le fait en question, ajoutant que c'étoit pour lui l'unique moien de s'en justifier. A cet ordre, Philippe changea de couleur, chancela, hésita lontems à répondre. Enfin il dit qu'il envoieroit Cassandre, qui s'étoit trouvé à Maronée dans le tems de l'action: mais il s'obstina à retenir auprès de soi Onomaste, contre lequel, disoit-il, on ne pouvoit former aucun soupçon, puisque dans le tems de ce meurtre il étoit fort éloigné du pays. Sa véritable rai-

son,

An. R. 568. Av. J.C. 184. parce que cette affaire a plus de rapor à l'hiſtoire des Grecs, qu'à celle des Romains. Elle eſt traitée aſſez au long dans le Tome VIII de l'Hiſtoire ancienne.

§. IV.

Diſpute fort vive au ſujet de la Cenſure. Caton eſt élu Cenſeur malgré la violente brigue des Nobles : il a pour Collégue L. Valérius. Caton nomme Prince du Sénat ſon Collégue. Il dégrade L. Quintius Flamininus. Efforts de Caton contre le luxe. Gaulois qui paſſent d'au dela des Alpes en Italie. Ils bâtiſſent une place : à quoi les Romains s'oppoſent. Plaintes contre Philippe portées à Rome. Démétrius ſon fils, qui y étoit, eſt renvoié en Macédoine avec des Ambaſſadeurs. Mort de trois illuſtres Capitaines. Gaulois chaſſés d'Italie où ils vouloient s'établir. Nouvelles Colonies. Divers bruits ſur le retour de Démétrius en Macédoine. Il cauſe beaucoup d'inquiétude à ſon frére, & de jalouſie à ſon pére. Démarches violentes & cruelles de Philippe par raport à ſes peuples. Philippe, ſur la délation de faux témoins ſubornés par Perſée, fait

mou

mourir Démétrius. Il meurt lui-même de chagrin. Persée lui succéde. Dispute entre les Carthaginois & Masinissa. Heureuse expédition contre les Liguriens. Défaite considérable des Celtibériens. Le tombeau de Numa trouvé dans la terre. Premiére statue adorée à Rome. Les Liguriens demandent la paix. Otages rendus aux Carthaginois. Les Liguriens Apuans sont transportés dans le Samnium. Les Celtibériens sont défaits par Fulvius dans les embuches mêmes qu'ils lui avoient dressées. Fulvius, comblé de gloire, retourne à Rome. Expéditions des Consuls dans la Ligurie. Plaintes contre Gentius Roi d'Illyrie. Grand nombre d'empoisonneurs condannés. Fulvius triomphe des Celtibériens, & est nommé Consul. Premiére Loi Annale. Jeux célébrés par le Consul Fulvius. Réconciliation des deux Censeurs, qui depuis lontems étoient ennemis déclarés.

P. CLAUDIUS PULCHER. AN. R. 568.
L. PORCIUS LICINUS. Av. J.C. 184.

CETTE ANNÉE l'élection des Censeurs donna lieu à des mouvemens bien *Dispute fort vive au sujet*

AN. R. 568. AV. J.C. 184.

de la Censure. Caton est élu Censeur malgré la violente brigue des Nobles. Il a pour Collégue L. Valérius.

Liv. XXXIX. 40.

bien vifs & bien animés. La Censure étoit le comble des honneurs, & pour ainsi dire, le couronnement de toutes les dignités où pouvoit aspirer l'ambition d'un citoien Romain. Outre les grands pouvoirs qu'elle donnoit par rapport à differentes sortes d'affaires publiques, elle mettoit en droit ceux qui en étoient revétus de s'enquerir des vies & mœurs des particuliers. Car les Romains estimoient que l'on ne devoit pas laisser à chacun la liberté de se conduire à sa fantaisie, & de vivre au gré de ses passions & de ses desirs ; & qu'il ne suffisoit pas que les crimes qui attaquent directement la societé fussent punis par les Loix, si les vices & les actions contraires à la probité & à l'honneur n'étoient soumis à l'animadversion publique de Magistrats libres & affranchis des formalités ordinaires de la Justice. Cette autorité presque sans bornes tenoit en respect, non seulement les gens du peuple, mais les premiers de l'Etat, qui pouvoient, après les actions les plus éclatantes, être flétris par le Censeur d'une Note infamante, s'ils avoient manqué contre la probité & contre les bonnes mœurs. C'étoit dans cette vûe

que

mourir Démétrius. Il meurt lui-même de chagrin. Persée lui succéde. Dispute entre les Carthaginois & Masinissa. Heureuse expédition contre les Liguriens. Défaite considérable des Celtibériens. Le tombeau de Numa trouvé dans la terre. Premiére statue adorée à Rome. Les Liguriens demandent la paix. Otages rendus aux Carthaginois. Les Liguriens Apuans sont transportés dans le Samnium. Les Celtibériens sont défaits par Fulvius dans les embuches mêmes qu'ils lui avoient dressées. Fulvius, comblé de gloire, retourne à Rome. Expéditions des Consuls dans la Ligurie. Plaintes contre Gentius Roi d'Illyrie. Grand nombre d'empoisonneurs condannés. Fulvius triomphe des Celtibériens, & est nommé Consul. Premiére Loi Annale. Jeux célébrés par le Consul Fulvius. Réconciliation des deux Censeurs, qui depuis lontems étoient ennemis déclarés.

P. CLAUDIUS PULCHER. AN. R. 568.

L. PORCIUS LICINUS. AV. J.C. 184.

CETTE ANNÉE l'élection des Censeurs donna lieu à des mouvemens bien

Dispute fort vive au sujet

AN. R. 568. AV. J.C. 184.

par celle de l'art militaire. Pour [a] lui, il avoit un naturel si heureux & tellement propre à tout, un génie si universel, qu'à quelque objet qu'il s'occupât, on eût dit que c'étoit le seul pour lequel il fût né. Il étoit brave de sa personne, & il y avoit peu d'Officiers qui se fussent plus signalés que lui par des actions particuliéres de valeur; & depuis qu'il fut parvenu aux grandes charges, il fut regardé comme un des plus grands & des plus habiles Généraux. Pendant la paix, si on le consultoit sur les matiéres de droit, on trouvoit en lui un très-savant Jurisconsulte; s'il s'agissoit de plaider une cause, un Orateur très-éloquent. Il n'étoit pas du nombre de ceux qui se sont fait estimer pendant leur vie par le talent de la parole, mais qui n'ont laissé après eux aucun monument de leur éloquence. La sienne, après avoir brillé de son vivant par sa voix, a été après sa mort comme consignée à la postérité par des Ecrits de tout genre, qui l'ont fait admirer. Il composa plusieurs discours ou pour lui-même, ou pour ses

a Huic versatile ingenium sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcum[illegible]

que les Romains avoient établi les Censeurs pour être comme gardiens, inspecteurs, & réformateurs des mœurs, pour empécher que l'on ne quittât le chemin de la vertu, & que l'on ne se jettât dans celui de la volupté & du vice. Nous avons expliqué ailleurs quelles étoient les différentes fonctions des Censeurs.

AN. R. 568. Av. J. C. 184.

Un grand nombre de compétiteurs des premiéres familles de Rome, cinq Patriciens, quatre Plébéïens, prétendoient à la Censure. Mais quelque illustre que fût la naissance des uns & des autres, il n'y en avoit aucun que n'effaçât M. Porcius Caton. Il avoit une telle grandeur d'ame & de génie, qu'en quelque rang que la fortune l'eût fait naître, dit Tite-Live, il se seroit infailliblement élevé par son propre mérite. Il ne lui manquoit aucun des talens qui sont nécessaires pour réussir dans les affaires soit publiques ou particuliéres. Il étoit également au fait de ce qui appartient à la ville, & de ce qui regarde la campagne. On a vû des citoiens parvenir aux plus grandes charges, les uns par l'éloquence, les autres par la science du droit, d'autres enfin

An. R. 568. Av. J.C. 184. par celle de l'art militaire. Pour [a] lui, il avoit un naturel si heureux & tellement propre à tout, un génie si universel, qu'à quelque objet qu'il s'occupât, on eût dit que c'étoit le seul pour lequel il fût né. Il étoit brave de sa personne, & il y avoit peu d'Officiers qui se fussent plus signalés que lui par des actions particuliéres de valeur; & depuis qu'il fut parvenu aux grandes charges, il fut regardé comme un des plus grands & des plus habiles Généraux. Pendant la paix, si on le consultoit sur les matiéres de droit, on trouvoit en lui un très-savant Jurisconsulte; s'il s'agissoit de plaider une cause, un Orateur très-éloquent. Il n'étoit pas du nombre de ceux qui se sont fait estimer pendant leur vie par le talent de la parole, mais qui n'ont laissé après eux aucun monument de leur éloquence. La sienne, après avoir brillé de son vivant par sa voix, a été après sa mort comme consignée à la postérité par des Ecrits de tout genre, qui l'ont fait admirer. Il composa plusieurs discours ou pour lui-même, ou pour ses

a Huic versatile ingenium sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcumque ageret.

que c'étoit lui, comme nous l'avons marqué ailleurs, qui avoit fait connoitre Caton au Peuple, & qui lui avoit ouvert l'entrée aux honneurs. Enfin, & ceux-ci n'étoient pas les moins à craindre, plusieurs qui avoient pris à tâche d'offenser Caton en toute rencontre, & qui ne le croioient pas homme à oublier les offenses; d'autres qui vivoient dans l'éclat & la magnificence, & dont plusieurs avoient à se reprocher une vie déréglée & des mœurs corrompues: tous ces gens-là redoutoient l'austérité d'un Censeur, déclaré de tout tems contre tout faste & tout luxe, ennemi irréconciliable des méchans, & inflexible dans tout ce qui étoit du devoir de sa charge.

An. R. 568. Av. J.C. 184.

Au milieu d'intrigues si violentes, Caton, loin de recourir à la flaterie ou aux bassesses, comme c'étoit assez la coutume des Candidats, paroissoit dans la place publique d'un air presque menaçant, & reprochoit à ses ennemis „ qu'ils ne s'opposoient à lui „ que parce qu'ils appréhendoient un „ Censeur libre, ferme, & courageux. „ Il représentoit en même tems aux „ citoiens, que les maux de la Répu- „ blique allant toujours en croissant,

 „&

An. R. 568. Av. J. C. 184.

„ & la menaçant d'une ruine prochai„ ne, il ne faloit pas se flater de les pou„ voir guérir par des remédes anodins„ & qu'il étoit de leur sagesse de choi„ sir, pour une opération si importan„ te, non les plus doux & les plus gra„ cieux des Médecins, mais les plu„ fermes & les plus vigoureux. Et i„ ne feignoit pas de dire que les Mé„ decins de ce caractére, tels qu'il leur „ faloit, c'étoit lui-même, & du nom„ bre des Patriciens Valerius Flacca: „ que c'étoit là le seul avec qui il pût „ espérer de réformer les nouveau„ abus, de couper jusqu'à la racine le „ luxe & la mollesse qui avoient déja „ gagné toutes les parties de l'Etat, „ & de rappeller l'austérité de l'ancien„ ne discipline.

Il faloit qu'on eût à Rome une grande idée du mérite de Caton, qu'il eût un crédit extraordinaire sur tous les esprits, & que le Peuple Romain eût lui-même un grand fond de sagesse, pour prendre le parti qu'il prit. Malgré la cabale des Nobles & des Grands, non seulement il élut tout d'une voix Caton pour Censeur, mais il lui donna pour Collégue L. Valérius qu'il avoit demandé, & presque

exigé.

exigé. La Vertu, assez souvent méprisée, s'ouvre quelquefois un chemin à travers les plus grands obstacles.

AN.R. 568. Av.J.C. 184.

L'ouverture de l'exercice de la Censure excita une grande attente, mêlée de crainte pour plusieurs. La premiére chose que fit Caton, ce fut de nommer Prince du Sénat son Collégue & son ami, L. Valerius Flaccus. Ils privérent de leur dignité sept des Sénateurs, dont il y en avoit un non moins illustré par sa naissance que par les charges honorables qu'il avoit exercées: c'étoit L. Quintius Flamininus, homme Consulaire, & frére de celui qui avoit vaincu Philippe. Sur la requête de ce dernier, Caton exposa la raison qu'il avoit eue d'agir comme il avoit fait. Elle étoit fort grave. Ce Quintius, pendant qu'il commandoit dans la Gaule en qualité de Consul, pour faire plaisir à une Courtisanne qui avoit témoigné une grande envie de voir mettre à mort un homme, fit amener de la prison un criminel, & lui fit trancher la tête en présence de cette Courtisanne, pendant qu'ils étoient à table. Les circonstances de cette action sont racontées diversement, mais le fond est le

Caton nomme Prince du Sénat son Collégue.

Liv. XXXIX. 42.

Il dégrade L. Quintius Flamininus.

 même.

An. R. 568. Av. J.C. 184.

„ & la menaçant d'une ruine prochai- „ ne, il ne faloit pas se flater de les pou- „ voir guérir par des remédes anodins, „ & qu'il étoit de leur sagesse de choi- „ sir, pour une opération si importan- „ te, non les plus doux & les plus gra- „ cieux des Médecins, mais les plus „ fermes & les plus vigoureux. Et il „ ne feignoit pas de dire que les Mé- „ decins de ce caractére, tels qu'il leur „ faloit, c'étoit lui-même, & du nom- „ bre des Patriciens Valerius Flaccus: „ que c'étoit là le seul avec qui il pût „ espérer de réformer les nouveaux „ abus, de couper jusqu'à la racine le „ luxe & la mollesse qui avoient déja „ gagné toutes les parties de l'Etat, „ & de rappeller l'austérité de l'ancien- „ ne discipline.

Il faloit qu'on eût à Rome une grande idée du mérite de Caton, qu'il eût un crédit extraordinaire sur tous les esprits, & que le Peuple Romain eût lui-même un grand fond de sagesse, pour prendre le parti qu'il prit. Malgré la cabale des Nobles & des Grands, non seulement il élut tout d'une voix Caton pour Censeur, mais il lui donna pour Collégue L. Valérius qu'il avoit demandé, & presque exigé.

exigé. La Vertu, assez souvent méprisée, s'ouvre quelquefois un chemin à travers les plus grands obstacles. AN.R. 568. Av.J.C. 184.

L'ouverture de l'exercice de la Censure excita une grande attente, mêlée de crainte pour plusieurs. La premiére chose que fit Caton, ce fut de nommer Prince du Sénat son Collégue & son ami, L. Valerius Flaccus. Ils privérent de leur dignité sept des Sénateurs, dont il y en avoit un non moins illustre par sa naissance que par les charges honorables qu'il avoit exercées: c'étoit L. Quintius Flamininus, homme Consulaire, & frére de celui qui avoit vaincu Philippe. Sur la requête de ce dernier, Caton exposa la raison qu'il avoit eue d'agir comme il avoit fait. Elle étoit fort grave. Ce Quintius, pendant qu'il commandoit dans la Gaule en qualité de Consul, pour faire plaisir à une Courtisanne qui avoit témoigné une grande envie de voir mettre à mort un homme, fit amener de la prison un criminel, & lui fit trancher la tête en présence de cette Courtisanne, pendant qu'ils étoient à table. Les circonstances de cette action sont racontées diversement, mais le fond est le

Caton nomme Prince du Sénat son Collégue.

Liv. XXXIX. 42.

Il dégrade L. Quintius Flamininus.

 même.

An. R. 568. Av. J.C. 184. couté d'argent, & l'on imposoit trois piéces de taxe pour chaque mille de l'estimation : de sorte qu'une chose qui étoit par exemple du prix de seize mille as, ou de huit cens livres, il la fesoit estimer cent soixante mille as, ou huit mille livres, & imposoit vingt-quatre livres pour la taille. Ainsi l'on paioit de taxe vingt-quatre livres pour un effet qui n'avoit couté & ne valoit réellement que huit cens livres.

Les esclaves, avant Caton, étoient compris dans l'estimation des biens; & en effet ils en fesoient quelquefois une grande partie : mais on n'y comprenoit que ceux qui étoient au dessus de vingt ans. Caton y fit entrer aussi ceux qui étoient au dessous de cet âge, qui depuis le dernier cens avoient été achetés dix mille as ou plus, parce que souvent ils étoient plus recherchés que les autres. On les estimoit dix fois autant qu'ils avoient couté, & par conséquent cent mille as pour dix mille; & l'on imposoit, comme sur les effets dont on a parlé auparavant, trois pour mille.

Je ne sai pas si ces nouvelles impositions étoient un reméde bien efficace contre le luxe, parce qu'il faudroit

pour

pour cela connoitre jusqu'où alloient ces dépenses; & elles pouvoient aller fort loin. Mais il me paroit que le principe de Caton étoit excellent en lui-même, & que si l'on pouvoit charger de grosses taxes tout ce qui fait la matiére du luxe, ce seroit peut-être un moien, sinon de le détruire, du moins de l'affoiblir & de le diminuer considérablement. Ne seroit-ce pas rendre un grand service à la Nation entiére, & sur tout à notre Noblesse si digne d'estime & de considération par son courage, & encore plus par son zéle & son dévouement pour le Prince, que d'abolir dans les armées ces dépenses folles & insensées, dont personne n'ignore les inconvéniens & les suites funestes?

AN. R. 568. Av. J.C. 184.

Ces réformes qu'introduisit Caton, & quelques autres encore que j'omets, firent beaucoup crier contre lui. Mais, comme c'étoit la vûe seule du bien public qui le fesoit agir, il ne fut point sensible à toutes ces clameurs, & demeura toujours ferme & inébranlable dans le parti qu'il avoit pris. Il paroit que le Peuple, malgré toutes les contradictions des Grands & des Riches, applaudit généralement à la maniére

dont

An. R. 568. Av. J. C. 184. dont Caton s'acquitta de sa Censure. Car il lui érigea une statue dans le temple de la Santé, & mit au bas pour inscription, non ses combats, ni ses victoires, ni son triomphe, mais ce qui suit: *A l'honneur de Caton, parce qu'aiant trouvé la République Romaine dans un état de décadence pour les mœurs, il l'a rétablie & redressée pendant sa Censure par de saintes Ordonnances, par de sages établissemens, & par de salutaires instructions.*

Le Peuple, jusques-là, ne lui avoit point encore fait un pareil honneur. Et comme plusieurs lui témoignoient leur étonnement de ce que beaucoup de gens sans mérite & sans nom avoient des statues, & que lui n'en avoit point: *J'aime beaucoup mieux*, leur disoit-il, *que l'on demande pourquoi l'on n'a point érigé de statue à Caton, que pourquoi on lui en a érigé.*

Les deux Censeurs s'appliquérent aussi à différens ouvrages pour la commodité du public. Ils firent paver de pierres plusieurs abreuvoirs, nettoier les égouts dans les endroits qui avoient besoin de cette réparation, & ordonnérent qu'on en fît de nouveaux dans le mont Aventin, & dans d'autres endroits

droits de la ville où il n'y en avoit point encore. Caton, en particulier, entreprit d'élever une Basilique ou Palais aux dépens du public dans la place, au dessous du lieu où se tenoit le Sénat. La Noblesse le traversa beaucoup dans cette entreprise. L'édifice fut pourtant achevé, & appellé de son nom *La Basilique Porcienne.* Preuve que Caton, selon le grand principe du Peuple Romain, aimoit autant la magnificence publique, qu'il étoit ennemi du faste des particuliers. *Odit Populus Romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit.*

AN. R. 568. AV. J.C. 184.

Pro Mur. 76.

Les Consuls de cette année ne firent rien de remarquable.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
Q. FABIUS LABEO.

AN. R. 569. AV. J.C. 183.

Les deux nouveaux Consuls eurent pour département la Ligurie.

Gaulois qui passent d'au-dela des Alpes en Italie.

Liv. XXXIX. 22.

Quelques troupes de Gaulois d'au-dela des Alpes, étant entrés en Italie vers la fin de l'année 566 par des défilés inconnus jusqu'alors, s'étoient avancés dans le pays des Vénétes, & sans y faire aucun ravage ni aucune hostilité, avoient choisi, assez près du lieu où fut dans la suite Aquilée, une

place

AN. R. 569. Av. J.C. 183.

place propre à bâtir. Les Romains avoient envoié sur le champ des Ambassadeurs au delà des Alpes pour demander raison de cette démarche. Il leur fut répondu que cette entreprise n'avoit point été faite de l'autorité ni du consentement de la Nation, & que l'on ne savoit pas ce qu'étoient allés faire en Italie ceux dont Rome se plaignoit. Ils étoient actuellement occupés à la construction de leur place. Le Préteur eut ordre d'empécher cette entreprise, sans emploier la force des armes autant qu'il le pourroit. Que s'il étoit contraint de leur déclarer la guerre, il devoit en avertir les Consuls, l'intention du Sénat étant que l'un des deux menât ses Légions contre ces barbares.

Ils bâtissent une place : à quoi les Romains s'opposent.

Liv. XXXIX. 45.

Plaintes contre Philippe portées à Rome. Démétrius son fils qui y étoit est renvoié en Macédoine avec des

DEPUIS QUE le bruit s'étoit répandu chez les peuples voisins de la Macédoine que ceux qui alloient à Rome porter des plaintes contre Philippe y étoient écoutés, & que plusieurs s'étoient bien trouvés de l'avoir fait, grand nombre de villes, & même de particuliers, y vinrent proposer leurs griefs contre un Prince dont le voisinage leur étoit fort à charge à tous, dans l'espérance ou d'être effectivement

droits de la ville où il n'y en avoit point encore. Caton, en particulier, entreprit d'élever une Basilique ou Palais aux dépens du public dans la place, au dessous du lieu où se tenoit le Sénat. La Noblesse le traversa beaucoup dans cette entreprise. L'édifice fut pourtant achevé, & appellé de son nom *La Basilique Porcienne.* Preuve que Caton, selon le grand principe du Peuple Romain, aimoit autant la magnificence publique, qu'il étoit ennemi du faste des particuliers. *Odit Populus Romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit.*

AN. R. 568. Av. J.C. 184.

Pro Mur. 76.

Les Consuls de cette année ne firent rien de remarquable.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
Q. FABIUS LABEO.

AN. R. 569. Av. J.C. 183.

Les deux nouveaux Consuls eurent pour département la Ligurie.

Quelques troupes de Gaulois d'audela des Alpes, étant entrés en Italie vers la fin de l'année 566 par des défilés inconnus jusqu'alors, s'étoient avancés dans le pays des Vénétes, & sans y faire aucun ravage ni aucune hostilité, avoient choisi, assez près du lieu où fut dans la suite Aquilée, une place

Gaulois qui passent d'audela des Alpes en Italie.

Liv. XXXIX. 22.

An. R. 569. Av. J.C. 183.

tendre faire la lecture. Philippe s'y justifioit le mieux qu'il lui étoit possible sur la plupart des faits qu'on lui objectoit ; mais il faisoit sentir sur tout combien il étoit mécontent des Décrets portés à son sujet par les Commissaires que Rome avoit nommés, & de la maniére dont il avoit été traité. Le Sénat comprit aisément où tout cela tendoit ; & comme le jeune Prince tâchoit d'excuser certaines choses, & pour d'autres assuroit que tout se feroit selon le bon plaisir de Rome, le Sénat lui répondit, „ Que Philippe n'avoit pu „ rien faire de plus sage, & qui fût plus „ agréable au Sénat, que d'envoier „ Démétrius son fils à Rome pour faire „ son apologie. Que par raport au pas- „ sé, le Sénat pouvoit dissimuler, ou- „ blier, souffrir beaucoup de choses : „ que pour l'avenir, il se fioit aux pa- „ roles que donnoit Démétrius. Que „ quoiqu'il fût près de quitter Rome „ pour retourner en Macédoine, il y „ laissoit pour otage de ses dispositions „ son bon cœur, & son attachement „ pour Rome, qu'il sauroit conserver „ inviolablement sans donner jamais „ atteinte au respect qu'il devoit à son „ pére. Que par considération pour

„ lui,

„ lui, on envoieroit des Ambassadeurs en Macédoine, pour rectifier sans bruit & sans éclat ce qui jusques-là auroit pu être fait contre les régles. „ Qu'au reste, le Sénat étoit bien aise „ que Philippe sentît qu'il étoit redevable à son fils Démétrius de la maniére dont le Peuple Romain agissoit à son égard „. Après cette audience, le jeune Prince partit pour la Macédoine. Ces marques de considération que lui donnoit le Sénat pour relever son crédit auprès de son pére, ne servirent qu'à exciter l'envie contre lui, & causérent dans la suite sa perte.

AN. R. 569. Av. J.C. 183.

Tite-Live, en raportant la triste fin de l'illustre Philopémen, que l'on trouvera décrite dans l'Histoire Ancienne, fait observer que plusieurs Auteurs Grecs & Latins ont cru devoir avertir la postérité, que cette année avoit été célébre par la mort des trois plus grands Capitaines de leur tems, Philopémen, Annibal, & P. Scipion; observation qui fait grand honneur au Général d'une petite République, mis de niveau avec les deux plus illustres Généraux des deux plus puissantes villes du monde.

Mort de trois Illustres Capitaines. *Liv.* XXXIX. 50. *Hist. anc.* T. VIII.

NOUS AVONS perdu de vûe Anni-

Mort d'Annibal.

bal

AN. R. 569. AV. J. C. 183. *Liv.* XXXIX. 51. *Cornel. Nep in Annib.* 9-11. *Justin.* XXXIII. 4.

bal, depuis la paix honteuse qu'Antiochus conclut avec les Romains, dont une des conditions étoit qu'il leur livreroit ce grand homme. Annibal ne lui en laissa pas le tems, & se retira d'abord dans l'Ile de Créte, puis chez Prusias Roi de Bithynie, à qui il rendit de bons services dans la guerre, que ce Prince entreprit bientôt contre Euméne Roi de Pergame, ami & allié des Romains. Ceux-ci ne l'y laissérent pas lontems en repos, & firent porter des plaintes à Prusias de ce qu'il donnoit chez lui un asyle à l'ennemi déclaré des Romains. Prusias, pour leur faire sa cour, ne craignit point de trahir son Hôte. Annibal aiant trouvé fermées toutes les issües par lesquelles il essaia de se sauver, se fit apporter le poison qu'il gardoit depuis lontems pour s'en servir dans l'occasion, & le tenant entre ses mains, *Délivrons*, dit-il, *le Peuple Romain d'une inquiétude qui le tourmente depuis lontems, puisqu'il n'a pas la patience d'attendre la mort d'un vieillard. La victoire qu'il remporte aujourdhui contre un homme desarmé & trahi ne lui fera pas beaucoup d'honneur dans la postérité.* Après avoir fait des imprécations contre Prusias,

&

& invoqué contre lui les dieux protecteurs & vengeurs des droits sacrés de l'hospitalité, il avala le poison, & mourut âgé de soixante-cinq ans.

AN. R. 569. Av. J. C. 183.

Pour ne point interrompre la suite de l'histoire, je remets à un autre tems les réflexions sur le caractére d'Annibal & celui de Scipion, dont ce seroit ici la place naturelle.

Gaulois chassés d'Italie, où ils vouloient s'établir.

Liv. XXXIX. 53-55.

Il a été raporté ci-dessus que des Gaulois étoient venus de dela les Alpes dans l'Italie pour s'y établir, & qu'actuellement ils étoient occupés à y bâtir une ville dans le pays des Vénétes. Dès que le Consul Marcellus parut, ces Barbares se rendirent à lui. Ils étoient au nombre de douze mille, n'aiant la plupart d'autres armes que celles qu'ils avoient enlevées dans les campagnes. Ils eurent beaucoup de peine à se résoudre de les lui livrer, aussi bien que les autres effets qu'ils avoient pillés dans le pays, ou qu'ils avoient apportés avec eux. Aussi envoiérent-ils des Ambassadeurs à Rome pour se plaindre. Quand ils eurent été introduits dans le Sénat par le Préteur C. Valérius, ils représentérent,,, qu'aiant été obligés d'abandon-,, ner la Gaule leur patrie, incapable

,, de

An. R. 569. Av J.C. 183.

„ de nourrir la multitude d'habitans
„ dont elle étoit surchargée, ils avoient
„ passé les Alpes pour chercher ailleurs
„ quelque établissement. Qu'ils s'é-
„ toient arrétés dans le premier lieu
„ qu'ils avoient trouvé inculte & inha-
„ bité, où ils avoient commencé à se
„ bâtir des maisons ; ce qui marquoit
„ clairement qu'ils n'étoient pas venus
„ dans le dessein de nuire à personne,
„ ni d'usurper les villes ou les cam-
„ pagnes des autres peuples. Qu'ils
„ étoient dans cette situation, lorsque
„ Marcellus les avoit envoié sommer
„ de se rendre, ou de se préparer à la
„ guerre. Que pour eux, préférant une
„ paix certaine quoique peu honorable
„ à la guerre dont on les menaçoit, ils
„ s'étoient d'abord confiés à la bonne
„ foi du Peuple Romain plus vérita-
„ blement encore qu'ils ne s'étoient
„ soumis à sa puissance. Que peu de
„ jours après on leur avoit ordonné
„ d'abandonner leur ville & leurs ter-
„ res ; & que dans le tems qu'ils son-
„ geoient à se retirer sans faire bruit,
„ & à aller chercher une demeure dans
„ quelque autre contrée où l'on vou-
„ droit bien les souffrir, on leur avoit
„ ôté leurs armes & tous les autres effets
qu'ils

& invoqué contre lui les dieux protecteurs & vengeurs des droits sacrés de l'hospitalité, il avala le poison, & mourut âgé de soixante-cinq ans.

AN. R. 569. Av. J.C. 183.

Pour ne point interrompre la suite de l'histoire, je remets à un autre tems les réflexions sur le caractére d'Annibal & celui de Scipion, dont ce seroit ici la place naturelle.

Gaulois chassés d'Italie, où ils vouloient s'établir.

Liv. XXXIX. 53-55.

Il a été raporté ci-dessus que des Gaulois étoient venus de dela les Alpes dans l'Italie pour s'y établir, & qu'actuellement ils étoient occupés à y bâtir une ville dans le pays des Vénétes. Dès que le Consul Marcellus parut, ces Barbares se rendirent à lui. Ils étoient au nombre de douze mille, n'aiant la plupart d'autres armes que celles qu'ils avoient enlevées dans les campagnes. Ils eurent beaucoup de peine à se résoudre de les lui livrer, aussi bien que les autres effets qu'ils avoient pillés dans le pays, ou qu'ils avoient apportés avec eux. Aussi envoiérent-ils des Ambassadeurs à Rome pour se plaindre. Quand ils eurent été introduits dans le Sénat par le Préteur C. Valérius, ils représentérent, „ qu'aiant été obligés d'abandon„ ner la Gaule leur patrie, incapable

„ de

AN. R. 569. Av. J.C. 188. „ cées à dessein, & rendu presque impratiquables, pour séparer les deux régions; & que ceux qui entreprendroient de les franchir dans la suite, s'en trouveroient mal.

Les peuples qui habitoient au delà des Alpes, firent aux Ambassadeurs une réponse pleine d'honnêteté & de raison. „ Leurs anciens se plaignirent „ même de la trop grande douceur „ dont le Peuple Romain avoit usé „ avec une troupe de gens, qui étant „ sortis de leur patrie sans l'ordre de „ la Nation, avoient entrepris de bâtir une ville dans un pays étranger „ sans la permission des maîtres du „ pays. Que leur témérité méritoit „ d'etre punie sévérement, pour ôter „ à d'autres l'envie d'en faire autant. „ Après ce discours, ils firent des présens aux Romains, & les accompagnérent par honneur jusques aux confins de leur pays.

Marcellus, aiant ainsi chassé les Etrangers de sa province, passa avec la permission du Sénat en Istrie. Son unique exploit fut d'y fonder à Aquilée une Colonie de Latins. On en établit aussi deux de Romains, l'une à Modéne, (*Mutine*) & l'autre à Parme: enfin

enfin une derniére, de Romains aussi, à Saturnia, dans le territoire appellé Caletran.

CN. BÆBIUS TAMPHILUS.
L. ÆMILIUS PAULUS.

AN. R. 570.
Av. J.C. 182.

PAUL EMILE ne parvint au Consulat qu'après avoir essuié plusieurs refus, ce qui arrivoit assez souvent aux plus gens de bien, & à ceux qui avoient le plus de mérite. Ces refus étoient apparemment une suite de son caractére froid, grave, sérieux, & ne sachant pas se plier ni prendre des maniéres insinuantes pour caresser & flater le peuple.

Divers bruits sur le retour de Démétrius en Macédoine.

Liv. XXXIX. 53.

Nous avons marqué auparavant que Démétrius fils de Philippe étoit retourné de Rome en Macédoine. Le retour de ce Prince y produisit différens effets selon la différente disposition des esprits. Le peuple, qui craignoit extrémement les suites de la rupture avec les Romains & de la guerre qui se préparoit, voioit d'un bon œil Démétrius, dans l'espérance qu'il seroit le conciliateur & l'auteur de la paix. D'ailleurs il le regardoit comme celui qui devoit monter sur le trône après la mort de son pére. Car, quoique pour l'âge il

An. R. 570. Av. J.C. 182. fût le cadet, il avoit sur son frére l'avantage d'etre incontestablement légitime, au lieu que Persée reconnu pour tel par Philippe, passoit ou pour être né d'une concubine, ou même pour avoir été supposé. On ne doutoit point non plus que les Romains ne dussent placer Démétrius sur le trône de son pére, Persée n'aiant aucun crédit auprès d'eux. C'étoient là les bruits communs.

Il cause beaucoup d'inquiétude à son frére, & de jalousie à son pére même.

Aussi d'un côté, Persée avoit beaucoup d'inquiétude, craignant que l'avantage de l'âge ne fût pour lui un foible titre, son frére lui étant supérieur dans tout le reste : & de l'autre, Philippe jugeant bien qu'il ne seroit pas maître de disposer du trône à son gré, regardoit d'un œil jaloux & redoutoit le trop grand crédit de son jeune fils. Il voioit aussi avec peine se former de son vivant même & sous ses yeux comme une seconde Cour par l'affluence & le concours des Macédoniens chez Démétrius. Il faut avouer que le jeune Prince lui-même n'étoit point assez attentif à prévenir ou à guérir l'indisposition des esprits. Au lieu de tâcher d'amortir l'envie par des maniéres douces, modestes, complaisantes ; il

il ne fesoit que l'aigrir & l'irriter par un certain air de fierté qu'il avoit raporté de Rome, fesant valoir les marques de distinction qu'il y avoit reçues, & ne dissimulant point que le Sénat lui avoit accordé plusieurs choses qu'il avoit auparavant refusées à son pére. Voila ce que produit la vanité & l'aveugle complaisance en son propre mérite, vrai ou supposé. Défaut assez ordinaire aux jeunes Princes & aux jeunes Seigneurs, & qui leur rend inutiles, & souvent même pernicieuses, leurs meilleures qualités!

AN. R. 570. Av. J.C. 182.

Le mécontentement de Philippe augmenta encore beaucoup à l'arrivée des nouveaux Ambassadeurs, auxquels Démétrius fesoit presque plus réguliérement sa cour qu'à son pére même; sur tout lorsqu'il se vit obligé d'abandonner la Thrace, d'en tirer ses garnisons, & de subir d'autres desagrémens conformément aux Décrets des premiers Commissaires, ou sur les nouveaux ordres qui lui étoient venus de Rome. Il n'obéissoit qu'avec répugnance, & frémissant en lui-même de colére; mais il obéissoit néanmoins, pour ne pas s'attirer sur les bras une

An. R. 570. Av. J. C. 182. guerre à laquelle il ne s'étoit pas encore assez préparé. Pour ôter même tout soupçon qu'il y songeât, il porta ses armes jusques dans le milieu de la Thrace, contre des peuples, pour lesquels les Romains ne s'intéressoient en aucune sorte.

Mais ses dispositions n'étoient pas inconnues à Rome. Marcius, l'un des Commissaires qui avoient signifié à Philippe les ordres du Sénat, écrit que tous les discours & toutes les démarches du Roi annonçoient une guerre prochaine. Pour s'assurer davantage des villes maritimes, il en fit sortir tous les habitans avec leurs familles, les transporta dans la partie de la Macédoine la plus septentrionale, & mit à leur place des Thraces & d'autres peuples barbares, sur lesquels il croioit pouvoir compter davantage. Tout le pays retentissoit de plaintes, de gémissemens, d'exécrations contre Philippe. Il n'en devint que plus furieux, & exerça des cruautés inouïes contre ses peuples. On en peut voir la description dans le Tome VIII de l'Histoire Ancienne, & sur tout la déplorable avanture de toute une illustre famille réduite au desespoir.

Démarches violentes & cruelles de Philippe par raport à ses peuples.

Liv. XL. 3. 4.

L'hor-

il ne fesoit que l'aigrir & l'irriter par un certain air de fierté qu'il avoit raporté de Rome, fesant valoir les marques de distinction qu'il y avoit reçues, & ne dissimulant point que le Sénat lui avoit accordé plusieurs choses qu'il avoit auparavant refusées à son pére. Voila ce que produit la vanité & l'aveugle complaisance en son propre mérite, vrai ou supposé. Défaut assez ordinaire aux jeunes Princes & aux jeunes Seigneurs, & qui leur rend inutiles, & souvent même pernicieuses, leurs meilleures qualités!

AN. R. 570. Av. J.C. 182.

Le mécontentement de Philippe augmenta encore beaucoup à l'arrivée des nouveaux Ambassadeurs, auxquels Démétrius fesoit presque plus réguliérement sa cour qu'à son pére même; sur tout lorsqu'il se vit obligé d'abandonner la Thrace, d'en tirer ses garnisons, & de subir d'autres désagrémens conformément aux Décrets des premiers Commissaires, ou sur les nouveaux ordres qui lui étoient venus de Rome. Il n'obéissoit qu'avec répugnance, & frémissant en lui-même de colére; mais il obéissoit néanmoins, pour ne pas s'attirer sur les bras une

An. R. 573. Av. J.C. 179.

Il meurt lui-même de chagrin. Persée lui succéde. *Liv.* XL. 54-56.

Il se passa près de deux ans, sans qu'on découvrît rien du complot formé par Persée contre son frére. Cependant Philippe dévoré de chagrin & de remors pleuroit sans cesse la mort de son fils, & se reprochoit à lui-même sa cruauté. Le fils qui lui restoit, & qui se comptoit déja pour Roi, & à qui les Courtisans commençoient à s'attacher le regardant comme devant être bientôt leur Maître, ne lui causoit pas moins d'amertume. Il étoit outré de voir sa vieillesse méprisée, les uns attendant sa mort avec impatience, & les autres même ne l'attendant pas. La découverte entiére du complot formé contre son fils, mit le comble à sa douleur. Tourmenté d'insomnies continuelles, il s'imaginoit voir presque toutes les nuits l'ombre de Démétrius, *qui lui* reprochoit sa mort, & le chargeoit de malédictions. Il prenoit des mesures, pour empécher que Persée, outre l'impunité, ne pût encore jouir du fruit de son crime. Mais le tems lui manqua. Il rendit l'ame, en pleurant l'un de ses fils, & prononçant des exécrations contre l'autre. Il avoit régné

gné quarante-deux ans, Persée monta fur le trône. An. R. 570. Av. J.C. 182.

Je reprens le fil de l'histoire que j'ai interrompu, pour mettre tout de suite ce que javois à dire sur Philippe.

IL NE SE PASSA rien de consiérable pendant l'année de Rome 570, ni dans la Ligurie, qui étoit le département des deux Consuls, ni dans les deux Espagnes.

Dispute entre les Carthaginois & Masinissa. Liv. XL. 17.

L'événement le plus remarquable de cette année fut un Jugement rendu par des Commissaires Romains entre le peuple Carthaginois & le Roi Masinissa. Il s'agissoit de la possession d'un territoire que Gala pére de Masinissa avoit ôté aux Carthaginois. Syphax en avoit depuis chassé Gala, & dans la suite l'avoit rendu aux Carthaginois en considération d'Asdrubal son beau-pére. Enfin, cette année même, Masinissa venoit de le reprendre sur les Carthaginois. L'affaire fut débattue par les parties, devant les Commissaires de Rome envoiés sur les lieux, avec la même chaleur qu'elle avoit été auparavant disputée les armes à la main. „ Les Carthaginois se croi-„ oient bien fondés à revendiquer un „ bien qui avoit d'abord appartenu à

An. R. 570. Av. J.C. 182. „ leurs ancêtres, & que Syphax les „ avoit restitué. C'étoit pour eux un „ double titre qu'ils fesoient fort va- „ loir. Masinissa, de son côté, disoit „ qu'il avoit repris un canton qui avoit „ fait partie du Roiaume de son pére, „ & qui lui appartenoit par droit de „ succession, & même par droit de „ conquête : qu'outre la bonté de sa „ cause, il avoit pour lui la possession „. Les Députés la lui laissérent sans prononcer sur le fond, dont ils renvoiérent la connoissance au Sénat.

An. R. 571. Av. J.C. 181.

P. CORNELIUS CETHEGUS.
M. BÆBIUS TAMPHILUS.

Heureuse expédition contre les Liguriens. *Liv.* XL. 25-28.

Dès que L. Emilius Paulus, auquel, après son Consulat, on avoit continué le commandement dans la Ligurie, vit le retour du printems, il fit passer son armée dans le pays des Liguriens Ingaunes. Les ennemis, le voiant campé sur leurs terres, lui envoiérent des Ambassadeurs, en apparence pour lui demander la paix, mais en effet pour reconnoitre ses forces, & la situation de son camp. Emilius aiant refusé d'entendre à aucun accommodement, que premiérement ils

ils ne se fussent rendus, ils parurent AN. R. 571.
disposés à se soumettre, mais deman- AV. J. C. 181.
dérent du tems pour faire entrer dans les mêmes dispositions une nation, disoient-ils, indocile & barbare. Le Consul leur donna une tréve de dix jours, à laquelle ils le priérent d'ajouter une autre grace : c'étoit qu'il n'envoiât point ses soldats chercher du bois & des fourages au dela des montagnes voisines, parce que c'étoit le seul endroit de leur contrée qui fût cultivé. Dès qu'ils eurent obtenu ce point, ils rassemblérent toutes leurs troupes au dela de ces mêmes montagnes dont ils avoient eu l'adresse d'écarter l'ennemi. Quand elles furent en état d'agir, ils vinrent avec une multitude infinie de soldats fondre sur le camp du Proconsul, qui ne s'attendoit à rien moins, & l'attaquérent en même tems par toutes les portes. Ils continuérent cet assaut pendant tout le jour avec tant de vigueur, qu'ils ne laissérent aux Romains ni le moien de faire sortir leurs troupes, ni l'espace nécessaire pour les étendre. Tout ce que pouvoient faire les Romains c'étoit de s'amasser autour des portes, où ils arrétoient

AN. R. 571. Av. J.C. 181.

l'ennemi, moins en combattant, qu'en les lui fermant avec leurs corps.

Après le coucher du soleil, lorsque les ennemis se furent retirés, Emilius envoia deux Cavaliers à Pises avec des lettres adressées au Proconsul Cn. Bébius, par lesquelles il le prioit de venir le tirer d'un danger où l'avoit jetté l'ennemi par une surprise frauduleuse à l'occasion d'une tréve. Malheureusement Bébius avoit envoié ailleurs ses troupes. Tout ce qu'il put faire fut d'écrire au Sénat, pour lui apprendre le peril d'Emilius. Les Liguriens revinrent à la charge dès le lendemain. Le Proconsul auroit bien pu prévenir leur retour, & sortir hors de ses lignes : mais il crut qu'il valoit mieux tenir les soldats renfermés dans ses retranchemens, & traîner les choses en longueur, jusqu'à ce qu'il lui pût arriver des troupes de Pises.

Les lettres de Bébius causérent une grande consternation dans la ville, d'autant plus qu'il ne paroissoit pas qu'aucuns secours pussent arriver à tems. On fit néanmoins partir les Consuls. Emilius n'apprenant aucune nouvelle de Bébius, crut que ses Cavaliers avoient été arrétés, & prit le parti

parti de ne compter que ſur lui-même. Les aſſauts des ennemis étoient beaucoup moins vifs que dans les premiers jours. Ils ne prenoient plus leurs armes qu'après s'être remplis de vin & de viandes. Au ſortir de leurs retranchemens, ils ſe diſperſoient, & ne gardoient aucun rang, ſe tenant aſſurés que les Romains n'oſeroient s'avancer hors de leur camp pour les recevoir. Ils venoient en cet état, lorſque les Romains, qu'Emilius avoit rangés en bataille, & qu'il avoit vivement exhortés à bien faire leur devoir, ſecondés des cris de tous ceux qui reſtoient dans le camp, ſoldats, valets, vivandiers, ſortirent par toutes leurs portes, & ſe jettérent ſur les Liguriens. Ceux-ci, autant effraiés à cette attaque imprévûe que s'ils étoient tombés dans quelque embuſcade, demeurérent d'abord tout interdits : puis, aiant ſoutenu quelque tems la furie des ennemis, ils s'enfuirent avec précipitation. Emilius ordonna à ſes Cavaliers de les pourſuivre, & de ne faire aucun quartier à ceux qui leur tomberoient ſous la main. Ce ne fut pas une fuite, mais une déroute, & le carnage fut horrible. S'étant réfu-

AN. R. 571. AV. J.C. 181.

AN. R. 571. Av. J. C. 181.

giés en désordre dans leur camp, ils le livrérent bientôt aux vainqueurs. Il en fut tué ce jour-là plus de quinze mille, & il y en eut de pris environ deux mille [illegible] cens. Trois jours après toute la [illegible] des Liguriens Ingaunes [illegible] Proconsul, & lui donn[illegible] Les Liguriens exer[illegible] piraterie. C. Matienus [illegible] dans ce même tems, [illegible] bâtime[illegible] [illegible] elles à Ro[illegible] lui fût per[illegible] [illegible]nce où il ne [illegible]re, d'en rame[illegible] [illegible]ui, & de les con[illegible] [illegible]out ce qu'il deman[illegible] qui de plus, à sa con[illegible] [illegible]donna trois jours de fê[illegible] [illegible]ons de graces dans tous les

[illegible] ROMAINS [illegible] [illegible]ent aussi [illegible] grand a[illegible] [illegible] l'Espa[illegible] [illegible]térieure [illegible], qui y [illegible]andoit [illegible] Préteur, [illegible] bat[illegible] [illegible]ériens, près [illegible] s'y conduisit [illegible] que de pru[illegible] laissérent sur la [illegible]e hommes : on en fit

fit quatre mille huit cens prisonniers. On leur prit plus de cinq cens chevaux, & quatre-vingts dix-huit drapeaux. Cette victoire fut suivie de la prise de Contrébie, & d'une nouvelle défaite des ennemis, qui y perdirent encore douze mille hommes, quatre cens chevaux, avec soixante & deux drapeaux. Le nombre des prisonniers monta à plus de cinq mille.

AN. R. 571. Av. J.C. 181.

C'est dans la présente année qu'en fouillant dans la terre on y trouva le tombeau du Roi Numa Pompilius, avec ses Livres. Il en a été parlé ailleurs.

Le tombeau de Numa trouvé dans la terre.

Manius Acilius Glabrion, en dédiant le temple de la Piété, fit élever à l'honneur de son pére Glabrion la premiére statue dorée qu'on eût vûe en Italie.

Liv. XL. 29. Premiére statue dorée à Rome.

Le Proconsul L. Emilius Paulus triompha des Liguriens Ingaunes. Ce qui contribua à rendre ce Triomphe plus célébre, car on n'y porta ni or ni argent, ce fut une Ambassade que les Liguriens avoient envoiée à Rome demander la paix pour toujours, & assurer le Sénat que les Liguriens avoient bien résolu de ne prendre jamais les armes, si ce n'étoit par l'ordre

Les Liguriens demandent la paix. *Liv.* XL. 34.

An. R. 571. Av. J.C. 181. giés en désordre dans leur camp, ils le livrérent bientôt aux vainqueurs. Il en fut tué ce jour-là plus de quinze mille, & il y en eut de pris environ deux mille cinq cens. Trois jours après toute la nation des Liguriens Ingaunes se rendit au Proconsul, & lui donna des otages. Les Liguriens exerçoient aussi la piraterie. C. Matienus prit sur eux, dans ce même tems, trente-deux bâtimens.

Emilius envoia ces nouvelles à Rome, & fit demander qu'il lui fût permis de sortir d'une province où il ne lui restoit plus rien à faire, d'en ramener ses troupes avec lui, & de les congédier. Il obtint tout ce qu'il demandoit du Sénat, qui de plus, à sa considération, ordonna trois jours de fêtes & d'actions de graces dans tous les temples.

Défaite considérable des Celtibériens. *Liv.* XL. 31-33. LES ROMAINS remportérent aussi un très-grand avantage dans l'Espagne Citérieure. Q. Fulvius, qui y commandoit en qualité de Préteur, donna bataille aux Celtibériens, près de la ville d'Ebora. Il s'y conduisit avec autant de courage que de prudence. Les ennemis laissérent sur la place vingt-trois mille hommes : on en fit

fit quatre mille huit cens prisonniers. On leur prit plus de cinq cens chevaux, & quatre-vingts dix-huit drapeaux. Cette victoire fut suivie de la prise de Contrébie, & d'une nouvelle défaite des ennemis, qui y perdirent encore douze mille hommes, quatre cens chevaux, avec soixante & deux drapeaux. Le nombre des prisonniers monta à plus de cinq mille.

AN. R. 571. Av. J.C. 181.

C'est dans la présente année qu'en fouillant dans la terre on y trouva le tombeau du Roi Numa Pompilius, avec ses Livres. Il en a été parlé ailleurs.

Le tombeau de Numa trouvé dans la terre.

Manius Acilius Glabrion, en dédiant le temple de la Piété, fit élever à l'honneur de son pére Glabrion la premiére statue dorée qu'on eût vûe en Italie.

Liv. XL. 29. Premiére statue dorée à Rome.

Le Proconsul L. Emilius Paulus triompha des Liguriens Ingaunes. Ce qui contribua à rendre ce Triomphe plus célébre, car on n'y porta ni or ni argent, ce fut une Ambassade que les Liguriens avoient envoiée à Rome demander la paix pour toujours, & assurer le Sénat que les Liguriens avoient bien résolu de ne prendre jamais les armes, si ce n'étoit par l'ordre

Les Liguriens demandent la paix. *Liv.* XL. 34.

dre

AN. R. 571. Av. J.C. 181.

dre & pour le ſervice des Romains. Le Préteur Q. Fabius leur répondit de la part du Sénat : „ que ce langage „ des Liguriens n'étoit pas nouveau, „ mais qu'il leur importoit plus qu'à „ perſonne qu'ils priſſent une façon „ de penſer & d'agir nouvelle & con- „ forme à leurs paroles. Qu'ils allaſ- „ ſent trouver les Conſuls, & qu'ils „ exécutaſſent ponctuellement ce qui „ leur ſeroit ordonné. Que ces Magiſ- „ trats étoient les ſeuls à qui le Sénat „ voulût s'en raporter de la ſincérité „ des intentions des Liguriens.

Otages rendus aux Carthaginois.

Le Peuple Romain rendit cette année aux Carthaginois cent de leurs otages ; & non content de les laiſſer lui-même en paix, il la leur procura encore de la part de Maſiniſſa, qui occupoit avec des troupes le canton qui feſoit entre lui & les Carthaginois un ſujet de conteſtation.

AN. R. 572. Av. J.C. 180.

A. POSTUMIUS ALBINUS LUSCUS.
C. CALPURNIUS PISO.

Les Liguriens Apuans ſont tranſportés

La mort du dernier de ces deux Conſuls retarda un peu le départ des troupes. Cependant P. Cornelius & M. Bebius, qui n'avoient rien fait de mémorable dans leur Conſulat, paſ- ſérent

férent avec leur armée dans le pays des Liguriens Apuans. Ces peuples, qui ne s'attendoient pas qu'on les dût attaquer avant l'arrivée des nouveaux Consuls, se rendirent au nombre de douze mille. Les deux Proconsuls, après en avoir écrit au Sénat pour avoir son avis, résolurent de les transporter des montagnes dans les plaines, & de les éloigner si fort de leur pays, qu'ils perdissent l'espérance d'y retourner jamais. Ils étoient persuadés que c'étoit l'unique moien de terminer la guerre de ce côté-là. Ils commandérent donc à tous les Liguriens Apuans de descendre des hauteurs qu'ils occupoient avec leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs effets, pour être transplantés dans le Samnium. Les Liguriens envoiérent d'abord des Députés aux Généraux Romains, pour les conjurer de ne les point contraindre d'abandonner le pays qui leur avoit donné la naissance, leurs dieux Pénates, & les sépulcres de leurs ancêtres, offrant au reste de livrer leurs armes, & de donner des otages. Mais trouvant les Proconsuls inéxorables, & ne se sentant pas assez forts pour soutenir la guerre, ils se déterminérent à

AN. R. 572.
Av. J.C. 180.
dans le Samnium.
Liv. XL. 38-40.

obéir.

AN. R 571. Av. J.C. 181.

dre & pour le ſervice des Romains. Le Préteur Q. Fabius leur répondit de la part du Sénat : „ que ce langage „ des Liguriens n'étoit pas nouveau, „ mais qu'il leur importoit plus qu'à „ perſonne qu'ils priſſent une façon „ de penſer & d'agir nouvelle & con- „ forme à leurs paroles. Qu'ils allaſ- „ ſent trouver les Conſuls, & qu'ils „ exécutaſſent ponctuellement ce qui „ leur ſeroit ordonné. Que ces Magiſ- „ trats étoient les ſeuls à qui le Sénat „ voulût s'en raporter de la ſincérité „ des intentions des Liguriens.

Otages rendus aux Carthaginois.

Le Peuple Romain rendit cette année aux Carthaginois cent de leurs otages ; & non content de les laiſſer lui-même en paix, il la leur procura encore de la part de Maſiniſſa, qui occupoit avec des troupes le canton qui feſoit entre lui & les Carthaginois un ſujet de conteſtation.

AN. R. 572. Av. J.C. 180.

A. POSTUMIUS ALBINUS LUSCUS.
C. CALPURNIUS PISO.

Les Liguriens Apuans ſont tranſportés

La mort du dernier de ces deux Conſuls retarda un peu le départ des troupes. Cependant P. Cornelius & M. Bebius, qui n'avoient rien fait de mémorable dans leur Conſulat, paſ-

ſerent

férent avec leur armée dans le pays des Liguriens Apuans. Ces peuples, qui ne s'attendoient pas qu'on les dût attaquer avant l'arrivée des nouveaux Consuls, se rendirent au nombre de douze mille. Les deux Proconsuls, après en avoir écrit au Sénat pour avoir son avis, résolurent de les transporter des montagnes dans les plaines, & de les éloigner si fort de leur pays, qu'ils perdissent l'espérance d'y retourner jamais. Ils étoient persuadés que c'étoit l'unique moien de terminer la guerre de ce côté-là. Ils commandérent donc à tous les Liguriens Apuans de descendre des hauteurs qu'ils occupoient avec leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs effets, pour être transplantés dans le Samnium. Les Liguriens envoiérent d'abord des Députés aux Généraux Romains, pour les conjurer de ne les point contraindre d'abandonner le pays qui leur avoit donné la naissance, leurs dieux Pénates, & les sépulcres de leurs ancêtres, offrant au reste de livrer leurs armes, & de donner des otages. Mais trouvant les Proconsuls inéxorables, & ne se sentant pas assez forts pour soutenir la guerre, ils se déterminérent à obéir.

An. R. 572. Av. J.C. 180. dans le Samnium. *Liv.* XL. 38-40.

An. R. 572. Av. J.C. 180.

obéir. On les fit donc passer aux dépens de la République dans la demeure qu'on leur avoit destinée, au nombre de quarante mille hommes libres, avec leurs femmes & leurs enfans. On leur donna une * somme assez considérable, pour acheter les choses dont ils auroient besoin dans leur nouvel établissement. Les deux Proconsuls furent chargés de la distribution du nouveau terrain, & de tout ce qui y avoit quelque raport. Quand le tout fut terminé, ils ramenérent à Rome l'armée qu'ils avoient commandée, & obtinrent l'honneur du Triomphe. Ils furent les premiers Commandans qui triomphérent sans avoir fait la guerre.

Les Celtibériens sont défaits par Fulvius dans les embuches mêmes qu'ils lui avoient dressées.

Cette même année, les Celtibériens sachant que le Propréteur Fulvius Flaccus devoit passer par un certain défilé, lui dressérent des embuches; & dès que les Romains y furent entrés, ils vinrent tout d'un coup les charger en même tems par deux endroits. Flaccus, aiant ordonné aux soldats de s'arréter tout court, fait mettre tous les bagages en un tas, & sans

* *Le texte ici est vicieux, & l'on ne peut point en conclure rien de fixe.*

ſans faire paroitre aucune crainte ni aucun embarras, il range ſes troupes en bataille, en repréſentant aux ſoldats „ qu'ils avoient affaire à un ennemi qu'ils avoient déja forcé deux fois „ à ſe rendre. Que ce qu'il avoit de „ plus qu'auparavant, ce n'étoit point „ la force ni le courage, mais le crime & la perfidie. Qu'ils lui auroient „ l'obligation d'un retour illuſtre & „ glorieux dans leur patrie; au lieu „ qu'ils ſe préparoient à y rentrer ſeulement avec la gloire de leurs anciens „ exploits. Qu'en arrivant à Rome ils „ y porteroient leurs épées preſque „ encore fumantes d'un ſang récemment verſé, & décoreroient leur „ triomphe de dépouilles fraîchement „ enſanglantées.

AN. R. 572. Av. J.C. 180.

Liv. XL. 39.

Il n'en dit pas davantage. Les ennemis tomboient ſur les Romains, & le combat déja engagé aux extrémités, paſſa bientôt à toutes les parties de l'armée. On ſe battoit par tout avec une égale animoſité. Mais bientôt les Eſpagnols voiant qu'ils ne pouvoient réſiſter aux Légions Romaines en les combattant de front, tâchérent de les enfoncer en les attaquant en pointe. C'eſt un genre de combat dans lequel

ils

An. R. 572. Av. J.C. 180.

ils avoient tant d'avantage, qu'en quelque endroit qu'ils attaquassent, il n'étoit pas possible de les soutenir. Ils mirent en effet quelque désordre parmi les Légions, & peu s'en falut qu'ils n'ouvrissent le corps de bataille. Mais Flaccus poussant son cheval vers les Cavaliers des Légions : „ Si vous n'arrêtez pas l'effort des ennemis, leur „ dit-il, notre Infanterie sera bientôt „ en déroute. Doublez vos rangs, en „ réunissant la Cavalerie des deux „ Légions ; & afin de tomber sur les „ ennemis avec plus de force, débridez vos chevaux, & les poussez à „ toute outrance „. Cette pratique singuliére étoit ordinaire aux Romains. Ils exécutérent sur le champ ce qui leur étoit commandé, fondirent sur les Espagnols, rompirent toutes leurs lances, les repoussérent fort loin, & en firent un grand carnage. La Cavalerie des Alliés, à l'exemple de celle des Romains, se jetta aussi sur ce bataillon à demi vaincu, & acheva de le renverser. Comme ce corps fesoit toute l'espérance des ennemis, sa défaite entraîna celle de toute l'armée. Le carnage fut grand. Il resta sur la place dix-sept mille Celtibériens : il y en eut

plus de trois mille de pris, avec deux cens soixante & dix-sept drapeaux, & près de onze cens chevaux. Cette victoire couta cher à Fulvius. Il perdit quatre cens soixante & douze citoiens, mille dix-neuf Alliés du nom Latin, & trois mille Espagnols des troupes auxiliaires. Les Romains, après cet avantage qui les combloit d'une nouvelle gloire, s'en retournérent à Tarragone.

An. R. 572. Av. J.C. 180.

Le Préteur Ti. Sempronius, qui y étoit arrivé deux jours auparavant, vint au devant de Fulvius, & le félicita des grands avantages qu'il avoit remportés sur les ennemis de la République. Ces deux Généraux convinrent aisément des troupes qui seroient congédiées, & de celles qui resteroient dans la province. Après qu'ils eurent réglé le tout avec un parfait concert, Fulvius embarqua les soldats qui avoient leur congé, & Sempronius conduisit ses troupes dans la Celtibérie.

Fulvius, comblé de gloire, retourne à Rome.

Les deux Consuls avoient eu pour département la Ligurie. Ils y menérent leurs Légions par des chemins différens. Postumius, avec la premiére & la troisiéme, s'empara des montagnes de Balilste & de Suismont; & en

Expéditions des Consuls dans la Ligurie.

Liv. XL. 42.

An. R. 572. Av. J.C. 180.

en fermant les passages étroits par où les ennemis recevoient leurs provisions, il les affama, & par la disette de toutes les choses nécessaires à la vie, les réduisit à la nécessité de se soumettre. Fulvius, qui avoit été substitué à Calpurnius avec la seconde & la quatriéme, aiant attaqué du côté de Pises les Apuans qui habitoient aux environs du fleuve Macra, il les força à se rendre, & en aiant embarqué jusqu'à sept mille, il les transporta à Naples en cotoiant la Toscane. De là il les fit passer dans le Samnium, & les incorpora avec leurs compatriotes, leur donnant aussi quelques terres à cultiver. A l'égard des Liguriens qui habitoient les montagnes, Postumius fit arracher leurs vignes, bruler leurs moissons, & à force de leur faire souffrir toutes les calamités de la guerre, il les contraignit à se rendre, & à lui livrer leurs armes.

Plaintes contre Gentius Roi d'Illyrie. *Liv.* XL. 42.

Cette même année, L. Duronius Préteur de l'année précédente, qui avoit été chargé de réprimer les courses que fesoient les Pirates Illyriens sur les côtes de l'Italie, revint à Rome. Après avoir exposé dans le Sénat ce qu'il avoit fait dans sa province, il

assu-

assura ,, que le Roi Gentius étoit l'au- AN. R. 572. Av. J. C. 180.
,, teur de tous les brigandages qui s'e-
,, xerçoient par mer. Que tous les vaiſ-
,, ſeaux qui avoient pillé les côtes de
,, la mer ſupérieure lui appartenoient.
,, Qu'il avoit envoié des Ambaſſadeurs
,, à ce Prince pour ſe plaindre de ces
,, hoſtilités, mais qu'ils n'avoient pu
,, parvenir juſqu'à lui ,,. D'un autre côté Gentius avoit envoié les ſiens à Rome, pour repréſenter au Sénat ,, que préciſément dans le tems que les
,, Ambaſſadeurs de Rome étoient ve-
,, nus à ſa Cour pour lui faire leurs
,, remontrances, il étoit à l'extrémité
,, de ſon Roiaume dangereuſement
,, malade. Qu'il prioit le Sénat de ne
,, pas ajouter foi à de fauſſes accuſa-
,, tions que ſes ennemis avoient ima-
,, ginées pour lui nuire ,,. Cependant Duronius ajoutoit à ce qu'il avoit dit, que pluſieurs citoiens Romains, ou alliés du nom Latin, avoient été maltraités dans ſes Etats: que l'on diſoit même qu'il retenoit à Corfou pluſieurs Romains priſonniers. Le Sénat ordonna que tous ſeroient amenés à Rome, & que le Préteur C. Claudius prendroit connoiſſance de cette affaire avant que l'on rendît réponſe à Gentius & à ſes Ambaſſadeurs.

C. ME-

AN. R. 573. Av J.C. 179.

qui depuis lontems étoient ennemis déclarés.

Liv. XL. 45. 46. & 51. 52.

élevé à la dignité de grand Pontife, & sur M. Fulvius Nobilior qui avoit triomphé des Etoliens. Il y avoit entr'eux une inimitié réciproque, qui avoit éclaté par des contestations violentes & dans le Sénat, & devant le Peuple. Alors donc les nouveaux Censeurs étant venus, selon la coutume, se placer sur leurs chaires Curules dans le champ de Mars auprès de l'autel de ce dieu, les plus considérables des Sénateurs les y suivirent avec une grande multitude de citoiens; & Q. Cécilius Métellus leur parla en ces termes.

Nous savons bien, Censeurs, que le Peuple Romain vient de vous rendre les arbitres & les juges de notre conduite; &, qu'en cette qualité, c'est nous qui devons recevoir vos avis & vos remontrances, & non pas vous les nôtres. Permettez-nous cependant de vous indiquer ce qui choque en vous tous les gens de bien, ou du moins ce qu'ils souhaiteroient que vous voulussiez bien réformer. Quand nous vous considérons chacun séparément, Emilius & vous Fulvius, nous ne connoissons personne dans Rome que nous voulussions vous préférer, si l'on nous renvoioit aux suffrages. Mais quand nous vous envisageons tous deux ensemble,

ble, nous ne pouvons pas nous empécher d'apprébender que vous ne soyez mal assortis, & qu'aiant le cœur ulcéré l'un contre l'autre, inutilement n'ayez vous & l'estime & l'affection de tout le reste des citoiens. Depuis lontems vous vous faites une guerre, qui ne peut manquer de vous être à charge. Mais il est bien à craindre que, de ce jour, elle ne le devienne infiniment plus pour nous & pour la République, qu'elle ne l'est pour vous. Nous pourrions vous raporter plusieurs raisons qui justifieroient notre crainte, si ce n'étoit vous faire une sorte d'injure, que de regarder votre dissension & votre haine comme irréconciliable. Nous vous conjurons tous en général & en particulier de mettre fin aujourdhui à vos inimitiés dans ce lieu saint & respectable. Après que le Peuple Romain vous a unis ensemble par l'association à une même charge, donnez-nous la joie de pouvoir nous flater que de notre côté nous vous aurons réunis par une sincére & parfaite réconciliation. Vous avez à dresser le tableau des Sénateurs, à faire la revûe des Chevaliers, à travailler au dénombrement des citoiens, à clore la cérémonie du Lustre. Dans ces fonctions, & dans presque toutes cel-

AN. R. 573. AV. J. C. 179.

An. R. 573. Av. J.C. 179.

les de votre Charge, vous emploiez cette formule de priére: Fassent les dieux que l'affaire que nous traitons tourne a l'utilité et a la gloire de mon Collegue et a la mienne. *Agissez donc en tout d'un concert si unanime, que le public se persuade que vous avez dans le cœur aussi bien que dans la bouche ces vœux solennels, & que vous desirez avec sincérité l'accomplissement des priéres que vous adressez aux dieux. T. Tatius & Romulus, après avoir combattu les armes à la main au milieu de Rome, régnérent ensuite dans cette même ville en paix & en union. Non seulement les dissensions particuliéres, mais les guerres mêmes, se terminent par un accord pacifique; & l'on a vû souvent des peuples, d'ennemis qu'ils étoient, devenir des Alliés fidéles, & quelquefois les concitoiens d'une même patrie. Les Albains, après la ruine de leur ville, passérent à Rome, & furent incorporés avec ses habitans. Des Latins, des Sabins, ont été associés au Peuple Romain. Cette maxime,* Les amitiés doivent etre immortelles, et les inimitiés mortelles, *n'est devenue un proverbe, que parce qu'elle est d'une vérité qui a frapé tous les esprits.*

Un

Un murmure d'applaudiſſement interrompit le diſcours de Métellus, & tous les aſſiſtans joignirent leurs priéres aux ſiennes, & exhortérent avec inſtance les Cenſeurs à vouloir bien ſe réconcilier enſemble. Après quelques plaintes mutuelles de part & d'autre, chacun d'eux témoigna en ſon particulier, que ſi ſon Collégue y conſentoit, ils ſe rendroient à l'empreſſement de tant d'illuſtres citoiens. Sur les inſtances redoublées de tous les aſſiſtans, ils s'embraſſérent avec tendreſſe, & proteſtérent qu'ils oublioient de bon cœur tout le paſſé; & qu'ils renonçoient à tout reſſentiment. La joie fut générale, & alla juſqu'à faire verſer des larmes. On ne ſe laſſoit point de les louer, de les admirer. Toute l'Aſſemblée les ſuivit au Capitole, où ils ſe rendirent dans le moment même. Le Sénat approuva beaucoup & le ſoin que les premiers de la ville avoient pris de réconcilier les deux Cenſeurs, & la facilité de ces Magiſtrats à ſe rendre à leurs deſirs. Il parut par la maniére dont ils ſe conduiſirent pendant toute leur Magiſtrature, que c'étoit du cœur & ſincérement qu'ils s'étoient réconciliés. M. Emilius Lépidus, l'un

AN. R. 573.
AV. J.C. 179.

An. R. 573. Av. J. C. 179.

des deux Censeurs, fut nommé par son Collégue Prince du Sénat. Ils firent plusieurs ouvrages, plusieurs bâtimens publics fort utiles & fort considérables.

Cicéron cite & imite l'exemple de ces deux Censeurs.

De Prov. Cons. 20-24.

De tels exemples sont d'un grand poids dans un Etat, & produisent de merveilleux effets sur les esprits, même dans des siécles postérieurs. Je voi avec joie que Cicéron, lontems après cite le fait dont nous venons de parler, pour justifier sa démarche à l'égard de César avec qui il avoit cru devoir renouer l'amitié qui les avoit liés lontems ensemble, & qui depuis avoit été interrompue. ,, Si, dit-il, je sacrifie mes ,, ressentimens à la République, qui ,, peut m'en savoir mauvais gré, sur ,, tout me piquant, comme je le fais, ,, de régler ma conduite sur celle des ,, grands hommes de l'antiquité? L'His- ,, toire ne nous apprend-elle pas que ,, M. Lépidus, qui fut élevé deux fois ,, au Consulat, & Grand Pontife, le ,, jour même qu'on le nomma Censeur, ,, se réconcilia dans le champ de Mars ,, avec M. Fulvius son Collégue, qui ,, jusques-là avoit été son ennemi dé- ,, claré, afin de remplir d'un commun ,, accord les fonctions d'une Charge

,, qui

„ qui leur étoit commune? Et cette An. R.
„ même Hiſtoire ne nous apprend-elle 573.
„ pas encore, auſſi bien que les vers Av. J.C. 179.
„ d'un grand * Poéte, que cette action
„ fut généralement applaudie par tous
„ les ordres de l'Etat? ... J'ai [a] toujours
„ ſenti, vous le ſavez, Meſſieurs, un
„ zêle incroiable pour la République.
„ C'eſt ce zêle qui me réunit aujour-
„ d'hui, qui me réconcilie, qui me re-
„ met en bonne intelligence avec C.
„ Céſar. On en portera tel jugement
„ que l'on voudra : mais je ne puis pas
„ ne point être ami de quiconque rend
„ ſervice à cette République, notre
„ commune mére.

§. V.

Caractéres & comparaiſon d'Annibal & de Scipion l'Africain.

ANNIBAL & Scipion aiant joué un rôle éclatant dans l'Hiſtoire Romaine, & méritant l'un & l'autre d'être étudiés attentivement & connus à fond,

* *Apparemment Ennius.*

a Ardeo, mihi credite, Patres Conſcripti... incredibili quodam amore patriæ... Hic me [redacted] in rempublicam animus priſtinus ac perennis cum C. Cæſare reducit, reconciliat, reſtituit in gratiam. Quod volent denique homines exiſtiment; nemini ego poſſum eſſe bene de republica merenti non amicus.

j'ai cru devoir placer ici ce que j'en ai dit * ailleurs, & réunir ſous un même point de vûe les grandes qualités qui leur ſont communes, & les différences qui ſe rencontrent entr'eux. Je m'imagine, en comparant ainſi leurs caractéres, les mettre encore en quelque ſorte aux priſes enſemble: mais je laiſſerai aux Lecteurs le ſoin de donner la préférence & d'adjuger la victoire à celui des deux *Héros* qu'ils en jugeront le plus digne. Je n'entreprens pas néanmoins d'en faire une comparaiſon exacte, mais ſeulement d'en marquer les principaux traits. J'examinerai dans ce parallele les vertus militaires, & les vertus morales & civiles : ce qui fait le grand Capitaine, & ce qui fait l'honnête homme.

§. I.

VERTUS MILITAIRES.

1. *Etendue d'eſprit pour former & exécuter de grands deſſeins.*

JE COMMENCE par cette qualité, parce que c'eſt, à proprement parler, celle qui fait les grands hommes, & qui a le plus de part au ſuccès des af-

faires:

* *Dans le Traité des Etudes.*

faires: c'eſt ce que Polybe appelle, σὺν νῷ πράττειν τὸ προτεθέν. Elle conſiſte à avoir de grandes vûes; à ſe former de loin un plan; à ſe propoſer un but & un deſſein dont on ne s'écarte jamais ; à prendre toutes les meſures, & à préparer tous les moiens néceſſaires pour le faire réuſſir; à ſavoir ſaiſir les momens favorables de l'occaſion, qui paſſent rapidement & ne ſe remontrent plus; à faire rentrer dans ſon plan les accidens même ſubits & imprévûs; en un mot, à prévoir tout, & à veiller à tout, ſans ſe troubler ni ſe déconcerter par aucun événement. Car, comme le remarque le même Polybe, à peine le concours de toutes les meſures le plus ſagement concertées & exécutées, eſt-il ſuffiſant pour faire réuſſir un deſſein; au lieu que ſouvent l'omiſſion d'une ſeule, quelque légére qu'elle paroiſſe, ſuffit pour en empécher le ſuccès. Pag. 552.

Tel fut le caractére d'Annibal & de Scipion. Tous deux formérent un projet grand, hardi, ſingulier, d'une vaſte étendue, d'une longue ſuite, capable d'exercer les plus fortes têtes, mais ſeul ſalutaire, & ſeul déciſif.

Annibal, dès le commencement de

la guerre, comprit que le seul moien de vaincre les Romains, étoit de les aller attaquer dans leur propre pays. Il dispofa tout de loin pour ce grand dessein. Il prévit toutes les difficultés & tous les obstacles. Le passage des
Pag. 201. 202.
Alpes ne l'arréta point. Un Capitaine si sage, comme l'observe Polybe, n'auroit eu garde de s'y engager, si auparavant il ne s'étoit assuré que ces montagnes n'étoient point impraticables. Le succès répondit à ses vûes. On sait quelle fut la rapidité de ses victoires, & combien Rome se vit près de sa perte.

Scipion forma un dessein qui ne paroissoit guéres moins hardi, mais qui eut un succès plus heureux : ce fut d'attaquer l'Afrique dans l'Afrique même. Que d'obstacles sembloient s'opposer à ce dessein! N'étoit-il pas naturel, disoit-on, de défendre son pays, avant que d'attaquer celui de l'ennemi, & d'assurer la paix dans l'Italie, avant que de porter la guerre en Afrique? Quelle ressource resteroit-il à l'Empire, si Annibal vainqueur marchoit contre Rome? Seroit-il tems pour lors de rappeller à son secours le Consul? Que deviendroit Scipion & son

ſon armée, s'il venoit à perdre une bataille? & que ne devoit-on pas craindre des Carthaginois & de leurs Alliés réunis tous enſemble, & combattant pour leur liberté & pour leur vie ſous les yeux de leurs femmes, de leurs enfans, & de leur patrie? C'étoient les réflexions de Fabius, qui paroiſſoient fort plauſibles, mais qui n'arrétérent point Scipion; & le ſuccès de l'entrepriſe fit aſſez voir avec quelle ſageſſe elle avoit été formée, & avec quelle habileté elle fut conduite; & l'on reconnut que dans les actions de ce grand homme, rien ne venoit du hazard, mais que tout étoit l'effet d'un ſolide raiſonnement, & d'une prudence conſommée, ce qui fait le Capitaine, au lieu que les coups de main ne font que le ſoldat.

2. *Profond ſecret.*

UN DES MOIENS les plus néceſſaires pour faire réuſſir une entrepriſe, eſt le ſecret; & Polybe veut qu'un Général ſoit tellement impénétrable ſur cet article, que non ſeulement l'amitié ni la familiarité la plus intime ne puiſſe jamais arracher de lui une ſeule parole indiſcrette, mais qu'il ne *Pag. 552.*

soit pas possible même à la plus ... curiosité de rien découvrir su ... visage, ni dans son air, de ce qu ... dans l'esprit.

Le siége de Carthagéne fut la ... miére entreprise de Scipion en Es... gne, & comme le premier degré ... toutes ses autres conquêtes. Il ne s'... ouvrit qu'à Lélius seul, & il ne le m... dans sa confidence, que parce que ce... la étoit absolument nécessaire. Ce ne ... put être aussi que par le silence, & ... par un profond secret, que réussit ... une autre entreprise encore plus im... portante, & qui entraina la con... quête de l'Afrique, lorsque Scipion ... brûla de nuit les deux camps & tailla ... en piéces les deux armées des en... nemis.

Les fréquens succès qu'eut Annibal à ... dresser des embuscades aux Romains, ... & à y faire périr tant de Généraux ... avec leurs meilleures troupes; à leur ... dérober ses marches; à les surpren... dre par des attaques imprévûes; à se ... porter d'un endroit de l'Italie à l'au... tre, sans y trouver d'obstacles de la ... part des ennemis, sont une preuve du ... profond secret avec lequel il concer... toit & exécutoit toutes ses entrepri... ses.

ses. La ruse, la finesse, le stratagême, étoit son talent dominant; & tout cela ne peut réussir que par un secret impénétrable.

3. *Bien connoitre le caractére des Chefs contre qui l'on a à combattre.*

C'est une grande habileté, & une partie importante de la science militaire de bien connoitre le caractére des Généraux qui commandent l'armée ennemie, & de savoir profiter de leurs défauts. Car, dit Polybe, c'est l'ignorance ou la négligence des Chefs qui fait échouer la plupart des entreprises. Annibal possédoit cette science en perfection; & l'on peut dire que son attention continuelle & suivie à étudier le génie des Généraux Romains, fut l'une des principales causes qui lui firent gagner les batailles de Trébie & de Trasiméne. Il [a] savoit ce qui se passoit dans le camp ennemi, comme ce qui se passoit dans le sien. Quand on eut envoié contre lui Paul & Varron, il fut bientôt informé du différent caractére de ces deux Chefs,

 &

[a] Omnia ei hostium haud secus, quàm sua, nota erant. *Liv.* XXII. 41. Nec quicquam eorum quæ apud hostes agebantur, eum fallebat. *Ibid.* 28.

& de leurs divisions : *dissimiles discordesque imperitare* ; & il ne manqua pas de profiter du caractére vif & bouillant de Varron en jettant un appas & une amorce à sa témérité, par quelques légers avantages qu'il lui laissa remporter, qui furent suivis de la fameuse défaite de Cannes.

Ce que Scipion apprit du peu de discipline que les Généraux des ennemis fesoient garder dans leurs camps, fut ce qui lui donna la pensée d'y mettre le feu pendant la nuit : entreprise, dont le succès lui valut la conquête de l'Afrique. *Liv. XXX. 3.* *Hæc relata Scipioni spem fecerant, castra hostium per occasionem incendendi.*

4. *Entretenir dans les troupes une discipline exacte.*

La discipline militaire est comme l'ame de l'armée, qui en lie & unit ensemble toutes les parties, qui les met en mouvement ou les tient en repos selon le besoin, qui marque & distribue à chacune ses fonctions, & qui les contient toutes dans le devoir.

On convient que nos deux Généraux excellérent dans cette partie : mais il faut avouer que dans ce genre le

le mérite d'Annibal doit paroitre fort supérieur à celui de Scipion. Aussi l'on a toujours regardé comme le dernier effort, & comme le chef-d'œuvre de l'habileté militaire, qu'Annibal pendant seize ans qu'il fit la guerre dans une terre étrangére, si loin de sa patrie, avec des succès si différens, à la tête d'une armée composée, non de citoïens Carthaginois, mais d'un amas confus de plusieurs nations, qui n'avoient rien de commun ni pour les coutumes, ni pour le langage; dont les habits, les armes, les cérémonies, les sacrifices, les dieux même étoient différens: qu'Annibal, dis-je, les ait tellement liées ensemble, qu'il ne se soit jamais élevé de sédition, ni entr'elles, ni contre lui, quoique souvent les vivres leur eussent manqué, & que le paiement de leur solde eût été plusieurs fois différé. Combien faloit-il pour cela que la discipline fût solidement établie, & inviolablement observée parmi les troupes!

Liv. XXVIII. 12.

5. *Vivre d'une manière simple, modeste, frugale, laborieuse.*

C'EST un bien mauvais goût, & qui marque peu d'élévation d'esprit,

& peu de noblesse d'ame, que de faire consister la grandeur d'un Officier ou d'un Général dans la magnificence des équipages, des meubles, des habits, de la table. Comment des choses si frivoles ont-elles pu devenir des vertus militaires ? Que supposent-elles, sinon de grandes richesses ? & ces richesses sont-elles toujours la preuve d'un mérite solide, & le fruit de la vertu ? C'est la honte de la raison & du bon sens ; c'est la dégradation d'un peuple aussi belliqueux que le nôtre, que de nous réduire aux mœurs & aux coutumes des Perses, en introduisant le luxe des villes dans le camp & dans les armées. Le tems, les soins, les dépenses que tout cet attirail entraîne nécessairement après soi, un Officier, un Commandant, ne trouvent-ils point à quoi les mieux emploier, & ne les doivent-ils pas à leur patrie ? Les anciens Capitaines pensoient & agissoient bien autrement.

Tite-Live fait d'Annibal un éloge que nous avons déja raporté, dont je ne sai si plusieurs de nos Officiers ne croiroient pas devoir rougir. „ Il n'y „ avoit point de travail, dit-il, qui pût „ lasser son corps ou abbattre son esprit.

„ Il

„ Il ſupportoit également le froid & „ le chaud. C'étoit la néceſſité & le „ beſoin, non le plaiſir, qui régloient „ ſon boire & ſon manger. Il n'avoit „ point d'heure marquée pour dor- „ mir : il donnoit au ſommeil le tems „ que lui laiſſoient les affaires, & il „ ne ſe le procuroit point par le ſilen- „ ce, ni par la molleſſe de ſon lit. „ On le trouvoit ſouvent couché par „ terre dans une caſaque de ſoldat „ parmi les ſentinelles & les corps de „ garde. Il ſe diſtinguoit de ſes égaux, „ non par la magnificence de ſes ha- „ bits, mais par la bonté de ſes che- „ vaux & de ſes armes.

Polybe, après avoir loué Scipion ſur les vertus éclatantes qu'on admiroit en lui, ſa libéralité, ſa magnificence, ſa grandeur d'ame ; ajoute que ceux qui le connoiſſoient de près, n'admiroient pas moins en lui [a] la vie ſobre & frugale qu'il menoit, qui le mettoit en état de donner toute ſon application aux affaires publiques. Il n'étoit pas fort occupé de ſa parure. Elle étoit mâle & militaire, fort convenable à ſa taille, qui étoit grande &

a Ἀγχίνυς, καὶ νήπτης, καὶ τῇ διανοίᾳ περὶ τὸ προτεθὲν ἐντεταμένος. Polyb. pag. 577.

Liv. XXVIII. 35. & majestueuse. *Præterquam quòd suapte natura multa majestas inerat, adornabat promissa cæsaries habitusque corporis, non cultus munditiis, sed virilis verè ac militaris.* Ce que Séneque nous dit de la simplicité de ses bains, & de sa maison de campagne, nous laisse à juger de ce qu'il étoit dans le camp, & à la tête des troupes. *Senec. Epist. 86.*

C'est en menant de la sorte une vie sobre & frugale, que les Généraux peuvent remplir cette partie de leur devoir, que Cambyse recommande à son fils Cyrus avec tant de soin, comme extrémement propre à animer les troupes, & à leur faire aimer leurs Chefs; qui est de donner l'exemple du travail aux soldats, en supportant comme eux, & même plus qu'eux, le froid, le chaud, & la fatigue: [a] en quoi, dit-il, la différence sera toujours fort grande entre le Général & le soldat, parce que celui-ci dans le travail n'y sent que le travail & la peine; *Xenoph. in Cyrop. lib. 1.*

a Itaq; semper Africanus (*c'est le second Scipion*) Socraticum Xenophontem in manibus habebat: cujus imprimis laudabat illud, quod diceret, eosdem labores non esse æquè graves imperatori & militi, quòd ipse honos laborem leviorem faceret imperatorum. *Cic. lib. 2. Tusc. quæst. num. 62.*

peine; au lieu que l'autre, exposé en spectacle aux yeux de toute l'armée, y trouve l'honneur & la gloire; motifs qui diminuent beaucoup du poids de la fatigue, & qui la rendent plus légére.

Ce n'est pas que Scipion fut ennemi d'une joie sage & modérée. [a] Tite-Live, en parlant de la réception honorable que lui fit le Roi Philippe, lorsqu'il passa avec son frére par ses Etats pour marcher contre Antiochus, remarque que Scipion y fut très-sensible, & qu'il admira dans le Roi de Macédoine l'esprit, la politesse, les graces dont il sut assaisonner les repas qu'il lui donna; qualités, ajoute Tite-Live, que cet illustre Romain, si grand dans tout le reste, trouvoit estimables, pourvû qu'elles ne dégénérassent point en luxe & en faste.

6. Savoir également emploier la force & la ruse.

Ce que dit Polybe est bien vrai, qu'en fait de guerre la ruse & la finesse

a Venientes regio apparatu accepit, & prosecutus est Rex. Multa in eo & dexteritas & humanitas visa, quæ commendabilia apud Africanum erant, virum, sicut ad cetera egregium, ita à comitate, quæ sine luxuria esset, non aversum. *Liv.* XXXVII. 7.

se peuvent beaucoup plus que la force ouverte, & les desseins déclarés.

C'est ici qu'excelle Annibal. Dans toutes ses actions, dans toutes ses entreprises, dans toutes les batailles qu'il donna, la ruse & la finesse y eurent toujours la plus grande part. La manière dont-il trompa le plus avisé & le plus prudent de tous les chefs, en fesant allumer de la paille aux cornes de deux mille beufs, pour se tirer d'un mauvais pas où il s'étoit engagé, suffiroit seule pour montrer combien Annibal étoit habile dans la science des stratagêmes. Elle n'étoit pas non plus inconnue à Scipion; & ce qu'il fit pour brûler les deux camps des ennemis en Afrique, en est une grande preuve.

Liv. XXII. 16. & 17.

Liv. XXX. 3-6.

7. *Ne hazarder jamais sa personne sans nécessité.*

POLYBE établit comme une maxime essentielle & capitale pour un Commandant, que jamais il ne doit exposer sa personne, quand l'action n'est point générale & décisive, & qu'alors même il doit s'éloigner du danger le plus qu'il lui est possible. Il fortifie cette maxime par l'exemple con-

Pag 603

contraire de Marcellus, dont la bravoure téméraire, peu convenable à un Chef de ſon âge & de ſon expérience, lui couta la vie, & penſa ruiner l'Empire. C'eſt à cette occaſion qu'il remarque qu'Annibal, qu'on ne ſoupçonnera pas ſans doute de timidité, & d'un trop grand amour de la vie, dans tous les combats qu'il donna, eut toujours ſoin de mettre ſa perſonne en ſûreté. Et il fait la même re- *Pag.* 587. marque au ſujet de Scipion, qui dans le ſiége de Carthagéne fut obligé de paier de ſa perſonne, & de s'expoſer au danger, mais qui le fit avec ſageſſe & circonſpection.

Plutarque, dans la comparaiſon qu'il fait de Pélopidas & de Marcellus, dit que la bleſſure ou la mort d'un Général ne doit pas être ſimplement un accident, mais un moien qui contribue au ſuccès, & qui influe dans la victoire & le ſalut de l'armée : ὀ πάθος, ἀλλὰ πρᾶξις, & il regrette que les deux grands hommes dont il parle, aient ſacrifié à leur valeur toutes les autres vertus, en prodiguant ſans néceſſité leur ſang & leur vie, & qu'ils ſoient morts pour eux-mêmes, & non pour la patrie, à laquelle les Généraux ſont comp-

comptables de leur mort, aussi bien que de leur vie.

8. *Art & habileté dans les combats.*

IL FAUDROIT être du métier, pour faire remarquer dans les différens combats qu'ont donné Annibal & Scipion, leur habileté, leur adresse, leur présence d'esprit, leur attention à profiter de tous les mouvemens de l'ennemi, de toutes les occasions subites que le hazard présente, de toutes les circonstances du tems & du lieu, en un mot de tout ce qui peut contribuer à la victoire. Je comprens bien qu'un homme de guerre doit prendre un grand plaisir à lire dans les bons Auteurs la description de ces fameuses batailles qui ont décidé du *sort* de l'univers, aussi bien que de la réputation des anciens Capitaines, & que c'est un grand moien de se perfectionner dans la science militaire, que d'étudier sous de tels maîtres, & de se mettre en état de profiter autant de leurs fautes, que de leurs bonnes qualités. Mais de telles réflexions passent mes forces, & ne me conviennent point.

9. *Avoir*

9. Avoir le talent de la parole, & savoir manier adroitement les esprits.

JE METS cette qualité parmi les vertus guerriéres, parce qu'un Général doit l'être en tout, & que pour en remplir les fonctions, la langue, aussi bien que la tête & la main, est souvent pour lui un instrument nécessaire. C'est une des choses qu'Annibal estimoit le plus dans Pyrrhus: *artem etiam conciliandi sibi homines miram habuisse*; & il mettoit ce talent de pair avec la parfaite connoissance de l'art militaire, par laquelle Pyrrhus se distinguoit le plus. *Liv.* XXXV. 14.

A juger de nos deux Capitaines par les harangues que les Historiens nous en ont laissées, ils excelloient tous deux dans le talent de la parole: mais je ne sai si ces Historiens ne leur ont pas un peu prété de leur éloquence. Quelques reparties fort ingénieuses d'Annibal, que l'Histoire nous a conservées, montrent qu'il avoit un fonds d'esprit excellent, & que la nature seule auroit pu faire en lui ce que l'art & l'étude font dans les autres. Mais [a] Cornelius Nepos nous apprend qu'il

a Atque hic tantus vir, tantisque bellis

qu'il avoit des Lettres, & qu'il avoit même composé des ouvrages en Grec. Pour Scipion, il avoit l'esprit plus cultivé; & quoique son siécle ne fût pas encore aussi poli que celui du second Scipion, surnommé l'Africain comme lui, son intime liaison avec le poëte Ennius, avec qui il voulut avoir un tombeau commun, fait juger qu'il ne manquoit pas de goût pour les belles

Lib. 26. *nu.* 19. lettres. Quoi qu'il en soit, Tite-Live remarque que, lorsqu'il fut arrivé en Espagne pour y commander les troupes, dans la premiére audience qu'il donna aux Députés de la province, il parla avec un certain air de grandeur qui attire le respect, & en même tems avec un air simple & naturel qui persuade & qui inspire la confiance, de sorte que sans laisser échaper aucune parole qui ressentît le moins du monde la hauteur, il gagna d'abord tous les esprits, & s'acquit une estime

Lib. 28. *nu.* 18. & une admiration universelle. Dans une autre occasion, où Scipion se trouva avec Asdrubal chez Syphax pour traiter d'affaires, le même Historien

districtus, non nihil temporis tribuit Literis. Namque aliquot ejus libri sunt græco sermone confecti. *Corn. Nep. in Annib. cap.* 13.

torien obſerve que Scipion ſavoit manier les eſprits, & les tourner comme il lui plaiſoit avec tant de dextérité, qu'il charma également ſon hôte & ſon ennemi par la force & par les attraits de ſon éloquence. Et le Carthaginois avoua depuis, que cet entretien particulier lui avoit donné une plus haute idée de Scipion, que ſes victoires & ſes conquêtes; & qu'il ne doutoit point que Syphax & ſon roiaume ne fuſſent déja au pouvoir des Romains, tant Scipion avoit d'art & d'habileté pour gagner les eſprits. Un ſeul fait comme celui-ci marque aſſez combien il importe aux perſonnes deſtinées à la profeſſion des armes, de cultiver avec ſoin le talent de la parole: & il eſt difficile de comprendre comment des Officiers, qui d'ailleurs peuvent avoir de grands talens pour la guerre, paroiſſent quelquefois avoir honte de ſavoir quelque choſe au dela de leur métier.

CONCLUSION.

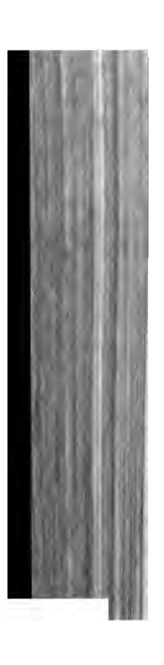
IL S'AGIROIT maintenant de décider entre Annibal & Scipion pour ce qui regarde les qualités militaires: mais une telle déciſion n'eſt point de mon reſſort.

reſſort. J'entens dire qu'au jugement des bons connoiſſeurs, Annibal eſt le Capitaine le plus conſommé qu'on ait vû dans la ſcience de la guerre. C'eſt à ſon école en effet que les Romains ſe ſont perfectionnés, après avoir fait leur premier apprentiſſage contre Pyrrhus. Jamais Général, il faut l'avouer, ne fut mieux ni profiter de l'avantage du terrain pour ranger une armée en bataille, ni mettre ſes troupes à l'uſage où elles étoient les plus propres, ni dreſſer une embuſcade, ni trouver des reſſources dans ſes diſgraces, ni maintenir la diſcipline parmi tant de nations différentes. Il tiroit de lui ſeul la ſubſiſtance & la ſolde de ſes troupes, la remonte de ſa Cavalerie, les recrues de ſon Infanterie, & toutes les munitions néceſſaires pour ſoutenir une groſſe guerre dans un pays éloigné, contre de puiſſans ennemis, pendant l'eſpace de ſeize années conſécutives, & malgré une puiſſante faction domeſtique qui lui refuſoit tout, & le traverſoit en tout. Voila certainement ce qu'on appelle un grand Général.

J'avoue auſſi, qu'à faire une juſte comparaiſon du deſſein d'Annibal,

&

& de celui de Scipion, on doit convenir que le dessein d'Annibal étoit plus hardi, plus hazardeux, plus difficile, plus destitué de ressources. Il lui faloit traverser les Gaules, qu'il devoit regarder comme ennemies; passer les Alpes, qui auroient paru insurmontables à tout autre; établir le théatre de la guerre au milieu du pays ennemi, & dans le sein même de l'Italie, où il n'avoit ni places, ni magasins, ni secours assuré, ni espérance de retraite. Ajoutez à cela qu'il attaquoit les Romains dans le tems de leur plus grande vigueur, lorsque leurs troupes toutes fraîches, encore fiéres & animées par le succès de la guerre précédente, étoient pleines de courage & de confiance. Pour Scipion, il n'avoit qu'un court trajet à faire de Sicile en Afrique. Il avoit une puissante flote, & il étoit maître de la mer. Il conservoit une communication libre avec la Sicile, d'où il tiroit à point nommé toutes les munitions de guerre & de bouche. Il attaquoit les Carthaginois sur la fin d'une guerre, où ils avoient fait de grandes pertes, dans un tems où leur puissance panchoit déja vers son déclin, & où ils



lée en pièces : celle d'A
extrémement affoiblie pa
échecs, & par une disette
nérale de toutes choses.
circonstances paroissent
grand avantage à Anniba
de Scipion.

Mais deux difficultés
l'une tirée des Chefs qu'il
l'autre des fautes qu'il a

Ne peut-on pas dire que
ses victoires, qui ont rend
le nom d'Annibal, il les
tant à l'imprudence & à
des Généraux Romains, qu
& à sa sagesse ? Quand on
posé un Fabius, puis un
premier l'arrêta tout court

en laissant ses troupes s'amollir & s'énerver à Capoue, doivent beaucoup diminuer de sa réputation. Car ces fautes paroissent à quelques-uns essentielles, décisives, irréparables, & toutes deux opposées à la principale qualité d'un Général, qui est la tête & le jugement. Pour Scipion, je ne sache point que dans tout le tems qu'il a commandé les armées Romaines, on lui ait reproché rien de semblable.

Je ne m'étonne donc pas de ce qu'Annibal, dans le jugement que l'on-dit qu'il porta des Généraux les plus accomplis, s'étant adjugé à lui-même la troisiéme place après Alexandre & Pyrrhus, & Scipion lui aiant demandé ce qu'il diroit donc s'il l'avoit vaincu, il lui repartit: „ Alors je prendrois le „ pas au dessus d'Alexandre & de Pyr- „ rhus, & de tous les Généraux qui „ ont jamais été „. Louange fine & délicate, & bien flateuse pour Scipion, qu'elle distinguoit de tous les autres Capitaines, comme supérieur à tous, & comme ne devant être mis en comparaison avec aucun!

§. 2. VERTUS MORALES ET CIVILES.

C'EST ICI le triomphe de Scipion, dont on vante avec raison la bonté, la douceur, la modération, la générosité, la justice, la chasteté même, & la religion ; c'est ici, dis-je, son triomphe, ou plutôt celui de la vertu ; infiniment préférable à toutes les victoires, les conquêtes, les dignités les plus éclatantes. C'est la belle pensée que nous avons vûe dans Tite-Live, lorsqu'il parle de la délibération du Sénat assemblé, pour décider qui de tous les Romains étoit le plus homme de bien. *Haud parvæ rei judicium Senatum tenebat, qui vir optimus in civitate esset. Veram certè victoriam ejus rei sibi quisque mallet, quàm ulla imperia honoresve suffragio seu Patrum seu plebis delatos.*

Liv. XXIX. 14.

Le Lecteur ne balancera pas beaucoup ici en faveur de qui il doit se déclarer, sur tout s'il consulte l'affreux portrait que Tite-Live nous a laissé d'Annibal. " De grands vices, dit cet Historien, après avoir fait son éloge, „ égaloient de si grandes vertus : une cruauté inhumaine, une „ per-

Liv. XXI. 4.

„ perfidie plus que Carthaginoise, „ nul égard pour la vérité ni pour ce „ qu'il y a de plus saint, nulle crainte des dieux, nul respect pour les „ sermens, nulle religion. *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant: inhumana crudelitas, perfidia plusquam Punica, nihil veri, nihil sancti: nullus deûm metus, nullum jusjurandum, nulla religio.*

Voila un étrange portrait. Je ne sai s'il est fidélement tiré d'après nature, & si la prévention n'en a point beaucoup noirci les couleurs. Car en général on peut soupçonner les Romains de n'avoir pas rendu assez de justice à Annibal, & d'en avoir dit beaucoup de mal, parce qu'il leur en a beaucoup fait. Ni Polybe, ni Plutarque, qui a souvent occasion de parler d'Annibal, ne lui donnent les vices horribles que Tite-Live lui impute. Les faits même raportés par Tite-Live démentent son portrait. Pour ne parler que de ce seul défaut, * *nullus deûm metus, nulla religio*, il y a preuve du contraire. Avant que de partir d'Espagne, il se transporte jusqu'à Cadix pour s'acquitter des vœux qu'il a faits à Hercule; & il lui en fait de nou-

* *Nulle crainte des dieux, nulle religion.*

veaux, si ce dieu favorise son entreprise. *Annibal Gades profectus, Herculi* Liv. XXI. 21. *vota exsolvit, novisque se obligat votis, si cetera prosperè evenissent.* Est-ce là la démarche d'un homme sans religion & sans dieu? Qu'est-ce qui l'obligeoit de quitter son armée, pour entreprendre un si long pélerinage? Si c'étoit hypocrisie, pour imposer à des Peuples superstitieux, il y auroit eu plus de gain pour lui à prendre ce masque de religion à la vûe de toutes ses troupes assemblées, & d'imiter les cérémonies religieuses que pratiquoient les Romains dans les lustrations de leurs Ibid. 22. armées. Bientôt après Annibal a une vision, qu'il croit lui venir de la part des dieux qui lui annoncent l'avenir, & le succès de son entreprise. Il passa plusieurs années près du riche temple de Junon Lacinia; & non seulement il n'en enleva rien dans les plus pressans besoins de son armée, mais il en prit tant de soin, quoiqu'il fût hors de la ville, que jamais aucun de ses soldats n'en tira rien furtivement: & Liv. XXVIII. 46. lui-même avant que de partir d'Italie, y laissa un superbe monument. Ibid. XXVI. 11. C'étoit reconnoitre bien clairement la puissance de la divinité, que de déclarer,

clarer, comme il fit, que les dieux lui ôtoient tantôt la penſée, tantôt le pouvoir de prendre Rome. Dans le traité qu'il fait avec Philippe, * après avoir atteſté ſes dieux, il marque clairement que c'eſt de leur protection qu'il attend tout le ſuccès de ſes armes. Et enfin, en mourant, il invoque tous les dieux vengeurs de l'hoſpitalité. Tous ces faits, & pluſieurs autres, détruiſent abſolument le crime d'irréligion dont Tite-Live le charge. Il en eſt de même de ſes parjures & de ſes infidélités dans les traités. Je ne ſache pas qu'il en ait violé aucun, quoique cela ſoit arrivé aux Carthaginois, mais ſans ſa participation. Quoi qu'il en ſoit, je ne ferai point ici le paralléle de ces deux Capitaines, par raport aux vertus civiles & morales. Je me contenterai d'en raporter quelques-unes de celles qui ont le plus brillé dans Scipion.

Liv. XXIII. 33.

* *Polybe raporte cette circonſtance.*

Liv. XXXIX. 51.

1. *Générosité, libéralité.*

C'EST-LA la vertu des grandes ames, comme l'amour de l'argent eſt le vice des ames baſſes & ſans honneur. Scipion connoiſſoit le véritable

prix de l'argent, qui est de s'en faire des amis, & d'acheter des hommes. Les largesses qu'il sut faire à propos, les rançons qu'il rendit généreusement à ceux qui venoient racheter leurs enfans ou leurs proches, lui gagnérent presque autant de peuples, que ses victoires. Il entroit par là dans les vûes & dans le caractére du peuple Romain, qui aimoit mieux, comme Scipion le dit lui-même, s'attacher les hommes par les bienfaits, que par la crainte: *qui beneficio quàm metu obligare homines malit.* *Liv.* XXVI. 50.

2. *Bonté, douceur.*

On ne peut pas faire du bien à tous, mais on peut témoigner de la bonté à tous. C'est une monnoie dont plusieurs se contentent; & qui n'épuise point les trésors du Général.

Scipion avoit un talent merveilleux pour se concilier les esprits, & pour gagner les cœurs, par des maniéres douces, honnêtes, prévenantes.

Il traitoit les Officiers avec politesse, fesoit valoir leurs services, relevoit leurs belles actions, les combloit de présens ou de louanges, & en usoit ainsi

ainsi avec ceux-là même qui auroient pu exciter en lui quelque mouvement de jalousie, s'il en eût été capable. Il tint toujours auprès de lui avec honneur Marcius, ce célèbre Officier, qui après la mort de son pére & de son oncle avoit maintenu les affaires d'Espagne, montrant par là, dit l'Historien, combien il étoit éloigné de craindre que quelqu'un ne lui fit ombrage : *ut facilè appareret nihil minùs quàm vereri, ne quis obstaret gloriæ suæ.* Liv. XXVI. 20.

Il savoit assaisonner les réprimandes mêmes d'un air de bonté & de cordialité, qui les rendoient aimables. Celle qu'il fut obligé de faire à Masinissa, qui aveuglé par sa passion, avoit épousé Sophonisbe, l'ennemie déclarée du peuple Romain, est un modéle achevé de la maniére dont on doit se conduire & parler dans des conjonctures aussi délicates. On y voit emploiées toutes les finesses de l'éloquence, toutes les précautions de la prudence & de la sagesse, tous les ménagemens de l'amitié, toute la dignité & la noblesse du commandement, sans aucun air de fierté. Ibid. XXX. 14.

Sa bonté éclatoit jusques dans les châtimens. Il ne les emploia qu'une

fois, & bien malgré lui. Ce fut dans la sédition de Sucrone, qui demandoit nécessairement qu'on en fit un exemple. [a] „ Il avoit cru, dit-il, s'arracher „ à lui-même ses propres entrailles, „ lorsqu'il se vit obligé d'expier par la „ mort de trente hommes la faute de „ huit mille „. Il est remarquable que Scipion ici ne se sert pas de ces mots, *scelus, crimen, facinus*, mais du mot *noxa*, qui est beaucoup plus doux, & signifie *une faute*. Encore n'ose-t-il décider si c'est une faute ; & il laisse la liberté de penser que ce n'a été qu'une imprudence & une légéreté : *octo millium seu imprudentiam, seu noxam.*

Il estimoit infiniment plus de contribuer à la conservation d'un seul citoien, que de faire mourir mille ennemis. [b] Capitolin remarque que l'Empereur Antoninus Pius répétoit souvent cette maxime de Scipion, & la mettoit en pratique.

Jus-

a Tum se haud secus quàm viscera secantem sua, cum gemitu & lacrymis triginta hominum capitibus expiasse octo millium seu imprudentiam, seu noxam. *Lib.* 28, *n.* 32.

b Antoninus Pius Scipionis sententiam frequentabat, quâ ille dicebat, malle se unum civem servare, quàm mille hostes occidere. *Capitol. cap.* 9.

3. *Justice.*

L'EXERCICE de cette vertu eſt proprement la fonction de ceux qui ſont conſtitués en dignité & en autorité. C'eſt par elle que Scipion rendit la domination Romaine ſi douce & ſi agréable aux Alliés & aux nations conquiſes, & qu'il ſe fit lui-même aimer ſi tendrement par les Peuples, qui le regardoient comme leur protecteur & leur pére. Il faloit qu'il eût un grand zêle pour la juſtice, puiſqu'il ſe piqua de la rendre aux ennemis mêmes, après une action qui les en rendoit tout-à-fait indignes. Les Carthaginois, pendant une tréve qu'on avoit accordée à leurs inſtantes priéres, prirent & pillérent au ſû & par l'ordre de la République, quelques vaiſſeaux Romains qui s'étoient mis en mer : & pour mettre le comble à l'inſulte, les Ambaſſadeurs qu'on avoit envoiés à Carthage pour en porter les plaintes, furent attaqués à leur retour, & preſque pris par Aſdrubal. Les Ambaſſadeurs de Carthage, qui revenoient de Rome, étoient tombés entre les mains de Scipion. On le preſſoit d'uſer du droit de

représailles, [a] „ Non, dit-il. Quoique „ les Carthaginois aient violé non-„ seulement la foi de la tréve, mais „ encore le droit des gens dans la per-„ sonne de nos Ambassadeurs, je ne „ traiterai point les leurs d'une ma-„ niére qui soit indigne, ou des prin-„ cipes de la grandeur Romaine, ou „ des régles de la modération que j'ai „ toujours suivies jusqu'ici.

4. Grandeur d'ame.

ELLE éclatoit dans toutes les actions, & presque dans toutes les paroles de Scipion. Mais les Peuples d'Espagne en furent sur tout frapés, lorsqu'il refusa le nom de Roi qu'ils lui offroient, charmés de sa valeur & de sa générosité. [b] Ils sentirent, dit Tite-Live, quelle grandeur d'ame il y avoit à regarder ainsi avec mépris & dédain un titre, qui est l'objet de l'admiration & des desirs du reste des mortels.

C'est

a Etsi non induciarum modò fides à Carthaginiensibus, sed etiam jus gentium in legatis violatum esset; tamen se nihil nec institutis populi Romani nec suis moribus indignum in iis facturum esse. *Lib.* 30. *n.* 25.

b Sensere etiam barbari magnitudinem animi, cujus miraculo nominis alii mortales stuperent, id ex tam alto fastigio aspernantis. *Lib.* 27. *n.* 19.

C'eſt avec ce même air de grandeur, qu'étant obligé de ſe défendre devant le peuple, il parla ſi noblement de ſes ſervices & de ſes exploits ; & qu'au lieu de faire une timide apologie de ſa conduite, il marcha vers le Capitole, ſuivi de tout le Peuple, pour y remercier les dieux des victoires qu'ils lui avoient fait remporter. *Lib.* 38.

5. *Chaſteté.*

A PEINE pouvons-nous comprendre qu'un payen ait porté l'amour de cette vertu, auſſi loin que l'a fait Scipion. L'hiſtoire de cette jeune Princeſſe d'une ſi rare beauté, qui fut gardée chez lui comme elle l'auroit été dans la maiſon de ſon pére, eſt connue de tout le monde. Je l'ai raportée aſſez au long, auſſi bien que le beau diſcours qu'il tint à Maſiniſſa ſur la même matiére.

6. *Religion.*

J'AI SOUVENT cité le célébre entretien de Cambyſe roi de Perſe, avec ſon fils Cyrus, que l'on regarde avec raiſon comme un abrégé des plus utiles leçons qu'on puiſſe donner à quiconque

conque doit commander les armées, ou être emploié au gouvernement. Cet excellent discours commence & finit par ce qui regarde la religion, comme si tous les autres avis sans celui-là devoient être inutiles. Cambyse recommande à son fils avant tout & sur tout de s'acquitter religieusement de tous les devoirs que la Divinité exige des hommes : de ne former jamais aucune entreprise petite ou grande, sans consulter les dieux : de commencer toutes ses actions par implorer leur secours, & de les faire suivre par des actions de graces ; tout bon succès venant de leur protection, qui n'est dûe à personne, & devant par conséquent leur être raporté. C'est en effet ce que Cyrus pratiqua toujours très-exactement ; & il avoue lui-même dans l'entretien dont ceci est tiré, qu'il part pour sa premiére campagne plein de confiance dans la bonté des dieux, parce qu'il peut se rendre à lui-même ce témoignage qu'il n'a jamais négligé leur culte.

Je ne sai si notre Scipion avoit lu la Cyropédie, comme cela est certain du second, qui en fesoit son étude ordinaire : mais il est visible qu'il a

imité

imité en tout Cyrus, & sur tout dans le culte religieux. Depuis qu'il eut pris la robe virile, c'est-à-dire depuis l'âge de dix-sept ans, il ne commença jamais aucune affaire, soit publique, soit particuliére, sans avoir auparavant été au Capitole, pour implorer le secours de Jupiter. On voit dans Tite-Live la priére solemnelle qu'il fit aux dieux en partant de Sicile pour l'Afrique: & le même Historien ne manque pas de faire remarquer qu'aussitôt après la prise de Carthagéne, il remercia publiquement les dieux de l'heureux succès de cette entreprise: *Postero die, militibus navalibusque sociis convocatis, primum diis immortalibus laudesque & grates egit.*

Liv. XXVI. 19.

Ibid. XXIX. 27.

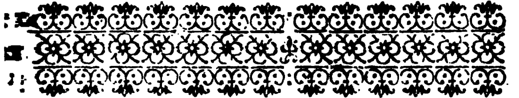
Ibid. XXVI. 48.

Il ne s'agit pas ici d'examiner quelle étoit cette religion, ou de Cyrus, ou de Scipion. On sait bien qu'elle ne pouvoit être que fausse. Mais l'exemple qu'il donne à tous les Commandans & à tous les hommes de commencer & de terminer toutes leurs actions par la priére & par l'action de graces, n'en est que plus fort. Car que n'auroient-ils point dit & fait, s'ils avoient été comme nous éclairés

des

des lumiéres de la vraie religion, & s'ils avoient eu le bonheur de connoitre le véritable Dieu ? Après de tels exemples, quelle honte seroit-ce pour des Généraux Chrétiens, de n'oser paroitre aussi religieux que ces anciens Capitaines du paganisme !





LIVRE VINGT-CINQUIEME.

LE GRAND OBJET qui occupera notre Hiſtoire pendant les dix ou douze années ſuivantes, c'eſt la guerre des Romains contre Perſée dernier Roi de Macédoine, laquelle ſe termine par la ruine de ce Roiaume, & la fin de la puiſſance Macédonienne. Cet événement eſt mêlé dans Tite-Live de quelques légéres expéditions dans l'Eſpagne, l'Iſtrie, la Ligurie, la Sardaigne, la Corſe, & quelques autres provinces. Je traiterai d'abord de ces expéditions ſéparément, & de la maniére la plus ſuccincte qu'il me ſera poſſible, ſans pourtant rien omettre de ce qui me paroitra digne d'attention. J'en uſerai de même à l'égard des affaires qui concernent en particulier l'intérieur & la police de Rome. De cette ſorte, la guerre de Macédoine, n'étant point

point interrompue par des événemens étrangers, pourra être exposée avec plus d'ordre & de clarté.

Affaires d'Espagne.

AN. R. 573. Av. J. C. 179.
Celtibériens domtés.
Liv. XL. 47-50.

L. POSTUMIUS & Ti. Sempronius Propréteurs partagérent entre eux la Celtibérie, & chacun de leur côté ils gagnérent plusieurs batailles, & prirent un grand nombre de villes. Ils reçurent dans la suite l'un & l'autre l'honneur du Triomphe.

AN. R. 578. Av. J. C. 174.
Ils sont vaincus de nouveau.
Liv. XLI. 26.

Cinq ans après, les Celtibériens, que Sempronius paroissoit avoir entiérement domtés, se révoltérent avec beaucoup d'insolence, & osérent même attaquer le camp des Romains, où ils jettérent d'abord le trouble: mais ils furent bientôt repoussés vigoureusement. Il y eut de leur part dans le combat quinze mille hommes tués, ou faits prisonniers.

AN. R. 582. Av. J. C. 170.
Trouble appaisé chez les Celtibériens.

Un mouvement de révolte, excité parmi les Celtibériens par un soldat fanatique, qui prétendoit avoir reçu du ciel une javeline d'argent, & qui vouloit assassiner le Préteur, fut appaisé par la mort du coupable qui fut tué sur le champ, & par la sage modéra-

dération qu'emploia le Préteur pour ramener les peuples à leur devoir. Flor. II. 17. Liv. XLIII. 4.

Guerre d'Istrie.

An. R. 574. Av. J.C. 178.

L'armée du Consul Manlius, après avoir été défaite par les Istriens, remporte sur eux une victoire considérable. Liv. XLI. 1-6.

L'ISTRIE est une province d'Italie dans l'Etat de Venise : dont les villes principales sont, POLA, appellée aussi PIETAS JULIA ; PARENTIUM, *Parenzo*, TERGESTE, *Trieste*, qui en fesoit anciennement partie.

Le Consul Manlius avoit eu pour son département la Gaule. Ne trouvant point dans cette province de matiére à mériter le Triomphe auquel il aspiroit, il saisit avec joie l'occasion qui se présenta de faire la guerre aux Istriens. Outre le secours qu'ils avoient autrefois accordé aux Etoliens contre les armées de la République, ils venoient tout récemment de faire sur les Alliés de Rome quelques courses, qui avoient abouti au pillage, dont cette nation étoit très-avide. Manlius, sans avoir pris ordre du Sénat, partit d'Aquilée où il étoit, pour aller attaquer ces peuples. La République avoit sur cette mer une escadre pour en défendre les côtes. Le Consul en envoia une partie dans le port le plus proche des confins de l'Istrie, avec des barques

char-

An. R. 574. Av. J.C. 178. chargées de provisions. Il se rendit lui-même par terre au même endroit, & campa à cinq milles de la mer. Pour assurer les convois, & soutenir les fourageurs, il plaça plusieurs corps de troupes autour de son camp. Celui qui étoit du côté de l'Istrie entre la mer & le camp, avoit ordre de ne point abandonner ce poste. C'étoit une cohorte levée à la hâte dans la colonie de Plaisance, qu'il avoit fortifiée de quelques autres troupes.

Les Istriens avoient suivi l'armée ennemie par des chemins de traverse sans en être vûs, épiant l'occasion de l'attaquer avec avantage. Aiant reconnu que les corps de garde qui environnoient le camp étoient peu nombreux, & gardoient peu d'ordre, ils vinrent fondre sur la cohorte de Plaisance. Un brouillard qui *s'étoit* élevé le matin couvrit leur marche: mais s'étant à moitié dissipé aux premiers raions du soleil, il laissa paroître une lumiére sombre, qui grossissant les objets, présentoit aux yeux des Romains l'apparence d'une armée beaucoup plus nombreuse que n'étoit réellement celle des ennemis. Les soldats effraiés s'enfuirent dans le camp, où

où ils causérent encore plus de terreur qu'ils n'en avoient eux-mêmes rapporté. Les cris que l'on jette aux portes, l'obscurité qui augmente encore le tumulte, l'agitation des soldats qui en courant chacun de leur côté s'embarrassent & tombent les uns sur les autres, tout cela fait craindre aux plus éloignés que les ennemis ne soient entrés dans les retranchemens. Une voix poussée au hazard exhorte les troupes à courir du côté de la mer. Comme si c'eût été le signal du départ, d'abord un petit nombre de soldats la plupart sans armes prennent le chemin du port: un plus grand nombre les imite: & enfin toutes les troupes les suivent, jusqu'au Consul lui-même, qui avoit inutilement emploié pour les retenir, son autorité, ses ordres, & même ses priéres. Il ne resta que le seul M. Licinius Strabon Tribun Légionaire, avec environ cinq ou six cens hommes.

AN. R. 574. AV. J.C. 178.

Les ennemis étant entrés dans les lignes, se jettérent sur cet Officier qui rangeoit ses gens en bataille. Le combat fut sanglant, & ne finit que quand le Tribun eut été tué avec tous les siens. Les Istriens aiant trouvé dans

le

An. R. 574. Av. J.C. 178. leva de nouvelles troupes avec une promtitude extraordinaire. On donna différens ordres pour envoier de différens côtés des secours au Consul. Junius son Collégue passa de la Ligurie dans la Gaule. Mais il apprit en chemin que l'armée Romaine étoit en sûreté, & que les Istriens s'étoient retirés. Il dépécha sur le champ un courier à Rome pour y porter cette bonne nouvelle, qui délivra les esprits d'une grande inquiétude. Les deux Consuls retournérent à Aquilée, pour y mettre les troupes en quartier d'hiver.

An. R. 575. Av. J.C. 177.

C. CLAUDIUS PULCHER.
TI. SEMPRONIUS GRACCHUS.

Dès que l'hiver fut fini, les deux Consuls de l'année précédente, Manlius & Junius, firent entrer leurs troupes dans le pays des Istriens, & y mirent tout à feu & à sang. Ceux-ci aiant armé toute leur Jeunesse, hazardérent un combat, où il en fut tué environ quatre mille. Ils se retirérent dans leurs villes & dans leurs bourgs, d'où ils envoiérent demander la paix aux Généraux Romains, puis leur fournirent les otages qu'on avoit exigé d'eux.

Lors-

Lorsque ces nouvelles eurent été annoncées à Rome par les lettres des Proconsuls, le Consul C. Claudius, à qui l'Istrie étoit échûe pour son département, craignit que ces bons succès ne lui ôtassent l'occasion de se signaler. Il partit donc brusquement de Rome pendant la nuit, sans avoir fait dans le Capitole les vœux accoutumés, sans se faire accompagner de ses Licteurs, & n'aiant averti de son dessein que son Collégue. Arrivé avec précipitation dans sa province, il s'y conduisit avec encore plus de témérité qu'il n'y étoit venu. Car, après avoir assemblé l'armée, il commença par déclamer en termes violens contre la lâcheté avec laquelle Manlius avoit abandonné son camp: en quoi il choquoit tous les soldats, qui les premiers avoient pris la fuite. Il reprocha ensuite à Junius de s'être rendu complice de la mauvaise conduite de son Collégue, en se joignant à lui. Enfin il termina ses invectives par les ordres qu'il leur donna à l'un & à l'autre de sortir sur le champ de la province.

AN. R. 575. Av. J.C. 177.

Procédé violent du nouveau Consul à l'égard des Proconsuls.

Liv. XLI. 10.

Ils lui répondirent, que s'il avoit prononcé dans le Capitole les vœux solennels pour le salut de l'Empire, s'il

AN. R. 575. AV. J. C. 177.

étoit sorti de la ville revêtu de sa cotte d'armes, & précédé de ses Licteurs, comme la coutume & les Loix l'exigeoient, ils ne feroient point de difficulté de lui obéir. Mais que jusqu'à ce qu'il eût satisfait à ces obligations, ils ne pouvoient reconnoitre en lui l'autorité Consulaire. Cette réponse mit le Consul en fureur. Il fit appeller le Questeur de Manlius, & lui commanda de lui apporter des chaines, menaçant Julius & Manlius de les envoier à Rome piés & mains liés, s'ils n'obéïssoient. Cet Officier ne respecta pas davantage ses ordres. Toute l'armée entourant ses Généraux dont elle prenoit hautement la défense, & ne séparant point leurs intérêts des siens, donnoit la confiance & le courage de mépriser le commandement & les menaces d'un Consul si violent & si déraisonnable.

Claudius, ne pouvant supporter la résistance qu'on lui opposoit, & les railleries des soldats, (car on ajoutoit l'insulte à la désobéissance) s'en retourna à Aquilée dans le même vaisseau qui l'avoit amené. De là il écrivit à son Collégue d'ordonner aux troupes que l'on avoit destinées pour l'Istrie de

se

se rendre à Aquilée, afin que quand il AN. R.
seroit arrivé à Rome, & qu'il auroit 575.
prononcé dans le Capitole les vœux Av. J.C.
accoutumés, rien ne le retînt dans la 177.
ville, & qu'il pût sur le champ en sortir revétu des marques du commandement. Son Collégue exécuta le tout ponctuellement, & ordonna aux soldats dont il étoit question de se rendre incessamment à Aquilée. Claudius suivit de près ses lettres, & ne fut pas plutôt arrivé à Rome, qu'aiant assemblé le Peuple pour l'instruire de ce qui s'étoit passé entre lui & les Proconsuls Manlius & Junius, il fit sans différer la cérémonie du Capitole; & dès le troisiéme jour, revétu de la cotte d'armes, & accompagné de ses Licteurs, il s'en retourna dans sa province avec la même précipitation dont il avoit usé auparavant.

Claudius attaque Néfartie, dont les habitans se portent à un desespoir furieux. *Liv.* XLI. 11.

Il y avoit déja quelques jours que Junius & Manlius attaquoient vigoureusement la ville de Néfartie, où les principaux des Istriens & leur Roi Epulon lui-même s'étoient enfermés. Mais, dès que Claudius fut arrivé avec deux nouvelles Légions, il les congédia eux & les vieilles troupes; & continuant le siége de cette ville, il entre-

 prit

[illegible]

... étoient capables après les avoir égor-gés à leurs yeux, ils jetterent leurs cadavres du haut des murailles dans leur camp. Pendant que les barbares étoient occupés à ces affreuses exécutions, sans que les cris des femmes & des enfans fissent aucune impression sur leurs cœurs, les Romains escaladerent la muraille, & entrerent dans la ville. Dès que le Roi jugea par les cris de ceux qui fuïoient que la place étoit au pouvoir des ennemis, pour ne

ne point tomber vivant entre les mains des vainqueurs, il se perça de son épée. Tout le reste fut tué ou pris. Le Consul prit encore de force deux villes, & les rasa. Il trouva plus de butin qu'il n'en avoit espéré d'une nation si pauvre, & l'abandonna tout entier aux soldats. Il vendit à l'encan cinq mille prisonniers, fit battre de verges & décapiter les auteurs de la guerre. L'Istrie, par la mort de son Roi & la ruine de trois villes, rentra dans sa premiére tranquillité; & tous les peuples, donnant des otages aux Romains, se soumirent à leur domination. On ordonna des actions de graces à Rome pour ces heureux succès.

AN. R. 575. Av. J.C. 177.

L'Istrie est entiérement soumise.

Ibid.

Expéditions en Ligurie.

DEUX ANS avant ce que nous venons de raporter, la Ligurie avoit été donnée pour département aux deux Consuls Q. Fulvius & L. Manlius. Le premier aiant vaincu les ennemis, les fit descendre dans les plaines pour s'y établir, & mit des troupes sur les montagnes pour s'assurer de ces postes. Son Collégue L. Manlius ne fit rien de considérable. Des Gaulois d'au dela des Alpes étant passés dans ce tems-là

AN. R. 573. Av. J.C. 179.

Liguriens vaincus par Fulvius.

Liv. XL. 53.

AN. R. 573. Av. J.C. 179.

en Italie au nombre de trois mille sans faire aucun tort à personne, demandérent au Consul & au Sénat une portion de terre où il pussent s'établir, & vivre en paix sous la protection & dans la dépendance du Peuple Romain. Le Sénat ordonna aux Gaulois de sortir d'Italie, & au Consul Q. Fulvius de rechercher ceux qui avoient conseillé à cet essain de passer les Alpes, & de les punir.

AN. R. 575. Av. J.C. 177.

Les Liguriens défaits par Claudius. *Liv.* XLI. 12. 13.

L'année suivante se passa sans qu'il fût question des Liguriens. Mais l'an 575 Claudius n'eut pas plutôt subjugué les Istriens, qu'il reçut ordre du Sénat de conduire ses Légions dans la Ligurie. Il livra un combat aux ennemis, leur tua quinze mille hommes, en prit plus de sept cens, & leur enleva cinquante & un drapeaux. De retour à Rome il triompha de l'*Istrie* & de la Ligurie.

Ils sont vaincus une seconde fois. *Ibid.* 14. & 16.

AN. R. 569. Av. J.C. 183. *Ibid.* 18.

Les Liguriens ne demeurérent pas lontems tranquilles. Claudius reçut ordre de nouveau de marcher contr'eux. Il les vainquit une seconde fois. Ils se retirérent sur leurs montagnes. Le Consul Pétilius les y attaqua. Il fut tué dans un combat. Les ennemis ne s'en aperçurent point, & furent encore

re défaits. Ils perdirent cinq mille hommes.

Trois ans après le Consul M. Popillius combattit les Liguriens près de Caryste, dans le territoire des Statiellates, où leurs troupes s'étoient assemblées à l'arrivée des Romains. D'abord ils se tinrent renfermés dans les murailles de cette ville : mais s'appercevant que le Consul se disposoit à l'assiéger, ils se rangérent en bataille devant les portes. C'est ce que demandoit Popillius. Le combat dura trois heures, & fut fort sanglant. Les Liguriens laissérent sur la place dix mille hommes: les Romains victorieux en perdirent plus de trois mille. Après cette défaite les Liguriens se rendirent à discrétion, espérant que le Consul ne les traiteroit pas plus rigoureusement qu'avoient fait les Généraux précédens. Mais il leur ôta à tous leurs armes, leur défendit sans doute d'en fabriquer de nouvelles, rasa leur ville, les vendit à l'encan eux & leurs effets, & écrivit au Sénat tout ce qui s'étoit passé dans sa province.

AN. R. 579. Av. J. C. 173. Défaite des Liguriens par le Consul Popillius, qui les traite fort durement. *Liv.* XLII. 7.

Quand le Préteur A. Atilius, en l'absence du Consul, eut fait la lecture de sa lettre dans le Sénat, il n'y eut point

Le Sénat condanne la conduite du Consul.

AN. R. 579. Av.J.C. 173. Ibid.8.9.

point de Sénateur à qui le procédé du Consul ne parût atroce & indigne. On disoit ,, que les Statiellates, les ,, seuls peuples de la Ligurie qui n'a,, voient point porté les armes contre ,, la République, qui même, en cette ,, derniére occasion, n'avoient point ,, été les aggresseurs, & n'avoient fait ,, que se défendre contre le Consul qui ,, les attaquoit, méritoient sans doute ,, quelque ménagement : que néan,, moins, après qu'ils s'étoient soumis ,, & abandonnés à la bonne foi du ,, Peuple Romain, il avoit exercé sur ,, eux toutes les cruautés imaginables: ,, qu'en vendant comme esclaves tant ,, de milliers d'innocens qui implo,, roient la justice du Peuple Romain, ,, il avoit laissé un exemple pernicieux ,, qui feroit que dans la suite il n'y au,, roit point d'ennemis qui n'aimassent ,, mieux combattre jusqu'à la derniére ,, extrémité, que de se rendre.

Il fut donc ordonné, ,, que le Con,, sul Popillius remettroit les Liguriens ,, en liberté, en fesant reprendre à ,, ceux qui les avoient achetés l'ar,, gent qu'il avoit reçu d'eux : qu'il au,, roit soin de leur restituer tout ce qui ,, pourroit se retrouver de leurs biens: ,, qu'il

„ qu'il leur ſeroit permis de fabriquer AN. R.
„ des armes; & qu'enfin le Conſul ſor- 579.
„ tiroit de la province dès qu'il auroit AV. J.C.
„ rétabli les Liguriens dans leur pre- 173.
„ mier état „. La maxime du Sénat étoit que [a] ce qui rend une victoire illuſtre, c'eſt de domter par la force des armes ceux qui réſiſtent, & non de traiter cruellement ceux qui ſe ſoumettent.

Le Conſul ne ſe preſſa pas d'exécuter des ordres ſi mortifians pour lui. Il mit ſur le champ ſes Légions en quartier d'hiver à Piſes, & revint à Rome plein de colére & d'indignation. Aiant aſſemblé le Sénat dans le temple de Bellone, il fit des plaintes améres ſur le Décret qui avoit été rendu contre lui, auquel il ne manquoit, diſoit-il, que de l'avoir livré aux vaincus: il demanda qu'il fût caſſé, & condanna à une amende le Préteur qui l'avoit propoſé & prononcé. Il inſiſta beaucoup ſur les actions de graces publiques qu'il prétendoit être dûes aux dieux pour l'heureux ſuccès de ſes armes. Il ne

 reçut

a Claram victoriam vincendo pugnantes, non ſæviendo in afflictos, fieri. *C'eſt ce que marque Virgile par ce beau vers connu de tout le monde*: Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

An. R. 572. Av. J. C. 173.

reçut pour réponse que des reproches aussi vifs qu'il les méritoit, & retourna à son armée sans avoir rien obtenu de ce qu'il demandoit.

An. R. 573. Av. J.C. 172.

C. POPILLIUS LÆNAS.
P. ÆLIUS LIGUR.

La contestation au sujet des Liguriens se renouvelle.

Liv. XLII. 10.

Au commencement de cette année les contestations de l'année précédente se réveillérent. Les Sénateurs vouloient qu'on remît en délibération l'affaire des Liguriens, & qu'on renouvellât l'Arrêt du Sénat qui avoit été rendu en leur faveur; & c'étoit le Consul Elius qui en fesoit la proposition. D'un autre côté, Popillius intercédoit pour son frére auprès de son Collégue & du Sénat, déclarant qu'il s'opposeroit à tout ce qui seroit décerné contre lui. Il n'eut pas de peine à gagner son Collégue, mais les Sénateurs n'en furent que plus portés à persister dans leur sentiment.

Liv. ibid. 21.

Les Consuls ne partoient point pour leurs départemens, parce qu'ils ne vouloient pas permettre au Sénat, qui demandoit avec instance, de délibérer sur l'affaire de M. Popillius; & que de son côté le Sénat vouloit la décider avant qu'il fût question d'aucune autre. Cependant M.Popillius se rendit e

co

core plus odieux qu'auparavant, en écrivant au Sénat qu'en qualité de Proconsul il avoit livré contre les Liguriens Statiellates un second combat, dans lequel il leur avoit tué dix mille hommes. Une guerre si injuste avoit engagé tous les autres Peuples de la Ligurie à reprendre les armes. Alors les Sénateurs s'élevérent avec force, non seulement contre Popillius absent, qui, contre la justice & le droit des gens, avoit déclaré la guerre à un peuple soumis, & engagé à la révolte une nation qui se tenoit en repos, mais encore contre les Consuls qui négligeoient de se rendre dans leur département.

AN. R. 580. Av. J.C. 172.

Deux Tribuns du Peuple, animés par ce consentement unanime des Sénateurs, déclarérent qu'ils condanneroient les Consuls à l'amende, s'ils n'alloient pas prendre le commandement des armées; & en même tems ils firent lecture dans le Sénat de la Loi qu'ils avoient dessein de proposer au sujet des Liguriens qui s'étoient rendus à la bonne foi du Consul Popillius. Cette Loi portoit que, s'il se trouvoit quelqu'un des Liguriens Statiellates que Popillius avoit vendus depuis qu'ils s'étoient rendus à lui, qui n'eût pas été

On nomme Commissaire le Préteur Licinius pour informer contre Popillius, & pour juger son affaire. *Liv.* XLII. 21.

ſement réduits en ſervitu
lui faire porter la peine
tice. Ils propoſérent en e
avec l'autorité du Sénat.
l'accepta avec joie; & en
le Préteur C. Licinius de
Sénateurs qui ils vouloien
faire les informations qu'
noit; & ils en donnérent
ſion à ce Préteur lui-même

Les Conſuls partirent enſ
département, où ils prire
mandement de l'armée que
M. Popillius. Mais ce Gén
encore revenir à Rome, p
pas obligé, odieux comm
actuellement & au Sénat,
plus au Peuple, de répondre

s'il n'étoit pas revenu dans la ville avant les Ides (le 13.) de Novembre, le Préteur C. Licinius le jugeroit par contumace.

AN. R. 580. Av. J. C. 172.

Il falut pour lors néceſſairement obéir. Il revint donc à Rome. Dès qu'il parut dans le Sénat, le mécontentement général de la Compagnie, rallumé tout de nouveau par ſa préſence, lui attira mille reproches ſanglans ſuivis d'un Arrêt, qui portoit que ceux des Liguriens qui n'avoient point été ennemis de la République depuis le Conſulat de Q. Fulvius & de L. Manlius, ſeroient remis en liberté par les ſoins des Préteurs C. Licinius & Cn. Sicinius, & que le Conſul C. Popillius, frére de l'accuſé, les établiroit au dela du Pô. Ce réglement rendit la liberté à pluſieurs milliers d'hommes, à qui l'on fit paſſer le Pô pour y cultiver les terres qu'on leur aſſigna.

Popillius de retour à Rome échape au jugement par la facilité du Préteur Licinius.

Liv. XLII. 22.

M. Popillius, en vertu de la Loi portée par les Tribuns en faveur des Liguriens, fut obligé de comparoitre comme accuſé devant le Préteur, & de ſe défendre en deux audiences. Son affaire n'ayant point été jugée, elle fut appellée une troiſiéme fois. Mais alors le Préteur, gagné par la conſidération

pour

An. R. 580. Av. J.C. 172.

pour le Consul C. Popillius abse[nt]
par les priéres de toute la famil[le de]
ces deux fréres, remit le jugemen[t aux]
Ides (le 15.) de Mars, jour o[ù les]
nouveaux Magistrats devoient e[ntrer]
en charge, & lui sortir de la sienne [&]
rentrer dans l'état de particulier. P[ar là]
n'étant plus en place pour juger, i[l lais-]
soit l'affaire indécise. Tel fut le d[étour]
artificieux qui fut pris pour élu[der la]
Loi, & procurer l'impunité à Pop[illius.]

Réflexion sur le procédé du Préteur Licinius.

Mais est-il donc permis à un [Juge]
d'éluder ainsi l'autorité des Loi[x, &]
de soustraire à leur juste sévérité u[n ac-]
cusé aussi coupable que celui-ci? [Sans]
parler du mépris insolent qu'i[l fit]
d'une Compagnie respectable co[mme]
l'étoit le Sénat Romain, peut-on [envi-]
sager de sang froid le malheur d'u[ne in-]
finité de personnes libres conda[mnées]
sans raison à un dur esclavage, [&, ce]
qui est bien plus horrible, le me[urtre]
de vingt mille hommes innocen[s tués]
dans deux batailles que donne ce [Con-]
sul malgré la défense du Sénat? [Que]
dans [a] un tel cas, la recommanda[tion,]
l'amitié, le crédit l'emportent s[ur les]
vûes du bien public! N'est-ce pas

a Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privata gratia [devic-]tum. *Sallust. in Jugurth.*

quefois une aussi grande prévarication de renvoier absous un coupable, que de condanner un innocent: puisque c'est ouvrir la porte à la licence, que de laisser le crime impuni? Un Magistrat, dans ses fonctions, se croit-il maître de faire tout ce qu'il voudra? Que devient donc cet admirable principe inculqué si fortement par un payen: Que [a] la République, en établissant un Juge, ne lui livre pas absolument son pouvoir, mais le lui confie comme un dépôt dont elle le rend responsable? Qu'il doit consulter dans l'exercice de sa charge, non sa propre inclination, mais la régle inviolable de son devoir? Que, quand même il n'auroit ni Associés ni témoins, il ne doit point se considérer comme seul, mais envisager autour de lui la loi, la religion,

AN. R. 580. Av. J.C. 172.

a Est sapientis Judicis cogitare, tantum sibi à populo Romano esse permissum, quantum commissum & creditum sit, & non solum sibi potestatem datam, verùm etiam fidem habitam esse meminisse... Tum verò illud est hominis magni atque sapientis, cùm illam, judicandi causâ, tabellam sumpserit, non se putare esse solum, sed habere in consilio legem, religionem, æquitatem, fidem... maximique æstimare conscientiam mentis suæ, quam ab diis immortalibus accepimus, quæ à nobis divelli non potest. *Cic. in orat. pro Cluent. num. 159.*

ici toutes ces régles. J
foible l'expression de
qualifie simplement son
ne adresse trompeuse.
Liguribus arte fallaci eluſ

Affaires de Sardaigne

An. R. Ce qui se passa dans
575. peu de conséquence. De
Av. J.C. 177. Sardaigne troublérent l
Liv. qui y régnoit. Le Consu
XLI. 6. nius fit marcher ses tr
& 12. eux, & les défit dans une
ils perdirent douze mille
Ibid. 17. leur livra encore plusieu
& leur tua plus de quinz
mes en différentes action
mirent aux Romains, &

prisonniers. On leur accorda la paix qu'ils demandérent avec instance, & l'on exigea de ces Insulaires deux cens mille livres pesant de cire, qui valent 156250. de nos livres de Paris. Cette victoire procura à Cicéreïus l'honneur du Triomphe.

AN. R. 579. Av. J.C. 173. *Liv.* XLII. 7. & 21.

Affaires arrivées à Rome.

M. JUNIUS BRUTUS.
A. MANLIUS VULSO.

AN. R. 574. Av. J.C. 178.

Une Vestale qui avoit laissé éteindre le feu de Vesta, fut punie du fouet, selon l'usage.

Vestale punie. *Epit. lib.* XLI.

Dans la clôture du dénombrement fait par les Censeurs M. Emilius Lépidus & M. Fulvius Nobilior, il se trouva deux cens soixante & treize mille deux cens quarante-quatre citoiens.

Dénombrement.

C. CLAUDIUS PULCHER.
TI. SEMPRONIUS GRACCHUS.

AN. R. 575. Av. J.C. 177.

Les Alliés Latins portérent leurs plaintes au Sénat sur un abus qui devenoit commun parmi eux. La Loi permettoit à ceux qui avoient famille, & qui laissoient quelque enfant dans leur patrie, d'aller s'établir à Rome,

Plaintes des Alliés Latins, & de quelques autres.

&

An. R. 576. Av. J.C. 176.

& de s'y faire inscrire dans le rô citoiens. Plusieurs, en éludant par différentes fraudes abandonn leur patrie sans y laisser d'enfa puissent les représenter. Les Lati montrérent que si cet abus conti dans peu d'années leurs villes & campagnes demeureroient déser ou ils ne pourroient pas fourni République le nombre ordinai soldats. Les Samnites & les Pe re représentérent aussi que quatre familles d'entr'eux étoient allées s'é lir à Frégelles, & que cependa n'exigeoit pas d'eux un moindre bre de soldats. Le Sénat trou plaintes des Alliés justes & rai bles, & y remédia, en faisant ob avec exactitude la Loi portée a nement sur ce sujet.

An. R. 577. Av. J.C. 175.

P. MUCIUS SCÆVOLA.
M. ÆMILIUS LEPIDUS. I

Choix d'un fils du grand Scipion pour Préteur. *Val. Max.* IV. 5. & III. 5.

Dans l'élection des Préteurs l'année suivante, il arriva une digne d'être remarquée. Cinq Pr avoient déja été nommés. La si place étoit disputée, d'un côté pa cius, ou, selon Valére Maxime, Cornelius Scipion fils du grand

pion l'Africain, & de l'autre par C. Cicéreïus, qui avoit été Greffier du même Scipion. Croiroit-on que le Peuple pût hésiter un moment à donner la préférence au fils de Scipion ? Cependant celui-ci, par sa mauvaise conduite, avoit tellement effacé l'impression que devoit faire sur les esprits le souvenir du pére, que toutes les Centuries se déclaroient pour Cicéreïus. Mais il fut assez généreux pour ne pouvoir souffrir qu'on fît cet affront au fils de son Maître, & quittant la robe de Candidat, il lui laissa la place vuide, & lui préta même son crédit. La charge fut donnée à Scipion, mais Cicéreïus en eut tout l'honneur.

AN. R. 577. Av. J.C. 175.

La gloire des péres est un poids pour les enfans, quand ils n'y répondent point par leur mérite, & elle ne sert qu'à mettre leurs vices dans un plus grand jour, & à les rendre, par cet éclat même, plus méprisables. C'est ce qu'éprouva le Scipion dont il s'agit ici, & qui est le même qui, dans la guerre contre Antiochus, avoit été fait prisonnier, & ensuite renvoié par ce Prince à son pére. Il dégénéra tellement de la vertu de son pére & de ses ancêtres, que ses proches furent obligés, selon Valére Maxime, d'emploier leur cré-

moire & a nom de ce gran

Scipion est un autre f
fut adopté le second Scip
cain. Caton, dans le livre
roit a composé sur la V
rend un temoignage bien a
I. dit que sans la foiblesse
te, qui etoit extreme, i
etre une seconde lumiere d
qu'il ajoutoit a la grandeu
son pere l'avantage de
du gout pour les belles l
effet, Ciceron dit dans un
que quelques discours qu'
lui, & une histoire ecrite en
stile fort agreable, montr
la force du corps eut répo

elle de l'esprit, il auroit pu être au nombre des Orateurs les plus erts. An. R. 577. Av. J.C. 175.

Sp. Postumius Albinus.
Q. Mucius Scævola.

An. R. 578. Av. J.C. 174.

Il y eut cette année à Rome une ste très-violente, qui emporta un and nombre de citoiens, même des us illustres. On eut recours aux ieux suivant la religieuse coutume bservée de tout tems à Rome. On ur fit des vœux, & on leur offrit un rand nombre de victimes.

Grande peste à Rome. *Liv.* XLI. 21.

La Censure de Q. Fulvius Flaccus d'A. Postumius Albinus fut remaruable par la sévérité qu'ils exercérent ır neuf des Sénateurs qui furent effaés du rôle de cette Compagnie. Le cipion dont nous venons de parler toit de ce nombre. Cette punition e lui fesoit pas perdre la charge de réteur. Mais il ne convenoit pas qu'un omme de honoré publiquement par ne note flétrissante, fût emploié à adiinistrer la Justice; & c'est pour cela ue ses proches obtinrent que l'exerice de cette charge lui fût interdit. lusieurs, parmi les Chevaliers, furent ussi dégradés, & effacés du tableau.

Censure exercée avec sévérité. *Liv.* XLI. 27.

Ces

An. R. 578. Av. J.C. 174.

Beaux ouvrages faits par les Censeurs.

Ces mêmes Censeurs se rendirent aussi fort célébres par un grand nombre d'ouvrages publics qu'ils entreprirent & achevérent. Entre autres, Tite-Live [a] marque qu'ils furent les premiers qui firent paver les rues de Rome de grais, qui firent mettre sous les pierres qui formoient les grands chemins hors de Rome du tuf & de la terre graveleuse, & qui bordérent ces grands chemins de petites banquettes pour la commodité des gens de pié.

Ce que Tite-Live décrit ici en peu de mots & assez obscurs, peut être éclairci, ce me semble, par ce que j'ai raporté dans le second tome de cette histoire en parlant de l'Edilité, & que j'ai tiré mot à mot du R. P. Montfaucon. On peut consulter l'endroit.

Loi Voconia contre les femmes, au sujet des successions.

Cic. in Verr. I. 107. & *de Sen.* 14. *Dio. l.* LVI.

La fin de cette année fut célébre par une nouvelle & importante Loi qui regardoit les femmes, & qui excita beaucoup de bruit & de mouvement dans la ville. Jusqu'ici elle avoient été admises à toutes sortes d successions comme les hommes. Il ai

rivo

a Censores vias sternendas silice in urbe, glarea extra urbem substernendas, marginandasque, primi omnium locaverunt. *Li*

oit de là que souvent le bien des fa- AN. R.
lles les plus illustres passoit dans des 578.
isons étrangéres, ce qui causoit un Av. J.C.
ınd dommage à la République, à 174.
i il importe que des revenus consi-
ables se conservent & se perpétuent
ıs les grandes familles, pour met-
ceux qui en sont les Chefs en état
soutenir avec honneur l'éclat de
ır nom, & les dépenses attachées
x grands emplois. Outre cette pre-
ére raison, il y avoit lieu de crain-
e que le bien des particuliers crois-
ıt tous les jours à proportion que
puissance de l'Etat s'augmentoit, si
; Dames venoient à s'enrichir con-
lérablement, comme le sexe est na-
rellement porté à l'ornement & à la
rure, ces richesses ne fussent pour
les une occasion de donner dans le
xe & la dépense, & de s'éloigner de
ncienne pureté de mœurs en s'é-
rtant de l'ancienne simplicité de vie.
ɔur obvier à ces inconvéniens, Q.
oconius Saxa Tribun du Peuple pro-
ɔsa une Loi *qui défendoit à quicon-*
ıe auroit fait inscrire son nom dans
rôle des citoiens de Rome depuis la
ensure d'Aul. Postumius & de Q. Ful-
ius, d'instituer pour héritière aucune
fille

liérement les femmes. Le
les excluoit généralemen
ceſſion de tout citoien R
frit de grandes difficulté
toujours déclaré contre
âgé pour lors de ſoixante
parla contre elles en fave
avec une grande force d
grande vivacité d'action,
de faire paſſer la Loi.

Les tuiles de marbre, enlevées du temple de Junon Lacinienne, y ſont re-

Le Cenſeur Q. Fulvius
ſoit bâtir à Rome le temp
tune Equeſtre, pour acco
qu'il avoit fait en Eſpag
combat contre les Celtibér
me il avoit l'ambition d
l'édifice de la ville le plu
le plus magnifique, il c

pour couvrir celui qu'il fesoit faire. AN. R. 578. Av. J.C. 174.
Il avoit des vaisseaux tout prêts pour enlever ces matériaux, & les transporter à Rome; & les Alliés, par respect pour sa dignité de Censeur, n'osérent s'opposer à ce sacrilége. Flaccus étant de retour à Rome, fit tirer les tuiles des barques, & ordonna qu'on les portât au temple de la Fortune. Quoiqu'il n'eût point dit où il les avoit prises, on le sut bientôt à Rome. Le Sénat en murmura hautement, & chacun demanda que l'affaire fût mise en délibération. Le Censeur y fut appellé. Dès qu'il parut, on commença à s'élever contre lui avec encore plus de force qu'auparavant. Chaque Sénateur en particulier, & tous en général, lui fesoient les reproches les plus sanglans. „ Que non content de manquer de respect à la divinité la plus honorée dans tout ce „ pays, que Pyrrhus & Annibal même „ avoient toujours respectée, il avoit „ découvert son temple, & l'avoit „ presque ruiné. Qu'il en avoit enlevé „ la couverture, & l'avoit exposé à „ toutes les injures du tems. Qu'un „ Censeur, chargé par son emploi de „ veiller sur la conduite des citoiens,

An. R. 578. Av.J.C. 174.

„ & dont une des principales fonctions „ étoit de prendre soin des temples, „ couroit de ville en ville parmi les „ Alliés renversant les temples des „ dieux, & les dépouillant de leurs „ plus beaux ornemens. Qu'une pa- „ reille violence, exercée sur des édi- „ fices profanes & particuliers, paroi- „ troit indigne à tout le monde: mais „ qu'elle étoit, à l'égard des temples „ des dieux, un sacrilége abomina- „ ble, dont les suites étoient à crain- „ dre pour tout le Peuple Romain. „ Pouvoit-il s'imaginer qu'il fût per- „ mis d'orner un temple des ruines „ d'un autre? Comme si les dieux „ n'étoient pas par tout les mêmes, „ & que l'on pût outrager celui-ci, „ pour honorer celui-là.

Avant qu'on allât aux voix, tous les Sénateurs avoient déja fait connoitre évidemment ce qu'ils pensoient. Ainsi d'un commun consentement il fut décidé qu'on reporteroit les tuiles dans le temple d'où on les avoit tirées, & qu'on appaiseroit la colére de Junon par des sacrifices. C'est ce qui fut ponctuellement exécuté. Mais les gens qui s'étoient chargés de reporter les tuiles, déclarérent au Sénat

nat qu'on les avoit laiſſées en bas dans la cour du temple, parce qu'il ne s'étoit point trouvé d'ouvrier aſſez habile pour les remettre en leur place.

AN. R. 578. Av. J.C. 174.

Les Cenſeurs Q. Fulvius Flaccus & A. Poſtumius Albinus ferment le Luſtre. Ce fut le dernier qui en fit la cérémonie. Il ſe trouva dans le dénombrement deux cens ſoixante & neuf mille quinze citoiens : nombre inférieur au précédent, parce que le Conſul L. Poſtumius avoit ordonné en pleine Aſſemblée à tous les Alliés du nom Latin de ſe faire inſcrire dans leur pays, & défendu qu'on les comprît dans le dénombrement qui ſe fit à Rome, le tout conformément à l'Edit du Conſul C. Claudius.

Dénombrement. *Liv.* XLII. 10.

Un vent impétueux venant de la mer porta tout d'un coup dans l'Apulie une ſi prodigieuſe nuée de ſauterelles, que toute la terre de cette contrée en fut couverte. C. Sicinius, l'un des Préteurs déſignés, fut envoié dans l'Apulie pour détruire cette peſte fatale aux productions de la terre. Avec un grand nombre de payſans qu'il avoit raſſemblés pour ramaſſer ces animaux, il eut encore bien de la

Nuée de ſauterelles. *Ibid.*

peine, & emploia beaucoup de tem
à en délivrer le pays.

An. R. 580. Av. J.C. 172.

C. POPILIUS LÆNAS.
P. ÆLIUS LIGUR.

Les Ambassadeurs des Carthaginois se plaignent dans le Sénat des usurpations de Masinissa. *Liv.* XLII. 23.

Les Ambassadeurs des Carthaginois qui étoient alors à Rome, eurent dans le Sénat de grandes contestations avec Gulussa fils de Masinissa. Les premiers se plaignoient „ qu'outre le „ territoire à l'occasion duquel le Sé„ nat avoit déja envoié des Commis„ saires en Afrique, pour examiner „ sur les lieux à qui il appartenoit, „ Masinissa depuis deux ans s'étoit en„ core emparé par la force des armes „ de plus de soixante & dix villes ou „ châteaux de la dépendance des Car„ thaginois. Que de pareilles usurpa„ tions étoient aisées à un Prince qui „ ne comptoit pour rien la justice & „ les Loix. Que les Carthaginois ce„ pendant demeuroient dans le silenc „ & dans l'inaction, liés, pour ain „ dire, par les clauses du Traité, qı „ leur défendoit de sortir en cor[ps] „ d'armée hors de leurs frontiére[s]. „ Qu'il étoit vrai que, s'ils entrepre„ noient de chasser ce Prince Numid „ des terres dont il s'étoit emparé, o

„ n

„ ne pourroit pas les accuser d'avoir AN. R. 580.
„ fait la guerre hors de chez eux; Av. J. C. 172.
„ mais qu'ils étoient retenus par une
„ autre clause qui n'étoit point équi-
„ voque, & qui leur défendoit ex-
„ pressément de faire la guerre aux
„ Alliés du Peuple Romain. Qu'ils au-
„ roient donc encore pris patience,
„ s'il leur avoit été possible. Mais que
„ ne pouvant supporter plus lontems
„ l'orgueil, l'avidité, & la cruauté de
„ Masinissa, ils étoient venus pour
„ prier les Romains de leur accorder
„ l'une de ces trois graces; ou de vou-
„ loir bien entendre dans un esprit
„ d'équité les raisons de deux parties,
„ dont ils étoient également alliés; ou
„ de permettre aux Carthaginois d'op-
„ poser des armes justes & légitimes à
„ la violence dont on usoit pour les
„ accabler; ou enfin, si la faveur avoit
„ plus de pouvoir sur eux que la rai-
„ son & la justice, de leur déclarer
„ une fois pour toutes en quoi pré-
„ cisément & jusqu'à quel point ils
„ vouloient gratifier Masinissa du bien
„ d'autrui. Qu'au moins le Sénat se-
„ roit modéré dans sa libéralité, &
„ s'en tiendroit à ce qu'il auroit or-
„ donné: au lieu que le Roi Numide

An. R. 580. Av. J.C. 172. „ ne suivoit d'autre régle dans ses „ usurpations que celle que lui pres„ crivoient son avidité & son ambi„ tion. Que s'ils n'obtenoient aucun „ de ces trois points, & qu'ils eussent „ fait, depuis la paix que Scipion leur „ avoit donnée, quelque faute qui leur „ eût attiré l'indignation du Peuple „ Romain, il ordonnât lui même de „ la punition qu'ils méritoient. Qu'ils „ aimoient mieux être esclaves sous „ des Maîtres qui les mettroient au „ moins en sureté, que de conserver „ une liberté qui seroit continuelle„ ment en butte aux invasions injustes „ de Masinissa. Qu'enfin il leur étoit „ plus avantageux de périr une bonne „ fois, que de languir dans une vie „ malheureuse, & toujours exposée à „ la cruauté du plus violent des Ty„ rans„. Après avoir ainsi parlé, ils se prosternérent par terre les larmes aux yeux, & par leur abbattement & leur douleur excitérent autant d'indignation contre le Roi, que de compassion pour eux-mêmes.

Gulussa défend son pére. *Ibid.* 24. On demanda ensuite à Gulussa ce qu'il avoit à répondre aux objections des Carthaginois, à moins qu'il n'aimât mieux informer auparavant le Sénat

Sénat des raisons qui l'avoient amené à Rome. Ce jeune Prince répondit, ,, qu'il ne lui étoit pas aisé de s'expli- ,, quer sur des affaires au sujet des- ,, quelles son pére ne lui avoit donné ,, aucune instruction ni aucun pou- ,, voir ; & que quand il l'auroit voulu ,, charger de ses ordres, il lui auroit ,, été difficile de répondre, ne sachant ,, point ce qui amenoit les Carthagi- ,, nois à Rome, & n'étant pas même ,, assuré qu'ils eussent intention d'y ve- ,, nir. Que son pére l'avoit envoié pour ,, supplier le Sénat de ne point ajouter ,, foi aux accusations d'un peuple qui ,, étoit son ennemi, aussi bien que ce- ,, lui des Romains, & qui ne le haïs- ,, soit qu'à cause de sa fidélité cons- ,, tante & de son attachement inviola- ,, ble aux intérêts du Peuple Romain.

AN. R. 580. AV. J.C. 172.

Après que les Sénateurs eurent entendu les discours de part & d'autre, & délibéré sur les demandes des Carthaginois, ils répondirent, ,, Que leur ,, intention étoit que Gulussa retournât ,, sur le champ dans la Numidie, pour ,, marquer à son pére qu'il envoiât in- ,, cessamment des Ambassadeurs à Ro- ,, me, qui répondissent aux plaintes ,, que ceux des Carthaginois avoient

Réponse du Sénat.

An. R. 580. Av. J.C. 172.

„ portées au Sénat contre lui. Qu'il „ feroient à sa considération tout c „ qui leur paroitroit raisonnable, com „ me ils avoient fait jusques-là: mai „ qu'ils n'accorderoient rien à la fa „ veur contre la justice. Qu'ils vou „ loient que chacun fût conservé er „ possession de ce qui lui appartenoi „ dans le pays qu'ils disputoient en- „ tr'eux, & qu'on s'en tînt aux an- „ ciennes limites, sans en établir de „ nouvelles. Que le Peuple Romain „ après avoir vaincu les Carthaginois, „ ne leur avoit pas rendu leurs villes „ & leurs campagnes pour leur arra- „ cher injustement en tems de paix, „ ce qu'ils ne leur avoient pas ôté, „ comme ils le pouvoient par le droit „ de la guerre„. Voila de belles paro- les, mais qui demeureront sans effet.

Le Sénat renvoia le Prince Numide & les Ambassadeurs de Carthage avec les présens accoutumés, & après leur avoir donné tous les témoignages d'a- mitié & de bienveillance que des amis & des hôtes ont lieu d'attendre.

Mort funeste du Censeur Fulvius.

Le Censeur Fulvius Flaccus, qui avoit enlevé les tuiles du temple de Junon, mourut d'une mort bien funes- te. De deux fils qu'il avoit, il apprit que

que l'un étoit mort, & l'autre attaqué d'une très-dangereuse maladie. Il succomba à la douleur & à la crainte que lui causérent ces deux tristes nouvelles. Ses domestiques le trouvérent mort dans sa chambre, où il s'étoit étranglé. L'opinion commune étoit que depuis sa Censure il avoit eu l'esprit troublé, & l'on regarda sa mort comme un effet de la colére de Junon, & une punition du sacrilége qu'il avoit commis en dépouillant son temple.

AN. R. 580. Av. J.C. 172. *Liv.* XLII. 28.

P. LICINIUS CRASSUS.
C. CASSIUS LONGINUS.

AN. R. 581. Av. J.C. 171.

Sous ces Consuls il vint d'Espagne à Rome une Députation envoiée par des gens d'une nouvelle espéce. Plus de quatre mille hommes qui se disoient nés de soldats Romains & de femmes de ce pays, demandoient qu'on leur assignât quelque ville où ils pussent s'établir. Le Sénat leur ordonna de se présenter au Préteur Canuleïus, & de lui donner leurs noms, avec pouvoir à ce Magistrat d'accorder la liberté à ceux d'entr'eux qu'il voudroit, & de les faire conduire à Carteïa sur les bords de l'Ocean. On laissoit aux habitans de cette ville la faculté de rester chez

Colonie de Carteia en Espagne. *Liv.* XLIII. 3.

An. R. 581. Av. J. C. 171.

eux, à condition d'y former une Colonie avec ces nouveaux-venus, & de partager avec eux les terres qu'on leur défigneroit. On donna à cette Colonie le droit du Latium, & elle fut appellée *la Colonie des Affranchis*.

Gulussa & les Ambassadeurs Carthaginois reviennent à Rome. *Liv. ibid.*

A peu près dans le même tems arrivérent d'Afrique Gulussa fils du Roi Masinissa, & des Ambassadeurs envoiés par les Carthaginois. Le Prince Numide aiant été introduit le premier dans le Sénat, y exposa les secours que son pére avoit déja envoiés pour la guerre de Macédoine, & offrit par son ordre de fournir encore au Peuple Romain, par reconnoissance pour ses bienfaits, tous ceux qu'il demanderoit. Au reste „ il avertit les Sénateurs de ne se laisser pas surprendre „ par les artifices des Carthaginois. „ Qu'ils avoient résolu d'équiper une „ flote considérable, sous prétexte „ d'en aider les Romains contre les „ Macédoniens. Mais que quand une „ fois ils l'auroient mise en état d'agir, „ ils seroient les maîtres de choisir „ leurs ennemis & leurs alliés.

Après ces préliminaires, il vint sans doute à ce qui fesoit le sujet de la contestation entre Masinissa & les

Car-

Carthaginois. Une Lacune qui ſe rencontre ici dans Tite-Live, fait qu'on ignore ce qui fut dit de part & d'autre, & ce qui fut décidé par le Sénat. Il paroit ſeulement que cette conteſtation demeura aſſoupie pendant pluſieurs années, juſqu'à ce que venant à ſe rallumer, elle dégénéra en une guerre cruelle, qui aiant commencé entre les Carthaginois & Maſiniſſa, engagea inſenſiblement les Romains dans la querelle, & ne fut terminée que par la ruine de Carthage.

AN. R. 581. Av. J.C. 171.

POUR ACHEVER ce qui me reſte à recueillir de faits détachés & épars avant que d'entreprendre le récit de la guerre contre Perſée, je vais ici raſſembler pluſieurs traits qui feront ſentir combien Rome commença à dégénérer d'elle-même, dès que les richeſſes & les délices de la Gréce & de l'Aſie s'y furent introduites.

Dans les tems paſſés, les Magiſtrats Romains envoiés dans les provinces s'étoient conduits avec beaucoup d'équité & de modération, & il étoit rare qu'ils abuſaſſent de leur autorité. Mais depuis quelques années, les choſes avoient bien changé, & de tous côtés l'on portoit des plaintes au Sénat

contre la dureté, l'injuſtice, & les malverſations des Magiſtrats.

An. R. 579. Av. J.C. 173.

Le Conſul Poſtumius commence à vexer les Alliés.

Liv. XLII. 1.

L. Poſtimius, qui étoit Conſul l'an de Rome 579, reçut ordre du Sénat d'aller dans la Campanie, pour y arrêter les uſurpations des particuliers, qui poſſédant des terres voiſines de celles qui appartenoient à la République, s'aggrandiſſoient peu à peu aux dépens de l'Etat, & gagnoient toujours du terrain. Ce Magiſtrat étoit indigné contre les Préneſtins de ce qu'un jour étant allé ſimple particulier dans leur ville pour y offrir un ſacrifice dans le temple de la Fortune, il n'y avoit reçu aucun honneur ni du corps de ville, ni d'aucun particulier. Pour ſe venger de cette prétendue injure, il écrivit à leur premier Magiſtrat avant que de partir de Rome, & lui ordonna de venir au devant de lui, de lui préparer un hôtel dans la ville, où il pût loger pendant tout le ſéjour qu'il y feroit, & de lui tenir des chevaux prêts & autres bêtes de charge, afin qu'il pût s'en ſervir à ſon départ. C'eſt le premier des Magiſtrats Romains qui ait été à charge aux Alliés; & c'étoit pour leur épargner ces ſortes de dépenſes & de corvées, que la Républi-

que fournissoit à ses Généraux les mulets, les tentes, & tous les autres ustenciles dont ils avoient besoin pour faire la guerre. Dans leurs routes, ils logeoient chez des particuliers, avec qui ils étoient en liaison d'hospitalité, & à qui ils rendoient à leur tour les mêmes offices à Rome. Sil faloit dépécher subitement des Députés pour quelque affaire publique, les villes qui se trouvoient sur leur route étoient obligées de leur fournir un cheval : & c'étoit là toute la dépense à laquelle les Alliés étoient tenus. Le ressentiment de Postumius, juste peutêtre & légitime, dit Tite-Live, mais peu séant dans un Magistrat, joint au silence trop modeste ou trop timide des Prénestins, laissa un exemple, qui n'aiant point été condanné, donna aux Généraux une espéce de droit d'imposer aux Alliés des fardeaux qui sont devenus plus pesans de jour en jour.

AN. R. 579. Av. J.C. 173.

L'Espagne se sentit des maux que cette impunité causa, mais par une autre sorte d'abus. Les Députés de cette province portérent leurs plaintes au Sénat, & prosternés en terre ils le suppliérent de ne pas souffrir qu'aiant l'honneur d'être Alliés du Peuple Romain,

Vexations que les Préteurs exercent en Espagne.

Liv. XLIII. 2.

AN. R. 579. Av. J.C. 173.

main, ils fussent traités par ses Magistrats avec plus de dureté que les ennemis mêmes. Entre autres vexations, ils en exerçoient une à l'occasion du blé. Les peuples des provinces étoient obligés de fournir gratuitement aux Magistrats une certaine quantité de blé pour leur propre usage & pour leur maison; & d'en fournir aussi au Peuple Romain pour les armées une certaine quantité qu'on leur marquoit, & dont on leur paioit le prix. L'avarice des Préteurs trouva dans ces deux impositions de blé une double occasion de vexer & de piller les Alliés, mais par une voie toute différente. Au lieu de recevoir pour leur usage le blé en nature & en espéce, ils le recevoient en argent, en y mettant eux-mêmes le prix, qu'ils fesoient monter très-haut: ce blé s'appelloit *frumentum æstimatum*. Au contraire pour l'autre blé, appellé *frumentum emptum*, ils le mettoient à un très-bas prix, & le fesoient paier toute sa valeur au Peuple Romain.

Le Sénat reçut très-favorablement les plaintes des Espagnols, nomma des Commissaires pour en faire l'examen, & donna aux complaignans la liberté

de

de choisir parmi les plus illustres citoiens de Rome des Avocats pour plaider leur cause. Les plus estimés pour leur naissance & pour leur mérite se prétérent volontiers à un ministére si louable. L'un des accusés, après un long examen réitéré plus d'une fois, fut renvoié absous: deux autres, qui se sentoient trop coupables pour pouvoir espérer un pareil sort, se condannérent eux-mêmes à un exil volontaire.

AN. R. 579. Av. J.C. 173.

Tite-Live donne à entendre que les Espagnols auroient encore pu en accuser d'autres: mais qu'on leur ferma la bouche, parce que c'étoient des citoiens puissans; & que le passé fut oublié. Le Sénat, pour empêcher à l'avenir de semblables desordres, ordonna, en accordant aux Espagnols leur demande, que les Magistrats recevroient en nature le blé qui leur étoit dû pour leur usage domestique; ou que s'ils aimoient mieux le recevoir en argent, il seroit estimé sur le prix courant dans les marchés: & que par raport aux blés achetés pour le public, ils seroient aussi paiés sur le prix courant.

De tous côtés le Sénat recevoit des

plain-

plaintes contre les Généraux & les Magiſtrats qui étoient envoiés dans les provinces. Caſſius & Licinius avoient été Conſuls l'année de Rome 581.

An. R. 581. Av. J. C. 171. Plaintes contre le Conſul Caſſius. *Liv.* XLIII. 8.

Cincibilus Roi d'une nation Gauloiſe au dela des Alpes, qui n'eſt point autrement déſignée par Tite-Live, envoia ſon frére à Rome à la tête d'une Ambaſſade, pour accuſer Caſſius d'avoir pillé quelques peuples des Alpes Alliés de ce Roi, d'en avoir enlevé un grand nombre, & de les avoir réduits en ſervitude. D'un autre côté les Iſtriens & d'autres nations voiſines repréſentérent que le même Conſul Caſſius avoit mis tout leur pays à feu & à ſang, & enlevé tout ce qu'il avoit trouvé dans ſon chemin, ſans qu'ils puſſent deviner la raiſon qu'il avoit eue de les traiter ainſi en ennemis. Le Sénat répondit aux uns & aux autres, qu'il n'avoit pas prévû ces hoſtilités, & que ſi elles avoient été commiſes, il les déſapprouvoit. Qu'il n'étoit pas juſte de condanner un homme Conſulaire ſans l'entendre: mais que ſi à ſon retour de Macédoine, où il ſervoit actuellement comme Tribun Légionaire, ils pouvoient le convaincre en perſonne des injuſtices qu'ils lui reprochoient, le Sénat ne manqueroit pas

de

de leur donner satisfaction. Il envoia même des Ambassadeurs au Roi Gaulois, & aux autres peuples, pour leur faire connoitre sa disposition à leur rendre justice.

AN. R. 581. Av. J. C. 171.

Licinius, Collégue de Cassius, comme s'il avoit été envoié pour faire la guerre, non à Persée, mais aux Grecs Alliés du Peuple Romain, fit souffrir aux habitans de Béotie où il hivernoit, & sur tout aux Coronéens, toutes sortes de vexations. Ceux-ci s'en plaignirent au Sénat, qui ordonna qu'on rétablît en liberté tous ceux qui avoient été vendus comme esclaves.

Contre Licinius son Collégue. *Epit. lib.* 43.

On s'imagine bien que les Préteurs n'étoient pas plus réglés que leurs Consuls, dont l'exemple les autorisoit, & sembloit les assurer de l'impunité. Le Préteur Lucretius, qui commandoit la flote pendant le Consulat de Licinius, avoit fait sentir aux Alliés de tristes effets de sa cruauté & de son avarice. Les Tribuns du Peuple ne cessoient de déclamer contre lui avec beaucoup de véhémence dans toutes les Assemblées. Ses amis demandoient un délai, alléguant qu'il étoit absent pour le service de la République. Mais alors on ignoroit si fort ce qui se passoit dans le

Contre les Préteurs Lucretius & Hortensius. *Liv.* XLIII. 4.

AN. R. 581. Av. J.C. 171. le voisinage même de Rome, que ce même homme que les discours de ses défenseurs plaçoient en Gréce, étoit actuellement dans la terre qu'il avoit aux environs d'Antium, & emploioit une partie des sommes qu'il avoit remportées de Gréce à faire conduire dans cette ville les eaux de la riviére de Loracine : ouvrage qui couta cent trente mille as. (4062. liv. 10. s.) Il orna aussi le temple d'Esculape des tableaux qui fesoient partie de son butin.

La ville de Chalcis envoia contre lui à Rome des Députés. Leur seul abord fit juger de l'extrémité des maux que cette ville avoit soufferts. Miction, le Chef des Députés, (c'étoit un ancien & fidéle Allié des Romains) tourmenté d'une goutte qui ne lui permettoit pas de marcher, se fit porter au Sénat en chaise: preuve parlante d'une nécessité indispensable, puisque malgré l'état où il étoit il n'avoit pas pu obtenir qu'on le dispensât de ce voiage ou n'avoit pas cru devoir le demander. Il commença par dire que de toutes les parties de son corps la maladie ne lui laissoit que la langue de libre pour déplorer les calamités de sa patrie.

„ Pui

„ Puis il exposa les services tant an- An. R. 581.
„ ciens que récens, que sa République Av. J.C. 171.
„ avoit rendus aux Généraux & aux
„ armées des Romains, & dans la guer-
„ re qui se fesoit actuellement contre
„ Persée. Ensuite il vint aux excès d'a-
„ varice & de cruauté auxquels le
„ Préteur C. Lucrétius s'étoit porté
„ contre les habitans de Chalcis, &
„ enfin à ceux qu'ils souffroient actuel-
„ lement de la part de L. Hortensius
„ qui lui avoit succédé : ajoutant qu'a-
„ près tout, dût-on les traiter encore
„ avec plus d'inhumanité, ils étoient
„ résolus à tout souffrir, plutôt que de
„ se joindre au parti du Roi de Ma-
„ cédoine. Qu'à l'égard de Lucretius
„ & d'Hortensius, il auroit été bien
„ plus avantageux pour ceux de Chal-
„ cis de leur fermer les portes, que
„ de les recevoir dans la ville. Que
„ les habitans des villes qui l'avoient
„ fait avoient conservé leur liberté &
„ leurs biens : au lieu que Lucrétius,
„ par un sacrilége horrible, avoit pillé
„ leurs temples, & en avoit fait por-
„ ter à Antium tous les ornemens.
„ Qu'après avoir privé de leurs biens
„ des Alliés du Peuple Romain, il
„ avoit réduit leurs personnes dans la
„ ser-

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

„ servitude; & que s'il étoit échapé „ quelque chose à son avarice, Hortensius, en marchant sur ses traces, „ achevoit de le leur enlever. Que, „ l'hiver comme l'été, il remplissoit „ leurs maisons de ses soldats & de „ ses matelots, de sorte que ces infortunés citoiens avoient la douleur de „ voir au milieu d'eux, de leurs femmes, & de leurs enfans, des gens „ sans pudeur, sans humanité, & sans „ foi.

Le Sénat crut qu'il étoit à propos de mander Lucrétius, afin qu'il entendît lui-même tout ce qu'on avançoit contre lui, & qu'il le réfutât s'il pouvoit. Les reproches qu'on lui fit en face, étoient encore plus sanglans que tout ce qu'on avoit dit en son absence; & il eut à soutenir deux accusateurs beaucoup plus puissans & plus redoutables dans la personne de deux Tribuns du Peuple, qui, non contens de le déchirer en plein Sénat, le traduisirent devant le Peuple, & après l'avoir accablé de reproches, l'assignérent en forme à comparoitre au Tribunal souverain du Peuple, pour répondre à leurs accusations. Pour les Députés de Chalcis, le Préteur Q. Ménius

Ménius fut chargé de leur témoigner, An. R. 581. Av. J.C. 171.
„ Que le Sénat connoissoit qu'ils n'a-
„ voient rien avancé que de vrai, en
„ parlant des services qu'ils avoient
„ rendus au Peuple Romain dans la
„ guerre présente, & dans les précé-
„ dentes, & qu'il en avoit toute la re-
„ connoissance qui leur en étoit dûe.
„ A l'égard des outrages qu'ils avoient
„ reçus de C. Lucrétius, & qu'ils re-
„ cevoient encore de L. Hortensius,
„ on ne pouvoit pas soupçonner que
„ le Sénat les approuvât, pour peu
„ qu'on fit réflexion que le Peuple Ro-
„ main avoit déclaré la guerre à Persée,
„ & auparavant à Philippe son Pére,
„ pour délivrer les Grecs de la tyrannie
„ de ces Princes, & non certainement
„ pour leur attirer ces mauvais traite-
„ mens de la part des Romains eux-
„ mêmes. Que le Sénat écriroit à L.
„ Hortensius, pour lui marquer qu'il
„ désaprouvoit la conduite que ceux
„ de Chalcis l'accusoient d'avoir tenue
„ à leur égard; lui ordonner de faire
„ chercher les personnes libres de cette
„ ville qui avoient été réduites en ser-
„ vitude, & de leur rendre au plutôt la
„ liberté; & lui défendre de loger chez
„ les habitans aucun soldat ou Officier
„ de

An. R. 581. Av. J.C. 171.

„ de la flote excepté les Capitaines des „ vaisseaux„. Telle fut la substance des Lettres qui furent écrites à Hortensius de la part du Sénat. On fit les présens ordinaires aux Députés, & l'on fournit aux dépens du public les voitures & les commodités nécessaires à Miction pour le conduire doucement jusqu'à Brindes.

Lorsque le jour où C. Lucrétius étoit assigné de comparoitre fut venu, les Tribuns l'accusérent devant le Peuple, & conclurent contre lui à une amende d'un million d'as (Cinquante mille livres.) Toutes les Tribus, d'une commune voix, le condannérent à paier cette somme.

Réflexion sur le changement arrivé dans les moeurs & le gouvernement à Rome.

Quelle différence entre les Magistrats dont nous venons de raporter les injustices, les rapines, les violences, & ces grands hommes dont l'équité, la sagesse, le desintéressement ont fait tant d'honneur au Peuple Romain, & ont plus contribué à ses conquêtes que la force des armes & le courage des troupes! Nous avons vû les deux Scipions, qui périrent en Espagne, autant & plus regrettés par les Espagnols que par les Romains mêmes. Leur successeur, fils de l'un, neveu de l'autre, étoit

toit regardé par les mêmes Espagnols comme un homme envoié du Ciel pour faire le bonheur des peuples. Loin que les campemens d'armées, les quartiers d'hiver, & le séjour des Généraux dans les villes parussent à charge aux Alliés, ils [a] se croioient d'autant plus heureux qu'ils les conservoient plus de tems chez eux : tant les Romains alors fesoient paroitre de tempérance, de douceur, d'humanité ! On pourroit appliquer à plusieurs Commandans, & sur tout au grand Scipion, ce que Cicéron dit de Pompée : que [b] sous lui, non seulement on ne contraignoit point les peuples de faire de la dépense pour le soldat, mais que même on ne le leur permettoit pas quand ils le souhaitoient. Car, ajoute le même

AN. R. 581. Av. J.C. 171.

a Hunc audiebant antea, nunc præsentem vident, tanta temperantia, tanta mansuetudine, tanta humanitate, ut ii beatissimi esse videantur, apud quos ille diutissime commoratur. *Cic. de Leg. Manim.* 13.

b Non modò, ut sumptum faciat in militem, nemini vis affertur : sed ne cupienti quidem cuiquam permittitur. Hiemis enim, non avaritiæ, perfugium majores nostri in sociorum atque amicorum tectis esse voluerunt. *Ibid.* 39.

AN. R. 581. Av. J.C. 171.

me Orateur, nos ancêtres ont voulu que les quartiers d'hiver que l'on passe dans les maisons & sous le toit des Alliés, servissent de retraite contre les rigueurs de la saison, & non d'occasion d'avarice.

Telles étoient les maximes des bons tems de la République : mais commencent depuis quelques années à s'affoiblir beaucoup ; & nous les verrons dans la suite disparoitre entiérement. En effet les divers exemples de malversation que nous avons réunis ensemble, montrent que l'on [a] envoioit dans les provinces avec autorité des Commandans, dont l'entrée dans les terres & villes des Alliés, ne différoit guére d'une irruption d'ennemis, & n'y fesoit pas moins de ravages.

Il est remarquable que ce changement dans les mœurs & dans le gouvernement, ces vexations des Peuples inouies presque jusqu'ici & qui commencent depuis quelque tems à devenir fort communes, cette licence effrénée de s'enrichir par les dépouilles des dieux

a Ejusmodi in provinciam homines cum imperio mittimus, ut... ipsorum adventus in urbes sociorum non multùm ab hostili impugnatione differant. *Ibid.* 13.

dieux & des hommes; que tout cela, comme nous l'avons déja observé, est de même datte que l'introduction du luxe dans Rome, & en est certainement l'effet. Ces [a] desordres croissent peu à peu, & d'une maniére qui d'abord se fait peu sentir. On y oppose des réglemens: on fait de tems en tems, mais foiblement, quelques exemples. Cependant le mal gagne, & saisit toute une nation. Alors la face de l'Etat change, & le gouvernement, de juste & sage qu'il étoit, devient tyrannique & insupportable. C'est ce que la suite de l'histoire nous rendra sensible.

a Hæc primò paulatim crescere, interdum vindicari. Post, ubi contagio, quasi pestilentia, invasit, civitas immutata, imperium, ex justissimo atque optumo, crudele intolerandumque factum. *Sallust. bell. Catil.*

Fin du Tome VII.



TABLE
DU SEPTIEME VOLUME.
SUITE
DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

Sci-

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

Apuans

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

Affaires d'Eſpagne.

Guerre d'Iſtrie.

